HU

Linguistique

# Sémiotique

## dictionnaire raisonné de la théorie du langage

A.J. Greimas
J. Courtés

HACHETTE
*Supérieur*

Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
Kahle/Austin Foundation

https://archive.org/details/semiotiquedictio0000grei

HACHETTE UNIVERSITÉ
LINGUISTIQUE
Collection dirigée par Bernard Quemada et François Rastier

# SÉMIOTIQUE

## Dictionnaire raisonné de la théorie du langage

par

**Algirdas Julien GREIMAS** et **Joseph COURTÉS**

*Directeur d'études à l'École des Hautes Études en Sciences sociales*

*Professeur de Sciences de langage à l'Université de Toulouse-Le Mirail*

BATA LIBRARY
TRENT UNIVERSITY
PETERBOROUGH, ONTARIO

HACHETTE
*Supérieur*

Rob. P99 1 G69 1 1993

## Langue Linguistique Communication

Collection dirigée par Bernard Quemada et François Rastier

P. Charaudeau : *Langage et discours – Éléments de sémiolinguistique*
J.-C. Coquet : *Sémiotique – L'École de Paris*
J. Courtés : *Sémantique de l'énoncé : applications pratiques*
J. Fontanille : *Les espaces subjectifs – Introduction à la sémiotique de l'observateur*
A.-J. Greimas et E. Landowski : *Introduction à l'analyse du discours en sciences sociales*
P. Lerat : *Sémantique descriptive*
M. Mathien : *Le système médiatique : le journal dans son environnement*
M. Meyer : *Logique, langage et argumentation*
Ch. Muller : *Initiation aux méthodes de la statistique linguistique*
J. Pinchon : *Morphosyntaxe du français – Étude de cas*
F. Rastier : *Sens et textualité*
A. Silbermann : *Communication de masse – Éléments de sociologie empirique*

**Nouvelle série *Langue française***

R.-L. Wagner et J. Pinchon : *La grammaire du français classique et moderne* (nouvelle édition)

**Nouvelle série *Linguistique***

J. Courtés : *Sémiotique narrative et discursive*
J. Courtés : *Analyse sémiotique du discours – De l'énoncé à l'énonciation*
C. Fuchs et P. Le Goffic : *Les linguistiques contemporaines – Repères théoriques* (nouvelle édition)
A.J. Greimas et J. Courtés : *Sémiotique – Dictionnaire raisonné de la théorie du langage* (nouvelle édition)
A. Jaubert : *La lecture pragmatique*
D. Maingueneau : *L'analyse du discours – Introduction aux lectures de l'archive* (nouvelle édition)
D. Maingueneau : *L'énonciation en linguistique française*
B. Pottier : *Théorie et analyse en linguistique* (nouvelle édition)
J.-L. Chiss, J. Filliolet, D. Maingueneau : *Linguistique française – Syntaxe, discours, poétique* (nouvelle édition)

**Nouvelle série *Communication***

R. Escarpit : *L'information et la communication – Théorie générale* (nouvelle édition)
M. Mathien : *Les journalistes et le système médiatique*
R. Vion : *La Communication verbale*

ISBN 2-01-020648-7
© Hachette Livre 1993
79, boulevard Saint-Germain – F 75006 Paris
Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

# AVANT-PROPOS

## 1. Une mise au point

*Le dictionnaire raisonné que nous proposons se veut comme une mise au point des réflexions sur la problématique du langage, comme une synthèse — au moins partielle — des efforts qui visent à constituer ce champ du savoir en une théorie cohérente. Comme on le sait, le projet sémiotique a donné lieu, depuis une quinzaine d'années, à des développements divers qui nous semblent aller en tous sens : le moment est peut-être venu de les comptabiliser, de les homologuer, de les évaluer. Toutefois, pour novateur qu'il ait pu paraître à juste titre, ce projet a toujours cherché à se définir par rapport à la linguistique, se situant à l'intérieur, à côté ou au-dessus d'elle. Or celle-ci, riche déjà d'une tradition plus que séculaire, s'était engagée en même temps dans la voie d'une rigueur logico-mathématique où l'élaboration de procédures de plus en plus raffinées créait des certitudes aux dépens, souvent, de la réflexion théorique, de l'interrogation novatrice. Établir une parole convaincante entre le laxisme épistémologique et la technicité méthodologique qui s'ignoraient n'était pas chose aisée.*

*Une situation nouvelle est en train de se créer avec le tarissement — prévisible — des courants sémiotiques d'inspiration métaphysique ou idéologique, avec surtout les développements — prometteurs — des recherches portant (de manière explicite ou implicite) sur les problèmes de la signification, tels que la sémantique générative, la logique anglo-saxonne ou la pragmatique américaine, recherches qui répondent comme en écho à nos propres préoccupations obstinées, malgré un arrière-plan épistémologique fort différent. Le moment nous a donc paru propice pour tenter un effort non pas d'unification, mais plutôt d'homogénéisation, en instaurant — non sans quelque parti pris — un lieu de rapprochement, de comparaison et d'évaluation. Le dictionnaire que voici en est une expression provisoire.*

## 2. Pourquoi un dictionnaire

*Tout cela n'explique pas encore le choix de la forme du dictionnaire. En effet, si deux modes de présentation — syntagmatique et paradigmatique — d'une théorie sont possibles, le discours théorique semble, à première vue, en être la forme habituelle la plus appropriée. Il aurait cependant demandé un effort de stratégie discursive, disproportionné au but poursuivi : plus efficace à long terme, une telle présentation n'aurait eu que peu d'emprise sur les recherches en cours. Persuadés qu'un projet scientifique n'a de sens que s'il devient l'objet d'une quête collective, nous sommes prêts à lui sacrifier quelque peu l'ambition de rigueur et de cohérence.*

*La forme du dictionnaire réunit les avantages et les inconvénients de l'approche paradigmatique et de la présentation discontinue. Les avantages en sont évidents : elle permet l'accès immédiat à l'ensemble de la terminologie en usage ; elle rend plus aisée l'introduction ultérieure des suppléments d'information que ne manqueront pas d'apporter les progrès des recherches ; elle autorise, surtout, la mise côte à côte de segments métalinguistiques dont le degré d'élaboration et de formulation est très inégal, juxtaposant des définitions rigoureuses, des exposés inachevés et des indications de lieux problématiques encore inexplorés. L'inconvénient majeur en est la dispersion alphabétique du corps des concepts, rendant difficile le contrôle de la cohérence taxinomique qui est censée la sous-tendre. Nous voulons espérer toutefois que le double système de renvois adopté* (cf. infra 6) *fera apparaître en filigrane ce qui est notre souci premier : contribuer — à travers une terminologie qui pourra paraître à certains exagérément sophistiquée, voire rebutante — à l'élaboration d'un métalangage conceptuel rigoureux, préalable nécessaire, pour toute théorie du langage, à son accès au statut de langage formel.*

### 3. Un dictionnaire raisonné

*Mais une telle visée de cohérence s'oppose inévitablement à la conception courante du lexique spécialisé, considéré comme une liste hétérogène d'entrées, chacune renvoyant, à la limite, à un entourage conceptuel différent et, finalement, à des fondements théoriques divergents. Le parti que nous avons pris d'éviter ce genre d'éclectisme repose d'abord sur la conviction qu'il n'existe pas, dans les sciences humaines et sociales, de dictionnaires « objectifs » ou neutres : la présence des rédacteurs y est marquée, qu'ils le veuillent ou non, par le choix des termes introduits ou exclus, par la manière de les accueillir et de les traiter. Les choses étant ce qu'elles sont, mieux vaut opter pour la lucidité, en explicitant nos préférences et en raisonnant nos choix.*

*Ce parti pris de « raisonnement », de réflexion sur les concepts — qui les inscrit d'abord chacun dans son contexte théorique propre, qui s'interroge ensuite sur leur degré de comparabilité, sur la possibilité d'une éventuelle homologation — comporte des risques, celui, en premier lieu, d'effacer l'originalité des apports théoriques particuliers au profit d'une certaine « voie royale », faite de constantes — sinon de solutions proposées, du moins de problématiques soulevées — que la théorie du langage a empruntée depuis quelque cent cinquante ans. En poursuivant un double but — inquiéter le lecteur en montrant qu'il n'y a pas de science achevée, faite de certitudes, et le rassurer en même temps en dégageant des permanences de visée certaines — nous avons cherché à servir, à notre manière, une certaine idéologie du savoir.*

### 4. Bricolage lexicographique

*Tel qu'il est, ce dictionnaire se prête à être jugé aussi bien sur ce qu'il contient que sur ce qu'il passe sous silence, comme aussi — quantitativement — sur ses enflures et ses insuffisances. Certaines disproportions, surtout dans sa partie sémiotique au sens strict, paraissent justifiées : une recherche en train de se faire est soumise à sa propre stratégie qui favorise, à un moment donné de son parcours, tel domaine ou telle approche aux dépens des autres.*

*La préférence manifestée aujourd'hui à l'égard de l'analyse des organisations discursives et des textes individuels au détriment des cohérences taxinomiques et des corpus collectifs en est un exemple frappant : rien d'étonnant à ce qu'elle se reflète au niveau du métalangage et déséquilibre l'économie de l'ouvrage. Ce sont là seulement les effets des oscillations paradigmatiques qui segmentent l'histoire de toute discipline : elles sont à la fois légitimes et enrichissantes.*

*Il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit des phénomènes de mode : modes philosophiques qui n'atteignent souvent que la surface épistémologique sans se répercuter sur le faire scientifique lui-même, mais aussi modes scientifiques — si l'on peut les appeler ainsi — qui s'expriment, par exemple, par les préférences accordées à tels procédés de formalisation ou à tels systèmes de représentation. A la fois juge et partie en ces cas, il nous est difficile d'être quelque peu sûrs de la solidité de nos critères de sélection.*

*Celui d'opérativité en est un, c'est lui qui nous a fait insister parfois sur des hypothèses à peine élaborées ou sur des modèles de caractère local qui semblaient avoir fait leurs preuves, instaurant telle ou telle pratique sémiotique itérative ou généralisable. Là encore, le jugement repose le plus souvent sur l'intuition, et le regard le plus pénétrant ne saurait voir que ce qu'il veut voir.*

*Les exclusions s'appuient sur des critères quelque peu différents : n'ont pas été retenus en ce dictionnaire certains concepts ou champs conceptuels dont l'intérêt ni la valeur ne sont mis en cause, mais dont l'intégration a paru difficile, sinon impossible, dans la théorie d'ensemble. La liste d'attente, que nous espérons provisoire, est faite de zones d'ombre qui dénotent tout aussi bien l'immaturité de certains concepts que les failles, nombreuses, de notre compétence. Le lecteur conviendra que le choix entre l'appauvrissement et l'incohérence est souvent difficile.*

### 5. Des lacunes

*Certaines de ces lacunes, plus apparentes peut-être que réelles, méritent d'être relevées.*

*C'est le cas, par exemple, de la place accordée à la logique anglo-saxonne. Si elle peut paraître insuffisante, c'est, pour une part, parce que la problématique des actes de langage a été homologuée à la théorie de l'énonciation, formulée, on le sait, sous l'influence des idées de J.L. Austin, par E. Benveniste et développée ensuite comme une partie intégrée de la sémiotique générale ; c'est aussi et surtout parce que ses apports proprement logiques n'auraient pu être introduits que dans le cadre d'une présentation assez complète des langages logiques, ce qui, tout en étant légitime, aurait bouleversé l'économie générale de l'ouvrage.*

*Il en est un peu de même de la pragmatique américaine dont le champ de préoccupations correspond en partie à la théorie de la compétence modale que nous avons développée. Les raisons de nos réticences sont claires : ou bien sa problématique fait partie intégrante de la théorie du langage et alors la traduction de ses contributions dans une forme sémiotique va de soi, ou bien la pragmatique n'est, selon sa propre définition, qu'un appendice non sémiotique de la sémiotique, utilisant des catégories hétérogènes — d'ordre psycho-*

*logique ou sociologique, par exemple —, et alors elle ne peut revendiquer sa place dans un dictionnaire de sémiotique.*

*Une autre omission, plus grave peut-être, est celle de la rhétorique. En ne traitant que des théories du langage directement liées à la pratique linguistique à vocation scientifique, il nous a été impossible de prendre en considération les théories rhétoriques et poétiques antérieures, entachées, pour une bonne part, d'ethnocentrisme occidental. C'est un aveu d'impuissance, la nôtre d'abord : incapables d'en convertir les notions fondamentales en concepts sémiotiques, nous l'étions aussi de leur assigner une place dans le dispositif théorique général. Celle de la sémiotique à l'heure actuelle, ensuite : malgré les travaux très appréciables — qui sont pourtant loin d'être convergents (ceux, notamment, de G. Genette, du Groupe de Liège, de la linguistique textuelle) — il semble bien que la sémiotique discursive, de caractère figuratif, reste encore à construire.*

*Certains regretteront, enfin, le peu de place réservée aux sémiotiques particulières, locales, qui s'emploient avec courage à défricher de nouveaux champs de recherche, à élaborer de nouvelles disciplines dans le cadre des sciences de l'homme. Le degré d'avancement très inégal que l'on observe d'un domaine à l'autre, les tendances centrifuges, souvent métaphorisantes, que l'on rencontre dans ces terminologies spécialisées, nous ont incités à la prudence : au lieu d'enregistrer et de consacrer ainsi ce qui peut n'être parfois qu'éphémère, il semble préférable de chercher à susciter un effort de conceptualisation plus homogène, quitte à ce qu'il soit plus restreint.*

*Notre vœu serait, en effet, que ce dictionnaire soit le lieu d'enregistrement des progrès de la sémiotique, que l'inventaire provisoire des concepts qu'il constitue soit considéré comme ouvert à de nouvelles et meilleures formulations.*

## 6. « Mode d'emploi »

*Pour maintenir l'équilibre entre l'éparpillement alphabétique et l'organisation taxinomique qui lui est sous-jacente, pour en faire un instrument de consultation immédiatement accessible et pouvant servir en même temps d'introduction plus générale à la théorie du langage, nous avons été amenés à établir un système de renvois à plusieurs niveaux :*

*— au risque de nous répéter, nous avons habituellement pris soin de doter chaque entrée d'une brève définition, même si elle se trouve en position d'antonyme ou d'hyponyme d'un concept examiné plus largement : le lecteur, désireux d'obtenir un renseignement ponctuel rapide, évitera ainsi la perte de temps que constitue souvent la poursuite du sens d'un renvoi à l'autre ;*

*— les renvois inscrits à la fin de chaque article sont censés réunir les principales imbrications conceptuelles fournissant ainsi le contexte sémantique du terme interrogé ;*

*— les astérisques, appelés d'abord à signaler, à l'intérieur de chaque article, les termes définis par ailleurs dans le même volume, devaient satisfaire notre souci d'interdéfinition, en permettant de tester ainsi la cohérence présumée de la réflexion théorique. Nous nous sommes vite aperçus du caractère pléonastique d'un tel projet : à l'exception des mots outils et de quelques verbes, presque tous les termes de notre texte se sont trouvés dotés d'un astérisque. L'emploi de ce signe a donc été restreint : il n'est guère utilisé que*

*pour rappeler des champs conceptuels plus vastes qui permettent de mieux situer le terme défini (ou l'un de ses éléments constitutifs) soit à l'intérieur d'une composante autonome de la théorie, soit en le rattachant à un lieu épistémologique circonscrit.*

*Un tel dispositif, inscrivant chaque terme du lexique dans trois configurations concentriques, rend par conséquent possible, à partir de n'importe quelle entrée, une triple lecture du dictionnaire.*

## 7. Remerciements

*Construit à partir de dépouillements systématiques et exhaustifs des textes d'un petit nombre de sémioticiens et de linguistes dont les noms, apparaissant de manière récurrente, constituent un dernier système de références, ce dictionnaire se veut néanmoins le témoin et l'expression d'une recherche collective et anonyme : que ceux dont les intuitions et les travaux ont été exploités reçoivent ici la reconnaissance de la dette contractée par leurs porte-parole.*

*Les historiens de la lexicographie savent bien que les dictionnaires se confectionnent à partir d'autres dictionnaires : telle a été aussi notre pratique ; nous avons puisé abondamment dans des ouvrages proches du nôtre, en y cherchant un point de départ, une confirmation ou simplement l'occasion de se poser en s'opposant. Nos remerciements vont plus spécialement à Ph. Hamon et I. Darrault, auteurs des premiers lexiques de sémiotique, qui nous ont convaincus de la nécessité de donner une forme « raisonnée » à notre entreprise. Nous devons à D. Patte et M. Rengstorf l'établissement des équivalents anglais des termes qui y sont traités.*

*Nous remercions à l'avance tous ceux qui voudront bien, par leurs remarques, leurs critiques et des compléments d'information, confirmer l'utilité de cette mise au point.*

# A

## Absence n. f.

*Absence*

L'**absence** est un des termes de la catégorie* *présence/absence* qui articule le mode d'existence sémiotique des objets du savoir. L'existence « in absentia », qui caractérise l'axe paradigmatique* du langage, est appelée existence virtuelle*.

▶ **Présence, Existence sémiotique.**

## Abstrait adj.

*Abstract*

Un terme quelconque, appartenant à la langue naturelle ou à un métalangage, est dit **abstrait** soit si sa densité* sémique est faible (il s'oppose alors à concret*), soit s'il ne comporte pas de sèmes extéroceptifs* dans sa composition sémémique* (il s'oppose, en ce cas, à figuratif*) : au niveau de la sémantique* discursive, on distinguera ainsi la composante abstraite (ou thématique) et la composante figurative.

▶ **Intéroceptivité, Thématisation.**

## Acceptabilité n. f.

*Acceptability*

1.

L'**acceptabilité** est un des concepts non définis de la grammaire générative*, qui s'appuie, entre autres, semble-t-il, sur la notion d'intention* (notion discutable et confuse, dans la mesure où elle impliquerait, par exemple, la conscience : ce qui exclurait au moins le discours onirique) telle qu'on la lie souvent à la communication* : l'intention du locuteur présuppose non seulement la compétence* de l'énonciateur*, mais aussi celle de l'énonciataire qui est capable d'accepter ou de rejeter les énoncés proposés. De ce point de vue, l'acceptabilité devrait essentiellement permettre de définir la compétence linguistique.

2.

Concept fondateur d'une compétence idéale, et postulée égale pour tous — ce qui est évidemment invérifiable —, l'acceptabilité définit en même temps la performance* linguistique qui peut être entendue, de ce point de vue, comme la génération* et/ou la reconnaissance* effective des énoncés acceptables, les contraintes*, d'ordre externe ou interne, limitant l'exercice de la compétence du sujet parlant.

3.

Dans la mesure où on cherche à rendre ce concept opératoire*, il faut souligner qu'il relève essentiellement de la performance de l'énonciataire : l'acceptabilité apparaît alors comme un jugement relatif, et non catégorique : les phrases (ou les discours) ne sont pas *acceptables / inacceptables*, mais plus ou moins acceptables. Les causes de ces limitations partielles

ou totales de la performance sont à la fois multiples et extra-linguistiques : d'ordre, par exemple, psychologique (le caractère fini de la mémoire qui est incapable de retenir un nombre élevé de degrés d'enchâssement*, ou le degré variable d'attention) ou physiologique (le bruit* lors du processus de la communication, ou la condition physique du récepteur*, etc.). On voit qu'il y a là une direction de recherche qui ne relève pas du domaine sémiotique.

4.

Dans la mesure où l'acceptabilité est située dans l'instance de l'énonciataire, où elle se présente comme un jugement épistémique* reposant sur la modalité du *pouvoir-faire* (est « acceptable » ce « que on peut accepter »), les critères permettant d'exercer ce jugement sont à chercher au niveau des énoncés réalisés : ce sont des critères de grammaticalité* et de sémanticité*.

► **Compétence, Performance, Grammaticalité, Sémanticité, Interprétation, Norme.**

## Accompli adj.

### *Accomplished*

*Accompli/inaccompli* est une autre dénomination de la catégorie* sémique aspectuelle *perfectivité/imperfectivité.*

► **Perfectivité, Aspectualisation.**

## Achronie n. f.

### *Achrony*

Le terme **achronie** s'oppose aux deux concepts de synchronie et de diachronie* qui désignaient pour F. de Saussure deux dimensions quasi autonomes des recherches en linguistique : l'achronie sert à affirmer le caractère atemporel des structures logico-sémantiques en même temps que la non-pertinence de la dichotomie saussurienne. En effet, d'un côté, tout est temporel en sémiotique, à commencer par l'acte de langage, mais la durée n'y joue aucun rôle : la métaphore « spontanée » et individuelle ne demande qu'une seconde pour être produite, alors que la même métaphore, inscrite « en langue » (testa → tête, par exemple) prend plusieurs siècles pour s'imposer. D'autre part, le calcul logique se déroule bien dans le temps, mais celui-ci ne joue aucun rôle dans les opérations de substitution qui y sont effectuées. On peut considérer, par conséquent, du point de vue de la théorie sémiotique, que les structures* sémiotiques profondes* sont achroniques, alors que les structures discursives, plus superficielles, appellent la temporalisation*.

► **Synchronie.**

## Acquisition n. f.

### *Acquisition*

Située au niveau figuratif*, l'**acquisition** — qui s'oppose paradigmatiquement à la privation* — représente la transformation* qui établit la conjonction* entre sujet* et objet*; correspondant à la réalisation, elle s'effectue sur un mode soit transitif (attribution*), soit réfléchi (appropriation*). Inscrite dans le schéma narratif*, l'acquisition est la forme positive de la conséquence et

relève donc de cette figure discursive qu'est l'épreuve.

▶ **Réalisation, Communication, Conséquence, Épreuve.**

## Actant n. m.

### *Actant*

1.

L'**actant** peut être conçu comme celui qui accomplit ou qui subit l'acte*, indépendamment de toute autre détermination. Ainsi, pour citer L. Tesnière à qui ce terme est emprunté, « les actants sont les êtres ou les choses qui, à un titre quelconque et de quelque façon que ce soit, même au titre de simples figurants et de la façon la plus passive, participent au procès ». Dans cette perspective, l'actant désignera un type d'unité* syntaxique, de caractère proprement formel, antérieurement à tout investissement* sémantique et/ou idéologique.

2.

Le terme d'actant renvoie à une certaine conception de la syntaxe* qui articule l'énoncé* élémentaire en fonctions* (telles que sujet, objet, prédicat) indépendamment de leur réalisation dans des unités syntagmatiques (exemples : syntagmes nominal et verbal), et qui considère le prédicat* comme le noyau de l'énoncé. C'est dire ainsi que les actants sont à considérer comme les termes-aboutissants de la relation qu'est la fonction. — Ce concept d'actant est également à interpréter dans le cadre de la grammaire des cas (Fillmore) où chaque cas peut être considéré comme la représentation d'une position actantielle. A cet égard, la **grammaire actantielle,** de type sémiotique, se présente comme une formulation plus abstraite de la grammaire des cas : située à un niveau plus profond* et non soumise à une forme linguistique phrastique, elle est susceptible de rendre compte de l'organisation des discours narratifs — au niveau de la syntaxe* narrative (dite de surface) — grâce aux catégories* syntaxiques fonctionnelles (sujet, objet, prédicat, etc.) qu'elle explicite pour sa construction : de ce point de vue, elle se distingue des grammaires catégorielles (qui jouent sur les classes morphologiques) ou des grammaires syntagmatiques (qui s'appuient sur les classes distributionnelles).

3.

Le concept d'actant remplace avantageusement, surtout en sémiotique littéraire, le terme de personnage*, mais aussi celui de « dramatis persona » (V. Propp), car il recouvre non seulement les êtres humains, mais aussi les animaux, les objets ou les concepts. Par ailleurs, le terme de personnage reste ambigu du fait qu'il correspond aussi en partie au concept d'acteur* (où peut se réaliser un syncrétisme* d'actants) défini comme la figure et/ou le lieu vide où s'investissent et les formes syntaxiques et les formes sémantiques.

4.

Typologiquement, on distinguera à l'intérieur du discours énoncé : - *a*) Les **actants de la communication** (ou de l'énonciation*) que sont le narrateur* et le narrataire, mais aussi l'interlocuteur* et l'interlocutaire (qui participent à la structure de l'interlocution de second degré qu'est le dialogue*). - *b*) Les **actants de la narration** (ou de l'énoncé*) : sujet/objet, destinateur/destinataire; du point de vue grammatical, on opposera ici les **actants syntaxiques** (in-

scrits dans un programme* narratif donné), tels que le sujet d'état* et le sujet de faire*, et les **actants fonctionnels** (ou syntagmatiques) qui subsument les rôles actantiels* d'un parcours narratif* déterminé; eu égard aux deux dimensions* reconnues dans les discours, on distinguera par exemple les sujets pragmatiques* et les sujets cognitifs* (ceux-ci apparaissant soit en syncrétisme avec les sujets pragmatiques, soit comme acteurs autonomes, dans le cas de l'informateur* par exemple, soit reconnaissables au moins comme positions implicites avec l'actant observateur*). Compte tenu de sa prise en charge, au niveau de la sémantique discursive, par la procédure de figurativisation*, l'actant sera dit soit **individuel**, **duel** ou **collectif**.

5.

Tout actant est susceptible d'être projeté sur le carré* sémiotique et d'être ainsi articulé en au moins quatre positions actantielles (actant, antactant, négactant, négantactant). Ainsi articulé, l'actant est appelé **protoactant*** et se transforme en **catégorie* actantielle.**

6.

Dans la progression du discours narratif, l'actant est susceptible d'assumer un certain nombre de rôles actantiels*, définis à la fois par la position de l'actant dans l'enchaînement logique de la narration (sa définition syntaxique) et par son investissement modal* (sa définition morphologique). Ainsi, le héros* ne sera tel que dans certaines positions du récit : il ne l'était point auparavant, il peut ne plus l'être ensuite.

▶ **Fonction, Énoncé, Narratif** (parcours ∼), **Syntaxe narrative de surface, Actantiel, Acteur.**

## **Actantiel** adj. **(rôle, statut ∼)**

### *Actantial*

1.

Au fur et à mesure de son parcours narratif*, l'actant peut se conjoindre à un certain nombre d'états narratifs ou **rôles actantiels** : ceux-ci se définissent à la fois en fonction de la position de l'actant à l'intérieur du parcours narratif*, et de l'investissement modal* particulier qu'il prend en charge. Ainsi, l'actant-sujet, par exemple, sera successivement doté de modalités telles que celles du *vouloir-faire*, du *savoir-faire* ou du *pouvoir-faire* : dans ce cas, le sujet assume ces rôles actantiels que sont le sujet selon le vouloir, le sujet selon le savoir, le sujet selon le pouvoir-faire, et qui marquent alors autant de jalons dans l'acquisition de sa compétence* modale (préalable à sa performance*). — Du point de vue paradigmatique, les rôles actantiels sont à considérer comme une catégorie* (au sens hjelmslévien) : ils constituent, en effet, un paradigme dont les éléments sont définis par la position qu'ils peuvent occuper dans le parcours narratif.

2.

Alors que le **statut actantiel** est ce qui définit l'actant à un moment donné du parcours narratif, en tenant compte de la totalité de son parcours antérieur (manifesté ou simplement présupposé), le rôle actantiel n'est que le surplus qui s'ajoute, à un point du parcours, à ce qui constitue déjà l'actant à la suite de la progression syntagmatique du discours.

3.

Les rôles actantiels, ainsi définis morphologiquement (par leur contenu modal) et syntaxiquement (par la position de l'actant), relèvent de la

syntaxe* narrative de surface. Associés à un ou plusieurs rôles thématiques* (qui structurent la composante sémantique du discours), ils permettent, avec ceux-ci, la constitution d'acteurs* (comme lieux de convergence et d'investissement des structures narratives et discursives).

▶ **Actant, Narratif** (parcours ~), **Rôle, Psychosémiotique.**

## Acte n. m.

*Act*

1.

Dans la tradition philosophique qui remonte à la scolastique, on entend par **acte** « ce qui fait être » : l'agir est alors identifié au « faire-être » et correspond au passage de la potentialité à l'existence. Une telle définition, dont le caractère intuitif ne nous échappe pas, est d'une grande généralité : non seulement tous les « événements » qui constituent la trame des discours narratifs sont interprétables comme des actes, mais le discours lui-même est un acte, une suite organisée d'actes cognitifs. Il est indispensable, dès lors, de disposer d'un modèle de la représentation* de l'acte, utilisable dans l'analyse sémiotique et pouvant éventuellement servir de point de départ pour une sémiotique de l'action*.

2.

La définition intuitive de l'agir comme « faire-être » montre qu'il comporte deux prédicats en relation hypotaxique* : sa représentation syntaxique aura donc la forme de deux énoncés* — d'un énoncé de faire* et d'un énoncé d'état* — dont le premier régit le second qui est en position d'objet de faire. La représentation canonique de l'acte peut être formulée comme une structure* modale, soit du type :

$$F\ [S_1 \rightarrow O_1\ (S_2 \cup O_2)]$$

soit du type :

$$F\ [S_1 \rightarrow O_1\ (S_2 \cap O_2)]$$

et reconnaissable au niveau de la grammaire narrative de surface.

3.

L'interprétation de cette formule est simple : l'agir présuppose l'existence d'un sujet et s'identifie avec la modalité du « faire » produisant un état (ou un changement d'état) formulé comme la jonction* d'un objet avec le sujet (qui peut être ou non en syncrétisme* avec le sujet du faire). L'agir correspond donc partiellement à la performance* et présuppose une compétence* modale, considérée comme la potentialité du faire. C'est pourquoi l'acte se définira comme le passage de la compétence à la performance, le « passage » étant syntaxiquement interprété comme la modalité* de faire (qui est la conversion, au niveau de la syntaxe anthropomorphe*, du concept de transformation*).

▶ **Faire, Acte de langage.**

## Acte de langage

*Speech act*

1.

La définition générale de l'acte* s'applique à l'**acte de langage** (dit aussi **acte de parole**) : qu'on le saisisse comme une « prise de parole » décrite et située sur la dimension pragmatique du discours ou qu'on l'observe dans le cadre « pragmatique » de la communication, l'acte de langage est à considérer d'abord comme un faire gestuel signifiant,

susceptible d'être inscrit dans le paradigme d'autres gestes sonores comparables (chanter, siffler, roter, balbutier...), de faire partie — comme un des termes — d'une catégorie sémantique appropriée (« parler »/ « se taire », par exemple), d'occuper des positions syntagmatiques diverses dans la stratégie de la communication (« prendre la parole », « donner la parole », « retirer la parole », etc.), sans qu'il soit nécessaire de faire intervenir, à aucun moment, le contenu propre du dit. C'est à cette activité somatique* signifiante qu'il faudrait réserver la dénomination d'**acte de parole**. Elle pourrait être étudiée dans le cadre de la catégorisation* du monde par les langues naturelles, et donner lieu à l'établissement d'ethnotaxinomies comparatives de la parole : en tant qu'activité somatique, elle s'inscrit sur la dimension pragmatique* des discours et doit être traitée dans le cadre plus général de la grammaire narrative.

2.

Considéré comme un faire* spécifique, l'acte de langage apparaît d'abord comme un « faire-savoir », c'est-à-dire comme un faire produisant la conjonction* du sujet-énonciataire* avec un objet* de savoir. Dans cette perspective, et pour être efficace ou simplement possible, il présuppose un ensemble de conditions sémiotiques qui assurent la transmission de l'objet de savoir. Autrement dit, si tout acte de langage occurrentiel, réalisé dans le hic et nunc, peut être envisagé comme une performance* particulière, il présuppose, sous l'appellation générale de compétence*, l'existence d'une sémiotique à laquelle participent, entièrement ou partiellement, l'énonciateur* et l'énonciataire, — sémiotique qui est à la fois système* et procès* (ou mise en discours*) et qui implique la prise en charge et de la forme* (ou du schéma*) et de la substance* sémiotiques. L'acte de langage n'est pas une création ex nihilo, à situer au début de toute réflexion sémiotique, c'est un événement particulier, inscrit dans un système de contraintes* multiples.

3.

D'un autre côté, l'acte de langage, en tant que faire, se présente comme un « faire-être » : ce qu'il provoque à l'être, c'est la signification*. Dans son aspect pragmatique, il s'identifie alors à la sémiosis*, en réunissant, aux deux pôles de l'énonciation, le signifiant* et le signifié*. Sous son aspect cognitif, il est signification, c'est-à-dire production et saisie des différences significatives.

4.

L'acte de langage peut être, finalement, considéré comme un « faire-faire », c'est-à-dire comme une manipulation*, par la parole, d'un sujet par un autre sujet. Il ne s'agit pas là, évidemment, du problème, connu depuis toujours des linguistes, de l'impératif et du vocatif, mais des propriétés générales de l'organisation discursive, réunies sous le nom de modalisation du discours, et reconnaissables non seulement comme des formes particulières de programmation discursive (telles que le faire persuasif* ou le faire interprétatif*), mais aussi comme des formes implicites et présupposées, constitutives de la compétence modale des sujets en instance de communication contractuelle et/ou polémique. Il suffit de postuler que les sujets participant à la communication — peu importe qu'ils soient inscrits dans des discours figuratifs et analysables comme des « sujets en papier » ou des « sujets réels » produisant eux-mêmes des discours — sont dotés d'une compétence modale, pour que

les actes de langage qu'ils produisent comme des performances, puissent être interprétés comme des performances modales d'ordre cognitif, susceptibles de constituer l'objet d'une sémiotique de la manipulation. C'est dans ce cadre déterminé que nous inscrivons les analyses encore partielles de la philosophie du langage (Austin, Searle, et, dans une certaine mesure, O. Ducrot).

5.

La problématique que soulève l'examen de l'acte de langage rejoint partiellement celle de l'énonciation.

▸ **Énonciation, Pragmatique, Communication.**

## **Acteur** n. m.

*Actor*

1.

Historiquement le terme d'**acteur** s'est progressivement substitué à celui de personnage (ou de dramatis persona) dans un plus grand souci de précision et de généralisation (un tapis volant ou une société commerciale, par exemple, sont des acteurs), rendant possible son emploi hors du seul domaine littéraire.

2.

Obtenu par des procédures de débrayage* et d'embrayage* (qui renvoient directement à l'instance de l'énonciation*), l'acteur est une unité lexicale, de type nominal, qui, inscrite dans le discours, est susceptible de recevoir, au moment de sa manifestation, des investissements* de syntaxe* narrative de surface et de sémantique* discursive. Son contenu sémantique propre semble consister essentiellement dans la présence du sème d'individuation* qui le fait apparaître comme une figure* autonome de l'univers sémiotique. L'acteur peut être **individuel** (Pierre) ou **collectif** (la foule), **figuratif*** (anthropomorphe ou zoomorphe) ou **non figuratif** (le destin). L'individuation d'un acteur est souvent marquée par l'attribution d'un nom propre, sans que cela constitue d'ailleurs pour autant la condition sine qua non de son existence (un rôle thématique* quelconque, « le père » par exemple, servira souvent de dénomination d'acteur) : l'onomastique*, relevant de la sémantique discursive, est ainsi complémentaire de l'actorialisation* (une des procédures de la syntaxe* discursive).

3.

Dans un premier temps, l'acteur a été rapproché de (et opposé à) l'actant*. D'un point de vue comparatif, lorsqu'on dispose d'un corpus de contes-variantes, on s'aperçoit qu'un seul actant-sujet, par exemple, peut être manifesté par plusieurs acteurs-occurrences. Toutefois, l'analyse distributionnelle*, ainsi utilisée, met surtout en évidence le caractère invariant* de l'actant, sans nous renseigner pour autant sur la nature de l'acteur. Car il faut en même temps tenir compte du fait que l'acteur dépasse les limites de la phrase et se perpétue, à l'aide d'anaphores*, tout au long du discours (ou du moins d'une séquence discursive) conformément au principe d'identité*. Il cesse, dès lors, d'être la variable* d'un seul actant invariant, pour assumer successivement des rôles actantiels* divers; de même, le discours étant le déroulement de valeurs sémantiques, l'acteur est susceptible de recevoir un ou plusieurs rôles thématiques* différents.

4.

On parvient ainsi à une définition plus précise de l'acteur : il est le lieu de convergence et d'investissement

des deux composantes syntaxique et sémantique. Pour être dit acteur, un lexème doit être porteur d'au moins un rôle actantiel et d'au moins un rôle thématique. Ajoutons que l'acteur n'est pas seulement le lieu d'investissement de ces rôles, mais aussi celui de leurs transformations, le discours consistant essentiellement dans un jeu d'acquisitions et de déperditions successives de valeurs*.

5.

On voit donc apparaître, à la surface du texte, une **structure* actorielle** qui n'est au fond qu'une structure topologique, les différents acteurs du discours étant constitués en un réseau de lieux qui, vides de par leur nature, sont des lieux de manifestation des structures narratives et discursives.

6.

Du point de vue de la production* du discours, on pourra distinguer le sujet de l'énonciation*, qui est un actant implicite logiquement présupposé par l'énoncé*, de l'**acteur de l'énonciation** : en ce dernier cas, l'acteur sera, par exemple, « Baudelaire » en tant qu'il se définit par la totalité de ses discours.

▶ **Individuation, Identité, Actorialisation.**

## Action n. f.

*Action*

1.

L'**action** peut se définir comme une organisation syntagmatique* d'actes*, sans que l'on ait à se prononcer à l'avance sur la nature de cette organisation : suite ordonnée ou stéréotypée, ou programmée par un sujet compétent.

2.

En sémiotique syntagmatique, l'action peut être considérée comme le résultat de la conversion*, à un moment donné du parcours génératif*, d'un programme* narratif (simple ou complexe). Dans le cas d'un programme complexe, les différents programmes narratifs d'usage, qui le composent, correspondent aux actes qui constituent l'action. Cela revient à dire qu'une action est un programme narratif « habillé », le sujet y étant représenté par un acteur* et le faire converti en procès*.

3.

La sémiotique narrative n'étudie pas les actions proprement dites, mais des actions « en papier », c'est-à-dire des descriptions d'actions. C'est l'analyse des actions narrées qui lui permet de reconnaître les stéréotypes des activités humaines et de construire des modèles typologiques et syntagmatiques qui en rendent compte. L'extrapolation de telles procédures et de tels modèles peut alors donner lieu à l'élaboration d'une **sémiotique de l'action**.

▶ **Acte, Narratif** (parcours ~), **Performance.**

## Actorialisation n. f.

*Actorialization*

1.

Avec la temporalisation* et la spatialisation*, l'**actorialisation** est une des composantes de la discursivisation*, qui est fondée, comme les deux autres, sur la mise en œuvre des opérations de débrayage* et d'embrayage*. Ce qui caractérise la procédure d'actorialisation, c'est qu'elle vise, par la réunion des dif-

férents éléments des composantes sémantique et syntaxique, à instituer les acteurs* du discours. Ces deux composantes (syntaxique et sémantique) — susceptibles d'analyses séparées — déroulant, sur le plan discursif, leurs parcours (actantiel et thématique) de manière autonome, c'est la réunion terme à terme d'au moins un rôle actantiel* et d'au moins un rôle thématique*, qui est constitutive d'acteurs (ainsi dotés à la fois d'un modus operandi et d'un modus essendi).

2.

Étant donné que les valeurs* pragmatiques* peuvent être soit objectives*, soit subjectives*, et, de ce fait, manifestées soit comme des propriétés intrinsèques des sujets, soit comme des objets thématisés indépendants (par exemple « être puissant » ou « posséder une armée»), étant donné également que tel rôle actantiel peut être soit intériorisé et se présenter alors en syncrétisme* avec le sujet, soit autonomisé et apparaître alors sous forme d'acteurs séparés (l'adjuvant* ou l'opposant, par exemple, servant de représentants des structures modales de la compétence des sujets; l'informateur* ou l'observateur* incarnant, de leur côté, des sujets cognitifs* autonomes), — chaque discours narratif présente une **distribution actorielle** qui lui est propre. C'est pourquoi, l'instance du parcours génératif*, caractérisée, entre autres, par la mise en place d'une structure d'acteurs, peut donner lieu à une **typologie actorielle** des discours narratifs, dont les deux pôles présenteraient, le premier, une distribution actantielle et thématique variée, mais située à l'intérieur d'un seul acteur, et dont le second se caractériserait, au contraire, par une organisation d'acteurs différents et autonomes : une telle typologie se situerait, par conséquent, entre la distribution psychologisante et une distribution sociologisante des acteurs.

▶ **Acteur, Discursivisation, Syntaxe discursive.**

## Actualisation n. f.

### *Actualization*

1.

Du point de vue des modes d'existence sémiotique, et dans la perspective linguistique, l'**actualisation** correspond au passage du système* au procès* : ainsi, la langue* est un système virtuel* qui s'actualise dans la parole*, dans le discours; de même, on dira qu'un lexème*, caractérisé comme simple virtualité, s'actualise grâce au contexte dans lequel il prend place sous forme de sémème*. Employée dans le cadre de la catégorie* *virtuel/actuel*, l'actualisation est une opération par laquelle on rend présente* une unité de langue dans un contexte linguistique donné : l'existence actuelle (« in praesentia ») ainsi obtenue est propre à l'axe syntagmatique* du langage.

2.

Au couple traditionnel *virtuel/actuel*, la sémiotique narrative a été amenée à substituer l'articulation ternaire *virtuel/actuel/réalisé*, de manière à pouvoir mieux rendre compte des organisations narratives. C'est ainsi que sujets* et objets*, antérieurement à leur jonction*, sont en position virtuelle; leur actualisation et leur réalisation* s'opèrent eu égard aux deux types de relations caractéristiques de la fonction* : la disjonction* actualise sujets et objets, la conjonction* les réalise.

3.

Dans cette perspective, l'actualisation, comme opération, peut correspondre — dans la mesure où elle s'effectue à partir d'une réalisation antérieure — à une transformation* qui opère la disjonction entre sujet et objet; elle équivaudra alors, au plan figuratif*, à la privation* : selon que, au niveau actoriel, le sujet de faire est différent ou non du sujet démuni, on aura soit une actualisation transitive* (figurativisée par la dépossession*), soit une actualisation réfléchie* (la renonciation*). On appellera **valeur actualisée** une valeur* quelconque investie dans l'objet au moment (ou dans la position syntaxique) où celui-ci est en relation disjonctive avec le sujet.

▶ **Existence sémiotique, Valeur.**

## Adéquation n. f.

### *Adequation*

1.

On entend par **adéquation** la conformité que l'on peut reconnaître entre deux grandeurs* sémiotiques. L'adéquation sera conçue différemment selon la façon d'envisager la relation entre ces grandeurs.

2.

On parlera d'**adéquation verticale** lorsqu'on postule ou exige la conformité entre deux niveaux de langage distincts : entre la sémiotique*-objet et son métalangage* de description*, entre la théorie* conceptualisée et le langage formel* qui l'axiomatise, entre les structures profondes* et les structures de surface* (bien que le terme d'équivalence* soit plus approprié en ce cas).

3.

On réservera le nom d'**adéquation horizontale** à la conformité à établir entre le projet et sa réalisation, c'est-à-dire entre la théorie et son application. En effet, toute théorie étant arbitraire* (ne dépendant pas des données de l'expérience), l'exigence d'adéquation ne se pose pour elle qu'au moment de l'application. D'un autre côté, la construction d'une théorie ne peut viser que son application : elle doit se soumettre, par conséquent, à certains postulats (le principe d'empirisme* pour L. Hjelmslev) qui garantissent par avance les conditions de son adéquation.

▶ **Théorie, Vérification, Validation.**

## Adjuvant n. m.

### *Helper*

L'**adjuvant** désigne l'auxiliant positif quand ce rôle est assumé par un acteur* autre que le sujet du faire : il correspond à un pouvoir-faire individualisé qui, sous forme d'acteur, apporte son aide à la réalisation du programme* narratif du sujet*; il s'oppose, paradigmatiquement, à l'opposant* (qui est l'auxiliant négatif).

▶ **Auxiliant.**

## Affirmation n. f.

### *Affirmation*

1.

La grammaire traditionnelle distingue généralement quatre classes de propositions* : affirmatives, négatives, interrogatives et impératives. Alors que les deux dernières portent

sur l'interlocuteur et cherchent à provoquer son faire verbal* et/ou somatique*, les propositions affirmatives et négatives ne sont que des constats d'existence, adressés à l'interlocuteur dont l'intervention n'est pas sollicitée. On réunit généralement celles-ci sous l'appellation de propositions déclaratives. (Les premières grammaires génératives* n'engendraient que des phrases déclaratives affirmatives, l'affirmation étant considérée comme la propriété des phrases de base.) Nous préférons les considérer comme des énoncés informatifs* (ou non modalisés), leur production sous-tendant implicitement un « je dis que », et rien d'autre.

2.

Dans la tradition de Port-Royal, on dit que le constat d'existence, que comporte ce genre d'énoncé, se manifeste du fait de la prédication, la copule française être* étant un instrument par excellence pour l'affirmation. C'est plus ou moins dans le même esprit que nous distinguons d'une part les **énoncés* d'état***, porteurs de ce constat d'existence sémiotique et caractérisés par la relation de jonction entre un sujet* et un objet* (c'est-à-dire l'« affirmation » dans le sens affaibli de constat), et, de l'autre, des énoncés de faire* (dont l'assertion* et la négation* sont les deux termes contradictoires*). Le terme d'affirmation, ambigu, nous semble devoir être évité.

▸ **Assertion, Jonction.**

## Agrammaticalité n. f.

*Agrammaticality*

A la différence de la linguistique générative* et transformationnelle qui s'appuie sur la compétence* de l'énonciataire pour distinguer ce qui est grammatical de ce qui ne l'est pas, on entendra par **agrammaticalité** l'impossibilité, pour deux éléments du plan syntaxique, d'être présents* ensemble dans une unité hiérarchiquement supérieure : il s'agit donc là d'une des formes possibles de l'incompatibilité.

▸ **Grammaticalité, Incompatibilité.**

## Agresseur n. m.

*Villain*

Dans la terminologie de V. Propp, l'**agresseur** est l'un des sept personnages du conte merveilleux, dont la « sphère d'action » comprend « le méfait, le combat et les autres formes de lutte contre le héros ». A ce titre, on peut voir en lui l'anti-donateur : à l'opposé du donateur qui assure le rôle d'adjuvant* et donne au héros* la compétence* nécessaire à sa performance*, l'agresseur — homologable à l'opposant — a pour fonction essentielle d'instaurer le manque et, par là, d'enclencher ce que Propp appelle le « mouvement » du récit : la transformation* négative appelant, comme équilibré, une transformation positive.

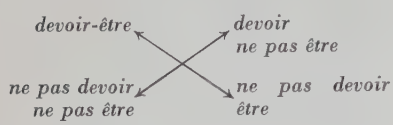
▸ **Manque, Opposant, Donateur.**

## Aléthiques (modalités ⌣) adj.

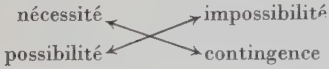
*Alethic modalities*

Du point de vue sémiotique, la structure modale dite **aléthique** se trouve produite lorsque l'énoncé modal, ayant pour prédicat le devoir*, surdétermine et régit l'énoncé d'état*

(ayant l'« être » pour prédicat). La projection, binarisante, de cette structure sur le carré* sémiotique permet la formulation de la catégorie modale aléthique :




Chacun des termes du carré est susceptible de recevoir une dénomination substantivale :




On voit que chaque terme modal peut alors être traité soit comme une structure* modale (c'est sa définition syntaxique), soit comme une valeur* modale (sa définition taxinomique). Si la logique modale utilise exclusivement des valeurs modales (ou des dénominations), la sémiotique modale attache à chaque dénomination sa définition syntaxique.

▶ **Devoir, Modalité.**

# Algorithme n. m.

## *Algorithm*

1.

Par **algorithme**, on entend la prescription d'un ordre* déterminé dans l'exécution d'un ensemble d'instructions explicites* en vue de la solution d'un certain type de problème donné. Dans la métasémiotique* scientifique, qui se donne pour tâche de représenter le fonctionnement d'une sémiotique sous la forme d'un système de règles*, l'algorithme correspond à un savoir*-faire syntagmatique*, susceptible de programmer, sous forme d'instructions, l'application des règles appropriées. Ce savoir-faire, que l'on retrouve, dans les discours narratifs de toutes sortes, sous forme de faire* programmatique (variant selon le type de compétence des sujets opérateurs, et pouvant subir des réussites ou des échecs), se trouve « neutralisé » par l'explicitation de toutes les règles et par l'instauration du sujet opérateur quelconque dénommé automate* : la mise en place et le bon usage d'un tel opérateur neutre est une des conditions de la scientificité*.

2.

Il est évident que la présentation algorithmique des suites de règles ne peut se faire que progressivement : l'organisation algorithmique ne peut être conférée d'abord qu'à certaines procédures* d'analyse. Ainsi, en sémiotique narrative, les programmes* narratifs complexes, par exemple, sont déjà susceptibles de recevoir une formulation algorithmique. C'est dans la même perspective que nous avons proposé de considérer comme un **algorithme de transformation*** une suite ordonnée d'opérations permettant de passer de l'état initial à l'état final d'un récit* fermé. — Lorsqu'un algorithme comporte des instructions prévoyant le passage, sur le carré* sémiotique, d'un terme primitif (s1) à son contradictoire ($\overline{s1}$), et de celui-ci, par implication*, au contraire du premier (s2), il peut être dit **dialectique**.

3.

On désigne parfois du nom de **linguistique algorithmique** une branche de la linguistique qui s'intéresse en particulier à l'automation des procédures d'analyses linguistiques en vue de leur traitement automatique, ou, de façon plus générale, aux langages de documentation et de programmation.

▶ **Règle.**

## Alphabet n. m.

*Alphabet*

En métasémiotique* scientifique, l'**alphabet** désigne l'inventaire fini de symboles choisis en vue de la description* d'un objet sémiotique et qui permettent la construction d'expressions*. On emploie parfois, dans ce sens, mais improprement, le terme de structure. La critique principale qu'on peut formuler à l'encontre d'un tel concept du métalangage*, c'est de ne pas suffisamment tenir compte de l'aspect paradigmatique* de tout langage, et de ne représenter l'alphabet que comme un simple inventaire non structuré.

▶ **Symbole, Expression.**

## Altérité n. f.

*Alterity*

L'**altérité** est un concept* non définissable qui s'oppose à un autre, du même genre, l'identité : ce couple peut être au moins interdéfini par la relation de présupposition* réciproque. De même que l'identification permet de statuer sur l'identité de deux ou plusieurs objets, la distinction* est l'opération par laquelle on reconnaît leur altérité.

▶ **Identité, Différence.**

## Ambiguïté n. f.

*Ambiguity*

1.

L'**ambiguïté** est la propriété des énoncés* qui présentent simultanément plusieurs lectures* ou interprétations* possibles (sans prédominance de l'une sur l'autre).

2.

L'ambiguïté peut être de type **lexical**, avec les phénomènes d'homophonie ou d'homographie : elle est alors provoquée par le caractère plurisémémique des lexèmes*.

3.

L'ambiguïté **syntaxique** se manifeste lorsque, à une structure syntaxique de surface*, correspondent deux ou plusieurs représentations* sémantiques.

▶ **Désambiguïsation, Homonymie, Univocité.**

## Analogie n. f.

*Analogy*

1.

Dans son sens précis, l'**analogie** est l'identité* de la relation qui réunit, chacun séparément, deux ou plusieurs couples de termes*. Analogie est ainsi synonyme de proportion mathématique. — Si, au lieu d'enregistrer de telles relations, on vise à les établir, la connaissance des trois termes d'une proportion à deux couples permet d'en déterminer le quatrième. Une telle opération cognitive est souvent appelée **raisonnement par analogie**. La tradition linguistique attribue, depuis les néogrammairiens, un rôle important à l'activité analogique dans le fonctionnement des langues naturelles : l'observance ou l'imitation des modèles analogiques — qui correspondent au raisonnement implicite — se manifestent aussi bien dans la pratique individuelle (« disez » au lieu de « dites ») que dans les transformations diachroniques des langues. — Le terme d'analogie s'étant généralisé

et ayant perdu son sens précis, il est devenu nécessaire de le remplacer par celui d'homologie, l'homologation servant à désigner l'activité analogique.

2.

Dans son sens vague et courant, l'analogie désigne une ressemblance plus ou moins lointaine entre deux ou plusieurs grandeurs* entre lesquelles on admet implicitement une différence essentielle. Employé en sémiotique comme concept non défini, le terme d'analogie peut rendre service dans la mesure où le constat d'analogie est prolongé par un faire visant à en déterminer la structure.

3.

C'est ainsi qu'on parle souvent d'analogie à propos des relations qu'un système ou un procès sémiotiques sont susceptibles d'entretenir avec son référent* externe, c'est-à-dire avec le monde* naturel : problème limité au statut des onomatopées (*cf.* motivation*) tant qu'il s'agit des langues naturelles, l'analogie apparaît au cœur des débats lorsqu'il s'agit de sémiotiques visuelles où l'iconicité* est considérée par certains comme une caractéristique de ce genre de sémiotique.

4.

L'analogie sert également de point de départ pour expliquer la constitution et le déroulement des isotopies* métaphoriques qui paraissent susceptibles d'homologations entre elles.

▶ **Homologation, Iconicité.**

## **Analyse** n. f.

### *Analysis*

Outre les emplois divers qui viennent de la langue courante, le terme **d'analyse** désigne, en sémiotique, depuis Hjelmslev, l'ensemble de procédures utilisées dans la description* d'un objet* sémiotique, qui ont la particularité de considérer, au point de départ, l'objet en question comme un tout de signification* et qui visent à établir, d'une part, les relations entre les parties de cet objet, et, de l'autre, entre les parties et le tout qu'il constitue, et ainsi, de manière récurrente, jusqu'à l'épuisement de l'objet, c'est-à-dire jusqu'à l'enregistrement des unités minimales indécomposables. Une telle description est parfois dite descendante, par opposition à la synthèse*, dite ascendante. — Différents types d'analyse sont possibles, selon le niveau de pertinence choisi : on aura, par exemple, au plan syntaxique les analyses distributionnelle* et syntagmatique*, et au plan sémantique l'analyse sémique* ou componentielle.

▶ **Procédure, Contenu.**

## **Anaphore** n. f.

### *Anaphora*

1.

L'**anaphore** est une relation d'identité partielle qui s'établit, dans le discours, sur l'axe syntagmatique*, entre deux termes*, servant ainsi à relier deux énoncés, deux paragraphes, etc.

2.

L'anaphore sera dite **grammaticale**, lorsqu'elle utilise pour l'identification les catégories* sémantiques qui font partie de l'armature explicite de la grammaire d'une langue naturelle quelconque (exemple : les pronoms, le verbe faire, etc.).

3.

Il y a anaphore **sémantique** (au

sens restreint) quand un terme condensé (ou dénomination*) reprend une expansion syntagmatique antérieure. Du point de vue terminologique, on pourra distinguer l'**anaphorisé** (terme premier dans l'énoncé, et en expansion) de l'**anaphorisant** qui le reprend sous forme condensée. Cette même relation sera dénommée **cataphore** lorsque le terme repris (le cataphorisant) précède, dans le discours, le terme en expansion (le cataphorisé).

4.

L'identité, mise en œuvre par la reconnaissance* ou l'identification, est une relation anaphorique formelle entre deux termes, dont l'un est présent ou actuel, et dont l'autre est absent, ailleurs ou passé : en ce sens, on pourra parler d'anaphore **cognitive**.

5.

L'**anaphorisation** est l'une des procédures principales qui permettent à l'énonciateur* d'établir et de maintenir l'isotopie* discursive (les relations interphrastiques).

▸ **Référence, Référent, Identité, Coréférence.**

## Ancrage n. m.

*Anchoring*

1.

On entend par **ancrage historique** la mise en place, lors de l'instance de la figurativisation* du discours, d'un ensemble d'indices spatio-temporels et, plus particulièrement, de toponymes* et de chrononymes*, visant à constituer le simulacre d'un référent* externe et à produire l'effet* de sens « réalité ».

2.

On désigne aussi parfois du nom d'**ancrage** la mise en relation de grandeurs sémiotiques relevant soit de deux sémiotiques* différentes (image publicitaire et légende; tableau et son intitulé), soit de deux instances discursives distinctes (texte et titre) : l'ancrage a pour effet de transformer une des grandeurs en référence contextuelle, permettant ainsi de désambiguïser l'autre.

▸ **Histoire.**

## Antériorité n. f.

*Anteriority*

1.

L'**antériorité** est l'un des deux termes de la catégorie* logico-temporelle *antériorité/postériorité* qui permet, à partir d'un point temporel zéro, identifié, à la suite du débrayage* temporel, avec le temps d'**alors** ou celui de **maintenant**, la construction d'un cadre de localisation temporelle des programmes* narratifs.

2.

On entend par **antériorité logique** la caractéristique d'une grandeur* sémiotique présupposée, en relation avec une grandeur présupposante.

▸ **Localisation spatio-temporelle, Présupposition.**

## Anthropomorphe (syntaxe ~) adj.

*Anthropomorphic syntax*

Par opposition à la syntaxe fondamentale, conçue sous forme d'opérations logiques, effectuées dans le cadre d'un micro-univers établi, la syntaxe narrative de surface est dite

**anthropomorphe** du fait qu'à la suite de la conversion*, elle substitue aux opérations logiques les sujets de faire* et qu'elle définit les sujets d'état* par leur jonction avec des objets susceptibles d'être investis de valeurs qui les déterminent. De même, les concepts de compétence* modale et de performance qu'elle met en œuvre n'ont de sens que s'ils se réfèrent à des sujets humains. — Ainsi appliqué à la syntaxe narrative, le qualificatif anthropomorphe est sans rapport avec l'anthropomorphisme qui caractérise certains discours narratifs — surtout ethnolittéraires — attribuant souvent le statut de sujet de faire à des choses ou à des êtres non humains.

▶ **Syntaxe narrative de surface, Personnification.**

## Anthroponyme n. m.

*Anthroponym*

Les **anthroponymes** — en tant que dénominations d'acteurs* par des noms propres — font partie de la sous-composante onomastique de la figurativisation. Associés aux toponymes* et aux chrononymes*, ils permettent un ancrage* historique visant à constituer le simulacre d'un référent externe et à produire l'effet de sens « réalité ».

▶ **Onomastique, Figurativisation, Référent.**

## Anti-destinateur n. m.

*Anti-sender*

Projeté sur le carré* sémiotique, le destinateur — considéré alors en tant que proto-actant* — donne lieu à au moins quatre positions actantielles (destinateur, anti-destinateur, non-destinateur, non-anti-destinateur); le couple le plus utilisé — destinateur/**anti-destinateur** —, corrélatif à celui de sujet/anti-sujet, est évidemment lié à la structure polémique des discours narratifs.

▶ **Destinateur, Proto-actant, Polémique.**

## Anti-donateur n. m.

*Anti-donor*

Paradigmatiquement opposé au donateur, dans le cadre de la structure polémique des discours, l'**anti-donateur** peut être homologué à l'opposant.

▶ **Opposant, Donateur, Polémique.**

## Antiphrase n. f.

*Antiphrasis*

Ancienne figure* de rhétorique, susceptible de recevoir une définition sémiotique rigoureuse, l'**antiphrase** correspond à la substitution*, dans le cadre d'une unité syntagmatique donnée, de deux signes* possédant au moins deux sèmes* contradictoires*.

▶ **Antithèse, Relation, Métaphore.**

## Antithèse n. f.

*Antithesis*

L'**antithèse** est une ancienne figure* de rhétorique, susceptible d'être défi-

nie, de manière plus précise, en sémiotique, comme la manifestation*, sur l'axe syntagmatique*, de l'antiphrase*, présentant ainsi en combinaison deux signes* possédant au moins deux sèmes* contradictoires* (ou parfois contraires*).

▶ **Antiphrase, Relation.**

## Antonymie n. f.

*Antonymy*

1.

En lexicologie, on oppose traditionnellement aux relations de synonymie* — reconnaissables entre deux ou plusieurs lexèmes* — celles d'**antonymie**, qui permettent de coupler des termes malgré (et à cause de) leurs différences. Deux lexèmes, appartenant à la même classe* morphologique (« chaud »/« froid »; « monter »/« descendre ») se trouvent ainsi rapprochés du fait qu'ils possèdent un certain nombre de sèmes* communs et qu'ils se distinguent par d'autres sèmes qui s'opposent entre eux.

2.

On voit que le problème de l'antonymie n'est pas d'ordre lexical ou, plutôt, que le plan lexématique ne fait que manifester des oppositions* sémiques sous-jacentes : car, une fois reconnue l'existence d'un axe* sémantique reliant les deux lexèmes, il reste à savoir en quoi consistent les oppositions sémiques qui les distinguent, et s'il est possible de constituer une typologie, d'ordre logique, de ces relations oppositives. Le problème de l'antonymie lexicale ne peut être résolu que dans le cadre de la réflexion sur la nature des structures* élémentaires de la signification.

3.

Les définitions et les classements d'antonymes varient d'une lexicologie à l'autre. On distinguera, par exemple, les **antonymes polaires**, catégoriques, qui n'admettent pas de termes intermédiaires (« mari »/« femme »), des **antonymes scalaires** qui admettent la gradation et sont souvent liés aux procédures de comparaison (« grand »/« moyen »/« petit »; « chaud »/« tiède »/« froid »). Selon le type de relation logique reconnue entre eux, on parlera d'**antonymes contradictoires*** (« célibataire »/« marié »), **contraires** (« monter »/« descendre »), **réciproques** (« acheter »/« vendre »), etc.

▶ **Structure.**

## Aphorie n. f.

*Aphoria* (neol.)

L'**aphorie** est le terme neutre* de la catégorie* thymique qui s'articule en *euphorie*/*dysphorie*.

▶ **Thymique** (catégorie ~).

## Appropriation n. f.

*Appropriation*

Située au niveau figuratif*, l'**appropriation** caractérise la position du sujet d'un énoncé d'état*, lorsqu'il a acquis l'objet* de valeur par sa propre action. Elle correspond donc à la réalisation* réfléchie* de l'objet de valeur, effectuée à un moment quelconque du parcours narratif*. Avec l'attribution*, l'appropriation est une des deux formes de l'acquisition, qui peuvent entrer comme

sous-composantes de l'épreuve*, à titre de conséquence*.

▶ **Acquisition, Réalisation.**

## Arbitraire adj., n. m.

### *Arbitrariness*

1.

Le terme d'**arbitraire** (du signe*) est assez imprécis dans la théorie saussurienne où il désigne le caractère non fondé, immotivé (c'est-à-dire impossible à interpréter en termes de causalité), de la relation* réunissant le signifiant* et le signifié*, et constitutive du signe linguistique. Cette conception a joué historiquement un rôle important, permettant, entre autres, à F. de Saussure de fonder l'autonomie de la langue* considérée comme forme*.

S'il n'existe aucune relation causale ou « naturelle » entre le signifié « table » et le signifiant « table », il est impossible, en revanche, du point de vue du fonctionnement de la langue (ou d'une sémiotique quelconque), de ne pas reconnaître l'existence d'une relation **nécessaire** (E. Benveniste) — ou présupposition* réciproque (L. Hjelmslev) — entre le signifiant et le signifié, relation appelée fonction* sémiotique (L. Hjelmslev) dont l'établissement (ou sémiosis) définit en premier lieu l'acte* de langage. Logiquement nécessaire, cette relation l'est également du point de vue social : les signes d'une langue naturelle, s'ils sont **conventionnels** (autre terme proposé par Saussure), ne sont pas arbitraires, les sujets parlants ne pouvant opérer d'eux-mêmes des substitutions* de signifiants ou de signifiés.

2.

Le caractère arbitraire ou plus ou moins motivé des signes ne leur vient pas de leur nature de signe, mais de son interprétation, c'est-à-dire du sentiment ou de l'attitude qu'une communauté linguistique ou un individu entretiennent à l'égard des signes qu'ils utilisent. Il s'agit donc là de faits métasémiotiques, et non sémiotiques.

3.

Une autre confusion peut être évitée en situant la problématique de l'arbitraire du signe dans le cadre des seules sémiotiques biplanes*, à l'exclusion des sémiotiques monoplanes* dont les unités de manifestation minimales ne sont pas des signes, mais des signaux* (L. Hjelmslev).

4.

La problématique de l'arbitraire du signe, qui traite des relations internes aux systèmes sémiotiques, se rattache à la question, bien différente, des relations externes entre une sémiotique donnée et la « réalité » du monde extérieur, ou des relations entre deux sémiotiques*, différentes (le problème du « nommable », par exemple, en sémiotique picturale). Dans le premier cas, il s'agit de problèmes concernant le statut du référent*, dans le second de la particularité des langues* naturelles.

5.

Parallèlement, L. Hjelmslev introduit la dichotomie **arbitraire/adéquat***. Le terme d'arbitraire lui sert à désigner la théorie — et, plus spécialement, la théorie sémiotique — dans la mesure où, pure construction cohérente, elle ne dépend pas des données de l'expérience; au contraire, lorsqu'une théorie (ou certaines de ses prémisses) est applicable aux données de l'expérience, elle sera dite adéquate (ou conforme à son but).

6.

La question de l'arbitraire du signe

réapparaît enfin lorsqu'on traite du problème de la construction du métalangage* (ou de métasémiotique) : les unités, reconnues et définies lors d'une description* sémiotique, sont de purs réseaux relationnels, et les dénominations qu'on peut leur conférer sont arbitraires. Toutefois, si un tel métalangage est appliqué à une sémiotique*-objet, les dénominations choisies devront être adéquates et comporter le plus de renseignements possibles sur la manifestation*.

▶ **Motivation, Dénomination.**

## Arbre ou Graphe arborescent n. m.

*Tree*

1.

L'**arbre** est une représentation* graphique des résultats de l'analyse* (ou de la description* structurale) d'un objet sémiotique dont elle visualise surtout les relations* hiérarchiques et les niveaux d'articulation (ou de dérivation*). Le point de bifurcation, à chacun des niveaux représentés, est appelé nœud* et il est doté d'une étiquette* (symbole* ou dénomination*). Tout en mettant en évidence, du fait de la contiguïté horizontale des nœuds, l'existence des relations censées exister entre eux à chaque niveau, la représentation en arbre n'apporte pas d'information sur la nature de ces relations : ceci explique une grande diversité de types d'arbres et les difficultés de leur interprétation*. Aussi est-il important que les règles* de formation d'arbres soient explicitées chaque fois.

La représentation en arbre rend compte, de façon générale, de l'activité **taxinomique*** qui caractérise, pour une part importante, le discours à vocation scientifique. Selon les deux axes fondamentaux du langage et les deux types de réseaux relationnels qu'on y reconnaît, on peut distinguer les arbres paradigmatiques et les arbres syntagmatiques.

2.

Les **arbres paradigmatiques** trouvent leur utilisation dans l'analyse sémique* (ou componentielle) et dans l'élaboration de diverses ethnotaxinomies. Ils représentent essentiellement des hiérarchies caractérisées par des relations hyponymiques* et visualisent les enchevêtrements résultant des croisements des critères de partition.

3.

Les **arbres syntagmatiques** sont surtout employés en tant que représentation des descriptions syntaxiques*. Les plus connus parmi eux — le stemma de L. Tesnière, et l'indicateur* syntagmatique de la grammaire générative* — manifestent déjà quelques-unes des possibilités d'utilisation des graphes arborescents.

4.

Au sens restreint et actuellement le plus fréquent, le terme d'arbre s'applique, en linguistique, à la représentation de l'analyse en constituants* immédiats, analyse servant de point de départ à la grammaire transformationnelle qui le considère comme la description structurale de la phrase* par excellence. N'étant qu'une représentation, l'arbre ne vaut que ce que vaut la théorie* sur laquelle repose la description : dans le cas présent, il met en évidence les principaux présupposés, discutables, de la théorie sous-jacente, qui sont, entre autres, le principe de la linéa-

rité* de la phrase et le postulat de la binarité* des relations structurales.

5.

L'arbre est à considérer comme une des formes possibles de la représentation d'un même objet sémiotique, et, comme tel, évalué en fonction de son rendement et de sa simplicité*. Ainsi, une même phrase, par exemple, peut être représentée, de manière équivalente, à l'aide d'un arbre, par l'emploi de parenthèses* étiquetées ou par une matrice*. De même, la représentation des règles de réécriture* (emploi de la flèche, signification attribuée à l'orientation de gauche à droite, juxtaposition couplée des symboles) est homologable à la représentation en arbre.

Le graphe arborescent est un outil précieux et précis, que l'on ne doit pas confondre avec n'importe quel schéma ou dessin.

▶ **Générative** (grammaire ~), **Représentation, classification.**

## Archilexème n. m.

### *Archi-lexeme*

L'**archilexème** est un lexème* de la langue* naturelle étudiée, qui sert à désigner, en le subsumant, un microsystème taxinomique. Dans l'exemple bien connu de B. Pottier, « siège » est l'archilexème qui subsume les lexèmes « chaise », « canapé », « fauteuil », etc. Tout en étant utile, ce terme n'est pas entièrement satisfaisant : d'un côté, la taxinomie étant une hiérarchie*, un archilexème est susceptible d'avoir un archilexème de rang supérieur (par exemple « meuble » pour « siège »); de l'autre, il existe des « archilexèmes » qui ne font pas partie de la langue naturelle, mais du métalangage* qui est employé pour l'étudier (par exemple *objet fabriqué* pour « meuble ») : un terme parallèle devrait être proposé pour dénommer ces « archilexèmes construits ».

▶ **Taxinomie.**

## Armature n. f.

### *Armature*

Employé de manière métaphorique par C. Lévi-Strauss, le terme d'**armature** lui sert à désigner un ensemble non déterminé de propriétés formelles d'ordre syntaxique* et/ou sémantique*, qui restent invariantes* dans deux ou plusieurs mythes. Utilisé en d'autres domaines, ce terme est souvent synonyme de structure* (au sens large).

## Articulation n. f.

### *Articulation*

1.

En phonétique*, on entend d'abord par **articulation** le fonctionnement physiologique des « organes de la parole » et, ensuite, la capacité de cet appareil phonatoire de produire une combinatoire de « sons du langage » nécessaires à la constitution du plan de l'expression*. Selon l'instance* de saisie des faits phoniques, on distingue la phonétique **articulatoire** (au niveau de l'émission), la phonétique **acoustique** (au niveau de la transmission) et la phonétique **auditive** (au plan de la réception).

2.

Par extension de sens, l'articulation désigne, de façon générale, toute activité sémiotique* de l'énoncia-

teur* ou — en considérant le résultat de cette activité — toute forme d'organisation sémiotique, créatrice d'unités* à la fois distinctes et combinables. Employé dans cette acception, le terme d'articulation paraît à la fois suffisamment général et neutre, c'est-à-dire le moins engagé par rapport aux différentes théories linguistiques.

3.

L. Hjelmslev donne à articulation un sens plus restreint en désignant par ce terme l'analyse* d'un système*, par opposition à la division* qui dénomme l'analyse d'un procès*.

4.

Par **double articulation**, A. Martinet entend définir la spécificité des langues* naturelles face aux autres « moyens de communication » : la première articulation étant située au niveau des signes-morphèmes*, la seconde à celui des phonèmes* qui constituent des formants* pour les morphèmes. Application du principe de la combinatoire*, une telle interprétation n'est pas inadéquate, mais elle paraît aujourd'hui insuffisante : elle correspond, en effet, à l'état de la linguistique antérieurement aux développements récents des recherches syntaxiques et sémantiques.

## Asémanticité n. f.

*Asemanticity* (neol.)

A la différence de la linguistique générative* et transformationnelle pour laquelle une phrase est dite asémantique lorsqu'elle ne peut recevoir aucune interprétation* sémantique, nous définirons l'**asémanticité** — d'un point de vue opératoire* — comme l'impossibilité, pour deux éléments du niveau sémantique (tels deux sèmes* ou deux sémèmes*), d'être présents* ensemble dans une unité* hiérarchiquement supérieure : il s'agit donc là d'une des formes possibles de l'incompatibilité.

▶ **Sémanticité, Incompatibilité.**

## Aspectualisation n. f.

*Aspectualization*

1.

Dans le cadre du parcours génératif*, on entendra par **aspectualisation** la mise en place, lors de la discursivisation, d'un dispositif de catégories* aspectuelles par lesquelles se révèle la présence implicite d'un actant observateur*. Cette procédure semble être générale et caractériser les trois composantes d'actorialisation*, de spatialisation* et de temporalisation*, constitutives des mécanismes du débrayage*. Seule cependant, l'aspectualisation de la temporalité a donné lieu jusqu'ici à des élaborations conceptuelles qui méritent d'être retenues, interprétées et complétées.

2.

Tout discours temporalisé comporte deux sortes d'investissements nouveaux produisant ces deux effets de sens que sont la temporalité et l'**aspectualité**. Alors que l'effet de temporalité est lié à la mise en place d'un ensemble de catégories temporelles qui, relevant de l'instance de l'énonciation*, projette sur l'énoncé une organisation temporelle d'ordre topologique, l'effet d'aspectualité résulte des investissements des catégories aspectuelles qui convertissent

les fonctions* (ou prédicats) des énoncés* narratifs en procès*; l'aspectualité apparaît donc comme relativement indépendante de l'instance de l'énonciation.

3.

Historiquement l'**aspect** s'introduit en linguistique comme « le point de vue sur l'action », susceptible de se manifester sous forme de morphèmes* grammaticaux autonomes. En cherchant à expliciter la structure* actantielle sous-jacente à la manifestation des différents « aspects », on est amené à introduire dans cette configuration* discursive, un actant **observateur** pour qui l'action réalisée par un sujet installé dans le discours apparaît comme un procès, c'est-à-dire comme une « marche », un « déroulement ». De ce point de vue, l'aspectualisation d'un énoncé (phrase, séquence ou discours) correspond à un double débrayage* : l'énonciateur* délégant dans le discours, d'une part un actant-sujet du faire, et, de l'autre, un sujet cognitif* qui observe et décompose ce faire en le transformant en procès (caractérisé alors par les sèmes de durativité* ou de ponctualité*, de perfectivité* ou d'imperfectivité* (accompli/inaccompli), d'inchoativité* ou de terminativité*).

4.

La mise en place d'une telle structure actantielle rend compte des différentes articulations* du procès (ou de ses aspects), mais ne dit rien sur la nature du procès lui-même. En le situant dans le temps, on dira que l'aspectualisation est une surdétermination de la temporalité et que le procès, tout en étant temporel, n'est connaissable que grâce à ses articulations aspectuelles.

5.

La convertibilité des énoncés narratifs (de nature logique) en énoncés processuels (de caractère temporel) permet de comprendre, de manière générale, la relation qui existe entre les transformations diachroniques* et leurs manifestations temporelles (ou historiques) : la transformation est catégorique (on passe, par exemple, de la déclinaison à deux cas dans l'ancien français, à son absence), tandis que sa manifestation temporelle se présente comme un procès (comportant les aspects inchoatif, duratif et terminatif). Une telle interprétation facilite beaucoup, lors de l'analyse textuelle, la reconnaissance des organisations narratives, sous-jacentes aux formulations processuelles.

6.

La théorie des aspects est loin d'être élaborée : aussi est-il inutile de proposer, à l'heure actuelle, un « système aspectuel » sans portée générale.

7.

On entendra par **configuration aspectuelle** un dispositif de sèmes aspectuels mis en place pour rendre compte d'un procès. Ainsi, par exemple, l'inscription dans l'énoncé-discours d'une succession de sèmes aspectuels tels que *inchoativité* → *durativité* → *terminativité*, tout en temporalisant un énoncé d'état* ou de faire*, le représente, ou permet de le percevoir, comme procès. Il est évident qu'une configuration aspectuelle peut se manifester à l'intérieur d'une phrase, d'une séquence ou d'un discours, et que seuls certains sèmes de cette configuration seront parfois explicités. Au système aspectuel, qui reste à élaborer comme une taxinomie d'aspects, correspondent des configurations aspectuelles qui sont leurs organisations syntagmatiques.

► **Temporalisation, Procès, Observateur.**

# Assertion n. f.

## *Assertion*

1.

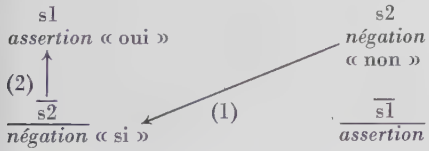
L'*assertion* est, avec la négation*, l'un des deux termes de la catégorie* de transformation*, cette dernière étant, à son tour, considérée comme la formulation abstraite de la modalité factitive* (telle qu'elle se manifeste dans « faire-être » ou « faire-faire »).

2.

L'assertion est à distinguer de l'affirmation qui n'est que le constat d'existence* sémiotique, d'ordre informatif, et qui peut être représentée, à l'intérieur des énoncés d'état*, par la relation de jonction* (conjonction ou disjonction). La transformation — c'est-à-dire l'assertion et/ou la négation — est, au contraire, la fonction* des énoncés de faire* qui régissent, en les surdéterminant, les énoncés d'état (ou, en cas de manipulation*, des structures modales du type « faire-être »). Cette distinction rend compte du fait qu'on ne puisse asserter ou nier que des contenus posés au préalable, elle permet aussi de postuler éventuellement des sujets distincts pour l'assertion et l'affirmation (le faire de S1 pouvant affecter l'être de S2).

3.

Paradigmatiquement, l'assertion se définit comme le contradictoire* de la négation. Cependant, au niveau de la syntaxe* fondamentale (ou des opérations élémentaires effectuées sur le carré* sémiotique), l'assertion occupe une position syntagmatique définie et apparaît comme une opération orientée* :




A la suite de l'opération de négation qui transforme s2 en $\overline{s2}$, l'assertion se présente comme la sommation du terme $\overline{s2}$, qui, au lieu de reconvertir $\overline{s2}$ en s2, provoque au contraire l'apparition du terme s1. L'assertion syntagmatique a donc pour effet d'actualiser la relation d'implication (si « si », alors « oui »), à condition que s1 soit le terme présupposé et $\overline{s2}$ le terme présupposant. L'assertion simple (celle de la logique classique) est donc à distinguer de l'assertion syntagmatique (qu'on pourrait aussi appeler dénégation*) qui établit la relation de complémentarité* entre les deux termes. La différence, entre les deux types d'assertion, qui ne réside que dans la formulation tant qu'il s'agit de catégories de contradictoires, devient évidente quand la catégorie est constituée par l'axe des contraires (où, par exemple, la complémentarité des termes *non-mort* + *vie* engage des contenus distincts).

▶ **Affirmation, Négation, Carré sémiotique, Syntaxe fondamentale.**

# Attente n. f.

## *Expectation*

1.

On peut considérer l'**attente** comme le résultat de la temporalisation*, effectuée par l'aspectualité imperfective*, de la modalité* du *vouloir-être** : ce n'est là qu'une définition provisoire, la configuration* de l'attente n'étant pas encore complètement décrite.

2.

On désigne du nom d'attente le signifié* de l'un des termes du prosodème intonation*, homologable à la courbe mélodique des énoncés interrogatifs.

3.
En pragmatique* américaine, attente est un concept* non défini qui sert à caractériser, dans certaines situations conversationnelles, l'actant* de la communication*.

4.
En esthétique de la réception allemande (R. Jauss) l'expression **horizon d'attente**, d'inspiration husserlienne, dénomme la prévisibilité des formes d'organisation discursive, c'est-à-dire la compétence* narrative et discursive du lecteur*, qui lui permet de juger de l'originalité* du nouveau discours offert à sa lecture.

5.
C'est par l'attente que l'on peut également définir le concept de rythme* (C. Zilberberg, à la suite de P. Valéry).

## Attribution n. f.

*Attribution*

Située au niveau figuratif*, l'**attribution** correspond à la position du sujet d'un énoncé d'état*, lorsqu'il acquiert un objet* de valeur grâce à un sujet de faire* autre que lui-même; elle représente donc la réalisation* transitive* de l'objet, effectuée à un moment quelconque du parcours narratif*. Avec l'appropriation*, l'attribution est une des formes possibles de l'acquisition qui peuvent être considérées, à titre de conséquence*, comme sous-composantes de l'épreuve.

▶ **Acquisition.**

## Auditeur n. m.

*Listener*

Comme le lecteur*, l'**auditeur** désigne l'instance de la réception du message ou du discours : l'un et l'autre se différenciant seulement en fonction de la substance* (graphique ou phonique) du signifiant* employé. En sémiotique, il sera préférable d'employer le terme plus général d'énonciataire.

▶ **Énonciataire.**

## Automate n. m.

*Automaton*

En métasémiotique* scientifique, on donne le nom d'**automate** au sujet opérateur quelconque (ou « neutre ») en possession d'un ensemble de règles* explicites et d'un ordre* contraignant d'application de ces règles (ou d'exécution des instructions). L'automate est donc une instance sémiotique construite comme un simulacre du faire programmatique et peut servir de modèle soit au sujet humain exerçant une activité scientifique reproductible, soit à la construction d'une machine. Le concept d'automate a une utilité évidente, ne serait-ce que parce qu'il oriente l'attitude du chercheur en l'invitant à expliciter autant que possible l'ensemble des procédures de son analyse.

▶ **Algorithme, Procédure, Scientificité.**

## Autonomie n. f.

*Autonomy*

1.
En paradigmatique*, on entend par **autonomie** la relation* qu'entretiennent deux ou plusieurs catégories* sémantiques (ou deux ou plusieurs microsystèmes sémiques) quand il

n'y a entre elles aucune présupposition*. La relation entre deux catégories ou deux systèmes autonomes est, par conséquent, de simple opposition*, du type « ou... ou ».

2.

En syntagmatique*, deux niveaux de langage sont dits autonomes l'un par rapport à l'autre s'ils possèdent chacun une organisation structurale qui leur est propre : tout en étant isotopes*, ils ne sont pas isomorphes*.

## Auxiliant n. m.

### *Auxiliant* (neol.)

L'**auxiliant**, qui renvoie à la compétence* modale du sujet, équivaut à la modalité* du *pouvoir-faire* ou du *non-pouvoir-faire*, que celle-ci soit manifestée par le même acteur* que le sujet lui-même ou par un acteur différent : en ce dernier cas, l'acteur individualisé sera dénommé, dans son statut d'auxiliant, et suivant qu'il est conforme à la deixis* positive ou négative, tantôt adjuvant*, tantôt opposant*.

▶ **Pouvoir.**

## Avoir verbe

### *To have*

Le verbe français **avoir** sert à attribuer au sujet* des propriétés « accidentelles », propriétés qui sont interprétées, au niveau de la représentation* sémantique, comme les valeurs* objectives en jonction* avec le sujet d'état*.

▶ **Objectif.**

## Axe n. m.

### *Axis*

1.

A la différence de L. Hjelmslev pour qui le syntagmatique* et le paradigmatique sont fondés sur des relations* logiques (« et... et », « ou... ou »), beaucoup de linguistes — pour visualiser en quelque sorte l'opposition saussurienne entre rapports syntagmatiques et rapports associatifs — emploient les expressions d'**axe syntagmatique** (en introduisant ainsi une consécution linéaire* sur un axe horizontal) et d'**axe paradigmatique** (axe vertical des commutations* et des substitutions*).

2.

Par **axe sémantique**, on entend une relation entre deux termes*, dont la nature logique est indéterminée : il s'agit là d'un concept préopératoire auquel on pourra substituer, par exemple, en progressant dans l'analyse, celui de catégorie* sémique qui s'articule logiquement (conformément à la structure* élémentaire de la signification).

3.

On désigne par **axe** l'une des dimensions* du carré* sémiotique : celui-ci comporte deux axes fondamentaux : l'axe primaire (où s'inscrivent les contraires*) et l'axe secondaire (propre aux subcontraires*).

## Axiologie n. f.

### *Axiology*

1.

On entend généralement par **axiologie** la théorie et/ou la description

des systèmes de valeurs (morales, logiques, esthétiques).

2.

En sémiotique, on désigne du nom d'axiologie le mode d'existence paradigmatique* des valeurs* par opposition à l'idéologie qui prend la forme de leur arrangement syntagmatique* et actantiel. On peut considérer que toute catégorie* sémantique, représentée sur le carré* sémiotique (vie/mort, par exemple), est susceptible d'être axiologisée du fait de l'investissement des deixis* positive et négative par la catégorie thymique* *euphorie/dysphorie*. De telles axiologies (ou micro-systèmes de valeurs) peuvent être abstraites* (vie/mort) ou figuratives* (les quatre éléments de la nature, par exemple) : dans la mesure où il s'agit là de catégories générales — que l'on peut considérer, à titre d'hypothèse* de travail, comme des universaux* sémantiques — articulables selon le carré sémiotique, on pourra reconnaître des **structures axiologiques élémentaires** (de caractère abstrait) et des **structures axiologiques figuratives.**

▶ **Idéologie, Structure.**

## Axiomatique n. f.

*Axiomatic*

On appelle **axiomatique** un corps de concepts non définissables et/ou un ensemble de propositions non démontrables que l'on déclare, par une décision arbitraire, comme interdéfinies et comme démontrées. Contrairement à la pratique scientifique traditionnelle qui partait d'un ensemble d'hypothèses* en cherchant à les vérifier par la confrontation avec les données de l'expérience, une telle axiomatique permet la construction de la théorie par une démarche déductive*.

▶ **Théorie, Formel, Métalangage.**

# B

## **Base** n. f.

### *Base*

1.

En grammaire générative, la (composante de) **base,** qui génère les structures profondes*, comprend :

- *a*) une (sous-) composante catégorielle* incluant à la fois les classes*, syntagmatiques et morphologiques, mises en œuvre par la grammaire (ou le modèle) syntagmatique, et l'ensemble des règles* y afférentes;

- *b*) le lexique*, au sens générativiste, qui fournit des indications sur les traits syntaxiques, sémantiques et phonologiques des signes-morphèmes*.

2.

La **phrase de base** (ou **forme de base**) est celle qui est générée par la grammaire syntagmatique et sur laquelle pourront s'effectuer les transformations* (qui aboutissent à la mise en place des structures de surface*).

▶ **Générative** (grammaire ~).

## **Binarité** n. f.

### *Binarism*

1.

Une structure* est dite **binaire** lorsqu'elle se définit comme une relation* entre deux termes*.

2.

C'est un ensemble de facteurs historiques et pragmatiques qui a fait accorder aux structures binaires une place privilégiée dans la méthodologie linguistique : qu'il s'agisse d'une pratique — réussie — de couplage binaire d'oppositions phonologiques mises en place par l'École de Prague, de l'importance prise par le système arithmétique binaire (0/1) dans le calcul automatique, de la simplicité opératoire de l'analyse binaire par rapport à des structures plus complexes, du fait que toute structure complexe peut être formellement représentée sous forme d'une hiérarchie* de structures binaires, etc. La **binarisation**, comme pratique linguistique, doit être distinguée du **binarisme** qui est un postulat épistémologique selon lequel l'articulation* ou la saisie binaires des phénomènes est une des caractéristiques de l'esprit humain : à ce postulat est attaché, à tort ou à raison, le nom de R. Jakobson qui a donné une formulation binaire aux catégories phémiques* qu'il a érigées en universaux* phonologiques des langues naturelles.

3.

La formulation binaire reste valable tant qu'on ne cherche pas à définir le type de relation* qui unit les termes : or Jakobson a lui-même reconnu l'existence de deux types d'opposition binaire (que nous inter-

prétons comme contradiction* et contrariété*). C'est une telle typologie des relations qui nous a permis de postuler l'existence d'une structure* élémentaire de la signification plus complexe, dépassant le cadre de la binarité.

4. La binarité ne caractérise qu'un seul type de structure : seules peuvent être considérées comme *catégories binaires* celles dont la relation constitutive est la contradiction* (par exemple : *assertion/négation*; *conjonction/disjonction*).

▶ **Carré sémiotique, Catégorie.**

## Biplane (sémiotique ⌣) adj.

*Bi-planar semiotics*

Les sémiotiques **biplanes** — ou sémiotiques proprement dites, selon L. Hjelmslev — sont celles qui comportent deux plans (de langage*) dont les articulations* paradigmatiques et/ou les divisions* syntagmatiques sont différentes : tel est le cas des langues* naturelles.

▶ **Sémiotique, Conformité, Univocité.**

## Bruit n. m.

*Noise*

Terme de la théorie de l'information, le **bruit** désigne tout ce qui provoque une perte d'information dans le processus de la communication* : à partir du moment où le message* quitte sa source (émetteur*) et jusqu'à ce qu'il soit reçu par le récepteur* (ou le destinataire), le bruit peut intervenir à tout instant, aussi bien dans la transmission elle-même que dans les opérations d'encodage* et de décodage*. Pour compenser l'effet négatif du bruit, considéré comme imprévisible et partiellement inévitable, on a recours à la mise en œuvre de la redondance* pour garantir l'efficacité de la communication.

▶ **Information.**

# C

## Camouflage n. m.

*Camouflage*

Le **camouflage** est une figure* discursive, située sur la dimension cognitive*, qui correspond à une opération* logique de négation* sur l'axe des contradictoires* *paraître*/*non-paraître* du carré* sémiotique des modalités véridictoires. La négation — en partant du vrai* (défini comme la conjonction de l'*être* et du *paraître*) — du terme *paraître* produit l'état de secret* : c'est cette opération, effectuée par un sujet donné, qui est appelée camouflage. Elle est donc diamétralement opposée à la déception* qui, partant du faux* (= *non-être* + *non-paraître*) et niant le *non-paraître*, établit l'état de mensonge*. Dans un cas comme dans l'autre, il s'agit d'une opération de négation, effectuée sur le schéma* de la manifestation*.

▸ **Véridictoires** (modalités ~), **Simulée** (épreuve ~).

## Canal n. m.

*Channel*

1.

Emprunté à la théorie de l'information*, le terme de **canal** désigne le support matériel ou sensoriel servant à la transmission des messages*. Dans la terminologie de L. Hjelmslev, il pourrait correspondre en partie, en linguistique, à la substance* de l'expression*, bien qu'il soit limité en fait aux sémiotiques qui privilégient la structure de la communication*.

2.

La classification la plus courante des sémiotiques s'opère d'après les **canaux de communication** ou, ce qui revient au même, d'après les ordres sensoriels sur lesquels se fonde le signifiant* (sémiotique textuelle, sémiotique de l'espace, de l'image, etc.). Cette distribution est loin d'être satisfaisante : des ensembles signifiants aussi vastes tels que le cinéma, le théâtre, l'espace urbain, sont en fait des lieux d'imbrication de plusieurs langages* de manifestation, étroitement mêlés en vue de la production de significations globales.

▸ **Syncrétisme.**

## Carré sémiotique n. m.

*Semiotic square*

1.

On entend par **carré sémiotique** la représentation* visuelle de l'articulation logique d'une catégorie* sémantique quelconque. La structure* élémentaire de la signification, quand elle est définie — dans un premier temps — comme une rela-

tion* entre au moins deux termes*, ne repose que sur une distinction d'opposition* qui caractérise l'axe paradigmatique du langage : elle est, par conséquent, suffisante pour constituer un paradigme* composé de *n* termes, mais elle ne permet pas pour autant de distinguer, à l'intérieur de ce paradigme, des catégories sémantiques fondées sur l'isotopie* (la « parenté ») des traits distinctifs* qui peuvent y être reconnus. Une typologie des relations est nécessaire, grâce à laquelle on pourra distinguer les traits intrinsèques, constitutifs de la catégorie, de ceux qui lui sont étrangers.

2.

La tradition linguistique de l'entre-deux-guerres a imposé la conception binaire* de la catégorie. Rares étaient les linguistes, tel V. Brøndal par exemple, à soutenir — à la suite de recherches comparatives sur les catégories morphologiques — l'existence de structures multipolaires, comportant jusqu'à six termes reliés entre eux. R. Jakobson, un des défenseurs du binarisme, a été toutefois amené, lui-même, à reconnaître l'existence de deux types de relations binaires, les unes, du type A/$\overline{A}$, caractérisées par l'opposition résultant de la présence* et de l'absence d'un trait défini, les autres, du type A/non-A, manifestant en quelque sorte le même trait, deux fois présent sous des formes différentes. C'est à partir de cet acquis, résultat du faire linguistique, qu'une typologie des relations intercatégorielles a pu s'établir.

3.

**La première génération des termes catégoriels.** — Il suffit de partir de l'opposition A/non-A et, tout en considérant que la nature logique de cette relation reste indéterminée, de la dénommer **axe sémantique**, pour s'apercevoir que chacun des deux termes de cet axe est susceptible de contracter séparément une nouvelle relation de type A/$\overline{A}$. La représentation de cet ensemble de relations prendra alors la forme d'un carré :




Il nous reste alors à identifier, une à une, ces diverses relations.

- *a*) La première — A/$\overline{A}$ — définie par l'impossibilité qu'ont deux termes d'être présents ensemble, sera dénommée relation de **contradiction*** : c'est sa définition statique. Du point de vue dynamique, on peut dire que c'est l'opération de négation*, effectuée sur le terme A (ou non-A), qui génère son contradictoire $\overline{A}$ (ou $\overline{\text{non-A}}$). Ainsi, à partir des deux termes primitifs, il est possible d'engendrer deux nouveaux termes contradictoires (termes de première génération).

- *b*) La seconde opération est celle d'**assertion*** : effectuée sur les termes contradictoires ($\overline{A}$, $\overline{\text{non-A}}$), elle peut se présenter comme une **implication*** et faire apparaître les deux termes primitifs comme des présupposés des termes assertés ($\overline{A} \supset$ non-A ; $\overline{\text{non-A}} \supset$ A). Si, et seulement si, cette double assertion a pour effet de produire ces deux implications parallèles, on est en droit de dire que les deux termes primitifs présupposés sont les termes d'une seule et même catégorie et que l'axe sémantique choisi est constitutif d'une catégorie sémantique. Au contraire, si $\overline{A}$ n'implique pas non-A et si $\overline{\text{non-A}}$ n'implique pas A, les termes primitifs — A et non-A —, avec leurs contradictoires, relèvent de deux catégories sémantiques différentes. Dans le premier cas, on dira que l'opération d'implication établit entre

les termes ($\overline{A}$ et non-A) et ($\overline{\text{non-A}}$ et A) est une relation de **complémentarité***.

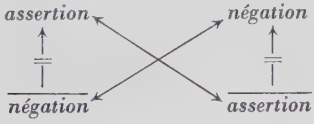
- *c*) Les deux termes primitifs sont tous deux des termes présupposés; caractérisés de plus par le fait qu'ils sont susceptibles d'être présents de manière concomitante (ou, en termes logiques, d'être vrais ou faux ensemble : critère qui est d'une application difficile en sémiotique), ils sont dits contracter une relation de **présupposition* réciproque** ou, ce qui revient au même, une relation de **contrariété***.

Il est maintenant possible de donner une représentation définitive de ce que nous appelons le carré sémiotique




où : ←——→ : relation de contradiction.
←- - - - - → : relation de contrariété.
——→ : relation de complémentarité.
$s_1$ - $s_2$ : axe des contraires
$\overline{s_2}$ - $\overline{s_1}$ : axe des subcontraires
$s_1$ - $\overline{s_1}$ : schéma positif
$s_2$ - $\overline{s_2}$ : schéma négatif
$s_1$ - $\overline{s_2}$ : deixis positive
$s_2$ - $\overline{s_1}$ : deixis négative.

Un dernier point reste toutefois à éclaircir, celui de l'existence des catégories sémantiques binaires stricto sensu (dont la relation constitutive n'est pas la contrariété, mais la contradiction), telles que, par exemple, *assertion/négation*. Rien ne s'oppose à ce que l'on donne de telles catégories une représentation en carré :




On voit bien ici que la négation de la négation équivaut à assertion. En généralisant, on peut donc dire qu'une catégorie sémantique peut être appelée contradictoire lorsque la négation de ses termes primitifs produit des implications tautologiques. Une telle définition, d'ordre taxinomique*, satisfait la logique traditionnelle qui peut opérer des substitutions* dans les deux sens (non orientées) en remplaçant *assertion* par *négation*, ou inversement. En linguistique, les choses se passent autrement : le discours y garde les traces d'opérations syntaxiques antérieurement effectuées :

« oui » « non »
↑
« si »

Le terme « si » est, bien sûr, l'équivalent de « oui », mais il comporte en même temps, sous forme de présupposition implicite, une opération de négation antérieure. Aussi est-il préférable, dans les descriptions sémiotiques, d'utiliser — même pour les catégories contradictoires — la représentation canonique en carré.

4.

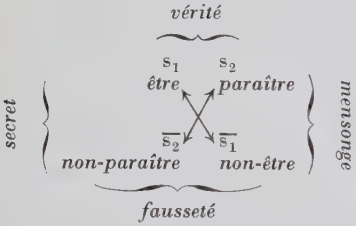
**La seconde génération des termes catégoriels.** — On a vu comment deux opérations parallèles de négation, effectuées sur les termes primitifs, ont permis de générer deux termes contradictoires et comment, ensuite, deux implications ont établi des relations de complémentarité, en déterminant, du même coup, la relation de contrariété devenue ainsi reconnaissable entre les deux termes primitifs. (Nous ne nous attarderons pas à refaire, à partir du réseau ainsi constitué, les mêmes opérations qui, par la négation des subcontraires, établissent entre eux la présupposition réciproque). Il est important

de tirer maintenant les premières conséquences du modèle* relationnel ainsi construit.

- *a*) Il est clair que les quatre termes de la catégorie ne sont pas définis de manière substantielle, mais uniquement comme des points d'intersection, comme des aboutissants de relations : ceci satisfait au principe structural énoncé par F. de Saussure, selon lequel « dans la langue, il n'y a que des différences ».

- *b*) On notera aussi qu'à partir de la projection des contradictoires, quatre nouvelles relations ont été reconnues à l'intérieur du carré : deux relations de contrariété (l'axe des contraires et des subcontraires) et deux relations de complémentarité (les deixis positive et négative).

- *c*) Étant donné que tout système sémiotique est une hiérarchie*, il est avéré que les relations contractées entre termes peuvent servir, à leur tour, de termes établissant entre eux des relations hiérarchiquement supérieures (des fonctions* jouant le rôle de fonctifs, selon la terminologie de L. Hjelmslev). On dira, en ce cas, que deux relations de contrariété contractent entre elles la relation de contradiction, et que deux relations de complémentarité établissent entre elles la relation de contrariété. L'exemple suivant illustre cette constatation :




On pourra ainsi reconnaître que *vérité* et *fausseté* sont des **métatermes contradictoires**, tandis que *secret* et *mensonge* sont des **métatermes contraires**. Les métatermes et les catégories qu'ils constituent seront considérés comme des termes et des catégories de seconde génération.

5.

**La troisième génération des termes catégoriels.** — Le problème qui reste en suspens est celui de la troisième génération des termes. En effet, les recherches comparatives de V. Brøndal ont fait apparaître l'existence, à l'intérieur du réseau qui articule les catégories grammaticales, des termes **complexe** et **neutre** résultant de l'établissement de la relation « et... et » entre termes contraires : le terme complexe serait la réunion des termes de l'axe des contraires ($s_1 + s_2$), alors que le terme neutre résulterait de la combinaison des termes de l'axe des subcontraires ($\overline{s_1} + \overline{s_2}$). Certaines langues naturelles seraient même en mesure de produire des **termes complexes positifs** et des **termes complexes négatifs**, selon la dominance de l'un ou l'autre des deux termes entrant en composition.

Différentes solutions ont été proposées pour rendre compte de la formation de tels termes. Peu désireux d'ajouter une hypothèse de plus, nous considérons que la problématique — en attendant des descriptions plus précises et plus nombreuses — en reste ouverte. Pour autant, l'importance du problème ne saurait échapper : on sait que les discours sacrés, mythiques*, poétiques*, etc. manifestent une prédilection particulière pour l'utilisation des termes catégoriels complexes. La solution en est rendue difficile, car elle implique la reconnaissance des parcours syntaxiques fort complexes et probablement contradictoires, qui aboutissent à ce genre de formations.

6.

Le carré sémiotique peut être utilement comparé à l'hexagone de R. Blanché, aux groupes de Klein et de Piaget. Il relève cependant à la fois de la problématique épistémologique portant sur les conditions de l'existence et de la production de la signification, et du faire méthodologique appliqué aux objets linguistiques concrets; il se distingue, de ce fait, des constructions logiques ou mathématiques, indépendantes, en tant que formulations de « syntaxe pure », de la composante sémantique. Toute identification hâtive des modèles sémiotiques et logico-mathématiques ne peut être, dans ces conditions, que dangereuse.

▶ **Structure.**

## Catalyse n. f.

*Catalysis*

La **catalyse** est l'explicitation* des éléments elliptiques qui manquent dans la structure de surface*. Cette procédure s'effectue à l'aide d'éléments contextuels* manifestés et grâce aux relations de présupposition* qu'ils entretiennent avec les éléments implicites. Ainsi, en prenant l'exemple de L. Hjelmslev qui a proposé ce terme, la préposition latine **sine** présuppose un ablatif et non inversement : il s'agit de « l'interpolation d'une cause à partir de sa conséquence », rendue possible « en vertu du principe de généralisation ». La même procédure de catalyse peut être appliquée à l'analyse des discours narratifs (où la manifestation de la conséquence* de l'épreuve* permet d'expliciter l'épreuve dans son ensemble) et à l'analyse sémantique du discours.

▶ **Ellipse, Implicite.**

## Cataphore n. f.

*Cataphora* (neol.)

A l'inverse de l'anaphore, mais traduisant comme elle la même relation d'identité* partielle entre deux termes inscrits sur l'axe syntagmatique du discours, la **cataphore** se caractérise par le fait que le terme repris précède le terme en expansion.

▶ **Anaphore.**

## Catégorie n. f.

*Category*

1.

Le terme de **catégorie** se présente en linguistique comme un des héritages les plus dangereux d'une longue tradition qui entremêle des considérations philosophiques, logiques et grammaticales. Du fait qu'on entend par catégories les concepts* fondamentaux de toute grammaire* ou de toute théorie sémiotique*, le choix de ce qu'on considère comme fondamental détermine nécessairement la forme de la théorie qu'on veut élaborer.

2.

En simplifiant beaucoup, on peut distinguer d'abord, sous le terme de catégorie, des objets grammaticaux qu'on désigne aussi comme **classes***, d'ordre paradigmatique (obtenus par substitution*, dans la chaîne syntagmatique, d'unités de type choisi). On aura ainsi :

- *a*) des classes **« morphologiques »** ou « parties du discours » (substantif, adjectif, verbe, etc.);
- *b*) des classes **« syntaxiques »** ou fonctionnelles* (sujet, objet, prédicat, épithète, etc.);
- *c*) des classes **« syntagmatiques »** ou syntagmes (nominal, verbal).

Le sens du terme catégorie dépendra alors du choix des classes prises en considération pour la construction de la grammaire. Ainsi, lorsque la grammaire générative* parle de la **composante catégorielle** comme faisant partie de la base* de la composante syntaxique, elle entend par catégories — qui entrent dans sa composition — essentiellement les « classes syntagmatiques » (à l'intérieur desquelles elle introduit des « classes morphologiques » sans se soucier outre mesure de l'hétérogénéité* de ces deux types de catégories). Les **grammaires catégorielles**, d'inspiration logicienne (Adjukiewicz, Bar-Hillel), opèrent au contraire avec des catégories correspondant aux « classes morphologiques ». La grammaire actantielle*, que nous préconisons, privilégie, de son côté, les « classes fonctionnelles ».

3.

Dans un souci de synthèse, L. Hjelmslev définit la catégorie comme un paradigme* dont les éléments ne peuvent être introduits que dans certaines positions* de la chaîne syntagmatique*, à l'exclusion d'autres; il s'agit, par conséquent, d'un paradigme doté d'une fonction déterminée. Ainsi, la catégorie, grandeur « morphologique », reçoit, en même temps, une définition « syntaxique ». La voyelle, par exemple, est une catégorie :

- *a*) elle est le paradigme constitué par les phonèmes *a*, *e*, *i*, *u*, etc.;
- *b*) elle est définie par sa position centrale dans la syllabe.

C'est de la même manière, comme un paradigme de valeurs modales* et par sa position déterminée dans le parcours narratif*, que nous définissons le rôle actantiel* qui est une catégorie au sens hjelmslévien de ce terme.

4.

En grammaire traditionnelle, le terme de **catégories grammaticales** recouvre les grandeurs du signifié*, reconnaissables à l'intérieur des morphèmes* flexionnels (les catégories du genre, du nombre, de la personne, des cas, etc.) : il s'agit là, on le voit, de catégories sémantiques assumant des fonctions grammaticales. Les développements récents des différentes théories linguistiques — qui convergent sur ce point — ont permis de reconnaître la nature sémantique de toutes les grandeurs grammaticales et de généraliser, du même coup, le concept de catégorie.

5.

L'application rigoureuse de l'attitude structurale héritée de F. de Saussure et selon laquelle — par opposition à l'atomisme — tout langage est de nature relationnelle et non substantielle, oblige à n'utiliser le terme de catégorie que pour désigner des relations* (c'est-à-dire des axes sémantiques) et non les éléments aboutissants de ces relations. Il est, dès lors, possible de parler de la catégorie du genre, par exemple, comme s'articulant en *masculin/féminin*, mais non de la catégorie du *féminin*. De manière analogue, ce n'est pas le substantif qui est une catégorie, mais l'opposition *substantif/verbe*, par exemple.

6.

Toute sémiotique* étant un réseau relationnel, les structures* élémentaires qui organisent ces relations peuvent être considérées comme des **catégories sémantiques** : suivant le plan du langage qu'elles servent à constituer, elles seront appelées tantôt **catégories sémiques***, tantôt **catégories phémiques***, les unes et les autres peuvent être utilisées comme catégories grammaticales (l'intonation* ou l'ordre des mots, par

exemple, sont des catégories phémiques ou fonctions grammaticales).

▶ **Classe.**

## Catégorisation n. f.

*Categorization*

1.

L'expression **catégorisation du monde** a été introduite par E. Benveniste pour désigner l'application d'une langue* naturelle sur le monde* (tel qu'il est perçu par l'ensemble de nos sens). Du point de vue ontogénique, en effet, la part des langues naturelles — et probablement de l'ensemble des sémiotiques — dans la construction, par l'enfant, du monde du sens commun, est sans doute considérable même si elle ne peut être déterminée avec précision. C'est à ce rôle « informateur » du monde, assumé par les langues naturelles, que l'on se réfère lorsqu'on dit, par exemple, que la « vision du monde » est déterminée par un contexte culturel donné : les études d'ethnotaxinomies en apportent la preuve tangible. — C. Lévi-Strauss emploie, dans le même sens, l'expression de **découpage conceptuel** du monde : en linguistique, on s'y réfère souvent, comme d'ailleurs à l'hypothèse de Sapir-Whorf. Pour nous, le monde du sens commun, sémiotiquement informé, correspond à la sémiotique naturelle*.

2.

Dans un tout autre domaine, on se sert du terme de **catégorisation** pour désigner la projection, sur le carré* sémiotique, d'une grandeur* déterminée, considérée comme axe* sémantique : cette projection, articulant la grandeur, en fait une catégorie.

▶ **Découpage, Référent, Monde naturel, Ethnosémiotique.**

## Certitude n. f.

*Certainty*

La **certitude** est la dénomination du terme* positif de la catégorie modale épistémique, dont la définition syntaxique serait le *croire-être*. A la différence de l'évidence*, la certitude présuppose l'exercice du faire interprétatif* dont elle est une des conséquences possibles.

▶ **Épistémiques** (modalités ~).

## Chaîne n. f.

*String*

**Chaîne** ou **chaîne parlée** est le terme traditionnel courant pour désigner l'axe syntagmatique du langage*; il a l'avantage d'évoquer l'enchaînement — et non la simple linéarité* — qui préside à l'organisation de cet axe.

▶ **Syntagmatique, Axe.**

## Champ sémantique

*Semantic field*

En sémantique* lexicale, on appelle **champ sémantique** (ou **notionnel**, ou **conceptuel**, selon les auteurs) un ensemble d'unités lexicales que l'on considère, à titre d'hypothèse de travail, comme doté d'une organisation structurelle sous-jacente. Cette notion de « Begriffsfeld », empruntée à J. Trier, peut être utilisée, au mieux, comme un concept opératoire* : elle permet de constituer intuitivement, et comme point de départ, un corpus* lexématique dont on entreprendra alors la structuration* sémantique grâce

à l'analyse sémique* : en jouant sur l'adjonction de nouveaux lexèmes* et l'élimination de certains autres, on peut aboutir à la description d'un micro-univers* sémantique.

▶ **Sémantique.**

## Charge sémantique

*Semantic charge*

Il convient d'entendre par **charge sémantique** l'ensemble des investissements sémantiques, susceptibles d'être distribués, lors de la réalisation* dans une langue naturelle, sur les différents éléments constitutifs de l'énoncé* linguistique. On peut ainsi considérer que dans les phrases telles que, par exemple, « la couturière travaille », « Anne-Marie est en train de coudre », « Anne-Marie fait de la couture », etc., la charge sémantique, tout en se déplaçant, reste une constante. Cette mise entre parenthèses du phénomène de la lexicalisation* autorise la grammaire* sémiotique (ou narrative) à séparer les composantes* syntaxique et sémantique et à réunir, à l'intérieur de l'énoncé narratif, l'ensemble des investissements sémantiques, sous forme de valeurs*, sur le seul actant-objet de l'énoncé d'état*. Ceci permet aussi de comprendre les différentes possibilités de sémantisation du discours, les charges sémantiques se concentrant, selon le choix de l'énonciateur*, tantôt sur le sujet, tantôt sur la fonction en expansion.

▶ **Investissement sémantique.**

## Chevauchement n. m.

*Overlapping*

A la différence de l'intercalation qui désigne, au niveau discursif, l'insertion d'un récit* dans un récit plus large, le **chevauchement** correspond à l'enchevêtrement de deux séquences* narratives : la première étant prolongée (au plan des contenus investis, par exemple) sur une partie de la seconde (dont l'articulation syntaxique, par exemple, n'en est pas moins manifeste et relativement autonome).

▶ **Enchâssement.**

## Chrononyme n. m.

*Chrononym* (neol.)

A côté de toponyme* et d'anthroponyme*, certains sémioticiens (G. Combet) proposent d'introduire le terme de **chrononyme** pour désigner les durées dénommées (telles que « journée », « printemps », « promenade », etc.) : ce mot peut remplacer avantageusement celui de période. Joints aux anthroponymes et aux toponymes, les chrononymes servent à établir un ancrage* historique visant à constituer le simulacre d'un référent externe et à produire l'effet de sens « réalité ».

▶ **Figurativisation, Référent.**

## Classe n. f.

*Class*

1.

On définit généralement la **classe** comme un ensemble de grandeurs* qui possèdent en commun un ou plusieurs traits distinctifs*.

2.

En linguistique, on entend plus précisément par classe un ensemble de grandeurs substituables dans une position* syntagmatique et dans

un contexte donnés. La classe est, en ce sens, synonyme de paradigme.

3.

En grammaire, le terme de classe est partiellement en concurrence avec celui de catégorie. On distingue ainsi des classes (ou catégories) « morphologiques » (les parties du discours), « syntaxiques », ou fonctionnelles (sujet, objet, prédicat, etc.) et « syntagmatiques » (syntagmes nominal, verbal, etc.).

▶ **Paradigme, Catégorie, Unité.**

## Classème n. m.

### *Classeme*

1.

Dans la terminologie proposée par B. Pottier, on entend par **classème** le sous-ensemble de sèmes* génériques qui, avec le sémantème* (sous-ensemble de sèmes spécifiques) et le virtuème* (sous-ensemble de sèmes connotatifs) constitue le sémème*.

2.

A.J. Greimas utilise ce terme dans un sens un peu différent, en désignant comme classèmes les sèmes contextuels*, c'est-à-dire ceux qui sont récurrents dans le discours et en garantissent l'isotopie*. Récurrents et repérables comme des faisceaux de catégories* sémiques, les classèmes, tout en constituant des dispositifs syntagmatiques, relèvent d'une paradigmatique et sont susceptibles d'être rangés dans des classes taxinomiques : d'où la motivation partielle de leur dénomination.

Il est difficile, à l'heure actuelle, de délimiter le domaine sémantique recouvert par les classèmes. A titre indicatif, on peut seulement faire quelques suggestions :

- *a*) Les classèmes étant des sèmes récurrents, ils doivent constituer en principe des catégories d'une grande généralité : c'est dans leur inventaire que l'on devrait retrouver notamment les concepts* non définissables de la théorie sémiotique* (tels que « relation », « terme », etc.), ainsi que les sèmes dits grammaticaux (servant à constituer les catégories ou les classes grammaticales). Le problème des universaux* du langage est lié à l'inventaire classématique.

- *b*) L'inventaire des classèmes comporte, d'autre part, les « sèmes génériques » qui servent de cadre à la catégorisation* du monde par le langage et constituent des classes d'êtres ou de choses (par exemple : animé/inanimé, animal/végétal, etc.) dont les articulations sont variables d'une culture à l'autre.

- *c*) Si les sèmes grammaticaux garantissent la permanence de la communication tant qu'il s'agit du langage ordinaire, les systèmes secondaires qui se développent à l'intérieur des langues naturelles (tel le discours poétique) sont susceptibles de mettre en place des catégories classématiques qui leur sont propres, en libérant ainsi — au moins partiellement — la parole de ses contraintes syntaxiques.

▶ **Sème, Isotopie, Indicateur.**

## Classification n. f.

### *Classification*

1.

On entend généralement par **classification** la répartition d'un ensemble donné d'éléments* en un certain nombre de sous-ensembles coordonnés ou subordonnés. La représentation* (selon le système de notation

choisi) des résultats d'une telle opération sera appelée taxinomie.

2.

Comme il arrive fréquemment en sémiotique, la question théorique de savoir s'il faut donner la priorité aux éléments ou aux relations*, se pose également à propos des classifications : on remarque souvent, par exemple, que la décomposition d'un ensemble et sa représentation en arbre* obligent à prévoir, à des niveaux différents, des nœuds* qui ne sont dénommés qu'après coup et qui, par conséquent, ne sont pas des « éléments » premiers qu'on puisse répartir. Dans cette perspective, la classification se présente comme une activité cognitive taxinomique, comme une procédure qui consiste à appliquer, à un objet soumis à l'analyse, une suite de catégories discriminatoires* ayant pour effet de mettre à jour les éléments dont est composé l'ensemble et de construire ainsi la définition de l'objet considéré.

▶ **Taxinomie, Élément, Relation.**

## Clôture n. f.

### *Closing*

1.

Sur le plan sémantique, on peut envisager la **clôture** de deux points de vue différents. Paradigmatiquement, toute exploitation ou toute articulation d'un univers* sémantique par une culture ou une personne se présente comme la réalisation d'un nombre relativement faible des possibilités offertes par la combinatoire*. On dira alors que le schéma* (ou structure) sémantique de cet univers est ouvert, alors que son usage* (ou ses réalisations dans l'histoire) en constitue à tout moment la clôture. Syntagmatiquement, la manifestation discursive d'un ensemble sémantique quelconque (l'expérience des entretiens non directifs est, sur ce point, concluante) présente, à plus ou moins longue échéance, des signes d'épuisement, et, si l'on tient à l'entretenir, de redondance*. On reconnaîtra alors que tout discours, en tant que représentatif d'un micro-univers, peut être considéré comme sémantiquement clos.

2.

Du point de vue de la sémiotique narrative, le problème de la clôture se présente sous des aspects fort divers. Ainsi, dans le domaine ethnolittéraire, on note aussi bien l'existence de classes particulières de discours (des « genres ») qui sont clos (le conte merveilleux russe, par exemple, caractérisé par le rétablissement de l'état axiologique initial) que celle de récits ouverts (des « tromperies » réciproques et successives se reproduisant pour ainsi dire à l'infini).

3.

Étant donné que les discours narratifs n'utilisent le plus souvent qu'une tranche du schéma narratif* canonique, le fait qu'ils se trouvent ainsi arrêtés et comme clôturés à un moment donné de ce schéma suspend le déroulement normalement prévisible : dans ce cas, la clôture du discours est la condition même de son ouverture en tant que potentialité.

4.

La clôture peut être également le fait de l'énonciataire* (lecteur ou analyste). La Bible, par exemple, considérée comme une collection de textes, sera syntagmatiquement clôturée à des moments différents, constituant ainsi un corpus juif et

un corpus chrétien, et donnant lieu, de ce fait, à des lectures* parfois divergentes. De même, l'extraction d'un microrécit, inscrit dans un discours plus large, produit, en le clôturant, une lecture différente de celle qu'on obtiendrait en le maintenant dans son contexte.

5.

De façon générale, on pourra dire que tout arrêt momentané de lecture constitue une clôture provisoire qui fait surgir, suivant la plus ou moins grande complexité du texte, un éventail de lectures virtuelles. Cette « richesse » du texte ne contredit pas pour autant le principe de son isotopie* (ou de sa pluri-isotopie).

## **Code** n. m.

### *Code*

1.

Le terme de **code** a été d'abord employé dans la théorie de l'information où il désigne un inventaire de symboles* arbitrairement choisis, accompagné d'un ensemble de règles* de composition des « mots » codés, et souvent mis en parallèle avec un dictionnaire* (ou un lexique) de la langue naturelle (*cf.* le morse). Il s'agit donc là, dans sa forme simple, d'un langage* artificiel dérivé. En ce sens, l'alphabet (avec les règles d'orthographe) peut être considéré comme un code.

2.

Dans le traitement automatique de l'information, le code se dédouble en un ensemble de symboles contenant des instructions et susceptibles d'être appréhendés par la machine (*cf.* le langage-machine), et le code automatique proprement dit, qui est de nature binaire (courant/absence de courant) et qui permet d'enregistrer les données dans la mémoire, de les traiter et de fournir des informations à la demande.

3.

L'application naïve du concept de code aux problèmes de la communication (le chinois, selon le mot célèbre de Wiener, n'est que de l'américain encodé en chinois) et les succès, éphémères, des recherches dans le domaine de la traduction automatique, ont généralisé l'usage de ce terme en linguistique.

4.

La théorie de la communication linguistique a cherché à exploiter l'opposition code/message* (R. Jakobson) : ce qui n'est qu'une nouvelle formulation de la dichotomie saussurienne de langue/parole*. On entend alors par code non seulement un ensemble limité de signes ou d'unités (relevant d'une morphologie*) mais aussi les procédures de leur agencement (leur organisation syntaxique) : l'articulation de ces deux composantes permettant la production de messages*.

5.

Si on considère la langue comme une combinatoire* de traits pertinents minimaux (sèmes et/ou phèmes), on peut reconnaître que l'inventaire des catégories* sémiques, par exemple, constitue — avec les règles de constructions sémémiques* et de projection d'isotopies* discursives — un **code sémantique** dont le dictionnaire lexématique sera la manifestation au niveau des signes* linguistiques. En certains cas, on parlera même de **code partiel** pour désigner un système sémique particulier, sorte de sous-code dont les éléments constitutifs entrent dans la composition de sémèmes différents.

6.

A la limite, certains sémioticiens rassemblent sous la dénomination de code un ensemble indéfini d'unités qui n'ont entre elles qu'un lien très ténu, fondé sur l'association, sans qu'aucun recours ne soit fait à une organisation logico-taxinomique sous-jacente (*cf.* R. Barthes in *S/Z*).

▸ **Communication, Information.**

## Cognitif adj.

### *Cognitive*

1.

L'adjectif **cognitif** sert de terme spécificateur en sémiotique, en renvoyant à diverses formes d'articulation — production, manipulation, organisation, réception, assomption, etc. — du savoir*.

2.

Hiérarchiquement supérieure à la dimension pragmatique* qui lui sert de référent* interne, la **dimension cognitive** du discours se développe parallèlement avec l'augmentation du savoir (comme activité cognitive) attribué aux sujets* installés dans le discours*. Si la dimension pragmatique — avec les enchaînements d'actions* programmés qui lui sont propres — n'appelle pas nécessairement la dimension cognitive, la réciproque n'est pas vraie : la dimension cognitive, définissable comme la prise en charge, par le savoir, des actions pragmatiques, les présuppose. A la limite, d'ailleurs, la dimension pragmatique peut n'être, dans un discours donné, que le prétexte d'activités cognitives, comme il advient souvent dans certains courants de littérature moderne. La prolifération — sur les deux axes de l'être* et du faire* — des « Que sais-je ? », « Qui suis-je ? », « Qu'ai-je fait ? », « En quoi ai-je réussi ? », etc., va de pair avec l'atrophie de « ce qui se passe », de la composante pragmatique. L'expansion, dans les discours narratifs, de la dimension cognitive, sert alors de transition entre le figuratif* et l'abstrait* (entre lesquels n'existe aucune solution de continuité) : on aboutit ainsi à des discours apparemment moins figuratifs (ou caractérisés par un autre type de figurativité), à savoir des **discours cognitifs** (*cf.* infra 6).

3.

L'autonomie de la dimension cognitive est rendue encore plus manifeste par le fait qu'elle développe son propre niveau d'activités cognitives.

- *a*) Le **faire* cognitif** correspond à une transformation* qui modifie la relation d'un sujet à l'objet-savoir, en établissant soit une disjonction*, soit une conjonction*. Les états* cognitifs — ou **positions cognitives** — obtenus alors grâce au jeu de l'être* et du paraître*, s'articulent, conformément au carré* sémiotique des modalités véridictoires*, en vrai/faux/secret/mensonge. Quant à la transmission elle-même de l'objet de savoir, elle peut être qualifiée de simple, au moins dans une première approche : il s'agira, en ce cas, du faire **informatif***, qui, compte tenu du schéma de la communication*, apparaîtra soit comme faire **émissif***, soit comme faire **réceptif***. Le plus souvent, cependant, sinon toujours, le transfert du savoir est modalisé du point de vue véridictoire : eu égard à l'axe destinateur/destinataire, on aura respectivement le faire **persuasif*** et le faire **interprétatif*** qui mettent en jeu une relation fiduciaire* intersubjective. Étant donné la structure à la fois contractuelle* et polémique* des discours narratifs,

l'introduction d'un faire persuasif appelle un faire interprétatif correspondant : dans la mesure où la narration fait intervenir deux sujets avec, alternativement, leurs deux faire persuasif et interprétatif, elle pourra faire jouer, par exemple, cette structure bien connue qui met en scène le fripon et la dupe (swindler tales) où les deux positions actantielles sont interchangeables et le récit sans fin. Bien entendu, les deux faire — persuasif et interprétatif — peuvent être attribués, par syncrétisme*, à un seul et même acteur* (le sujet de l'énonciation, par exemple) qui cumule alors les rôles actantiels d'énonciateur* et d'énonciataire.

- *b*) On appelle **sujet* cognitif** celui qui est doté par l'énonciateur d'un savoir (partiel ou total) et installé par lui dans le discours. Un tel actant* permet de médiatiser la communication du savoir entre énonciateur et énonciataire sous des formes très variables (selon qu'il est censé savoir ou ignorer beaucoup ou peu de chose). Au niveau actoriel, le rôle de sujet cognitif peut se manifester en syncrétisme avec celui du sujet pragmatique*; inversement, le sujet cognitif peut être différent du sujet pragmatique et donner lieu à l'apparition d'un acteur autonome, tel l'informateur*; en certains cas, enfin, il sera simplement reconnaissable, comme position au moins implicite, sous la forme de l'observateur*.

- *c*) Dans le cadre du schéma narratif*, on pourra opposer, d'une certaine façon, le parcours du Destinateur, qui se déroule sur la dimension cognitive, à celui du Destinataire-sujet, qui s'effectue surtout sur la dimension pragmatique. Le Destinateur, en effet, se manifeste comme celui qui, au début du récit, communique le programme à réaliser sous forme de contrat*; il lui revient, à la fin, d'exercer la **sanction* cognitive**, par la reconnaissance* du héros* et la confusion du traître*. Quant au Destinataire-sujet, même s'il se caractérise surtout par le faire pragmatique, il s'inscrit lui aussi, par contrecoup, du fait de son rapport au Destinateur, sur la dimension cognitive : l'épreuve glorifiante*, qu'il réussit grâce à son pouvoir-faire persuasif (figuré par la marque*) peut être considérée comme une **performance* cognitive** (appelant évidemment une **compétence* cognitive** correspondante).

4.

A partir de la définition de l'espace*, comme le lieu de la manifestation de l'ensemble des qualités sensibles du monde, on peut rendre compte du concept d'**espace cognitif.** En effet, les relations cognitives entre les sujets — mais aussi entre les sujets et les objets — sont des relations situées dans l'espace (cf. le voir, le toucher, l'entendre, etc.). On peut dire, de même, en prenant en considération le parcours génératif* du discours, que ces relations cognitives se trouvent, à un moment donné, spatialisées, qu'elles constituent entre les différents sujets des espaces proxémiques* qui ne sont que des représentations spatiales des espaces cognitifs. Dans le cadre de la sémiotique discursive, on parlera ainsi de l'**espace cognitif global** qui s'institue, sous forme d'un contrat implicite, entre l'énonciateur et l'énonciataire, et caractérisé par un savoir généralisé sur les actions décrites; cet espace pouvant être, à son tour, soit **absolu**, lorsque les deux protagonistes du discours partagent la même omniscience sur les actions relatées, soit **relatif**, quand l'énonciataire n'acquiert le savoir que progressivement.

On pourra également faire état d'**espaces cognitifs partiels**, lorsque l'énonciateur débraye la structure de l'énonciation* et l'installe dans le discours ou quand il délègue son savoir à un sujet cognitif.

5.

Le **débrayage* cognitif** se réalise de deux manières : - *a*) Le débrayage cognitif **énoncif** est l'opération par laquelle l'énonciateur établit un écart entre son propre savoir et celui qu'il attribue aux sujets installés dans le discours : cette délégation* du savoir s'opère alors au bénéfice des sujets cognitifs. - *b*) Le débrayage cognitif **énonciatif** intervient, par exemple, lorsque le narrateur*, installé dans le discours, ne partage pas le même savoir que l'énonciateur qui le délègue. Dans l'un et l'autre cas, la position cognitive de l'énonciateur, caractérisée par les modalités véridictoires que sont le vrai, le faux, le secret et le mensonge, diffère de celle des actants de la narration ou de celle du narrateur.

6.

En tenant compte de l'activité cognitive de l'énonciateur (spécifiée, entre autres, par le faire persuasif) et de celle de l'énonciataire (avec son faire interprétatif), on peut essayer d'esquisser une **typologie* des discours cognitifs**, en distinguant :

- *a*) les discours interprétatifs, comme la critique littéraire, l'histoire en tant qu'interprétation des séries d'événements, l'exégèse, la critique des arts (peinture, musique, architecture, etc.);

- *b*) les discours persuasifs, tels ceux de la pédagogie, de la politique ou de la publicité;

- *c*) les discours scientifiques* qui jouent à la fois sur le persuasif (avec tout le jeu de la démonstration) et l'interprétatif (exploitant les discours antérieurs considérés alors comme discours référentiels), avec le savoir-vrai comme projet et objet* de valeur visé.

▶ **Savoir.**

## **Cohérence** n. f.

### *Coherence*

1.

Dans le langage courant, on utilise le terme de **cohérence** pour caractériser une doctrine, un système de pensée, ou une théorie, dont toutes les parties tiennent solidement entre elles.

2.

On peut essayer de définir la cohérence négativement, comme soumission au principe de non-contradiction, et, positivement, comme le postulat qui sert de base à la métalogique et qui est sous-jacent à toutes les sémiotiques et à toutes les logiques construites. L. Hjelmslev considère la cohérence comme un des trois critères fondamentaux de la scientificité d'une théorie.

3.

Pour la théorie sémiotique*, il ne s'agit pas seulement de se réclamer de la cohérence, mais aussi et surtout de pouvoir la tester dans les descriptions* et les modèles*. Le moyen le plus sûr paraît être la transcription de la théorie elle-même en un langage formel* : le degré d'avancement insuffisant de la théorie sémiotique ne se prête toutefois que partiellement à une telle procédure. Aussi doit-on se contenter le plus souvent de vérifier la cohérence d'une théorie au niveau de sa formulation conceptuelle, en procédant notamment à l'analyse sémantique comparative des définitions des concepts concernés : l'établissement du réseau des concepts exhaustivement interdéfinis,

garantit pour une large part, leur cohérence.

▶ **Scientificité, Théorie.**

## Collectif adj.

### *Collective*

1.

L'univers* sémantique est dit **collectif** lorsqu'il est articulé, à sa base, par la catégorie* sémantique *nature/culture*; il s'oppose ainsi à l'univers individuel*, fondé sur le couple *vie/mort*.

2.

Un actant est dit collectif lorsque, à partir d'une collection d'acteurs* individuels, il se trouve doté d'une compétence* modale commune et/ou d'un faire* commun à tous les acteurs qu'il subsume.

3.

A la différence de l'actant individuel, l'actant collectif est nécessairement soit de type syntagmatique, soit de nature paradigmatique. L'**actant collectif syntagmatique** est celui où les unités-acteurs, totalisées à la manière des nombres ordinaux, se relaient — par substitution — dans l'exécution d'un seul programme (ainsi, la succession des divers corps de métiers dans la construction d'une maison). L'**actant collectif paradigmatique** (telle une classe de première dans un lycée, un groupe social dans la société) en revanche, n'est pas une simple addition de cardinaux, mais constitue une totalité intermédiaire entre une collection d'unités et la totalité qui la transcende. Il relève, en effet, d'une partition classificatoire d'une collection plus vaste et hiérarchiquement supérieure (lycée, communauté nationale), partition opérée sur la base de critères-déterminations que les acteurs possèdent en commun (leur champ fonctionnel ou leurs qualifications spécifiques).

▶ **Actant, Psychosémiotique, Sociosémiotique.**

## Combinaison n. f.

### *Combination*

1.

La **combinaison** est la formation constituée par la présence de plusieurs éléments*, telle qu'elle est produite, à partir d'éléments simples, par la combinatoire. On peut considérer que des combinaisons de dimensions variées forment l'axe* syntagmatique du langage. On désignera, dès lors, du nom de combinaison l'ensemble des relations* constitutives d'une syntagmatique (relations du type « et... et », selon L. Hjelmslev), par opposition aux relations de sélection ou d'opposition qui caractérisent l'axe paradigmatique*.

2.

Le terme de combinaison a été introduit par Hjelmslev pour désigner l'absence de présupposition entre deux termes. La présence de deux termes dans une unité* sémiotique constitue, d'après lui, une relation sans présupposition entre ces termes.

▶ **Combinatoire, Présupposition.**

## Combinatoire n. f.

### *Combinatory principle*

1.

Dérivée de l'ars combinatoria du Moyen Age, la **combinatoire** se présente comme une discipline ou plutôt un calcul mathématique permettant

de former, à partir d'un petit nombre d'éléments* simples, un nombre élevé de combinaisons* d'éléments. Appliquée par Leibniz au calcul des concepts et considérée, de ce fait, par lui, comme la partie synthétique de la logique, la combinatoire ne pouvait manquer d'intéresser la linguistique du XX^e siècle, dont les attaches épistémologiques à la philosophie du XVIII^e siècle sont bien connues.

2.

Le concept de combinatoire s'apparente, d'une certaine manière, à celui de génération*, du fait qu'il désigne une procédure d'engendrement d'unités complexes à partir d'unités simples. Le produit obtenu se présente comme une hiérarchie* correspondant théoriquement à l'organisation paradigmatique* d'un système sémiotique : c'est dans ce sens qu'on peut dire que la combinatoire d'une vingtaine de catégories* sémiques peut produire un nombre très élevé (de l'ordre de plusieurs millions) de sémèmes*, certainement suffisant pour rendre compte de l'articulation de n'importe quel univers* sémantique coextensif à une langue* naturelle donnée.

3.

L'introduction, dans la procédure de la combinatoire, d'une règle d'ordre*, selon laquelle les unités dérivées sont définies non seulement par la coprésence des éléments simples, mais aussi par l'ordre linéaire de leur disposition, augmente encore le nombre de combinaisons possibles. On voit cependant que le recours, dans le calcul, au principe d'ordre (organisant les unités dérivées) correspond déjà en sémiotique à l'apparition de l'axe syntagmatique* du langage.

4.

C'est cette capacité que possèdent les éléments du plan de l'expression* aussi bien que ceux du plan du contenu* de se combiner entre eux en formant des unités syntagmatiques de plus en plus complexes, qui est souvent désignée comme **fonction combinatoire** du langage, par opposition à la fonction distinctive* (fonction d'opposition* ou de sélection*) qui caractérise l'axe paradigmatique. Ainsi comprise, la fonction combinatoire se réfère à la procédure de description* « ascendante » qui va des unités minimales aux unités complexes et qui s'oppose à la procédure « descendante », celle de L. Hjelmslev par exemple, qui part d'un « tout de signification » et le décompose, par segmentations successives, jusqu'à l'obtention d'éléments minimaux.

5.

Le principe d'ordre — qui met en jeu la linéarité* — n'est pas le seul principe d'organisation des unités syntagmatiques (en présence d'unités disjointes telles que « ne... pas », on peut même s'interroger sur son universalité) : en sémiotique, on doit également tenir compte de la compatibilité* et de l'incompatibilité* de certains éléments, unités ou classes, de se combiner entre eux. En considérant la combinatoire non plus comme une procédure de production d'unités sémiotiques, mais comme l'état résultatif de cette procédure, on désignera du nom de **combinatoire syntaxique** et/ou de **combinatoire sémantique** le réseau de relations constitutives d'unités syntagmatiques, fondé sur le principe de compatibilité.

6.

La définition de la **variante* combinatoire**, terme de l'analyse distributionnelle*, qui désigne une variante compatible avec un contexte donné, est conforme aux remarques précédentes.

## Commentaire n. m.

*Commentary*

1.

Terme du langage courant, **commentaire** sert à désigner un certain type de discours interprétatif sans visée scientifique.

2.

En tant qu'unité discursive, de caractère interprétatif* et thématique*, le commentaire est obtenu par un débrayage* énoncif ou énonciatif.

▶ **Unité** (discursive).

## Communication n. f.

*Communication*

1.

Parallèlement à la théorie de l'information* et en étroit rapport avec elle, s'est développé un **schéma de la communication** linguistique qui reste lié à une perspective par trop mécaniciste, même si son point de vue se veut plus respectueux des échanges verbaux intersubjectifs. Selon le psychologue Bühler, l'activité linguistique peut se définir par ses trois fonctions* d'expression* (du point de vue du destinateur*), d'appel (du point de vue du destinataire), et de représentation (qui renvoie au référent* ou au contexte*). Ce schéma triadique a été repris avec de nouvelles dénominations et complété par R. Jakobson. Pour celui-ci, la communication verbale repose sur six facteurs : le destinateur et le destinataire, le message* transmis de l'un à l'autre, le contexte (ou référent) — verbal ou verbalisable — sur lequel porte le message, le code* (plus ou moins commun aux actants de la communication) grâce auquel est communiqué le message, et enfin le contact qui repose à la fois sur un canal* physique et une connexion psychologique; à chacun de ces différents éléments correspond une fonction linguistique particulière, respectivement : émotive (ou expressive*), conative*, poétique*, référentielle*, métalinguistique*, phatique*.

2.

Il va de soi que les fonctions jakobsoniennes du langage* n'épuisent pas leur objet, et qu'une telle articulation si suggestive qu'elle soit, ne fonde pas une méthodologie pour l'analyse des discours : ce schéma de six fonctions est à la fois trop général pour permettre une taxinomie et une syntaxe appropriées, et, en même temps, trop particulier du fait qu'il ne porte que sur la seule communication verbale (dont il ne rend pas compte d'ailleurs de l'aspect syncrétique*), à l'exclusion de tous les autres systèmes sémiotiques. Ainsi, par exemple, ce schéma semble ne concerner que le faire informatif*, articulable, selon le rapport destinateur/destinataire, en faire émissif*/faire réceptif*; or, il existe d'autres manières de concevoir la transmission du savoir, particulièrement quand celui-ci est modalisé : tel est le cas du faire persuasif* et du faire interprétatif*, qui relèvent, plus que de la « communication », de la manipulation*.

3.

Il est clair, d'autre part, que si le langage est communication, il est aussi production de sens*, de signification*. Il ne se réduit pas à la simple transmission d'un savoir sur l'axe « je »/« tu », comme pourrait le soutenir un certain fonctionnalisme; complémentairement, il se

développe, pour ainsi dire, pour lui-même, pour ce qu'il est, avec une organisation interne propre dont la seule théorie de la communication — prenant en quelque sorte le point de vue externe — ne semble pas pouvoir rendre compte.

4.

Bien qu'indépendant de Bühler, de Jakobson, ou de Martinet et de tout le courant fonctionnaliste, la philosophie du langage anglo-saxonne — avec J.-L. Austin — partage avec eux, au-delà d'une terminologie et des préoccupations différentes, un même souci, celui de rendre compte du langage comme opération intersubjective, mais en s'efforçant d'intégrer une part plus grande de l'activité humaine. L'acte* de parole (« speech act », selon J.R. Searle), qui a été progressivement élaboré, et, au-delà, la pragmatique* (au sens américain) dépassent la limite de la simple « communication » en s'intéressant à ses conditions d'exercice, et apportent — malgré une terminologie parfois peu cohérente, due à un amalgame philosophico-linguistique — une contribution non négligeable à l'étude de l'activité langagière.

5.

Pour échapper à une conception trop mécaniciste (qui reprend le modèle de l'information) ou trop restrictive (qui s'en tient à des paramètres « extra-linguistiques ») de la communication, il est indispensable de situer cette notion clef dans un contexte plus large. Les activités humaines, dans leur ensemble, sont généralement considérées comme se déroulant sur deux axes principaux : celui de l'action sur les choses, par laquelle l'homme transforme la nature — c'est l'axe de la production* —, et celui de l'action sur les autres hommes, créatrice des relations intersubjectives, fondatrices de la société, — c'est l'axe de la **communication**. Le concept d'échange* qui, dans la tradition anthropologique française (surtout depuis M. Mauss), recouvre cette seconde sphère d'activités, peut être interprété de deux manières différentes, soit comme le transfert* d'objets* de valeur, soit comme la communication entre sujets. Les transferts d'objets qui se présentent sous la forme d'acquisitions* et de privations* ne peuvent qu'affecter les sujets et constituent, dans la mesure où ils empruntent des formes canoniques, des systèmes de relations interhumaines, réglementant les vouloirs et les devoirs des hommes. Lévi-Strauss a proposé de distinguer trois dimensions fondamentales de ces transferts-communications : aux échanges de femmes, considérés comme des procès, correspondent les structures de parenté qui ont la forme de systèmes; aux échanges de biens et de services correspondent les structures économiques; aux échanges de messages, les structures linguistiques. Ce schéma très général peut évidemment se modifier ou se raffiner : à la place des structures linguistiques, notamment, il serait opportun d'inscrire les organisations sémiotiques plus vastes. Au concept d'échange, d'autre part, devraient être soustraites les connotations* euphoriques qui font allusion à la « bienveillance » universelle des hommes dans leurs relations mutuelles : la frontière entre les structures contractuelles* et les structures polémiques* qui président à la communication, étant difficile, sinon impossible, à établir. Il n'en reste pas moins qu'une telle conception de la communication permet une approche proprement sémiotique du problème, bien différente de celles des théories éco-

nomiques d'une part, de la théorie de la communication, de l'autre.

6.

Dans la mesure où la communication est située entre des sujets et que les valeurs* investies dans les objets mis en circulation (valeurs pragmatiques* ou cognitives*, descriptives* ou modales*) sont considérées comme constitutives de l'être du sujet (celui-ci se trouvant constamment en augmentation ou en déperdition de son être), il est évident que le destinateur et le destinataire ne peuvent plus être traités comme des abstractions, comme des positions vides d'émetteur* et de récepteur*, qu'ils sont, au contraire, des sujets compétents*, saisis à un moment de leur devenir, inscrits chacun dans son propre discours. Aussi comprend-on pourquoi un dialogue, qui apparaît à l'intérieur du discours narratif, nous semble donner une représentation plus correcte du processus de la communication qu'un artefact construit à partir de la « structure de la communication » extra-linguistique, pourquoi aussi nous proposons d'interpréter un « échange de messages », sur le plan sémantique du moins, comme un discours à deux (ou plusieurs) voix.

7.

Cette « humanisation » de la communication, qui est une des préoccupations de la plupart des théories récentes en ce domaine, ne manque pas de soulever de nouveaux problèmes pour lesquels on ne voit pas encore de solutions définitives. Notons, en premier lieu, celui de la **communication participative** : contrairement à ce qui se passe lors de la communication ordinaire où l'attribution* d'un objet de valeur est concomitante à une renonciation*, les discours ethnolittéraires, philosophiques, juridiques (*cf.* le droit constitutionnel), font état de structures de communication où le Destinateur transcendant (absolu, souverain, originel, ultime, etc.) dispense des valeurs* aussi bien modales (le pouvoir, par exemple) que descriptives (les biens matériels), sans y renoncer vraiment, sans que son être en soit diminué pour autant. Ce cas du destinateur transcendant est évidemment à distinguer de celui du dispensateur du savoir qui, lors de la communication, transmet un objet cognitif sans que son propre savoir s'en trouve amoindri : cette particularité s'explique alors par le fait que le sujet de l'énonciation est un acteur syncrétique*, subsumant les deux actants que sont l'énonciateur* et l'énonciataire, autrement dit qu'il est son propre énonciataire et reprend ainsi ce qu'il a donné comme énonciateur.

8.

Une autre question, encore sans réponse, est celle que pose la distinction — assez facile à reconnaître, mais difficile à expliquer — entre la communication reçue et la **communication assumée**. Le discours psychanalytique a mis en évidence l'écart qui existe entre les mécanismes qui assurent la saisie de la signification et les procédures, mal connues, qui président à son appropriation, à son intégration dans l'axiologie déjà existante. Tout se passe comme si le sujet récepteur ne pouvait entrer en pleine possession du sens que s'il disposait au préalable d'un vouloir et d'un pouvoir-accepter, autrement dit, que s'il peut être défini par un certain type de compétence réceptive qui, elle, constituerait, à son tour, la visée première et dernière du discours de l'énonciateur. Si assumer la parole d'autrui, c'est y croire d'une certaine manière, alors la faire assumer, c'est

dire pour être cru. Ainsi considérée, la communication est moins, comme on se l'imagine un peu trop vite, un faire-savoir, mais bien plutôt un faire-croire et un faire-faire.

9.

Un autre problème — parmi beaucoup d'autres possibles — est celui de la concomitance (et de la confusion qui en résulte) fréquente du faire producteur (formulable en faire* narratif) et du **faire communicatif**. Un rituel est un faire programmé qui vise sa propre signification : l'installation d'un observateur (du public, par exemple) le pervertit non seulement parce qu'il le transforme en spectacle, mais aussi parce que le comportement de l'observé devient équivoque et se dédouble. La conversation de deux personnes cesse d'être ce qu'elle est si les participants se savent écoutés. Il s'agit là non seulement de la problématique de la sémiotique théâtrale*, mais, plus largement, de la dimension spectaculaire de nos cultures et de nos signes, encore mal connue et mal abordée.

► **Information, Factitivité, Persuasif** (faire ~), **Interprétatif** (faire ~), **Contrat, Discours, Implicite, Sociosémiotique.**

## Commutation n. f.

### *Commutation*

1.

La **commutation** n'est que l'explicitation de la relation de solidarité* (= de la présupposition* réciproque) entre le plan de l'expression* et celui du contenu* d'une sémiotique*, selon laquelle à tout changement de l'expression doit correspondre un changement de contenu, et inversement. Ainsi, pour employer la terminologie de L. Hjelmslev, s'il existe une corrélation* (c'est-à-dire une relation « ou... ou ») entre deux grandeurs* de l'expression — par exemple « rat » et « rit » — on doit enregistrer également une corrélation entre les deux grandeurs du contenu « rat » (animal) et « rit » (manifeste la gaieté) : il existe donc une relation (du type « et... et ») entre les deux corrélations situées sur l'un et l'autre des deux plans du langage.

2.

La commutation peut devenir alors une procédure de reconnaissance* d'unités* discrètes de l'un ou l'autre plan du langage. C'est grâce à elle que l'École de Prague a pu élaborer les concepts de phonème* et de trait distinctif* (ou phème*). Si le remplacement d'un phonème* par un autre dans un contexte déterminé entraîne une différence de contenu (« rat »/« rit »), il n'en va pas de même lors de l'échange d'une variante* de phonème contre une autre (*a* antérieur/*a* postérieur, par exemple) : le phonème est un invariant, une unité phonologique, par rapport aux variables que sont les différentes possibilités d'occurrences phonétiques. D'un autre côté, on observera que ce qui établit la corrélation (« ou... ou ») sur le plan de l'expression entre « pas » et « bas », ce n'est pas la différence entre les phonèmes, mais entre les traits distinctifs (ou, plus précisément, entre les deux termes de la catégorie* phémique voisé/non voisé).

3.

La même procédure de commutation, appliquée au plan du contenu, contribue à l'élaboration des concepts de sème* et de sémème*.

► **Permutation, Substitution, Invariant, Variable.**

# Comparatisme n. m.

## *Comparativism*

1.

Le **comparatisme** est un ensemble de procédures cognitives visant à établir des corrélations formelles entre deux ou plusieurs objets sémiotiques et, à la limite, à constituer un modèle typologique* dont les objets considérés ne seraient que des variables. Si le **faire comparatif**, caractéristique de certains discours à vocation scientifique, peut être considéré comme faisant partie du faire d'ordre taxinomique* au sens large, il se situe cependant à un niveau hiérarchiquement supérieur, car il présuppose, dans une large mesure, les objets déjà construits par le faire taxinomique.

2.

En tant que méthodologie, le comparatisme a été élaboré, en l'appliquant au plan de l'expression* du langage, par la **linguistique comparative*** (dite aussi grammaire comparée) du XIX^e^ siècle. Il a été étendu, au plan du contenu*, en mythologie comparée* grâce aux travaux de G. Dumézil et de C. Lévi-Strauss. Son application à la **littérature comparée** se laisse encore attendre : il n'est pas toutefois impossible que la notion d'intertextualité*, élaborée de manière plus rigoureuse, puisse introduire le comparatisme en sémiotique littéraire.

3.

Pour illustrer, de manière quelque peu simpliste, la méthode comparative, on peut prendre comme exemple ce que le XIX^e^ siècle considérait comme une « loi phonétique ». Une de ces lois, dans le domaine roman, était formulée comme suit : « la voyelle latine *a*, accentuée et libre, devient *e* en français », ce qui s'écrivait : lat. *a* [> fr. *e*. Une telle formulation résume et subsume un ensemble complexe de procédures comparatives :

- *a*) elle présuppose une description homogène des systèmes phonologiques du latin et du français, rendant possible l'identification des deux phonèmes en tant qu'unités syntagmatiques;

- *b*) elle repose sur la reconnaissance des environnements contextuels, considérés comme conditions nécessaires pour l'établissement de la corrélation, et concerne d'une part la position du phonème *a* à l'intérieur de l'unité de l'expression plus large qu'est la syllabe (la corrélation n'intervenant que si la voyelle est « libre », c'est-à-dire que si elle n'est pas suivie, à l'intérieur de la syllabe, d'une consonne), et, de l'autre, la position du phonème latin à l'intérieur d'une unité morphosyntaxique qui relève du plan des signes — le mot* —, défini et démarqué en latin par l'accent (seules les voyelles *a* accentuées en latin retrouvent en français la voyelle *e*).

4.

L'exemple proposé met bien en évidence le caractère à la fois formel et achronique* de la corrélation établie : bien que cette loi ait été considérée comme une loi « historique », rien dans sa formulation ne fait intervenir une historicité quelconque. Au contraire, cette corrélation se laisse utilement comparer avec celle qui peut être formulée entre deux systèmes linguistiques considérés en simultanéité, entre la langue d'oc et la langue d'oil, par exemple, que l'on peut énoncer comme la corrélation entre la voyelle de l'ancien occitan *a* (accentuée et libre) et la voyelle *e* de l'ancien français. Si l'on désigne de telles corrélations du nom de transforma-

tions*, on dira seulement que, dans le premier cas, la transformation est **orientée** (les règles de passage du français au latin n'étant pas explicitées), alors que, dans le second, elle est **neutre** (ou non orientée). La distinction entre les deux types de transformations ne préjuge en rien de leur localisation spatiale ou temporelle qui relève d'une démarche différente.

▶ **Typologie, Comparative** (linguistique ~), **Comparative** (mythologie ~), **Intertextualité, Transformation.**

## Comparative ou Comparée (linguistique ~) adj.

*Comparative linguistics*

1.

On désigne sous ce nom la linguistique du XIXe siècle (appelée autrefois **grammaire comparée** et/ou **historique**), telle qu'elle a été fondée, au début du siècle précédent, par Franz Bopp et Rasmus Rask et continuée, dans la seconde moitié du siècle, par August Schleicher et les néo-grammairiens, pour recevoir, dans les dernières années du XIXe siècle, sa formulation la plus achevée par F. de Saussure, et son évaluation théorique, dans les années 1940, par L. Hjelmslev.

2.

Du point de vue de l'histoire des sciences, l'apparition de la **linguistique comparative** marque l'accès au statut scientifique de la première des sciences humaines. Influencée par l'épistémé ambiante de l'époque qui cherchait à explorer tout objet de connaissance dans sa dimension temporelle, la linguistique s'est voulue, elle aussi, historique : l'origine des langues, leur parenté, leur organisation en familles, sont restées longtemps les mots d'ordre affichés de ses recherches. Et cependant, sous ce paraître théorique dont les faiblesses ne cessent de nous étonner, une méthodologie comparative rigoureuse s'est élaborée progressivement: la tentative de type archéologique, visant à reconstituer une langue indo-européenne « originelle » s'est muée, dans la formulation qu'en a donnée Saussure, en construction d'un modèle typologique* qui a fait apparaître l'indo-européen — au niveau du plan de l'expression* — non plus comme un arbre généalogique, mais comme un réseau de corrélations formelles articulant les différents systèmes phonologiques des langues particulières. L'interprétation hjelmslévienne de ce modèle, qui y voit le résultat de l'élaboration d'une typologie génétique différente de la typologie structurale du fait des restrictions introduites par la prise en considération des corpus* formés de morphèmes* (ou mots) de chaque langue — critère formel qui se substitue à l'historicité de l'évaluation —, confère à la linguistique comparative, avec la spécificité de son approche, son statut scientifique caractérisé.

3.

La linguistique comparative n'est donc pas seulement, comme certains le pensent, une période historique dépassée, marquant une des étapes du développement de la linguistique, mais une théorie et une pratique efficace, explorant de nouvelles aires linguistiques et susceptible d'extrapolations vers d'autres domaines sémiotiques.

▶ **Comparatisme, Typologie.**

# Comparée (mythologie ~) adj.

## *Comparative mythology*

1.

Entendue comme étude des mythes, la mythologie* est passée, comme la linguistique, d'une approche génétique au comparatisme*. A l'instar de la linguistique comparative* qui, d'historique qu'elle se voulait au départ, s'est érigée en méthodologie formelle, la mythologie ne semble pouvoir se constituer en discipline à vocation scientifique qu'en renonçant en partie à une démarche historico-génétique (que certains courants de recherche considèrent néammoins comme la seule féconde).

2.

Entre la perspective de S. Frazer, rêvant d'une mythologie universelle, et celle de certains chercheurs, attachée au caractère unique de chaque mythe, une voie moyenne s'est ouverte grâce aux travaux de G. Dumézil et de C. Lévi-Strauss : avec eux, l'approche comparative s'exerce à l'intérieur d'un univers socioculturel déterminé dont elle essaie d'examiner tout le contenu idéologique, sans avoir à se prononcer sur ce qui est proprement mythique et ce qui ne l'est pas. Ainsi Dumézil a-t-il totalement renouvelé les recherches en mythologie indo-européenne, spécialement en passant d'un comparatisme phonétique (situé au niveau du signifiant*) qui conduisait à une impasse, au comparatisme sémantique (jouant sur le signifié*) : c'est ainsi, par exemple, que les rapprochements des divinités ne s'effectuent plus alors au seul niveau de leurs dénominations, mais aussi à celui des traits de contenu* qui les définissent, en priorité, comme des points d'intersection de réseaux sémantiques. Cette innovation méthodologique a permis, entre autres, à Dumézil de fonder solidement son articulation, en trois fonctions*, de l'idéologie des peuples indo-européens.

3.

Parallèlement, Lévi-Strauss, effectuant ses recherches dans le domaine amérindien, a réalisé une étude comparative analogue, même si elle se présente de manière plus formelle ou plus abstraite. Travaillant, lui aussi, au niveau du contenu, il s'est attaché à dégager l'organisation du discours mythique* en montrant en particulier la traductibilité d'un mythe dans un autre (ou d'un fragment de mythe dans un autre) grâce au jeu des transformations* ou des changements de codes sémantiques possibles : une structure logique sous-jacente, fondée sur un système d'oppositions*, se dégage alors, qui, en englobant et dépassant sans doute les limites des corpus étudiés, renvoie à la nature et au fonctionnement de l'« esprit humain ».

4.

En reprenant pour l'essentiel la méthodologie de Lévi-Strauss pour l'analyse des mythes grecs, M. Détienne, en élargissant le concept de mythologie aux dimensions de la culture, s'inscrit lui aussi dans la perspective comparative, ouvrant ainsi la voie, en ce domaine, à des recherches particulièrement prometteuses.

5.

Ces différentes explorations, en mythologie comparée — et, plus particulièrement celles de Lévi-Strauss, dont le sous-bassement méthodologique est plus explicité —, sont, pour une large part, à la source même de la sémiotique française qui ne cesse de s'enrichir à leur contact.

▶ **Mythologie, Comparatisme, Transformation.**

## Compatibilité n. f.

*Compatibility*

1.

Les nombreuses combinaisons*, produites par la combinatoire à partir d'un petit nombre d'éléments, peuvent être considérées, du point de vue sémiotique, comme des unités de dimensions variées, qu'elles appartiennent au plan de l'expression* ou à celui du contenu*. Leur organisation repose sur le principe de **compatibilité** selon lequel certains éléments seulement peuvent se combiner avec tels ou tels autres, à l'exclusion d'autres combinaisons jugées incompatibles : ce qui restreint d'autant la combinatoire théorique.

2.

Les raisons de l'incompatibilité sont difficiles à cerner. L'**incompatibilité phonologique** semble être la mieux étudiée : on y distingue des causes extrinsèques (éloignement des points d'articulation, par exemple) ou intrinsèques (phénomènes de contiguïté produisant l'assimilation ou la dissimilation, par exemple). La théorisation des données phonologiques pourrait peut-être permettre la construction de modèles* qui, appliqués par extrapolation au plan du contenu, rendraient compte des conditions d'**incompatibilité syntaxique** — concept assez proche d'agrammaticalité* (qui est une notion intuitive) — et de celles des **incompatibilités sémantiques** qui correspondent à l'inacceptabilité (en grammaire générative).

3.

Du point de vue opératoire, on peut se contenter d'entendre par compatibilité la possibilité qu'ont deux éléments sémiotiques de contracter une relation* (d'être présents ensemble dans une unité hiérarchiquement supérieure ou en position de contiguïté sur l'axe syntagmatique).

▶ **Combinatoire, Grammaticalité, Acceptabilité, Sémanticité, Interprétation.**

## Compétence n. f.

*Competence*

1.

Le concept de **compétence**, introduit en linguistique par N. Chomsky, remonte épistémologiquement à la psychologie des « facultés » du XVII^e siècle, alors que celui de langue* (auquel la compétence cherche à se substituer en lui empruntant certains de ses paramètres essentiels), élaboré par F. de Saussure, renvoie à la réflexion que le XVIII^e siècle a faite sur les « systèmes » et les « mécanismes ». Langue et compétence sont considérées comme dotées d'une existence virtuelle* et elles s'opposent (et sont logiquement antérieures) l'une à la parole*, l'autre à la performance*, conçues comme des actualisations* de potentialités préalables. Tout comme la langue saussurienne est le seul objet de la linguistique, la compétence, décrite par le linguiste, est la grammaire* de cette langue. La différence de point de vue apparaît lorsqu'on cherche à préciser le « contenu » de cette instance virtuelle : alors que pour Saussure la langue est essentiellement un système de nature paradigmatique*, Chomsky insiste, au contraire, dans sa formulation de la compétence, sur l'aptitude à produire et à comprendre un nombre infini d'énoncés, c'est-à-dire sur l'aspect proprement syntaxique*. Une telle polarisation est toutefois quelque peu

artificielle, car nombre de linguistes d'obédience saussurienne (Hjelmslev ou Benveniste, pour ne citer que les plus connus) avaient déjà réintégré le procès syntagmatique* dans la sphère de la « langue ». L'insistance de Chomsky sur le fait que la compétence consiste à produire « un nombre infini d'énoncés » nous paraît excessive : la combinatoire* est une histoire plus vieille que l'adage selon lequel « il n'y a de science que du général », et on peut se demander s'il n'est pas tout aussi raisonnable de limiter les ambitions de la syntaxe à une combinatoire de classes*, quitte à envisager ensuite d'autres composantes susceptibles d'en prendre la relève à un moment donné, plutôt que de postuler, comme le fait la grammaire générative*, un impérialisme syntaxique que les complexités sémantiques risquent, à tout instant, de remettre en question. L'apport novateur de Chomsky nous paraît être la « dynamisation » du concept de langue resté trop statique chez Saussure et ses héritiers : concevoir la langue comme un processus producteur — et non plus comme état — dont la compétence serait une des instances orientées, constitue certainement une approche nouvelle dont toutes les possibilités théoriques sont encore loin d'être exploitées.

2.

On voit cependant que l'examen du « contenu » de la **compétence linguistique** n'épuise pas le concept de compétence. Par rapport à la performance qui est un faire* producteur d'énoncés, la compétence est un savoir-faire, elle est « ce quelque chose » qui rend possible le faire. Bien plus, ce savoir-faire, en tant que « acte en puissance », est séparable du faire sur lequel il porte : s'il existe un savoir-faire manipulateur des règles de la grammaire, il en existe un autre qui manipule, par exemple, les règles de la politesse. Autrement dit, la compétence linguistique n'est pas une chose en soi, mais un cas particulier d'un phénomène beaucoup plus large qui, sous la dénomination générique de compétence, fait partie de la problématique de l'action humaine et constitue le sujet comme actant* (quel que soit le domaine où elle s'exerce). D'un autre côté, la compétence, telle qu'elle est définie par les chomskyens, est un savoir, c'est-à-dire une connaissance implicite qu'a le sujet de sa langue (et qui fonde le concept de grammaticalité*) : on notera cependant que ce savoir ne concerne pas le savoir-faire mais porte sur un *devoir-être*, c'est-à-dire sur le « contenu » de la compétence, considéré comme un système de contraintes (ensemble de prescriptions et d'interdictions).

3.

La distinction entre ce qu'est la compétence et ce sur quoi elle porte (c'est-à-dire son objet qui, dans le cas de la compétence linguistique, s'identifie, une fois décrit, à la grammaire) permet de considérer la compétence comme une structure* modale. Nous retrouvons ici, on le voit bien, toute la problématique de l'acte* : si l'acte est un « faire-être », la compétence est « *ce* qui fait être », c'est-à-dire tous les préalables et les présupposés qui rendent l'action possible. Dès lors, si l'on transpose le problème de la compétence du domaine (vaste, mais néanmoins limité) linguistique à celui de la sémiotique, on peut dire que tout comportement sensé ou toute suite de comportements présuppose, d'une part, un programme* narratif virtuel et, de l'autre, une compétence particulière qui rend possible son exécution. La compétence, ainsi conçue,

est une **compétence modale** qui peut être décrite comme une organisation hiérarchique de modalités* (elle sera fondée, par exemple, sur un vouloir-faire ou un devoir-faire, régissant un pouvoir-faire ou un savoir-faire). Elle est à distinguer de la **compétence sémantique** (au sens très large du mot sémantique, celui qu'on donne, par exemple, lorsqu'on dit que la structure profonde d'une langue est de nature logico-sémantique) dont la forme la plus simple est le programme narratif virtuel. Une fois rassemblées, ces deux formes de compétence constituent ce qu'on peut appeler la **compétence du sujet**.

4.

Les conséquences qu'on tirera d'une telle définition concernent la théorie sémiotique dans son ensemble. L'analyse des discours narratifs nous fait rencontrer, à tout instant, sur leurs dimensions pragmatique* et cognitive*, des sujets performants (c'est-à-dire réalisant des suites de comportements programmés) qui, pour agir, ont besoin de posséder ou d'acquérir d'abord la compétence nécessaire : le parcours narratif* du sujet est ainsi constitué de deux syntagmes portant les noms de compétence et de performance. La sémiotique est ainsi amenée à construire des modèles de compétence modale, qui, basés sur l'analyse des discours narratifs, sont applicables aux sémiotiques non linguistiques du monde* naturel (au plan de la « réalité psychosociale ») et doivent servir de prémisses pour une sémiotique de l'action*. La typologie des compétences sémantiques peut être considérée, à son tour, comme une des définitions possibles de l'univers* sémantique, collectif ou individuel.

5.

On voit, d'autre part, comment, dans cette perspective, le concept de **compétence de communication**, élaboré par Dell Hymes, peut être confirmé et consolidé : ce qu'il entend par la connaissance implicite ou explicite des règles psychologiques, culturelles et sociales, présupposées par la communication*, n'est que la confrontation — contractuelle* ou polémique* — de deux **sujets compétents** : leur compétence, inégale, positive ou négative, étant d'une part modale (et donnant lieu à des opérations de manipulation*) et, de l'autre, sémantique (et rendant compte de la communication réciproque du savoir et de ses malentendus et ambiguïtés).

6.

Si l'on veut inscrire la compétence dans le processus général de la signification*, on doit la concevoir comme une instance située en amont de l'énonciation*. Le sujet de l'énonciation modalise les structures* sémiotiques et narratives en leur donnant le statut du *devoir-être* (c'est-à-dire d'un système de contraintes), et les assume comme un *savoir-faire*, comme procès virtuel. Autrement dit, la compétence modale manipule la compétence sémantique en lui donnant, en quelque sorte, le statut de « compétence », en transformant une grammaire donnée comme une description en un système normatif et en un procès opératoire. Quant à la compétence sémantique elle-même, considérée comme « contenu », comme l'objet modalisable et modalisé, ses articulations se confondent finalement avec les niveaux* et les composantes* que la théorie sémiotique a été amenée à dégager en cherchant à donner une représentation cohérente du parcours génératif* : rien n'empêche alors de distinguer une compétence sémio-narrative, prise en charge par l'énonciation, et une

compétence discursive et textuelle, définissant l'énonciation elle-même comme une instance de médiation qui rend possible la performance, c'est-à-dire la réalisation du discours-énoncé.

▶ **Langue, Acte, Modalité, Narratif** (parcours ∼), **Syntaxe narrative de surface, Génératif** (parcours ∼), **Discours, Narrativité.**

## Complémentarité
n. f.

*Complementarity*

1.

La **complémentarité** est une des relations* constitutives de la catégorie* sémantique, que contractent le subcontraire* et le contraire* appartenant à la même deixis*, positive (s1 + $\overline{s2}$) ou négative (s2 + $\overline{s1}$), dans le carré sémiotique. La complémentarité se présente comme un cas particulier de la relation orientée* allant du terme présupposant au terme présupposé. Pour être complémentaire, une telle relation doit être isotope* à la catégorie dont elle fait partie : autrement dit, l'implication*, assertant le subcontraire (le « si ») doit retrouver le contraire (l'« alors ») comme terme présupposé de la même catégorie. On dira que la relation de complémentarité subsume deux **termes complémentaires**. Toutefois, la relation elle-même peut, à un niveau hiérarchiquement supérieur, servir de terme pour constituer une nouvelle catégorie : la relation sera elle-même en ce cas nommée **méta-terme* complémentaire**.

2.

Certains linguistes (J. Lyons par exemple) définissent la complémentarité de deux termes par le fait que la négation de l'un d'eux implique l'affirmation, au moins implicite, de l'autre. L'exemple choisi par Lyons (marié/célibataire) montre bien que la complémentarité correspond ici pour nous à la contradiction*.

3.

En analyse distributionnelle*, la distribution est dite **complémentaire** lorsque deux unités linguistiques n'apparaissent dans aucun contexte* commun. Le concept de complémentarité correspond, en ce cas, en partie, à la définition de Lyons du fait que les deux unités s'excluent mutuellement, mais aussi, à condition que les deux unités appartiennent au même niveau de dérivation*, à notre propre définition : les deux classes* dont elles relèvent peuvent en effet entretenir entre elles une relation d'implication.

▶ **Carré sémiotique, Présupposition, Implication.**

## Complexe (terme ∼)
adj.

*Complex term*

Dérivé de la structure* élémentaire de la signification, le terme **complexe** se définit par la relation « et... et » que contractent, à la suite d'opérations syntaxiques préalables, les termes s1 et s2 de l'axe des contraires* dans le carré sémiotique. Le terme complexe peut être **positif** ou **négatif** selon la dominance de l'un des deux termes contraires entrant dans sa composition. La « coexistence des contraires » est un problème ardu, hérité d'une longue tradition philosophique et religieuse. V. Brøndal l'a introduit en linguistique, en reconnaissant l'existence

de termes complexes dans l'articulation des catégories* grammaticales de certaines langues naturelles. Le problème de la génération de tels termes n'a pas reçu jusqu'à présent de solution satisfaisante.

▶ **Carré sémiotique, Terme.**

## Componentielle (analyse ~) adj.

*Componential analysis*

D'origine américaine, l'**analyse componentielle** est liée, de par ses procédures taxinomiques, à l'analyse sémique, même si elle s'en distingue par ailleurs tant au niveau de sa terminologie qu'à celui de ses objectifs et de ses champs d'application.

▶ **Sémique** (analyse ~).

## Composante n. f.

*Component*

Les termes de **composante** (à connotation plutôt organiciste) et de **composant** (à connotation plutôt mécaniciste), empruntés à des disciplines scientifiques différentes, désignent indifféremment un objet sémiotique construit — ou en voie de construction — dont on ne cherche pas à préciser l'organisation interne mais à souligner l'autonomie à l'intérieur d'un ensemble plus vaste où il s'inscrit. Ces dénominations s'appliquent le plus souvent à ce qu'on appelait autrefois les différentes disciplines d'une science, et qu'on considère maintenant comme les composantes d'une théorie* (par exemple la composante sémantique, phonologique, etc.).

## Compréhension n. f.

*Comprehension*

1.

En logique, on entend par **compréhension** l'ensemble des caractères (des propriétés, des attributions, des déterminations, etc.) qui appartiennent à un concept* et/ou qui le définissent. En tant qu'organisation des qualités sous-jacentes au concept, la compréhension s'oppose à l'extension qui envisage quantitativement l'ensemble des objets qu'il recouvre.

2.

En sémiotique, et dans la linguistique d'inspiration saussurienne, où l'extension est considérée comme non pertinente pour l'analyse, la compréhension peut être identifiée à la définition* du concept, assimilé lui-même à la dénomination*. Dans ce cas, il est légitime de partir de la compréhension d'un sémème*, en précisant toutefois qu'il peut comprendre également des sèmes négatifs (= les propriétés absentes), du fait que la signification réside dans la saisie des différences, — ce que le concept n'admet pas traditionnellement dans sa compréhension.

▶ **Extension.**

## Conative (fonction ~) adj.

*Conative function*

Dans le schéma triadique de la communication verbale proposé par le psychologue K. Bühler (repris et augmenté par R. Jakobson), la fonction **conative** (appel) est celle qui concerne le destinataire*, par

opposition aux fonctions expressive* (centrée sur le destinateur*) et référentielle* (relative à ce dont on parle) : elle trouve, par exemple, son expression grammaticale dans le vocatif ou l'impératif.

▶ **Fonction, Communication.**

## Concept n. m.

### *Concept*

1.

Terme de philosophie, **concept** comporte, de ce fait, des définitions nombreuses et variées, mais se référant toutes, plus ou moins, à des grandeurs* du signifié* (= idées), susceptibles d'organiser les données de l'expérience.

2.

F. de Saussure a utilisé ce terme pour désigner — dans une première approximation — le signifié* dont la seule détermination est de servir à la constitution du signe* (le concept de l'arbre et l'image acoustique de l'arbre constituant le signe « arbre »); par la suite, il a éliminé cette notion au profit de la forme* signifiante.

3.

Pour la théorie sémiotique, le terme de concept peut être maintenu au sens de dénomination* (dont la signification est explicitée par la définition*). L'explicitation des concepts par définitions successives devient alors le souci premier de toute construction métalinguistique* du théoricien. On s'aperçoit, en effet, que les théories linguistiques ou sémiotiques comportent nombre de **concepts non définis** : empruntés aux langues naturelles et, plus particulièrement aux doctrines philosophiques souvent implicites, ceux-ci sont fréquemment fort suggestifs, susceptibles de recouvrir des problématiques cruciales, mais ne s'intègrent pas pour autant dans la théorie d'ensemble. La construction d'une théorie* doit donc comporter une **phase conceptuelle** où les concepts sont appelés à être remplacés par des définitions et des inter-définitions dont les éléments constituants sont plus abstraits et plus généraux que les concepts de départ. Ce n'est qu'au sommet d'une telle hiérarchie conceptuelle qu'on retrouvera des **concepts non définissables** (tels que « relation », « objet », « description », etc.), constitutifs d'un inventaire qui servira à établir une axiomatique*.

4.

On voit que dans une telle conception d'inspiration hjelmslévienne, le terme de concept, élément du métalangage*, sert à dénommer tout aussi bien les classes d'objets (les unités sémiotiques) que les procédures* et les modèles*. C'est dans ce sens qu'on distinguera, à l'intérieur d'une théorie, les concepts « réels », c'est-à-dire intégrés dans la métasémiotique* scientifique, des concepts opératoires* (au sens d'instrumentaux) qui fondent des procédures ou des modèles qui semblent efficaces*, mais qui, non intégrés, ne peuvent être considérés que comme provisoires.

▶ **Théorie.**

## Concomitance n. f.

### *Concomitance*

On appelle **concomitance** la coprésence de deux ou plusieurs grandeurs* enregistrée soit à l'intérieur d'un état* donné, soit à la suite d'une transformation* d'un état dans un autre (*cf.*, par exemple, les variations

concomitantes). La relation de concomitance (du type « et... et ») rend compte, en sémiotique narrative, de la coprésence de deux ou plusieurs programmes* narratifs; au niveau de la mise en discours, elle est temporalisée et/ou spatialisée à l'aide des procédures de localisation et d'emboîtement.

▶ **Emboîtement, Localisation spatio-temporelle.**

## Concret adj.

### *Concrete*

Un terme quelconque sera dit **concret**, par opposition à abstrait, si sa densité sémique est relativement élevée.

▶ **Densité sémique, Abstrait.**

## Condensation n. f.

### *Condensation*

L'élasticité du discours se manifeste à la fois par la **condensation** et l'expansion : la reconnaissance* d'une équivalence sémantique entre unités discursives de dimensions différentes (le fait, par exemple, que le lexème « discussion » résume parfois l'unité discursive dénommée « dialogue ») rend, d'un côté, toute analyse du « texte » — considéré comme un donné brut — tout à fait impossible; elle oblige d'autre part la sémiotique discursive à élaborer une hiérarchie* idéale de formes discursives, constituée de niveaux* d'analyse de complexité inégale, et à considérer le texte manifesté comme une « mise à plat » plus ou moins confuse de formes hétéroplanes.

▶ **Élasticité du discours, Expansion.**

## Condition n. f.

### *Condition*

Concept* non défini d'après L. Hjelmslev, mais nécessaire pour définir la relation de présupposition*, le terme de **condition** peut être considéré comme la dénomination de « si » dans la relation « si... alors ». Le concept de condition joue un rôle déterminant dans la formulation des contraintes* sémiotiques.

## Configuration n. f.

### *Configuration*

1.

Dans une première approche, les **configurations discursives** apparaissent comme des sortes de micro-récits ayant une organisation syntactico-sémantique autonome et susceptibles de s'intégrer dans des unités discursives plus larges, en y acquérant alors des significations fonctionnelles correspondant au dispositif d'ensemble.

2.

La problématique de ces configurations est liée à celle des motifs*, telle qu'elle s'est constituée, à l'intérieur de la tradition méthodologique du XIX^e siècle, dans les domaines du folklore (*cf.* J. Bédier, par ex.), de l'histoire de l'art (*cf.* Panofsky, entre autres), etc. : envisagés dans le cadre de la « théorie des influences », les motifs sont apparus comme des formes narratives et/ou figuratives autonomes et mobiles, susceptibles de passer d'une culture à l'autre, de s'intégrer dans des ensembles plus vastes, en perdant partiellement ou totalement leurs significations anciennes au profit d'investissements sémantiques dé-

viants ou nouveaux, les parcours ainsi réalisés constituant une histoire générale des formes. Les fabliaux du Moyen Age français, par exemple, seraient de ce fait un recueil assez hétéroclite de formes venues s'y agglomérer, par des voies diverses, à partir d'un foyer créateur originel que l'on identifiait volontiers avec l'Inde ancienne.

3.

Le point de vue historique, prédominant à l'époque, poussait le chercheur à s'intéresser, en premier lieu, à la provenance des formes reconnues, en négligeant les structures d'accueil (discours, œuvres) dans lesquelles les formes « empruntées » venaient prendre place. Or, le changement de perspective, qui s'est effectué depuis, nous amène à reconnaître d'abord l'existence des formes d'accueil — syntaxiques et sémantiques — susceptibles de recevoir, dans des cadres invariants, de nouvelles formes considérées comme des variables. Force est, par conséquent, de distinguer, d'une part, des structures discursives englobantes et, de l'autre, des microstructures dites motifs, pouvant être prises en charge par un tissu discursif plus vaste.

4.

Nul besoin de revenir ici sur la critique de la « théorie des influences » dont le procès est fait depuis longtemps : dans le domaine sémiotique, la méthodologie comparative*, qui utilise les procédures de transformations* orientées, peut lui être substituée. Il n'en reste pas moins que, même à l'intérieur d'un univers de discours donné (le discours ethnolittéraire français, par exemple), la mobilité des motifs est un fait reconnu : les motifs tels que « mariage » ou « partage équitable » se retrouvent tout aussi bien au début qu'au milieu ou à la fin d'un conte, permettant ainsi de maintenir la distinction entre les structures d'accueil et les structures accueillies.

5.

Pour étrange qu'il paraisse à première vue, ce phénomène n'est pas sans analogie avec les faits grammaticaux que rencontre, à un autre niveau, la linguistique phrastique. Nous pensons ici aux difficultés que soulève la non-concomitance, dans un grand nombre de langues naturelles, des classes* morphologiques et syntagmatiques. Si, idéalement, on peut construire une grammaire catégorielle opérant avec les seules classes morphologiques*, ou, au contraire, une grammaire syntagmatique pure, qui n'aurait à manipuler que des classes syntagmatiques, dans la pratique d'une langue, comme le français, on ne rencontre que trop souvent, à côté de faits de concomitance (verbe et prédicat dans le cas de « craindre ») des situations de divergence grammaticale (« avoir peur ») ou de « déviation » sémantique (dans « les vêtements sport », « sport » perd sa substantivité). Tout se passe donc comme si, toutes proportions gardées, une grammaire narrative de type syntagmatique devait comporter, en annexe, une sous-composante « morphologique » rendant compte de l'organisation et des procédures d'intégration des configurations discursives. C'est ainsi que la logique narrative, telle que la conçoit C. Bremond, par exemple, nous paraît, dans ses intentions profondes, plus proche d'une sémiotique « configurative » que d'une sémiotique narrative à proprement parler.

6.

L'étude des configurations discursives reste à faire : elle constitue même une des tâches urgentes de la sémiotique discursive. Deux sortes

de problèmes se posent à leur propos, les uns relatifs à leur organisation interne, les autres, à leur intégration dans des contextes discursifs plus vastes.

7.

Les configurations discursives, disions-nous, apparaissent comme des microrécits. Cela veut dire qu'une configuration n'est pas dépendante de son contexte, qu'elle peut en être extraite et manifestée sous forme d'un discours autosuffisant. L'analyse d'une configuration est censée, par conséquent, y reconnaître tous les niveaux et toutes les composantes d'un discours examiné à travers les différentes instances de son parcours génératif*. Ainsi, on distinguera facilement des **configurations thématiques**, mais aussi des **configurations figuratives** (auxquelles se rattachent les motifs). De même, leur manifestation discursive présuppose déjà une organisation narrative sous-jacente : rien d'étonnant alors que les configurations discursives puissent être inventoriées comme des stéréotypes représentant des structures modales canoniques dont on pourrait entreprendre la typologie (*cf.* les structures contractuelles et modales de la manipulation*).

8.

L'intégration d'une configuration dans le discours en voie de production pourrait être formulée, dans sa procédure la plus simple, comme l'application, lors de l'énonciation*, de l'un de ses parcours possibles sur le parcours narratif* (ou l'un de ses programmes* narratifs constitutifs) du discours d'accueil, de sorte que l'identification d'un rôle actantiel* du discours narratif avec un rôle thématique* (ou figuratif), choisi à l'intérieur de la configuration, déclenche la distribution des **rôles configuratifs** sur le dispositif actantiel du discours, donnant lieu ainsi à l'apparition d'isotopies* locales ou généralisées. Une telle intervention présuppose, on le voit, un sujet de l'énonciation, doté non seulement de la compétence narrative, mais aussi d'un stock de configurations discursives, accompagné, pour ainsi dire, de leur « mode d'emploi ».

▶ **Motif, Sémantique discursive.**

## Conformité n. f.

### *Conformity*

1.

Dans le sens strict de ce mot, on entend par **conformité** la correspondance terme à terme entre les unités soit de deux objets sémiotiques comparables, soit de deux plans* ou de deux niveaux* de langage, de sorte que, après vérification, les unités de tout rang puissent être identifiées à la fois comme isomorphes et isotopes. Une telle définition permet de décider si l'on a affaire ou non à une sémiotique monoplane* (ou à un système de symboles*, dans la terminologie de L. Hjelmslev); la non-conformité caractérise, au contraire, les sémiotiques biplanes* (ou sémiotiques proprement dites, selon Hjelmslev).

2.

Au sens plus large, le concept de conformité se rapproche de celui d'équivalence* : certains critères de conformité, et non tous, sont alors retenus.

▶ **Adéquation.**

## Confrontation n. f.

### *Confrontation*

1.

Située au niveau figuratif*, la **confrontation** correspond à la posi-

tion du sujet d'un énoncé de faire*, lorsque la visée de son programme* narratif est contraire* ou contradictoire* à celle du programme de l'anti-sujet. La confrontation représente ainsi la superposition ou la rencontre des deux parcours narratifs* propres à chacun des sujets S1 et S2 : elle constitue, de ce fait, un des pivots* du schéma narratif*.

2.

La confrontation peut être soit **polémique**, soit **contractuelle**, se manifestant dans les récits tantôt par un combat (se concluant par la domination* d'un sujet sur l'autre), tantôt par un échange* ou, plus généralement, par un contrat* : cette distinction permet de reconnaître deux conceptions sociologiques des relations interhumaines (lutte des classes/contrat social) et de diviser, selon ce critère, les récits en deux grandes classes.

3.

La confrontation polémique correspond, sur le plan discursif, au premier des trois énoncés, constitutifs de l'épreuve.

▶ **Polémique, Contrat, Épreuve.**

## Conjonction n. f.

### *Conjunction*

1.

En grammaire traditionnelle, la **conjonction** désigne une classe de morphèmes* qui sert à établir la relation de « conjonction » entre différentes unités sur le plan syntagmatique. On distingue deux sous-classes : les conjonctions de **coordination** et celles de **subordination**. On peut dire que les conjonctions de subordination instaurent des relations hypotaxiques* entre énoncés; la grammaire générative* et transformationnelle en rend compte par des règles d'enchâssement*. Les conjonctions de coordination, de leur côté, signalent, souvent emphatiquement, les relations de combinaison* entre les unités syntagmatiques de même niveau*.

2.

Lorsqu'on cherche à définir le concept de structure* élémentaire comme la relation entre deux termes, on s'aperçoit que celle-ci apparaît à la fois comme conjonction et comme disjonction : autrement dit, elle est en même temps une relation de combinaison (du type « et... et ») et une relation d'opposition* (du type « ou... ou »), réunissant ainsi en son sein les propriétés relationnelles qui définissent séparément les deux axes, syntagmatique et paradigmatique, du langage. La catégorie *identité/altérité*, la plus abstraite, nous semble la plus indiquée pour dénoter le caractère universel* de la relation (l'emploi des termes de conjonction et de disjonction, dans cette acception, paraît alors superflu).

3.

En sémiotique narrative, il convient de réserver le nom de conjonction pour désigner, paradigmatiquement, l'un des deux termes (avec la disjonction*) de la catégorie de **jonction** qui, sur le plan syntagmatique, se présente comme la fonction* (= la relation entre le sujet et l'objet) constitutive des énoncés d'état*. Si, paradigmatiquement, conjonction et disjonction sont des contradictoires*, il n'en va pas de même au plan syntagmatique où, selon la distribution du carré sémiotique




la non-disjonction (« garder quelque

chose ») entre un sujet et un objet* de valeur est à distinguer de la conjonction (« avoir quelque chose »).

▶ **Jonction.**

## Connecteur d'isotopies

*Isotopic connector*

1.

On appelle **connecteur** (ou, parfois, **embrayeur**) **d'isotopies** une unité du niveau discursif, qui introduit une seule ou plusieurs lectures* différentes : ce qui correspond, par exemple, au « codage rhétorique » que C. Lévi-Strauss relève dans des mythes qui jouent simultanément sur le « sens propre » et le « sens figuré ». Dans le cas de la pluri-isotopie*, c'est le caractère polysémémique* de l'unité discursive jouant le rôle de connecteur, qui rend possible la superposition d'isotopies différentes.

2.

Du point de vue typologique, on pourra distinguer, entre autres, les **connecteurs métaphoriques** qui assurent le passage d'une isotopie abstraite* (ou thématique*) à une isotopie figurative*, la relation qui les unit étant orientée (ce qui se dit sur la seconde isotopie étant interprétable sur la première, et non inversement), les **connecteurs antiphrastiques** qui manifestent sur une seconde isotopie des termes contraires* à ceux qui sont attendus sur l'isotopie première, etc. Selon leur position dans la linéarité* du texte, on opposera les **connecteurs antécédents**, marquant explicitement qu'une nouvelle lecture commence, aux **connecteurs subséquents** qui impliquent la nécessité d'une rétrolecture* : ainsi, par exemple, lorsque les deux amis (Maupassant) sont fusillés par les Prussiens, leurs corps retombent l'un sur l'autre formant la figure de la « croix » : à partir de là, une autre isotopie figurative — relative aux représentations chrétiennes — est reconnaissable : non seulement la mort (avec « des bouillons de sang ») et le silence préalable des deux amis sont comparables aux derniers moments de Jésus, mais toute la première partie du récit (avec les rôles de « pêcheurs » et la figure des « poissons ») peut être rapprochée, par rétrolecture, de la communauté des disciples du Christ.

▶ **Isotopie, Pluri-isotopie, Rétrolecture, Métaphore.**

## Connotation n. f.

*Connotation*

1.

Un terme est dit **connotatif** si, lorsqu'on dénomme un des attributs du concept considéré du point de vue de sa compréhension*, il renvoie au concept pris dans sa totalité (*cf.* J.S. Mill). Le (ou les) attribut(s) pris en considération relevant soit d'un choix subjectif, soit d'une convention de type social, la **connotation** est un procédé difficile à cerner : ceci explique la diversité des définitions qu'elle a provoquées et les confusions auxquelles son utilisation a donné lieu.

2.

Du point de vue sémantique, la connotation pourrait être interprétée comme l'établissement d'une relation entre un ou plusieurs sèmes* situés à un niveau de surface* et le sémème* dont ils font partie et qui est à lire à un niveau plus profond*. Dès lors, la connotation s'apparente à la figure rhétorique bien connue, la métonymie*, et la relation qu'elle institue

pourrait être tantôt hypotaxique*, tantôt hyponymique*. Il s'agirait là d'un phénomène que l'on a cherché à préciser, ailleurs, sous le nom de définition* oblique.

3.

Dans sa typologie des sémiotiques, Hjelmslev a prévu une classe particulière de **sémiotiques* connotatives**. Le seul point commun entre la connotation de concepts (située au niveau lexématique) et les langages de connotation (qui surdéterminent les discours) réside dans la reconnaissance, plutôt intuitive, d'un écart ou d'une relation oblique qui existerait entre un signifié* premier, « dénotatif », et un signifié second « connotatif ». Cependant, pour postuler l'existence d'un plan du contenu* connotatif, on a besoin de faire intervenir la fonction sémiotique (ou sémiosis*) qui le rattacherait à un plan de l'expression*. Celui-ci ne peut s'identifier avec le plan de l'expression corrélé au signifié dénotatif, car un seul plan du contenu en résulterait. Aussi Hjelmslev postule-t-il un plan de l'expression qui est déjà une sémiotique (une langue naturelle, par exemple). La sémiotique connotative serait donc une sorte de métasémiotique d'un genre particulier.

4.

Les difficultés surgissent lorsqu'on veut aborder l'analyse d'une telle sémiotique connotative. Pour reconnaître les unités du signifiant connotatif, il faut procéder d'abord à la description de la sémiotique-objet considérée comme « dénotative » : seules, les unités qui y seront enregistrées pourront éventuellement être bivalentes et appartenir aux deux sémiotiques à la fois. Il faut ensuite tenir compte du fait que le rôle des signifiants connotatifs peut être rempli aussi bien par les signes* de la sémiotique-objet que par les figures* de ses plans de l'expression et/ou du contenu, tout comme d'ailleurs par les deux substances* qui en constituent la forme* (l'accent bourguignon, par exemple, sera reconnu grâce aux particularités phonétiques et non phonologiques). Toutes les unités de ces différents plans sont loin, d'autre part, de posséder des propriétés connotatives. Il en résulte que l'inventaire des connotateurs-signifiants ne peut être réalisé que par extraction*, procédure qui, pour Hjelmslev, n'est pas scientifique. Aussi classe-t-il les sémiotiques connotatives parmi les sémiotiques non scientifiques*.

5.

L'existence des connotations sémiotiques est pourtant indiscutable, et leur importance, grâce aux travaux de R. Barthes (pour qui « l'idéologie serait en somme la forme des signifiés de connotation cependant que la rhétorique serait la forme des connotateurs »), a été suffisamment mise en évidence. L'urgence d'une théorie des sémiotiques connotatives n'en est que plus grande.

6.

Alors que, dans la perspective hjelmslévienne, la description d'une sémiotique connotative doit commencer par l'exploration de son plan de l'expression (exploration qui, grâce au principe de commutation*, est censée dégager progressivement la forme du contenu connotatif), on peut se demander si l'effort théorique ne doit pas porter en premier lieu sur la substance de ce contenu : ce qui permettrait de reconnaître d'abord les principales dimensions topiques où s'exerce l'activité connotative. Une approche sociosémiotique* (*cf.* la « linguistique externe » de Saussure), élaborant des modèles d'attente comme des lieux possibles

des manifestations de connotation, aiderait à mieux cerner le phénomène connotatif et à articuler déjà, en partie, les **connotations sociales** : elle rencontrerait sur son chemin, pour les intégrer, les problèmes de la catégorisation* du monde (hypothèse de Humboldt-Sapir-Whorf), des fonctions* du langage jakobsoniennes, de la typologie des genres*, etc. Parallèlement, la psychosémiotique* aurait à traiter, selon la suggestion même de Hjelmslev, des **connotations individuelles**. Ce n'est que dans une étape ultérieure que la démarche inverse, celle de l'explicitation des formes connotatives, pourrait être entreprise.

▶ **Dénotation, Sémiotique, Sémiologie, Psychosémiotique, Sociosémiotique.**

## Conséquence n. f.

### *Consequence*

En sémiotique narrative, on appelle **conséquence** le dernier des trois énoncés constitutifs de l'épreuve. Située, sur l'axe des consécutions, après la confrontation* et la domination*, la conséquence — qui les présuppose — peut être soit négative (dans le cas de la privation* qui, selon qu'elle est réfléchie ou transitive, s'exprimera dans la renonciation* ou la dépossession*), soit positive (avec l'acquisition* sous ses deux formes possibles : attribution* et appropriation*).

▶ **Épreuve.**

## Constante n. f.

### *Constant*

Le terme de **constante**, synonyme d'invariant*, est employé en sémiotique pour désigner une grandeur* dont la présence* est la condition nécessaire de celle d'une autre grandeur à laquelle elle est liée par une relation*. La constante est, par conséquent, le terme présupposé d'une structure binaire, alors que la variable en est le terme présupposant.

▶ **Variable, Présupposition.**

## Constituant n. m.

### *Constituant*

1.

Par **constituant,** on entend, en linguistique, toute unité* — du morphème* au syntagme* — entrant dans une construction plus large.

2.

**Constituants immédiats** (analyse en ∼). Dans le souci d'élaborer la partie taxinomique* de la linguistique, les linguistes américains, à la suite de Bloomfield, ont procédé à la segmentation* des phrases en unités selon l'ordre hiérarchique des éléments : le découpage, de type binaire*, part du niveau le plus haut (le syntagme nominal et le syntagme verbal, par exemple, pouvant être les constituants immédiats du rang le plus élevé) pour aller vers le bas où seront dégagées ces ultimes unités que sont les morphèmes (exemple : « chasseur » comportera deux constituants immédiats : « chass- » et « -eur »). Cette forme de segmentation fait appel à des procédures de substitution* et de réduction*, et présuppose tout l'apport de la méthode distributionnelle*. L'analyse en constituants immédiats aboutit ainsi à la description* structurale de l'énoncé*, qui peut être représentée sous forme d'arbre* syntagmatique, ou par le moyen des parenthèses*.

Fondée, comme l'approche distributionnelle, sur le principe de la linéarité* (comme en témoigne sa dénomination), l'analyse en constituants immédiats se heurte au problème des **constituants discontinus** (exemple : « ne... pas »). De même, elle reste incapable de rendre compte des phénomènes d'ambiguïté*. Vivement critiquée, elle a néanmoins servi de point de départ à la grammaire générative* et transformationnelle qui considère, peut-être un peu hâtivement, que l'étape taxinomique de la linguistique est déjà dépassée.

## Constitutionnel (modèle ⌣) adj.

*Constitutive model*

La structure* élémentaire de la signification peut être considérée comme **modèle constitutionnel** en tant qu'elle représente l'instance ab quo du parcours génératif* global.

▸ **Structure, Modèle, Carré sémiotique.**

## Construction n. f.

*Construction*

1.

Synonyme d'artificiel, **construit** s'oppose à naturel, en référence à l'action de l'homme qui transforme la nature*.

2.

Dans une acception plus restreinte, le terme de **construction** désigne une activité sémiotique programmée, située au niveau théorique et satisfaisant aux conditions de la scientificité*. Ainsi pour être en mesure de décrire une sémiotique-objet, on est obligé de construire un métalangage* approprié (comportant des modèles, des procédures, etc.).

3.

Sur le plan épistémologique, on oppose souvent construction et structure* : considérées comme immanentes, les structures sollicitent des procédures de reconnaissance* et de description*, alors que la construction est considérée comme le faire souverain et arbitraire du sujet scientifique. En réalité, une telle polarisation est excessive et les deux termes rapprochables du fait qu'il s'agit seulement de focalisations* différentes : dans le cas de la construction, le faire scientifique est considéré dans la perspective de l'énonciateur*, dans celui de la description, du point de vue de l'énonciataire. Une problématique gnoséologique est ici impliquée, qui traite du couple indissociable du sujet connaissant et de l'objet de connaissance. Dans le cadre de la théorie sémiotique, la description de l'objet, qui dévoile progressivement l'ordre immanent* des significations, se confond, à la limite, avec la construction, opérée par le sujet épistémique collectif, d'un langage appelé à en rendre compte : dans un cas comme dans l'autre, il s'agit de l'homme et de son univers signifiant.

▸ **Immanence.**

## Contenu n. m.

*Contents*

1.

Le **contenu** correspond pour L. Hjelmslev à l'un des deux plans* du langage (ou, plus largement, de toute sémiotique) — l'autre étant le plan de l'expression* —, la réunion des deux (ou sémiosis*) permettant de rendre compte de l'exis-

tence des énoncés* (phrases ou discours) « pourvus de sens ». Le terme de contenu est ainsi synonyme du signifié* global de Saussure, et la différence entre les deux linguistes n'apparaît que dans la façon de concevoir la forme* linguistique : alors que pour Saussure celle-ci s'explique par l'indissoluble lien du signifiant et du signifié qui s'« informent » ainsi mutuellement et produisent, du fait de la réunion de deux substances*, une forme linguistique unique, Hjelmslev distingue, pour chacun des plans du langage, une forme et une substance autonomes : c'est la réunion des deux formes de l'expression et du contenu — et non plus de deux substances — qui constitue, à son avis, la forme sémiotique.

2.

Cette différence de point de vue comporte des conséquences considérables : si la sémiologie* est pour Saussure l'étude des « systèmes de signes », c'est que le plan des signes* est pour lui le lieu de la manifestation de la forme sémiotique. Pour Hjelmslev, au contraire, le niveau des signes n'a besoin d'être analysé que pour permettre le passage dans un au-delà des signes, dans le domaine des figures* (des plans de l'expression et du contenu) : le plan de la **forme du contenu** qui s'offre ainsi à l'analyse (comparable à celle des figures de l'expression, opérée par la phonologie*) devient de ce fait le lieu d'exercice de la sémantique* et fonde épistémologiquement son autonomie. La sémiotique d'inspiration hjelmslévienne ne correspond donc pas à la sémiologie de Saussure : elle n'est plus « système » (car elle est à la fois système* et procès*), ni « système de signes » (car elle traite d'unités — catégories* sémiques et phémiques — plus petites que les signes, et relevant de l'un ou de l'autre plan du langage, mais non des deux à la fois comme dans le cas des signes). Quant au plan du contenu pris séparément, la tradition saussurienne y développe son étude sous forme d'une lexicologie*, alors que les successeurs de Hjelmslev ont pu y inscrire la sémantique.

3.

L'**analyse du contenu**, considérée comme une technique d'inspiration sociologique ou psychosociologique, s'est développée plus ou moins parallèlement aux recherches linguistiques, mais sans véritable lien avec elles. Le linguiste ne peut qu'être choqué par sa procédure de base qui consiste dans l'application sur le texte (ou sur un corpus de textes) d'une grille catégorielle apriorique, n'obéissant même pas, le plus souvent, à des principes d'organisation logico-taxinomique. Les tentatives de la quantification des données, telles que les calculs de fréquences proches de la statistique linguistique ou les méthodes d' « association évaluative » (Osgood) utilisant l'analyse factorielle, ne fournissent que des résultats partiels d'une interprétation incertaine. Aussi, la tendance actuelle, visant à transformer progressivement l'analyse du contenu en une analyse du discours — qu'elle reste celle de l'énoncé-discours seul, ou qu'elle fasse intervenir des données explicitables* de l'énonciation* — est à encourager.

► **Expression, Signifié, Forme, Substance.**

## Contexte n. m.

*Context*

1.

On appelle **contexte** l'ensemble du texte* qui précède et/ou qui accom-

pagne l'unité syntagmatique considérée, et dont dépend la signification. Le contexte peut être explicite* ou **linguistique**, ou bien implicite* et qualifié, en ce cas, d'**extralinguistique** ou de **situationnel**. Le contexte implicite peut être exploité en vue de l'interprétation* sémantique, car : - *a*) s'il s'agit d'une langue naturelle vivante, productrice d'un texte illimité, le contexte situationnel peut toujours être rendu explicite (Hjelmslev) ; - *b*) les éléments implicites du texte linguistique sont susceptibles d'être rétablis par homologation* de ce texte avec le texte non linguistique qui relève de la sémiotique du monde* naturel.

2.

Dans son schéma de la communication*, R. Jakobson pose le **contexte** comme l'un des facteurs de l'activité linguistique et l'identifie au référent (c'est la fonction* référentielle du langage) : considéré comme nécessaire à l'explicitation du message, le contexte y est soit verbal, soit verbalisable.

3.

Par **sèmes* contextuels** (ou classèmes), on entend des sèmes ou des faisceaux sémiques qui sont récurrents* dans l'unité considérée et dans son contexte ; les sèmes contextuels font ainsi partie de la composition d'un sémème* (que l'on peut rapprocher du « mot en contexte »).

▶ **Référent, Monde naturel, Classème.**

## Contingence n. f.

### *Contingency*

En tant que dénomination, la **contingence** désigne la structure modale correspondant, du point de vue de sa définition syntaxique, au prédicat modal *ne pas devoir*, régissant l'énoncé d'état *être*. Elle présuppose, sur le carré* sémiotique des modalités aléthiques, l'existence de la nécessité* dont elle est la négation. Terme de logique, la contingence est sémiotiquement ambiguë, car elle dénomme aussi la structure modale de *pouvoir ne pas être*.

▶ **Aléthiques** (modalités ~).

## Continu n. m.

### *Continuous*

1.

La catégorie* *continu/discontinu*, non définissable, est à verser dans l'inventaire épistémologique* des « primitifs ». En sémiotique, toute grandeur* est considérée comme continue, antérieurement à l'analyse (*cf.* la « nébuleuse » de Saussure) qui, seule, permet la construction d'unités discontinues ou discrètes.

2.

En sémiotique discursive, l'opposition *continu/discontinu* se présente comme une catégorie aspectuelle, qui articule l'aspect duratif* en *duratif continu / duratif discontinu*.

▲ **Discontinu, Discret, Unité, Aspectualisation.**

## Contradiction n. f.

### *Contradiction*

1.

La relation de **contradiction** est la relation* qui existe entre deux termes* de la catégorie* binaire *assertion/négation**. Étant donné que les dénominations « relations », « terme », « assertion » et « néga-

tion », renvoient à des concepts* non définis et non définissables, la définition proposée se trouve située au niveau le plus profond et le plus abstrait de l'articulation sémiotique.

2.

La contradiction est la relation qui s'établit, à la suite de l'acte cognitif de négation*, entre deux termes dont le premier, préalablement posé, est rendu absent* par cette opération, tandis que le second devient présent*. Il s'agit donc, au niveau des contenus* posés, d'une relation de présupposition*, la présence d'un terme présupposant l'absence de l'autre, et inversement.

3.

En tant qu'elle est une des relations constitutives de la catégorie sémantique, la contradiction définit les deux schémas* (s1-$\overline{s1}$, s2-$\overline{s2}$) du carré sémiotique. Les termes d'un schéma sont dits contradictoires l'un de l'autre.

▶ **Carré sémiotique.**

## Contrainte n. f.

### *Constraint*

1.

De façon générale, on entend par **contrainte** toute entrave à la liberté que subit un individu du fait de sa participation à la vie sociale. Dans un sens plus restreint, on peut essayer de définir les **contraintes sémiotiques** comme un ensemble d'obligations, volontaires ou involontaires, conscientes ou inconscientes, contractées par l'individu du fait de sa participation à telle ou telle pratique* sémiotique. Dans une perspective individualiste et volontaire, la contrainte est métaphoriquement assimilable à l'acceptation des « règles du jeu » : l'approche sociologique du langage, dans la tradition européenne remontant à Durkheim, le définit litotiquement comme un « fait social ».

2.

Si la participation contractuelle de l'individu aux exercices des sémiotiques construites (telles que les langages documentaires ou les jeux collectifs) ne semble pas — en apparence du moins, — faire problème, il n'en va pas de même lorsqu'il s'agit de préciser ses relations avec les sémiotiques naturelles* : sans se poser la question du caractère inné ou acquis des structures sémiotiques de base — ce qui n'intéresse pas directement la sémiotique — force est de reconnaître que l'homme « entre en langue » et qu'il s'y trouve inscrit sans pouvoir en sortir (toutes les contestations libératrices qu'il peut imaginer se déroulant nécessairement dans le cadre de ces contraintes). Du point de vue modal*, on peut dire par conséquent que les contraintes sémiotiques ne relèvent ni du *vouloir-faire* ni du *devoir-faire* du sujet, mais bien plutôt d'un *vouloir-devoir-être*.

3.

Dans la perspective sémiotique, il convient peut-être de distinguer deux aspects dans cette notion de contrainte : l'engagement lui-même qui caractérise la participation du sujet à une sémiotique, et ce à quoi il s'engage en l'exerçant. L'engagement constitue, en effet, le présupposé fondamental de la structure de la communication* inter-individuelle : la difficulté qu'on éprouve à la dénommer (la fonction phatique* pour Jakobson, la « charité » ou la « bienveillance » pour certains logiciens, la « sympathie » pour des philosophes, etc.) montre bien qu'on se trouve en présence d'un concept peut-être indéfinissable. Nous le

considérons comme **contrat* implicite**, en pensant qu'une typologie des relations intersubjectives — allant des structures* contractuelles « bienveillantes » aux structures polémiques* — devrait introduire progressivement quelque clarté dans la compréhension de ce rapport « d'homme à homme ».

4.

Ce à quoi s'engage le sujet lorsqu'il exerce la « charité » sémiotique, c'est à pratiquer une sorte de code de bonne conduite, peu importe son nom; il doit chercher à produire et à reconnaître des différences*, à postuler et à saisir des compatibilités* et des incompatibilités. Les contraintes sémiotiques, ainsi comprises, s'identifient alors aux conditions minimales, nécessaires à la production et à la saisie de la signification*.

▸ **Norme, Contrat.**

## Contrariété n. f.

*Contrariety*

1.

La **contrariété** est la relation* de présupposition* réciproque qui existe entre les deux termes* d'un axe* sémantique, lorsque la présence* de l'un d'eux présuppose celle de l'autre, et, inversement, quand l'absence de l'un présuppose celle de l'autre.

2.

La contrariété est la relation constitutive de la catégorie* sémantique : les deux termes d'un axe sémantique ne peuvent être dits **contraires** que si, et seulement si, le terme contradictoire de chacun d'eux implique le contraire de l'autre. L'axe sémantique est alors dénommé axe des contraires.

▸ **Carré sémiotique, Présupposition.**

## Contraste n. m.

*Contrast*

Certains linguistes emploient le terme de **contraste** pour désigner la relation* du type « et... et » que contractent, sur l'axe syntagmatique, les unités de même rang, compatibles entre elles. L'axe syntagmatique est alors dit **axe des contrastes**, pour le distinguer de l'axe paradigmatique ou axe des oppositions*. Ces dénominations peuvent être homologuées avec axe des combinaisons / axe des sélections* (Jakobson) ou avec le couple fonction combinatoire / fonction distinctive*. Il est à noter que la relation de contraste (appelée par L. Hjelmslev « relation ») est uniquement discriminatoire* et ne préjuge nullement du type de relation particulière (solidarité*, sélection ou combinaison, par exemple chez Hjelmslev) que les unités entretiennent entre elles.

▸ **Combinatoire, Combinaison, Syntagmatique.**

## Contrat n. m.

*Contract*

1.

En un sens très général, on peut entendre par **contrat** le fait d'établir, de « contracter » une relation intersubjective qui a pour effet de modifier le statut (l'être et/ou le paraître) de chacun des sujets en présence. Sans qu'on puisse donner une définition rigoureuse de cette notion intuitive, il s'agit de poser le terme de contrat afin de déterminer progressivement les conditions minimales dans lesquelles s'effectue la « prise

de contact » des deux sujets, conditions qui pourront être considérées comme des présupposés de l'établissement de la structure de la communication* sémiotique. Il convient, en effet, de reconnaître, sous le couvert de contrat, cette « communion phatique* » qui constitue le préalable sous-tendu à toute communication et qui semble faite à la fois d'une tension (attente* bienveillante ou méfiante) et d'une détente (qui en est comme la réponse). Le fait est que l'établissement de la structure intersubjective est en même temps, d'un côté, une ouverture sur l'avenir et sur les possibilités de l'action, et, de l'autre, une contrainte* qui limite d'une certaine manière la liberté de chacun des sujets. Nous proposons de désigner du nom de **contrat implicite** cet ensemble de préalables fondant la structure intersubjective.

2.

Il ne semble pas opportun, du point de vue sémiotique, de prendre position par rapport aux deux attitudes idéologiques opposées, qui considèrent la vie sociale, l'une comme faite d'affrontements et de luttes, l'autre comme fondée sur la « charité » et les conventions « bienveillantes ». L'approche structurale exige, au contraire, que soient pris en considération en même temps les termes positif et négatif d'une catégorie*, et donc que les structures polémiques* (données premières, ou résultant de ruptures) soient traitées comme constituant le pôle opposé des structures contractuelles (stricto sensu), les deux types faisant partie d'ailleurs d'une même organisation contractuelle de l'intersubjectivité.

3.

A première vue, on peut distinguer deux sortes de contrats : le contrat est dit **unilatéral** lorsque l'un des sujets émet une « proposition » et que l'autre prend un « engagement » par rapport à elle; il sera **bilatéral** ou **réciproque** quand les « propositions » et les « engagements » se croisent. Une telle définition, empruntée aux dictionnaires usuels, montre cependant le caractère modal* de la structure contractuelle : la « proposition » peut être interprétée comme le *vouloir* du sujet S1, que le sujet S2 fasse (ou soit) quelque chose; l'« engagement », de son côté, n'est que le *vouloir* ou le *devoir* de S2 prenant en charge le faire suggéré. Dans cette perspective, le contrat apparaît comme une organisation d'activités cognitives réciproques qui provoquent la transformation de la compétence* modale des sujets en présence.

4.

Les réflexions précédentes peuvent sembler inspirées par des préoccupations philosophiques ou sociologiques. Il n'en est rien : elles reposent uniquement et en premier lieu sur des analyses concrètes — de plus en plus nombreuses — de discours, et, plus particulièrement, de discours narratifs où abondent des descriptions de structures contractuelles et qui constituent, pour le sémioticien, la source principale d'une typologie éventuelle des structures contractuelles. C'est ainsi, par exemple, que le schéma narratif* canonique, dérivé des descriptions de V. Propp, se présente, dans un de ses aspects, comme la projection syntagmatique de la structure contractuelle : le contrat, établi dès le début entre le Destinateur* et le Destinataire-sujet, régit l'ensemble narratif, la suite du récit paraissant comme son exécution* par les deux parties contractantes : le parcours du sujet, qui constitue la contribution du Destinataire, est suivi de

la sanction*, à la fois pragmatique* (rétribution*) et cognitive* (reconnaissance*) du Destinateur. On voit que cette organisation syntagmatique, fondée sur l'articulation du contrat, peut donner lieu à un étalement d'unités contractuelles, telles que l'établissement, la rupture, le rétablissement et l'exécution du contrat.

5.

Le concept de contrat doit être rapproché de celui d'**échange*** dont l'élaboration théorique est l'œuvre de M. Mauss. Le contrat apparaît, à première vue, en ce cas, comme un échange différé, la distance qui sépare sa conclusion de son exécution étant remplie par une tension qui est à la fois comme un crédit et un débit, comme une confiance et une obligation. A y regarder de plus près, on s'aperçoit cependant qu'une simple opération d'échange de deux objets de valeur n'est pas seulement une activité pragmatique, mais qu'elle se situe, pour l'essentiel, sur la dimension cognitive* : pour que l'échange puisse s'effectuer, il faut que les deux parties soient assurées de la « valeur » de la valeur de l'objet à recevoir en contrepartie, autrement dit, qu'un **contrat fiduciaire*** (précédé souvent d'un faire persuasif* et d'un faire interprétatif* des deux sujets) soit établi préalablement à l'opération pragmatique proprement dite.

6.

Un tel contrat fiduciaire peut être dit **énoncif** dans la mesure où il s'inscrit à l'intérieur du discours-énoncé et porte sur des valeurs* pragmatiques. Il se manifeste cependant tout aussi bien au niveau de la structure de l'énonciation* et se présente alors comme un **contrat énonciatif** (terme proposé par F. Nef), ou comme **contrat de véridiction***, du fait qu'il vise à établir une convention fiduciaire entre l'énonciateur* et l'énonciataire portant sur le statut véridictoire (sur le dire-vrai) du discours-énoncé. Le contrat fiduciaire, qui s'instaure ainsi, peut reposer sur une évidence* (c'est-à-dire sur une certitude* immédiate) ou bien être précédé d'un faire persuasif* (d'un faire-croire) de l'énonciateur auquel répond un faire interprétatif* (un croire) de la part de l'énonciataire.

▶ **Contrainte, Échange, Véridiction, Narratif** (schéma ∼).

## Conversion n. f.

### *Conversion*

1.

L. Hjelmslev emploie le terme de **conversion** pour désigner un ensemble de procédures qui correspondent, avant la lettre, toutes proportions gardées, au concept de transformation* en grammaire générative*. Le linguiste danois y a recours pour rendre compte du fait que la langue — ou, plutôt, un état* de langue — n'est pas, ou du moins pas seulement, une structure statique, mais qu'elle comporte aussi un aspect dynamique, des « transformations » qui, situées à l'intérieur d'un état, ne sauraient se confondre avec les transformations proprement diachroniques* qui bouleversent l'état de langue dans son ensemble. La métaphore qu'il donne à titre d'illustration est celle-ci : les Danois, appelés à faire leur service militaire, bien qu'ils se « transforment » en militaires, ne cessent pas pour autant d'être danois.

2.

Nous employons à notre tour le

terme de conversion dans son sens hjelmslévien, tout en l'appliquant à la dimension syntagmatique et discursive de la sémiotique : ce concept se trouve intimement lié alors au discours* saisi et défini comme une superposition de niveaux* en profondeur. En effet, cette manière d'envisager le discours, qui permet d'élaborer des descriptions autonomes — sur les plans syntaxique et sémantique — de chacun des niveaux de profondeur, correspondant aux différentes instances prévues du parcours génératif*, ne manque pas de poser le problème du passage d'un niveau à un autre et des procédures à mettre en place afin de rendre compte de ces conversions. On voit que la démarche par nous adoptée est l'inverse de celle de la grammaire générative qui élabore d'abord des règles de transformation* plus ou moins raffinées, et rencontre ensuite quelques difficultés pour définir la nature et le nombre des niveaux de profondeur, ne sachant pas trop bien, par exemple, où « accrocher » l'interprétation* sémantique. Or, les règles de conversion ne peuvent être conçues que sur un fond d'équivalence*, en admettant que deux ou plusieurs formes syntaxiques (ou deux ou plusieurs formulations sémantiques) peuvent être référées à un topique constant. On notera d'ailleurs que l'équivalence n'est pas l'identité* : il faut bien reconnaître que la génération de la signification, en introduisant de nouvelles articulations à chaque étape de son parcours, apporte en même temps un « enrichissement » ou une « augmentation » du sens, si tant est que la signification* n'est autre chose qu'articulation. Toute conversion doit être considérée, par conséquent, à la fois comme une équivalence et un surplus de signification.

3.

La reconnaissance des procédures de conversion et l'établissement des règles qui les formuleraient, sont à peine en cours, les recherches ayant porté jusqu'à présent essentiellement sur la découverte des principes et des formes de l'organisation discursive. On voit néanmoins, par exemple, comment les opérations* portant sur les termes* relationnels, qui sont à la base de la syntaxe* fondamentale, peuvent être converties, en passant à la syntaxe narrative, en énoncés de faire* régissant les énoncés d'état* (où les transformations modifient les jonctions* : disjonctions en conjonctions, et inversement). D'un autre côté, à l'intérieur de la composante sémantique, on s'aperçoit aussi que les termes des catégories* sémantiques se convertissent en valeurs* investies dans les objets syntaxiques, et que ceux-ci — lieux sémantiquement vides — peuvent être convertis en figures* et en icônes* du monde. L'élaboration des règles de conversion constituera, on s'en doute, un des tests fondamentaux de la cohérence de la théorie sémiotique.

▶ **Transformation, Équivalence, Génératif** (parcours ~), **Anthropomorphe** (syntaxe ~).

## Cooccurrence n. f.

### *Co-occurrence*

Proche de contraste*, le terme de **cooccurrence** désigne la présence d'au moins deux grandeurs* sémiotiques, compatibles entre elles, sur l'axe* syntagmatique : ce concept, relativement vague dans la mesure où il ne précise pas la nature de la

relation* entre les termes cooccurrents, est à la base même de l'analyse distributionnelle*, car il lui permet de déterminer les environnements ou contextes des éléments dégagés.

## Coréférence n. f.

*Co-reference*

1.

La **coréférence** est la relation qu'entretiennent deux signes* linguistiques (identiques ou différents) lorsque, situés à deux endroits (contigus ou éloignés) de la chaîne* parlée, ils renvoient à un même objet extra-linguistique. Cette définition, on le voit, est liée à une conception du référent, selon laquelle le linguistique serait le simple étiquetage du monde naturel.

2.

Dans la mesure où l'on dissocie la langue* naturelle de la sémiotique du monde* naturel (quitte, évidemment, à poser le problème de l'intersémioticité dans lequel le référent n'est plus qu'une question de corrélation entre deux systèmes sémiotiques), la coréférence en tant que telle, s'évanouit et laisse la place à l'**anaphore**. Ainsi, par exemple, la relation pronom/antécédent se réduit à une anaphore syntaxique : si ce type d'anaphore peut être aisément interprété en grammaire générative*, il n'en va pas de même de l'anaphore sémantique (dans le cas, par exemple, où une dénomination* reprend une définition antérieure) où aucun indice syntaxique formel n'est là pour justifier la relation d'identité partielle entre deux termes; plus généralement d'ailleurs, les procédures d'anaphorisation, qui permettent de garantir l'isotopie* discursive (les relations interphrastiques) sont difficilement intégrables, par définition, dans une linguistique phrastique*.

▶ **Référent, Anaphore.**

## Corpus n. m.

*Corpus*

1.

Dans la tradition de la linguistique descriptive*, on entend par **corpus** un ensemble fini d'énoncés*, constitué en vue de l'analyse* qui, une fois effectuée, est censée en rendre compte de manière exhaustive et adéquate.

2.

L'élaboration du concept de corpus représente un essai pour définir, de manière rigoureuse, une langue* naturelle en tant qu'objet de connaissance : les exigences d'exhaustivité* (règle de la constitution de la collection et instruction pour l'analyste) et d'adéquation* (condition de la « vérité » de l'analyse effectuée) y sont convoquées pour garantir la scientificité de la description* (qui opère sur des langues mortes ou des langues sans écriture où les informations sont difficiles ou impossibles à vérifier et à compléter). Cette tentative souffre de ses présupposés positivistes que l'on reconnaît dans sa façon de déterminer la relation entre le sujet connaissant et l'objet à connaître : le corpus y est envisagé comme « objectif », comme une chose en soi comportant ses propres lois, alors que l'épistémologie actuelle accorde au moins autant d'importance au sujet construisant son objet.

3.

C'est sur cet arrière-fond épistémologique et en tenant compte des conditions historiques (déplacement de l'intérêt de la linguistique vers les langues vivantes) que s'est instaurée naguère la campagne « anti-corpus » conduite par les chomskyens. En insistant sur le caractère constructeur du faire scientifique, la grammaire générative*, qui se dit projective, s'est proposé d'en inverser, au moins en apparence, la démarche, en prétendant élaborer, à partir d'un petit nombre de faits, un ensemble de règles* pouvant être projetées sur un ensemble plus vaste d'énoncés (réalisés ou potentiels). Une telle approche, qui accorde la priorité au métalangage* sur la langue-objet, correspond aux tendances générales de la science à l'heure actuelle. Il n'empêche qu'un « petit nombre de faits », qui permet la construction du modèle*, n'est rien d'autre qu'un corpus représentatif limité, constitué de manière plus ou moins intuitive et que les critères de grammaticalité* et d'acceptabilité* — qui contrôlent la projection des règles — ne semblent guère plus sûrs que ceux d'exhaustivité et d'adéquation qu'ils sont censés remplacer. C'est l'évaluation épistémologique de deux attitudes, considérées globalement, qui est réellement en jeu, et non une querelle, assez insignifiante, de mots : au sujet du corpus, il n'y a pas de contradiction de principe entre les approches descriptive et générative, comme le souligne J. Lyons.

4.

Le problème du corpus se pose de manière différente lorsqu'il s'agit non plus de collections de phrases, mais de discours ou quand le projet du linguiste n'est pas seulement syntaxique, mais aussi sémantique. Le corpus, en tant que concept opératoire*, y reprend ses droits pour être utilisé dans le sens « génerativiste » implicite : ainsi on peut parler de **corpus syntagmatiques** (ensemble de textes d'un auteur) ou de **corpus paradigmatiques** (ensemble de variantes d'un conte), tout en tenant compte du fait qu'ils ne sont jamais fermés ni exhaustifs, mais seulement représentatifs et que les modèles à l'aide desquels on cherchera à en rendre compte seront hypothétiques, projectifs et prédictifs.

5.

L'analyse sémantique* se trouve, en ce qui concerne le corpus, dans une situation quasi paradoxale : alors que le choix d'un corpus limité, ouvert et représentatif, relève, pour la grammaire générative, d'un parti pris théorique, il se présente comme une nécessité pour l'analyse sémantique : qu'il s'agisse de rendre compte d'un champ* sémantique ou d'un discours donné, le corpus qui sert de point de départ à l'analyse est toujours provisoire, le modèle construit n'étant que rarement coextensif au corpus initial, et les objets linguistiques subsumés par le modèle se trouvent en partie disséminés hors des limites du corpus.

6.

Il n'est peut-être pas impossible d'élaborer un certain nombre de règles tactiques pour un « bon choix » du corpus : nous avons par ailleurs essayé de cerner davantage le concept de **représentativité**, en envisageant deux moyens pour y parvenir : la représentativité du corpus peut être obtenue soit par échantillonnage statistique, soit par saturation du modèle; en ce dernier cas, le modèle, construit à partir d'un segment intuitivement choisi, est appliqué ultérieurement, pour confirmation, complément ou rejet, à d'autres

segments jusqu'à l'épuisement de l'information (procédure qu'on peut rapprocher, on le voit, de la projection des règles).

▶ **Génération, Lexique, Vérification.**

## Corrélation n. f.

### *Correlation*

1.

L. Hjelmslev réserve le nom de **corrélation** à la relation « ou... ou » existant entre les membres d'un paradigme*, par opposition à relation* (ou relation « et... et ») réservée à la chaîne syntagmatique*, fonction* étant le terme générique qui les subsume.

2.

L'usage ayant maintenu le sens très général du terme relation, le mot de corrélation désigne le plus souvent en sémiotique la relation entre des relations, ces dernières pouvant être constitutives soit de paradigmes, soit de syntagmes.

▶ **Relation.**

## Cosmologique adj.

### *Cosmological*

1.

La division de l'ensemble des catégories* sémiques qui articulent l'univers* sémantique en deux sous-ensembles — celui des catégories extéroceptives* et celui des catégories intéroceptives* — nous oblige à considérer la catégorie classificatoire elle-même (celle de *extéroceptivité/intéroceptivité*) comme une catégorie classématique*, susceptible d'établir une distinction entre deux classes de discours* (ou entre deux isotopies* de lecture d'un seul discours). Encore fallait-il trouver une terminologie dont les dénominations*, pour arbitraires qu'elles soient, ne gênent pas, par leur caractère allusif, la pratique sémiotique. En reprenant la tradition d'Ampère et de Cournot, on a proposé de considérer comme **cosmologique** le discours ou la dimension discursive qui sont sous-tendus dans leur totalité par le classème *extéroceptivité*, en l'opposant au discours ou à la dimension noologiques*, dotés du classème *intéroceptivité* : un moyen de distinguer ainsi les discours sur le « monde » des discours sur l'« esprit ».

2.

Cette opposition n'a pas manqué de rejoindre une autre dichotomie, provenant de la réflexion sur le statut des discours mythiques où l'on a pu reconnaître, sous la dimension pratique* du discours racontant les événements et les actions des hommes, une dimension mythique* plus profonde, qui traite, sous ces apparences figuratives*, de problèmes abstraits*, engageant le sort de l'homme et de la culture à l'intérieur de laquelle il vit.

3.

L'homologation de ces deux dichotomies a fait difficulté, et il a fallu attendre de nouveaux développements de la sémiotique discursive pour y voir plus clair. A l'heure actuelle, il semble que la principale raison de la confusion résidait dans la non-distinction de deux problématiques différentes. La première concerne la reconnaissance des niveaux* de profondeur dans le parcours génératif* du discours : la composante discursive figurative* correspond, grosso modo, à la dimension pratique préalablement reconnue, mais ne retient qu'une partie des discours cosmologiques (qui peuvent

être figuratifs, mais aussi thématiques* et abstraits, lorsqu'il s'agit, par exemple, des discours tenus en sciences humaines). Toute autre est la distinction entre les dimensions pragmatique* et cognitive*, considérées comme des niveaux distincts et hiérarchiquement ordonnés, sur lesquels se situent les actions et les événements décrits par les discours.

4.

Le qualificatif **cosmologique** se traduit, par conséquent, tantôt par figuratif, tantôt par pragmatique.

▶ **Extéroceptivité, Figuratif, Pragmatique.**

## Crainte n. f.

*Fear*

Opposée au désir, la **crainte** n'est pas, du point de vue sémantique, un non-vouloir, mais un vouloir* contraire, qui ne s'interprète qu'à l'intérieur d'une structure syntaxique postulant la réciprocité de sujets antagonistes (sujet/anti-sujet).

▶ **Désir.**

## Créativité n. f.

*Creativity*

1.

La **créativité** est une notion de psychologie que N. Chomsky a introduite en linguistique, en lui donnant une définition précise : la faculté de produire et de comprendre des phrases* nouvelles, due au caractère récursif* des constructions syntaxiques. La créativité, ainsi comprise, doit être considérée comme une propriété de la compétence du sujet parlant. Le caractère opératoire* de ce concept est évidemment faible ou nul : étant donné que les possibilités combinatoires* d'une langue naturelle sont pratiquement infinies, ceci revient à dire, à peu près, que l' « esprit humain » est créatif. En revanche, l'introduction de ce seul terme en linguistique produit déjà des ravages en sémiologie, caractérisant toutes sortes d'excès psychologisants. C'est bien plutôt à partir des incompatibilités entre catégories* et entre structures*, à partir des contraintes* qu'imposent les épistémés* de nature sociale, qu'on pourrait approcher, petit à petit, une définition de l'originalité*.

2.

La créativité pourrait également être conçue comme le résultat de l'interaction de la langue (sociale) et de la parole* (individuelle) : les variations individuelles (phonologiques, syntaxiques, sémantiques), accumulées et diffusées, semblent pouvoir rendre compte de modifications au niveau de la langue; les variations relevant de la performance* expliqueraient ainsi les transformations* diachroniques de la compétence.

▶ **Originalité, Idiolecte, Compétence.**

## Croire n. m.

*Believing*

1.

En tant qu'adhésion du sujet* à l'énoncé d'un état*, le **croire** se présente comme un acte cognitif, surdéterminé par la catégorie* modale de la *certitude**. Cette catégorie est susceptible de recevoir, dans la littérature logique et sémiotique actuelle, une double interprétation :

elle est considérée tantôt comme une catégorie aléthique* (et le croire s'identifie alors, en tant que synonyme de « possibilité », à son terme *ne-pas-devoir-ne-pas-être*), tantôt comme une catégorie épistémique* autonome, avec son terme *certitude*. En partant de la distinction entre le schéma* *possible/impossible* qui constitue une opposition catégorique excluant un tiers, et le schéma *probable/improbable*, qui admet une gradation, nous proposons de considérer le croire comme la dénomination, en langue naturelle, de la catégorie épistémique.

2.

Sur l'axe de la communication* (réelle ou « imaginaire » lorsqu'elle relève du discours intériorisé), le « croire » s'oppose au « faire-croire » (ou persuasion) et correspond, par conséquent, à l'instance de l'énonciataire* qui exerce son faire interprétatif*, alors que le « faire-croire » est l'œuvre de l'énonciateur* chargé du faire persuasif*. Sans qu'on puisse pour autant, à l'heure actuelle, prétendre définir le croire de manière satisfaisante, son inscription dans le cadre du faire interprétatif, en tant qu'aboutissement et sanction finale de celui-ci, permet déjà d'en cerner un peu mieux la problématique. En effet, le croire n'est pas seulement le fondement de la foi religieuse, il constitue aussi, et entre autres — certaines analyses récentes le montrent bien —, l'instance cruciale du discours scientifique; plus largement, le faire-croire qui, en tant que faire persuasif, ne peut être traité indépendamment du croire, constitue une des formes principales de la manipulation*. Aussi la question du croire paraît-elle comme un des thèmes de la recherche sémiotique pour les années à venir.

▶ **Épistémiques** (modalités ~).

# **Culture** n. f.

## *Culture*

1.

Du point de vue sémiotique, le concept de **culture** peut être considéré comme coextensif à celui d'univers* sémantique*, relatif à une communauté sociosémiotique donnée. Le projet d'une **sémiotique de la culture** (celui de J. Lotman, par exemple) est appelé, par conséquent, à convoquer l'univers sémantique — et, principalement, ses deux composantes macrosémiotiques* que sont la langue* naturelle et le monde* naturel — et à le traiter comme une sémiotique-objet en vue de la construction d'une métasémiotique nommée « culture ». Une telle tâche paraît exorbitante, car elle correspondrait à la description de l'ensemble des axiologies, des idéologies et des pratiques sociales signifiantes. Aussi se limite-t-on le plus souvent à ces constructions à la fois plus modestes — quantitativement — et plus ambitieuses — qualitativement — que sont les descriptions d'épistémés* considérées tantôt comme des hiérarchies de systèmes sémiotiques, tantôt comme des métasémiotiques* connotatives.

2.

Le concept de culture est à la fois relatif et universel. Si l'on entend le plus souvent par culture celle d'une communauté linguistique autonome, il n'en existe pas moins des **aires culturelles** qui transcendent les frontières linguistiques, ainsi qu'une **culture humaine** planétaire, caractérisée par des pratiques scientifiques, technologiques et même, en partie, par des idéologies communes. Une distinction entre les microsociétés (ou sociétés archaïques) et les macrosociétés (développées) sert de

base à deux approches différentes, ethnosémiotique* d'un côté, sociosémiotique* de l'autre.

3.

L'anthropologie lévi-straussienne a introduit et généralisé l'usage de la dichotomie *nature/culture* (qui laisse peu de chance à l'opposition soviétique plus récente — *culture/barbarie* — qui, formulée par Lotman, paraît plus spécifique) qui doit être utilisée avec précaution. Il est évident que la catégorie elle-même est sémantique et culturelle, car elle s'inscrit immédiatement dans tel ou tel contexte culturel : la nature, en ce sens, n'est pas la nature en soi, mais ce qui, à l'intérieur d'une culture, est considéré comme relevant de la nature, par opposition à ce qui est perçu comme culture : il s'agit donc, pour ainsi dire, d'une nature culturalisée. D'un autre côté, la catégorie *nature/culture* doit être considérée comme une catégorie conceptuelle métalinguistique, relevant de la théorie anthropologique (à évaluer dans son ensemble) et qui, comme telle, possède une valeur opératoire* permettant d'introduire les premières articulations dans l'exploration d'une culture donnée.

4.

C'est dans ce sens que nous adoptons la dichotomie lévi-straussienne, en considérant, de manière apriorique, l'opposition *nature/culture* comme le premier investissement élémentaire de l'univers sémantique social (parallèlement à la catégorie *vie/mort* qui caractérise l'univers individuel), et susceptible, de ce fait, de servir d'universel* que l'on peut postuler en entreprenant l'analyse de tout micro-univers* de ce genre.

► **Univers sémantique, Sociosémiotique.**

# D

## **Débrayage** n. m.

*Disengagement*

**A.**

On peut essayer de définir le **débrayage** comme l'opération par laquelle l'instance de l'énonciation* disjoint et projette hors d'elle, lors de l'acte* de langage et en vue de la manifestation*, certains termes liés à sa structure de base pour constituer ainsi les éléments fondateurs de l'énoncé-discours*. Si on conçoit, par exemple, l'instance de l'énonciation comme un syncrétisme* de « je-ici-maintenant », le débrayage, en tant qu'un des aspects constitutifs de l'acte de langage originel, consistera à inaugurer l'énoncé en articulant en même temps, par contrecoup, mais de manière implicite, l'instance de l'énonciation elle-même. L'acte de langage apparaît ainsi comme une schizie créatrice, d'une part, du sujet, du lieu et du temps de l'énonciation, et, de l'autre, de la représentation actantielle, spatiale et temporelle de l'énoncé. D'un autre point de vue, qui ferait prévaloir la nature systématique et sociale du langage, on dira tout aussi bien que l'énonciation, en tant que mécanisme de médiation entre la langue* et le discours*, exploite les catégories paradigmatiques de la personne, de l'espace et du temps, en vue de la mise en place du discours explicite. Le **débrayage actantiel** consistera alors, dans un premier temps, à disjoindre du sujet de l'énonciation et à projeter dans l'énoncé un *non-je*, le **débrayage temporel** à postuler un *non-maintenant* distinct du temps de l'énonciation, le **débrayage spatial** à opposer au lieu de l'énonciation un *non-ici*.

**B. Débrayage actantiel.**

1.

Pour pouvoir donner une représentation* du mécanisme du débrayage, il faut d'abord insister sur le fait que le sujet de l'énonciation, responsable de la production de l'énoncé, reste toujours implicite et présupposé, qu'il n'est jamais manifesté à l'intérieur du discours-énoncé (aucun « je », rencontré dans le discours, ne peut être considéré comme sujet de l'énonciation proprement dite, ni identifié à lui : il ne s'agit là que d'un simulacre de l'énonciation, c'est-à-dire d'une énonciation* énoncée ou rapportée).

2.

La catégorie de la personne, qui est à la base du mécanisme du débrayage actantiel, peut s'articuler, en gros, selon Benveniste, en *personne/non-personne*. Au premier terme correspondent en français les morphèmes personnels « je » et « tu » qui servent de dénominations, dans cette langue naturelle, pour les deux actants* de l'énonciation (énonciateur* et énonciataire), si l'on tient compte du fait que l'énon-

ciation est une structure intersubjective. Au terme de *non-personne* correspondent les actants de l'énoncé.

3.

En partant du sujet de l'énonciation, implicite mais producteur de l'énoncé, on peut donc projeter (lors de l'acte de langage ou de son simulacre à l'intérieur du discours), en les installant dans le discours, soit des actants de l'énonciation, soit des actants de l'énoncé. Dans le premier cas, on opère un **débrayage énonciatif**, dans le second un **débrayage énoncif**. Selon le type de débrayage utilisé, on distinguera deux formes discursives et même deux grands types d'unités* discursives : dans le premier cas, il s'agira des formes de l'énonciation énoncée (ou rapportée) : tel est le cas des récits en « je », mais aussi des séquences dialoguées*; dans le second, des formes de l'énoncé énoncé (ou objectivé) : ainsi en va-t-il dans les narrations qui ont des sujets quelconques, dans les discours dits objectifs, etc.

4.

La reconnaissance de ces simulacres, que sont les énonciateurs installés dans le discours, permet de comprendre le fonctionnement des **débrayages internes** (du 2e ou du 3e degré), fréquents dans les discours figuratifs de caractère littéraire : à partir d'une structure de dialogue, un des interlocuteurs* peut facilement « débrayer » en développant un récit qui, à son tour, à partir d'un actant de l'énoncé, installera un dialogue second, etc. On voit que la procédure de débrayage, utilisée par l'énonciateur comme une composante de sa stratégie*, permet de rendre compte de l'articulation du discours figuratif en unités discursives (de surface), telles que « récit », « dialogue », etc. On notera ici que chaque débrayage interne produit un effet de référentialisation* : un discours de second degré, installé à l'intérieur du récit, donne l'impression que ce récit constitue la « situation réelle » du dialogue, et, inversement, un récit, développé à partir d'un dialogue inscrit dans le discours, référentialise ce dialogue.

5.

Un petit problème de terminologie se pose à propos de l'énonciation énoncée, installée dans le discours. Dans la mesure où ce sont des simulacres de l'énonciateur et de l'énonciataire — soucieux de la participation à la communication intersubjective qu'est l'ensemble du discours (que ce soit « je » ou « vous », l'« auteur » ou le « lecteur » nommés dans l'énoncé) — qui y sont installés, on les appellera respectivement narrateur* et narrataire. En revanche, lorsqu'il s'agit de la structure d'interlocution de second degré (dans le dialogue*), on parlera plutôt d'interlocuteur* et d'interlocutaire.

6.

Un problème comparable se pose à propos des actants de l'énoncé (ou actants de la narration proprement dits). Le développement de la sémiotique narrative nous a obligés à reconnaître l'existence de deux dimensions* autonomes de la narration : la dimension pragmatique* et la dimension cognitive*; du même coup, nous voici invités à distinguer deux types d'actants-sujets. A côté des sujets* pragmatiques, on rencontre dans le discours des sujets cognitifs, tantôt producteurs, tantôt interprètes des significations, et qui apparaissent soit en syncrétisme avec les sujets pragmatiques, soit sous forme d'acteurs autonomes (tel l'informateur*, par exemple), soit enfin reconnaissables seulement comme des positions implicites (tel l'actant observateur*

dont le rôle a été sous-estimé jusqu'ici) : le **débrayage cognitif*** permet ainsi d'instaurer un écart entre la position cognitive de l'énonciateur et celles soit des actants de la narration soit du narrateur.

7.

Le concept de débrayage doit autant à Benveniste qu'à Jakobson dont le « shifter » a été traduit par N. Ruwet par « embrayeur ». Le terme de **débrayeur** nous paraît plus adapté à l'approche générative qui va de l'énonciation à l'énoncé, d'autant plus que la dichotomisation du concept jakobsonien nous semble nécessaire : en opposant au débrayage le terme d'embrayage* (désignant le retour à l'énonciateur des formes déjà débrayées), on introduit un peu plus de clarté dans ce mécanisme à la fois élémentaire et fort complexe.

**C. Débrayage temporel.**

1.

Parallèlement au débrayage actantiel, on peut concevoir le débrayage temporel comme une procédure de projection, au moment de l'acte de langage, hors de l'instance de l'énonciation, du terme *non-maintenant*, ce qui a pour effet d'instituer d'une part, par présupposition, le temps *maintenant* de l'énonciation et, de l'autre, de permettre la construction d'un temps « objectif » à partir de la position qu'on peut appeler le *temps d'alors*. En considérant le *temps d'alors* comme un temps zéro, et en appliquant, à partir de là, la catégorie topologique

*concomitance* / *non-concomitance*
/ \
*antériorité* / *postériorité*

il est possible de construire un modèle simple du temps énoncif qui, en tant que système de référence, permettra de localiser les différents programmes* narratifs du discours.

2.

Dans la mesure où l'instance de l'énonciation, prise dans son ensemble, est susceptible d'être énoncée et de constituer, à la manière d'un simulacre, la structure énonciative du discours, le *temps de maintenant*, pris séparément, peut être débrayé et inscrit dans le discours comme temps énonciatif rapporté. Le *temps de maintenant*, ainsi énoncé, s'articule à son tour selon la même catégorie topologique et constitue, à l'intérieur du discours, un second système de référence temporel. L'utilisation de ces deux systèmes de référence est un des facteurs pour la segmentation du discours en unités-séquences.

3.

Par une procédure inverse, les temporalités énoncives et énonciatives débrayées pourront, ensuite, être embrayées afin de produire l'illusion de leur identification avec l'instance de l'énonciation : il s'agit alors de l'embrayage* temporel.

**D. Débrayage spatial.**

1.

Tout comme le débrayage actantiel ou temporel, le débrayage spatial se présente comme une procédure qui a pour effet d'expulser hors de l'instance de l'énonciation le terme *non-ici* de la catégorie spatiale et de fonder ainsi en même temps et l'espace « objectif » de l'énoncé (l'espace *d'ailleurs*) et l'espace originel — qui n'est reconnaissable que comme une présupposition topique — de l'énonciation. Si l'on considère l'espace *d'ailleurs* comme un espace énoncif, on voit que la projection du terme *ici*, simulant le lieu de l'énonciation, est également possible, et qu'à partir de cette position un espace d'*ici*, d'ordre énonciatif, peut se constituer.

2.

Une catégorie topologique, articulant la spatialité, est nécessaire, pour instituer, à partir de ces deux points de repère que sont l'*ailleurs* et l'*ici*, deux systèmes de référence spatiaux, permettant d'établir deux réseaux de positions auxquelles pourraient être référés les différents programmes narratifs du discours spatialisé. Une telle catégorie topologique peut être conçue, dans un premier temps, comme une articulation tridimensionnelle de l'espace, comportant les axes de l'horizontalité, de la verticalité et de la prospectivité, dont le point de rencontre serait représenté par la position spatiale zéro. Il est néanmoins évident que cette catégorie de la dimensionnalité*, que nous avons avancée, n'est pas suffisante et qu'il en existe d'autres relatives aux volumes (du type *englobant/englobé*) ou aux surfaces (*entourant/entouré*), par exemple, qui entrent également en jeu. A l'heure où l'on parle beaucoup de langage spatial, il est regrettable que les logiciens ne se soient pas encore occupés, autant que nous sachions, de la construction de logiques spatiales.

3.

Compte tenu du fait que l'instance de l'énonciation peut être installée dans l'énoncé sous forme de simulacre, l'espace d'ici, pris séparément, est susceptible d'être débrayé et de s'inscrire dans le discours comme espace énonciatif rapporté : il pourrait, dès lors, s'articuler eu égard à la catégorie topologique choisie, donnant lieu ainsi à un système second de référence pour la localisation des programmes narratifs.

▶ **Embrayage, Énonciation, Discours, Temporalisation, Spatialisation, Localisation spatio-temporelle.**

# Décepteur n. m.

## *Deceiver*

1.

Le **décepteur** — terme qui, à l'origine, traduit le « trikster » de la mythologie amérindienne — désigne le sujet susceptible d'assumer plusieurs rôles actantiels* sur le plan de la véridiction*. S'agissant de quelqu'un qui se fait passer pour un autre (exemple : dans un conte indien, un chat s'affuble d'un chapelet pour faire croire qu'il est un moine bouddhiste), on peut l'envisager, grâce au masque qu'il porte, soit dans son « être » : il relève alors du mensonge* (puisqu'il se présente pour ce qu'il n'est pas), mais aussi du secret* (il cache ce qu'il est), soit dans son « faire » : par rapport au destinataire, il exerce en effet un faire cognitif persuasif*.

2.

En tant qu'acteur*, le décepteur se définit aussi par des investissements sémantiques dont il est porteur, c'est-à-dire par des rôles thématiques* qu'il assume et qui renvoient à l'organisation de l'univers axiologique sous-jacent. De ce point de vue, le décepteur semble investi de contenus contraires, présents sous forme de termes complexes* (déjà C. Lévi-Strauss, tout en insistant sur son rôle de « médiateur », avait mis en évidence en même temps son caractère ambigu et équivoque) : le recours à l'expression figurative* permet souvent en effet d'occulter l'un et/ou l'autre pôle de l'axe* sémantique sous-jacent, qu'il assume par intermittence.

▶ **Déception.**

## Déception n. f.

*Deception*

1.

La **déception** — ou tromperie — est une figure* discursive qui, située sur la dimension cognitive*, correspond à une opération* logique de négation sur l'axe des contradictoires* *paraître/non-paraître* du carré* sémiotique des modalités véridictoires*. La négation — en partant du faux* (défini comme la conjonction du *non-être* et du *non-paraître*) — du terme *non-paraître* a pour effet de produire l'état de mensonge*. Lorsque cette opération, effectuée par le décepteur*, est suivie d'une performance, l'unité syntagmatique ainsi constituée est appelée **épreuve déceptive**. La déception est donc diamétralement opposée au camouflage* qui, à partir du vrai* et en niant le *paraître*, produit l'état de secret* : suivi d'une performance, le camouflage constitue avec elle une unité syntagmatique dénommée épreuve simulée* (c'est le cas, par exemple, du destinateur qui, lors de l'épreuve qualifiante, se cache sous le masque de l'adversaire).

2.

En tant que forme discursive, l'épreuve déceptive peut être investie de contenus figuratifs différents (nombreuses sont les formes de tromperies!) qui ne font que traduire les rôles thématiques* qu'emprunte le décepteur.

▶ **Véridictoires** (modalités ~).

## Décision n. f.

*Decision*

La **décision** est la dénomination de cette structure modale* du faire* qu'est la performance quand celle-ci est située sur la dimension cognitive*; elle s'oppose à l'exécution* qui, elle, prend place sur la dimension pragmatique*.

▶ **Performance.**

## Décisive (épreuve ~) adj.

*Decisive test*

Figure* discursive rattachée au schéma narratif* canonique, l'**épreuve décisive** — située sur la dimension pragmatique* — correspond à la performance : logiquement présupposée par l'épreuve glorifiante*, elle présuppose elle-même l'épreuve qualifiante. Du point de vue de la syntaxe narrative de surface, l'épreuve décisive représente le programme* narratif de base aboutissant à la conjonction* du sujet* avec l'objet* de valeur visé (ou objet de la quête*).

▶ **Épreuve, Performance, Narratif** (schéma ~).

## Décodage n. m.

*Decoding*

1.

Dans la théorie de l'information*, le **décodage** désigne l'opération — ou, plutôt, le programme d'opérations — qui consiste, en se servant d'un code, à reconnaître les éléments symboliques* constitutifs du message* et à les identifier avec les unités discrètes de la langue* à partir de laquelle le code a été élaboré.

2.

Lorsque le terme de code est employé au sens linguistique, le décodage apparaît comme une opération visant à reconnaître le code à partir du message (la langue* à partir de la parole*), à dégager la structure sous-jacente (sémique ou phémique) des deux plans* du langage, en fonction du message qui est manifesté au niveau des signes. Dans ce cas, par exemple, le nombre d'opérations de décodage correspondra à celui des sèmes dont est composé le signifié* d'un signe*.

3.

Si elle est applicable à la linguistique phrastique, une telle représentation l'est beaucoup moins à la linguistique discursive où le terme de décodage sera avantageusement remplacé par celui d'interprétation.

► **Code, Interprétation.**

## Découpage n. m.

*Segmentation*

1.

Le **découpage** désigne la procédure* de segmentation du texte manifesté en séquences textuelles, opération qui est effectuée sur l'axe* syntagmatique.

2.

On entend aussi parfois par découpage la catégorisation du monde et/ou de l'expérience, telle qu'elle s'effectue différemment selon les langues naturelles : C. Lévi-Strauss emploie, en ce sens, l'expression « découpage conceptuel » qui renvoie à une organisation de type paradigmatique.

► **Segmentation, Catégorisation.**

## Découverte (procédure de ~) n. f.

*Discovery procedure*

1.

Une **procédure de découverte** est la formulation explicite* des opérations cognitives permettant la description* d'un objet sémiotique, satisfaisant aux conditions de la scientificité*. L'explicitation de l'ensemble de ces procédures peut aboutir à la constitution d'une méthodologie et d'une théorie sémiotiques (ou linguistiques). Cette façon pragmatique de poser le problème des relations entre la théorie et la pratique s'explique en partie par l'attitude de la linguistique du XIX^e siècle — dont le faire s'est révélé fort efficace — qui avait laissé implicite une grande part de ses procédures.

2.

Parmi les procédures de découverte qui datent du siècle précédent, et que la linguistique structurale a formulées de manière explicite, il faut mentionner, en premier lieu, les opérations de segmentation*, de substitution* et de commutation* : elles rendent compte de la constitution de la linguistique en science au début du XIX^e siècle, et elles sont à la base de tout langage logique. L'erreur des structuralistes américains a été de croire, sous l'influence d'un formalisme excessif, que ces procédures de découverte pouvaient tenir lieu d'une théorie générale et que, en se substituant à l'intuition*, elles permettaient de concevoir la linguistique comme une « machine à découvrir ». Cela suffit à justifier les critiques formulées par N. Chomsky à leur encontre, sans cautionner pour autant une autre naïveté, à savoir que la grammaire peut être

conçue comme une « description pure ».

3.

En inversant la relation entre la théorie* et la pratique, on doit exiger d'une théorie qu'elle soit applicable, qu'elle cherche à produire et à expliciter les procédures de découverte : l'applicabilité nous paraît, à côté de la simplicité*, un second critère capable de fonder les **procédures d'évaluation** des théories (ou des grammaires).

4.

Cependant, c'est à partir d'analyses concrètes des discours de recherche et de découverte que le sémioticien pourra se faire une idée plus précise des opérations qui se trouvent mises en place dans les pratiques sémiotiques de caractère scientifique.

▶ **Procédure, Théorie, Méthodologie.**

## Déduction n. f.

### *Deduction*

1.

Considérée comme une suite d'opérations cognitives permettant de conduire à une « conclusion rigoureuse », et identifiée traditionnellement au syllogisme, la **méthode déductive** se caractérise par sa démarche « descendante », marquée par le passage du général au plus spécial, de la classe à ses constituants, etc., et, plus particulièrement, par son caractère de construction*, qui évite de faire appel à tout instant aux « données de l'expérience ».

2.

On distingue deux sortes de démarche déductive : est dite **catégorico-déductive** celle qui pose, au départ, un ensemble de propositions déclarées comme vraies; la démarche **hypothético-déductive** se contente seulement de les supposer comme vraies : c'est celle qui est généralement adoptée, à l'heure actuelle, en sémiotique et en linguistique.

3.

L'opposition traditionnelle entre **déduction** et induction semble aujourd'hui dépassée : s'il est vrai que la démarche déductive préside à la construction d'une théorie* et à l'établissement de son économie générale, il est connu et reconnu que des opérations locales, de caractère inductif, sont souvent utilisées pour élaborer les concepts et modèles de portée plus générale, dont les données initiales ne constituent qu'une variable ou un cas d'espèce (le « corpus » que le générationiste se donne pour son propre usage à tout propos, en est un exemple).

▶ **Induction, Hypothèse, Construction.**

## Définition n. f.

### *Definition*

1.

Identifiée à la paraphrase*, la **définition** correspond à une opération métalinguistique (ou à son résultat) qui va soit d'un terme à sa définition (en expansion), soit d'un syntagme (ou d'une unité textuelle) à sa dénomination* : ce mouvement, à double sens, est lié à l'activité du langage qui joue sur l'élasticité* du discours grâce au rapport *expansion/condensation*.

2.

La définition, au sens restreint, emprunte généralement les limites d'une phrase ou d'un syntagme (nominal ou verbal). On pourra distinguer au moins trois classes de définitions dans les langues* naturelles : les

définitions **taxinomiques**, constituées par l'ensemble des qualifications*, les définitions **fonctionnelles** qui, en précisant, par exemple, ce à quoi sert une chose, renvoient à sa valeur d'usage (ou à un programme* narratif d'usage correspondant), et les **définitions par génération** qui expliquent les objets par leur mode de production*. Du point de vue sémantique, la définition d'un sémème* consiste dans sa décomposition en sèmes* et dans la détermination de leurs relations réciproques. En suivant la tradition, B. Pottier pose une distinction entre sèmes génériques et sèmes spécifiques : si la base générique est trop faible ou trop générale, obligeant de ce fait à fonder l'équivalence sur les seuls sèmes spécifiques, nous parlerons alors de **définition oblique**.

3.

Comme paraphrase, la définition est soit scientifique, soit non scientifique. La paraphrase non scientifique caractérise le fonctionnement quotidien du discours où la relation entre dénomination et définition est une simple équivalence (identité* sémique partielle); en revanche, la paraphrase scientifique s'inscrit au niveau du métalangage* et appelle une identité totale.

4.

Au sens large et scientifique, la définition s'identifie, à la limite, à la description* : le récit, par exemple, n'est défini qu'à la suite de la mise à jour de l'ensemble des variables et de la détermination de leurs corrélations. C'est pourquoi, sur le plan de la démarche pratique, la définition ne précède pas l'analyse, mais la suit.

5.

Pour L. Hjelmslev, la définition est une division* du contenu* ou de l'expression* d'un signe*. Il propose de distinguer : - *a*) les **définitions formelles** qui n'ont pour but « ni d'épuiser la compréhension des objets, ni même de préciser leur extension, mais seulement de les organiser corrélativement à d'autres objets définis ou présupposés en tant que concepts fondamentaux »; et - *b*) les **définitions opérationnelles**, employées à titre provisoire, et dont, seules, certaines, « à un stade plus avancé, se transformeront en définitions formelles ».

6.

Toute théorie* comporte un certain nombre de concepts* non définis ou non définissables, des postulats, dont elle a nécessairement besoin pour son articulation et sa cohérence*. Il lui revient, toutefois, comme le rappelle Hjelmslev, « de pousser les définitions aussi loin que possible et d'introduire partout des définitions préalables avant celles qui les présupposent ». Les concepts posés au départ comme postulats doivent être au moins intégrés dans un réseau d'interdéfinitions, qui garantit la cohérence interne du système : ainsi, par exemple, *expression* et *contenu* sont solidaires*, car ils se présupposent nécessairement l'un l'autre dans la fonction* sémiotique.

► **Paraphrase.**

## Déictique n. m.

*Deictic*

1.

A la différence des anaphores* (ou des cataphores*) qui renvoient, à l'intérieur du discours, à des unités ou à des segments donnés, les **déictiques** (ou **indicateurs,** pour E. Benveniste) sont des éléments linguistiques qui font référence à

l'instance de l'énonciation et à ses coordonnées spatio-temporelles : je, ici, maintenant. Peuvent ainsi servir de déictiques les pronoms (« je », « tu »), mais aussi les adverbes (ou locutions adverbiales), les démonstratifs, etc. Il s'agit là, on le voit, de l'**énonciation*** **énoncée** telle qu'on peut en saisir le jeu à travers les procédures de débrayage* et d'embrayage* qui simulent la mise en place ou la suppression d'une distance entre le discours-énoncé et l'instance de son émission.

2.

On notera par ailleurs que l'emploi des déictiques permet de référentialiser le discours, de simuler l'existence linguistique d'un référent externe, alors qu'il s'agit en fait d'une corrélation entre cette sémiotique particulière qu'est la langue* naturelle et la sémiotique du monde* naturel, l'une et l'autre ayant une organisation spécifique.

▶ **Énonciation, Référence, Référent.**

## Deixis n. f.

*Deixis*

1.

La **deixis** est une des dimensions* fondamentales du carré sémiotique, qui réunit, par la relation d'implication*, un des termes de l'axe des contraires* avec le contradictoire* de l'autre terme contraire. On reconnaîtra ainsi deux deixis : l'une (s1-s2) est dite **positive**, l'autre (s2-$\overline{s1}$) **négative**, sans que ces qualificatifs ne comportent un investissement axiologique : celui-ci n'apparaît qu'à la suite de la projection, sur le carré sémiotique, de la catégorie thymique* *euphorie/dysphorie.*

2.

Dans un récit donné, des positions temporelles (maintenant/alors) ou spatiales (ici/ailleurs) peuvent être postulées comme des **deixis de référence** à partir desquelles des catégories temporelles, aspectuelles et spatiales peuvent se déployer. Ainsi, ce que l'on désigne quelquefois comme le « temps du récit » apparaît comme un présent (identifiable à la deixis d'alors) par rapport auquel pourront s'installer un passé et un futur, conformément au système logique de l'*antériorité/concomitance/postériorité.*

▶ **Carré sémiotique, Temporalisation, Spatialisation.**

## Délégation n. f.

*Delegation*

Le concept de **délégation**, fort utile mais encore mal défini, recouvre une procédure de transfert de compétence*, qui, tout en précisant les modalités* (le savoir ou le pouvoir-faire, par exemple) en jeu, confère au sujet concerné une certaine marge d'autonomie, d'ordre performanciel. En cas de **délégation énonciative**, la procédure mise en place s'identifie, en partie du moins, avec le débrayage* actantiel. La **délégation énoncive**, de son côté, semble reposer sur un contrat* implicite et s'apparente, au niveau figuratif*, au don de la compétence, réglant les relations entre Destinateur* et Destinataire.

## Démarcateur n. m.

*Demarcator*

On appelle **démarcateur** une grandeur* sémiotique qui, tout en gardant

sa valeur propre, sert de critère pour la délimitation d'une unité syntagmatique.

▶ **Segmentation, Disjonction.**

## Dénégation n. f.

*Denial*

Alors que la négation* est paradigmatiquement le contraire* de l'assertion, l'opération de **dénégation** présuppose l'existence d'un énoncé d'assertion ou de négation antérieur : elle implique ainsi une perspective syntagmatique dans laquelle s'actualise la relation d'implication*.

▶ **Assertion.**

## Dénomination n. f.

*Name/Naming*

1.

Dans les mythes d'origine du langage, la **dénomination** est presque toujours distinguée de la création du langage. D'un point de vue empirique, en effet, la dénomination concerne d'abord les objets du monde* ou de l'expérience : elle porte sur le référent* extra-linguistique. Variable selon les langues naturelles, elle est à la base des classifications* propres à une société donnée.

2.

La dénomination peut aussi correspondre à une forme de condensation* : elle fonctionne alors corrélativement à la définition* (en expansion).

3.

On distinguera les dénominations « naturelles » des dénominations « artificielles » (ou construites). Les **dénominations naturelles**, qui s'inscrivent dans le discours, relèvent du fonctionnement ordinaire des langues naturelles : ainsi, un terme comme « discussion » recouvre une forme narrative et discursive très complexe. Si l'on admet que l'univers* sémantique, recouvert par une langue naturelle, se divise en champs* ou zones sémantiques, la dénomination apparaît comme une sorte d'emprunt interne dont on peut dégager au moins deux formes : la **dénomination figurative** dans laquelle une figure* recouvre une classe de dérivation* ouverte (exemple : le noyau sémique « tête » dans : « tête de clou », « tête d'épingle », « tête d'un mat », « tête de pavot », etc.); la **dénomination translative**, caractérisée par le transfert d'un segment de discours (lexème ou syntagme) d'un domaine sémantique à un autre, relativement éloigné (« tête de loup » pour « espèce de plumeau »; « tête de nègre » pour « espèce de couleur »).

4.

La **dénomination artificielle** (ou scientifique) relève de la construction du métalangage* et, plus particulièrement, du métalangage sémantique. A ce niveau, les dénominations choisies sont arbitraires* et n'ont d'autre valeur que celle qui leur est donnée par leur définition préalable; toutefois, lorsque le métalangage est appliqué, les dénominations doivent être adéquates* (elles doivent comporter le plus de renseignements possibles sur le matériau examiné). A la limite, d'ailleurs, il serait sans doute préférable de substituer aux dénominations lexicales des symboles* (lettres, chiffres, etc.); toutefois, compte tenu du degré d'avancement de la sémiotique, le nombre de ces symboles serait excessif et nuirait à la compréhension : pour

l'instant donc, les dénominations de type scientifique restent semi-motivées. Il est nécessaire, par conséquent, au plan de l'analyse, de bien distinguer (si possible typographiquement) les termes construits appartenant au métalangage, des lexèmes* des langues naturelles, qui relèvent des pratiques de la paraphrase* non scientifique.

▶ **Catégorisation, Ethnosémiotique, Arbitraire, Métalangage.**

## Dénotation n. f.

### *Denotation*

1.

Un terme est dit **dénotatif** lorsqu'il recouvre une définition* qui vise à épuiser un concept du point de vue de son extension* (*cf.* J.S. Mill) : ainsi, par exemple, une unité linguistique aura le caractère dénotatif si elle subsume toutes les occurrences*.

2.

Par extension, la même caractéristique sera attribuée à ces objets complexes que sont les sémiotiques*, dans la mesure où celles-ci satisfont aux exigences du principe d'empirisme* (et, plus particulièrement, à celle d'exhaustivité*). Une **sémiotique dénotative** est, pour L. Hjelmslev — et dans une première approximation seulement —, celle dont aucun des plans* n'est une sémiotique : au cas où l'un des deux plans serait lui-même constitué d'un plan de l'expression* et d'un plan du contenu*, la sémiotique ne pourrait plus être considérée comme dénotative.

3.

Une telle définition n'ajoute rien à celle de sémiotique biplane* (ou sémiotique proprement dite dans la terminologie du grand linguiste danois). Aussi Hjelmslev l'abandonne-t-il définitivement en proposant une nouvelle distinction entre sémiotiques scientifiques* et non scientifiques*. Il en donne lui-même la raison : pour établir sa définition de la sémiotique, il était parti d'un texte* idéal, en postulant son homogénéité* structurale. Or, un tel texte n'existe pas : tout texte, en tant que produit, relève de plusieurs systèmes différents. Il en résulte que :

- *a*) le texte ne peut être considéré a priori comme une grandeur* homogène, il se construit au contraire au fur et à mesure des progrès de l'analyse* en fonction du niveau de pertinence* choisi;

- *b*) une langue* naturelle n'est pas une sémiotique dénotative, et le discours* manifesté relève de plusieurs systèmes (sémiotique, sémiotiques connotatives, métasémiotiques non scientifiques, etc.) à la fois;

- *c*) la « langue quotidienne » n'est pas un concept sémiotique : a fortiori, elle ne saurait s'identifier avec le concept de sémiotique dénotative qui, prise globalement comme « signifiant », serait dotée d'un signifié qui en ferait une sémiotique connotative (ou langage de connotation).

▶ **Connotation, Sémiotique.**

## Densité sémique

### *Semic density*

La **densité sémique** peut être déterminée par le nombre, plus ou moins élevé, de sèmes* entrant dans la composition d'un sémème*. Il s'agit là d'un critère sémantique quantitatif qui permet de mesurer le

degré d'abstraction d'un « concept ». B. Pottier souligne que la compréhension* sémique varie en proportion inverse de l'extension* d'emploi.

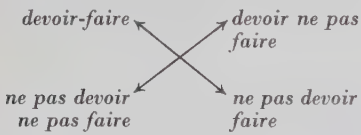
▶ **Abstrait.**

## Déontiques (modalités ∽) adj.

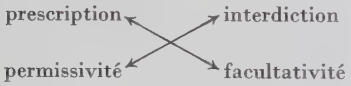
### *Deontic modalities*

1.

Du point de vue sémiotique, la structure modale **déontique** apparaît lorsque l'énoncé modal, ayant pour prédicat le devoir*, surdétermine et régit l'énoncé de faire*. La projection binarisante, sur le carré* sémiotique, de cette structure permet la formulation de la catégorie modale déontique :




Chacun des termes du carré est susceptible de recevoir une dénomination substantivale :




On notera qu'en logique déontique, au terme de *prescription*, se trouve souvent substitué celui d'*obligation* (sémantiquement injustifié, car l'interdiction est, elle aussi, une obligation).

2.

Il est peut-être utile de souligner que les modalités déontiques affectent le sujet dans sa compétence* modale et font partie de sa définition. Elles ne régissent pas, par conséquent, l'univers du Destinateur* et l'axiologie dont il relève en la transformant en un système de normes : le Destinateur exerce un faire-devoir-faire, il ne prescrit pas tel ou tel faire.

3.

Une **logique déontique** peut être reconnue, qui repose sur le dispositif modal issu du devoir-faire; plus généralement, une **sémiotique déontique** est prévisible, qui tiendrait compte des relations du devoir-faire avec les autres modalités* telles que le savoir-faire ou le pouvoir-faire.

▶ **Devoir, Modalité.**

## Déontologie n. f.

### *Deontology*

Par **déontologie** on entend le système de règles de conduite que l'on est censé observer dans l'exercice d'un métier ou d'une activité. On parlera également, en ce sens, d'éthique professionnelle. La **déontologie scientifique** exige, entre autres, dans la recherche, l'observation des critères de scientificité.

▶ **Scientificité.**

## Dépossession n. f.

### *Dispossession*

Située au niveau figuratif*, la **dépossession** représente la position du sujet* d'un énoncé d'état* lorsqu'il est privé de l'objet* de valeur par un sujet de faire* autre que lui-même; elle correspond donc à une disjonction* transitive* de l'objet, effectuée à un moment quelconque du parcours narratif*. Avec la renonciation*, la dépossession est une des deux formes possibles de la privation, qui peuvent être

considérées, à titre de conséquence*, comme des sous-composantes de l'épreuve.

▶ **Privation, Épreuve.**

## Dérivation n. f.

### *Derivation*

1.

Au sens courant du mot — « avoir son origine dans » — on discute, par exemple, pour savoir si, oui ou non, la langue écrite est un dérivé de la langue orale.

2.

Du point de vue morphologique*, la **dérivation**, souvent opposée à la composition (= formation des mots composés), traite de la distribution des affixes (préfixes et suffixes) et se présente comme un système de classification* des unités lexicales. Ainsi, par exemple, s'est élaboré, en français, au XVIII^e siècle, tout un lexique d'activités technologiques : à partir du nom de l'outil (ou de celui de la matière travaillée), un système dénominatif permet de désigner le producteur, l'activité productrice, le processus et le lieu de production.

3.

Au sens syntaxique, la dérivation est une application — ou son résultat — des procédures d'analyse* (pour Hjelmslev) ou des règles* de réécriture (pour Chomsky) à partir d'une classe* (Hjelmslev) ou d'un axiome* (Chomsky) : dans le premier cas, la dérivation est fondée sur le concept de hiérarchie (définie par Hjelmslev comme la classe des classes), dans le second sur celui, logique, de substitution (qui spécifie le calcul logique et rend compte de son caractère fondamentalement tautologique : une proposition complexe restant vraie du fait de sa seule forme, quelle que soit la valeur de vérité de ses composantes).

▶ **Écriture, Hiérarchie, Substitution.**

## Désambiguïsation n. f.

### *Disambiguization*

On désignera sous le terme de **désambiguïsation** la procédure* d'élimination des ambiguïtés lexicales ou syntaxiques, qui permet d'établir une lecture* isotope* d'une séquence discursive. La désambiguïsation nécessite l'inscription, dans un contexte* plus large, explicite* ou explicitable, de l'unité sémantique susceptible de plusieurs lectures à la fois.

▶ **Ambiguïté, Univocité.**

## Descriptif adj.

### *Descriptive*

1.

Par rapport aux valeurs modales*, les **valeurs descriptives** relèvent de la troisième fonction* de G. Dumézil, désignant, par exemple, les objets consommables ou thésaurisables (valeurs objectives*) aussi bien que des états tels que les plaisirs ou « états d'âme » (valeurs subjectives*). Corrélativement, on distinguera les **énoncés descriptifs** (où viennent s'inscrire les valeurs descriptives) des énoncés modaux (qui régissent un autre énoncé).

2.

Si on considère la théorie sémiotique* comme susceptible de prendre la forme d'une superposition hiérar-

chique de langages, chaque niveau supérieur prenant en charge l'examen du niveau immédiatement inférieur, on peut dénommer **niveau descriptif** celui où se trouvent consignés, sous forme de représentation* sémantique, les résultats de l'analyse du niveau du langage-objet (ou de l'objet* sémiotique choisi en vue de sa description).

▶ **Valeur, Énoncé, Modalité, Niveau, Description, Métalangage.**

## Description n. f.

### *Description*

1.

Le terme de **description** s'est imposé en linguistique dans le courant du XIX^e siècle, lorsqu'une opposition tranchée a été établie entre la linguistique descriptive et la linguistique (ou grammaire) normative, la première seule pouvant prétendre au statut de science. Suspectée, du fait de ses présupposés positivistes implicites, par la linguistique* structurale, remise en question — parce que identifiée avec la description des corpus* clos — dès l'apparition de la grammaire générative*, la linguistique descriptive, en tant que dénomination d'une approche scientifique, a peu à peu perdu sa raison d'être et est sortie progressivement de l'usage.

2.

Le concept de description, détaché ainsi d'une méthodologie particulière, reste néanmoins un des concepts* problématiques de toute théorie* du langage, car il sert à désigner la totalité, l'essentiel du faire sémiotique scientifique. En se situant dans la tradition hjelmslévienne — pour laquelle la description est l'exemple par excellence d'un concept non définissable —, il convient de réserver le nom de description aux seules procédures* qui satisfont aux critères de la scientificité*, les procédures, à leur tour, étant définies comme des classes d'opérations* ordonnées.

3.

Une autre manière d'approcher le concept de description consiste à opposer les **procédures de description** aux **procédures de découverte***, en s'interrogeant et en remettant en question du même coup la valeur heuristique* des premières. On pourrait dire, en leur faveur, que la solidité de la logique (ou des logiques), par exemple, repose pour une bonne part sur le calcul logique qui est une procédure de description, tout en insistant d'ailleurs sur le danger, réel, de confondre les techniques opératoires (les règles de réécriture, les représentations en arbre*, etc.) avec le faire scientifique lui-même.

4.

Le terme de description, utilisé ci-dessus, est considéré comme désignant un procès*, une activité qui consiste dans la construction d'un langage descriptif (d'un métalangage*); les mots de ce genre sont toutefois ambigus dans des langues naturelles comme le français ou l'anglais, car ils servent également à dénommer le résultat du procès, c'est-à-dire, en l'occurrence, la représentation achevée d'un objet visé par la description. C'est dans cette acception qu'il faut entendre l'expression, en grammaire générative*, de **description structurale de la phrase** : il s'agit ici de la représentation obtenue au terme d'une procédure selon laquelle, à partir d'une phrase nucléaire* posée comme axiome, et en lui appliquant des règles de réécriture, on est amené à en donner une interprétation* sémantique et phonétique.

5.

On appelle aussi description, au niveau de l'organisation discursive, une séquence de surface* que l'on oppose à dialogue*, récit*, tableau, etc., en postulant implicitement que ses qualités formelles autorisent à la soumettre à l'analyse qualificative*. Dans ce sens, description doit être considéré comme une dénomination provisoire d'un objet qui reste à définir.

▶ **Indicateur, Séquence, Unité** (discursive).

## Désémantisation n. f.

*Desemantization*

1.

La **désémantisation** est la perte de certains contenus* partiels au profit du signifié* global d'une unité discursive plus large. Loin d'être seulement linguistique (par exemple : « tuer le temps »), la désémantisation est un phénomène sémiotique très général : « nouer sa cravate », par exemple, est le signifié d'un processus gestuel complexe dont les énoncés qui le constituent se trouvent désémantisés. La resémantisation* est la procédure inverse (exemple : « je brûlais de plus de feux... »).

2.

La désémantisation se présente en littérature orale comme un des éléments explicatifs de la « dégradation » du récit mythique en récit folklorique : de nombreux fragments mythiques, désémantisés, s'y retrouvent comme de simples programmes* narratifs d'usage.

3.

Du point de vue axiologique, la désémantisation est un phénomène ambigu : elle permet à l'homme de vivre en réduisant en purs automates des milliers de ses comportements programmés; mais elle constitue en même temps une source d'aliénation (exemple : le travail à la chaîne).

## Déséquilibre n. m.

*Disequilibrium*

Sont considérés comme **en déséquilibre,** selon la terminologie de V. Brøndal, les termes complexes positif et négatif constituant l'axe des contraires* et des subcontraires*.

▶ **Équilibre, Complexe** (terme ~), **Carré sémiotique.**

## Désignation n. f.

*Designation*

Le terme de **désignation** est employé tantôt comme synonyme de dénotation* ou de référence* — indiquant dans ce cas l'établissement ou l'existence d'une relation entre le signe* linguistique et le monde* naturel (ou entre signes relevant de deux sémiotiques différentes) —,tantôt pour constater une équivalence* entre deux unités linguistiques de dimensions syntagmatiques différentes ou appartenant à des niveaux linguistiques distincts.

▶ **Dénomination, Définition.**

## Désir n. m.

*Desire*

1.

Le **désir**, terme de psychologie où il est souvent opposé à la volonté, ne

fait pas partie, à proprement parler, de la terminologie sémiotique. Du point de vue sémantique, il peut constituer avec crainte* un couple de contraires — catégorie dénommée *philie/phobie* par R. Blanché — dans lequel la crainte n'est pas un non-vouloir, mais un vouloir contraire. Sur le plan figuratif*, les deux termes peuvent recevoir des formulations diverses : ainsi, par exemple, le désir s'exprimera souvent par le déplacement vers l'avant (la quête* de l'objet de valeur), tout comme la crainte se traduit par le déplacement en arrière (la fuite).

2.

La sémiotique, loin de nier la « réalité » du désir, le considère comme une des lexicalisations de la modalité du vouloir*. Son propos serait de développer une logique volitive, parallèle à la logique déontique, à l'intérieur de laquelle les termes de désir et de volonté serviraient à dénommer les variables du vouloir, corrélées à des structures sémantiques plus complexes.

► **Vouloir.**

## Destinateur/Destinataire n. m.

*Sender/Receiver*

1.

Le **destinateur** et le **destinataire** (termes écrits généralement avec une minuscule), repris à R. Jakobson (dans son schéma de la communication* linguistique), désignent, dans leur acception la plus générale, les deux actants* de la communication (appelés aussi, dans la théorie de l'information*, mais dans une perspective mécaniciste et non dynamique, émetteur et récepteur). Considérés comme actants implicites, logiquement présupposés, de tout énoncé*, ils sont dénommés énonciateur* et énonciataire. En revanche, s'ils sont explicitement mentionnés et, de ce fait, reconnaissables dans le discours-énoncé (par exemple « je »/« tu »), ils seront appelés narrateur* et narrataire. Enfin, lorsque le discours reproduit, en la simulant (*cf.* dialogue*), la structure de la communication, ils seront dits interlocuteur* et interlocutaire. Dans ces trois autres formes d'appellation, il s'agit, on le voit, d'une délégation* réalisée à partir du destinateur et du destinataire.

2.

Considérés comme actants de la narration, Destinateur et Destinataire (écrits alors généralement avec une majuscule) sont des instances actantielles, caractérisées par une relation de présupposition unilatérale (entre le Destinateur, terme présupposé, et le Destinataire, terme présupposant) : ce qui rend la communication entre eux asymétrique; paradigmatiquement, le Destinateur est dans une relation hypéronymique* par rapport au Destinataire, celui-ci est en position hyponymique*; cette asymétrie s'accentue lors de la syntagmatisation de ces deux actants, lorsqu'ils apparaissent comme des sujets intéressés par un seul objet : ainsi en va-t-il, par exemple, dans le cas de la communication* participative. Le Destinateur et le Destinataire sont des actants stables et permanents de la narration, indépendamment des rôles d'actants de la communication qu'ils sont susceptibles d'assumer (ainsi, le Destinataire-sujet communique, en tant que destinateur, le savoir sur ses propres performances).

3.

Souvent posé comme appartenant à l'univers transcendant*, le Destinateur est celui qui communique au Destinataire-sujet (relevant de l'univers immanent*) non seulement les éléments de la compétence* modale, mais aussi l'ensemble des valeurs en jeu; c'est aussi celui à qui est communiqué le résultat de la performance* du Destinataire-sujet, qu'il lui revient de sanctionner*. De ce point de vue, on pourra donc opposer, dans le cadre du schéma narratif*, le **Destinateur manipulateur** (et initial) et le **Destinateur judicateur** (et final).

4.

Étant donné la structure polémique* du récit, la présence d'un sujet* et d'un anti-sujet présuppose l'existence d'un Destinateur (D1) et d'un anti-Destinateur (D2) : cet axe des contraires* peut alors se développer et produire — conformément au carré* sémiotique — comme des contradictoires*, deux nouvelles positions actantielles : celles de non-Destinateur (D1) et de non-anti-Destinateur (D2). Il arrive, par exemple, que D1 joue, sur la dimension pragmatique*, le rôle de Destinateur actif et performant (communiquant les constituants de la compétence modale) dans le cadre de la deixis* positive, tandis que D2 est, sur la dimension cognitive*, le Destinateur passif (recevant le savoir sur le faire du Destinataire-sujet, et le sanctionnant), relevant de la deixis négative : le Destinateur actif est alors inchoatif, promoteur du mouvement et de l'action (il renvoie à la manipulation*); le Destinateur passif est terminatif, il en recueille les fruits (dans le cadre de la sanction*); il n'est pas sûr, toutefois, que cette distribution sur le carré sémiotique soit réellement canonique.

5.

Dans l'analyse des récits, il sera parfois nécessaire de distinguer le **Destinateur individuel**, tel qu'il se manifeste dans le cas de la vengeance*, par opposition au **Destinateur social**, appelé à exercer la justice* : deux actants qui peuvent proposer des devoirs compatibles ou incompatibles.

▶ **Narratif** (schéma ~), **Narratif** (parcours ~).

## Détensivité n. f.

*Detensivity* (neol.)

On appelle **détensivité** la relation surdéterminante que contracte, à l'intérieur de la configuration aspectuelle, le sème* duratif* d'un procès* avec le sème inchoatif*. La détensivité s'oppose paradigmatiquement à la tensivité*.

▶ **Aspectualisation.**

## Devoir n. m.

*Having to do or to be*

1.

Le **devoir** est un des prédicats* possibles de l'énoncé modal* surdéterminant et régissant soit un énoncé de faire*, soit un énoncé d'état*. L'investissement sémantique de ce prédicat n'est pas définissable en soi, mais seulement dans le cadre d'interdéfinitions des modalités sélectionnées en vue d'une axiomatique*. En termes plus simples, ou plus philosophiques, le devoir semble constituer, avec le vouloir*, une sorte de préalable, les conditions minimales d'un faire ou d'un état, et, sur le plan de la pro-

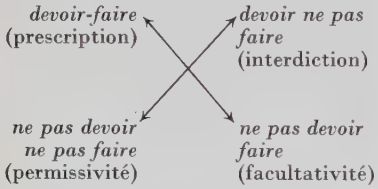
duction* de l'énoncé, un stade virtualisant un énoncé de faire ou d'état.

2.

En désignant, pour simplifier, l'énoncé modal dont le prédicat est la modalité de devoir du nom de « devoir », l'énoncé de faire du nom de « faire » et l'énoncé d'état du nom d'« être », on peut considérer le *devoir-faire* et le *devoir-être* comme deux structures modales identiques quant à l'énoncé modalisant qu'elles comportent, et distinctes quant aux énoncés qui sont modalisés.

3.

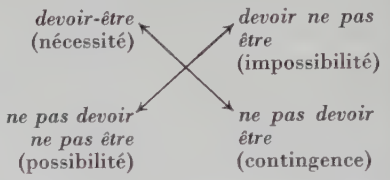
En tenant compte du fait que l'énoncé modal, tout comme l'énoncé régi, sont susceptibles de comporter chacun son contradictoire, on catégorisera la structure modale de *devoir-faire* en la projetant sur le carré* sémiotique et en dotant en même temps chacun des termes* obtenus d'une dénomination appropriée et arbitraire :




La procédure de dénomination — qui consiste ici dans la conversion d'une formulation verbale et syntaxique en une expression nominale et taxinomique — a pour effet de transformer, par condensation*, les deux prédicats en une seule valeur modale. La catégorie modale, ainsi constituée par dénomination, retrouve, on le voit bien, à quelques légères modifications près, le dispositif des modalités déontiques*, utilisé en logique. Aussi peut-on lui conserver l'appellation de **catégorie modale déontique**.

4.

La même procédure de projection catégorisante peut être appliquée à la structure modale du *devoir-être* :




Les valeurs modales dénommées sont aisément homologables avec le dispositif des modalités aléthiques* de la logique. Aussi réservera-t-on à cette catégorie le nom de **catégorie modale aléthique**.

5.

La structure modale de *devoir-faire* comporte indiscutablement des affinités sémantiques avec celle du *vouloir-faire*, à tel point qu'on s'interroge souvent pour savoir s'il n'est pas possible — et opportun — de les réduire à une seule structure modale virtualisante. La difficulté est liée au choix qu'il faut opérer alors, soit de réduire le *devoir-faire* au *vouloir-faire*, soit inversement. Les représentants de l'attitude psychologisante auront tendance à voir dans le *devoir-faire* du sujet un vouloir (transféré) du Destinateur*; les tenants de la logique interpréteront plutôt le *vouloir-faire* comme un *devoir* autodestiné. En attendant un réexamen global du champ des modalités, il est sans doute préférable de laisser les choses en l'état.

6.

La structure modale de *devoir-être* se rapproche, au contraire, de celle de *pouvoir-être*, comme en témoignent certaines dénominations communes, résultat d'homologations sémantiques intuitives. C'est ainsi, par exemple, que la nécessité* est la dénomination correspondant aussi bien au *devoir-être* qu'au *ne pas*

*pouvoir ne pas être*, que l'impossibilité* recouvre à la fois les structures modales de *devoir ne pas être* et de *ne pas pouvoir être*. L'écart entre l'approche logique et l'approche sémiotique se creuse ici : alors que la logique postule a priori un dispositif aléthique fait de dénominations, la sémiotique cherche à fonder les dénominations sur des définitions syntaxiques et opère ainsi des distinctions qui semblent laisser entrevoir certaines lacunes des logiques modales. Tout se passe comme si le *devoir-être*, par exemple, structure modale virtualisante, positive, plus proche du sujet énonciateur*, était distinct du *ne pas pouvoir ne pas être*, structure actualisante, opérant par la dénégation des contingences, et statuant sur l'objet, comme s'il y avait deux valeurs modales et deux types de modalisation, recouverts par le seul nom de nécessité.

▶ **Modalité**,
**Déontiques** (modalités ~),
**Aléthiques** (modalités ~).

## Diachronie n. f.

*Diachrony*

1.

F. de Saussure a introduit la dichotomie *synchronie* / *diachronie* pour désigner deux modes d'approche distincts des phénomènes linguistiques. Seul, le concept de synchronie importait, à vrai dire, à Saussure, car il lui permettait de fonder la linguistique en tant qu'étude de systèmes* cohérents : le terme de **diachronie** en vint alors à recouvrir le domaine d'études de la grammaire historique. Ainsi, l'opposition entre la synchronie et la diachronie, tout en articulant deux dimensions temporelles de recherche, a été longtemps saisie comme une opposition entre l'attitude structurale et la démarche atomiste à l'égard des faits du langage.

2.

L'opposition, d'abord catégorique, entre les deux termes de la dichotomie saussurienne, s'est estompée progressivement : étant donné qu'un système* sémiotique ne se définit point par la synchronisation des éléments qui le constituent, mais par leur cohérence logique interne, la diachronie pouvait être interprétée comme un ensemble de transformations* situées et reconnaissables entre deux systèmes pris globalement (ou entre deux états* de langue considérés comme des lieux d'inscription de deux systèmes distincts). Une telle conception, qui assimile la distance entre deux états de langue à celle qui existe entre deux langues apparentées, élimine en fait la diachronie et permet l'exercice d'un comparatisme* achronique*.

3.

Au lieu d'utiliser la procédure, douteuse, qui consiste à postuler a priori l'existence de deux états de langue avant de connaître les transformations qui seules seraient susceptibles de les définir, on peut concevoir la diachronie sous forme de transformations situées à l'intérieur d'un système sémiotique (ou d'une langue naturelle), quitte à dénommer ensuite les tenants et les aboutissants de ces transformations comme des états* sémiotiques (ou linguistiques). Deux exemples peuvent illustrer cette approche.

4.

Dans le cadre de l'École de Prague, R. Jakobson a proposé une interprétation, relevant selon lui de la **phonologie diachronique**, des changements de la forme de l'expression* des catégories grammaticales, qui

seraient dus à la surdétermination redondante des morphèmes* qui les manifestent. Ainsi, par exemple, la disparition des désinences de la déclinaison latine s'expliquerait par la coexistence redondante et prolongée de morphèmes superflus, dénotant les mêmes catégories grammaticales (telles que les déterminants, les prépositions, etc.). La mise en place de ce système emphatique secondaire aurait eu pour effet de libérer les morphèmes flexionnels, devenus inutiles.

5.

D'autres linguistes (Martinet, Haudricourt), partant du postulat d'équilibre* (que doit entretenir tout système sémiotique pour pouvoir fonctionner) conçoivent le processus diachronique comme des transformations en chaîne, provoquées par l'intrusion, à l'intérieur d'un système (le système vocalique, par exemple), d'un corps étranger, transformations qui cherchent à rétablir l'équilibre perdu et en arrivent à constituer un nouveau système, fondé sur un nouvel équilibre. C'est là une démarche particulièrement intéressante, car, au lieu de partir des états de langue en quête d'éventuelles transformations, elle décrit d'abord les transformations qui seules peuvent définir les états.

6.

Si l'on consent à considérer de telles transformations comme des **transformations diachroniques**, il n'y a aucune raison de ne pas concéder le même nom aux transformations que nous reconnaissons, au niveau de la forme du contenu* il est vrai, dans le déroulement du discours narratif : ce discours qui situe ses performances* entre deux états structurels — initial et terminal — est comparable, toutes proportions gardées évidemment, au procès linguistique qu'effectue une communauté linguistique entre deux états de langue.

▸ **Synchronie, Achronie, Transformation.**

## Dialogue n. m.

### *Dialogue*

1.

Le terme de **dialogue** désigne l'unité discursive, de caractère énonciatif*, obtenue par la projection à l'intérieur du discours-énoncé, de la structure de la communication*. Ses actants — destinateur* et destinataire — sont alors appelés ensemble des interlocuteurs ou, séparément, interlocuteur et interlocutaire; ils se distinguent du narrateur* et du narrataire en ce qu'ils ne sont pas des délégués directs, installés dans le discours, de l'énonciateur* et de l'énonciataire, mais des actants de la narration dotés de la compétence linguistique. Le dialogue se trouve donc rattaché au schéma narratif* par le syncrétisme que contractent les interlocuteurs avec tel ou tel actant de la narration.

2.

Le dialogue rapporté comporte souvent un encadrement. L'élément **encadrant**, dont la fonction principale est de signaler l'acte de parole en tant qu'acte somatique (« dit-il », « reprit-il »), contient fréquemment des renseignements relatifs au topique du dialogue (« d'une voix émue », « nerveusement ») et doit donc être pris en considération lors de l'analyse. L'élément **encadré** est constitué de segments-répliques entrecroisés qui entretiennent sur le plan discursif des relations anaphoriques* (selon les paramètres linguistiques du type question/réponse, assertion/

négation, etc.); sur le plan narratif, l'encadré dialogique, en tant que phénomène de surface, peut recouvrir des programmes* narratifs ou être traversé par eux.

3.

Le dialogue est le simulacre rapporté du discours à deux voix. Rien d'étonnant donc à ce qu'il soit susceptible de s'élargir aux dimensions d'un discours littéraire (exemple : le théâtre).

▶ **Débrayage, Unité** (discursive).

## Dichotomie n. f.

*Dichotomy*

On appelle **dichotomie** un couple de termes — relevant généralement du niveau épistémologique* du métalangage — que l'on propose simultanément, en insistant sur la relation d'opposition* qui permet de les réunir. L'exemple classique est celui des dichotomies saussuriennes : langue*/parole*, signifiant*/signifié*, synchronie / diachronie*. Une telle démarche est caractéristique de l'attitude structurale qui préfère poser les différences — considérées comme plus éclairantes — avant de passer à l'examen et à la définition des concepts.

## Dictionnaire n. m.

*Dictionary*

1.

Par **dictionnaire** on entend généralement un inventaire* de lexèmes* (et, éventuellement de paralexèmes*) d'une langue* naturelle, disposés dans un ordre conventionnel (habituellement alphabétique), qui, pris comme des dénominations*, sont dotés soit de définitions* soit d'équivalents parasynonymiques*.

2.

Dans le cadre du traitement automatique, le dictionnaire désigne la liste des unités lexicales déjà codifiées et mises en mémoire dans un ordinateur.

3.

Tout univers* sémantique, décomposé en lexèmes, peut recevoir la forme d'un dictionnaire. Chaque lexème, conçu comme une virtualité de significations, est susceptible de faire l'objet d'une représentation sémique, distribuée, par l'adjonction de sèmes contextuels*, en autant de parcours sémémiques*. Les sèmes, nécessaires à la description d'un tel dictionnaire, constituent son code sémantique.

▶ **Inventaire, Code, Lexicographie.**

## Diégèse n. f.

*Diegesis*

Par opposition à la description* (qui relève en priorité d'une analyse qualificative*), la **diégèse** (du grec : diegesis, récit) — terme repris à la tradition grecque et exploité par G. Genette — désigne l'aspect narratif du discours : en ce sens, cette notion se rapproche des concepts d'histoire* et de récit*. Pour ce sémioticien littéraire, narration et description constituent le « narré », se distinguant ainsi du « discours » (entendu comme la manière de présenter le narré).

▶ **Narrativité.**

## Différence n. f.

*Difference*

La saisie intuitive* de la **différence**, d'un certain écart entre deux ou plusieurs grandeurs*, constitue, pour la tradition sémiotique depuis Saussure, la première condition de l'apparition du sens. Toutefois, la différence ne peut être reconnue que sur un fond de ressemblance, qui lui sert de support. Ainsi, c'est en postulant que différence et ressemblance sont des relations* (saisies et/ou produites par le sujet connaissant) susceptibles d'êtres réunies et formulées en une catégorie propre, celle de *altérité*/*identité*, qu'on peut construire, comme un modèle logique, la structure* élémentaire de la signification.

▶ **Ressemblance, Altérité.**

## Dimension n. f.

*Dimension*

1.

**Dimension** est un terme figuratif* spatial, emprunté à la géométrie et servant de dénomination pour différents concepts opératoires* utilisés en sémiotique. En tant que dénomination*, il est très faiblement motivé* et ne devient suggestif que du fait de la qualification qui lui est ajoutée.

2.

Employé absolument, sans qualification, **dimension** désigne, dans le cadre du modèle* constitutionnel, chacune des relations* binaires constitutives du carré* sémiotique. Les dimensions fondamentales du carré sont les axes* (axes des contraires* et des subcontraires*), les schémas* (positif et négatif) et les deixis* (positive et négative).

3.

Au niveau du discours manifesté sous forme de signes*, on entend par dimension la « taille » syntagmatique des unités linguistiques. La question de la dimension des unités se pose à propos de l'isomorphisme* des unités relevant des deux plans* du langage : on dira, par exemple, que le phonème* et le sémème* peuvent être considérés comme isomorphes du fait de leur structure, mais non du fait de leurs dimensions (au moment de la manifestation*).

4.

En sémantique, nous avons naguère proposé de distinguer la **dimension noologique*** et la **dimension cosmologique***, déterminées par la présence respective des classèmes* *intéroceptivité* et *extéroceptivité*, qui situent ainsi le discours (ou un de ses segments) sur l'une ou l'autre dimension. Exemple : « un sac lourd »/« une conscience lourde ». Dans cette acception, le terme d'isotopie* nous semble préférable.

5.

A un niveau superficiel de la narrativité, on distingue les **dimensions pragmatique*** et **cognitive***, considérées comme des niveaux distincts et hiérarchiquement ordonnés sur lesquels se situent les actions, les événements décrits par les discours.

## Dimensionnalité n. f.

*Dimensionality* (neol.)

1.

La **dimensionnalité** est la caractéristique de la spatialité* lorsque

celle-ci est interprétée à l'aide d'un modèle taxinomique dimensionnel, à l'exclusion de toute autre propriété spatiale. Ce modèle taxinomique lui-même est le résultat de l'articulation de trois catégories spatiales appelées dimensions* : *horizontalité/verticalité/prospectivité*, dont l'intersection constitue une deixis* de référence, permettant de situer, par rapport à elle, les différentes grandeurs qui se trouvent dans un espace donné. Une seule dimension suffit pour situer une grandeur ponctuelle; deux dimensions, constituant un plan, permettent de situer des plages; trois dimensions, enfin, situent les volumes par rapport au volume de référence.

2.

En sémiotique discursive, le modèle dimensionnel permet, lors de la procédure de spatialisation* du discours, la construction d'un cadre de localisation spatiale, du fait de l'identification du point zéro de la dimensionnalité soit avec l'espace d'ailleurs, soit avec celui d'ici, espaces qui sont obtenus grâce au débrayage* spatial.

3.

Le nombre de dimensions prises en considération lors de la construction du signifiant* d'une sémiotique (ou lors de la description d'une sémiotique naturelle*) de type visuel, peut constituer son caractère spécifique : ainsi, la sémiotique planaire a un signifiant bidimensionnel, alors que la sémiotique de l'espace* utilise un signifiant à trois dimensions.

4.

Étant donné le rôle joué par les procédures de représentation visuelle dans le développement des sciences, il est fréquent et normal que les termes relevant de la dimensionnalité — tels que dimension*, plan*, niveau*, axe*, etc. — soient employés métaphoriquement hors du champ de la spatialité, à condition, bien sûr, d'être redéfinis dans leurs nouveaux emplois.

▶ **Localisation spatio-temporelle, Planaire** (sémiotique ~).

## **Discontinu** adj., n. m.

### *Discontinuous*

1.

Indéfinissable, la catégorie* *continu/discontinu* est à verser dans l'inventaire épistémologique* des concepts non définis.

2.

Il est souvent dit que la projection du **discontinu** sur le continu est la première condition de l'intelligibilité du monde. La problématique de cette « projection » relève de l'épistémologie générale, et n'est pas propre à la sémiotique. Pour fixer la terminologie, il n'est pas inutile de préciser ici que, pour la sémiotique, toute grandeur* est considérée comme continue antérieurement à son articulation*, c'est-à-dire à l'identification* des occurrences-variantes, permettant de les constituer en classes* (les seules à pouvoir être considérées comme unités* discontinues). Toutefois, le terme de discontinu étant motivé comme relevant de la seule syntagmatique, il est préférable de se servir, pour la définition de l'unité sémiotique, du qualificatif « discret ».

3.

En sémiotique discursive, l'opposition *continu/discontinu* réapparaît sous forme d'une catégorie aspectuelle, articulant l'aspect duratif* : l'aspect discontinu étant dit itératif ou fréquentatif.

4.

En linguistique, les **constituants* discontinus** désignent des morphèmes* dont les formants* sont susceptibles d'apparaître en deux ou plusieurs endroits de la chaîne, sans que l'unité du signifié correspondant en soit affectée. La négation française « ne... pas » en est un exemple : elle représente, du point de vue diachronique, un phénomène de surdétermination qui permet le passage d'une structure (« ne ») à l'autre (« pas »), interrompu et figé dans sa phase intermédiaire; nous signalons ceci pour suggérer l'explication de cas comparables dans d'autres sémiotiques.

▶ **Continu, Discret, Aspectualisation.**

## **Discours** n. m.

### *Discourse*

1.

Dans une première approche, on peut identifier le concept de **discours** avec celui de procès* sémiotique, et considérer comme relevant de la théorie du discours la totalité des faits sémiotiques (relations, unités, opérations, etc.) situés sur l'axe syntagmatique* du langage*. Si l'on se réfère à l'existence de deux macrosémiotiques* — le « monde verbal » présent sous forme de langues naturelles, et le « monde naturel » source de sémiotiques non linguistiques — le procès sémiotique y apparaît comme un ensemble de **pratiques discursives** : pratiques linguistiques (comportements verbaux) et non linguistiques (comportements somatiques signifiants, manifestés par les ordres sensoriels). En ne prenant en considération que les pratiques linguistiques, on dira que le discours est l'objet de savoir visé par la **linguistique discursive**. En ce sens, il est synonyme de texte* : en effet, certaines langues européennes, ne possédant pas d'équivalent pour le mot franco-anglais de discours, ont été amenées à lui substituer celui de texte et à parler de linguistique textuelle. D'autre part, — par extrapolation et à titre d'hypothèse qui paraît féconde —, les termes de discours et de texte ont été employés pour désigner également des procès sémiotiques non linguistiques (un rituel, un film, une bande dessinée sont alors considérés comme des discours ou des textes), l'emploi de ces termes postulant l'existence d'une organisation syntagmatique sous-tendue à ce genre de manifestations.

2.

Dans un cadre théorique quelque peu différent — mais non contradictoire avec le premier — le discours peut être identifié avec l'énoncé*. La manière dont est conçu, plus ou moins implicitement, l'énoncé (= ce qui est énoncé) détermine deux attitudes théoriques et deux types d'analyse différents. Pour la linguistique phrastique, l'unité de base de l'énoncé est la phrase* : le discours sera considéré alors comme le résultat (ou l'opération) de la concaténation de phrases. La linguistique discursive, de son côté, — telle que nous la concevons — prend, au contraire, pour unité de base le discours envisagé comme un tout de signification : les phrases ne sont plus alors que des segments (ou des parties éclatées) du **discours-énoncé** (ce qui n'exclut pas, évidemment, que le discours puisse parfois, du fait de la condensation*, avoir les dimensions d'une phrase).

3.

Lorsqu'elle se situe dans le pro-

longement des grammaires phrastiques, l'analyse du discours cherche à reconnaître — et à construire des modèles — des séquences discursives considérées comme des suites de phrases-énoncés. A cet effet, différentes procédures sont élaborées ou proposées, telles que : - *a*) l'établissement de réseaux d'équivalence entre phrases et/ou suites de phrases (Z. Harris); - *b*) la formulation de règles — de nature tantôt logique tantôt rhétorique — de concaténation de phrases; - *c*) la détermination d'isotopies* grammaticales des séquences (avec l'anaphorisation*); - *d*) l'élaboration de représentations plus profondes, rendant compte des suites de phrases de surface, etc. Bien que pertinentes, de telles procédures ne sont toutefois que partielles et ne semblent reposer sur aucune théorie générale du discours. Elles ne rappellent que trop les tâches de « construction de paragraphe » inscrites dans les programmes de l'enseignement secondaire et pourraient être suivies, sur la même lancée, de la « construction du discours » en trois points...

4.

Si on postule, au contraire, au point de départ que l'énoncé-discours forme une totalité, alors les procédures à mettre en place doivent être déductives — et non plus inductives — et consister dans l'analyse de l'ensemble discursif en ses parties composantes. Si, de plus, une démarche générative complète ces procédures, la théorie sémiotique est amenée à concevoir le discours comme un dispositif en « pâte feuilletée », constitué d'un certain nombre de niveaux* de profondeur superposés, et dont le dernier seulement, le plus superficiel, pourra recevoir une représentation* sémantique comparable, grosso modo, aux structures linguistiques « profondes » (dans la perspective chomskyenne) : de ce point de vue, la grammaire phrastique apparaîtra alors comme le prolongement naturel de la grammaire du discours.

5.

Pour être intégrée dans la théorie générale du langage, une telle conception du discours demande à être homologuée avec les dichotomies fondamentales de *langue/parole*, de *système/procès*, de *compétence/performance* (v. ces termes) d'une part, et située par rapport à l'instance de l'énonciation* de l'autre. En retenant le terme de compétence* pour désigner l'ensemble des conditions nécessaires à l'exercice de l'énonciation, on distinguera deux configurations autonomes de cette compétence : la compétence sémio-narrative et la compétence discursive (stricto sensu). La compétence sémio-narrative est située en amont, antérieure qu'elle est à l'énonciation en tant que telle. En accord avec Hjelmslev et Chomsky, on peut la concevoir comme constituée d'articulations à la fois taxinomiques et syntaxiques — et non comme une simple paradigmatique*, à la manière de la « langue » saussurienne; en accord avec Saussure, on peut la considérer comme dotée d'un statut transcendental (les formes sémio-narratives, postulées comme universelles — propres à toutes les communautés linguistiques et translinguistiques —, se conservant à travers les traductions d'une langue à l'autre, et étant reconnaissables dans les sémiotiques non linguistiques). La compétence sémio-narrative correspond donc à ce que, en termes irresponsables, on pourrait considérer comme des formes — classificatoires et programmatrices — de l'intelligence humaine. En tant que compétence,

elle peut être décrite comme une grammaire* fondamentale de l'énoncé-discours, antérieure à l'énonciation et présupposée par elle. La **compétence discursive**, en revanche, est située en aval : elle se constitue lors de l'énonciation, régissant, en les façonnant, les formes discursives énoncées.

6.

Cette brève réflexion sur la double nature de la compétence était nécessaire pour installer une nouvelle acception et une nouvelle définition, restrictive, du discours. En effet, si l'énonciation est, selon Benveniste, la « mise en discours » de la langue, alors le discours est justement ce qui est mis en place par l'énonciation : en substituant, dans cette définition de Benveniste, au concept de « langue » celui de compétence sémio-narrative, on dira que la mise en discours — ou **discursivisation*** — consiste dans la prise en charge des structures sémio-narratives et leur transformation en structures discursives, et que le discours est le résultat de cette manipulation des formes profondes, qui apporte un surplus d'articulations signifiantes. Une **analyse discursive**, distincte de l'analyse narrative qu'elle présuppose, peut alors être envisagée.

7.

Une telle conception du discours annule l'opposition traditionnelle entre le discours, monologue transphrastique, et la communication, dialogue et échange phrastique. Cessant d'être une structure extralinguistique servant de base aux échanges de messages, la communication* se présente comme une instance, un jalon, sur le parcours génératif* du discours, qui fait apparaître tantôt un seul acteur-sujet de l'énonciation, assumant et projetant hors de lui différents rôles actantiels*, tantôt une structure actorielle* bipolaire, produisant un discours à deux voix (= la « communication ») mais située néanmoins sur une isotopie sémantique homogène et dont les formes syntaxiques sont comparables à celles du dialogue* installé, après énonciation, dans le discours-énoncé. Bien plus, la structure de la communication n'a plus besoin, pour être comprise et décrite, d'une pragmatique* (au sens américain) qui lui soit extérieure : les actants* de l'énonciation, du fait qu'ils assument une compétence sémio-narrative qui les dépasse et les fait participer à l'univers sémiotique, sont compétents par définition et « savent communiquer » sans le secours de paramètres psychosociologiques.

8.

Le fait que le terme de discours tende progressivement à s'identifier avec celui de procès sémiotique et même à désigner, métonymiquement, telle ou telle sémiotique dans son ensemble (en tant que système et procès), repose le problème de la définition de la sémiotique* (en tant qu'objet de connaissance et objet construit par la description). Il faut tenir compte, en effet, de ce que la linguistique se trouve à l'origine de la réflexion sémiotique, du fait aussi que la langue* naturelle est non seulement définie comme une sémiotique (ou un langage*), mais qu'elle est considérée — explicitement ou implicitement — comme un modèle selon lequel les autres sémiotiques peuvent et doivent être conçues. Or, la langue naturelle, sémantiquement coextensive à la culture, est un immense domaine : nous la considérons comme une macrosémiotique qui ne peut être comparée qu'à une autre qui a les mêmes dimensions, celle du monde*

naturel signifiant; du même coup, les autres sémiotiques apparaissent comme des « minisémiotiques » situées ou construites à l'intérieur de ces univers. Les sémioticiens soviétiques ont été peut-être les premiers à mettre la puce à l'oreille en avançant le concept, mal défini mais fort suggestif, de « systèmes modelants secondaires » pour désigner ces « microsémiotiques » qui, tout en relevant des « macrosémiotiques », sont censées posséder une autonomie de gestion et/ou de signification. On peut dire que le « système secondaire » soviétique (métonyme incluant le procès) correspond, grosso modo, au discours (concept qui s'est développé dans le contexte français où il doit être interprété comme procès présupposant le système).

9.

Dans cette nouvelle acception, le terme de discours reste néanmoins ambigu. Un domaine sémiotique peut être dénommé discours (discours littéraire ou philosophique, par exemple) du fait de sa connotation* sociale, relative au contexte culturel donné (un texte médiéval sacré est considéré par nous comme littéraire, dira J. Lotman), indépendamment et antérieurement à son analyse syntaxique ou sémantique. La **typologie des discours**, susceptible de s'élaborer dans cette perspective, sera donc connotative, propre à une aire culturelle géographiquement et historiquement circonscrite, sans rapport avec le statut sémiotique de ces discours.

10.

Même si on fait abstraction des définitions connotatives du discours (selon lesquelles, par exemple, le discours littéraire est défini par la littérarité*), le problème de savoir ce qu'est le discours — au sens sémiotique — reste entier. Si on considère les différentes sémiotiques du point de vue de leurs composantes syntaxique et sémantique, on s'aperçoit que certaines d'entre elles — la sémiotique littéraire* par exemple — sont indifférentes aux contenus investis, et que d'autres, au contraire, le sont aux éventuelles organisations syntaxiques : le « récit féminin », formulé par C. Chabrol, considéré comme une articulation minimale de contenus, est susceptible de s'investir dans des formes discursives très diverses. Tous les contenus, quels qu'ils soient, pouvant être pris en charge comme « littéraires », le discours littéraire ne saurait éventuellement fonder sa spécificité que sur les formes syntaxiques qu'il met en œuvre. Toutefois, la variété des formes y est telle que la sémiotique littéraire se présente davantage comme un vaste répertoire de formes discursives et non comme une structure syntaxique définissable : s'il y a « des » discours littéraires, on ne peut pourtant pas parler « du » discours littéraire. D'un autre côté, si, en pensant au « récit féminin » — mais aussi à des champs sémantiques appelés « discours politique », « discours religieux », etc. — on peut dire qu'il existe des organisations profondes du contenu, formulables comme des systèmes de valeurs* ou comme des épistémés* (c'est-à-dire comme des hiérarchies combinatoires), ces axiologies* sont susceptibles de se manifester dans toutes sortes de discours. Ceci revient à dire que la topique sémantique des discours doit être traitée séparément de leur typologie syntaxique qui, lorsque son établissement sera plus avancé, apparaîtra sans doute comme fort éloignée de l'actuelle typologie connotative des genres* discursifs.

11.

Pour en revenir à l'instance de l'énonciation qui est le lieu de la génération du discours, on peut dire que la forme du discours produit dépend de la double sélection qui s'y opère. Si on considère les structures sémio-narratives comme le répertoire des formes susceptibles d'être énoncées, l'énonciation est appelée à y sélectionner celles des formes dont elle a besoin pour « discourir » : ainsi, le choix entre les dimensions pragmatique* ou cognitive* du discours projeté, l'option faite entre les formes qui conviennent au discours de construction du sujet (*cf.* le Bildungsroman) et celles qui sont exigées par le discours de construction de l'objet (*cf.* la recette de la soupe au pistou, par exemple), etc., déterminent à l'avance le type de discours qui sera finalement manifesté. D'un autre côté, l'enclenchement des mécanismes de débrayage* et d'embrayage*, qui définissent l'énonciation en tant qu'activité de production, ne peut être considéré que comme une opération sélective qui choisit, à l'intérieur de la combinatoire des unités* discursives que ce mécanisme est capable de produire, telles unités préférentielles et/ou tel arrangement préférentiel d'unités. Dans un cas comme dans l'autre, qu'il s'agisse de la compétence sémio-narrative ou de la compétence discursive proprement dite, la production d'un discours apparaît comme une sélection continue des possibles, se frayant la voie à travers des réseaux de contraintes.

► **Énoncé, Compétence, Discursivisation, Textualisation, Génératif** (parcours ~), **Sémiotique, Littéraire** (sémiotique ~), **Rhétorique.**

# **Discret** adj.

## *Discreet*

1.

Concept non défini, **discret** est à verser dans l'inventaire épistémologique* des indéfinissables. L'analyse sémantique de cet inventaire permet toutefois de l'interdéfinir, c'est-à-dire de l'insérer dans le réseau relationnel de concepts comparables. Ainsi, en suivant V. Brøndal, nous avons pu l'inscrire comme une sous-articulation de la catégorie quantitative* de la totalité, constituée par l'opposition de l'intégral (totus) et de l'universel (omnis), l'intégralité s'articulant, à son tour, en **discrétion** (qui caractérise une grandeur* comme distincte de tout ce qu'elle n'est pas) et globalité (permettant de saisir une grandeur dans son indivisibilité).

2.

En sémiotique, la discrétion joue le même rôle qu'en logique ou en mathématiques : elle sert à définir l'unité sémiotique, construite à l'aide des concepts d'identité* et d'altérité*. Une **unité discrète** se caractérise par une rupture de continuité par rapport aux unités voisines; elle peut, de ce fait, servir d'élément constituant d'autres unités, etc. Il faut noter, toutefois, que, si le concept de discrétion est indispensable pour la définition des unités syntagmatiques, il ne suffit pas pour spécifier les catégories paradigmatiques qui peuvent être discrètes (possible/impossible) ou graduées (probable/improbable).

3.

En métalangage*, discret est synonyme de discontinu.

► **Totalité, Unité, Discontinu, Catégorie.**

## Discriminatoire
adj.

*Discriminatory*

Une catégorie* sémique est dite **discriminatoire** lorsqu'elle se trouve désémantisée* pour servir de critère formel lors de la construction d'une taxinomie* scientifique par exemple; ainsi en est-il dans le couplage de termes en syntagme dénominatif du type *Déterminant* + *Déterminé*, comme dans le cas des classificateurs ou des spécificateurs utilisés.

## Discursivisation
n. f.

*Discursivization* (neol.)

1.

La reconnaissance de deux niveaux de profondeur et de deux types de structures* — sémio-narratives et discursives — qui régissent l'organisation du discours antérieurement à sa manifestation* dans une langue naturelle donnée (ou dans une sémiotique non linguistique), nous oblige à prévoir les **procédures de la mise en discours**, appelées à remplir — avec la sémantique* discursive — la distance qui sépare la syntaxe et la sémantique narratives (constituant le niveau de surface des structures sémiotiques) de la représentation* sémantico-syntaxique du texte : celle-ci sera alors susceptible, à la suite de la textualisation*, de servir de niveau profond aux structures linguistiques génératrices des structures linguistiques de surface (au sens chomskyen). Une description satisfaisante du processus de production* du discours est, dans l'état présent des recherches en sémiotique, une tâche qui dépasse largement ses possibilités : aussi pensons-nous qu'il faut se limiter à esquisser, dans ses grandes lignes, l'économie générale de ces procédures, en distinguant, autant que faire se peut, leurs différentes composantes, et ceci en attendant que des analyses partielles s'organisent en une stratégie d'ensemble, permettant une reformulation moins intuitive des structures et des opérations mises en jeu.

2.

Les procédures de **discursivisation** — appelées à se constituer en une syntaxe discursive — ont en commun de pouvoir être définies comme la mise en œuvre des opérations de débrayage* et d'embrayage* et de relever ainsi de l'instance de l'énonciation. On les divisera en au moins trois sous-composantes : l'actorialisation*, la temporalisation* et la spatialisation*, qui ont pour effet de produire un dispositif d'acteurs* et un cadre à la fois temporel et spatial où viendront s'inscrire les programmes* narratifs en provenance des structures sémiotiques (ou narratives).

3.

Même au sens large, la discursivisation est à distinguer de la textualisation* qui est pour nous une déviation du discours (pouvant s'opérer en principe à partir de n'importe quelle instance du parcours génératif*), tendant vers sa manifestation, et qui se définit par rapport à elle. L'une des procédures de la textualisation est la linéarisation* c'est-à-dire la déconstruction du discours, due aux contraintes de la linéarité du texte, et sa reconstruction dans le cadre de nouvelles règles du jeu, qui lui sont imposées. Il en résulte une nouvelle segmentation textuelle, produisant des uni-

tés* textuelles d'un nouveau genre. La textualisation a pour effet de produire un discours linéaire, segmenté en unités de dimensions différentes, et formulable comme une représentation profonde, prête, en passant aux structures linguistiques de surface, à être réalisée comme un discours manifesté.

▶ **Discours, Génératif** (parcours ~), **Actorialisation, Temporalisation, Spatialisation, Syntaxe discursive, Textualisation.**

## Disjonction n. f.

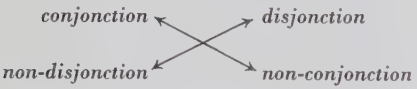
*Disjunction*

1.

En sémiotique narrative, on réserve le nom de **disjonction** pour désigner, paradigmatiquement, un des deux termes (avec celui de conjonction*) de la catégorie de **jonction** (qui se définit, sur le plan syntagmatique, comme la relation entre le sujet* et l'objet*, c'est-à-dire comme la fonction* constitutive des énoncés d'état*).

2.

Si, paradigmatiquement, disjonction et conjonction sont contradictoires*, il n'en va pas de même au niveau syntagmatique où, conformément au carré* sémiotique




on doit distinguer la disjonction (« n'avoir pas quelque chose ») de la non-conjonction (« n'avoir plus quelque chose »).

3.

Dans les procédures de segmentation, le terme de disjonction est utilisé pour dénommer les critères permettant l'introduction du discontinu* dans la continuité syntagmatique du discours. On parlera ainsi de **disjonctions graphiques, spatiales, temporelles, actorielles, logiques, topiques, thymiques,** etc.

▶ **Jonction, Segmentation.**

## Disqualification n. f.

*Disqualification*

La **disqualification** désigne la conséquence* négative de l'épreuve* qualifiante (exemple : la disqualification du roi dans le mythe de la souveraineté).

▶ **Qualifiante** (épreuve ~).

## Distinctif adj.

*Distinctive*

1.

Par **trait distinctif** on désigne la figure* de l'un ou de l'autre des deux plans* (expression*/contenu*) du langage, considérée comme minimale selon le niveau de pertinence* choisi, et reconnue comme différente par rapport à au moins une autre figure. Le trait distinctif ne prendra le nom de sème* (sur le plan du contenu) ou de phème* (au niveau de l'expression) qu'une fois intégré dans la catégorie* sémique ou phémique appropriée.

2.

Certains linguistes jugent utile d'introduire la notion de **fonction distinctive** pour dénommer la « capacité » que possèdent les éléments sémiotiques de se différencier les uns des autres, fonction qui carac-

térise l'axe paradigmatique*, par opposition à la fonction combinatoire* qui est celle des éléments situés sur l'axe syntagmatique*.

▶ **Distinction, Catégorie, Combinatoire.**

## Distinction n. f.

### *Distinction*

1.

La **distinction** est un concept non défini, qui est à verser dans l'inventaire épistémologique*. Il s'agit là d'une opération qui établit l'altérité*, par opposition à l'identification qui vise à reconnaître l'identité*.

2.

La distinction est à rapprocher de la différence, à ceci près que, si celle-ci, en tant que concept fondateur de la sémiotique, est considérée comme la propriété de l'objet*, la distinction est l'acte cognitif du sujet* établissant la différence. Les deux termes correspondent donc à deux approches épistémologiques différentes.

▶ **Différence, Distinctif** (trait ~).

## Distribution n. f.

### *Distribution*

1.

La **distribution** est l'ensemble des contextes* (ou des environnements) dans lesquels peut se rencontrer une unité* préalablement reconnue. Si deux ou plusieurs unités se retrouvent dans les mêmes contextes, elles seront dites **distributionnellement équivalentes**; si, en revanche, elles n'ont en commun aucun contexte, on dira qu'elles sont en **distribution complémentaire**; entre ces deux pôles, le cas le plus fréquent est évidemment celui d'une distribution partiellement équivalente, telle qu'on la rencontre, par exemple, en lexicographie avec l'existence de la synonymie* partielle (ou parasynonymie*) entre lexèmes*.

2.

En montrant que deux ou plusieurs unités sont susceptibles d'apparaître en des contextes identiques, la distribution permet, au niveau du contenu*, d'affirmer l'existence de sèmes* communs et de procéder par la suite à la réduction* sémantique. Par ailleurs, si une unité donnée conserve un ou plusieurs sèmes dans tous les contextes possibles, on pourra y reconnaître son noyau* sémique, par opposition aux sèmes contextuels* (variables selon des sous-ensembles de contextes) qui sont en « distribution complémentaire ».

3.

Fondée en premier lieu sur la linéarité du signifiant*, l'**analyse distributionnelle** (L. Bloomfield, Z.S. Harris), de caractère inductif* et descriptif, s'attache essentiellement à dégager des distributions, c'est-à-dire l'ensemble des contextes dans lesquels une unité linguistique donnée peut se rencontrer. Cette procédure, qui évite en principe tout recours au sens* comme critère, est fondée sur la cooccurrence* : en discernant des relations de compatibilité* ou d'incompatibilité sur l'axe syntagmatique* entre les éléments, elle permet l'établissement de **classes distributionnelles**, compte tenu des combinaisons* et des restrictions* reconnues. Ce type d'approche, de nature taxinomique*, conduit à une segmentation de la phrase et dé-

bouche sur l'analyse en constituants* immédiats (qui a servi de point de départ à la grammaire générative*).

4.

Les méthodes de l'analyse distributionnelle peuvent être utilisées en sémiotique, soit comme procédures de découverte* (à partir de la reconnaissance des critères discriminatoires* entre contextes, par exemple, on peut inférer des oppositions* sémantiques et dénommer les catégories* sémiques), soit comme des procédures de vérification* (étant donné une unité — phème* ou sème* — déjà établie, on peut vérifier sa présence dans telle langue ou tel discours) : la démarche sera dite inductive dans le premier cas, déductive* dans le second.

▶ **Linéarité, Constituant, Syntagmatique, Taxinomie, Ordre.**

## Division n. f.

### *Division*

L. Hjelmslev emploie le terme de **division** pour désigner l'analyse* du procès*, c'est-à-dire de la dimension syntagmatique* d'une sémiotique*, par opposition à l'articulation (réservée à l'analyse du système*).

▶ **Articulation.**

## Dominance n. f.

### *Dominance*

1.

Le terme* qui, lors de l'opération de neutralisation, se maintient pour manifester la catégorie* entière, est dit **dominant.** Lorsque, par exemple, l'opposition du masculin et du féminin, en français, est neutralisée par l'apparition de l'anaphorique « ils », il s'agit là d'une neutralisation à **dominance** du masculin.

2.

A la suite de V. Brøndal, on distingue deux variétés du terme complexe* (qui réunit les deux termes contraires du carré sémiotique) : le complexe à **dominance positive**, si le terme dominant relève de la deixis* positive, et le complexe à **dominance négative**, dans le cas contraire. Les termes complexes résultant de la troisième génération des termes élémentaires, cette particularité dans leur articulation doit être interprétée comme l'effet de contraintes syntagmatiques rencontrées sur leur parcours.

▶ **Neutralisation, Carré sémiotique, Complexe** (terme ~).

## Domination n. f.

### *Domination*

Située au niveau figuratif*, et dans le cadre de la structure polémique*, la **domination** caractérise la position du sujet* d'un énoncé de faire* lorsqu'il exerce son pouvoir-faire*, rendant ainsi impossible toute action contraire de l'anti-sujet. Présupposant la confrontation* (de type polémique), la domination est suivie de sa conséquence*, à savoir l'attribution de l'objet* de valeur : avec ces deux composantes — antécédente et subséquente — la domination est l'un des trois éléments constitutifs de l'épreuve.

▶ **Confrontation, Attribution, Épreuve.**

## Don n. m.

*Gift*

1.

Figure* discursive de la communication* des objets* de valeur, le **don** représente la transformation* donnant lieu à une attribution* et à une renonciation* concomitantes; sur le plan narratif, il correspond donc simultanément à une conjonction* transitive* et à une disjonction* réfléchie*. Il s'oppose ainsi, paradigmatiquement, à l'épreuve* (qui implique une conjonction réfléchie et une disjonction transitive). Par ailleurs, à la différence de l'épreuve centrée sur le sujet-héros*, le don s'inscrit entre un destinateur* et un destinataire.

2.

Une suite syntagmatique, composée de deux renonciations impliquant deux attributions réciproques d'un même objet intéressant deux sujets, pourra être désignée comme **don réciproque** : don et contre-don constituent ainsi deux transformations dont la seconde annule les effets de la première et rétablit l'équilibre* antérieur. Le don réciproque se distingue, entre autres, de l'échange* par le fait qu'il porte sur un seul objet identique; l'échange, au contraire, appelle deux objets jugés équivalents.

## Donateur n. m.

*Donor*

Dans la terminologie de V. Propp, le **donateur** est l'un des sept personnages du conte merveilleux, dont la « sphère d'action » comprend « la préparation de la transmission de l'objet magique, la mise de l'objet magique à la disposition du héros ». En sémiotique narrative, ce rôle — avec celui de l'« auxiliaire » de Propp — est subsumé par le terme d'adjuvant. L'**anti-donateur**, auquel certains sémioticiens ont recours, peut être semblablement rapproché de l'opposant*.

► **Adjuvant.**

## Duplication n. f.

*Test duplication*

On entend par **duplication** la répétition, à l'intérieur du schéma narratif*, d'un même programme* narratif, avec des manifestations figuratives* éventuellement différentes : elle est caractérisée par l'échec du premier programme et la réussite du second. La signification de la duplication est celle d'emphase*, l'échec marquant la difficulté de l'épreuve et soulignant l'importance de la réussite.

► **Triplication, Épreuve.**

## Durativité n. f.

*Durativity*

La **durativité** est un sème* aspectuel indiquant, sur l'axe* syntagmatique, qu'un intervalle temporel, situé entre le terme inchoatif* et le terme terminatif*, est entièrement rempli par un procès*. Paradigmatiquement, ce sème fait partie de la catégorie* aspectuelle *durativité/ponctualité*. Un même intervalle temporel peut être rempli de grandeurs, identiques ou comparables, situées sur le même niveau de dérivation* : on dira alors qu'il s'agit de la **durativité discontinue** (ou itérativité), en l'opposant ainsi à la **durativité conti-**

**nue** qui ne caractérise qu'un seul procès.

▶ **Aspectualisation, Itérativité.**

## **Dysphorie** n. f.

*Dysphoria*

La **dysphorie** est le terme négatif de la catégorie thymique qui sert à valoriser les micro-univers* sémantiques — en instituant des valeurs* négatives — et à les transformer en axiologies*. La catégorie thymique s'articule en *euphorie/dysphorie* et comporte, comme terme neutre, l'*aphorie*.

▶ **Thymique** (catégorie ~).

# E

## Écart n. m.

*Gap*

1.

La notion d'**écart** est étroitement liée au sort de la stylistique* dont elle a souvent paru comme un des concepts fondamentaux. Elle semble issue, pour une bonne part, des réflexions de F. de Saussure sur la parole* (considérée comme l'ensemble des écarts individuels, produits par les usagers de la langue*) : un malentendu s'est ainsi créé, du fait qu'on a voulu instituer, à partir de la parole — qui n'était, pour Saussure, qu'un fourre-tout permettant de définir négativement la langue, seul objectif de la linguistique — une discipline linguistique, fondée sur l'appréciation et le calcul des écarts.

2.

La notion d'écart est liée, d'autre part, à celle de norme* : ainsi, la langue littéraire se définirait comme un écart par rapport à la langue normale, « quotidienne ». Or, la normalité de la langue quotidienne — qu'on désigne parfois, sous l'influence de certaines théories psychanalytiques, comme le signifiant* — est, du point de vue tant linguistique que sémiotique, une véritable aberration. Si, sur le plan syntaxique, on cherche à la saisir et à la contrôler à l'aide du concept de grammaticalité* (dont l'utilisation pratique soulève tant de difficultés), la détermination des anomalies sémantiques (*cf.* les recherches de T. Todorov) ne peut reposer que sur une conception particulière, positiviste, de la rationalité. Le sémioticien sait, quant à lui, que les langues naturelles sont des réservoirs, des lieux de manifestation et de construction de sémiotiques* multiples et diverses.

3.

L'introduction, en linguistique, de méthodes statistiques rigoureuses (remplaçant les écarts stylistiques de caractère intuitif par des écarts significatifs objectivement calculés) a pu donner — un moment — l'illusion d'une renaissance des recherches stylistiques. Cela provenait de la confusion entretenue entre la rigueur du calcul statistique, indiscutable, et celle de la conceptualisation, de la construction des modèles par rapport auxquels l'écart pouvait être calculé. L'écart significatif dans l'utilisation des adjectifs par tel ou tel écrivain, par exemple, n'apparaissait pas comme un donné prodigieux susceptible de nourrir la réflexion stylis-

tique. Le résultat le plus convaincant — obtenu par le linguiste statisticien Ch. Muller — est l'homologie, reconnue dans l'œuvre de Corneille, entre, d'une part, la tragédie et la comédie, et, de l'autre, entre la fréquence des prépositions « à » et « de » : il s'agit là d'une constatation suggestive, permettant — du fait qu'elle était située au niveau des universaux* — d'engager une réflexion vers autre chose, tout comme peut être suggestif l'établissement des listes des mots clefs.

4.

Tel qu'il est pratiqué, le calcul des écarts, en l'absence d'une théorie sémantique au moins implicite, reste encore attaché aux conceptions atomistes du siècle dernier. Aussi préfère-t-on lui substituer le concept de déformation cohérente des structures, tel qu'il a été proposé par M. Merleau-Ponty, concept à partir duquel on peut envisager, quoique avec précautions, la possibilité du calcul de l'originalité sémantique.

▶ **Stylistique, Originalité sémantique.**

## Échange n. m.

*Exchange*

1.

L'**échange** est un faire performateur qui, situé à l'intérieur d'une structure binaire de sujets* (dans le rapport donnant-donnant), constitue une des formes de la communication* ou du transfert* des objets* de valeur.

2.

En tant qu'opération réciproque, impliquant les faire de S1 et de S2, l'échange est une performance double, consécutive à la conclusion, explicite ou implicite, d'un contrat* : elle fait donc appel au couple destinateur/destinataire*. De ce point de vue, le schéma narratif* canonique est dominé par la structure de l'échange : le faire de S1-Destinataire constitue la composante performance*, le faire de S2-Destinateur la composante rétribution* ou sanction* (positive : récompense*, ou négative : punition*).

3.

Cette opération réciproque présuppose la mise en place d'actants compétents dont chacun représente une position modale* au moment de ce pivot* narratif qu'est l'échange.

4.

De la sorte, des suites ordonnées d'échanges peuvent constituer des systèmes d'obligations et de contraintes, tels qu'ils ont pu être décrits, entre autres, par M. Mauss et C. Lévi-Strauss (échange restreint/échange généralisé).

▶ **Communication, Contrat, Narratif** (schéma ~).

## Économie n. f.

*Economy*

1.

L'**économie** renvoie généralement, dans une acception très large, à l'agencement des divers éléments d'un ensemble* que l'on peut articuler en ses composantes*.

2.

De manière plus précise, on utilisera ce terme pour désigner l'organisation d'une théorie* ou d'une sémiotique*, conforme aux principes

de cohérence* et de simplicité*. Tout comme le principe de réduction*, celui d'économie peut se déduire, selon Hjelmslev, du principe de simplicité.

3.

Dans le domaine des recherches diachroniques, on entend par économie d'un système sémiotique l'équilibre* provisoire, susceptible d'être bouleversé sous l'action de la praxis s'exerçant dans des directions divergentes ou opposées ; l'élaboration de ce concept en linguistique revient à A. Martinet.

4.

Dans la théorie de l'information*, le principe d'économie régit la relation entre la tendance au minimum dans la transmission des messages* et la quantité d'information effectivement véhiculée, compte tenu du rapport bruit*/redondance*.

▶ **Diachronie.**

## Écriture n. f.

*Writing*

1.

On entend par **écriture** la manifestation d'une langue* naturelle à l'aide d'un signifiant* dont la substance* est de nature visuelle et graphique (ou pictographique). Il existe une controverse concernant le caractère dérivé ou autonome de l'écriture par rapport à l'expression orale : les tenants du statut dérivé (R. Jakobson, par exemple) s'appuient sur les données de l'histoire de l'écriture, alors que l'affirmation de son autonomie (L. Hjelmslev) infléchit les recherches dans le sens de l'établissement d'une typologie.

2.

Une typologie, encore provisoire, des écritures permet d'en distinguer trois genres :

- *a*) une écriture **narrative** (ou syntagmatique) où chaque dessin correspond à un énoncé narratif (Esquimaux et Indiens d'Alaska);
- *b*) une écriture **morphématique** (ou analytique) où à un graphème correspond un signe-morphème (écritures chinoise, égyptienne, etc.);
- *c*) une écriture **phonématique** qui établit la correspondance entre graphèmes et phonèmes (langues occidentales, par exemple). L'histoire de l'écriture, insuffisamment connue, montre, naturellement, que les types d'écriture « à l'état pur » sont rares sinon inexistants.

3.

En sémiotique littéraire, le terme d'écriture, repris aux Goncourt, a été introduit et popularisé par R. Barthes. Victime de son succès — exploité par la critique littéraire (mais aussi par celles d'autres arts) et, plus récemment, par la philosophie du langage (J. Derrida) — le concept d'écriture s'est volatilisé pour une bonne part et reste, malgré ses promesses, d'une efficacité opétoire* extrêmement faible. — En tant que propriété de l'univers sociolectal*, l'écriture peut être opposée au style* qui caractérise l'univers idiolectal*, bien que la nature de cette opposition ait donné lieu à diverses interprétations. Manifestation itérative et stéréotypée des formes littéraires (l'écriture classique, par exemple, pouvant être caractérisée par la métaphore), située au niveau des structures discursives du texte, l'écriture reste encore l'objet d'une saisie intuitive et probabilitaire.

▶ **Sociolecte, Embrayage.**

## Effacement n. m.

*Erasing*

Terme de la grammaire générative*, **effacement** désigne une transformation* assimilable à l'ellipse* (appliquée dans le domaine de la syntaxe phrastique).

▶ **Ellipse.**

## Effet de sens

*Meaning effect*

L'**effet de sens** (expression empruntée à G. Guillaume) est l'impression de « réalité » produite par nos sens au contact du sens, c'est-à-dire d'une sémiotique sous-jacente. On peut dire, par exemple, que le monde* du sens commun est l'effet de sens produit par la rencontre du sujet humain et de l'objet-monde. De même, une phrase « comprise » est l'effet de sens d'une organisation syntagmatique particulière de plusieurs sémèmes*. Ainsi, lorsqu'on affirme, dans la tradition de Bloomfield par exemple, que le sens existe, mais que l'on ne peut rien en dire, le mot « sens » doit être entendu comme « effet de sens », seule réalité saisissable, mais qui ne peut être appréhendée de manière immédiate. Il en résulte que la sémantique* n'est pas la description du sens, mais la construction qui, visant à produire une représentation* de la signification*, ne sera validée que dans la mesure où elle est susceptible de provoquer un effet de sens comparable. Situé à l'instance de la réception, l'effet de sens correspond à la sémiosis*, acte situé au niveau de l'énonciation, et à la manifestation qu'est l'énoncé-discours.

▶ **Sens, Signification.**

## Efficacité n. f.

*Efficacity*

1.

Dans l'usage courant, l'**efficacité** est la capacité de produire un maximum de résultats avec un minimum d'effort *(Petit Robert)*. Une théorie* sémiotique, et les modèles* qu'elle permet de construire, seront dits efficaces lorsque, obéissant déjà aux principes de simplicité* et d'économie*, ils sont en même temps projectifs, permettant donc de prévoir et de rendre compte d'un grand nombre de faits.

2.

En parlant d'une théorie formalisée*, on dira qu'elle est efficace lorsque les règles* qu'elle formule sont opératoires, c'est-à-dire susceptibles d'être exécutées par un automate*. On sait que le concept d'efficacité se substitue, au moins en partie, dans les langages formels, aux critères de vérité.

▶ **Opératoire.**

## Élasticité du discours

*Elasticity of discourse*

1.

L'**élasticité du discours** est probablement — et au moins autant que ce que l'on appelle la double articulation* — une des propriétés spécifiques des langues* naturelles. Elle consiste dans l'aptitude du discours à mettre à plat, linéairement, des hiérarchies* sémiotiques, à disposer en succession des segments discursifs relevant des niveaux très divers d'une sémiotique donnée. La production du discours se trouve

ainsi caractérisée par deux sortes d'activités apparemment contradictoires : l'**expansion** et la **condensation**.

2.

Les grammairiens, tenants d'une linguistique phrastique*, ont été surtout frappés par le phénomène de l'expansion, interprété traditionnellement, au niveau des unités-phrases, par des itérations dues à la coordination et à la subordination : ce point de vue a été repris de nos jours, sous une forme à la fois plus précise et plus générale, par le concept de récursivité*. En revanche, l'activité de condensation, dont les manifestations sont visibles dans la construction de toutes sortes de métalangages* (langages documentaires, grammaires, logiques, etc.) n'a guère fait l'objet, jusqu'à présent, d'examens approfondis. Il est cependant possible d'affirmer — avec tout autant de raison — qu'un énoncé* élémentaire (ou une proposition logique) est le résultat d'une condensation syntaxique, que de dire que le discours est l'expansion d'unités syntaxiques élémentaires.

3.

La prise en considération de l'élasticité du discours s'impose avec force en sémantique : on y constate, en effet, que des unités* discursives de dimensions différentes peuvent être reconnues comme sémantiquement équivalentes. L'activité métalinguistique, reconnaissable à l'intérieur du discours, et le phénomène de la paraphrase*, considéré dans son principe, relèvent de cette élasticité du discours, dont l'exemple le plus frappant est constitué par le jeu des dénominations* (= condensations) et des définitions* (= expansions) linguistiques.

▶ **Condensation, Expansion, Paraphrase.**

# Élément n. m.

*Element*

1.

De façon générale, on désigne par **élément** une partie constitutive d'une grandeur* décomposable. En logique, dans le même sens, mais de manière plus précise, on appelle élément d'une classe — ou d'un ensemble* — chaque individu qui appartient à cette classe (ou à cet ensemble).

2.

Dans une théorie* de type déductif*, les éléments sont les concepts* premiers, souvent indéfinissables, qui la fondent. C'est parfois dans cette acception qu'on parlera, en sémiotique, de structure* élémentaire ou d'énoncé* élémentaire, c'est-à-dire fondamentaux.

3.

En réunissant les deux sens de ce mot, on en arrive à considérer l'élément comme une substance indécomposable et, en linguistique ou en sémiotique, comme l'unité minimale de l'objet considéré. Une telle conception est évidemment inacceptable pour l'approche structurale qui la considère comme atomiste : c'est la relation* — et la catégorie* prise comme réseau relationnel — qui est l'unité élémentaire première, l'élément servant, dans cette perspective, à désigner chacun des termes* de la catégorie.

▶ **Unité, Classe, Élémentaire, Relation, Catégorie.**

# Élémentaire adj.

*Elementary*

1.

Le qualificatif **élémentaire** s'emploie, par opposition à complexe,

pour caractériser les aspects les plus simples, réduits à l'essentiel, d'un phénomène. (*Cf.* la structure* élémentaire de la signification, les structures axiologiques élémentaires, l'énoncé* élémentaire.)

2.

**Élémentaire** doit être distingué, d'autre part, de fondamental : alors que fondamental spécifie ce à partir de quoi commencent les opérations déductives*, ce qui constitue le premier niveau* d'une théorie*, élémentaire qualifie la forme la plus simple qui, comme telle, peut être reconnue à n'importe quel niveau d'analyse.

▶ **Élément.**

## Élimination n. f.

*Elimination*

La procédure d'**élimination** est corrélative de celle d'extraction dans l'analyse du corpus* et l'élaboration des modèles*.

▶ **Extraction.**

## Ellipse n. f.

*Ellipsis*

1.

Figure de rhétorique, l'**ellipse** est la relation posée, dans un texte-occurrence, entre une unité de la structure* profonde* et celle dont la manifestation en structure de surface* n'est pas réalisée : l'élément, absent en surface, est toutefois reconnaissable grâce au réseau relationnel dans lequel il s'inscrit et qui constitue son contexte*. Dans un récit, l'accumulation des ellipses, comme le remarque F. Rastier, crée souvent un effet d' « accélération ».

2.

Selon la grammaire générative*, l'ellipse doit être considérée comme le résultat des règles d'effacement*, qui, grâce à une ou plusieurs transformations*, suppriment, au plan de la manifestation, les éléments présents en structure profonde. De ce point de vue, l'ellipse relève d'un processus plus général, celui de l'implicitation.

3.

Pour qu'il y ait ellipse, il faut que l'omission, qui la caractérise, ne gêne pas la compréhension de l'énoncé (phrastique ou discursif) : ce qui suppose que les unités manquantes puissent être reconstituées à l'aide des éléments présents présupposants. La procédure d'explicitation, alors mise en œuvre, est appelée catalyse par L. Hjelmslev.

▶ **Implicite, Catalyse.**

## Emboîtement n. m.

*Nesting*

L'**emboîtement** est une procédure complémentaire de la localisation spatiale ou temporelle, qui relève de la sous-articulation de la catégorie de concomitance*. Une ponctualité* peut être concomitante avec une autre, mais aussi avec une continuité temporelle ou spatiale ; deux continuités inégales peuvent l'être aussi, partiellement. Dans le cas d'emboîtement temporel, une période est incluse dans une autre période,

et le programme* narratif se trouve ainsi doublement localisé. Quant à l'emboîtement spatial, il paraît être plus complexe, car il concerne non seulement l'inclusion des linéarités, mais aussi celle de surfaces dans d'autres surfaces (*cf.* le problème du cadre en sémiotique planaire) ou de volumes dans d'autres volumes (en sémiotique de l'architecture par exemple). Les procédures d'emboîtement se retrouvent donc dans toutes les sémiotiques visuelles et temporelles, et ne sont pas propres à la seule sémiotique discursive verbale.

▶ **Localisation spatio-temporelle, Focalisation.**

## Embrayage n. m.

### *Engagement*

1.

A l'inverse du débrayage* qui est l'expulsion, hors de l'instance de l'énonciation*, des termes catégoriques servant de support à l'énoncé*, l'**embrayage** désigne l'effet de retour à l'énonciation, produit par la suspension* de l'opposition entre certains termes des catégories de la personne et/ou de l'espace et/ou du temps, ainsi que par la dénégation de l'instance de l'énoncé. Tout embrayage présuppose donc une opération de débrayage qui lui est logiquement antérieure. Lorsque, par exemple, le général de Gaulle énonce : « La France est un beau pays », il opère un débrayage énoncif qui installe dans le discours un sujet distinct et distant par rapport à l'instance de l'énonciation. En revanche, si le même personnage dit : « Le général de Gaulle pense que... », il s'agit toujours, formellement, d'un débrayage énoncif, mais qui se trouve complété par un ensemble de procédures que nous appelons embrayage et qui, tout en restant implicites, visent à produire, entre autres choses, un effet d'identification* entre le sujet de l'énoncé et le sujet de l'énonciation.

2.

Tout comme le débrayage, l'embrayage se décompose en **embrayages actantiel, temporel** et **spatial**. Chacune de ces procédures peut être envisagée séparément, mais elles sont aussi, souvent, réunies et mises en place de manière concomitante, en syncrétisme* (ainsi, par exemple, les souvenirs de la pêche heureuse, dans *Deux Amis* de Maupassant, évoqués, sous forme de reconnaissance, dans le Paris en guerre, mettent en œuvre l'embrayage spatio-temporel syncrétique). L'embrayage total est impossible à concevoir, ce serait l'effacement de toute trace du discours, le retour à l' « ineffable » : tout comme il n'y a de secret que dans la mesure où l'on peut soupçonner allusivement son existence ou son dévoilement éventuel, l'embrayage doit laisser quelque marque discursive du débrayage antérieur.

3.

C'est en partant du discours « débrayé » que l'on peut imaginer les procédures de désambiguïsation exploitant les présuppositions logiques de l'énoncé. Ainsi, l'énoncé du type « Tu travailles bien, mon garçon » est susceptible d'une double lecture : dans un cas, il s'agit du débrayage énonciatif simple (l'énonciateur complimente le garçon travailleur) ; dans l'autre, le débrayage est suivi d'embrayage (l'énonciateur s'adresse à lui-même en tenant un « discours intérieur »). L'explication de cette seconde lecture n'est pas simple. La double interprétation, dira-t-on, ne peut provenir que de

l'existence, en « structure profonde », de deux énoncés distincts, et le second énoncé, installant le sujet « tu » à la place du « je » prévisible, peut être décrit comme un débrayage implicite projetant le « je », procédure qui serait suivie de la suspension de l'opposition catégorique « je »/ « tu », ce qui permettrait la production du « tu ». Une telle interprétation cependant, pour être correcte, ne semble pas entièrement satisfaisante : elle ne rend pas compte de l'essentiel, de l'effet illusoire produit, selon lequel le « tu » énoncé recouvre l'instance de l'énonciation. D'un autre côté, la suspension (ou la neutralisation) de l'opposition catégorique « je »/ « tu » ne peut être décrétée de manière arbitraire : elle ne saurait avoir lieu que si l'on admet l'existence d'un fond commun, d'une relation susceptible de subsumer les deux termes de la catégorie. Or ce fond commun est constitué par le terme *non-je* auquel nous avons dû faire appel pour rendre compte de l'opération primitive instituant le débrayage : selon cette dernière procédure, l'instance de l'énonciation est niée, ce qui produit un *non-je* définissable comme l'instance actantielle de l'énoncé. Dès lors, l'embrayage nous semble pouvoir s'interpréter comme la dénégation du *non-je* (terme surgi lors de la première négation, créatrice de l'espace de l'énoncé), effectuée par le sujet de l'énonciation, et qui vise le retour — impossible — à la source de l'énonciation. Tout en créant l'illusion énonciative, l'embrayage n'arrête pas l'opération de débrayage, déjà entamée : le *non-je*, expulsé, peut alors se manifester sous forme de l'un des deux termes qu'il subsume : soit comme un « je », soit comme un « tu » énoncés, laissant une marge de jeu à l'intérieur des contraintes sémiotiques. Cette marge de liberté peut être plus ou moins grande. L'usage que fait M. Butor du « vous » dans *La Modification*, par exemple, fait état, dans le cadre de la catégorie de la personne projetée hors de l'énonciation, d'un parcours suspensif prolongé : le « je », installé d'abord sur le parcours visant à générer le sujet de l'énoncé, est censé se transformer en un « nous » inclusif (subsumant le « je » et les « autres », tels que moi) pour ne passer qu'ensuite à un « vous » exclusif (les « autres » en tant que métonyme du « non-je ») ; ce n'est qu'alors que la dénégation embrayante, tout en manifestant le « vous », fait refaire le chemin en sens inverse jusqu'à ce « je » déjà débrayé, créateur de l'illusion énonciative.

4.

Nous ne mésestimons pas les difficultés que présente la construction d'un modèle susceptible de rendre compte des procédures complexes impliquées par l'embrayage. D'autres le feront certainement mieux que nous. Nous nous en tenons à ce qui nous paraît essentiel : l'embrayage se présente à la fois comme une visée de l'instance de l'énonciation et comme l'échec, comme l'impossibilité de l'atteindre. Les deux « références » à l'aide desquelles on cherche à se sortir de l'univers clos du langage, à l'accrocher à une extériorité autre — la référence au sujet (à l'instance de l'énonciation) et la référence à l'objet (au monde qui entoure l'homme, en tant que référent*) — n'aboutissent à produire, en fin de compte, que des illusions : l'illusion référentielle et l'illusion énonciative.

5.

Il n'est sans doute pas opportun, dans le cadre imparti, d'essayer de

développer une typologie d'embrayages : elle viendra à son heure, lorsqu'elle pourra s'appuyer sur un nombre suffisant d'analyses concrètes. Tout comme pour le débrayage, on reconnaîtra déjà une distinction entre l'**embrayage énoncif** (*cf.* supra l'exemple du général de Gaulle) et l'**embrayage énonciatif** (le garçon travailleur) ; entre l'embrayage qui vise le retour à l'instance de l'énonciation et l'embrayage de second degré — ou **interne** — qui s'effectue à l'intérieur du discours, alors que le sujet visé y est déjà installé (*cf.* les deux amis de Maupassant dont l' « intériorité » est constituée en embrayant leurs souvenirs) ; entre, aussi, l'**embrayage homocatégorique** (lorsque le débrayage et l'embrayage qui le suit affectent la même catégorie, celle de la personne, de l'espace ou du temps) et l'**embrayage hétérocatégorique** (quand les catégories débrayante et embrayante sont distinctes, comme, par exemple, dans le cas de Baudelaire qui énonce : « Je suis le boudoir... »). Contrairement à ce qui se passe lors du débrayage (qui a pour effet de référentialiser l'instance à partir de laquelle il est opéré), l'embrayage produit une dé-référentialisation de l'énoncé qu'il affecte : ainsi la description de la nature se transforme en « état d'âme », l'enfance de Marcel (Proust), mémorisée (c'est-à-dire ayant subi l'embrayage temporel), cesse d'être une suite d' « événements » pour devenir une organisation figurative de « souvenirs », etc. Nous ne pensons pas que les procédures d'embrayage puissent épuiser la problématique du symbolisme, elles permettent néanmoins de rendre compte en partie de la mise en discours des multiples aspects de la « vie intérieure ».

6.

La typologie* des procédures d'embrayage que nous attendons — et dont nous venons d'esquisser quelques axes — alliée à celle des procédures de débrayage qui en est inséparable, est seule susceptible de fonder la définition — et la typologie — des unités* discursives et d'éclairer d'un jour nouveau le concept d'écriture*.

▶ **Débrayage.**

## Émetteur n. m.

*Sender*

1.

Dans la théorie de l'information*, l'**émetteur**, opposé au récepteur*, désigne, dans le processus de la communication*, l'instance (personne, appareil) qui est à la source du message*.

2.

En sémiotique, et pour tout genre de communication (pas seulement verbale), on emploie plus volontiers, en un sens partiellement comparable, le terme de destinateur* (repris à R. Jakobson) ; dans le cas plus particulier de la communication linguistique (verbale ou écrite), l'émetteur est appelé énonciateur*.

3.

Cette différence terminologique est liée à celle qui oppose la théorie de la communication à la sémiotique : alors que l'émetteur représente une position vide (dans une perspective essentiellement mécaniciste, qui vise à mettre en place de purs automates), le destinateur est un sujet doté d'une compétence* particulière et saisi à un moment de son devenir (ce qui

correspond à un point de vue plus « humanisant », adopté par la sémiotique).

## Émissif (faire ~) adj.

*Emissive doing*

Dans la transmission du savoir*, le faire informatif **émissif** caractérise l'activité cognitive du destinateur*, par opposition au faire réceptif* qu'exerce corrélativement le destinataire*. En tant qu'il est peu modalisé — si ce n'est par l'affirmation* (comme constat d'existence) — le faire émissif s'oppose au faire persuasif* (qui, relevant de l'instance du destinateur, joue sur les catégories de l'être* et du paraître*, mettant ainsi en œuvre les modalités véridictoires*).

▶ **Informatif** (faire ~), **Cognitif.**

## Emphase n. f.

*Emphasis*

On entend par **emphase** l'investissement supplémentaire d'une unité linguistique par le sème *intensivité*, effectué par des moyens rhétoriques (par exemple, la substitution d'un élément neutre par un autre, figuratif, dont seul le sème « intensité » est retenu) ou syntaxiques (par des tournures de « mise en relief », telles que « c'est moi qui... »). La grammaire générative* cherche à rendre compte des formes syntaxiques emphatiques soit par des transformations* d'emphase, soit en reconnaissant l'emphase, au niveau des structures profondes*, comme un « constituant de phrase » facultatif.

## Empirisme n. m.

*Empiricism*

1.

Le principe d'**empirisme** est considéré par L. Hjelmslev comme le critère fondamental de la scientificité* d'une théorie*. Du point de vue gnoséologique, le linguiste danois refuse ainsi de reconnaître la primauté tant du sujet connaissant (ou des lois de l'esprit) que de l'objet de connaissance (l'ordre des choses), en postulant l'identité de ces deux instances. Les fonctions* sont pour lui sous-jacentes aux relations*, et les relations doivent être ramenées, lors de la description*, à des fonctions. La structure* peut se définir ainsi à la fois comme immanente et logique.

2.

En tirant toutes les conséquences de ce principe, Hjelmslev distingue la théorie du langage de la philosophie du langage par la soumission de la théorie au principe d'empirisme qui exige qu'elle satisfasse aux trois conditions — hiérarchiquement ordonnées — de non-contradiction (ou de cohérence), d'exhaustivité et de simplicité.

▶ **Cohérence, Exhaustivité, Simplicité.**

## Encatalyser verbe

*To encatalyze*

**Encatalyser,** c'est rendre explicites, par des procédures appropriées, des

éléments* d'une phrase ou des segments d'une séquence discursive, restés implicites*.

▶ **Catalyse, Ellipse, Explicite.**

## Enchâssement n. m.

*Embedding*

1.

En grammaire générative et transformationnelle, l'**enchâssement** est une opération d'insertion par laquelle un constituant* de la phrase nucléaire* est remplacé par un autre élément, en principe une nouvelle phrase. Il s'agit là d'une procédure de substitution*, comparable à la translation du second degré de L. Tesnière, permettant de rendre compte, par exemple, de la relation qui existe entre la proposition* principale et sa subordonnée.

2.

En sémiotique narrative, le terme d'enchâssement est parfois utilisé pour désigner l'insertion d'un récit* dans un récit plus large, sans que soit précisée pour autant la nature ou la fonction exacte du microrécit. Il s'agit là d'un emploi métaphorique, qui renvoie plus au sens courant (insertion d'un élément dans un autre) qu'à celui de la grammaire générative : il semble donc opportun de parler plutôt d'**intercalation.**

## Encodage n. m.

*Encoding*

1.

Dans la théorie de l'information*, l'**encodage** désigne l'ensemble des opérations qui permettent, en se servant d'un code donné, de construire un message*.

2.

Ce terme s'emploie parfois en sémiotique pour dénommer, sans les préciser, les opérations effectuées dans l'instance de l'émission, mais dont la complexité apparaît avec les concepts d'acte* de langage et d'énonciation*.

▶ **Code.**

## Engendrement n. m.

*Generation*

**Engendrement** est un terme employé quelquefois comme synonyme de génération.

▶ **Génération.**

## Énoncé n. m.

*Utterance*

1.

Dans le sens général de « ce qui est énoncé », on entend par **énoncé** toute grandeur* pourvue de sens, relevant de la chaîne* parlée ou du texte écrit, antérieurement à toute analyse linguistique ou logique.

2.

Par opposition à l'énonciation* comprise comme acte* de langage, l'énoncé en est l'état résultatif, indépendamment de ses dimensions syntagmatiques (phrase ou discours). Ainsi défini, l'énoncé comporte souvent des éléments qui renvoient

à l'instance de l'énonciation : ce sont, d'une part, les pronoms personnels et possessifs, les adjectifs et adverbes appréciatifs, les déictiques spatiaux et temporels, etc. (dont l'élimination* permet d'obtenir un texte **énoncif**, considéré comme dépourvu des marques* de l'énonciation), et, de l'autre, les verbes performatifs* (qui sont des éléments descriptifs de l'énonciation, énoncés et rapportés dans l'énoncé, et qui peuvent être également considérés comme des marques aidant à concevoir et à construire l'instance de l'énonciation).

3.

Toute théorie syntaxique se pose le problème de la forme la plus simple et en même temps autosuffisante de l'énoncé et l'impose ensuite par décision axiomatique* : nous l'appelons **énoncé élémentaire***. C'est la classe, analysable en composantes, mais qui n'est elle-même composante d'aucune classe (Hjelmslev) ; c'est la phrase nucléaire*, posée comme axiome et condition préalable de sa description* structurale (grammaire générative*), etc. Toutefois, qu'il s'agisse de Hjelmslev ou de Bloomfield (et de Chomsky), la conception de l'énoncé élémentaire repose sur deux principes aprioriques : - *a*) il n'y a qu'une seule forme d'énoncé élémentaire, et - *b*) la structure d'un tel énoncé est binaire*, principes qui remontent à Aristote et à l'indistinction de la logique et de la linguistique. Or, ces principes ne sont ni universels ni nécessaires. Au lieu d'une seule forme élémentaire de l'énoncé, on peut admettre — le choix des axiomes étant libre — qu'il en existe deux ou plusieurs formulations canoniques, dépendant de la définition que l'on se donnera de la fonction* constitutive de l'énoncé. Ainsi, tout aussi bien en linguistique (Tesnière) qu'en logique (Reichenbach, entre autres), il est possible de concevoir et de postuler un énoncé élémentaire qui a pour noyau le verbe (ou la fonction) définissable comme une relation entre actants* (ou noms propres) : la structure d'un tel énoncé sera alors binaire, ternaire, etc.

4.

Des raisons à la fois théoriques (conformité à l'approche structurale qui postule la priorité des relations sur les termes) et pragmatiques (représentation plus satisfaisante de l'acte* et, de façon plus générale, de l'organisation narrative), nous ont poussé à concevoir d'abord l'énoncé comme la relation-fonction constitutive des termes-actants et à le formuler comme :

$$F\ (A1,\ A2,\ ...)$$

La démarche suivante, qui postule une relation de transitivité* et qui est fondée à la fois sur la reconnaissance de la position symétrique des actants* sujet et objet, situés sur un même niveau structurel, et sur la possibilité de varier l'investissement minimal des relations, consiste alors à poser l'existence de deux formes d'énoncés élémentaires :

- *a*) des **énoncés d'état***, écrits comme : « F jonction (S ; O) » ; étant donné que la jonction*, en tant que catégorie*, s'articule en deux termes contradictoires : la conjonction* et la disjonction*, deux types d'énoncés d'état — **conjonctifs** ($S \cap O$) et **disjonctifs** ($S \cup O$) — sont possibles ;

- *b*) des **énoncés de faire***, écrits comme : « F transformation (S ; O) », qui rendent compte du passage d'un état à un autre.

Lorsque un énoncé (de faire ou d'état) régit un autre énoncé (de faire ou d'état), le premier est dit

**énoncé modal***, le second **énoncé descriptif***.

5.

La reconnaissance de l'élasticité* du discours, avec ses phénomènes de condensation* et d'expansion*, et du principe d'isomorphisme* syntaxique (au niveau des structures profondes*) qui peut en être inféré, permet de postuler l'énoncé élémentaire comme forme canonique, apte à rendre compte de l'organisation des discours narratifs. Ainsi, pour prendre comme exemple le schéma proppien, l'énoncé d'état disjonctif correspond au « manque initial », et l'énoncé d'état conjonctif à la « liquidation du manque » : l'énoncé de faire, inscrit entre les deux, rendra compte du passage de l'état initial à l'état final :

$$F\ [S1 \longrightarrow (S2 \cap O)]$$

(la fonction de transformation* est indiquée par la flèche, et la conjonction par le signe ∩). On voit dès lors que la formulation, en termes d'**énoncés narratifs**, de l'organisation du discours (et les « fonctions » de V. Propp doivent être d'abord réécrites comme des énoncés narratifs) est appelée à en donner une forme syntaxique « condensée » : il est néanmoins évident que chaque énoncé (ou chaque syntagme* narratif) est susceptible, par la procédure de substitution*, d'être remplacé par une suite d'énoncés en « expansion » : ainsi, l'énoncé de faire sera parfois remplacé par une suite de trois énoncés, appelée épreuve*. De telles opérations de substitution posent ainsi les premiers jalons pour un calcul d'énoncés narratifs.

▶ **Fonction, Transitivité, État, Faire, Jonction, Transformation, Modalité, Programme narratif, Syntaxe narrative de surface, Discours.**

# Énonciateur/ Énonciataire n. m.

## *Enunciator/Enunciatee*

La structure de l'énonciation*, considérée comme le cadre implicite et logiquement présupposé par l'existence de l'énoncé, comporte deux instances : celles de l'énonciateur et de l'énonciataire. On appellera **énonciateur** le destinateur* implicite de l'énonciation (ou de la « communication »), en le distinguant ainsi du narrateur* — tel le « je » par exemple — qui est un actant* obtenu par la procédure de débrayage*, et installé explicitement dans le discours. Parallèlement, l'**énonciataire** correspondra au destinataire implicite de l'énonciation, à la différence donc du narrataire* (par exemple : « Le lecteur comprendra que... ») qui est reconnaissable comme tel à l'intérieur de l'énoncé. Ainsi compris, l'énonciataire n'est pas seulement le destinataire de la communication, mais aussi le sujet producteur du discours, la « lecture » étant un acte* de langage (un acte de signifier) au même titre que la production du discours proprement dite. Le terme de « sujet de l'énonciation », employé souvent comme synonyme d'énonciateur, recouvre en fait les deux positions actantielles d'énonciateur et d'énonciataire.

▶ **Destinateur.**

# Énonciation n. f.

## *Enunciation*

1.

Selon les présupposés épistémologiques, implicites ou affichés,

l'**énonciation** se définira de deux manières différentes : soit comme la structure non linguistique (référentielle) sous-tendue à la communication linguistique, soit comme une instance linguistique, logiquement présupposée par l'existence même de l'énoncé (qui en comporte des traces ou marques*). Dans le premier cas, on parlera de « situation de communication », de « contexte psychosociologique » de la production des énoncés, qu'une telle situation (ou contexte référentiel*) permet d'actualiser. Dans le second, l'énoncé étant considéré comme le résultat atteint par l'énonciation, celle-ci apparaîtra comme l'instance de médiation, qui assure la mise en énoncé-discours des virtualités de la langue. Selon la première acception, le concept d'énonciation aura tendance à se rapprocher de celui d'acte* de langage, considéré chaque fois dans sa singularité ; selon la seconde, l'énonciation devra être conçue comme une composante autonome de la théorie du langage, comme une instance qui aménage le passage entre la compétence* et la performance* (linguistiques), entre les structures* sémiotiques virtuelles qu'elle aura pour tâche d'actualiser et les structures réalisées sous forme de discours. C'est la seconde définition qui est la nôtre : non contradictoire avec la théorie sémiotique que nous proposons, elle seule permet l'intégration de cette instance dans la conception d'ensemble.

2.

C'est à E. Benveniste qu'on doit la première formulation de l'énonciation comme instance de la « mise en discours » de la langue saussurienne : entre la langue*, conçue généralement comme une paradigmatique*, et la parole* — déjà interprétée par Hjelmslev comme une syntagmatique* et précisée maintenant dans son statut de discours —, il était nécessaire, en effet, de prévoir des structures de médiation, d'imaginer aussi comment le système social qu'est la langue peut être pris en charge par une instance individuelle, sans pour autant se disperser dans une infinité de paroles particulières (situées hors de toute saisie scientifique). L'apport novateur de Benveniste a pu donner lieu, il est vrai, à de nombreuses exégèses d'ordre métaphysique ou psychanalytique, exaltant toutes la réapparition inespérée du sujet, et permettant de refouler la conception « anonyme » du langage considéré — et déconsidéré — comme un système collectif de contraintes. En ramenant les choses à des proportions plus modestes, il ne nous paraît pas impossible d'intégrer la nouvelle problématique dans ce cadre plus général que constitue l'héritage saussurien.

3.

Si l'on conçoit l'énonciation comme une instance de médiation produisant le discours, il est indispensable de s'interroger sur ce qui est médiatisé par cette instance, sur les structures virtuelles qui constituent l'amont de l'énonciation. Le débat qui s'est instauré à ce propos est loin d'être achevé, et les positions qu'on y adopte s'échelonnent entre l'affirmation de la nature simplement paradigmatique de la « langue » (dont peuvent se satisfaire, à la rigueur, les phonologues de stricte observance), la conception hjelmslévienne selon laquelle le langage est à la fois système et procès, et l'attitude chomskyenne qui voit dans les règles de la formation des phrases (en réduisant parfois la paradigmatique à un simple alphabet*) l'essentiel de la compétence* linguis-

tique. Quant à nous, invités à tenir compte des différentes instances, disposées en couches de profondeur, du parcours génératif* global, nous considérons que l'espace des virtualités sémiotiques que l'énonciation est appelée à actualiser est le lieu de résidence des structures* sémio-narratives, formes qui, s'actualisant comme opérations, constituent la **compétence sémiotique** du sujet de l'énonciation.

4.

D'un autre côté, si l'énonciation est le lieu d'exercice de la compétence sémiotique, elle est en même temps l'instance de l'instauration du sujet (de l'énonciation). Le lieu qu'on peut appeler l' « ego hic et nunc » est, antérieurement à son articulation*, sémiotiquement vide et sémantiquement (en tant que dépôt de sens) trop plein : c'est la projection (avec les procédures que nous réunissons sous le nom de débrayage*), hors de cette instance, et des actants* de l'énoncé et des coordonnées spatio-temporelles, qui constitue le sujet de l'énonciation par tout ce qu'il n'est pas ; c'est la réjection (avec les procédures dénommées embrayage*) des mêmes catégories, destinée à recouvrir le lieu imaginaire de l'énonciation, qui confère au sujet le statut illusoire de l'être. L'ensemble des procédures susceptibles d'instituer le discours comme un espace et un temps, peuplé de sujets autres que l'énonciateur, constituent ainsi pour nous la **compétence discursive** au sens strict. Si l'on ajoute à ceci le dépôt des figures* du monde et des configurations* discursives, qui permet au sujet de l'énonciation d'exercer son savoir-faire figuratif, les contenus de la compétence discursive — au sens large de ce terme — se trouvent provisoirement tracés.

5.

Le mécanisme de l'énonciation, dont on ne peut évoquer — dans l'état actuel assez confus des recherches — que les grandes lignes, risque de rester sans ressort si l'on n'y inscrit l'essentiel, ce qui le met en branle, ce qui fait que l'énonciation est un acte* parmi d'autres, à savoir l'intentionnalité. En refusant le concept d'intention* (par lequel certains essaient de fonder l'acte de communication, celui-ci reposant sur une « intention de communiquer ») — ne serait-ce que parce qu'il réduit la signification* à la seule dimension consciente (que devient alors, par exemple, le discours onirique ?) — nous lui préférons celui d'intentionnalité que nous interprétons comme une « visée du monde », comme une relation orientée, transitive*, grâce à laquelle le sujet construit le monde en tant qu'objet tout en se construisant ainsi lui-même. On dira donc, pour lui donner une forme canonique, que l'énonciation est un énoncé dont la fonction-prédicat est dite l' « intentionnalité », et dont l'objet est l'énoncé-discours.

6.

Il faut enfin ajouter une dernière remarque concernant l'aval de l'énonciation : en tant qu'acte, celle-ci a pour effet de produire la sémiosis* ou, pour être plus précis, cette suite continue d'actes sémiotiques qu'on appelle la manifestation*. L'acte de signifier retrouve ici les contraintes de la substance de l'expression*, obligeant à mettre en place des procédures de textualisation* (unidimensionnelle et linéaire, mais aussi bidimensionnelle et planaire, etc.). Il va de soi que l'énonciation, considérée du point de vue de l'énonciataire, opère en sens opposé et procède, en premier

lieu, à l'abolition de toute linéarité.

7.

Une confusion regrettable est souvent entretenue entre l'énonciation proprement dite, dont le mode d'existence est d'être le présupposé logique de l'énoncé, et l'**énonciation énoncée** (ou rapportée) qui n'est que le simulacre imitant, à l'intérieur du discours, le faire *énonciatif* : le « je », l' « ici » ou le « maintenant » que l'on rencontre dans le discours énoncé, ne représentent aucunement le sujet, l'espace ou le temps de l'énonciation. L'énonciation énoncée est à considérer comme constituant une sous-classe d'énoncés qui se donnent comme le métalangage descriptif (mais non scientifique) de l'énonciation.

▶ **Acte de langage, Débrayage, Compétence, Intentionnalité, Énoncé.**

## Ensemble n. m.

*Set*

1.

Dans la terminologie mathématique, l'**ensemble** est une collection d'éléments* (en nombre fini ou non) susceptibles d'entretenir des relations logiques entre eux ou avec les éléments d'autres ensembles.

2.

En sémiotique, seul son emploi au sens imprécis d'univers* ou de micro-univers* paraît se justifier, car l'acception mathématique de ce terme, du fait qu'elle donne la priorité aux éléments (ou unités discrètes) aux dépens des relations* — semble contradictoire avec l'approche structurale qui ne pose jamais les termes avant les relations qui les définissent, et pour laquelle seules ces dernières sont signifiantes : au nom de la cohérence*, il sera généralement préférable d'écarter le concept d'ensemble.

3.

Il peut être néanmoins utile, parfois, d'introduire la notion assez vague d'**ensemble signifiant** pour désigner la réunion du signifiant* et du signifié*.

▶ **Langage, Sémiotique.**

## Entité linguistique

*Linguistic entity*

L'expression **entité linguistique** peut être considérée comme l'équivalent du terme grandeur, mais limité aux seules sémiotiques des langues* naturelles.

▶ **Grandeur.**

## Épistémé n. f.

*Episteme*

1.

La notion d'**épistémé** admet au moins deux définitions possibles. D'une part, on peut désigner du nom d'épistémé l'organisation hiérarchique — située au niveau des structures sémiotiques profondes* — de plusieurs systèmes* sémiotiques, susceptible de générer, à l'aide d'une combinatoire* et des règles* restrictives d'incompatibilité*, l'ensemble des manifestations (réalisées ou possibles) recouvertes par ces systèmes à l'intérieur d'une culture donnée ; une nouvelle série de règles de restriction doit permettre de limiter la manifestation aux structures de sur-

face* effectivement réalisées. C'est ainsi, par exemple, que A. J. Greimas et F. Rastier ont essayé de construire une épistémé en organisant hiérarchiquement les systèmes sémiotiques formulant les relations sexuelles, sociomatrimoniales et économiques dans l'univers culturel français traditionnel.

2.

On peut également définir l'épistémé comme une métasémiotique* de la culture*, c'est-à-dire comme l'attitude qu'une communauté socioculturelle adopte par rapport à ses propres signes (*cf.* J. Lotman, M. Foucault). Ainsi, par exemple, pour la culture médiévale, le signe est essentiellement métonymique et renvoie à une totalité sous-jacente, tandis que, pour la culture du Siècle des lumières, il est « naturel » et dénote parfaitement les choses. C'est encore dans cette perspective que R. Barthes a pu dire que le signe saussurien est « bourgeois ». L'épistémé, ainsi conçue, doit être considérée alors comme une métasémiotique connotative.

▸ **Connotation, Sémiotique.**

## Épistémiques (modalités ⌣) adj.

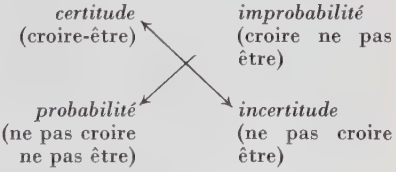
### *Epistemic modalities*

1.

Les **modalités épistémiques** relèvent de la compétence* de l'énonciataire* (ou, dans le cas du discours narratif, du Destinateur* final) qui, à la suite de son faire interprétatif*, « prend à son compte », assume (ou sanctionne) les positions cognitives* formulées par l'énonciateur (ou soumises par le Sujet). Dans la mesure où, à l'intérieur du contrat* énonciatif (implicite ou explicite), l'énonciateur exerce un faire persuasif* (c'est-à-dire un faire-croire), l'énonciataire, à son tour, parachève son faire interprétatif par un **jugement épismique** (c'est-à-dire par un croire) qu'il porte sur les énoncés* d'état qui lui sont soumis. Il faut cependant tenir compte du fait que l'énoncé qu'il reçoit, quelles que soient ses modalisations antérieures, se présente à lui comme une manifestation* (un *paraître* ou un *non-paraître*) à partir de laquelle il doit statuer sur son immanence* (son *être* ou son *non-être*) : ainsi, le jugement épistémique est, à partir du phénoménal* interprété, une assomption du nouménal*.

2.

Du point de vue sémiotique, on peut parler d'une **structure modale épistémique** lorsque la modalité du croire* surdétermine un énoncé d'état (ayant pour prédicat un « être » déjà modalisé). La projection d'une telle structure sur le carré* sémiotique permet la formulation de la catégorie modale épistémique :




On voit que chacun des termes du carré est susceptible d'être considéré comme une valeur* modale (être dénommé) ou comme une structure modale (être syntaxiquement défini).

3.

On notera qu'à la différence des modalités aléthiques*, par exemple, où l'opposition *possible/impossible* correspond à une contradiction* qui exclut tout tiers, la catégorie épistémique ne comporte que des oppositions graduelles et relatives, qui

permettent la manifestation d'un grand nombre de positions intermédiaires. Ce statut particulier des modalités épistémiques ne fait qu'ouvrir une nouvelle problématique, celle de la **compétence épistémique** : le jugement épistémique ne dépend pas seulement de la valeur du faire interprétatif qui est censé le précéder (c'est-à-dire du savoir portant sur les modalisations véridictoires* de l'énoncé), mais aussi — dans une mesure qu'il reste à déterminer — du vouloir-croire et du pouvoir-croire du sujet épistémique.

4.

Le discours à vocation scientifique (en sciences humaines) se caractérise entre autres par une (sur-) abondance de modalisations épistémiques qui semblent comme devoir suppléer au manque de procédures de vérification* ; il en va partiellement de même d'ailleurs dans les sciences expérimentales et dans les discours de la découverte*, qui éprouvent des difficultés à vérifier leurs hypothèses. C'est ainsi que le concept d'acceptabilité*, avancé par la grammaire générative*, correspond en fait à un jugement épistémique, fondé sur la modalité du pouvoir*, jugement qui ne peut être que relatif (et jamais catégorique).

▶ **Croire, Modalité.**

## Épistémologie n. f.

*Epistemology*

1.

L'**épistémologie** est l'analyse des axiomes*, des hypothèses* et des procédures*, voire des résultats, qui spécifient une science donnée : elle se donne, en effet, comme objectif d'examiner l'organisation et le fonctionnement des approches scientifiques et d'en apprécier la valeur. Ainsi conçue, l'épistémologie ne saurait se confondre ni avec la méthodologie*, ni avec la théorie de la connaissance (ou gnoséologie) — dénommée aussi parfois épistémologie — qui étudie, du point de vue philosophique, le rapport entre sujet* et objet*.

2.

Le **niveau* épistémologique** est une caractéristique essentielle de toute théorie bien formée. En partant du matériau (ou langage-objet) étudié (considéré comme niveau 1), on peut situer tout d'abord le plan de la description* (niveau 2) qui est une représentation métalinguistique du niveau 1, et celui de la méthodologie (niveau 3) qui définit les concepts* descriptifs. C'est à un plan hiérarchiquement supérieur (niveau 4) que prend place l'épistémologie : il lui appartient de critiquer et de vérifier la solidité du niveau méthodologique en testant sa cohérence et en mesurant son adéquation* par rapport à la description, d'évaluer, entre autres, les procédures de description et de découverte*.

3.

Toute théorie repose sur un nombre plus ou moins grand de concepts non définis qui sont à verser dans ce que l'on appelle l'**inventaire épistémologique** ; elle doit tout de même viser à réduire au maximum le nombre de ces concepts, grâce en particulier aux interdéfinitions (qui assurent la cohérence), et permettre d'atteindre ainsi le **minimum épistémologique** indispensable (dont le principe est que le nombre de postulats implicites soit le plus faible possible).

▶ **Théorie, Cohérence.**

# Épreuve n. f.

## *Test*

1.

L'examen des fonctions* proppiennes a permis de relever la récurrence dans le conte merveilleux, de ce syntagme* narratif auquel correspond l'**épreuve**, sous ses trois formes : épreuves qualifiante*, décisive* et glorifiante*, récurrence qui, en autorisant la comparaison, garantit leur identification formelle.

2.

A la différence du don*, qui implique simultanément une conjonction* transitive* (ou attribution*) et une disjonction* réfléchie* (ou renonciation*) et qui s'inscrit entre un destinateur* et un destinataire, l'épreuve est une figure* discursive du transfert* des objets* de valeur, qui suppose, de manière concomitante, une conjonction réfléchie (ou appropriation*) et une disjonction transitive (ou dépossession*), et qui caractérise le faire du sujet-héros en quête* de l'objet de valeur.

3.

En tant que conjonction réfléchie, l'épreuve correspond, au niveau de la syntaxe* narrative de surface, à un programme* narratif dans lequel le sujet de faire* et le sujet d'état* sont investis dans un seul et même acteur*. En tant que disjonction transitive, elle implique, au moins de manière implicite, l'existence, voire l'action contraire, d'un anti-sujet visant à réaliser un programme narratif inverse : l'épreuve met ainsi en relief la structure polémique* du récit.

4.

Du point de vue de son organisation interne, l'épreuve est constituée par la concaténation de trois énoncés qui, au niveau discursif, peuvent s'exprimer comme confrontation*, domination* et conséquence* (acquisition* ou privation*) : à cet axe des consécutions, peut être substitué celui des présuppositions*, ce qui fait apparaître une sorte de logique « à rebours » (la conséquence présuppose la domination, laquelle présuppose, à son tour, la confrontation) telle que si, dans un récit donné, la conséquence est seule manifestée, elle autorise à encatalyser* l'épreuve dans son ensemble.

5.

Si les trois épreuves — qualifiante, décisive et glorifiante — ont la même organisation syntaxique, elles se distinguent toutefois — dans le schéma narratif* canonique — par l'investissement sémantique, manifesté dans la conséquence : ainsi l'épreuve qualifiante correspond à l'acquisition de la compétence* (ou des modalités* du faire), l'épreuve décisive à la performance*, l'épreuve glorifiante à la reconnaissance*. Cette consécution des trois épreuves (dont les deux premières sont situées sur la dimension pragmatique*, la dernière sur la dimension cognitive*) constitue en fait un enchaînement à rebours, selon lequel la reconnaissance présuppose la performance, et celle-ci la compétence correspondante : il ne peut y avoir d'épreuve glorifiante que pour sanctionner l'épreuve décisive préalable, et, à son tour, l'épreuve décisive ne saurait être réalisée sans la présence (implicite ou explicite) de l'épreuve qualifiante.

▶ **Narratif** (schéma ~ ).

# Équilibre n. m.

## *Equilibrium*

1.

Mis en avant par la linguistique diachronique, le principe d'**équilibre**, bien que de nature téléologique,

permet de rendre compte des transformations diachroniques des systèmes sémiotiques ; introduit par Troubetzkoy, il a été repris par Benveniste et Martinet.

2.

Toute structure* se situe dans un état d'équilibre relativement instable, résultant de l'influence de facteurs externes (et notamment des tendances). Si la comparaison de deux états* successifs sert effectivement à préciser la nature des transformations* intervenues, cela provient de ce que le principe d'équilibre fait appel à un autre postulat non défini, à savoir qu'un système déséquilibré tend à revenir à un nouvel état d'équilibre (identique ou différent).

3.

Dans la structure* élémentaire de la signification, les termes* de la seconde génération sont susceptibles, selon V. Brøndal, d'être présents soit en état d'équilibre (terme complexe*), soit en déséquilibre : en ce dernier cas, ils seront à dominance positive (terme complexe positif), ou négative (terme complexe négatif). Le déséquilibre présuppose un parcours syntagmatique sur le carré* sémiotique (créateur de nouvelles positions).

4.

En sémiotique narrative, on parlera d'**équilibre narratif** quand le schéma sera articulé par la structure de l'échange* ou, plus généralement, du contrat* (avec son exécution par les parties contractantes).

▶ **Économie, Diachronie, Dominance.**

## Équivalence n. f.

*Equivalence*

1.

En linguistique, deux grammaires* sont considérées comme **équivalentes** si, formulées dans deux métalangages* différents, elles sont susceptibles d'être formalisées* à l'aide de deux systèmes formels isomorphes* ; à un niveau plus restreint, et dans le cadre de la grammaire générative*, deux phrases seront dites équivalentes si elles entretiennent entre elles une relation d'implication* réciproque (exemple : actif/passif).

2.

Du point de vue sémantique, l'**équivalence** correspond à une identité* sémique* partielle entre deux ou plusieurs unités reconnues. Elle autorise l'analyse sémantique en permettant la réduction* des parasynonymes* ; mettant en évidence les différences*, elle nous aide à comprendre le fonctionnement métalinguistique du discours.

3.

Dans l'analyse du discours, qui postule plusieurs niveaux (selon le schéma du parcours génératif*), on reconnaît entre eux des relations d'équivalence dont on peut rendre compte par des procédures de conversion* (ou de transformation* verticale) : en partant du niveau le plus abstrait vers des niveaux plus concrets, de nouvelles composantes (anthropomorphe, figurative, etc.) s'ajoutent et se développent sur un fond d'identités constantes.

▶ **Identité, Conversion, Transformation.**

## Espace n. m.

*Space*

1.

Le terme d'**espace** est utilisé en sémiotique avec des acceptions différentes dont le dénominateur commun

serait d'être considéré comme un **objet construit** (comportant des éléments discontinus) à partir de l'étendue, envisagée, elle, comme une grandeur pleine, remplie, sans solution de continuité. La construction de l'objet-espace peut être examinée du point de vue géométrique (avec l'évacuation de toute autre propriété), du point de vue psychophysiologique (comme émergence progressive des qualités spatiales à partir de la confusion originelle) ou du point de vue socioculturel (comme l'organisation culturelle de la nature* : exemple, l'espace bâti). Si l'on ajoute tous les différents emplois métaphoriques de ce mot, on constate que l'utilisation du terme d'espace sollicite une grande prudence de la part du sémioticien.

2.

Dans la mesure où la sémiotique introduit dans ses préoccupations le sujet considéré comme producteur et comme consommateur de l'espace, la définition de l'espace implique la participation de tous les sens, exigeant la prise en considération de toutes les qualités sensibles (visuelles, tactiles, thermiques, acoustiques, etc.). L'objet-espace s'identifie alors en partie avec celui de la sémiotique du monde* naturel (qui traite non seulement des significations du monde, mais aussi de celles qui se rapportent aux comportements somatiques de l'homme), et l'exploration de l'espace n'est que la construction explicite* d'une telle sémiotique. La **sémiotique de l'espace** s'en distingue toutefois du fait qu'elle cherche à rendre compte des transformations que subit la sémiotique naturelle grâce à l'intervention de l'homme qui, en produisant de nouveaux rapports entre les sujets et les objets « fabriqués » (investis de nouvelles valeurs), lui substitue — en partie au moins — des sémiotiques artificielles.

3.

Au sens plus restreint du terme, l'espace n'est défini que par ses **propriétés visuelles.** C'est ainsi que la sémiotique de l'architecture (et parfois même celle de l'urbanisme) délimite volontairement son objet à la seule considération des formes, des volumes, et de leurs relations réciproques. Cependant, comme il convient de tenir compte des sujets humains qui sont les utilisateurs des espaces, leurs comportements programmés sont examinés et mis en relation avec l'usage qu'ils font de l'espace. Cette inscription des programmes* narratifs dans les espaces segmentés constitue la programmation* spatiale, d'ordre fonctionnel, qui apparaît aujourd'hui comme la composante de la sémiotique de l'espace ayant acquis une certaine efficacité opératoire*. Abstraction faite de son caractère fonctionnel, cette programmation correspond, grosso modo, aux modèles de distribution spatiale, employés dans l'analyse des discours narratifs.

4.

Avec une restriction supplémentaire, l'espace se trouve défini par sa seule **tridimensionnalité**, en valorisant plus particulièrement un de ses axes, la prospectivité (*cf.* la perspective en peinture), qui correspond, dans le discours narratif, à la linéarité* du texte qui suit le parcours du sujet. Pour sa part, la **sémiotique planaire*** (bidimensionnelle) est amenée à rendre compte, à partir d'une surface qui n'est qu'un ensemble de configurations et de plages coloriées, de la mise en place des procédures qui permettent de donner au sujet (situé en face de la surface) l'illusion d'un espace prospectif. Les préoccupations, relatives à la cons-

truction de la dimension prospective, en focalisant l'attention des chercheurs, expliquent peut-être en partie un certain retard dans la sémiotique planaire.

5.

Outre les concepts de spatialisation* et de localisation* spatiale, la sémiotique narrative et discursive utilise aussi celui d'**espace cognitif*** qui permet de rendre compte de l'inscription dans l'espace des relations cognitives entre sujets (telles que : voir, entendre, toucher, s'approcher pour écouter, etc.).

▶ **Monde naturel, Spatialisation, Localisation spatio-temporelle, Cognitif, Débrayage.**

## État n. m.

*State*

1.

Le terme d'**état** peut être homologué avec celui de continu*, le discontinu qui y introduit la rupture étant le lieu de la transformation*.

2.

Pour rendre compte des transformations diachroniques*, la linguistique utilise le concept d'**état de langue** (ou état linguistique) : les transformations intervenues ne peuvent être décrites qu'en postulant d'abord l'existence de deux états de langue successifs. Ces états de langue sont définis de manières différentes :

- *a*) soit comme deux coupes synchroniques*, effectuées dans le continu historique et séparées par une certaine durée (il s'agit alors d'une approche empirique et triviale);

- *b*) soit comme deux structures linguistiques achroniques* relevant d'une typologie des langues (L. Hjelmslev);

- *c*) soit, enfin, comme deux états d'équilibre* relativement instables, les tendances reconnaissables dans le premier état grâce à cette comparaison apparaissant comme des solutions réalisées dans le second (E. Benveniste).

Ces approches linguistiques peuvent évidemment être appliquées à l'étude des transformations des systèmes sémiotiques en général.

3.

Le discours, et, plus particulièrement, le discours narratif, peut être considéré comme une suite d'**états**, précédés et/ou suivis de transformations*. La représentation logico-sémantique d'un tel discours devra donc introduire des **énoncés d'état**, correspondant à des jonctions* entre sujets et objets, et des énoncés de faire* qui expriment les transformations.

▶ **Diachronie, Énoncé, Syntaxe narrative de surface.**

## Ethnosémiotique n. f.

*Ethno-semiotics*

1.

L'**ethnosémiotique** n'est pas, à vrai dire, une sémiotique autonome — elle entrerait alors en concurrence avec un champ du savoir déjà constitué sous le nom d'ethnologie ou d'anthropologie, dont la contribution à l'avènement de la sémiotique elle-même est considérable —, mais bien plutôt un domaine privilégié de curiosités et d'exercices méthodologiques. Cela est dû au fait, tout d'abord, que l'ethnologie apparaît, parmi les sciences sociales, comme la discipline la plus rigoureuse par les exigences qu'elle s'impose, et, d'autre part, à ce que,

consciente du relativisme culturel que lui rappelle sans cesse l'objet même de ses recherches, elle a dû s'attaquer à l'européo-centrisme et le dépasser en développant une problématique de l'universalité des objets culturels et des formes sémiotiques.

2.

A l'intérieur de cette discipline, un lieu de rencontre s'est constitué, entre ethnologues et sémioticiens, sous le nom d'**ethnolinguistique**, qui, dépassant la simple description des langues naturelles exotiques, s'est intéressé, dès l'origine, à leurs particularités sémantiques (qui se prêtaient à des approches contrastives et comparatives). C'est probablement à la vocation propre à l'anthropologie, désireuse de saisir des totalités, d'appréhender des ensembles signifiants, que l'on doit le développement des recherches taxinomiques. La description — et surtout l'élaboration méthodologique qu'elle présuppose — des **ethnotaxinomies** : taxinomies grammaticales d'abord (étude de la « conception du temps », par exemple, à partir de la description du système des temps verbaux), taxinomies lexicales ensuite (description des terminologies de la parenté, permettant d'élaborer une analyse componentielle* rigoureuse ; description des taxinomies botaniques, zoologiques, etc.), taxinomies connotatives enfin (typologie des « langages sociaux » distingués selon des critères de sexe, de classes d'âge, de hiérarchie, du sacré/profane, etc.), constitue une contribution importante à la théorie sémiotique générale.

3.

C'est au domaine, recouvert par l'ethnosémiotique, que revient le mérite d'avoir conçu, inauguré et fondé, à côté des descriptions paradigmatiques que sont les ethnotaxinomies, les analyses syntagmatiques portant sur les différents genres de la littérature ethnique, tels que les récits folkloriques (V. Propp) et mythiques (G. Dumézil, C. Lévi-Strauss), et grâce auxquelles s'est renouvelée la problématique du discours littéraire. Si de telles recherches ont permis à la sémiotique générale de progresser rapidement, il est normal que celle-ci veuille rendre maintenant, au moins en partie, la dette qu'elle a contractée, en suggérant la possibilité de nouvelles approches des discours ethnolittéraires.

4.

La **sémiotique ethnolittéraire** se trouve ainsi opposée à la sémiotique littéraire* (au sens « noble » du terme) sans que la frontière qui les sépare puisse être établie de manière catégorique. Parmi les critères qu'on fait prévaloir pour les distinguer, on notera : - *a*) l'absence (ou la présence implicite) du code* sémantique dans le discours ethnolittéraire, qui s'oppose à son explicitation et à son intégration dans le discours littéraire ; - *b*) le maintien d'une distance — comme dans d'autres sémiotiques — entre la production du discours et son exécution, propre à l'ethnolittérature ; - *c*) l'importance des structures de l'énonciation* énoncée, propre au discours littéraire (pouvant aller, à la limite, jusqu'à la « destruction » du récit), s'oppose à l'effacement de l'énonciateur* (et de ses marques) dans le discours ethnolittéraire. Toutes ces différences ne sont pourtant que graduelles et ne remettent pas en cause l'existence d'organisations narratives et discursives communes.

5.

Des critères externes permettent, d'autre part, de distinguer l'ethno-

littérature, propre aux communautés archaïques (ou aux sociétés agraires relativement fermées), de la socio-littérature, sorte de « sous-littérature », caractéristique des sociétés industrielles développées.

6.

Étant donné que la sémiotique générale autorise à traiter comme discours ou textes les enchaînements syntagmatiques non linguistiques (gestuels, somatiques, etc.), le cadre d'exercice de l'ethnolinguistique s'élargit vers une **ethnosémiotique** : les analyses, encore peu nombreuses, des rituels et des cérémonials, laissent supposer que l'ethnologie est susceptible de devenir, une fois de plus, le lieu privilégié de la construction de modèles généraux des comportements signifiants.

▶ **Sémiotique, Littéraire** (sémiotique ~), **Sociosémiotique.**

## Étiquette n. f.

### *Label*

Dans la représentation métalinguistique en arbre, chaque ramification de celui-ci est appelée nœud* et elle est dotée d'une **étiquette**, c'est-à-dire d'une dénomination* arbitraire ou d'un symbole*. Les graphismes, sous forme d'arbres ou de parenthèses, servent généralement à la représentation des relations*, alors que les étiquettes, utilisées dans un cas comme dans l'autre, désignent des termes* structuraux.

▶ **Arbre.**

## Être n. m.

### *Being*

En dehors de son usage courant, le lexème français **être** s'emploie, en sémiotique, avec au moins trois acceptions différentes : - *a*) Il sert de copule dans les énoncés d'état*, adjoignant ainsi au sujet, par prédication*, des propriétés considérées comme « essentielles » ; au niveau de la représentation* sémantique, de telles propriétés sont interprétées comme des valeurs* subjectives en jonction* avec le sujet d'état. - *b*) Il est également utilisé pour dénommer la catégorie modale de la véridiction* : *être/paraître*. - *c*) Il désigne enfin le terme positif du schéma* de l'immanence* : il est alors en relation de contrariété* avec le paraître*.

▶ **Valeur, Avoir, Véridictoires** (modalités ~).

## Euphorie n. f.

### *Euphoria*

L'**euphorie** est le terme* positif de la catégorie thymique qui sert à valoriser les micro-univers* sémantiques en les transformant en axiologies* ; *euphorie* s'oppose à *dysphorie** ; la catégorie thymique comporte, en outre, comme terme neutre*, *aphorie**.

▶ **Thymique** (catégorie ~).

## Événement n. m.

### *Event*

1.

En sémiotique narrative, on peut concevoir l'**événement** comme l'action* du sujet — individuel ou collectif — dans la mesure où elle a été reconnue et interprétée* par un sujet cognitif autre que le sujet du faire* lui-même et qui peut être soit l'actant observateur* installé

dans le discours (*cf.* le témoin), soit le narrateur*, délégué de l'énonciateur* (l'historien, par exemple). Une définition structurale de l'événement nous paraît nécessaire du fait que certains sémioticiens, s'inspirant notamment des logiques de l'action, utilisent ce terme comme s'il désignait un donné simple et pour ainsi dire « naturel » ; on voit, au contraire, que l'événement est une configuration* discursive et non une unité narrative simple : d'où l'impossibilité de définir le récit* — comme certains essaient de le faire — comme une succession d'événements.

2.

La sémiotique narrative distingue deux dimensions* dans les discours narratifs : la dimension pragmatique* et la dimension cognitive* ; la première est parfois appelée également **dimension événementielle** du fait que s'y trouvent représentés et décrits les enchaînements de comportements somatiques*. Cette distinction n'est pas homologable avec celle qui oppose, dans l'analyse du discours historique, l'histoire événementielle à l'histoire fondamentale. L'**histoire événementielle** relève du niveau sémiotique de surface* et se présente comme une histoire narrée comprenant les deux dimensions — pragmatique et cognitive — de la syntagmatique historique, alors que l'histoire fondamentale se situe au niveau des structures sémiotiques profondes*.

▶ **Action, Histoire.**

## Évidence n. f.

*Evidence*

Forme particulière de la certitude — qui est la dénomination du terme positif de la catégorie modale épistémique — l'**évidence** n'exige pas l'exercice du faire interprétatif* : elle se caractérise soit par la suppression de la distance entre le discours référentiel* et le discours cognitif* qui le sanctionne grâce aux modalités véridictoires*, soit par la convocation de ce qui est censé constituer un référent « réel ».

▶ **Certitude, Épistémiques** (modalités ~).

## Exécution n. f.

*Execution*

Lorsque la performance, interprétée comme structure modale* du faire*, se situe sur la dimension pragmatique*, on la dénomme **exécution,** par opposition à la décision* (où la performance prend place sur la dimension cognitive*).

▶ **Performance.**

## Exhaustivité n. f.

*Exhaustivity*

1.

Liée à la tradition humaniste qui en fait une condition sine qua non de la recherche (dans l'érudition), l'**exhaustivité** est à rattacher aux concepts de corpus*, de modèle* et d'adéquation*. En effet, elle peut être entendue comme l'adéquation des modèles élaborés à la totalité des éléments contenus dans le corpus.

2.

A propos de la description* des données linguistiques, L. Hjelmslev intègre l'exhaustivité dans son principe d'empirisme, en notant toutefois que, si l'exigence d'exhaustivité passe avant celle de simplicité*, elle

doit céder le pas à l'exigence de non-contradiction (ou cohérence*). Ce recours à l'exhaustivité se justifie dans la mesure où il s'agit, pour le linguiste danois, de maintenir un équilibre entre les aspects déductif* et inductif* de l'analyse.

▶ **Empirisme.**

# Existence sémiotique

## *Semiotic existence*

1.

Comme elle se consacre à l'étude de la forme*, et non à celle de la substance*, la sémiotique ne saurait se permettre de porter des jugements ontologiques sur la nature des objets qu'elle analyse. Il n'empêche que ces objets sont « présents » d'une certaine manière pour le chercheur, et que celui-ci est ainsi amené à examiner soit des relations d'existence, soit des jugements existentiels, explicites ou implicites, qu'il trouve inscrits dans les discours : il est donc obligé de se prononcer, aux moindres frais, sur ce mode particulier d'existence qu'est l'**existence sémiotique**.

2.

La théorie sémiotique se pose le problème de la présence*, c'est-à-dire de la «réalité» des objets connaissables, problème qui est commun — il est vrai — à l'épistémologie scientifique dans son ensemble. A ce niveau, elle peut se contenter d'une définition opératoire* qui ne l'engage en rien, en disant que l'existence sémiotique d'une grandeur* quelconque est déterminée par la relation transitive* qui la lie, tout en la posant comme objet de savoir, au sujet cognitif.

3.

Lorsqu'une sémiotique donnée est posée comme objet de savoir, la tradition saussurienne lui reconnaît deux modes d'existence : la première, l'**existence virtuelle***, caractéristique de l'axe paradigmatique* du langage, est une existence «in absentia» ; la seconde, l'**existence actuelle**, propre à l'axe syntagmatique, offre à l'analyste les objets sémiotiques « in praesentia » et paraît, de ce fait, comme plus « concrète ». Le passage du système* au procès*, de la langue au discours*, est désigné comme processus d'actualisation*.

4.

Une telle dichotomie n'était pas gênante tant qu'on pouvait se satisfaire d'une distinction de principe entre langue et parole, et, plus tard, entre compétence et performance. L'analyse plus approfondie de ces concepts — et l'apparition, à la place de la parole, des notions de syntagmatique et surtout de discours — a mis en évidence l'autonomie et le caractère abstrait des organisations discursives, très éloignées encore de la façon d'« être-là » des discours-énoncés en tant qu'occurrences*. Force nous est donc de reconnaître un troisième mode d'existence sémiotique, qui se présente comme la manifestation* discursive, due à la sémiosis*, celui de l'**existence réalisée***.

5.

Le problème du mode d'existence se pose enfin à un autre niveau, à l'intérieur même des sémiotiques considérées et, plus particulièrement, pour les discours narratifs qui sont censés décrire les situations et les actions « réelles ». Tout en reconnaissant qu'il ne s'agit là que de simulacres d'actions, auxquels participent des sujets « en papier », l'analyse exige qu'on les traite comme s'ils étaient vrais : leurs divers modes d'existence, les formes de leurs

activités, une fois décrits, sont en effet susceptibles de servir de modèles pour une sémiotique de l'action* et de la manipulation*.

6.

C'est pourquoi une définition existentielle, d'ordre proprement sémiotique, des sujets* et des objets* rencontrés et identifiés dans le discours, est absolument nécessaire. On dira qu'un sujet sémiotique n'existe en tant que sujet que dans la mesure où on peut lui reconnaître au moins une détermination, autrement dit, que s'il est en relation avec un objet de valeur quelconque. De même, un objet — parmi les innombrables objets que comporte un discours — n'est tel que s'il est en relation, s'il est « visé » par un sujet. C'est la jonction* qui est la condition nécessaire de l'existence des sujets tout aussi bien que de celle des objets. Antérieurement à leur jonction, sujets et objets sont dits virtuels, et c'est la fonction* qui les actualise. Deux types de relations étant réunis sous le nom de fonction, on dira que les sujets et les objets de valeur en disjonction* sont des sujets et objets actualisés, alors qu'à la suite de la conjonction* ils seront réalisés. En réalisant son programme* narratif, le sujet rend réelle la valeur qui n'était que visée et « se réalise » lui-même.

▶ **Virtualisation, Actualisation, Réalisation.**

## **Expansion** n. f.

### *Expansion*

On entend par **expansion** un des aspects de l'élasticité du discours, par opposition à la condensation* : ce sont là deux faces de l'activité productrice des discours-énoncés. Interprétée, du point de vue syntaxique, par la coordination et la subordination, et, plus récemment, par la récursivité*, l'expansion peut être rapprochée de la paraphrase* : tout lexème est susceptible d'être repris par une définition discursive, tout énoncé minimal peut donner lieu, du fait de l'expansion de ses éléments constitutifs, à un paragraphe, etc. La prise en considération du phénomène d'expansion rend possible l'analyse discursive, tout en compliquant à l'extrême la tâche du sémioticien.

▶ **Élasticité du discours.**

## **Explicite** adj.

### *Explicit*

1.

Dans une première approche, le qualificatif **explicite** semble être un parasynonyme de manifesté* : un énoncé (phrase ou discours) est dit explicite en tant qu'il est le produit de la sémiosis* (réunissant les plans de l'expression* et du contenu* du langage). L'explicite n'a de sens que par opposition à l'implicite — ou non-dit présupposé de tout acte de communication* — dont l'**explicitation** apparaît comme une des tâches principales de la linguistique contemporaine. En effet, aussi bien les conditions dites pragmatiques* (au sens américain) de l'énonciation* que les structures profondes* de l'énoncé, relèvent de l'implicite, et leur explicitation équivaut, en ce sens, à l'élaboration des composantes fondamentales de la théorie sémiotique*.

2.

Au niveau métalinguistique de la construction de la théorie, le terme

d'explicitation est employé au sens de formalisation* : ainsi, la grammaire générative* se veut explicite, c'est-à-dire formulée en termes de langage formel*.

▶ **Implicite, Génération.**

## Expression n. f.

### *Expression*

1.

A la suite de L. Hjelmslev, on désigne par **plan de l'expression** le signifiant saussurien pris dans la totalité de ses articulations, comme le recto d'une feuille dont le verso serait le signifié, et non au sens d' « image acoustique », comme une lecture superficielle de Saussure autorise certains à l'interpréter. Le plan de l'expression est en relation de présupposition réciproque avec le plan du contenu*, et leur réunion, lors de l'acte de langage, correspond à la sémiosis*. La distinction de ces deux plans du langage est, pour la théorie hjelmslévienne, logiquement antérieure à la division de chacun d'eux en forme* et substance*. La forme de l'expression est ainsi l'objet d'étude de la phonologie*, tandis que la substance de l'expression relève de la phonétique*.

2.

En métasémiotique* scientifique, **expression** désigne une suite de symboles* d'un alphabet* donné, obtenue par l'application de règles de formation (ou de production), relevant d'un ensemble fini de règles. Un sémème* ou un phonème*, par exemple, peuvent être considérés comme des expressions constituées d'une suite de sèmes ou de phèmes, en application des règles de formation du plan du contenu ou de celui de l'expression. Par « expression bien formée », on entend une suite donnée de symboles, résultant de la stricte application des règles.

▶ **Signifiant, Contenu, Forme, Substance.**

## Expressive (fonction ∽) adj.

### *Expressive function*

Dans le schéma triadique de la communication linguistique, proposé par le psychologue K. Bühler (et repris et augmenté par R. Jakobson), la fonction **expressive** — opposée aux fonctions référentielle* (relative à ce dont on parle) et conative* (centrée sur le destinataire*) — est celle qui, liée directement au destinateur*, « vise à une expression directe de l'attitude du sujet à l'égard de ce dont il parle » (Jakobson).

▶ **Fonction, Communication.**

## Extension n. f.

### *Extension*

En logique traditionnelle, on entend par **extension** l'ensemble d'objets, réels ou idéaux, auxquels s'applique un élément de connaissance (concept ou proposition). Les objets sémiotiques étant étudiés indépendamment du référent* externe, il n'est pas correct de parler, par exemple, de l'extension d'un sémème* comme s'appliquant à un plus ou moins grand nombre d'objets (*cf.* les « sièges » de B. Pottier). En revanche, il peut être utile de compter les occurrences* d'un mot graphique, qui constituent son extension ; de même on évaluera l'extension d'un

sème* en dénombrant les lexèmes* (qui relèvent du « référentiel » linguistique) à l'intérieur desquels il peut être reconnu. Autrement dit, les objets qui définissent l'extension d'un autre objet, doivent être, en sémiotique, de la même nature que ce dernier.

▶ **Compréhension.**

## Extéroceptivité n. f.

*Exteroceptivity*

Dans le souci de trouver des critères de classification des catégories* sémiques qui articulent l'univers* sémantique considéré comme coextensif à une culture* ou à une personne humaine, on peut faire appel à une certaine psychologie de la perception, qui distingue les propriétés **extéroceptives**, comme venant du monde extérieur, des données intéroceptives* qui ne trouvent aucune correspondance dans celui-ci et sont présupposées, au contraire, par la perception des premières, et, enfin, des éléments proprioceptifs* qui résultent de la perception de son propre corps. Une telle classification, pour intuitivement justifiée qu'elle puisse paraître, souffre cependant de reposer entièrement sur des critères et des présupposés extra-sémiotiques. Aussi avons-nous cherché à lui substituer une autre terminologie et d'autres définitions, en désignant du nom de niveau (ou inventaire) sémiologique* l'ensemble des catégories sémiques qui, tout en appartenant au plan du contenu* des langues* naturelles, sont susceptibles d'apparaître comme des catégories du plan de l'expression* de la sémiotique naturelle* (ou du monde* naturel), en l'opposant au niveau sémantique* (stricto sensu) où un tel transcodage* n'est pas possible. Si cette nouvelle définition, de caractère intrasémiotique, nous semble constituer un progrès certain, le choix des dénominations est, au contraire, défectueux, car il introduit la polysémémie* et l'ambiguïté dans l'emploi des qualificatifs sémiologique et sémantique. Il nous semble que figuratif*, en parlant des catégories et des inventaires sémiques de ce plan, peut être substitué à extéroceptif et à sémiologique.

▶ **Figure.**

## Extraction n. f.

*Extraction*

1.

Une fois le corpus* établi, il revient à l'analyste de ne retenir que les éléments* pertinents au niveau de description* choisi, en laissant donc à l'écart toutes les autres données (que l'on qualifiera alors de stylistiques*). Cette sélection s'effectue par la procédure soit d'**extraction**, soit d'élimination*, selon que la partie restante du corpus est, ou non, quantitativement plus importante que la partie à exclure.

2.

Pour L. Hjelmslev, une telle opération n'est pas scientifique, car elle contredit, dans son principe, la démarche de l'analyse* (qui va du tout aux parties, ou inversement). Il est clair, en effet, que ces procédures risquent de ne refléter que le point de vue subjectif du descripteur ; néanmoins, il nous semble qu'elles peuvent se justifier au plan pragmatique et tactique, si on les considère uniquement comme des instruments provisoires, de caractère opérationnel*.

▶ **Pertinence.**

# F

## Factitivité n. f.

*Factitiveness*

1.

Traditionnellement, et dans une première approximation, la modalité* factitive se définit comme un *faire-faire*, c'est-à-dire comme une structure modale constituée de deux énoncés* en relation hypotaxique, qui ont des prédicats* identiques, mais des sujets différents (« faire en sorte que l'autre fasse... »).

2.

Une telle définition est notoirement insuffisante. A ne regarder que l'énoncé modalisé (« le faire de l'autre »), on s'aperçoit qu'il ne s'agit pas là d'un énoncé simple, mais d'un syntagme, appelé le parcours narratif* du sujet, qui se décompose en une performance* (le « faire-être » de ce sujet autre) et une compétence* (logiquement présupposée par tout faire, et qui comporte une charge modale autonome). Quant à l'énoncé modalisateur, son faire ne vise pas un autre faire, du moins directement, mais l'établissement du parcours narratif du second sujet et, en premier lieu, de sa compétence ; en somme, il s'agit, pour le sujet modalisateur, de « faire quelque chose » de telle sorte que le sujet modalisé s'institue, à la suite de ce « faire », comme un sujet compétent. Le faire du sujet modalisateur est également, par conséquent, un *faire-être*, c'est-à-dire une performance — mais de nature strictement cognitive* — qui pose inévitablement le problème de la compétence cognitive du sujet modalisateur lui-même (compétence qui consistera d'abord dans le savoir* portant sur les virtualités de la compétence du sujet à modaliser).

3.

On voit dès lors que, loin d'être une simple relation hypérotaxique entre deux énoncés de faire — comme nous le suggère la tradition —, le lieu d'exercice de la factitivité doit être interprété comme une communication contractuelle*, comportant la translation de la charge modale, entre deux sujets dotés chacun d'un parcours narratif* propre, et que le problème de la modalisation facti-

tive recouvre celui de la communication* efficace, ce qui nous oblige à tenir compte des deux instances de l'énonciation, dotées d'un faire persuasif* et d'un faire interprétatif*, garants de la translation factitive. Les structures apparemment simples de l'exercice de la factitivité (faire faire un costume, par exemple) se développent ainsi en configurations complexes de la manipulation.

▶ **Modalité, Communication, Manipulation.**

## Facultativité n. f.

### *Facultativeness*

Dénomination de l'un des termes de la catégorie modale déontique, dont la définition syntaxique est la structure modale de *ne pas devoir faire*, la **facultativité** présuppose l'existence de la prescription* dont elle est le terme contradictoire*.

▶ **Déontiques** (modalités ~), **Devoir.**

## Faire n. m.

### *Doing*

1.

La distinction que nous avons établie entre les énoncés* de **faire** et les énoncés d'état*, même si elle se réfère intuitivement à la dichotomie changement/permanence, est une formulation apriorique et arbitraire, permettant la construction d'une syntaxe* narrative de surface. En tant que fonction-prédicat d'un tel énoncé, le faire est à considérer comme la conversion*, dans un langage syntaxique de caractère anthropomorphe*, de la relation de transformation*.

2.

Si l'on accepte la définition — qui nous semble la moins restrictive — de la modalité* comme prédicat* régissant et modifiant un autre prédicat (ou comme énoncé qui a pour actant-objet un autre énoncé), on est obligé de reconnaître le caractère modal du faire : qu'il s'agisse d'un faire opératoire (faire-être) ou manipulatoire (faire-faire), d'un faire qui construit, transforme et détruit les choses, ou d'un faire factitif* qui manipule les êtres —, le faire apparaît toujours comme la fonction-prédicat d'un énoncé modal régissant un autre énoncé.

3.

Selon les deux dimensions de la narrativité* (et des activités qu'elle est censée décrire et organiser) : la dimension pragmatique* et la dimension cognitive*, on distinguera deux sortes de faire : le **faire pragmatique** et le **faire cognitif**. Cette opposition, qui s'impose d'abord comme une évidence, n'est pourtant pas de nature syntaxique et ne s'impose qu'à des niveaux de langage plus superficiels : ainsi, le faire pragmatique semble se distinguer du faire cognitif par la nature somatique et gestuelle de son signifiant, par la nature, aussi, des investissements sémantiques que reçoivent les objets visés par le faire (les objets du faire pragmatique étant des valeurs descriptives, culturelles, en un mot, non modales). Cependant, le signifiant somatique ou gestuel est parfois mis au service des activités cognitives (dans la communication ou la construction d'objets, par exemple). Aussi, c'est encore la troisième fonction* de G. Dumézil qui spécifie le mieux le faire pragmatique.

4.

La distinction, sur la dimension cognitive, du **faire narratif** et du **faire communicatif** est d'ordre syntaxique, ce dernier étant un *faire-savoir*, c'est-à-dire un faire dont l'objet-valeur à conjoindre avec le destinataire* est le savoir. L'axe de la communication* ainsi reconnu, permet alors d'introduire de nouvelles distinctions — dont la multiplication ne doit pas excéder les besoins réels de l'analyse — fondées sur des critères sémantico-syntaxiques. Ainsi on reconnaîtra d'abord un faire **informatif***, défini par l'absence de toute modalisation, comme la communication, à l'état (théoriquement) pur, de l'objet de savoir : on l'articulera ensuite en **faire émissif*** et **faire réceptif***, ce dernier pouvant être soit **actif** (écouter, regarder), soit **passif** (entendre, voir). C'est sur le même axe de la communication qu'on voit apparaître aussi, grâce à des modalisations et des complexifications des programmes du faire qui en résultent, la distinction — qui nous semble fondamentale pour une typologie des discours — entre le **faire persuasif*** et le **faire interprétatif***.

5.

Le faire narratif — qui correspond, dans notre esprit, à ce qu'on pourrait désigner improprement comme une « intelligence syntagmatique » — constitue un champ d'analyses et de réflexions considérable et ouvert, dont le rôle, la psychologie cognitive aidant, ne peut que s'accentuer. Les premières approches, pratiquées dans le domaine du discours à vocation scientifique, ont permis d'y distinguer un **faire taxinomique** (avec ses aspects **comparatif** et **taxinomique**) et un **faire programmatique**.

▶ **Syntaxe narrative de surface.**

# Falsification n. f.

## *Falsification*

Dans le cadre de la confrontation entre une théorie* (de type hypothético-déductif*) et le « donné » de l'objet présumé connaissable, la **falsification** est une procédure logique qui complète celle de vérification* : elle consiste à démontrer qu'il existe au moins un cas où l'hypothèse* avancée (ou le modèle* construit) n'est pas conforme aux données de l'expérience. Lorsqu'un modèle n'est pas vérifiable, il peut toujours être soumis à la falsification, ce qui permet de juger de son adéquation*. Ainsi, dans la pratique linguistique, lorsqu'un modèle est projectif (susceptible de rendre compte d'un ensemble de faits plus vaste que celui à partir duquel il a été construit), il peut être falsifié par des contre-exemples (ou contre-cas) : tel est le jeu auquel se livrent souvent les tenants de la grammaire générative*.

▶ **Vérification.**

# Fausseté n. f.

## *Falseness*

On désigne du nom de **fausseté** le terme complexe* qui subsume les termes de *non-être* et de *non-paraître*, situés sur l'axe des subcontraires* à l'intérieur du carré sémiotique des modalités véridictoires. On notera que les « valeurs de vérité » du faux, comme du vrai, se trouvent situées à l'intérieur du discours, et qu'elles sont à considérer comme des termes résultant des opérations de véridiction : ce qui exclut ainsi toute référence (ou toute homologation) par rapport au monde non discursif.

▶ **Véridictoires** (modalités ~), **Carré sémiotique.**

## Fiduciaire (contrat, relation ~) adj.

*Fiduciary contract, relation*

1.

Le **contrat fiduciaire** met en jeu un faire persuasif* de la part du destinateur* et, en contrepartie, l'adhésion du destinataire : de la sorte, si l'objet du faire persuasif est la véridiction (le dire-vrai) de l'énonciateur*, le contre-objet, dont l'obtention est escomptée, consiste dans un croire*-vrai que l'énonciataire accorde au statut du discours-énoncé : dans ce cas, le contrat fiduciaire est un contrat énonciatif (ou contrat de véridiction) qui garantit le discours-énoncé ; si le contrat fiduciaire sanctionne un programme* narratif à l'intérieur du discours, on parlera alors de contrat énoncif.

2.

La **relation fiduciaire** est celle qui est établie entre les deux plans de l'être* et du paraître* lorsque, grâce au faire interprétatif*, l'on passe de l'un à l'autre en assertant successivement l'un et l'autre de ces modes d'existence.

▶ **Véridiction, Véridictoires** (modalités ~), **Croire, Épistémiques** (modalités ~).

## Figuratif adj.

*Figurative*

1.

A la différence du terme figure (qui est polysémique) dont il dérive, le qualificatif **figuratif** est seulement employé à propos d'un contenu* donné (d'une langue naturelle par exemple), quand celui-ci a un correspondant au niveau de l'expression* de la sémiotique naturelle* (ou du monde naturel). En ce sens, dans le cadre du parcours génératif* du discours, la sémantique* discursive inclut, avec la composante thématique (ou abstraite), une **composante figurative**.

2.

C'est également dans cette perspective qu'on entendra par **parcours figuratif** un enchaînement isotope* de figures, corrélatif à un thème* donné. Cet enchaînement, fondé sur l'association des figures — propre à un univers culturel déterminé —, est en partie libre, en partie contraint, dans la mesure où, une première figure étant posée, elle n'en appelle que certaines, à l'exclusion des autres. Étant donné les multiples possibilités de figurativiser un seul et même thème, celui-ci peut être sous-jacent à différents parcours figuratifs ; ce qui permet de rendre compte des variantes*. Ainsi, le thème du « sacré » peut être pris en charge par des figures différentes, telles celles du « prêtre », du « sacristain » ou du « bedeau » : en ce cas, le déroulement figuratif de la séquence s'en trouvera affecté ; les modes d'action, les lieux et le temps où celle-ci devra se réaliser, conformes chaque fois à la figure initialement choisie, seront différents dans les mêmes proportions les uns des autres. Inversement, la polysémémie* de la première figure posée peut virtuellement ouvrir sur plusieurs parcours figuratifs correspondant à des thèmes différents : d'où le phénomène de la pluri-isotopie* qui développe plusieurs significations superposées dans un seul discours.

▶ **Figure, Monde naturel, Figurativisation, Variante.**

# Figurativisation

n. f.

*Figurativization*

1.

Quand on s'avise de classer l'ensemble des discours en deux grandes classes : discours figuratifs et non figuratifs (ou abstraits), on s'aperçoit que la presque totalité des textes dits littéraires et historiques appartiennent à la classe des discours figuratifs. Il reste entendu cependant qu'une telle distinction est, en quelque sorte, « idéale », qu'elle cherche à classer les formes (figuratives et non figuratives) et non les discours-occurrences qui ne présentent pratiquement jamais une forme à « l'état pur ». Ce qui, en fait, intéresse le sémioticien, c'est de comprendre en quoi consiste cette sous-composante de la sémantique* discursive qu'est la **figurativisation** des discours et des textes, et quelles sont les procédures qui se trouvent mises en place par l'énonciateur* pour figurativiser son énoncé*. Aussi, la construction d'un simulacre de production de discours — que nous appelons parcours génératif* — s'avère utile, ne serait-ce que parce qu'elle permet de constituer le cadre général à l'intérieur duquel on peut chercher à inscrire, de manière opératoire* et provisoire, soumise aux invalidations et reconstructions, les **procédures de figurativisation** d'un discours posé d'abord comme neutre et abstrait.

2.

Il n'est peut-être pas inutile de donner un exemple simple de ce que nous entendons par figurativisation. Soit, au départ d'un discours-énoncé, un sujet disjoint de l'objet qui n'est pour lui qu'une visée :

SUO

Cet objet, qui n'est qu'une position syntaxique, se trouve investi d'une valeur* qui est, par exemple, la « puissance », c'est-à-dire une forme de la modalité* du pouvoir* (faire/être) :

SUOv (puissance)

A partir de là, le discours peut s'enclencher : le programme* narratif consistera à conjoindre le sujet avec la valeur qu'il vise. Il existe toutefois mille façons de raconter une telle histoire. On dira que le discours sera figurativisé au moment où l'objet syntaxique (O) recevra un investissement* sémantique qui permettra à l'énonciataire* de le reconnaître comme une **figure***, comme une « automobile » par exemple :

SUO (automobile) v (puissance)

Le discours qui relatera la quête* de l'automobile, l'exercice et, éventuellement, la reconnaissance* par autrui du pouvoir qu'elle permet de manifester, sera un discours figuratif.

3.

Cet exemple, malgré sa simplicité, montre bien que la figurativisation n'est que rarement ponctuelle : les figures de rhétorique peuvent opérer, il est vrai, dans le cadre d'un lexème* ou d'un énoncé* ; le plus souvent, cependant, c'est l'ensemble du parcours narratif* du sujet qui se trouve figurativisé. L'installation de la figure « automobile » affecte l'ensemble des procès* en les transformant en actions*, confère des contours figuratifs au sujet qui devient un acteur*, subit un ancrage* spatio-temporel, etc. On dira alors que la figurativisation installe des parcours figuratifs* et, si ceux-ci sont coextensifs aux dimensions

du discours, fait apparaître des isotopies* figuratives.

4.

L'étude de la **figurativité** n'en est qu'à ses débuts et toute conceptualisation hâtive est de ce fait dangereuse. La principale difficulté réside dans l'apriorisme implicite selon lequel tout système sémiotique (littérature ou peinture, par exemple) est une « représentation » du monde et comporte l'iconicité* comme donnée première. Bien que le discours littéraire soit considéré comme une « fiction », son caractère fictionnel ne porte pas sur les mots — qui sont censés représenter des choses — mais, en premier lieu, sur l'arrangement des actions décrites, de sorte que les lexèmes inscrits dans le discours n'y installent pas des figures sémiotiques, mais des « images du monde » toutes faites. Il en est de même en sémiotique picturale où un tableau est naturellement traité comme une collection d'icônes nommables, se référant en même temps au monde « tel qu'il est » et au monde verbalisé. Tout change, au contraire, si on considère le texte* comme l'aboutissement de la production progressive du sens, au cours de laquelle les structures et les figures sémiotiques se mettent en place, trait par trait, par touches successives, et où le discours peut à tout moment dévier vers la manifestation* soit sous une forme abstraite*, soit dans une formulation figurative, sans pour autant atteindre l'iconicité saint-sulpicienne. Aussi est-il nécessaire de distinguer, dès maintenant, au moins deux paliers dans les procédures de la figurativisation : le premier est celui de la **figuration**, c'est-à-dire de la mise en place des figures sémiotiques (sorte de niveau phonologique) ; le second serait celui de l'**iconisation** visant à revêtir exhaustivement les figures de manière à produire l'illusion référentielle* qui les transformerait en images du monde.

5.

Dès à présent, on peut signaler le rôle particulier qu'est appelée à jouer, parmi les procédures de figurativisation, la sous-composante **onomastique**. La figurativisation étant caractérisée par la spécification et la particularisation du discours abstrait tant qu'il est saisi dans ses structures profondes, l'introduction d'anthroponymes*, de toponymes* et de chrononymes* (correspondant respectivement, sur le plan de la syntaxe* discursive, aux trois procédures constitutives de la discursivisation : actorialisation*, spatialisation* et temporalisation*), que l'on peut inventorier comme allant des génériques (le « roi », la « forêt », l' « hiver ») aux spécifiques (noms propres, indices spatio-temporels, datations, etc.), est censée conférer au texte le degré souhaitable de la reproduction du réel.

▶ **Figure, Iconicité, Discursivisation, Génératif** (parcours ~).

## **Figure** n. f.

### *Figure*

1.

Le terme de **figure** est employé par L. Hjelmslev pour désigner les non-signes, c'est-à-dire des unités qui constituent séparément soit le plan de l'expression*, soit celui du contenu*. La phonologie* et la sémantique* sont ainsi, au sens hjelmslévien, des descriptions de figures et non de signes*.

2.

Il est opportun, à partir de là,

de restreindre quelque peu le sens du mot figure. Si on considère que les deux plans du langage ont, pour unités minimales, les catégories figuratives (phémiques et sémiques), on peut réserver le nom de figures aux seules combinaisons de phèmes ou de sèmes que sont les phonèmes* et les sémèmes*, ainsi que, éventuellement, aux différentes organisations de ces derniers. Du point de vue terminologique, lorsqu'il s'agit de sémiotiques non linguistiques*, l'emploi des dénominations de « sémème » et, surtout, de « phonème », se révélera évidemment gênant : mieux vaut alors parler de **figures de l'expression** et de **figures du contenu**.

3.

En sémantique* discursive, on peut préciser davantage la définition de la figure, en réservant ce terme aux seules figures du contenu qui correspondent aux figures du plan de l'expression de la sémiotique naturelle* (ou du monde* naturel) : ainsi, la **figure nucléaire*** ne recouvre que la partie figurative du sémème, à l'exclusion des sèmes contextuels* récurrents (ou classèmes*). Une telle conception de la figure la rapproche de la Gestalt, de la théorie de la forme et de la figure bachelardienne, à cette différence près, toutefois, que la **figure sémiotique** est à considérer comme une unité seconde, décomposable en ces unités simples que sont les termes des catégories figuratives (phèmes ou sèmes).

4.

Saisi dans le parcours génératif* global, le niveau* figuratif du discours apparaît comme une instance caractérisée par de nouveaux investissements — des installations des figures du contenu — se surajoutant au niveau abstrait*. Dans cette optique, on cherchera à interpréter certaines **figures de rhétorique*** — telle la métaphore* — comme une relation structurale particulière qui recouvre la distance entre le niveau abstrait et le niveau figuratif du discours. Une telle définition, bien qu'elle soit loin d'épuiser l'inventaire des figures de l'ancienne rhétorique, montre néanmoins la différence de nature qui existe entre les deux acceptions — sémiotique et rhétorique — de ce terme. Il est manifeste, en effet, que les points de vue sont différents et que, dans notre perspective, il est difficile, par exemple, de distinguer les figures de rhétorique — qui seraient proprement « stylistiques », correspondant à des procédés* plus ou moins stéréotypés de l'énonciateur* — des figures du langage telles que Bréal a été amené à les intégrer dans son système pour rendre compte des changements sémantiques des langues naturelles. D'un autre côté, se pose le problème des dimensions des figures, selon que ces dernières sont considérées — dans le cas des tropes* — au niveau lexématique (liées alors à un mot donné de la phrase) ou au niveau transphrastique*, discursif : en ce second cas, les figures pourront apparaître comme des connecteurs* d'isotopies ou, plus largement, comme des relations entre termes ou niveaux, perdant du même coup leur spécificité « stylistique ». On notera enfin que les figures de rhétorique dépassent, semble-t-il, la problématique des seules langues naturelles : le fait que le cinéma, par exemple, connaisse métaphores et métonymies, montre au moins que, dans le cadre du parcours génératif* du discours, les figures relèvent du « tronc commun » sémiotique, antérieurement donc à toute manifestation* dans une substance* particulière de l'expression.

▶ **Figurativisation, Métaphore.**

## Focalisation n. f.

*Focalization*

1.

Le terme de **focalisation** sert à désigner, à la suite de G. Genette, la délégation faite par l'énonciateur* à un sujet cognitif*, appelé observateur, et son installation dans le discours narratif : cette procédure permet ainsi d'appréhender soit l'ensemble du récit, soit certains programmes pragmatiques* seulement, du « point de vue » de ce médiateur. Différents types de focalisation — qui est une procédure de débrayage* actantiel — peuvent être distingués selon le mode de manifestation de l'observateur : celui-ci reste parfois implicite, ou apparaît, en d'autres cas, en syncrétisme avec l'un des actants* de la communication (le narrateur*, par exemple) ou un des actants de la narration (un sujet pragmatique*, par exemple). On notera toutefois que ce concept de focalisation qui, avec la mise en perspective*, épuise l'ancienne notion de « point de vue », n'est encore que provisoire : il ne rend pas compte de tous les modes de présence de l'observateur (par exemple dans le cas de l'aspectualisation*), il n'explique pas non plus la constitution des espaces cognitifs* partiels, caractérisés par la présence — à l'intérieur des programmes pragmatiques — de deux sujets cognitifs en communication.

2.

On appelle aussi **focalisation** — en tenant compte non plus du sujet focalisant, mais de l'objet focalisé — la procédure qui consiste à inscrire (ou à cerner), par des approches concentriques successives, un acteur* ou une séquence* narrative, dans des coordonnées spatio-temporelles de plus en plus précises. Pour ce faire, l'énonciateur dispose non seulement des possibilités offertes par la localisation spatio-temporelle, mais aussi et surtout de la procédure d'emboîtement grâce à laquelle une ponctualité* ou une durée peut être inscrite dans une autre durée, un espace* dans un autre espace.

▶ **Observateur, Perspective, Localisation spatio-temporelle, Emboîtement.**

## Fonction n. f.

*Function*

Si le terme de **fonction** est fréquent en linguistique, et, plus généralement, en sémiotique, il est souvent employé — parfois même à l'intérieur d'une même théorie — dans au moins trois acceptions différentes : A. - soit au sens utilitaire ou instrumental ; B. - soit au sens organiciste ; C. - soit, enfin, dans une acception logico-mathématique.

**A. Interprétation instrumentale.**

1.

Pour A. Martinet, la fonction principale du langage est la **fonction de communication**, le langage étant un « instrument de communication ». Une telle conception, qui prétend atténuer le formalisme* de la linguistique* structurale, restreint, en fait, la portée de la théorie linguistique (si le langage est communication*, il est aussi production de sens, de signification*) qui ne peut plus être extrapolée et appliquée à d'autres systèmes sémiotiques (à l'exception peut-être de « véritables » systèmes de communication, tels que les

signaux du code de la route...). La **linguistique fonctionnelle**, telle que la conçoit Martinet, est une linguistique « réaliste ».

2.

C'est dans le même sens instrumental qu'on parle de **définition fonctionnelle** lorsqu'elle contient des renseignements concernant l'usage ou la finalité de l'objet ou du comportement décrits (*cf.* « la chaise... pour s'asseoir ») : l'analyse sémantique des lexèmes de ce genre explicite soit des valeurs* d'usage, soit des programmes* d'usage qu'ils impliquent.

**B. Interprétation organiciste.**

1.

C'est dans un sens d'inspiration biologique que E. Benveniste utilise le concept de **fonction**, élément nécessaire, à ses yeux, pour la définition de la structure : « Ce qui donne à la forme le caractère d'une structure est que les parties constituantes remplissent une fonction. » Cet effort de conciliation entre structure et fonction lui permet de réinterpréter la linguistique diachronique du XIX^e siècle, mais aussi de justifier la conception de la phrase* comme une structure dont les parties constituantes sont chargées de fonctions syntaxiques.

2.

Par **fonction syntaxique**, on entend traditionnellement le rôle que tel ou tel élément, défini préalablement comme unité morphologique* (adjectif, verbe, etc.) ou syntagmatique (syntagmes nominal, verbal), remplit à l'intérieur de ce tout qu'est la phrase. Sujet, objet, prédicat, par exemple, sont des dénominations de fonctions particulières. Même si l'inventaire des fonctions syntaxiques ne tient pas compte de la hiérarchie* des éléments (le sujet et l'épithète ne se situent pas au même niveau de dérivation*), cette dimension de l'organisation syntaxique reste pertinente et peut donner lieu à de nouvelles reformulations dans le cadre de notre syntaxe actantielle, par exemple. La linguistique générative*, partie d'une division de la phrase en classes* syntagmatiques, a été elle-même obligée de réintroduire ce niveau d'analyse sous le couvert d'indicateurs* syntagmatiques où le sujet est défini, par exemple, comme le syntagme nominal immédiatement dominé par P.

3.

C'est dans le cadre d'une réflexion épistémologique que certains psychologues (K. Bühler) ou linguistes (R. Jakobson) ont été amenés à dégager les **fonctions du langage** (sortes de sphères d'action concourant à un même but) dont l'ensemble définirait, de manière exhaustive, l'activité linguistique. Ainsi Bühler reconnaît trois fonctions principales dans le langage : **expressive***, **conative*** (appel) et **référentielle*** (représentation*). En disposant ces fonctions sur l'axe de la communication*, R. Jakobson y en ajoute trois autres : **phatique***, **métalinguistique*** et **poétique***. Une telle distribution présente l'avantage de donner un tableau d'ensemble suggestif des différentes « problématiques » du langage : il serait risqué d'y voir autre chose. Ce schéma ne peut être considéré comme une axiomatique* à partir de laquelle on serait à même d'élaborer, par voie de déduction*, toute une théorie du langage ; ce n'est pas non plus une taxinomie d'énoncés ; tout au plus pourrait-on y voir des possibilités de connotations* des messages « dénotatifs », des postulations de signifiés* connotatifs dont il s'agirait de reconnaître les marques au niveau du discours.

La philosophie du langage cherche à déterminer les fonctions du langage non plus à partir d'une réflexion générale sur sa nature, mais au niveau de l'acte* de langage, inscrit dans le cadre de l'intersubjectivité. Une approche pragmatique* en arrive à constituer des listes de « fonctions » (du type « demande », « souhait », « ordre », « attente », etc.) qui, tout en renouvelant la problématique de la communication, apparaissent encore, à l'heure actuelle, comme autant de paraphrases* non scientifiques, et ne constituent pas un ensemble cohérent.

4.

Dans sa *Morphologie du conte merveilleux russe*, V. Propp désigne du nom de **fonctions** des unités syntagmatiques qui restent constantes malgré la diversité des récits, et dont la succession (au nombre de 31) constitue le conte. Une telle conception, permettant de postuler l'existence d'un principe d'organisation sous-jacent à des classes entières de récits, a servi de point de départ à l'élaboration de différentes théories de la narrativité*. Quant à la notion de fonction, restée floue chez Propp, elle peut être précisée et reformulée en termes d'énoncés* narratifs.

5.

G. Dumézil emploie le terme de fonction pour rendre compte de la division tripartite de l'idéologie des peuples indo-européens, correspondant à la division de la société elle-même en trois classes (prêtres, guerriers et agriculteurs-éleveurs). L'articulation tripartite des **fonctions idéologiques** permet d'attribuer un champ sémantique particulier (une sphère de souveraineté) à chacune des fonctions, tout en établissant une relation de hiérarchie entre elles.

**C. Interprétation logico-mathématique.**

1.

Conscient de la difficulté, sinon de l'impossibilité, d'exclure totalement de la linguistique l'acception organiciste de la fonction (qui reflète, imparfaitement il est vrai, l'aspect productif et dynamique de l'activité du langage), L. Hjelmslev a essayé de donner de ce terme une définition logico-mathématique : pour lui, la fonction doit être considérée comme « la relation entre deux variables », et il ajoute que cette relation est à envisager comme une « dépendance qui remplit les conditions de l'analyse », car elle participe au réseau d'interrelations réciproques, constitutif de toute sémiotique. Une telle relation dénommée fonction, s'établit entre les termes appelés **fonctifs**. On voit que la linguistique hjelmslévienne est bien fonctionnelle, mais dans un sens très différent de celui de Martinet.

2.

Une synthèse des deux conceptions de la fonction — celles de E. Benveniste et de L. Hjelmslev — semble possible pour une définition de l'énoncé* élémentaire : en réservant le nom de **fonction** à la seule « fonction syntaxique » dénommée prédicat, et en désignant comme actants* d'autres fonctions syntaxiques qui, en tant que fonctifs, représentent les termes-aboutissants de la relation constitutive de l'énoncé, on peut en donner la formulation canonique : F (A1, A2, ...). Des investissements sémantiques minimaux de la fonction, ainsi définie, peuvent permettre d'établir par la suite une première typologie d'énoncés élémentaires. Ainsi, dans un premier temps, il a paru économique de distinguer, d'une part, les énoncés constitués par une fonction, et, de l'autre, ceux dont

le prédicat serait une qualification* (correspondant aux propositions d'existence en logique). L'application de cette opposition à l'analyse narrative ouvrait la voie à deux directions de recherche : alors que le **modèle fonctionnel** rendait compte de l'agencement des énoncés narratifs définis par leurs fonctions (= les « fonctions » au sens proppien), le modèle qualificatif permettait de décrire la manière d'être des objets sémiotiques, considérés dans leur aspect taxinomique. Toutefois, la distinction proposée contredisait le postulat structural, selon lequel une relation*, quelle qu'elle soit, ne peut s'instaurer (ou être reconnue) qu'entre au moins deux termes* (dans ce cas, entre deux actants). Or les énoncés qualificatifs se présentaient justement comme des énoncés à un seul actant. Une refonte partielle de la définition de l'énoncé élémentaire s'est donc révélée nécessaire, qui a assimilé les énoncés qualificatifs aux énoncés d'état* (caractérisés par la jonction* entre le sujet et l'objet) en les opposant aux énoncés de faire* (ayant pour fonction la transformation*). Dans cette perspective, la fonction peut donc se définir comme la relation constitutive de tout énoncé.

3.

L. Hjelmslev appelle **fonction sémiotique** la relation qui existe entre la forme* de l'expression* et celle du contenu*. Définie comme présupposition* réciproque (ou solidarité*), cette relation est constituante des signes* et, de ce fait, créatrice de sens* (ou, plus précisément, d'effets* de sens). L'acte de langage consiste, pour une part essentielle, dans l'établissement de la fonction sémiotique.

▶ **Énoncé.**

# Formalisation n. f.

## *Formalization*

1.

La **formalisation** est la transcription d'une théorie dans un langage formel* (utilisant un système formel approprié). Elle présuppose donc l'existence d'une théorie déjà élaborée qui, même si elle n'est pas achevée, comporte déjà un corps de concepts* interdéfinis et hiérarchisés ; toute formalisation hâtive — procédé qui n'est que trop fréquent de nos jours — n'en est que la caricature.

2.

La formalisation n'est donc pas une procédure* de description* ; elle est encore moins — pour on ne saurait quelles raisons — une fin en soi du faire scientifique. N'intervenant qu'à un stade avancé de la construction d'une théorie, elle sert essentiellement à tester sa cohérence* et à comparer deux ou plusieurs théories traitant du même objet de connaissance.

3.

La grammaire générative*, qui se présente comme une théorie formalisée, ne peut être comparée, aux fins d'évaluation, qu'avec d'autres grammaires du même genre. Cependant, tout système formel est interprétable* : aussi, une fois interprétée et ramenée, pour ainsi dire, au stade d'une théorie conceptuelle, la grammaire générative peut être comparée à d'autres théories sémiotiques et interrogée sur ses fondements épistémologiques et sur sa capacité comme sur sa manière de résoudre les problèmes essentiels qui se posent à toute théorie du langage.

4.

La théorie sémiotique, on s'en doute, n'en est pas encore à un stade

qui permette d'envisager sa formalisation : reconnaissant qu'elle est dans l'état de **préformalisation**, il s'agit de concentrer ses efforts sur l'élaboration de son métalangage* et des systèmes de représentation* appropriés.

▶ **Génération, Interprétation, Théorie.**

## Formalisme n. m.

*Formalism*

1.

On entend par **formalisme** — au sens neutre, mais souvent péjoratif — une attitude scientifique qui cherche à formaliser les théories conceptuelles ou à construire des modèles* formels pour rendre compte des données de l'expérience, et, plus particulièrement, qui utilise les systèmes formels*, fondés sur une axiomatique*.

2.

Le terme de formalisme devient franchement péjoratif lorsqu'il qualifie les recherches poursuivies dans les sciences humaines qui utilisent, dans leur outillage méthodologique, des procédures* formelles. Ainsi, la sémiotique est-elle souvent accusée d'être formaliste et de « déshumaniser » l'objet de ses recherches : en réalité, elle n'arrive pas encore, à l'heure actuelle, à formaliser ses analyses et n'en est qu'à un stade de préformalisation.

3.

Le **formalisme russe** — qui dénomme les recherches linguistiques, mais surtout littéraires accomplies en Russie dans les années 20 — illustre bien l'ambiguïté du terme : accusées de formalisme, parce que ne manifestant pas assez d'intérêt pour le contenu idéologique des œuvres littéraires, ces recherches ne sont pas formalistes au sens neutre du terme, car elles visaient à cerner la signification des formes* (au sens presque saussurien de ce mot). Il faut ajouter que le formalisme russe n'est qu'une manifestation particulière d'une épistémé européenne, commune à l'époque : on peut, tout aussi bien, parler du formalisme allemand (recherches sur le baroque, par exemple) ou du formalisme français (découverte et formulation de l'art roman par Faucillon et ses collaborateurs). Cette tradition a été reprise après la guerre, sous une expression différente, par ce que l'on appelle le structuralisme* français.

## Formant n. m.

*Formant*

Par **formant,** on entend, en linguistique, une partie de la chaîne du plan de l'expression*, correspondant à une unité du plan du contenu*, et qui — lors de la sémiosis* — lui permet de se constituer en signe (morphème* ou mot*). Le formant n'est donc pas une unité syntagmatique* du plan de l'expression (comme le sont, par exemple, le phème, le phonème ou la syllabe) considérée en soi, il est, à proprement parler, « le formant *de...* », et relève de l'usage* et non de la structure*. L. Hjelmslev a prévu, à l'intérieur de la linguistique, une place particulière à la « théorie des formants », indépendante de la phonématique et de la morphématique.

▶ **Signe.**

# Forme n. f.

## *Form*

1.

Les emplois divers et variés du mot **forme** reflètent pratiquement toute l'histoire de la pensée occidentale. Aussi le statut qui est attribué à ce concept dans telle ou telle théorie sémiotique (ou, plus limitativement, linguistique) permet-il de reconnaître aisément ses fondements épistémologiques. En effet, la notion de forme a hérité de la tradition aristotélicienne sa place éminente dans la théorie de la connaissance : opposée à la matière qu'elle « informe », tout en « formant » l'objet connaissable, la forme est ce qui garantit sa permanence et son identité. Dans cette acception fondamentale, la forme, on le voit, est proche de notre conception de structure (*cf.* Gestalt).

2.

Lorsque le concept de forme est appliqué aux « objets de pensée », la matière qu'elle informe se trouve progressivement interprétée, par un glissement sémantique, comme le « sens », le « contenu », le « fond », donnant lieu ainsi à des dichotomies consacrées par l'usage quotidien. De ce point de vue, le mot forme se rapproche et devient presque synonyme d'expression : le « fond », considéré comme invariant, est l'objet de variations aux plans phonétique, syntaxique ou stylistique. A l'opposé, le sens étant considéré comme « quelque chose qui existe mais dont on ne peut rien dire » (Bloomfield), la forme se trouve valorisée : elle seule est susceptible d'être soumise à l'analyse linguistique (*cf.* le structuralisme* américain).

3.

C'est dans ce contexte qu'il faut situer l'affirmation de F. de Saussure, selon laquelle la langue est une forme résultant de la réunion de deux substances*. N'étant ni la substance « physique » ni la substance « psychique », mais le lieu de leur convergence, la forme est une structure signifiante (*cf.* Merleau-Ponty) : l'indépendance ontologique de la forme sémiotique ainsi affirmée confère du même coup un statut d'autonomie à la linguistique (qui aura pour objet la description cohérente et exhaustive de cette forme).

4.

L'interprétation que donne L. Hjelmslev de la conception saussurienne de la forme permet d'affiner l'outillage à la fois épistémologique et méthodologique de la sémiotique. La formulation moniste de la forme signifiante (qui ne s'applique, stricto sensu, qu'aux catégories prosodiques* des langues naturelles), sans être remise en question, est élargie en postulant l'existence d'une forme propre à chacune des deux substances : la **forme de l'expression** et la **forme du contenu** doivent être reconnues et analysées séparément, antérieurement à leur réunion qui produit le schéma* sémiotique.

5.

La reconnaissance de deux formes, propres à chacun des deux plans du langage, a permis de resituer, dans un cadre théorique général, la phonologie, étude de la forme de l'expression, par rapport à la phonétique, étude de la substance (*cf.* -émique/-étique) ; elle a aussi autorisé la transposition des mêmes distinctions sur le plan du contenu, ouvrant ainsi la voie à l'élaboration d'une sémantique* formelle.

▶ **Structure, Expression, Contenu, Formel.**

# Formel adj.

## *Formal*

1.

En tant qu'adjectif dérivé de forme*, **formel** reflète les différentes acceptions qu'a reçues successivement et parallèlement ce concept.

2.

Selon la distinction traditionnelle qui oppose la « forme » au « sens » (ou au « contenu »), on qualifie de formelles toute organisation ou structure dépourvues de signification*. Ainsi, par opposition à la sémantique, on considère que la phonologie et la grammaire sont des disciplines formelles.

3.

A partir de la distinction établie par F. de Saussure entre la forme et la substance*, et qui, en excluant des préoccupations de la linguistique la substance tout aussi bien d'ordre « physique » que « psychique », définit la langue comme une forme, la linguistique et, plus généralement, la sémiotique, se présentent, en tant qu'études des formes, comme des disciplines formelles (au même titre que la logique ou les mathématiques).

4.

Indépendamment des développements de la théorie linguistique, des recherches portant sur les **systèmes formels** (appelés aussi parfois **langages formels**) sont apparues, dès la fin du XIX^e siècle, en mathématique et en logique. Le caractère formel de ces systèmes provient d'abord du fait qu'ils se veulent explicites* : c'est le sens scolastique du mot « formel » qui s'oppose ainsi à intuitif*, flou, implicite*. D'autre part, un système formel est conventionnel : il repose sur un ensemble de formules dites axiomes, qui sont arbitrairement déclarées comme démontrées. Un tel système est caractérisé par un alphabet* de symboles*, par un ensemble de règles* permettant de construire des expressions* bien formées, etc. Il instaure et autorise, de ce fait, un **calcul formel**, indépendant de toute intervention extérieure (de toute considération de la substance). Ainsi élaboré, le système formel, rejoignant la conception saussurienne de la forme, se trouve caractérisé par une des propriétés essentielles de tout langage*.

5.

Il s'en distingue cependant par son refus de considérer que les formes qu'il explicite et manipule sont des formes signifiantes. Indépendamment de l'usage qu'on peut faire de ces systèmes en vue de la formalisation de la théorie sémiotique, le problème de leur statut en tant que langage ne manque pas de se poser. De ce point de vue, on peut considérer, à la suite de L. Hjelmslev, que ce sont des sémiotiques monoplanes* (constituées du seul plan de l'expression) et que, tout comme les phonèmes *b* et *p* dans « bas » et « pas » qui ne se distinguent que par la présence implicite du sens pour ainsi dire négatif et discriminatoire*, les symboles des langages formels sont dépourvus de signification. Il est cependant non moins évident que tout langage — et, a fortiori, toute grammaire — repose sur un ensemble de catégories sémantiques universelles (v. **universaux**) et que le véritable problème est celui de l'évacuation du sens dans la construction d'un système formel, et non celui de sa convocation après coup, aux fins d'interprétation*, comme en grammaire générative*.

▶ **Forme, Théorie, Axiomatique, Formalisation, Interprétation.**

# G

## Généralisation n. f.

*Generalization*

1.

D'après L. Hjelmslev, dans le cas où un objet (O1) possède une propriété donnée et où un autre objet (O2) a cette propriété, mais aussi d'autres caractéristiques, le **principe de généralisation** consiste, en mettant entre parenthèses les déterminations spécifiques de O2, à appliquer au second objet la propriété du premier. Ainsi, par exemple, si un énoncé admet une lecture* et si un autre énoncé en admet deux, l'isotopie* retiendra seulement, par généralisation, la lecture qui leur est commune.

2.

De manière plus générale, la **généralisation** se définit comme la procédure par laquelle on attribue à toute classe* les propriétés ou déterminations reconnues à un nombre limité de grandeurs*.

3.

La généralisation est caractéristique de l'approche inductive que l'on pratique en partant de la manifestation sémiotique en vue de l'interprétation*. Selon la procédure hypothético-déductive* que nous proposons, la généralisation doit prendre la forme de la construction d'un modèle* hiérarchiquement supérieur et plus étendu que le phénomène reconnu et dont celui-ci n'est qu'une variable*. L'imparfait français, par exemple, pour être comparé à l'imparfait allemand, doit être interprété dans le cadre d'un modèle rendant compte de l'ensemble des temps du passé. Le modèle ainsi construit pourra par la suite être infirmé, confirmé ou remanié.

4.

Les catégories* utilisées pour la construction de tels modèles seront dites **générales**, par opposition aux catégories universelles.

▸ **Induction, Universaux.**

## Génératif (parcours ∽) adj.

*Generative trajectory*

1.

Nous désignons par l'expression **parcours génératif** l'économie* générale d'une théorie* sémiotique (ou seulement linguistique), c'est-à-dire la disposition de ses composantes* les unes par rapport aux autres, et ceci dans la perspective de la génération*, c'est-à-dire en postulant que, tout objet sémiotique pouvant être défini selon le mode de sa production*, les composantes qui interviennent dans ce processus s'articulent les unes avec les autres selon

un « parcours » qui va du plus simple au plus complexe, du plus abstrait* au plus concret*. L'expression « parcours génératif » n'est pas d'un usage courant : la grammaire générative* emploie dans un sens comparable le terme de modèle*, en parlant, par exemple, du modèle standard ou du modèle élargi (ou étendu). Le terme de modèle ayant de nombreuses autres utilisations, nous avons préféré présenter sous la présente rubrique la problématique de la disposition générale d'une théorie.

2.

La **linguistique générative** a proposé successivement trois schémas représentant ce que nous appelons le parcours génératif. Les deux premiers, d'inspiration purement syntaxique, reposent essentiellement sur la distinction des structures profondes* et des structures de surface*. Si les structures syntaxiques profondes sont générées par la composante de base*, les structures de surface résultent des opérations (formulées en règles) du système transformationnel. A ces deux niveaux sont alors rattachées les composantes sémantique (traitant de l'interprétation* sémantique) et phonologique (concernant l'interprétation phonologique) : la composante sémantique (grâce au lexique*, au sens des génératives) est associée aux structures profondes, alors que les composantes phonologique et phonétique sont situées au niveau des structures de surface. C'est essentiellement l'emplacement des deux composantes non syntaxiques, qui fait l'originalité de ce modèle standard, et qui a soulevé les plus vives objections. La disposition selon laquelle la sémantique se trouve « accrochée » aux structures profondes, et la phonologie aux structures de surface, repose sur l'hypothèse formulée par N. Chomsky (à la suite de Katz et Postal) selon laquelle la structure de surface n'est pas pertinente* pour l'interprétation sémantique, et que la structure profonde ne l'est pas pour l'interprétation phonologique. Du point de vue sémantique, cela revient à dire qu'une suite de transformations syntaxiques n'apporte aucun supplément de signification (autre que stylistique) et que, par conséquent, une forme de surface est sémantiquement équivalente à une forme profonde. L'hypothèse n'étant pas prouvée et allant même à l'encontre du bon sens (intuitif), le modèle standard a été élargi par Chomsky lui-même qui a accepté de situer l'interprétation sémantique tout au long du parcours transformationnel et, plus précisément, aux deux niveaux — profond et superficiel — des structures syntaxiques.

3.

Le rôle de plus en plus important accordé, dans le cadre de la linguistique générative américaine, à la composante sémantique, aboutit à une sorte de paradoxe : la sémantique, un temps exclue, non seulement remonte, comme on l'a noté, à la surface, mais elle arrive encore à « approfondir » davantage les structures profondes dont les analyses découvrent des niveaux de « représentation » sémantiques de plus en plus abstraits*, rejoignant les organisations logiques élémentaires. Ceci amène la **sémantique* générative** à reconsidérer le parcours génératif dans son ensemble : les instances génératives les plus profondes apparaissent, dès lors, comme constituées par des formes logico-sémantiques (ce qui permet de faire l'économie du concept d'interprétation) qui, soumises à des transformations,

génèrent les formes de surface ; la composante phonologique, intervenant à ce niveau, permet d'aboutir finalement à la représentation phonétique de l'énoncé. Ce modèle n'est toutefois qu'approximatif, la sémantique générative, malgré des recherches nombreuses et diversifiées, n'ayant pas encore réussi à construire une théorie générale du langage.

4.

La théorie sémiotique que nous cherchons à élaborer, bien que d'inspiration générative, est difficilement comparable aux modèles génératives, et ceci parce que son projet en est différent : fondée sur la théorie de la signification, elle vise à rendre compte de toutes les sémiotiques* (et pas seulement des langues naturelles) et à construire des modèles susceptibles de générer des discours* (et non des phrases). Considérant, d'autre part, que toutes les catégories*, même les plus abstraites (y compris les structures syntaxiques) sont de nature sémantique et, de ce fait, signifiantes, elle n'éprouve aucune gêne à distinguer, pour chaque instance du parcours génératif, des sous-composantes syntaxiques et sémantiques (stricto sensu).

5.

Une telle théorie sémiotique distingue trois champs problématiques autonomes, qu'elle considère comme des lieux d'articulation de la signification et de construction métasémiotique* : les **structures sémio-narratives**, les **structures discursives** et les **structures textuelles**. Toutefois, alors que les deux premières formes peuvent être considérées comme deux niveaux de profondeur superposés, la problématique de la textualisation* est tout à fait différente. La textualisation, en effet, comme mise en texte linéaire (temporel ou spatial, selon les sémiotiques) peut intervenir à tout moment du parcours génératif : non seulement les discours figuratifs ou non figuratifs (plus ou moins profonds, dans le cadre de la sémantique* discursive) sont textualisés, mais les structures logico-sémantiques les plus abstraites (dans les langages formels*, par exemple) sont textualisées, elles aussi, dès l'instant où elles sont « couchées » sur le papier. Les structures textuelles, dont la formulation donnera lieu à la représentation* sémantique — susceptible de servir de niveau profond aux structures linguistiques génératrices des structures linguistiques de surface (dans la perspective de la grammaire générative) —, constituent par conséquent un domaine de recherches autonomes (la linguistique dite textuelle s'y emploie, entre autres), mais elles se situent, à vrai dire, en dehors du parcours génératif proprement dit.

6.

Les structures sémio-narratives, qui constituent le niveau le plus abstrait, l'instance ab quo du parcours génératif, se présentent sous forme d'une **grammaire sémiotique et narrative** qui comporte deux composantes — syntaxique et sémantique — et deux niveaux de profondeur : une **syntaxe* fondamentale** et une **sémantique* fondamentale** (au niveau profond), une **syntaxe narrative** et une **sémantique narrative** (au niveau de surface). Quant à leur mode d'existence* sémiotique, ces structures sont définies en se référant tout aussi bien au concept de « langue » (Saussure et Benveniste) qu'à celui de la « compétence » narrative (concept chomskyen, élargi aux dimensions du discours), car elles incluent non seulement une

taxinomie*, mais aussi l'ensemble des opérations syntaxiques élémentaires.

7.

Les structures discursives, moins profondes, sont chargées de reprendre à leur compte les structures sémiotiques de surface et de les « mettre en discours » en les faisant passer par l'instance de l'énonciation*. Elles sont encore, à l'heure actuelle, beaucoup moins élaborées que les structures sémiotiques : aussi ne peut-on en indiquer des composantes que comme des domaines en voie d'exploration. On distinguera, pour le moment, la composante syntaxique — ou **syntaxe discursive** — chargée de la discursivisation* des structures narratives et comportant les trois sous-composantes d'actorialisation*, de temporalisation* et de spatialisation* (champs qu'explorent déjà en partie les logiques temporelle et spatiale) et la composante sémantique — ou **sémantique discursive** — avec ses sous-composantes de thématisation* et de figurativisation*, visant à produire des discours abstraits ou figuratifs. On voit qu'avec la production des discours figuratifs, le parcours génératif atteint les structures ad quem, ce qui ne veut pas dire que tout processus génératif cherche à produire des discours figuratifs, mais que celui-ci doit être considéré comme la forme sémantiquement la plus concrète et syntaxiquement la plus fine des articulations de la signification ; la textualisation et la manifestation* du discours — nous l'avons déjà souligné — pouvant intervenir à tout instant de la génération. Ainsi envisagé, le parcours génératif est une construction* idéale, indépendante des (et antérieure aux) langues* naturelles ou des mondes* naturels où telle ou telle sémiotique peut ensuite s'investir pour se manifester.

8.

Le tableau suivant visualise la distribution des diverses composantes et sous-composantes de ce « parcours » :

**PARCOURS GÉNÉRATIF**

| | composante syntaxique | | composante sémantique |
|---|---|---|---|
| Structures sémio-narratives | niveau profond | SYNTAXE FONDAMENTALE | SÉMANTIQUE FONDAMENTALE |
| | niveau de surface | SYNTAXE NARRATIVE DE SURFACE | SÉMANTIQUE NARRATIVE |
| Structures discursives | SYNTAXE DISCURSIVE | | SÉMANTIQUE DISCURSIVE |
| | Discursivisation : actorialisation / temporalisation / spatialisation | | Thématisation / Figurativisation |

► **Discours, Narrativité.**

# Génération n. f.

## *Generation*

1.

Le terme de **génération** désigne l'acte d'engendrer, de produire, qu'il soit pris au sens biologique ou au sens épistémologique. C'est cette seconde acception, d'usage courant en mathématiques (où l'on parle de la génération d'un volume ou d'un nombre, par exemple), qui a été reprise par N. Chomsky en linguistique et qui s'est étendue à la sémiotique.

2.

La **définition* par génération** d'un objet sémiotique — qui l'explique par son mode de production — est à distinguer de sa définition taxinomique* (qui, dans sa forme traditionnelle du moins, le détermine par le genre et l'espèce). L'**approche générative** s'oppose radicalement à l'approche génétique : celle-ci considère la genèse d'un objet comme située sur la ligne du temps, et s'accomplissant en une suite de formes successives, le plus souvent en relation avec les circonstances extérieures qui ont pu conditionner le développement. Ainsi, l'étude du processus d'apprentissage d'une langue (ou, dans un autre domaine, la démarche psychanalytique) relève des méthodes génétiques, et non génératives. La même distinction s'impose encore pour l'analyse du discours scientifique : alors que l'histoire d'une science — qui retrace ses progrès, ses détours et ses impasses — représente une approche génétique, le discours scientifique se considère comme un état de science, produit par un algorithme* générateur.

3.

Introduit en linguistique, le concept de génération a donné lieu à la constitution d'une théorie connue sous le nom de grammaire générative*. (L'introduction simultanée du modèle transformationnel crée, assez souvent, dans les esprits, une confusion entre ces deux aspects de cette théorie.) La spécification de cette grammaire comme générative est liée à deux caractéristiques principales (nous suivons ici de près l'interprétation donnée par J. Lyons) : toute grammaire peut être dite générative, si elle est projective (ou prédictive) et explicite*.

4.

Une grammaire est projective si un ensemble de règles*, décrivant — de manière explicite ou implicite — un corpus* limité de phrases, considéré comme un échantillon d'un ensemble de phrases plus vaste, est susceptible d'être projeté sur cet ensemble. Elle est dite prédictive si les représentations de phrases qu'elle donne, s'appliquent non seulement aux phrases réalisées, mais aussi à celles possibles. Il est important de noter, comme le remarque J. Lyons, que la plupart des grammaires connues dans l'histoire de la linguistique sont « génératives » dans ce premier sens du terme, à condition toutefois de distinguer la « prédiction » ou la prévisibilité dues aux règles, qui sont le fait de la structure (ou du schéma*) de la langue, de leur caractère prescriptif ou normatif*, qui relève de l'usage*. Une grammaire est dite explicite si elle est entièrement formalisée*, c'est-à-dire transcrite dans un langage conforme aux exigences des systèmes formels*.

5.

Il s'ensuit qu'une théorie peut être générative (au sens projectif du terme) sans être pour autant entièrement explicite, et, d'autre

part, qu'une grammaire* peut être générative sans être transformationnelle* : c'est notamment le cas de la théorie sémiotique* que nous essayons de construire.

▶ **Générative** (grammaire ~), **Génératif** (parcours ~).

## Générative (grammaire ~) adj.

*Generative grammar*

1.

Élaborée par N. Chomsky et une équipe de linguistes américains, la **grammaire générative** et **transformationnelle** forme un ensemble complexe qu'il est impossible de présenter brièvement sans l'altérer. A défaut d'un aperçu détaillé — que l'on trouvera aisément dans d'autres ouvrages — nous ne retiendrons que les caractéristiques plus fondamentales qui ont leur place tout indiquée dans une approche sémiotique comparative.

2.

La grammaire générative et transformationnelle se propose de donner une description* de toutes les phrases*, réalisées ou possibles (liées à la créativité* du sujet* parlant), de toutes les langues* naturelles. Il s'agit donc là d'une linguistique* phrastique (d'où son inadéquation pour une analyse du discours*), à visée universelle (elle projette de dégager les universaux* syntaxiques, sémantiques et phonologiques, même si ses exemples proviennent jusqu'ici essentiellement des langues occidentales, surtout de l'anglais), qui considère la langue non comme un fait social (F. de Saussure) mais comme relevant de l'activité du sujet : d'où la dichotomie chomskyenne *performance*/*compétence*, qui correspond au point de vue épistémologique adopté. Ce type de grammaire — qui traite de l'énoncé*, mais non de l'énonciation* — se veut l'expression de la compétence* idéale, conçue de manière programmatique (au sens de l'informatique).

3.

De type proprement logique, la grammaire générative et transformationnelle se présente sur un mode strictement formel* : c'est une approche syntaxique* qui présuppose, au moins au départ, le rejet du sens*. En un premier temps, en effet, elle fait totalement abstraction du contenu*, visant seulement à rendre compte de la grammaticalité* des énoncés, indépendamment de leur sémanticité* ; ce n'est qu'ensuite qu'elle donnera aux structures formelles dégagées une interprétation* sémantique : la composante sémantique se trouvera ainsi « accrochée » aux structures profondes*. On dit, par exemple, que les transformations* sont des règles purement formelles, qui ne provoquent pas — à quelques variations stylistiques* près — de modification du contenu. Cet a priori, emprunté à la logique, et selon lequel l'interprétation consiste à attribuer un contenu à une forme* qui en serait dépourvue, est évidemment inconciliable avec l'approche saussurienne qui exclut l'opposition du « fond » et de la « forme ».

4.

La grammaire chomskyenne est dite générative d'un double point de vue : elle est explicite*, parce que formulable en un système ou langage formel*, et prédictive (ou projective) en ce sens que les descriptions qu'elle propose s'appliquent non seulement aux phrases réalisées, mais aussi à celles possibles (*cf.*

génération*). D'autre part, elle réintroduit en fait la notion de corpus* qu'elle prétend pourtant évacuer dans sa démarche déductive* (qui donne la priorité au métalangage* sur le langage-objet), car la mise à jour des règles s'effectue nécessairement grâce à un corpus, le plus restreint soit-il (*cf.* tous les « minicorpus » que les générativistes avancent dans leurs débats). Les concepts d'exhaustivité* et d'adéquation*, liés à celui de corpus, sont alors abandonnés au profit d'autres, guère plus sûrs, ceux d'acceptabilité* et de grammaticalité* qui sont fondés sur l'intuition* du sujet parlant (étant donné que l'objet linguistique est censé n'être plus empiriquement observable).

5.

Si on laisse de côté le modèle à nombre fini d'états (de type markovien), que Chomsky a écarté lui-même parce que excluant toute hiérarchie* et conduisant à une impasse pour l'analyse de n'importe quelle langue naturelle, on peut, dans la grammaire générative, distinguer deux formes de « grammaires » — syntagmatique et transformationnelle — dont la seconde prolonge la première sans être pour autant de même nature.

6.

La **grammaire syntagmatique**, dite d'abord non contextuelle, puis intégrant par la suite des règles contextuelles (pour sauvegarder, en certains cas, la grammaticalité), permet, sur la base de l'analyse en constituants* immédiats, de procéder à une description* structurale de la phrase, qui pourra être représentée sous forme d'arbre*. Une telle description repose sur un certain nombre de postulats :

- *a*) La phrase ne peut avoir qu'une seule forme syntaxique.

- *b*) Son organisation est de type binaire : la structure sujet/prédicat, habillée avec de nouvelles dénominations (syntagmes nominal/verbal), qui remonte à Aristote (pour qui tout énoncé est en définitive de type attributif), est déclarée universelle et innée.

- *c*) La dérivation*, fondée sur le concept de substitution* (dont on sait par ailleurs le rôle qu'il joue en logique) met en œuvre, comme sous-composante catégorielle* de la base*, des classes* syntagmatiques (syntagmes nominal, verbal) à l'intérieur desquelles s'introduisent des classes morphologiques* (verbe, nom, adjectif, article, etc.) sans que soit préservée l'homogénéité* méthodologique; quant aux classes morphologiques elles-mêmes, elles sont reprises à la grammaire traditionnelle, sans aucune analyse critique préalable : contrairement à ce que soutiennent certains générativistes, la description taxinomique* en linguistique est loin d'être achevée : ce qui explique, sur ce point, une insuffisance notable de la grammaire générative.

- *d*) Le système des règles* de réécriture et la représentation en arbre sont évidemment liés au principe de la linéarité*, même si la partie transformationnelle du projet générativiste apporte quelques correctifs (mais aussi des problèmes) sur ce point.

7.

Comme la grammaire syntagmatique apparaissait comme étant incapable, à elle seule, de résoudre un certain nombre de difficultés (constituants discontinus, certains types d'ambiguïté, rapport de l'actif au passif, problèmes d'accord, etc.), Chomsky a dû faire appel à un autre ensemble de procédures, dénommé **grammaire transformationnelle**. Dans cette nouvelle perspective, l'analyse ne se situera plus

à un seul niveau* de description, mais aux deux plans des structures profondes* et des structures de surface*, entre lesquels se réalisent les transformations* (formellement définies comme des opérations qui, effectuées sur un indicateur* syntagmatique, le transforment en un autre arbre) qui permettent d'opérer, sur les suites à transformer, des ajouts, des effacements, des permutations, des substitutions. Dans la mesure où, comme le note J. Lyons, la grammaire transformationnelle attribue ainsi à une phrase donnée une structure profonde et une structure de surface en les reliant systématiquement entre elles (selon des règles), elle est tout à fait assimilable — mis à part son aspect d'explicitation — aux grammaires traditionnelles.

▶ **Génératif** (parcours ~), **Génération, Interprétation, Transformation, Corpus, Sémantique générative, Compétence, Performance.**

## Genre n. m.

*Genre*

1.

Le **genre** désigne une classe de discours, reconnaissable grâce à des critères de nature sociolectale*. Ceux-ci peuvent provenir soit d'une classification* implicite qui repose, dans les sociétés de tradition orale, sur une catégorisation* particulière du monde, soit d'une « théorie des genres » qui, pour nombre de sociétés, se présente sous la forme d'une taxinomie* explicite, de caractère non scientifique. Une telle théorie, relevant d'un relativisme culturel évident, et fondée sur des postulats idéologiques implicites, n'a rien de commun avec la typologie des discours* qui cherche à se constituer à partir de la reconnaissance de leurs propriétés formelles spécifiques. L'étude de la **théorie des genres**, caractéristique d'une culture* (ou d'une aire culturelle) donnée, n'a d'intérêt que dans la mesure où elle peut mettre en évidence l'axiologie* sous-jacente à la classification ; elle est à comparer à la description d'autres ethno- ou sociotaxinomies.

2.

Dans le contexte culturel européen, la théorie des genres de l'époque moderne — différente de celle du Moyen Age — semble s'être élaborée selon deux axes distincts :

- *a*) une théorie « classique », qui repose sur une définition non scientifique de la « forme » et du « contenu » de certaines classes de discours littéraires (par exemple la comédie, la tragédie, etc.);

- *b*) une théorie « postclassique » qui se fonde sur une certaine conception de la « réalité » (du référent*), lui permettant de distinguer, à partir de là, soit différents « mondes possibles », soit des enchaînements narratifs plus ou moins conformes à une norme sous-jacente (*cf.* les genres fantastique, merveilleux, réaliste, surréaliste, etc.).

3.

Il est à noter qu'à côté d'une théorie des genres littéraires, le même contexte culturel peut servir de support, par exemple à une classification des genres religieux.

▶ **Discours.**

## Gestualité n. f.

*Gestuality* (neol.)

1.

En tant que champ problématique

particulier, la **gestualité** ne s'est introduite dans la réflexion sémiotique que progressivement et de manière incertaine, apparaissant tantôt comme un domaine de significations circonscrit et autonome, analysable comme un **langage gestuel**, tantôt comme omniprésente, débordant de tous côtés les frontières encore indécises des sémiotiques particulières en voie de constitution.

2.

La gestualité a été — et elle est encore — considérée comme un phénomène paralinguistique* qui aurait une fonction d'auxiliation dans le cadre de la communication* intersubjective. Cette **gestualité d'accompagnement** que l'on a, un peu trop vite, jugée comme « pauvre » — parce qu'elle était incapable de produire des énoncés débrayés* et de transmettre des contenus objectifs — et que l'on a voulu réduire à un simple rôle d'emphase*, semble plutôt, à l'examiner de plus près, pouvoir être définie comme **gestualité d'encadrement** de l'énonciation* : les catégories qu'elle est susceptible d'énoncer sont des catégories abstraites* qui prennent la forme soit d'énoncés modaux (assertion, négation, doute et certitude, etc.), soit d'énoncés de quantification (totalisation, division) et de qualification (états euphorique et dysphorique), soit surtout d'énoncés phatiques* (accueil et répulsion, ouverture au monde et fermeture de soi, etc.) qui transforment la communication en communion intersubjective.

3.

Certains ont voulu étudier la gestualité comme un langage* en lui appliquant la formule saussurienne de « système de signes » : les signes seraient reconnaissables à l'aide des tests de commutation*, le système servirait aux fins de communication. Malheureusement, les inventaires des gestes communicatifs qu'on a pu constituer (*cf.* les gestes des Indiens de l'Amérique du Nord) ne se sont pas révélés comme structurables en systèmes : ils ne renvoient à aucune structure « phonologique » et ne sont redevables d'aucune organisation sémantique (autre que celle de « centres d'intérêt »). On y rencontre, pêle-mêle, des gestes d'accompagnement, des icônes, et surtout des syntagmes gestuels figés, désémantisés et conventionnalisés, en somme toute la classification peircéenne en ordre dispersé. L'existence d'un « langage gestuel » autonome semble donc loin d'être assurée.

4.

Une autre approche de la gestualité consiste à partir non plus des gestes considérés comme des signes, mais des **textes gestuels** (danses folkloriques, ballets, numéros d'acrobatie, pantomime, etc.). L'intérêt de ce genre de recherche est multiple. L'approche est tout d'abord analytique : la segmentation* du texte* ne manque pas de poser les problèmes d'unités* gestuelles de dimensions syntagmatiques plus ou moins larges, mais aussi celui de la pertinence des traits gestuels qui les caractérisent. Il n'est pas étonnant alors que ce type d'investigation aboutisse, d'une part, en ce qui concerne le plan de l'expression*, à mettre en évidence la nécessité d'un langage de description (l'élaboration des systèmes de notation* symbolique des gestes est déjà très avancée et soulève de nouvelles questions relatives à leur cohérence métalinguistique), et, d'autre part, à poser le problème de la signification de ces discours gestuels qui apparaissent à la fois comme des textes programmés, supportés de ce

fait par une intentionnalité* implicite, et comme des énoncés spectaculaires, produits en fonction d'un observateur*-lecteur et, par conséquent, doublement signifiants, pour eux-mêmes et pour les autres.

5.

L'examen des textes gestuels permet non seulement de distinguer la gestualité signifiante de la gesticulation dépourvue de sens, mais il oblige aussi à définir la « substance gestuelle » comme ce qui s'exprime grâce à cette matière particulière qu'est le corps humain en tant que « volume en mouvement ». La gestualité ne se limite plus aux gestes des mains et des bras ou à l'expression du visage, elle fait partie intégrante du comportement somatique de l'homme et ne constitue finalement qu'un des aspects de ce qu'on pourrait appeler son **langage somatique***. Mais alors que les textes gestuels, précédemment mentionnés, se présentent comme des procès de sémiotiques somatiques construites (ou artificielles), il existe, on s'en doute, à côté d'elles, une ou des sémiotiques « naturelles » qui rendent compte des comportements humains programmés en tant que pratiques* signifiantes. L'analyse des discours narratifs nous permet justement de distinguer une dimension pragmatique* du discours, faite de descriptions de comportements somatiques signifiants et organisés en programmes et qui sont, en même temps, désignés comme des événements pour le lecteur : deux caractéristiques par lesquelles nous avons cherché à définir les textes gestuels. On voit, dès lors, que les modèles narratifs construits pour rendre compte des comportements pragmatiques « en papier », peuvent être transposés en vue d'une sémiotique « pragmatique » naturelle.

6.

On notera cependant tout de suite que la « somaticité », tout comme la gestualité, ne sont pas des concepts aisés à circonscrire : « parler » ou « chanter » sont des comportements tout aussi somatiques que « marcher » ou « gesticuler ». On peut donc dire, en fin de compte, que les diverses sémiotiques* se trouvent emboîtées et enchâssées les unes dans les autres aussi bien dans leur état « naturel » (*cf.* les divers rituels et cérémonials, par exemple) que dans leur état « construit » (théâtre, opéra, cirque, etc.), et que, le plus souvent, nous avons affaire à des sémiotiques syncrétiques* dont il s'agit de démêler les éléments constituants et leurs agencements.

▶ **Proxémique, Pratiques sémiotiques.**

## Glorifiante (épreuve ∽) adj.

*Glorifying test*

Figure* discursive rattachée au schéma narratif*, l'**épreuve glorifiante** se situe — à la différence des épreuves qualifiante* et décisive*, qu'elle présuppose — sur la dimension cognitive*. Elle apparaît dans le récit lorsque l'épreuve décisive s'est effectuée sur le mode du secret*. En tant que performance* cognitive (et faire persuasif*) du sujet, elle appelle — au plan de la compétence* correspondante — un *pouvoir-faire-savoir* figurativisé par la marque*. En tant que sanction* cognitive du Destinateur*, dans le cadre de la composante contractuelle du

schéma narratif, elle équivaut à la reconnaissance.

▶ **Épreuve, Reconnaissance, Narratif** (schéma ~).

## Glossématique n. f.

*Glossematics*

1.

La **glossématique** (du grec glossa, langue) est le terme que L. Hjelmslev a proposé pour dénommer la théorie linguistique qu'il a élaborée en collaboration avec son ami H.J. Uldall. Elle se caractérise, à son avis, par quatre traits spécifiques : - *a*) la procédure analytique, antérieure à (et présupposée par) la synthèse ; - *b*) l'insistance sur la forme* ; - *c*) la prise en considération non seulement de la forme de l'expression*, mais aussi de celle du contenu* ; - *d*) la conception du langage comme un système sémiotique parmi d'autres.

2.

La glossématique a joué un rôle de stimulant, même si elle ne s'est pas généralisée ; en revanche, la théorie du langage, présentée par L. Hjelmslev, peut être considérée comme la première théorie sémiotique cohérente et achevée : elle a été un facteur décisif dans la formation de la sémiotique en France.

## Grammaire n. f.

*Grammar*

1.

Terme ancien, naguère péjoratif (dans la mesure où il renvoyait à la grammaire normative), récemment remis en honneur par la grammaire générative*, **grammaire** désignait autrefois toute la linguistique* et, actuellement, seulement une de ses composantes. On entend généralement par grammaire la description* des modes d'existence et de fonctionnement d'une langue* naturelle ou, éventuellement et plus largement, de toute sémiotique* : on notera toutefois que l'acception de ce terme varie souvent d'une théorie à l'autre.

2.

Si on considère globalement que la grammaire rend compte de l' « agencement des mots en phrases », on y distinguera deux domaines : la morphologie* s'occupe de l'étude des mots* et des classes de mots, tandis que la syntaxe* se consacre à l'étude de l' « agencement des phrases ». La part respective de chacune de ces deux branches dépend, pour une bonne mesure, des langues naturelles examinées. Ainsi, les études morphologiques prédominent dans la grammaire comparée des langues indo-européennes qui possèdent des systèmes casuels très développés. Au contraire, la linguistique d'aujourd'hui, de caractère plus théorique, fondant sa validité empirique sur le « native speaker » (parlant une langue non morphologique), privilégie la composante syntaxique. Aussi le choix de la grammaire générative, prenant comme point de départ la taxinomie* (ou la morphologie) élaborée par l'analyse distributionnelle*, et ne tenant compte que des classes* syntagmatiques à l'exclusion des classes morphologiques et des fonctions* syntaxiques (qu'elle réintroduit toutefois subrepticement : V. **catégorie**), ne semble pas très heureux et ne justifie pas les affirmations selon lesquelles le stade de la description taxinomique en linguistique serait déjà dépassé. Ceci dit, la construction des langages* artificiels (langage documentaire, par exemple) montre l'existence d'une relation

compensatoire entre morphologie et syntaxe : une taxinomie développée ne demande la mise en place que d'un nombre relativement restreint de relations syntaxiques, et — inversement — un réseau de relations syntaxiques prolixe, se satisfait d'une morphologie sommaire. On voit d'ailleurs que l'usage actuel tend à confondre, sinon à identifier, les termes de grammaire et de syntaxe.

3.

Le sens du mot **grammaire** varie, d'autre part, selon l'extension qu'on attribue à ce concept. Ainsi, lorsqu'on lui assigne pour tâche la construction d'un simulacre formel, susceptible de rendre compte et/ou de produire tous les énoncés* d'une langue naturelle, il s'agit de savoir ce que l'on entend par « tous les énoncés ». S'il s'agit de toutes les classes et de tous les types d'énoncés, la grammaire laisse de côté deux disciplines autonomes : la sémantique* et la phonologie*. S'il s'agit au contraire de la production de tous les énoncés-occurrences possibles, alors la sémantique et la phonologie sont à considérer comme de simples composantes, accrochées à la syntaxe, d'une grammaire qui recouvre la totalité du champ linguistique étudié. Dans cette acception, grammaire se rapproche de notre conception de sémiotique*.

4.

Dans notre projet théorique, la **grammaire sémiotique** correspond aux structures* sémio-narratives : elle a comme composantes*, au niveau profond*, une syntaxe* fondamentale et une sémantique* fondamentale, et, corrélativement, au niveau de surface*, une syntaxe* narrative (dite de surface) et une sémantique* narrative.

▶ **Générative** (grammaire ~), **Génératif** (parcours ~).

## Grammaticalité n. f.

### *Grammaticality*

1.

En linguistique générative*, une phrase est dite grammaticale si elle peut être décrite par une grammaire* donnée : la **grammaticalité** d'un énoncé, son éventuelle agrammaticalité, et — entre les deux — les **divers degrés de grammaticalité**, ne sont reconnaissables qu'en fonction de la compétence* de l'énonciataire* (qui est invité à porter un jugement épistémique*), compétence qui est variable selon la communauté culturelle à laquelle il appartient (« je l'ai pas vu » est grammatical dans le français quotidien, et agrammatical pour une grammaire normative).

2.

Par grammaticalité, on peut entendre la relation de compatibilité qu'entretiennent deux éléments* au niveau syntaxique, et grâce à laquelle ceux-ci peuvent être présents* ensemble dans une unité hiérarchiquement supérieure : elle est un des critères non seulement pour la reconnaissance de l'acceptabilité (syntaxique), mais également pour la détermination de l'interprétation*.

▶ **Compatibilité, Interprétation, Compétence, Acceptabilité, Norme, Implicite.**

## Grammème n. m.

### *Grammeme*

Certains linguistes (tels B. Pottier) désignent du nom de **grammèmes** les morphèmes grammaticaux, par opposition aux lexèmes (entendus alors comme morphèmes lexicaux).

▶ **Morphème, Lexème.**

## Grandeur n. f.

*Entity*

On désigne par **grandeur** ce « il y a » dont on présume l'existence sémiotique, antérieurement à l'analyse* qui y reconnaîtra une unité discrète, et dont on ne postule que la comparabilité avec d'autres grandeurs du même ordre.

▶ **Unité.**

# H

## Herméneutique n. f.

*Hermeneutics*

L'**herméneutique** désigne généralement l'interprétation, au sens courant et non pas sémiotique, de textes essentiellement philosophiques et religieux. Il s'agit d'une discipline relativement voisine de la sémiotique (dont elle reprend souvent bien des éléments) dans la mesure où, comme le dit P. Ricœur, elle articule une théorie générale du sens avec une théorie générale du texte. On remarquera toutefois que le domaine de son exercice est très spécifique et, d'autre part, qu'elle met en jeu le rapport du texte au référent*, s'attachant tout particulièrement aux données extra-linguistiques des discours et aux conditions de leur production et de leur lecture. A la différence de l'approche sémiotique pour laquelle, par exemple, l'énonciation* peut être reconstruite selon un simulacre logico-sémantique élaboré à partir du texte seul, l'herméneutique fait intervenir le contexte socio-historique, y compris celui de la compréhension actuelle, et tente — par ce jeu complexe — de dégager les sens recevables : elle présuppose ainsi une position philosophique de référence comme critère d'évaluation.

## Héros n. m.

*Hero*

1.

Le terme de **héros** peut servir à dénommer l'actant* sujet lorsque celui-ci se trouve dans une certaine position de son parcours narratif, doté qu'il est alors de valeurs* modales correspondantes. Le sujet ne devient héros qu'une fois en possession d'une certaine compétence* (pouvoir et/ou savoir-faire). Sur la dimension pragmatique* du récit, on distinguera ainsi le **héros actualisé*** (avant sa performance*) du **héros réalisé*** (en possession de l'objet de la quête) ; sur la dimension cognitive*, on opposera le **héros caché** au **héros révélé** (après la sanction* cognitive du Destinateur, ou reconnaissance*). C'est dire que le héros est la dénomination d'un statut actantiel* déterminé.

2.

Au sens restreint, on appelle héros, particulièrement dans les études de littérature orale ou classique, l'actant sujet tel qu'il vient d'être défini, mais doté, en plus, de connotations* euphoriques* moralisantes, l'opposant au traître* (connoté dysphoriquement*).

▶ **Actantiel** (rôle, statut ~), **Narratif** (parcours ~), **Moralisation.**

## Hétérogénéité n. f.

*Heterogeneity*

Un ensemble* est dit **hétérogène** si ses éléments* constituants ont des propriétés différentes telles qu'elles empêchent de les inscrire dans une seule et même classe*.

▶ **Homogénéité.**

## Hétérotopique adj. (espace ~)

*Heterotopic space*

Opposé à l'espace* de référence qu'est l'espace topique (lieu des performances* et des compétences*), l'espace **hétérotopique** désigne les lieux environnants (les espaces de « derrière » et de « devant »), l' « ailleurs » (par contraste avec l' « ici »/« là » qui caractérise l'espace topique).

▶ **Topique** (espace ~), **Localisation spatio-temporelle.**

## Heuristique adj.

*Heuristic*

1.

On dit qu'une hypothèse de travail est **heuristique** si le discours qui la développe a pour effet de produire et de formuler une procédure de découverte. C'est donc l'hypothèse, qui n'est ni vraie ni fausse, mais antérieure à l'établissement de la procédure*, qui est heuristique : les procédures de découverte, une fois formulées, pouvant, à leur tour, faciliter la constitution de nouvelles hypothèses, l'ensemble constituant la praxis scientifique.

2.

De façon plus générale et plus vague, on qualifie parfois d'heuristique une attitude scientifique : l'approche structurale, par exemple, qui cherche en premier lieu à saisir des relations* et oblige, de ce fait, à prévoir les positions éventuelles des termes* d'une catégorie* (termes dont les manifestations ne sont pas évidentes à première vue), peut, en ce sens, être dite heuristique.

▶ **Hypothèse, Découverte.**

## Hiérarchie n. f.

*Hierarchy*

1.

Définie elle-même comme la classe* des classes, la **hiérarchie** est, pour L. Hjelmslev, le terme définissant toute sémiotique. Une telle acception, qui paraît à première vue excessive, se comprend si l'on tient compte du fait que Hjelmslev postule l'unité de la morphologie* et de la syntaxe*. La hiérarchie apparaît ainsi comme le principe organisateur de la structure* élémentaire de la signification où la catégorie*, en tant que tout, est hiérarchiquement supérieure aux termes* qui la constituent et qui en sont les parties, mais les relations hypotaxiques*, essentielles pour la syntaxe, sont également hiérarchisantes.

2.

Il faut distinguer la hiérarchie, conçue comme organisation formelle et reposant sur le principe de présupposition* logique, de l'emploi de ce terme pour désigner la relation de supériorité/infériorité (ou de dominant/dominé) qui est d'ordre axiologique* et repose sur la modalité du pouvoir* (*cf.* par exemple, les trois fonctions* de G. Dumézil).

## Histoire n. f.

### *History, Story*

Le terme d'**histoire** est ambigu et recouvre des contenus fort différents.

1.

On entend d'abord par histoire un univers* sémantique, considéré comme objet* de connaissance, dont l'intelligibilité, postulée a priori, repose sur une articulation* diachronique* de ses éléments. En ce sens, l'histoire peut être considérée comme une sémiotique-objet (ou comme un ensemble de sémiotiques prises antérieurement à leur analyse*) dont l'approche est déterminée à l'avance par certains postulats.

2.

L'histoire correspond, d'autre part, au récit ou à la description d'actions dont le statut véridictoire* n'est pas fixé (elles peuvent être déclarées comme passées et « réelles », comme imaginaires ou même comme indécidables). De ce point de vue, l'histoire est à considérer comme discours narratif (comme « récit historique », d'après E. Benveniste, ou tout simplement « récit »).

3.

Si l'on distingue les structures* sémio-narratives (en tant que formes d'organisation profondes et générales) et les structures discursives (caractéristiques de la manière dont est racontée l' « histoire »), le **discours historique** apparaît, au niveau de surface, comme un discours temporalisé* (où les prédicats-transformations sont convertis* en procès*). C'est dans ce sens qu'on peut parler d'**ancrage* historique**, en entendant par là l'inscription des programmes* narratifs à l'intérieur de coordonnées spatio-temporelles, de caractère figuratif*.

4.

Lorsque le discours narratif (*cf.* supra 2) sert de mode d'articulation à l'histoire (au sens 1), il est dit **historiographique** (ou, plus souvent, historique). Dès lors, le problème de la scientificité* d'un tel discours — et celui de son métalangage*, construit — ne manque pas de se poser. La **linguistique historique** l'a résolu dans le sens du comparatisme*, en interprétant la diachronie comme la transformation* logique, reconnaissable entre deux états* de langue donnés, au prix toutefois de l'évacuation de l'historicité (ou de la dimension temporelle) elle-même. Les tentatives, plus récentes, venant de la philosophie logique, d'établir des suites ordonnées d'énoncés correspondant aux successions d'événements historiques, sont loin d'être couronnées de succès.

5.

A l'intérieur d'une typologie générale des discours, que vise la sémiotique, et dans le cadre des modèles de la narrativité* qu'elle propose, il n'est pas impossible de concevoir des recherches dont le but serait de déterminer la spécificité du discours historique. Une première distinction entre l'**histoire événementielle**, située au niveau de la syntaxe* narrative de surface, et l'**histoire fondamentale**, conçue comme l'ensemble des transformations des structures profondes, de caractère logico-sémantique, apparaît alors comme un préalable à de telles recherches.

▶ **Diégèse, Événement.**

## Historique (grammaire ⌣) adj.

### *Historical grammar*

L'appellation de **grammaire historique** a servi autrefois, parallèlement à celle de grammaire comparée, à

désigner la linguistique comparative qui s'est élaborée progressivement au long du XIX^e siècle.

▶ **Comparative** (linguistique ~).

## Homogénéité n. f.

### *Homogeneity*

1.

Un ensemble* est dit homogène si tous ses éléments* constituants ont en commun les mêmes propriétés. A la différence du concept d'isotopie*, réservé à l'analyse interne du discours, celui d'**homogénéité**, beaucoup plus large et relativement imprécis (reconnu non définissable par L. Hjelmslev), s'applique essentiellement à la constitution des corpus*, faisant jouer, entre autres, des conditions extra-linguistiques.

2.

Dans un sens plus restreint, l'homogénéité pourra être fondée sur un choix d'éléments de même niveau*, d'unités de mêmes dimensions, de relations de même type (Hjelmslev). Dans cette perspective, elle est à rapprocher de la pertinence* : toutefois, alors que celle-ci relève du point de vue de l'analyste (ou de son opération), celle-là concernerait plutôt la nature « immanente » du matériau examiné.

## Homologation n. f.

### *Homologation*

L'**homologation** est une opération d'analyse sémantique, applicable à tous les domaines sémiotiques, qui fait partie de la procédure générale de structuration. Elle est à considérer comme une formulation rigoureuse du raisonnement par analogie*. Étant donné la structure

A : B :: A′ : B′

A et A′ sont dits homologues par rapport à B et B′. Du point de vue sémantique, une telle homologie ne peut être affirmée qu'à trois conditions : - *a*) les termes, représentés par les majuscules, doivent être des sémèmes* décomposables en sèmes* ; - *b*) les termes A et A′ d'un côté, et B et B′ de l'autre comportent nécessairement au moins un sème commun ; - *c*) la relation entre A et B d'un côté, et entre A′ et B′ de l'autre, est identique et peut être reconnue comme une des relations logiques élémentaires (contradiction, contrariété, complémentarité).

2.

L'homologation, ainsi définie, est complémentaire, dans l'analyse sémantique, de la réduction* : un inventaire d'occurrences* parasynonymiques ne peut être réduit à un seul sémème descriptif que si chacune d'elles retrouve son terme opposé (contraire ou contradictoire) dans l'inventaire (ou les inventaires) parallèle, et que si chaque catégorie* ainsi établie est homologable avec les autres catégories des inventaires parallèles.

3.

En tant que discipline imposée au raisonnement analogique, dont l'importance pour la recherche ne doit pas être sous-estimée, l'homologation est une procédure générale qui dépasse les limites de la sémantique (au sens restreint) : on s'en sert, par exemple, pour établir les règles de conversion* entre niveaux*, pour déterminer des corrélations dans la méthodologie comparative*, pour formuler les contraintes sémiotiques (syntaxiques ou sémantiques), etc.

▶ **Structuration, Analogie.**

## Homonymie n. f.

*Homonymy*

L'**homonymie** est la relation d'identité*, située au niveau du signifiant* et reconnue entre deux ou plusieurs morphèmes* ou mots* dont les signifiés* sont considérés comme distincts. Les homonymes peuvent être **homophones** (« compter » et « conter ») ou **homographes** (« voler » : se déplacer en l'air, et « voler » : dérober). Deux lexèmes* sont considérés comme indépendants et homonymes si leurs sémèmes* ne comportent pas de figure* nucléaire commune.

▶ **Polysémémie.**

## Hyponymique/ Hypéronymique adj.

*Hyponymic/ Hypernymic* (neol.)

Sous le double qualificatif **hyponymique/hypéronymique,** on désigne la relation* établie entre la catégorie* sémique et l'un de ses termes* constituants (situé sur l'axe des contraires*). Cette relation est à double sens : ce qui paraît comme relation hyponymique du point de vue interprétatif*, sera considéré comme hypéronymique, du point de vue génératif (selon le parcours qui va de l'instance ab quo vers l'instance ad quem). Du seul point de vue interprétatif, l'**hyponyme** est le terme qui est manifesté à la place de la catégorie sémique, et l'**hypéronyme** la catégorie à la place d'un des termes sémiques. A travers ces distinctions sémantiques, il s'agit, plus fondamentalement, de la relation de **sélection*** (présupposition* unilatérale selon L. Hjelmslev) telle qu'elle fonctionne à l'intérieur d'une seule catégorie sémique. La relation hyponymique / hypéronymique permet la définition de la métonymie* au sens restreint (pars pro tota).

## Hypotaxique/ Hypérotaxique adj.

*Hypotactic/Hypertactic*

1.

En général, on entend, en linguistique, par relation **hypotaxique** la relation* hiérarchique* reliant deux termes* situés sur deux paliers de dérivation* différents (exemple : relation entre principale et subordonnée, entre déterminé et déterminant, etc.). L. Hjelmslev a cherché à la préciser en interprétant la sélection* — en termes logiques — comme la relation entre un terme présupposé et un terme présupposant (présupposition* unilatérale). En tant qu'elle est de nature hiérarchique, l'**hypotaxe** s'oppose à la **parataxe** (qui n'établit, entre deux termes contigus, aucun rapport de dépendance).

2.

A la différence de la relation hyponymique* qui définit la position des termes sémiques d'une seule catégorie* investie dans le carré* sémiotique, la relation **hypérotaxique** indique les positions formelles des termes antérieurement à tout investissement* sémantique. Ainsi, sur le carré, l'hypotaxe pourrait s'identifier, par exemple, à l'implication* qui est une relation de présupposition unilatérale entre un des termes primitifs et la négation du terme contraire (entre s1 et s2).

# Hypothèse n. f.

## *Hypothesis*

1.

Toute activité cognitive du sujet repose sur un savoir antérieur, implicite ou explicite, et présuppose par conséquent une certaine compétence* cognitive. L'**hypothèse de travail** apparaît, dans cette perspective, comme l'explicitation* de cette compétence en vue de la performance* projetée qui prendra la forme du discours à visée scientifique. En tant qu'explicitation posée antérieurement au discours de la recherche lui-même, l'hypothèse de travail peut être assimilée à un contrat* proposé à l'énonciataire* (= la communauté des savants) par l'énonciateur* dont le discours-performance est censé constituer la réalisation. C'est dire que l'hypothèse n'est ni vraie, ni fausse, et que sa valeur de vérité n'apparaîtra qu'a posteriori, en transformant éventuellement le discours tenu à son propos en une procédure de découverte*. D'un autre côté, le savoir* et le savoir-faire, dont l'explicitation partielle constitue l'hypothèse de travail, ne sont pas donnés ex nihilo, mais relèvent d'une épistémé* et de différentes conceptualisations théoriques. Aussi le rôle des théories explicites est-il considérable dans la formulation des hypothèses.

2.

On entend par méthode **hypothético-déductive** la procédure concernant la construction d'une théorie, qui consiste à poser, au point de départ, un certain nombre de concepts* non définis ou de propositions non affectées de valeurs de vérité, afin que le discours déductif, développé à partir de ces postulats, fasse a posteriori la preuve de son efficacité en produisant, comme conséquence logique, des énoncés susceptibles d'être considérés comme des procédures de découverte. Une telle démarche, fréquente en mathématiques et en physique, a été récemment introduite en sémiotique (L. Hjelmslev, N. Chomsky).

► **Procédure, Découverte, Déduction.**

# I

## **Iconicité** n. f.

*Iconicity* (neol.)

1.

On entend par **icône**, à la suite de Ch. S. Peirce, un signe* défini par sa relation de ressemblance avec la «réalité» du monde extérieur, en l'opposant à la fois à indice* (caractérisé par une relation de « contiguïté naturelle ») et à symbole* (fondé sur la simple convention sociale). Si l'on considère — comme c'est notre cas — que la définition du signe par ce qu'il n'est pas est sémiotiquement non pertinente et que, d'autre part, la sémiotique* ne devient opératoire que lorsqu'elle situe ses analyses en deçà ou au-delà du signe, la classification proposée, sans être gênante, n'offre que peu d'intérêt.

2.

Il n'en va plus de même lorsque le concept d'**iconicité** se trouve convoqué pour définir telle ou telle sémiotique — ou son plan de l'expression* — dans son ensemble. Reconnaître que la sémiotique visuelle (la peinture, par exemple, considérée comme un cas d'espèce) est une immense analogie* du monde* naturel, c'est se perdre dans le labyrinthe des présupposés positivistes, avouer qu'on sait ce qu'est la « réalité », qu'on connaît les « signes naturels » dont l'imitation produirait telle ou telle sémiotique, etc. Du même coup, c'est aussi nier la sémiotique visuelle en tant que telle : l'analyse d'une surface plane articulée consistera, dans cette perspective, à identifier les signes iconiques et à les lexicaliser dans une langue naturelle ; il n'est pas étonnant alors que la recherche des principes d'organisation des signes ainsi reconnus soit amenée à se confondre avec celle de leur lexicalisation* et que l'analyse d'un tableau, par exemple, se transforme en définitive en une analyse du discours sur le tableau. La spécificité de la sémiotique visuelle se dilue alors en ces deux macro-sémiotiques* que sont le monde naturel et les langues naturelles.

3.

Si, au lieu de considérer le problème de l'iconicité comme propre aux sémiotiques visuelles (car c'est là, dans les domaines du cinéma, de la peinture, de la photographie, etc., que l'enjeu du débat paraît le plus lourd de conséquences, alors qu'on ne voit pas pourquoi le signifiant visuel serait plus « iconique » que le signifiant sonore ou olfactif, par exemple), on le for-

mulait en termes d'intertextualité* (entre sémiotiques construites et sémiotiques naturelles), et si on l'élargissait à la sémiotique littéraire*, par exemple, on verrait que l'iconicité retrouve son équivalent sous le nom d'illusion référentielle*. Celle-ci peut être définie comme le résultat d'un ensemble de procédures mises en place pour produire l'effet* de sens « réalité », apparaissant ainsi comme doublement conditionnée par la conception culturellement variable de la « réalité » et par l'idéologie réaliste assumée par les producteurs et les usagers de telle ou telle sémiotique. L'illusion référentielle, loin d'être un phénomène universel, ne se retrouve que dans certains « genres » de textes, et son dosage est tout aussi inégal et relatif. Généralisons : l'iconicité, tout en étant engendrée par un ensemble de procédures sémiotiques, susceptibles d'être formulées, n'est pas constitutive de la sémiotique, ne relève pas, comme dirait Hjelmslev, de la sémiotique « dénotative », elle trouve son fondement dans le système des connotations* sociales qui sont sous-jacentes à l'ensemble des sémiotiques.

4.

Cet ensemble de considérations nous amène à introduire le terme d'**iconisation** pour désigner, à l'intérieur du parcours génératif* des textes, la dernière étape de la figurativisation* du discours où nous distinguons deux phases : la **figuration** proprement dite qui rend compte de la conversion* des thèmes* en figures*, et l'iconisation qui, prenant en charge les figures déjà constituées, les dote d'investissements* particularisants, susceptibles de produire l'illusion référentielle.

▶ **Signe, Image, Référent, Figurativisation, Sémiologie.**

# Identité n. f.

## *Identity*

1.

Le concept d'**identité**, non définissable, s'oppose à celui d'altérité* (comme « même » à « autre ») qui, lui aussi, ne peut être défini : en revanche, ce couple est interdéfinissable par la relation de présupposition* réciproque, et il est indispensable pour fonder la structure* élémentaire de la signification.

2.

Par opposition à l'égalité qui caractérise des objets possédant exactement les mêmes propriétés qualitatives, l'identité sert à désigner le trait ou l'ensemble de traits (en sémiotique : sèmes* ou phèmes*) qu'ont en commun deux ou plusieurs objets. Ainsi, lorsqu'on opère la suspension d'une opposition catégorique — par exemple *personne*/*non-personne* —, l'axe* sémantique qui réunit les deux termes réapparaît, se trouve valorisé, et sa manifestation provoque un effet d'identification. On voit par là que la reconnaissance* de l'identité de deux objets, ou leur **identification**, présuppose leur altérité, c'est-à-dire un minimum sémique ou phémique, qui les rend d'abord distincts. De ce point de vue, l'identification est une opération métalinguistique* qui appelle, au préalable, une analyse* sémique ou phémique : loin d'être une première approche du matériau sémiotique, l'identification est une opération, parmi d'autres, de la construction de l'objet sémiotique.

3.

L'identité sert également à désigner le principe de permanence qui permet à l'individu de rester le « même », de « persister dans son être », tout au long de son existence narrative,

malgré les changements qu'il provoque ou subit. C'est ainsi au concept d'identité que l'on se réfère lorsqu'on fait état de la permanence d'un actant* malgré les transformations* de ses modes d'existence* ou des rôles actantiels* qu'il assume dans son parcours narratif*, de la permanence aussi d'un acteur* discursif tout au long du discours dans lequel il est inscrit : à ce niveau, c'est la procédure d'anaphorisation* qui permet l'identification d'un acteur à tous les instants de son existence discursive.

4.

On entend également par identification une des phases du faire interprétatif* de l'énonciataire* lorsqu'il identifie l'univers du discours (ou une partie de cet univers) avec son propre univers : on dira, par exemple, qu'une jeune lectrice s'identifie avec le personnage de Jeanne d'Arc. Entendue en ce sens, l'identification est encore insuffisamment explorée.

▶ **Altérité, Individuation.**

## Idéologie n. f.

*Ideology*

1.

Étant donné la richesse du champ sémantique recouvert par le concept d'**idéologie** et les nombreuses ambiguïtés qui résultent de ses différentes interprétations et définitions possibles, on peut se demander si l'approche sémiotique ne peut y apporter quelques précisions.

2.

Ainsi, il paraît opportun de distinguer deux formes fondamentales d'organisation de l'univers des valeurs* : leurs articulations paradigmatique* et syntagmatique*. Dans le premier cas, les valeurs sont organisées en systèmes* et se présentent comme des taxinomies* valorisées que l'on peut désigner du nom d'axiologies* ; dans le second cas, leur mode d'articulation est syntaxique* et elles sont investies dans des modèles qui apparaissent comme des potentialités de procès* sémiotiques : en les opposant aux axiologies, on peut les considérer comme des **idéologies** (au sens restreint, sémiotique, de ce mot).

3.

Les valeurs, participant à une axiologie, sont virtuelles* et résultent de l'articulation sémiotique de l'univers* sémantique collectif* ; elles appartiennent, de ce fait, au niveau des structures sémiotiques profondes*. En s'investissant dans le modèle idéologique, elles s'actualisent* et sont prises en charge par un sujet — individuel ou collectif — qui est un sujet modalisé* par le *vouloir-être* et, subséquemment, par le *vouloir-faire*. C'est dire qu'une idéologie, relevant du niveau des structures sémiotiques de surface*, peut se définir comme une structure actantielle qui actualise les valeurs qu'elle sélectionne à l'intérieur des systèmes axiologiques (d'ordre virtuel).

4.

Une idéologie se caractérise donc par le statut actualisé des valeurs qu'elle prend en charge : la réalisation* de ces valeurs (c'est-à-dire la conjonction* du sujet* avec l'objet* de valeur) abolit, ipso facto, l'idéologie en tant que telle. En d'autres termes, l'idéologie est une quête* permanente des valeurs, et la structure actantielle qui l'informe doit être considérée comme récurrente* dans tout discours idéologique.

5.

Considérée comme une instance dans le parcours génératif* global, l'organisation idéologique présente les valeurs, qu'elle prend en charge, sous leur forme abstraite ou thématique*. Cependant, le discours idéologique est susceptible d'être, à tout instant, plus ou moins figurativisé* et de se convertir ainsi en des discours mythologiques.

▶ **Axiologie.**

## Idiolecte n. m.

*Idiolect*

1.

L'**idiolecte** est l'activité sémiotique, productrice et/ou lectrice des significations* — ou l'ensemble des textes y relatifs —, propre à un acteur* individuel*, participant à un univers* sémantique donné. Dans la pratique des langues* naturelles, les variations* individuelles ne peuvent être très nombreuses, ni constituer des écarts* trop éloignés : elles risqueraient en effet d'interrompre la communication* interindividuelle. Aussi sont-elles généralement considérées comme des phénomènes de surface*, affectant en premier lieu les composantes phonétique et lexicale de la langue. A l'état pur, l'idiolecte relève de la psycholinguistique pathologique et pourrait être identifié avec la notion d'autisme.

2.

Situé au niveau des structures profondes*, le problème de l'idiolecte est à rapprocher de la notion de style*. Dans cette perspective, on peut concevoir l'idiolecte comme la prise en charge, par un acteur individuel, de l'univers sémantique individuel (tel qu'il est constitué par la catégorie* *vie*/*mort*) qu'il est susceptible de doter d'investissements hypotaxiques* particularisants, et de l'univers collectif (articulé par la catégorie *nature*/*culture*) dont il peut disposer à sa façon les termes, en l'homologuant avec l'univers individuel. Ce ne sont là évidemment que quelques suggestions, relatives à une problématique particulièrement ardue.

▶ **Univers sémantique, Sociolecte, Style, Psychosémiotique.**

## Illocution n. f.

*Illocution*

A la différence de la locution* et de la perlocution*, l'**illocution** (dans la terminologie de J.L. Austin) correspond à l'énonciation en tant qu'elle est un acte de langage qui influe sur les rapports entre interlocuteur* et interlocutaire, et qui peut être paraphrasé par un énoncé performatif* (exemple : « Faites la vaisselle » = « Je vous ordonne de faire la vaisselle ») : ainsi en va-t-il dans le cas d'un ordre, d'un conseil, d'une promesse, d'une interrogation, etc., — dans lesquels on produit un effet direct en disant —, à la différence de la perlocution où est produit un effet indirect par le fait de dire. Comme on le voit, l'illocution, comme la perlocution, relève essentiellement du domaine de la communication* verbale et renvoie à la compétence* cognitive des sujets-locuteurs.

▶ **Acte de langage, Énonciation, Communication.**

# Image n. f.

## *Image*

En sémiotique visuelle, l'**image** est considérée comme une unité de manifestation* autosuffisante, comme un tout de signification, susceptible d'être soumis à l'analyse. A partir de cette constatation commune, deux attitudes distinctes se dégagent. Alors que la sémiologie de l'image, se référant à la théorie de la communication*, la considère généralement comme un message constitué de signes iconiques, pour la sémiotique planaire* l'image est surtout un texte-occurrence (comparable, malgré la spécificité bidimensionnelle de son signifiant*, à ceux d'autres sémiotiques) dont l'analyse peut rendre compte en le construisant comme un objet sémiotique. De même, alors que, pour la sémiologie de l'image, l'iconicité des signes fait partie de la définition même de l'image, la sémiotique planaire considère l'iconicité comme un effet de connotation véridictoire, relative à une culture donnée, qui juge certains signes « plus réels » que d'autres et qui conduit, dans certaines conditions, le producteur de l'image à se soumettre aux règles de construction d'un « faire-semblant » culturel.

▸ **Iconicité, Référent, Véridiction, Sémiologie.**

# Immanence n. f.

## *Immanence*

1.

L'autonomie de la linguistique — justifiable par la spécificité de son objet, affirmée avec insistance par Saussure — a été reprise par Hjelmslev sous la forme du **principe d'immanence** : l'objet de la linguistique étant la forme* (ou la langue* au sens saussurien), tout recours aux faits extra-linguistiques doit être exclu, parce que préjudiciable à l'homogénéité de la description*.

2.

Le concept d'immanence participe, comme un de ses termes, à la dichotomie *immanence/manifestation*, la manifestation présupposant logiquement ce qui est manifesté, c'est-à-dire la forme sémiotique immanente. L'affirmation de l'immanence des structures sémiotiques soulève alors un problème d'ordre ontologique, relatif à leur mode d'existence : tout comme autrefois on s'était interrogé, à propos de la dialectique, pour savoir si elle était inscrite « dans les choses » ou « dans les esprits », la connaissance des structures sémiotiques peut être considérée soit comme une description*, c'est-à-dire comme une simple explicitation des formes immanentes, soit comme une construction*, si le monde est seulement structurable, c'est-à-dire susceptible d'être « informé » par l'esprit humain. Il nous semble opportun, pour écarter de la théorie sémiotique toute querelle métaphysique, de se contenter de la mise en place de certains concepts opératoires*, en dénommant univers* sémantique (le « il y a du sens ») toute sémiotique* antérieurement à sa description, et objet* sémiotique son explicitation à l'aide d'un métalangage* (et de langages de représentation*) construit.

3.

C'est dans le même esprit, qui vise à éviter toute prise de position ontologique, que nous dénommons, de façon arbitraire* et avec un investissement* sémantique minimal, les deux axes de la catégorie de la

véridiction*, l'un, celui de l'être*, **axe de l'immanence**, et l'autre, celui du paraître, axe de la manifestation, étant entendu que des investissements ultérieurs pourront donner lieu à des interprétations de l'immanence comme « latence » ou comme « nouménalité », par exemple (tout comme la modalité du « vouloir » n'est ni « volonté » ni « désir », ces deux dernières dénominations correspondant à des suppléments d'investissements sémantiques).

4.

L'opposition *immanence/transcendance* peut être utilisée, d'autre part, pour rendre compte, dans le cadre du schéma narratif*, de la différence de statut du sujet et du Destinateur*. Alors que le sujet se trouve inscrit dans un **univers immanent** où il accomplit son parcours narratif* en acquérant la compétence* et en effectuant les performances* (en se « réalisant »), une sous-classe assez considérable de discours narratifs pose le sujet comme le Destinataire d'un Destinateur transcendant qui l'instaure comme sujet à l'aide de la communication* participative (permettant de communiquer des objets de valeur sous forme de dons, sans s'en priver pour autant, tout comme la reine d'Angleterre, par exemple, garde son « pouvoir » absolu tout en le déléguant presque entièrement au Parlement).

▶ **Manifestation, Construction, Transcendance.**

## **Imperfectivité** n. f.

### *Imperfectiveness*

L'**imperfectivité** désigne le sème* aspectuel qui correspond à l'aspect duratif* et qui actualise* en même temps l'absence d'une relation de présupposition* avec l'aspect terminatif*. L'aspect imperfectif est dit aussi **inaccompli**.

▶ **Aspectualisation.**

## **Implication** n. f.

### *Implication*

1.

Comme tous les concepts fondamentaux de la logique, l'**implication** a donné lieu à des interprétations diverses. Son application à la sémiotique constitue une difficulté de plus : aussi nous bornerons-nous à en donner une seule définition, conforme avec celle d'un autre concept fondamental, la présupposition.

2.

Considérée comme acte d'impliquer, l'implication consiste, pour nous, dans la sommation assertive du terme présupposant, ayant pour effet l'apparition du terme présupposé. La relation présuppositionnelle est ainsi envisagée comme logiquement antérieure à l'implication : le « si » ne retrouverait pas son « alors », si ce dernier n'existait déjà en tant que présupposé.

▶ **Présupposition, Carré sémiotique, Assertion.**

## **Implicite** adj., n. m.

### *Implicit*

1.

Si l'on considère que l'explicite* constitue la partie manifestée de l'énoncé (phrase ou discours), l'**impli-**

cite correspond à la partie non manifestée, mais directement ou indirectement impliquée par l'énoncé produit. L'explicite de l'énoncé apparaît comme la partie visible d'un iceberg, tant l'information véhiculée implicitement semble considérable dans toute communication. L'approche positiviste, qui avait tendance à traiter les langues* naturelles comme de pures dénotations* et les mots comme des étiquettes transparentes laissant clairement voir les choses qu'ils dénomment, se trouve définitivement compromise par les recherches qui visent l'explicitation de l'implicite.

2.

Du point de vue sémiotique, on ne peut parler de l'implicite que dans la mesure où l'on postule en même temps l'existence d'une relation, d'une référence, qui lie un élément quelconque de l'énoncé manifesté à ce qui se trouve en dehors de lui, mais qu'il contient virtuellement* ou actuellement* et qui est susceptible, de ce fait, d'être réalisé à l'aide d'une paraphrase* (ou d'un complément d'information) ; en d'autres termes, l'implicite — à l'intérieur d'une sémiotique donnée — n'est jamais que de l'explicitable.

3.

Pour plus de clarté, on peut d'abord distinguer l'**implicite intra-sémiotique** (explicitable à l'intérieur d'une langue naturelle) de l'**implicite intersémiotique** (où l'énoncé explicite, formulé dans une sémiotique, renvoie à un implicite et/ou un explicite qui relèvent d'autres sémiotiques). Ce n'est que par pure abstraction qu'on a pris l'habitude de considérer la communication* linguistique comme un objet d'étude en soi, en traitant comme implicites — ou « sous-entendus » — tout aussi bien les éléments dits paralinguistiques* (gestualité, attitudes corporelles) que les significations provenant du « contexte extra-linguistique » ou de la « situation », c'est-à-dire des sémiotiques naturelles* non linguistiques*. Si, au contraire, on postulait au départ que la communication intersubjective est le fait d'une sémiotique syncrétique*, où concourent plusieurs langages de manifestation (*cf.* par exemple, l'opéra ou le cinéma), l'implicite intersémiotique s'expliquerait naturellement comme un réseau relationnel entre plusieurs expressions*, parallèles et/ou enchevêtrées.

4.

En s'en tenant à la convention d'une communication linguistique autonome, on peut chercher à cerner le champ de l'implicite dans le sens du non-dit verbal ou verbalisable. La procédure courante de l'implicitation est ce qu'on appelle l'ellipse* et celle, parallèle et inverse, de l'explicitation, la catalyse*. L'exemple bien connu, proposé par L. Hjelmslev, est celui de la préposition latine « sine », dont la seule présence permet d'expliciter l'élément qui lui est logiquement lié, élément qui peut être expressément défini comme *ablatif* + *catégorie du nombre* + *catégorie du genre* + *racine* + *classe nominale*. On voit que ce qui est implicite, dans le cas examiné, c'est l'ensemble de données grammaticales qui caractérisent le syntagme en question en y reflétant la « structure immanente » de la langue.

5.

Dès lors, on est en droit de généraliser cette observation et de dire que ce qui est valable pour l'implicite syntagmatique* l'est aussi pour l'axe paradigmatique* du langage, et que tout élément explicite de l'énoncé, considéré comme un individu d'une classe paradigmatique,

n'existe en signification que parce qu'il présuppose implicitement la classe tout entière. A la limite, on peut soutenir que toute grammaire, dans la mesure où elle cherche à rendre compte du mode de production des énoncés, n'est que l'implicite explicité (avec plus ou moins de succès!) de ces énoncés, que les structures profondes*, par exemple, sont l'implicite des structures de surface*, etc. Ce qui est essentiel à noter, c'est que l'implicite n'est saisissable que comme un réseau relationnel et, plus précisément, comme un ensemble de présupposés logiques (O. Ducrot ) : c'est ici, avec ce caractère métalogique qui est à la base de toute structure sémiotique, que l'on pourrait situer le concept de grammaticalité*, bien plus que dans le « sentiment grammatical » des sujets parlants.

6.

Il est évidemment plus délicat d'appliquer ces remarques à la dimension sémantique du langage. Toutefois, le principe lui-même — c'est-à-dire la définition de l'implicite comme présupposé logique explicitable — peut être maintenu à tous les niveaux de l'analyse. C'est ainsi, par exemple, que l'instance de l'énonciation* peut se définir comme l'implicite de l'énoncé. Un exemple trivial, pris à la sémiotique narrative, peut donner une idée de l'usage pratique qu'on peut faire de ce concept : l'énoncé* narratif « victoire de S1 » présuppose paradigmatiquement l'énoncé implicite « défaite de S2 » ; il présuppose en même temps, syntagmatiquement, l'énoncé « affrontement de S1 et S2 » qui n'a pas besoin d'être manifesté pour que les conditions, nécessaires à l'établissement d'une suite narrative, soient remplies. Il est inutile de noter que les conséquences de l'application de cette procédure d'explicitation sont considérables pour la compréhension de la narrativité.

## Impossibilité n. f.

### *Impossibility*

En sa qualité de dénomination, l'**impossibilité** désigne la structure modale* correspondant, du point de vue de sa définition syntaxique, au prédicat modal de *devoir* régissant l'énoncé d'état *ne pas être*. Le *devoir ne pas être*, dénommé impossibilité, est le contraire du *devoir-être* appelé nécessité*. Utilisé en logique, le terme d'impossibilité reste sémiotiquement ambigu, car il désigne aussi la structure modale du *ne pas devoir être*.

▶ **Aléthiques** (modalités ~).

## Improbabilité n. f.

### *Improbability*

Terme contradictoire de la probabilité* et contraire de la certitude* sur le carré* sémiotique des modalités épistémiques, l'**improbabilité** est la dénomination de la structure modale de *croire ne pas être*.

▶ **Épistémiques** (modalités ~).

## Inaccompli adj.

### *Unaccomplished*

Certains linguistes dénomment *accompli/inaccompli* la catégorie* sémique aspectuelle *perfectivité/imperfectivité*.

▶ **Imperfectivité, Aspectualisation.**

## Incertitude n. f.

*Uncertainty*

Terme contradictoire* de la certitude* à l'intérieur de la catégorie modale épistémique, l'**incertitude** est la dénomination de la structure modale de *ne pas croire être.*

▸ **Épistémiques** (modalités ∼).

## Inchoativité n. f.

*Inchoateness*

L'**inchoativité** est un sème* aspectuel signalant le déclenchement du procès* : il fait partie de la configuration aspectuelle *inchoativité/duratívité/terminativité*, et son apparition dans le discours permet de prévoir ou d'attendre la réalisation de la série tout entière.

▸ **Aspectualisation.**

## Incompatibilité n. f.

*Incompatibility*

L'**incompatibilité** peut être considérée comme l'impossibilité, pour deux éléments* sémiotiques quelconques, de contracter une relation* (d'être présents* ensemble dans une unité hiérarchiquement supérieure, ou en position de contiguïté sur l'axe syntagmatique*). L'incompatibilité est soit **intracatégorique** (deux termes* en relation de contradiction*), soit **extracatégorique** : en ce dernier cas, il s'agit de l'exclusion mutuelle, caractérisant deux microsystèmes (sémique ou phémique) : en latin, par exemple, « ad » et l'ablatif s'excluent réciproquement.

On peut distinguer des **incompatibilités phonologiques, syntaxiques** et **sémantiques.**

▸ **Compatibilité, Acceptabilité, Agrammaticalité, Asémanticité.**

## Indicateur ou (marqueur) syntagmatique n. m

*Syntagmatic marker*

1.

N. Chomsky donne indifféremment à la description* structurale de la phrase* et à sa représentation* en arbre, le nom d'**indicateur** (ou **marqueur**) **syntagmatique** (« phrase-marker »). En ce sens, N. Ruwet propose de distinguer des indicateurs syntagmatiques **sous-jacents**, résultant de la seule application des règles syntagmatiques, et des indicateurs **dérivés**, issus de l'application d'une ou de plusieurs transformations*.

2.

Sous le couvert d'indicateur syntagmatique, la grammaire générative réintroduit, avec une appellation nouvelle, le concept classique de fonction* syntaxique : le lexique* en effet y comporte des **marqueurs syntaxiques** correspondant aux catégories* grammaticales traditionnelles (nom, verbe, préposition, etc.) qui n'ont fait, au préalable, l'objet d'aucune analyse critique ; on notera, par ailleurs, que le passage des classes* syntagmatiques aux classes morphologiques n'est nullement justifié : cette hétérogénéité* n'est pas sans faire problème au niveau de la cohérence* de la théorie.

3.

Parallèlement aux marqueurs syn-

taxiques, la grammaire générative utilise dans son lexique, des **marqueurs sémantiques**, c'est-à-dire des catégories* sémantiques (telles que *animé/inanimé*, *humain/non humain*, etc.) jouant un rôle de classèmes*.

4.

E. Benveniste appelle indicateur ce que l'on désigne généralement du nom de déictique.

▶ **Arbre, Générative** (grammaire ~), **Déictique.**

## Indice n. m.

### *Index*

1.

Dans sa classification des signes, Ch. S. Peirce oppose l'**indice** à la fois à l'icône* (qui met en jeu une relation de ressemblance) et au symbole* (fondé sur une convention sociale) ; pour lui, l'indice met en œuvre une relation de contiguïté « naturelle », liée à un fait d'expérience qui n'est pas provoqué par l'homme.

2.

Pour L. Prieto, qui s'attache au mécanisme de l'indication (sous toutes ses formes possibles), l'indice est à entendre, dans un sens beaucoup plus large, comme « un fait immédiatement perceptible qui nous fait connaître quelque chose à propos d'une autre qui ne l'est pas » : de ce point de vue, le signal* n'est pour lui qu'une forme particulière d'indice.

3.

Si l'on admet, avec la linguistique d'inspiration saussurienne, que l'exclusion du référent* est un préalable nécessaire à l'exercice de toute sémiotique, on doit reconnaître que l'indice — aux deux sens ci-dessus indiqués — entre dans la catégorie des non-signes.

4.

Dans sa conception du récit, R. Barthes a proposé d'opposer indice et informant. Tandis que l'informant est « un opérateur réaliste », servant à authentifier la réalité du référent (par exemple, l'âge précis d'un personnage), l'indice est constitué d'un ensemble de notations (relatives, par exemple, à un caractère, à un sentiment) qui, au lieu d'être des données immédiatement signifiantes (comme dans le cas de l'informant), ont seulement des « signifiés implicites » : ainsi la description d'un paysage, d'un objet, est-elle parfois utilisée pour nous renseigner indirectement sur la psychologie ou le destin d'un personnage. Cette acception, on le voit, rejoint l'emploi courant du mot indice.

▶ **Signe.**

## Individuation n. f.

### *Individuation*

1.

Dans la tradition philosophique, l'**individuation** est « la réalisation de l'idée générale dans tel individu » (Lalande). D'après Leibniz, le principe d'individuation est ce qui fait qu'un être possède non seulement un type spécifique, mais une existence singulière, déterminée dans le temps et l'espace.

2.

En sémiotique narrative et discursive, le concept d'individuation fait partie de la problématique de l'acteur* — qu'il soit individuel (personnage) ou collectif (groupe) — dans la mesure où celui-ci se définit comme la réunion, à un moment donné du parcours génératif*, de

propriétés structurelles d'ordre syntaxique et sémantique, se constituant ainsi en « individu ». Un autre principe, celui d'identité, garantit ensuite sa permanence et sa reconnaissance tout au long du discours (grâce en particulier aux procédures d'anaphorisation*) malgré les transformations* des rôles actantiel* et thématique* qui peuvent l'affecter. Comme la dénomination* de l'acteur (en le dotant d'un anthroponyme* ou en le désignant par son rôle thématique : exemple « le roi ») ne suffit pas pour l'individuer, force est de le définir empiriquement par l'ensemble de traits pertinents qui distinguent son faire* et/ou son être* de ceux des autres acteurs : on considérera alors l'individuation comme un effet* de sens, reflétant une structure discriminatoire* sous-jacente. Comme la définition leibnizienne — selon laquelle l'individuation s'explique par l'existence singulière, déterminée dans l'espace et le temps — rend compte de l'unicité de l'acteur, mais non de sa permanence, nous avons été amenés à considérer l'actorialisation* comme une composante autonome, indépendante des procédures de temporalisation* et de spatialisation*.

▶ **Identité, Actorialisation, Acteur.**

## **Individuel** adj.

### *Individual*

1.

L'univers sémantique est dit **individuel** lorsqu'il est articulé, à sa base, par la catégorie* sémantique *vie/mort* ; il s'oppose ainsi à l'univers collectif fondé sur l'opposition *nature/culture*.

2.

L'actant est dit **individuel**, par opposition à l'actant collectif, défini comme une collection d'individus dotés d'une compétence* modale et/ou d'un faire communs.

▶ **Collectif, Univers, Actant, Psychosémiotique.**

## **Induction** n. f.

### *Induction*

L'**induction** est une suite d'opérations cognitives, effectuées lors de la description* (ou de la construction* d'un modèle), qui consistent à passer d'une composante à une classe, d'une proposition particulière à une proposition plus générale, etc. La **démarche inductive** est considérée, par ses tenants, comme plus proche des données de l'expérience, comme reflétant mieux la « réalité ». Toutefois, même si elle est susceptible de rendre compte d'un objet sémiotique autonome, l'induction ne fournit pas de base satisfaisante pour le faire comparatif* ou typologique* : si la description d'une langue ou d'un état de langue lui permet, par exemple, d'élaborer les concepts de « subjonctif » ou d' « imparfait », ceux-ci ne sont pas pour autant généralisables et ne sauraient être appliqués à d'autres langues ou états de langue. Aussi la démarche inductive ne semble pouvoir s'utiliser que pour des opérations localisées, et ses résultats doivent être inscrits dans un cadre déductif, d'une plus grande généralité.

▶ **Déduction, Généralisation.**

## Informateur n. m.

### *Informant*

L'**informateur**, souvent mis en jeu par les récits (tel le messager qui apprend à Œdipe que l'homme qu'il a tué est son père, la femme qu'il a épousée sa mère), représente, sous forme d'acteur* autonome, un sujet cognitif*, doté d'un savoir (partiel ou total) par l'énonciateur* et installé par lui, dans le discours, en position de médiateur par rapport à l'énonciataire.

## Informatif (faire ∽) adj.

### *Informative doing*

Dans un récit donné, le savoir* peut être simplement **informatif** : quelqu'un fait savoir quelque chose et le cours des événements change. Il s'agit là d'un concept opératoire* posé en vue de l'analyse*. Nous supposons, par souci de simplicité et d'économie (au moins dans un premier temps) que le **faire informatif** n'est pas modalisé par les catégories véridictoires*, même si un énoncé tel que « La terre est ronde » — qui semble à l'état « pur » — comporte au moins une modalisation d'affirmation*. En tenant compte du schéma de la communication*, et sachant qu'il concerne le simple transfert de l'objet-savoir, l'on prévoit tout de suite que le faire informatif — opposé au faire persuasif*/interprétatif* qui modalise la communication de l'objet-savoir — s'exprimera de deux manières possibles : il est soit **émissif***, soit **réceptif*** ; le réceptif, à son tour, pouvant être envisagé comme **actif** ou **passif** (*cf.* en français, les oppositions du genre « écouter »/« entendre », « voir »/« regarder »).

▶ **Faire, Cognitif.**

## Information n. f.

### *Information*

1.

Dans la théorie de l'information, on entend par **information** tout élément susceptible d'être exprimé à l'aide d'un code*. Lorsque le choix se fait entre deux unités équiprobables, on dira que l'information apportée équivaut à 1 bit (binary digit) ; s'il s'effectue entre 4 ou 8 unités équiprobables, l'information sera de 3 ou 4 bits ; etc. Dans ce cas, la quantité d'information, mesurée en bits, est égale à $\log_2$ du nombre d'éléments considérés. Hormis l'hypothèse de l'équiprobabilité, on peut avoir affaire à des contextes de probabilité ou d'improbabilité : de ce point de vue, on dira que la quantité d'information est inversement proportionnelle à la probabilité des unités, l'information diminuant avec leur prévisibilité.

2.

Toute diminution d'information — liée aux contraintes syntagmatiques, aux répétitions, etc., dans le cadre du message* — correspond à la redondance* à laquelle on a recours pour réduire les effets négatifs du bruit*.

3.

La théorie de l'information vise à rendre compte des modalités du transfert des messages (comme séquences de signaux* organisées selon un code*) d'un émetteur* à un récepteur*, à l'exclusion des contenus* qui y sont investis : elle

ne prend donc en charge que le plan du signifiant* dont elle cherche à optimiser* la transmission. Dans le domaine de la langue naturelle, par exemple, on notera que ce qui est transmis est une succession de phonèmes ou de graphèmes, et non de la signification (qui est de l'ordre du reçu, non du transmis).

4.

Le **schéma de l'information** (et de la communication*) comporte : - *a*) un émetteur (ou source) et un récepteur (qui peut s'identifier au destinataire*) ; - *b*) un canal*, c'est-à-dire un support matériel ou sensoriel qui sert à la transmission des messages d'un point à un autre ; - *c*) un message qui est une séquence de signaux, obéissant à des règles* prédéterminées. Entre l'émetteur et la transmission proprement dite, se situent les opérations d'encodage* par lesquelles se construit le message ; entre la transmission et la réception par le destinataire, les opérations de décodage* permettent de reconnaître et d'identifier les éléments constitutifs du message. Tout au long du parcours de l'information, et jusques et y compris dans les opérations d'encodage et de décodage, peut intervenir le bruit dont on essaie de restreindre les effets destructeurs par la redondance.

5.

La théorie de l'information a exercé à un moment donné (dans les années 1950 notamment) une influence assez considérable sur la linguistique en en simplifiant à l'excès la problématique ; on notera qu'elle se situe fondamentalement dans une perspective mécaniciste qui fait, par exemple, de l'émetteur ou du récepteur des instances vides (à la différence de la sémiotique qui considère le destinateur et le destinataire comme des sujets dotés d'une compétence* particulière et inscrits dans un devenir).

▶ **Communication, Informatif** (faire ~).

## Injonction n. f.

### *Injunction*

1.

L'**injonction** est la dénomination de l'axe des contraires, subsumant les deux valeurs — la prescription* et l'interdiction* — de la catégorie modale déontique.

2.

Le concept d'injonction est susceptible de deux emplois distincts. Appliquée à une axiologie* relevant de l'univers transcendant* (éventuellement représenté, dans le discours narratif, par le Destinateur*), l'injonction la transforme en un système normatif. D'un autre côté, considérée comme une modalisation particulière de la compétence* du Sujet, l'injonction s'y trouve confrontée avec les modalités volitives : la compatibilité (ou l'incompatibilité) entre ces catégories modales conjuguées détermine alors la nature du **contrat injonctif** que le sujet accepte ou refuse avec son Destinateur.

▶ **Déontiques** (modalités ~).

## Instance n. f.

### *Instance*

On entend par **instances de substance** les modes de présence pour le sujet connaissant — et de saisie par lui — de la substance en tant qu'objet de connaissance. Ainsi, pour la substance phonique, on reconnaît

trois instances : l'**instance articulatoire**, d'ordre physiologique, où la substance est comme une sorte de gestualité musculaire; l'**instance acoustique**, d'ordre physique, où elle est saisie sous une forme ondulatoire ; enfin l'**instance auditive**, d'ordre psychophysiologique, où elle se présente par vagues de frottements et de chocs corpusculaires. Il ne faut donc pas confondre instance et substance : c'est une même substance qui se présente de différentes manières, même si la corrélation entre les différentes instances — entre les analyses articulatoires et acoustiques, par exemple — est difficile à établir. Dans tous les cas, la substance semble un continu dont la segmentation soulève d'énormes difficultés. Aussi comprendra-t-on que le test de commutation* — qui a recours au signifié discriminatoire* — aidé par le transcodage* graphique (encore que l'invention de l'écriture présuppose des opérations de commutation implicites), reste le moyen le plus sûr pour l'établissement d'unités* phoniques. Il ne faut donc pas s'étonner, dès lors, des difficultés rencontrées lorsqu'on cherche à reconnaître des unités discrètes* dans des sémiotiques non linguistiques* (en gestualité, en peinture, par exemple) : la déception de sémioticiens trop pressés n'a d'égale que leur ignorance des problèmes auxquels s'affronte la linguistique, même si elle ne les affiche pas toujours.

▶ **Substance.**

## Intention n. f.

*Intention*

1.
Pour rendre compte de la communication* en tant qu'acte, on introduit généralement le concept d'**intention** qui est censé la motiver et la justifier. Cette notion nous paraît critiquable, dans la mesure où la communication est alors envisagée à la fois comme un acte volontaire — ce qu'elle n'est certainement pas toujours —, et comme un acte conscient — ce qui relève d'une conception psychologique par trop simpliste de l'homme.

2.
C'est pourquoi nous lui préférons le concept d'**intentionnalité**, d'origine franchement phénoménologique, qui, tout en ne s'identifiant ni à celui de motivation ni à celui de finalité, les subsume tous les deux : il permet ainsi de concevoir l'acte* comme une tension qui s'inscrit entre deux modes d'existence* : la virtualité* et la réalisation*. La formulation sémiotique qu'on voudrait donner de ce concept le rapprocherait de celui de compétence modale.

▶ **Énonciation, Compétence.**

## Intercalation n. f.

*Intercalation*

On appelle parfois **intercalation** l'insertion dans un récit* d'un micro-récit.

▶ **Enchâssement.**

## Interdiction n. f.

*Interdiction*

1.
Dénomination du terme négatif de la catégorie modale déontique, l'**interdiction** comporte, comme sa

définition syntaxique, la structure modale de *devoir ne pas faire*. Elle constitue avec son terme contraire, la prescription*, l'axe de l'injonction*.

2.

L'emploi, en sémiotique narrative, du concept d'interdiction (ou d'**interdit**) prête à confusion. Lors du premier examen du schéma narratif proposé par V. Propp, nous avons interprété le couple de fonctions proppiennes « interdiction » vs* « violation » comme une rupture du contrat* (c'est-à-dire comme une structure contractuelle négative). De ce point de vue, l'interdiction correspondait au faire factitif* du Destinateur*, et le syntagme proppien se présentait comme une structure de la manipulation*. Une analyse modale plus fine permet aujourd'hui de situer la transgression de l'interdit comme un problème de la compétence* modale du Sujet, en la définissant comme une structure conflictuelle due à l'incompatibilité des modalisations du Sujet par le *devoir ne pas faire* et le *vouloir faire*, et qui ne serait que le résultat du faire manipulateur du Destinateur. Autrement dit, l'interdiction relève, dans le premier cas, du système axiologique* du Destinateur, et, dans le second, de l'organisation modale de la compétence du sujet.

▶ **Déontiques** (modalités ~), **Devoir.**

## Interlocuteur/ Interlocutaire n. m.

*Interlocutor/ Interlocutee* (neol.)

En reproduisant sous forme de simulacre, à l'intérieur du discours, la structure de la communication*, le dialogue présuppose les deux actants* — destinateur et destinataire — qui sont alors appelés ensemble **interlocuteurs** ou, séparément, **interlocuteur/interlocutaire** (pour homogénéiser le paradigme destinateur/destinataire, énonciateur*/énonciataire, narrateur*/narrataire).

▶ **Dialogue, Destinateur/Destinataire, Débrayage.**

## Intéroceptivité n. f.

*Interoceptivity*

1.

L'ensemble des catégories* sémiques qui articulent l'univers* sémantique considéré comme coextensif à une culture ou une personne, peuvent être classées selon la catégorie classématique* *extéroceptivité/intéroceptivité*, selon qu'elles ont, ou non, des correspondants dans la sémiotique du monde* naturel. Les dénominations de cette catégorie, d'inspiration par trop psychologique, furent remplacées, un moment, par ceux de *sémiologique/sémantique* : ce qui n'a pas manqué de susciter quelques ambiguïtés. En homologuant*

*extéroceptivité : intéroceptivité : : sémiologique : sémantique : : figuratif : non figuratif*

nous proposons de désigner comme **non figuratives** (ou abstraites) les catégories intéroceptives.

2.

On voit que le champ sémantique recouvert par le terme d'intéroceptivité est le lieu où se situe la problématique des universaux* du langage.

▶ **Extéroceptivité.**

## **Interprétatif** adj. **(faire ∽)**

*Interpretative doing*

1.

Une des formes du faire cognitif*, le **faire interprétatif**, est liée à l'instance de l'énonciation*, et consiste dans la convocation, par l'énonciataire*, des modalités* nécessaires à l'acceptation des propositions contractuelles* qu'il reçoit. Dans la mesure où tout énoncé* reçu se présente comme une manifestation*, le rôle du faire interprétatif consiste à lui accorder le statut de l'immanence* (de l'être* ou du non-être).

2.

La catégorie modale de la véridiction constitue ainsi, on le voit, le cadre général à l'intérieur duquel s'exerce l'activité interprétative, en faisant appel aux différentes modalités aléthiques et en sollicitant l'intervention, échelonnée ou définitive, du sujet épistémique. Le faire interprétatif se présente alors comme le principal mode de fonctionnement de la compétence* épistémique.

3.

Le faire cognitif d'interprétation, susceptible d'expansions*, prend souvent la forme de programmes cognitifs complexes et peut même recouvrir des discours entiers (commentaires, critiques, certaines formes du discours scientifique, etc.).

▶ **Cognitif, Véridiction, Véridictoires** (modalités ∽), **Communication, Factitivité.**

## **Interprétation** n. f.

*Interpretation*

1.

Le concept d'**interprétation** est employé en sémiotique dans deux sens très différents, qui dépendent des postulats de base auxquels se réfère, implicitement ou explicitement, la théorie sémiotique dans son ensemble et, plus spécialement, de l'idée qu'on se fait de la forme* sémiotique.

2.

Selon la conception classique qui oppose la forme au contenu (au « fond ») — qui est également celle de la métalogique des Écoles polonaise et viennoise de logique —, tout système de signes peut être décrit de manière formelle*, abstraction faite du contenu et indépendamment des « interprétations » possibles de ces signes. En traduisant ce point de vue épistémologique* dans la terminologie hjelmslévienne, on dira que tout « système de signes » (et, par conséquent, toute langue naturelle) est considéré comme un « système d'expression* », susceptible de recevoir toutefois, dans une démarche seconde, une **interprétation sémantique**. Tel est, en gros, le sens que donne à ce terme la grammaire générative*.

3.

La tradition épistémologique à laquelle se réfère la linguistique saussurienne — et, dans d'autres domaines, la phénoménologie de Husserl et la théorie psychanalytique de Freud — est tout autre : elle veut qu'un signe* soit défini d'abord par sa signification* et, de façon plus générale, postule que les formes sémiotiques sont des formes signifiantes. Dans cette perspective, l'**interprétation** n'est plus le fait d'attribuer un contenu à une forme qui en serait dépourvue, mais la paraphrase* formulant d'une autre manière le contenu équivalent* d'une unité signifiante à l'intérieur d'une sémiotique donnée, ou la traduction*

d'une unité signifiante d'une sémiotique dans une autre : ce qui correspond, par exemple, à l'**interprétant** dans la théorie du signe, proposée par Ch. S. Peirce.

4.

Pour la grammaire générative, les transformations* qui aboutissent à la manifestation des formes de base, en tant que structures de surface*, sont des règles purement formelles et n'entraînent pas de modifications de contenu (ou n'introduisent, tout au plus, que des variations stylistiques*) : ce qui, du point de vue saussurien, selon lequel tout changement dans le plan de l'expression entraîne un changement sur le plan du contenu, est discutable. C'est par conséquent aux structures profondes, qui contiennent toute l'information nécessaire (au moins dans la théorie standard), que doit être « accrochée » l'interprétation sémantique, comme, parallèlement, sera rattachée aux structures de surface l'**interprétation phonétique** (avec les traits phonologiques et phonétiques). La **sémantique interprétative** aura donc pour tâche d'élaborer les règles* qui assignent une interprétation sémantique aux structures profondes, de caractère syntaxique, c'est-à-dire dépourvues de signification. Ces règles ne peuvent que reposer sur les concepts épistémologiques de grammaticalité* et d'acceptabilité*, déjà fortement éprouvés, et les procédures proposées (par Katz et Fodor, par exemple) montrent l'impréparation de la grammaire générative à traiter les problèmes de sémantique. Aussi voit-on que la sémantique* générative, qui postule le caractère logico-sémantique des formes de base, fait l'économie du concept d'interprétation.

5.

Selon Hjelmslev, le problème de l'interprétation n'est pas pertinent pour la théorie sémiotique. La distinction qu'il établit entre le schéma* (ou la structure) et l'usage* (son investissement dans une substance* quelconque) lui permet de dire qu'aucun système sémiotique n'est, en principe, interprété et qu'au contraire, tous les systèmes sont interprétables. Le sens d'interprétation rejoint ici celui qu'on lui donne dans des sémiotiques dites « esthétiques » (l'interprétation d'une œuvre musicale ou d'une pièce de théâtre, par exemple) et qui peut se définir comme le fait de sélectionner et d'attribuer un usage à une forme sémiotique.

6.

Le concept d'interprétation n'étant pas pertinent pour les sémiotiques dotées d'un plan d'expression* et d'un plan de contenu*, Hjelmslev est amené à s'interroger sur la nature de ce qu'il appelle des « non-langages » ou des « systèmes de symboles » (l'algèbre, le jeu d'échecs, mais aussi la syntaxe formelle, telle celle des génératives) : tout en étant interprétables comme les autres systèmes sémiotiques, ces systèmes sont caractérisés par le fait que les deux plans d'expression et de contenu sont conformes*, comportant des articulations à la fois isomorphes* et isotopes* (les unités possédant les mêmes dimensions syntagmatiques). Autrement dit, l'interprétation sémantique qui en sera donnée, reproduira les mêmes articulations et pourra être représentée selon les mêmes règles que la forme interprétée. C'est là, on le voit, une définition possible, du point de vue sémiotique, des langages formels*.

▶ **Générative** (grammaire ~), **Formel, Interprétatif** (faire ~).

## Intertextualité n. f.

*Intertextuality*

1.

Introduit par le sémioticien russe Bakhtine, le concept d'**intertextualité** a provoqué en Occident un vif intérêt du fait que les procédures qu'il impliquait semblaient pouvoir servir de rechange méthodologique à la théorie des « influences » sur laquelle se fondaient, pour l'essentiel, les recherches de la littérature comparée. L'imprécision de ce concept a cependant donné lieu à des extrapolations diverses, allant tantôt jusqu'à la découverte d'une intertextualité à l'intérieur d'un même texte (du fait des transformations de contenu qui s'y produisent), tantôt habillant d'un vocabulaire renouvelé les vieilles « influences » (dans l'étude des citations, avec ou sans guillemets, par exemple).

2.

L'affirmation de A. Malraux, selon laquelle l'œuvre d'art n'est pas créée à partir de la vision de l'artiste, mais à partir d'autres œuvres, permet déjà de mieux saisir le phénomène de l'intertextualité : celle-ci implique, en effet, l'existence de sémiotiques (ou de « discours ») autonomes à l'intérieur desquelles se poursuivent des processus de construction, de reproduction ou de transformation de modèles, plus ou moins implicites. Cependant, prétendre — comme certains — qu'il y a de l'intertextualité entre divers textes-occurrences, alors qu'il s'agit seulement de structures sémantiques et/ou syntaxiques communes à un type (ou à un « genre ») de discours, revient à nier l'existence des discours sociaux (et des sémiotiques transcendant la communication interindividuelle).

3.

On voit, néanmoins, qu'un bon usage de l'intertextualité, tel qu'il est pratiqué avec rigueur en linguistique et en mythologie, pourrait redonner espoir aux études de littérature comparée. Depuis Saussure et Hjelmslev, on sait que le problème des langues indo-européennes, par exemple, n'est pas une affaire de « familles », mais relève de systèmes de corrélations formelles ; de même, C. Lévi-Strauss a bien montré que le mythe est un objet intertextuel. Le comparatisme à visée typologique nous paraît, à l'heure actuelle, la seule méthodologie susceptible de prendre en charge les recherches intertextuelles.

▶ **Comparatisme, Configuration.**

## Intonation n. f.

*Intonation*

1.

Constituant une des dimensions de la prosodie*, l'**intonation**, assimilée de manière imprécise à la « mélodie » ou à la « modulation » de l'énoncé oral, est considérée par certains comme relevant d'une gestualité* orale d'accompagnement et, par d'autres, comme un constituant* d'énoncé, c'est-à-dire comme un élément fondateur de celui-ci. Une telle incertitude dans l'interprétation des unités suprasegmentales* des langues naturelles à signifiant* oral, vient du statut ambigu de ces unités qui sont à la fois des articulations* reconnaissables du plan de l'expression* (par exemple : *courbe ascendante/courbe descendante*) et des articulations du plan du contenu* à valeur grammaticale *(suspension/conclusion)*, c'est-à-dire comme des

morphèmes* d'un type particulier, organisant la syntagmatique linguistique au niveau des signes* relevant d'un principe d'articulation tout différent. On comprend, dès lors, par exemple, les raisons qui poussent la sémiotique théâtrale* à considérer la dimension prosodique comme un signifiant autonome, distinct du signifiant verbal du texte théâtral.

2.

Tout comme l'énoncé peut être réduit à un signe* (« oui »), l'intonation peut être considérée, à la limite, comme un prosodème ayant les dimensions d'une onomatopée, d'un « cri », d'un « mm... », dépourvu de toute signification linguistique. Réduite ainsi à l'état « pur », l'intonation semble encore susceptible d'être porteuse de sens, en s'articulant notamment, selon certains, en catégories sémantiques, telles que *euphorie/dysphorie* ou *approbation/refus*.

▶ **Prosodie.**

## Intuition n. f.

### *Intuition*

Définie, en philosophie, comme une forme de connaissance immédiate qui ne recourt pas aux opérations cognitives, l'**intuition** pourrait être considérée comme une composante de la compétence* cognitive du sujet, qui se manifeste lors de l'élaboration de l'hypothèse de travail. Si cette dernière repose essentiellement sur un savoir* et un savoir-faire antérieurs, une intervention spécifique du sujet doit être prévue, qui consiste - *a*) dans la formulation de l'hypothèse qui la rend d'une certaine manière adéquate à l'objet de connaissance, et - *b*) dans la certitude* (une sorte d'évidence*) qui instaure éventuellement le *vouloir-faire* du sujet, désireux de vérifier a posteriori l'hypothèse déjà formulée. Sans diminuer l'importance du discours de la recherche, il nous paraît indispensable de tenir compte de l'intuition dans l'analyse du discours de la découverte.

▶ **Hypothèse, Heuristique.**

## Invariant n. m.

### *Invariant*

Un terme sera dit **invariant** si sa présence* est la condition nécessaire de la présence d'un autre terme avec lequel il est en relation*, et qui est dit variable. Il s'agit là d'une reformulation du concept de présupposition : l'invariant est le terme présupposé de la relation de présupposition.

▶ **Variable, Présupposition, Présence.**

## Inventaire n. m.

### *Inventory*

On entend par **inventaire** un ensemble d'unités* sémiotiques, appartenant à la même classe paradigmatique, au même paradigme. On distingue, pour les langues* naturelles, des inventaires **limités**, constitués des morphèmes* grammaticaux, et des inventaires **illimités** des morphèmes dits lexicaux. La fréquence des morphèmes appartenant aux inventaires limités est très élevée dans le discours et leur récurrence constitue, en partie, son isotopie* grammaticale.

▶ **Classe, Paradigme.**

# Investissement sémantique

*Semantic investment*

1.

L'**investissement sémantique** est une procédure par laquelle une structure syntaxique donnée se voit attribuer des valeurs* sémantiques préalablement définies. Dans la mesure où l'analyse d'un énoncé (phrase ou discours) permet de reconnaître, de déterminer et d'organiser les unités sémantiques de toutes dimensions (sèmes, sémèmes, thèmes, etc.), autorisant ainsi à parler d'une composante sémantique autonome, relativement indépendante de la composante syntaxique, une procédure en sens inverse peut être envisagée dans la perspective générative : en partant des structures* profondes et abstraites, on concevra le parcours génératif* comme comportant, à chaque instance ou niveau de profondeur, des structures syntaxiques et des investissements sémantiques qui leur soient parallèles et conformes.

2.

La notion de charge sémantique, déterminant un état, est proche de celle d'investissement (qui désigne une opération). On notera, en particulier, le fait — riche de conséquences — de l'inégalité de la distribution de la charge sémantique à l'intérieur de l'énoncé : la charge peut être condensée tantôt sur le sujet* (« la couturière travaille »), tantôt sur le prédicat* (« elle fait de la couture »), etc., et permet, du même coup, de distinguer les contenus sémantiques proprement dits, des catégories* sémantiques utilisées comme catégories grammaticales, d'envisager aussi une distribution différente de la charge sémantique en construisant, par exemple, des rôles thématiques* ou des procès thématisés, réunissant seuls toutes les propriétés sémantiques de l'énoncé.

▶ **Charge sémantique.**

# Isoglosse adj.

*Isogloss*

1.

En dialectologie, on appelle ligne **isoglosse** celle qui circonscrit une région géographique, caractérisée par la manifestation identique d'un même fait linguistique (phonétique, syntaxique ou sémantique). En comparant plusieurs faits de ce genre, on observe que les frontières de leur expansion géographique ne sont pas exactement les mêmes, mais constituent des faisceaux d'isoglosses, permettant de délimiter, de manière approximative, des aires dialectales.

2.

Cette procédure pourrait être utilisée pour l'établissement des aires sémioculturelles et, plus particulièrement, en sémiotique ethnolittéraire où l'on observe l'absence de concomitance entre les frontières linguistiques et les zones d'expansion des formes narratives.

3.

C'est encore par l'établissement d'isoglosses qu'on pourrait procéder — de manière analogue — lors de la segmentation d'un texte, quand on dispose de plusieurs critères de segmentation non concomitants : la séquence* serait alors comparable à une aire d'isoglosses.

▶ **Culture, Segmentation.**

## Isomorphisme n. m.

*Isomorphism*

L'**isomorphisme** est l'identité* formelle de deux ou plusieurs structures* relevant de plans ou de niveaux* sémiotiques différents, reconnaissable du fait de l'homologation possible des réseaux relationnels qui les constituent. Ainsi un isomorphisme peut-il être reconnu, par exemple, entre les articulations du plan de l'expression* et de celui du contenu*, en homologuant :

*phèmes* : *sèmes* :: *phonèmes* : *sémèmes* :: *syllabes* : *énoncés sémantiques.*

Il est évident qu'un tel isomorphisme ne tient pas compte des dimensions* des unités du plan des signes*, à l'intérieur desquelles les structures de l'expression et du contenu se réalisent au moment de la manifestation (le formant* d'un sémème* est généralement constitué de plusieurs phonèmes*). La conformité* des deux plans du langage permet de définir une sémiotique donnée comme monoplane*. L'isomorphisme des plans de l'expression et du contenu est contesté par les tenants de la double articulation (A. Martinet).

▶ **Homologation.**

## Isotopie n. f.

*Isotopy*

1.

A. J. Greimas a emprunté au domaine de la physique-chimie le terme d'**isotopie** et l'a transféré dans l'analyse sémantique en lui conférant une signification spécifique, eu égard à son nouveau champ d'application. De caractère opératoire, le concept d'isotopie a désigné d'abord l'itérativité*, le long d'une chaîne syntagmatique*, de classèmes* qui assurent au discours-énoncé son homogénéité. D'après cette acception, il est clair que le syntagme* réunissant au moins deux figures* sémiques peut être considéré comme le contexte* minimal permettant d'établir une isotopie. Ainsi en va-t-il de la catégorie* sémique qui subsume les deux termes contraires* : compte tenu des parcours auxquels ils peuvent donner lieu, les quatre termes du carré* sémiotique seront dits **isotopes.**

2.

Eu égard au parcours génératif* du discours et à la distribution de ses composantes, on distinguera l'**isotopie grammaticale** (ou syntaxique, au sens sémiotique) avec la récurrence* de catégories y afférentes, et l'**isotopie sémantique** qui rend possible la lecture* uniforme du discours, telle qu'elle résulte des lectures partielles des énoncés qui le constituent, et de la résolution de leurs ambiguïtés* qui est guidée par la recherche d'une lecture unique. A la jonction des deux composantes — syntaxique et sémantique — le plan des acteurs* donnera lieu à une isotopie particulière, l'**isotopie actorielle**, telle qu'elle se manifeste grâce à l'anaphorisation*. — D'un autre point de vue, si l'on prend en compte les dimensions de l'isotopie, on opposera les **isotopies partielles** (les « isosémies » de B. Pottier), susceptibles de disparaître lors de la condensation* d'un texte, aux **isotopies globales** qui se maintiennent quelle que soit l'extension du discours, compte tenu de son élasticité*.

3.

Dans un second temps, le concept d'isotopie a été élargi : au lieu de désigner uniquement l'itérativité de classèmes, il se définit comme la récurrence de catégories sémiques*,

que celles-ci soient thématiques* (ou abstraites) ou figuratives* (ce qui, dans l'ancienne terminologie, donnait lieu à l'opposition entre **isotopie sémantique*** — au sens restreint — et **isotopie sémiologique***). De ce point de vue, en se fondant sur l'opposition reconnue — dans le cadre de la sémantique* discursive — entre la composante figurative et la composante thématique, on distinguera corrélativement des **isotopies figuratives** telles qu'elles sous-tendent les configurations* discursives, et des **isotopies thématiques**, situées à un niveau plus profond, conformément au parcours génératif*.

- *a*) En certains cas, l'isotopie figurative n'a aucune correspondance au niveau thématique : ainsi, une recette de cuisine, située au plan figuratif et renvoyant à l'isotopie très générale du *culinaire*, ne se relie à aucun thème précis.

- *b*) Ailleurs, au contraire, il advient qu'à une isotopie figurative corresponde une isotopie thématique : ainsi, l'isotopie *fournisseur/consommateur* est-elle illustrée par un ensemble de comportements somatiques de l'Ogre et du Petit Poucet; il s'agit là du cas le plus fréquent, qui témoigne du processus normal de la génération* du discours (comme passage de l'abstrait au figuratif) : on peut postuler, en effet, qu'une isotopie plus profonde présuppose celle de surface, et non inversement.

- *c*) Il arrive toutefois qu'à plusieurs isotopies figuratives ne correspond qu'une seule isotopie thématique : les paraboles évangéliques, relatives à un même thème, en sont une bonne illustration, comme d'ailleurs certaines œuvres obsessionnelles à thématique récurrente.

- *d*) Dans le cas de la pluri-isotopie* (qui met en œuvre des connecteurs*), plusieurs isotopies figuratives cooccurrentes correspondront, par exemple, à autant d'isotopies thématiques : dans *Salut* de Mallarmé, les isotopies figuratives (banquet, navigation, écriture), décrites par F. Rastier, se rattachent aisément à des isotopies thématiques correspondantes (amitié, solitude/évasion, création).

4.

Dans la comparaison, on a une comanifestation d'isotopies, généralement une **bi-isotopie** : ainsi, dans « Cet homme est un lion », apparaît une catégorie classématique (du type « et humain et animal ») dont l'un et l'autre termes sont susceptibles de se manifester le long de la chaîne syntagmatique. Il s'agit ici d'une **isotopie complexe** qui s'exprimera différemment :

- *a*) les termes peuvent être en équilibre* : par exemple si l'énoncé « Cet homme est un lion » est émis dans une société archaïque d'hommes-lions;

- *b*) en d'autres cas, le terme positif* l'emporte : quand, dans notre univers culturel, nous disons de quelqu'un « Cet homme est un lion », nous assumons totalement le terme *humain* et, partiellement, celui d'*animal*;

- *c*) ailleurs, ce sera éventuellement le terme négatif* qui dominera (les qualificatifs « positif » et « négatif » n'indiquent que des positions formelles sur le carré* sémiotique, qui n'impliquent aucun jugement de valeur). Parce que, inscrite dans le discours, l'isotopie complexe, bien que de caractère paradigmatique par certains côtés, est liée au problème de la linéarité* du texte, le développement des deux isotopies ne s'effectuant que sur l'axe syntagmatique.

5.

En tant qu'énoncé* régissant un

autre énoncé (de faire ou d'état), la modalité* définit un plan isotopique qui encadre des unités de rang hiérarchiquement inférieur sur lesquelles elle porte (*cf.* le phénomène d'intégration, relevé par R. Barthes). Ainsi, par exemple, dans le cas des modalités véridictoires*, le jeu de l'être* et du paraître*, comme les positions cognitives* auxquelles il donne lieu, déterminent un plan isotope, interne au discours. Étant donné que les catégories de *vrai*, de *faux*, de *secret* et de *mensonge* ne constituent qu'un système de rapports, les « valeurs de vérité » sont relatives à l'univers qu'elles modalisent (le monde du « sens commun » et celui du « merveilleux », qui jouent tous deux sur la véridiction*, sont très différents quant à leur détermination du « vrai » par exemple) : on rejoint ici la « logique des mondes possibles » (un même texte pouvant être lu sur des isotopies différentes), comme le problème du « fantastique » ou des « utopies », avec toute la question de l'indécidabilité entre deux ou plusieurs lectures possibles.

6.

Du point de vue de l'énonciataire*, l'isotopie constitue une grille de lecture* qui rend homogène la surface du texte, puisqu'elle permet de lever les ambiguïtés. Il arrive toutefois que la désambiguïsation* se fasse, pour ainsi dire, à l'envers, par exemple, dans le cas d'une lecture « intertextuelle » (M. Arrivé) où un texte se trouve emboîté dans un discours plus large. Il advient d'autre part que différentes lectures soient possibles, sans pour autant qu'elles soient compatibles entre elles. Ajoutons enfin que, pour un texte donné, il ne semble pas que le nombre des lectures possibles soit infini : il est simplement lié au caractère polysémique* des lexèmes dont les virtualités d'exploitation sont en nombre fini.

7.

Théoriquement — comme d'autres (M. Arrivé, F. Rastier) l'ont souligné après nous — rien ne s'oppose à transposer le concept d'isotopie, élaboré et retenu jusqu'ici au niveau du contenu*, au plan de l'expression* : ainsi, le discours poétique* pourrait être conçu, du point de vue du signifiant*, sous la forme d'une projection de faisceaux phémiques* isotopes, où l'on reconnaîtrait des symétries et des alternances, des consonances et des dissonances, et, finalement, des transformations significatives d'ensembles sonores. C'est dans cette perspective qu'il convient de situer le point de vue de F. Rastier qui a proposé de définir l'isotopie comme l'itérativité d'unités linguistiques (manifestées ou non) appartenant soit au plan de l'expression, soit à celui du contenu, ou, plus largement, comme la récurrence d'unités linguistiques (formulation qui risque d'introduire bien des confusions).

▶ **Pluri-isotopie, Connecteur d'isotopies, Métaphore, Lecture, Sémantique.**

## Itérativité n. f.

*Iterativeness*

1.

L'**itérativité** est la reproduction, sur l'axe syntagmatique*, de grandeurs* identiques ou comparables, situées sur le même niveau* d'analyse. Elle se distingue donc de la récursivité, caractérisée par la répétition des mêmes grandeurs, situées, elles, à des niveaux différents d'une même hiérarchie*.

2.

La répétition de mêmes grandeurs situées à l'intérieur d'un intervalle temporel peut être saisie comme une caractéristique particulière de la durée : l'itérativité se présente alors comme un des termes de la catégorie aspectuelle, s'opposant à la durativité. Il serait peut-être préférable de parler, en ce sens, de **durativité discontinue,** en l'opposant à la durativité continue.

▶ **Redondance, Récurrence, Récursivité, Durativité.**

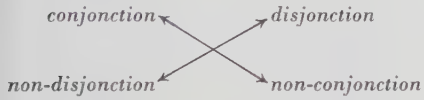
# J

## Jonction n. f.

### *Junction*

1.

On appelle **jonction** la relation* qui unit le sujet* à l'objet*, c'est-à-dire la fonction constitutive des énoncés* d'état*. Prise comme axe* sémantique, cette catégorie* se développe, selon le carré* sémiotique, en




La position de l'objet* de valeur sur le parcours syntaxique permet de distinguer par exemple entre disjonction* (l'objet qui n'a jamais été possédé) et non-conjonction (qui présuppose, syntagmatiquement, que l'objet a été déjà possédé).

2.

On réservera le nom de **jonction syntagmatique** à une suite de deux énoncés jonctifs (conjonction et disjonction, ou inversement) qui ont le même sujet et sont liés par une relation de présupposition* simple. Par **jonction paradigmatique**, on entendra la concomitance* logiquement nécessaire de deux énoncés de conjonction et de disjonction, affectant deux sujets distincts, intéressés par un même objet.

▶ **Fonction, Conjonction, Disjonction.**

## Justice n. f.

### *Justice*

1.

La **justice** peut désigner la compétence* du Destinateur* social, doté de la modalité du *pouvoir-faire* absolu : chargé d'exercer la sanction, un tel Destinateur sera dit alors judicateur.

2.

On entend également par justice une forme de la rétribution* négative (ou punition), exercée, sur la dimension pragmatique, par le Destinateur social, par opposition à la vengeance* qui est réalisée par un Destinateur individuel.

▶ **Sanction, Punition.**

# L

## **Langage** n. m.

### *Semiotic system and process*

1.

Terme de la langue naturelle qu'est le français, **langage** ne s'est dégagé définitivement qu'au XIX^e^ siècle de sa quasi-synonymie avec langue*, permettant ainsi d'opposer le langage « sémiotique » (ou langage au sens général) et la « langue naturelle ». Cette distinction, qui serait fort utile, est de nouveau remise en question, une fois inscrite dans le contexte international où de nombreuses langues ne possèdent qu'un seul mot pour les deux termes français : elle est alors soit neutralisée (on dit indifféremment « métalangage » et « métalangue »), soit réaffirmée pléonastiquement (quand on oppose « langage » à « langue naturelle »).

2.

On peut dire du langage qu'il est l'objet du savoir, visé par la sémiotique* générale (ou sémiologie) : un tel objet n'étant pas définissable en soi, mais seulement en fonction des méthodes et des procédures qui permettent son analyse et/ou sa construction, toute tentative de définition du langage (comme faculté humaine, comme fonction sociale, comme moyen de communication, etc.) reflète une attitude théorique qui aménage à sa façon l'ensemble des « faits sémiotiques ». Le moins compromettant est peut-être de substituer au terme de **langage** l'expression **ensemble* signifiant**. En partant du concept intuitif d'univers* sémantique, considéré comme le monde saisissable dans sa signification, préalablement à toute analyse, on est en droit de postuler l'articulation* de cet univers en ensembles signifiants ou langages, qui se juxtaposent ou se superposent les uns aux autres. On peut également essayer d'indiquer quelques caractéristiques qui semblent s'appliquer à l'ensemble des langages. Ainsi, tous sont biplanes, ce qui veut dire que ce par quoi ils se manifestent ne se confond pas avec le manifesté : la langue parlée est faite de sons, mais son propos n'est pas de parler de sons ; les sifflements du dauphin signifient autre chose que les bruits qu'il émet, etc. De plus, tout langage est articulé : projection du discontinu* sur le continu*, il est fait de différences* et d'oppositions*.

3.

Si l'étude du langage relève de la théorie sémiotique, l'étude des langages particuliers appartient aux diverses sémiotiques. Leur typologie

est cependant loin d'être faite et les premiers essais reposent sur des critères peu assurés et peu rentables (tels, les classements d'après la « nature » des signes* en fonction de leur relation avec le référent*, d'après la substance* de leur signifiant* ou, ce qui revient au même, d'après les canaux* de transmission, ou, enfin, d'après le nombre de plans du langage, entrant dans la composition d'une sémiotique donnée). On ne s'arrêtera ici que sur quelques distinctions traditionnelles.

4.

On oppose ainsi les langages **humains** aux langages **animaux**, ceux-ci (au nombre de quelque 600) constituant l'objet de la zoo-sémiotique*. Le langage a été longtemps considéré comme une des caractéristiques fondamentales de l'espèce humaine, le seuil entre la communication animale et la communication humaine étant constitué par certaines propriétés des langues naturelles, telles que la double articulation*, l'élasticité* du discours ou le débrayage* (qui permet à l'homme de parler d'autre chose que de lui-même). Les progrès de la psychologie animale et de la zoo-sémiotique remettent quelque peu en question les anciennes certitudes, en remplaçant le concept de limite par celui de gradation.

5.

On distingue également les langages **naturels** des langages **artificiels**, en soulignant par là que les structures sémiotiques qui président à l'organisation des premiers sont immanentes* et que le sujet humain n'y participe qu'en tant qu'usager et patient, alors que les seconds sont, au contraire, construits et manipulables par l'homme. On range dans la première catégorie non seulement les langues naturelles, mais aussi ce que nous entendons par sémiotique du monde* naturel. Cependant, la dichotomie ainsi établie n'est pas aussi franche qu'on pourrait le souhaiter : si la musique savante est bien un langage artificiel et construit, que dire du chant populaire qui, tout en possédant les mêmes principes fondamentaux d'organisation sémiotique, paraît néanmoins « naturel »? Il en est de même de l'invention de l'écriture* qui, tout en étant une construction artificielle, n'est pas pour autant œuvre consciente. Les langages artificiels sont nombreux et variés. On essaie de les classer d'après le critère de « transposition » ou de transcodage*, selon lequel ils auraient pour origine soit les langues naturelles, soit les sémiotiques du monde naturel, en les subdivisant par la suite comme des « transpositions » du signifiant (écriture, morse, braille ; photographie, musique) ou du signifié (idéographie, « poésie » romantique de la nature, etc.), ou des deux à la fois (langages documentaires, par exemple). A l'heure actuelle, il ne semble pas exister de travaux d'ensemble sur la taxinomie générale des langages.

6.

La distinction entre **langages** et **métalangages*** est tout aussi délicate. Toute prédication* — ou, du moins, la prédication attributive — peut être considérée, à la limite, comme une opération métalinguistique. La paraphrase* n'est rien d'autre que le discours sur le langage : la frontière entre ce qui est linguistique et métalinguistique est pratiquement impossible à tracer. A l'autre extrémité, tout discours scientifique, toute science peut également être considéré comme de nature métalinguistique.

► **Sémiotique, Langue.**

# Langue n. f.

## *Natural language and/or semiotic system (Saussurian term)*

1.

On appelle **langue** ou **langue naturelle** un type de macrosémiotique*, dont la spécificité, tout en paraissant évidente, ne se laisse pas aisément définir. Qualifiée de « naturelle », la langue est censée s'opposer aux langages « artificiels » en ce qu'elle caractérise la « nature humaine » tout en transcendant les individus qui l'utilisent : elle se présente comme une organisation structurelle immanente*, dominant les sujets parlants qui sont incapables de la changer, alors qu'il est en leur pouvoir de construire et de manipuler des langages artificiels. — Les langues naturelles se distinguent des autres sémiotiques par la puissance de leur combinatoire*, due à ce qu'on appelle la double articulation* et aux procédures de débrayage* : il en résulte une possibilité quasi illimitée de formation de signes* et des règles relativement souples qui régissent la construction d'unités syntagmatiques — tels les discours* — de grande étendue (L. Hjelmslev). Il en découle une double supériorité : toutes les autres sémiotiques peuvent être traduites, tant bien que mal, en langue naturelle, alors que le contraire n'est pas vrai ; d'autre part, les langues naturelles peuvent servir de base, tant par leur signifiant* que par leur signifié*, à la construction d'autres sémiotiques (tels les langages artificiels). Cette **traductibilité** ne devrait pourtant pas servir de prétexte pour postuler qu'il n'y a de signifiés que dans la mesure où ils sont nommables et verbalisables : une telle prise de position réduirait les autres sémiotiques à l'état de dérivés de langues naturelles et transformerait, par exemple, la sémiotique picturale en une analyse des discours tenus sur la peinture.

2.

Dans la tradition saussurienne, la **langue**, opposée à la **parole***, peut être identifiée comme système* sémiotique, à l'exclusion du procès* sémiotique. Cette distinction, établie par Saussure pour donner une définition formelle autosuffisante de l'objet de la linguistique — en le séparant des contingences individuelles, matérielles et, plus généralement, non structurales — constitue certainement un apport positif et décisif. Toutefois, elle a malheureusement permis, auprès de nombreux linguistes, d'accréditer une conception par trop paradigmatique de la langue (qui se réduit alors à une pure taxinomie*). Le rapprochement — qui ne manque pas de s'imposer aujourd'hui entre les concepts de langue et de compétence* — semble exiger l'intégration explicite des structures syntaxiques dans la définition de la langue.

3.

Tout en gardant les propriétés qui lui sont conférées par les définitions (1) et (2), la langue se présente également comme un concept sociolinguistique*. Les critères intrinsèques permettant de distinguer une langue d'un dialecte manquent souvent de cohérence et varient d'un cas à l'autre : une langue naturelle (dont la définition s'applique tout aussi bien aux « dialectes ») ne se trouve élevée à la dignité de « langue » que du fait d'un « sentiment linguistique » propre à la communauté. Aussi est-on amené à considérer la hiérarchie des « langues », « dialectes », « patois », etc., comme une taxinomie non scientifique, relevant

d'un système de connotations* sociales, sous-jacentes au fonctionnement des langues naturelles.

▶ **Langage, Sémiotique, Système, Monde naturel.**

## Lecteur n. m.

*Reader*

Le **lecteur** désigne l'instance de la réception du message ou du discours. Bien qu'il soit commode, ce terme n'est pas suffisamment général : il entre en concurrence avec auditeur* et se prête à des métaphorisations qui peuvent être déviantes (par exemple « lecteur d'un tableau »). Mieux vaut donc avoir recours au concept d'**énonciataire.**

▶ **Énonciataire, Lecture.**

## Lecture n. f.

*Reading*

1.

Dans une première approche, on entend par **lecture** le processus de reconnaissance* des graphèmes (ou lettres) et de leur concaténation, qui a pour résultat de transformer une feuille ornée de figures dessinées en plan de l'expression* d'un texte*. Par extension, le terme de lecture est employé en parlant d'autres substances* de l'expression que le graphisme : la **lecture tactile** est pratiquée par les aveugles qui se servent de livres imprimés en relief, la **lecture optique** désigne le déchiffrement des caractères écrits par l'ordinateur, etc.

2.

Tout en se demandant si la lecture ainsi comprise, c'est-à-dire la reconstitution du signifiant* textuel sans recours à son signifié*, est possible, on doit reconnaître qu'elle est d'abord — et essentiellement — une sémiosis*, une activité primordiale qui a pour effet de corréler un contenu* à une expression donnée et de transformer une chaîne* de l'expression en une syntagmatique de signes*. On voit tout de suite qu'une telle performance* présuppose une compétence* du lecteur, comparable, quoique non nécessairement identique, à celle du producteur du texte.

3.

Si, lors de la lecture ordinaire, le faire réceptif* et interprétatif* du lecteur-énonciataire* reste implicite, son explicitation, sous forme de procédures d'analyse, mises en place en vue de la reconstruction du sens* (informé et médiatisé par le signifiant), constitue la tâche de la sémiotique textuelle (narrative et discursive). Dans cette perspective, on entend par lecture la construction*, à la fois syntaxique et sémantique, de l'objet sémiotique rendant compte du texte-signe.

4.

La question, souvent posée à propos de la lecture, est de savoir si un texte donné est susceptible d'une seule lecture, de lectures multiples ou d'une **lecture plurielle** (R. Barthes). Elle se pose surtout en sémiotique littéraire*, car les textes « pratiques » (telles les « recettes » de cuisine) ou les textes qui se veulent mono-isotopes (les textes juridiques, par exemple), s'ils comportent inévitablement des ambiguïtés* au niveau des énoncés, offrent également, le plus souvent, des moyens d'y remédier en proposant le contexte-discours comme le lieu de leur désambiguïsation*. Il faut aussi exclure de ces considérations les conditions psychophysio-

logiques variables des lecteurs (auxquelles on se réfère parfois en parlant, par exemple, du « sens poétique » ou du « sens musical » de tel ou tel individu) : l'énonciataire* est, par définition, un actant* conforme au texte, et non une classe inépuisable d'acteurs* individuels. Ceci dit, il est admis qu'un même texte peut comporter plusieurs isotopies* de lecture; en revanche, affirmer qu'il existe une lecture plurielle des textes, c'est-à-dire qu'un texte donné offre un nombre illimité de lectures, nous paraît une hypothèse gratuite, d'autant plus qu'elle est invérifiable. L'impression de l' « ouverture » infinie du texte est souvent produite par des lectures partielles : telle ou telle séquence du discours, prise séparément, peut comporter, en effet, un grand nombre d'isotopies qui restent toutefois suspendues du fait de leur incompatibilité avec les séquences qui suivent et qui ont pour fonction, entre autres, de désambiguïser la séquence poly-isotope, en ne laissant subsister pour l'ensemble du texte qu'un nombre restreint de lectures possibles. Aux contraintes inscrites dans le texte lui-même, s'ajoutent celles du milieu socio-culturel environnant : la compétence textuelle du lecteur se trouve inscrite et conditionnée par l'épistémé* qui recouvre un état sémioculturel donné.

▶ **Isotopie.**

## **Lexème** n. m.

*Lexeme*

1.

Parmi les signes* minimaux — ou morphèmes* (monèmes*, chez A. Martinet) — d'une sémiotique manifestée, on distingue couramment les morphèmes lexicaux et les morphèmes grammaticaux : les morphèmes lexicaux sont souvent appelés **lexèmes**, pour les opposer aux morphèmes proprement dits (ou grammèmes* pour B. Pottier).

2.

La critique d'une telle conception du lexème est facile à faire : si le lexème, en tant que signe, possède un formant* qui le délimite au plan de l'expression*, le contenu* du lexème (ou du mot, au sens courant) n'est pas autonome, car l'énoncé* constitue un tout de signification qui ne se réduit pas à la somme de ses parties-lexèmes.

3.

Aussi est-il préférable, en un premier temps, de considérer le lexème comme relevant uniquement du plan du contenu, en continuant à dénommer morphèmes (ou monèmes) les unités minimales du plan des signes. Dans ce cas, le lexème serait une unité du contenu (une figure*, au sens de L. Hjelmslev) qui, grâce à sa couverture par un formant unique, peut donner naissance — une fois inscrite dans l'énoncé — à une ou plusieurs unités de contenu appelées sémèmes*.

4.

Deux représentations différentes du lexème sont possibles, selon qu'on le saisit au moment de sa réalisation* ou dans son état virtuel*. Le lexème se réalise au moment de la sémiosis*, c'est-à-dire de la conjonction du formant et du noyau* sémique qu'il recouvre ; mais sa réalisation syntagmatique, c'est aussi son inscription dans l'énoncé dont il recueille les sèmes contextuels* qui lui permettent de se constituer en sémème, tout en sélectionnant pour lui le parcours unique (ou plusieurs parcours en cas de pluri-isotopie*) de la manifesta-

tion de la signification. On voit bien que, considéré en tant que virtualité — donc antérieurement à l'énonciation* dans le hic et nunc — le lexème apparaît comme un ensemble de parcours discursifs possibles, qui, partant d'un noyau commun, aboutissent chaque fois, grâce à la rencontre de sèmes contextuels différents, à autant de réalisations sous forme de sémèmes. La réalisation du lexème, sous forme d'un seul sémème particulier, définit donc son fonctionnement linguistique. Mais chaque réalisation ponctuelle laisse en suspens un ensemble, souvent vaste, de virtualités sémémiques inexploitées, prêtes à s'actualiser au moindre obstacle que peut rencontrer la réalisation linéaire de la signification. C'est la présence de ces virtualités sous-jacentes, qui produit, comme effet* de sens, l' « épaisseur » ou l' « éclatement » des mots.

5.

Le lexème n'est, par conséquent, ni une unité délimitable du niveau des signes, ni une unité du plan du contenu proprement dite. En tant que configuration réunissant, de manière plus ou moins accidentelle, différents sémèmes, le lexème se présente comme le produit de l'histoire ou de l'usage*, plutôt que comme celui de la structure*.

▶ **Sémème.**

## Lexicalisation n. f.

*Lexicalization*

1.

Tout langage* étant un réseau relationnel, on peut désigner du nom de **lexicalisation** l'attribution d'étiquettes lexicales à ces points d'intersection des relations* que sont les termes.

2.

Le plan du contenu* du langage étant constitué d'unités sémantiques appelées sémèmes* — qui sont susceptibles d'apparaître dans un nombre plus ou moins élevé de lexèmes —, la lexicalisation consiste dans le passage du niveau sémémique au niveau lexématique du discours et, plus particulièrement, pour chaque sémème, dans le choix du lexème (lié à son contexte) dans lequel il sera appelé à s'investir.

3.

Dans un sens plus restreint, la lexicalisation est le procès duratif* auquel se trouve soumise une langue* naturelle, et qui a pour effet de transformer un syntagme constitué de morphèmes* libres en un syntagme figé (ou lexie), commutable, du point de vue paradigmatique, à l'intérieur d'une classe lexématique.

▶ **Terme, Lexème, Lexie.**

## Lexicographie n. f.

*Lexicography*

1.

La **lexicographie** est un domaine de la linguistique appliquée, visant l'élaboration de dictionnaires*.

2.

En tant que technique, elle présuppose une certaine compétence qui consiste, pour une part, en un savoir-faire pratique et intuitif rejoignant le concept lévi-straussien de « bricolage » ( classement alphabétique des « mots », regroupements des « sens », illustration des « sens » relevés, etc.) ; elle exige en même temps un savoir théorique (définition d'unités lexicales, typologie des définitions, et,

plus généralement, une option en faveur de telle ou telle théorie sémantique) qui relève d'une sémantique* lexicale (ou d'une lexicologie* sémantique).

## Lexicologie n. f.

*Lexicology*

1.

La **lexicologie** se définit traditionnellement comme l'étude scientifique du lexique*, mais aussi comme la réflexion théorique sur ses applications en lexicographie*.

2.

Avant que la sémantique* ne soit reconnue comme composante autonome de la grammaire* (ou de la sémiotique*), la lexicologie a été la seule à s'occuper des problèmes de la signification en linguistique. Les recherches lexicologiques se sont développées alors en deux directions : la lexicologie statistique s'est occupée de l'introduction en linguistique des méthodes de la statistique ; la lexicologie sémantique* a inauguré la description des champs* sémantiques, en appliquant alternativement les approches sémasiologique* et onomasiologique*. L'élaboration des méthodes d'analyse sémique* (en France) ou componentielle (États-Unis) a tendance à transformer la lexicologie en une sémantique lexicale, avec des préoccupations essentiellement taxinomiques*.

► **Contenu.**

## Lexie n. f.

*Lexia* (neol.)

1.

L. Hjelmslev a proposé de désigner par **lexie** l'unité* qui, la première, admet une analyse* par sélection* : ainsi en va-t-il dans le cas d'une phrase* décomposable en principale (ou sélectionnée) et subordonnée (sélectionnante).

2.

R. Barthes a introduit le terme de lexie pour dénommer des « unités de lecture », de dimensions variables, constituant, intuitivement, un tout : il s'agit là d'un concept préopératoire, qui fonde une segmentation* provisoire du texte en vue de son analyse.

3.

B. Pottier a choisi ce terme de lexie pour désigner les unités du plan du contenu* qui ont des dimensions variables allant de simples lexèmes (« chien ») aux syntagmes figés (« pomme de terre »), et pour tenter ainsi de remplacer le terme de mot* dont il paraît impossible de donner une définition suffisamment générale. De telles unités — recouvertes par lexie — pourraient être définies, paradigmatiquement, par leur possibilité de substitution* à l'intérieur d'une classe de lexèmes donnés (« pin », « figu-ier », « arbre à pain », par exemple) — d'où le nom de paralexèmes* que nous avions autrefois proposé —, et, syntagmatiquement, par une sorte de récursivité* lexicale, les unités de niveau hiérarchiquement supérieur pouvant être reproduites au niveau lexématique : seul, le croisement de ces deux critères pourrait rendre compte des lexies dépassant les dimensions d'un lexème. — B. Pottier propose de distinguer trois types de lexies : **lexies simples** (lexèmes et lexèmes affixés, tels que « cheval », « anticonstitutionnel »), **lexies composées** (« cheval-vapeur », « pousse-café ») et **lexies complexes** (« pomme de terre », « rendre compte »).

4.

La pertinence des études lexicales, utilisant la lexie comme unité de compte et de description, dépend, en dernière analyse, de la définition du lexème (dont la lexie n'est finalement que le prolongement) et de sa place dans la théorie sémantique.

▶ **Lexème, Mot.**

## Lexique n. m.

*Lexicon*

1.

Le **lexique** est la liste exhaustive de toutes les lexies d'un état de langue naturelle. La valeur de ce concept, d'ordre opératoire, doit être appréciée en fonction de celui de lexie, de sa capacité, notamment, d'être prise comme unité de base pour l'analyse sémantique.

2.

Le lexique est souvent opposé au vocabulaire, comme un inventaire d'unités virtuelles à l'ensemble d'unités réalisées dans un corpus* (ou, ce qui revient au même, dans un texte).

3.

En grammaire générative*, le lexique est considéré comme une des deux sous-composantes, avec la sous-composante catégorielle, de la base* de la composante syntaxique. Dans le cadre de cette conceptualisation, le lexique se distingue radicalement de sa définition traditionnelle (au sens 1) : il fait partie de la grammaire* et, d'autre part, les unités qui le composent ne sont pas envisagées comme des unités relevant uniquement du plan du contenu*, mais sont caractérisées par des traits à la fois sémantiques, phonologiques et syntaxiques. Ici, comme ailleurs, c'est la définition de l'unité lexicale elle-même, qui fait problème.

▶ **Lexie, Lexème, Vocabulaire.**

## Linéarité n. f.

*Linearity*

1.

La **linéarité** est une des caractéristiques, d'après Saussure, de la manifestation* syntagmatique des langues* naturelles, selon laquelle les signes*, une fois produits, se disposent les uns après les autres en succession soit temporelle (langue parlée), soit spatiale (langue écrite).

2.

Ce phénomène de la manifestation des signes de certaines sémiotiques a été hypostasié jusqu'à être considéré, par certaines théories, comme un universel* du langage. La confusion la plus fréquente consiste à considérer la linéarité comme une propriété de tout procès sémiotique ou de toute syntagmatique. Or, Hjelmslev l'a montré, l'opposition entre les axes* paradigmatique et syntagmatique repose uniquement sur une distinction formelle : la relation « ou ... ou » est constitutive de l'axe paradigmatique, la relation « et ... et » de l'axe syntagmatique. Dans cette perspective, on voit, par exemple, que la sémiotique planaire* possède une syntagmatique, dotée d'une manifestation spatiale qui n'est pas nécessairement linéaire.

3.

Le concept de linéarité étant ainsi limité — il ne concerne que le plan des signes et n'affecte que certaines sémiotiques —, les principales difficultés y relatives (par exemple, l'existence de constituants* discontinus, les phonèmes suprasegmentaux, les ambiguïtés syntaxiques et séman-

tiques, etc.) s'évanouissent : les deux plans du langage — expression* et contenu* — qui doivent être analysés séparément, ne subissent pas les contraintes de la linéarité : se demander, par exemple, si les phonèmes* ou les sémèmes* (combinaisons de phèmes* ou de sèmes*) sont ou non linéaires, n'a pas de sens : phèmes et sèmes n'ont pas d'organisation linéaire, mais sont manifestés par paquets ; de même, l'existence de textes pluri-isotopiques* contredit, au niveau du contenu, la linéarité de la signification.

4.

Situant sa description sur le plan des signes, c'est l'analyse distributionnelle* qui a maintenu le principe de la linéarité comme propriété fondamentale de l'énoncé*, permettant l'examen des environnements des éléments et de leur distribution linéaire. Par là, elle se distingue de la glossématique* : alors que pour la linguistique distributionnelle le découpage de la phrase en syntagme nominal et syntagme verbal repose sur la pure succession linéaire, la glossématique y reconnaît l'existence d'une relation logique de présupposition* (dont la manifestation linéaire n'est qu'une variable, propre à certaines langues). La grammaire générative* et transformationnelle reprend à son compte le principe de la linéarité de la phrase, qu'elle considère comme une des règles* de la formation d'arbres*.

5.

En tant que contrainte locale, et différemment localisable selon la langue étudiée (par exemple la contiguïté avec ou sans ordre de succession du déterminant et du substantif), la linéarité est à distinguer de l'ordre* de succession obligatoire qui correspond à un morphème grammatical (équivalent, par exemple, de l'opposition casuelle) : ainsi dans « Pierre bat Paul », l'ordre des mots fonctionne comme une catégorie de l'expression, permettant de distinguer le sujet et l'objet.

6.

La linéarité étant la propriété du texte lorsque celui-ci vise la manifestation, la **linéarisation** est une procédure nécessaire chaque fois que l'on est obligé de manifester tel ou tel niveau d'analyse, telle ou telle sémiotique. Cette opération, qui, dans le cadre du parcours génératif* global, relève de la textualisation*, consiste à réécrire en contiguïtés temporelles ou spatiales (selon la nature du signifiant* qui sera ultérieurement utilisé) les organisations hiérarchiques, les segments substituables, les structures concomitantes, etc. C'est ainsi que, lorsqu'il s'agit de textualiser les éléments de la grammaire narrative, on est obligé de mettre en succession linéaire, par exemple, deux programmes* narratifs censés se dérouler en même temps, d'intercaler un programme narratif cognitif à l'intérieur d'un programme narratif pragmatique, d'instituer une pluri-isotopie* permettant de parler de plusieurs choses à la fois, etc. De ce point de vue, la linéarisation apparaît comme une contrainte qui conditionne l'organisation textuelle et qui détermine, de manière négative, la compétence* discursive de l'énonciateur*.

► **Syntagmatique, Distribution, Arbre, Textualisation.**

## **Linguistique** n. f.

*Linguistics*

1.

La **linguistique** peut se définir

comme une étude scientifique du langage* et des langues* naturelles, la réflexion théorique sur le langage (qui est à intégrer dans la théorie sémiotique, plus générale) étant concentrée sur la nature, le fonctionnement et les procédures de description des langues naturelles et se nourrissant, en même temps, des résultats de leur analyse.

2.

La linguistique actuelle est l'aboutissement d'un long parcours historique, et son algorithme* scientifique est marqué par deux révolutions :

- *a*) la première correspond à l'invention de l'écriture* (impliquant, au moins pour un certain nombre de langues, une analyse phonématique implicite) qui a ouvert une période historique qu'on pourrait désigner, en généralisant, comme celle de la philosophie du langage ;

- *b*) la seconde a donné lieu à la constitution de la grammaire comparée (présupposant l'analyse préalable du mot* en morphèmes*) à partir du début du XIXe siècle : la période qu'elle recouvre pourrait être caractérisée comme celle de l'élaboration du calcul linguistique. C'est F. de Saussure qui, en formulant la synthèse de la **linguistique comparative*** (développée au cours du XIXe siècle et désignée autrefois du nom de grammaire comparée et historique) et en jetant les bases théoriques de la **linguistique structurale**, marque l'avènement de la linguistique en tant que discipline scientifique, dotée à la fois d'une théorie* et d'une pratique opératoire*, discipline qui est la seule, parmi les sciences sociales, à pouvoir revendiquer le nom de science (C. Lévi-Strauss).

3.

A partir d'un petit nombre de postulats généraux, formulés par Saussure, la linguistique structurale a pu se constituer en affirmant l'autonomie de son objet, le caractère formel de celui-ci, et en mettant en place des procédures* formelles susceptibles d'en rendre compte. Elle se distingue cependant de la logique du fait que le métalangage* qu'elle élabore ne constitue pas un but en soi, mais qu'il est censé servir à la description* de ces objets formels (ou formes linguistiques signifiantes) que sont les langues naturelles. La linguistique structurale s'est développée parallèlement en Europe (Écoles de Prague et de Copenhague) et aux États-Unis (le distributionnalisme de L. Bloomfield et de Z.S. Harris). La grammaire générative* et transformationnelle (qui s'est affirmée localement par opposition au structuralisme* américain) s'inscrit normalement comme une tendance ou une attitude théorique particulière dans le prolongement de la linguistique (qui n'a plus besoin de se qualifier de structurale, car elle l'est par définition). Il en est de même de la **linguistique discursive** qui, tout en s'opposant à la **linguistique phrastique***, ne renie pas pour autant l'héritage structural.

4.

Si, dans un premier temps, les tâches de la réflexion épistémologique et méthodologique pouvaient être confiées à la **linguistique générale**, cela devient de plus en plus difficile du fait du développement de ces champs d'activités larges et autonomes que sont la **psycholinguistique***, la **sociolinguistique***, sans parler de la **linguistique appliquée** ou des applications de la linguistique à des domaines de plus en plus nombreux. La réflexion sur le langage rejoint ainsi la sémiologie*, cette « théorie générale des signes » que Saussure appelait de ses vœux.

# Littéraire (sémiotique ⌣) adj.

## *Literary semiotics*

1.

La **sémiotique littéraire** (ou, si on la considère comme procès* sémiotique, le discours littéraire) est un domaine de recherches dont les limites semblent avoir été établies plus par la tradition que par des critères objectifs, formels. C'est ainsi qu'elle ne saurait être caractérisée par un contenu* propre, comme c'est le cas d'autres sémiotiques (discours juridiques ou religieux, par exemple) : elle est indifférente au contenu qu'elle manifeste ou, plutôt, son plan du contenu est coextensif à l'univers* sémantique recouvert par une langue* naturelle donnée. Quant au plan de l'expression, les « formes littéraires », qui président à son organisation, s'identifient, de façon générale, aux articulations linguistiques discursives, de sorte que le discours littéraire semble être la meilleure illustration du métalangage* non scientifique, chargé de l'organisation syntaxique des signes* transphrastiques (des textes) : au lieu de définir la spécificité de son discours, les « formes littéraires » paraissent plutôt comme un vaste répertoire d'universaux* discursifs.

2.

Une certaine tradition veut définir le discours littéraire comme une « fiction », en l'opposant à la « réalité » du discours historique, par exemple, autrement dit en le spécifiant par une relation avec ce qu'il n'est pas, c'est-à-dire avec le référent* extra-linguistique : le référent du discours littéraire serait « imaginaire », celui du discours historique, « réel ». Des recherches, nombreuses, ont montré de façon décisive que tout discours se constitue, au fur et à mesure de son déroulement, son propre référent interne et qu'à la problématique de la réalité doit être substituée celle de la véridiction*, du dire-vrai, propre à chaque discours. Il est tentant, par exemple, de définir le discours littéraire comme prêchant le faux pour obtenir le vrai, comme affichant son « paraître » pour mieux communiquer et faire assumer son « être ». Un tel point de vue reste cependant encore empreint de relativisme culturel : on sait, par exemple, que pour telle communauté africaine le discours vrai est le récit mythique, alors que la relation d'événements quotidiens fait partie du genre « histoires pour rire ». Les variations portant sur les illusions référentielles relèvent donc, en définitive, d'une typologie des connotations* sociales et ne disent rien sur la nature du discours qu'elles connotent.

3.

Un dernier critère, celui de la figurativité*, peut être suggéré : par opposition aux discours non figuratifs (ou abstraits*), tel le discours scientifique ou philosophique, le discours littéraire peut être rangé dans la vaste classe des discours figuratifs* où il voisinera alors, entre autres, avec le discours historique, deux formes discursives desservant la transmission de la culture. Une telle dichotomie — *figuratif/non figuratif* — même si elle reste théorique (on sait qu'il n'y a pas de réalisations discursives « parfaites ») nous semble féconde : tout en remettant en question la spécificité du discours littéraire (sa littérarité*), elle l'ouvre sur d'autres discours (mythologiques, folkloriques, etc.) et la sort de sa solitude pour la faire participer à une typologie générale des discours.

4.

L'ouverture de la sémiotique litté-

raire aux discours « sous-littéraires » ou «non littéraires» pose de nouveaux problèmes de délimitation. En se servant de critères extrinsèques, on distinguera une **sémiotique ethno-littéraire** qui prend en charge les discours tenus par des microsociétés de type archaïque (ou par des groupes survivants), et une **sémiotique socio-littéraire** qui étudie les discours sociaux (transcendant les différenciations sociales) des macrosociétés industrielles (tels les policiers, westerns, courriers du cœur, horoscopes, annonces « intimes », etc.).

▶ **Référent, Poétique, Connotation, Discours, Ethnosémiotique, Sociosémiotique, Vraisemblable.**

## Littérarité n. f.

*Literariness*

1.

Si l'on admet — ce qui ne va pas de soi — que le discours littéraire* constitue une classe autonome à l'intérieur d'une typologie générale des discours, sa spécificité peut être considérée soit comme la visée ultime (qui ne sera atteinte que par étapes) d'un métadiscours de recherche, soit comme un postulat a priori permettant de circonscrire par avance l'objet de connaissance visé. Selon R. Jakobson, qui a opté pour cette seconde attitude, « l'objet de la science littéraire n'est pas la littérature, mais la littérarité », c'est-à-dire ce qui autorise à distinguer ce qui est littéraire du non-littéraire.

2.

Or, le regard, même superficiel, que le linguiste peut porter sur les textes dits littéraires, suffit à le persuader que ce qu'on appelle «formes littéraire» (figures, procédés, organisations discursives et/ou narratives) n'ont rien de spécifiquement « littéraires », car elles se rencontrent dans les autres types de discours. Dans l'impossibilité de reconnaître l'existence de lois, ou même de simples régularités qui seraient propres au discours littéraire, on est ainsi amené à considérer le concept de **littérarité** — dans le cadre de la structure intrinsèque du texte — comme dépourvu de sens, et à lui conférer, en revanche, le statut de connotation* sociale (dont on sait qu'elle varie selon les cultures et les époques : un texte reconnu comme religieux au Moyen Age — J. Lotman, entre autres, a insisté sur ce point — est reçu aujourd'hui comme littéraire) ; c'est dire que la littérarité doit être intégrée dans la problématique des ethnothéories des genres (ou des discours).

▶ **Discours.**

## Localisation spatio-temporelle

*Spatio-temporal localization*

Les **localisations** spatiale et temporelle, prises séparément, consistent dans l'inscription des programmes* narratifs à l'intérieur d'unités spatiales ou temporelles données, opération qui s'effectue grâce aux procédures de débrayage*. On notera toutefois que les positions ainsi obtenues sont statiques et ne représentent que des énoncés d'état* des structures narratives ; quant aux énoncés de faire*, ils doivent être interprétés comme des **passages** d'un espace* à un autre, d'un intervalle temporel à un autre. Il n'est pas impossible de proposer une représentation différente de la spatio-temporalisation des programmes nar-

ratifs, en introduisant le concept de **mouvement** qui, parallèlement à l'organisation locative des coordonnées de l'espace et du temps, utiliserait la directionnalité des mouvements. La catégorie *destinateur/destinataire*, qui n'est exploitée que pour la détermination d'un type d'actants*, pourrait ainsi servir à désigner les espaces et les temps d'origine et de destination, le faire* étant identifié, au niveau figuratif*, au « devenir » des êtres et des choses. Ce n'est encore qu'une possibilité d'analyse : rares sont les recherches effectuées dans cette perspective.

**A. Localisation spatiale.**

1.

La **localisation spatiale**, une des procédures de la spatialisation* (au sens général de ce terme), peut se définir comme la construction, à l'aide du débrayage* spatial et d'un certain nombre de catégories* sémantiques, d'un système de références qui permet de situer spatialement, et les uns par rapport aux autres, les différents programmes narratifs du discours. Le débrayage installe, dans le discours-énoncé, un espace d'**ailleurs** (ou espace énoncif) et un espace d'**ici** (espace énonciatif) qui peuvent entretenir entre eux des relations établies par les procédures d'embrayage*. L'ailleurs et l'ici discursifs, considérés comme des positions spatiales zéro, sont alors des points de départ pour la mise en place de la catégorie topologique tridimensionnelle qui dégage les axes de l'**horizontalité**, de la **verticalité** et de la **prospectivité** (devant/derrière). Ceci constitue un modèle très (peut-être trop) simple de la localisation spatiale des programmes narratifs et de leurs actants devenus, grâce à des investissements sémantiques particuliers, des acteurs*.

2.

On notera que la sémiotique narrative, qui utilise ce modèle de localisation spatiale, exploite essentiellement l'axe de la prospectivité, en cherchant à instituer un étalement spatial linéaire, homologable avec les parcours narratifs* des sujets et la circulation des objets* de valeur. Ceci explique, en partie, le faible rendement de ce modèle lorsqu'on essaie de l'extrapoler en l'appliquant, par exemple, aux sémiotiques visuelles (où les tentatives d'établir une syntaxe visuelle, conforme au parcours du regard du spectateur, sont loin d'être probantes).

3.

Les espaces partiels, qui se trouvent juxtaposés sur l'axe des prospectivités, sont dénommés alors selon la nature des actants qui y sont installés et les performances* qu'ils y accomplissent. Ainsi, dans la pure tradition proppienne, l'espace du conte merveilleux est articulé en **espace familier/espace étranger** : le premier est considéré comme le lieu originel où s'inscrit à la fois le sujet (narratif) et l'énonciateur*. Il s'agit, dans ce cas, d'un espace d'**ici** (ou énonciatif), le récit commençant, dans un certain sens, par le passage du héros dans l'espace d'**ailleurs** qu'est l'espace étranger. On voit toutefois qu'un tel dispositif spatial, propre à un certain type d'ethnolittérature, ne peut être généralisé.

4.

Sans trop nous éloigner du modèle proppien, nous avons proposé une autre distribution spatiale qui n'articule d'ailleurs que le seul **espace énoncif** (celui d'ailleurs). Parallèlement à la localisation temporelle où le temps zéro (= le « temps du récit ») est considéré comme concomitant avec la réalisation du programme* narratif de base

(= l'épreuve décisive*, dans le schéma narratif*), la localisation spatiale doit se choisir d'abord un espace de référence — un espace zéro — à partir duquel les autres espaces partiels pourront être disposés sur l'axe de la prospectivité. Cet espace de référence est dénommé **espace topique**, les espaces environnants (ceux de « derrière » et de « devant ») étant qualifiés d'**hétérotopiques**. Une sous-articulation de l'espace topique apparaît souvent nécessaire, qui distingue l'espace **utopique**, lieu où le faire de l'homme triomphe de la permanence de l'être, lieu des performances* (qui, dans les récits mythiques, est fréquemment souterrain, subaquatique ou céleste), et des espaces **paratopiques** où s'acquièrent les compétences*.

**B. Localisation temporelle.**

1.

La **localisation temporelle** est — avec la programmation* temporelle et l'aspectualisation* — une des procédures de la temporalisation*, c'est-à-dire de la construction d'un système de références, qui, inscrit dans le discours, permet de situer temporellement les différents programmes narratifs les uns par rapport aux autres.

2.

Le système de références temporel est constitué d'abord par un double débrayage* temporel qui institue, dans le discours, deux positions temporelles zéro : le temps d'**alors** (ou temps énoncif) et le temps de **maintenant** (ou temps énonciatif). La catégorie topologique, d'ordre logique et non temporel :

*concomitance / non-concomitance*

*antériorité / postériorité*

est ensuite appliquée aux deux temps zéro, instituant, dans les deux cas, un réseau de positions temporelles. Les divers programmes narratifs du discours sont alors susceptibles d'être localisés par rapport à ce système de références. Les différentes logiques temporelles, qui s'élaborent à l'heure actuelle, exploitent — avec plus ou moins de succès et d'ampleur — une telle conception de la temporalité.

3.

Lorsqu'il s'agit de la temporalisation du schéma narratif (relativement simple), le temps d'alors, qui constitue le point de repère temporel, s'identifie avec la réalisation du programme narratif de base (ou épreuve décisive*) et peut être considéré comme le « présent du récit » : c'est à partir de cette position que la narration qui précède apparaît comme une *antériorité*; c'est pour les mêmes raisons que l'épreuve glorifiante* du récit proppien n'est que facultative. A côté de ce type de temporalisation (où le temps d'alors, en tant que présent narratif, se situe dans le « passé » de l'énonciateur*), il existe évidemment des récits prophétiques ou prémonitoires, qui se réfèrent au « futur » de l'énonciateur. Cependant, le futur, loin d'être une position temporelle, relève plutôt des modalités* du *vouloir-être* ou du *devoir-être* par lesquelles l'énonciateur modalise son discours ; aussi avons-nous opté pour la catégorie topologique *antériorité/postériorité*, et non pour l'articulation *passé/présent/futur* qui a la préférence des logiciens. Les récits qui couvriraient le « présent » de l'énonciateur ne sont évidemment qu'un leurre, ce présent, mobile, ne pouvant servir de point de référence. Ce sont alors les procédures d'embrayage* qui servent à créer l'illusion d'une possible identification du discours avec l'instance de l'énonciation*.

4.

Lorsqu'il s'agit, non plus de la temporalisation du schéma narratif, mais de l'établissement des relations de consécution entre programmes narratifs, la localisation temporelle consiste à interpréter tout programme narratif présupposé comme antérieur, et tout programme narratif présupposant comme postérieur. Une telle disposition des programmes narratifs en suites temporelles relève déjà d'une autre composante de la temporalisation : la programmation* temporelle.

C. Les procédures d'**emboîtement**, fondées sur le concept de concomitance*, constituent le prolongement et le complément immédiats des localisations spatiale et temporelle.

▶ **Débrayage, Espace, Spatialisation, Temporalisation, Emboîtement.**

## Locuteur n. m.

### *Speaker*

Au terme de **locuteur**, employé pour désigner les actants du dialogue*, on préférera celui d'interlocuteur qui rappelle davantage la structure intersubjective de la communication*.

▶ **Interlocuteur.**

## Locution n. f.

### *Locution*

Par **locution**, on peut entendre l'acte de langage par lequel sont produits des énoncés* conformes aux règles de la grammaire* et grâce à un lexique* donné. Cette notion n'est intéressante que dans la mesure où — dans la terminologie de J.L. Austin — elle s'oppose à illocution* et perlocution* : ces diverses dénominations sont à rapprocher de la pragmatique* (au sens américain) puisqu'elles traitent toutes des conditions de la communication linguistique (qui renvoient à la compétence cognitive des sujets-locuteurs).

▶ **Acte de langage, Énonciation.**

# M

## Macrosémiotique
n. f.

*Macro-semiotics*

Nous proposons d'appeler **macro-sémiotique** chacun de ces deux vastes ensembles* signifiants — celui qui recouvre ce que nous appelons le monde* naturel et celui des langues* naturelles — qui constituent le domaine des sémiotiques naturelles.

▶ **Sémiotique.**

## Manifestation n. f.

*Manifestation*

1.

Dans la tradition saussurienne, plus élaborée par Hjelmslev, le terme de **manifestation**, intégré dans la dichotomie *manifestation/immanence*, servait en premier lieu de repoussoir pour mettre en valeur celui d'immanence. Le principe d'immanence*, essentiel pour la linguistique (et, par extension, pour la sémiotique dans son ensemble), est à la fois le postulat affirmant la spécificité de l'objet linguistique qu'est la forme*, et l'exigence méthodologique excluant tout recours aux faits extra-linguistiques. Dans cette perspective, la forme sémiotique étant considérée comme ce qui est manifesté, la substance* en est la manifestante (ou la manifestation) dans la matière* (ou le sens).

2.

La prise en compte de la seule antériorité logique de l'immanence sur la manifestation a autorisé par la suite l'homologation un peu hasardeuse de cette dichotomie avec celles de *manifeste/latent* ou de *explicite/implicite*. L'opposition du plan manifeste et du plan immanent du langage a pu ainsi paraître comme une formulation hjelmslévienne, assimilable à la distinction ultérieure, établie par les générativistes, entre les structures de surface et les structures profondes.

3.

Il n'en est pourtant rien, car la manifestation, conçue comme la présentification de la forme* dans la substance*, présuppose, comme un préalable, la sémiosis* (ou l'acte sémiotique) qui conjoint les deux formes de l'expression* et du contenu* avant même, pour ainsi dire, leur réalisation matérielle. La manifestation est donc — et avant tout — la formation du niveau des signes*, ou, si l'on veut (et trivialement), la postulation du plan de l'expression lors de la production de l'énoncé* et, inversement, l'attribution du plan du contenu lors de sa lecture. L'analyse immanente d'une sémiotique est alors l'étude de chacun des deux plans du langage, pris séparément.

4.

Il en résulte que les deux couples oppositionnels : *immanence/manifestation* et *profondeur/surface* ne sont ni homologables ni superposables. Les différents niveaux* de profondeur que l'on peut distinguer sont des articulations* de la structure immanente de chacun des deux plans du langage (expression et contenu) pris séparément et jalonnent leur parcours génératif*; la manifestation est, au contraire, une incidence, une interruption et une déviation, qui oblige une instance quelconque de ce parcours à se constituer en un plan des signes. Pour employer une mauvaise métaphore, c'est un peu une interruption volontaire de la grossesse. Lorsqu'il analyse les structures profondes et veut en rendre compte à l'aide d'un système de représentation* quelconque, le linguiste arrête, fixe, à un moment donné, le parcours génératif, et manifeste alors les structures immanentes monoplanes à l'aide d'un enchaînement de signes biplanes (ou de symboles interprétables). De même, la distinction entre le discours abstrait et le discours figuratif peut être établie, compte tenu de l'interruption, suivie de manifestation, du parcours génératif à deux moments distincts du processus de production.

5.

Dans le cadre des modalités véridictoires*, le **schéma de la manifestation** est celui du *paraître/non paraître*, par opposition (et complémentarité) avec le schéma de l'immanence *(être/non-être)*, sans d'ailleurs que de telles dénominations impliquent pour autant une prise de position ontologique.

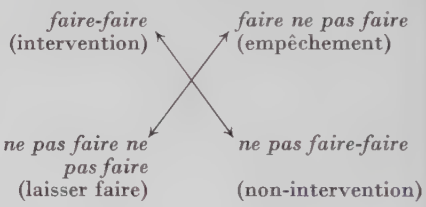
► **Immanence,**
**Profonde** (structure ~),
**Surface** (structure de ~),
**Véridictoires** (modalités ~).

# Manipulation n. f.

## *Manipulation*

1.

A la différence de l'opération* (en tant qu'action de l'homme sur les choses), la **manipulation** se caractérise comme une action de l'homme sur d'autres hommes, visant à leur faire exécuter un programme donné : dans le premier cas, il s'agit d'un « faire-être », dans le second d'un « faire-faire »; ces deux formes d'activité, dont l'une s'inscrit, pour une large part, sur la dimension pragmatique* et l'autre sur la dimension cognitive*, correspondent ainsi à des structures modales de type factitif*. Projeté sur le carré* sémiotique, la manipulation, en tant que faire-faire, donne lieu à quatre possibilités :




2.

En tant que configuration* discursive, la manipulation est sous-tendue à la fois par une structure* contractuelle et une structure modale. Il s'agit, en effet, d'une communication* (destinée à faire-savoir) dans laquelle le destinateur-manipulateur pousse le destinataire-manipulé vers une position de manque de liberté *(ne pas pouvoir ne pas faire)*, au point que celui-ci est obligé d'accepter le contrat proposé. Ce qui est ainsi en jeu, à première vue, c'est la transformation de la compétence* modale du destinataire-sujet : si celui-ci, par ex., conjoint au *ne pas pouvoir ne pas faire* un *devoir-faire*, on aura affaire à la provocation ou à

l'intimidation; s'il lui conjoint un *vouloir-faire*, il s'agira alors plutôt de séduction ou de tentation.

3.

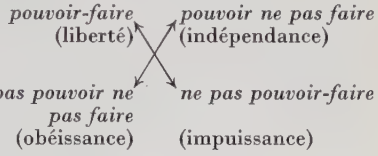
Située syntagmatiquement entre le vouloir du destinateur* et la réalisation effective, par le destinataire-sujet, du programme* narratif (proposé par le manipulateur), la manipulation joue sur la persuasion, articulant ainsi le faire persuasif* du destinateur et le faire interprétatif* du destinataire.

- *a*) Le manipulateur peut exercer son faire persuasif en s'appuyant sur la modalité du pouvoir* : sur la dimension pragmatique*, il proposera alors au manipulé des objets positifs (valeurs culturelles) ou négatifs (menaces); en d'autres cas, il persuadera le destinataire grâce au savoir* : sur la dimension cognitive*, il lui fera alors savoir ce qu'il pense de sa compétence modale sous forme de jugements positifs ou négatifs. On voit ainsi que la persuasion selon le pouvoir caractérise la tentation (où est proposé un objet de valeur positif) et l'intimidation (présentant un don négatif), celle selon le savoir étant propre à la provocation (avec un jugement négatif : « Tu es incapable de... ») et à la séduction (manifestant un jugement positif).

- *b*) Le manipulé est amené à exercer corrélativement un faire interprétatif et à choisir nécessairement soit entre deux images de sa compétence — positive dans le cas de la séduction, négative dans la provocation — s'il s'agit d'une manipulation selon le savoir, soit entre deux objets de valeur — positif dans la tentation, négatif dans l'intimidation — si la manipulation joue sur le pouvoir. (Bien entendu, une telle typologie élémentaire des formes de la manipulation n'est encore que provisoire : elle esquisse au moins un axe de recherche).

4.

Au niveau de la compétence modale du destinataire, et en ne prenant en compte que la seule modalité du pouvoir-faire, quatre positions sont prévisibles :




A partir de cette lexicalisation (indiquée entre parenthèses) approximative de structures modales, on peut proposer de dénommer (dans notre univers socioculturel) des sortes de sous-codes d'honneur que met ainsi en jeu la manipulation (du point de vue du destinataire-sujet) : codes de la « souveraineté » (liberté + indépendance), de la « soumission » (obéissance + impuissance), de la « fierté » (liberté + obéissance) et de l' « humilité » (indépendance + impuissance). L'action, que le destinataire-manipulé réalisera, à la suite de la manipulation du destinateur, devient alors pour lui un simple programme* narratif d'usage, son programme narratif de base étant la conjonction avec l'honneur (dans le cas d'une manipulation au plan du savoir) ou avec un objet de valeur donné (si la manipulation s'appuie sur le pouvoir).

5.

En tant que faire-faire, la manipulation paraît devoir s'inscrire, comme une des composantes essentielles du schéma narratif* canonique. Le système d'échange* ou, plus exactement, le contrat* qu'on y enregistre, est pris en charge, pour ainsi dire, à un niveau hiérarchiquement supérieur, par la structure de

la manipulation : dans ce cas, en effet, le rapport entre le Destinateur et le Destinataire n'est pas d'égalité (comme dans la simple opération d'échange qui appelle deux sujets à compétences comparables), mais de supérieur à inférieur; par ailleurs la manipulation réalisée par le Destinateur appellera la sanction* du Destinateur-judicateur, l'une et l'autre opération se situant sur la dimension cognitive (par opposition à la performance* du destinataire-sujet réalisée sur le plan pragmatique).

6.

Même si, comme on l'a noté, l'analyse de la manipulation n'en est qu'à ses débuts, on peut prévoir tout de même, en la transposant du plan des récits à celui des pratiques* sémiotiques, l'élaboration d'une véritable **sémiotique de la manipulation** (corrélative à une sémiotique de la sanction et à une sémiotique de l'action), dont on sait pour le moins quelle place importante elle occupe dans les relations humaines. Une telle sémiotique devrait pouvoir se constituer à partir du parcours narratif du Destinateur* initial, et prendre en compte non seulement la manipulation du sujet — dont nous venons d'évoquer quelques formes possibles — mais aussi celle de l'anti-sujet (avec la stratégie de la ruse qui permet, par exemple, des opérations de « récupération », de « noyautage », etc.).

▶ **Modalité, Factitivité, Persuasif** (faire ~), **Narratif** (schéma ~), **Narratif** (parcours ~).

## Manque n. m.

*Lack*

1.

Parmi les fonctions* proppiennes, le **manque** — associé au « méfait » (qui produit un manque, mais de l'extérieur) causé par l'agresseur* — occupe une position essentielle dans le déroulement narratif, car, au dire même de V. Propp, c'est ce qui donne au conte son « mouvement » : le départ du héros*, sa quête* et sa victoire, permettront, en effet, que le manque soit comblé, le méfait réparé.

2.

Dans le schéma narratif canonique, dérivé de Propp, le manque est l'expression figurative* de la disjonction* initiale entre le sujet* et l'objet* de la quête : la transformation* qui opère leur conjonction* (ou la réalisation*) joue un rôle de pivot narratif (permettant de passer d'un état de manque à sa liquidation) et correspond à l'épreuve décisive* (ou performance*). On voit ainsi que le manque n'est pas à proprement parler une fonction*, mais un état* qui résulte, il est vrai, d'une opération préalable de négation (située au niveau profond*).

▶ **Narratif** (schéma ~), **Quête, Négation.**

## Marque n. f.

*Mark*

1.

Au sens le plus général, la **marque** est l'inscription d'un élément* supplémentaire hétérogène sur (ou dans) une unité ou un ensemble, et sert de signe de reconnaissance*. Dans cette acception, on parlera, par exemple, des marques de l'énonciation* dans l'énoncé*.

2.

En linguistique, l'opposition *marqué/non marqué* est largement exploitée. La phonologie emploie ainsi le concept de marque pour distinguer

les unités, selon qu'elles sont caractérisées par la présence* ou l'absence* d'un trait distinctif* (*b* étant voisé et *p* non voisé, on dira, de ce point de vue, que *b* est marqué et *p* non marqué); la **marque de corrélation** sera celle qui permet de distinguer plusieurs paires de phonèmes* (la série voisée *b, d, g, v, z,* s'opposant à la série non voisée *p, t, k, f, s*). — En syntaxe phrastique, la marque est aussi largement utilisée pour l'étude de certaines catégories* grammaticales telles que le genre (« joli » : non marqué; « jolie » : marqué) ou le nombre (le singulier est non marqué, le pluriel est marqué).

3.

A la suite de V. Propp, on entendra par marque — dans l'analyse narrative des discours — un signe matériel — tel que objet, blessure, etc. — attestant aux yeux du Destinateur que l'épreuve décisive*, accomplie sous le mode du secret*, a bien été réalisée par le héros* : de ce point de vue, la reconnaissance* présuppose, dans le schéma narratif*, l'attribution d'une marque permettant de passer du secret à la révélation du vrai*. En tant que signe de reconnaissance, la marque s'inscrit donc sur la dimension cognitive* et met en jeu les modalités véridictoires* : en effet, la marque est « ce qui paraît » dans la position véridictoire de secret (être + non-paraître) et constitue la condition nécessaire de la transformation du secret en vérité.

▶ **Reconnaissance.**

## Matière n. f.

### *Purport*

Pour désigner le matériau premier grâce auquel une sémiotique, en tant que forme* immanente, se trouve manifestée, L. Hjelmslev emploie indifféremment les termes de **matière** ou de sens (en anglais : purport) en les appliquant à la fois aux deux « manifestantes » du plan de l'expression* et du plan du contenu*. Son souci de non-engagement métaphysique est ici évident : les sémioticiens peuvent donc choisir à leur gré une sémiotique « matérialiste » ou « idéaliste ».

▶ **Sens, Substance.**

## Matrice n. f.

### *Matrix*

En forme de rectangle divisé en colonnes et rangées, la **matrice** est un des modes possibles de la représentation* des données de l'analyse de type taxinomique*, comparable à l'arbre* ou aux parenthèses*.

## Mensonge n. m.

### *Lie*

Dans le carré* sémiotique des modalités véridictoires, on désigne du nom de **mensonge** le terme complémentaire* qui subsume les termes de *non-être* et de *paraître* situés sur la deixis* négative.

▶ **Véridictoires** (modalités ~), **Carré sémiotique.**

## Message n. m.

### *Message*

1.

Dans la théorie de l'information*, le **message,** transmis d'un émetteur* à un récepteur* au moyen d'un canal*, est une séquence de signaux*,

organisée conformément aux règles d'un code* : il présuppose ainsi des opérations d'encodage* et de décodage*. Dans le domaine restreint de la communication linguistique, par exemple, le message correspondra à l'énoncé* considéré du seul point de vue du plan de l'expression* (ou du signifiant*), à l'exclusion des contenus* investis.

2.

Dans le schéma de la communication à six fonctions, proposé par R. Jakobson, la dichotomie *code/message* peut être considérée comme une réinterprétation de l'opposition saussurienne *langue/parole*, le message apparaissant alors comme le produit du code (sans qu'il soit tenu compte pour autant du processus de production).

3.

La **situation du message**, comme hic et nunc de l'acte* de langage, peut être reformulée en termes d'énonciation* : en ce cas, le message devient synonyme d'énoncé, incluant alors le signifiant et le signifié*.

▶ **Communication.**

## Métalangage n. m.

*Metalanguage*

1.

Le terme de **métalangage** a été introduit par des logiciens de l'École de Vienne (Carnap) et surtout de l'École polonaise, qui ont éprouvé le besoin « de distinguer nettement la langue dont nous parlons de la langue que nous parlons » (Tarski). Le concept ainsi créé a été ensuite adapté aux besoins de la sémiotique par L. Hjelmslev, et à ceux de la linguistique par Z. S. Harris. Le morphème « méta- » sert ainsi à distinguer deux niveaux* linguistiques, celui de langage*-objet, et celui de métalangage.

2.

Il suffit d'observer le fonctionnement des langues* naturelles pour s'apercevoir qu'elles ont la particularité de pouvoir parler non seulement des « choses », mais aussi d'elles-mêmes, qu'elles possèdent, selon R. Jakobson, une **fonction* métalinguistique**. L'existence d'une multitude d'expressions métalinguistiques dans les langues naturelles pose au moins deux sortes de problèmes :

- *a*) D'un côté, l'ensemble de ces expressions, une fois réunies, constituerait-il un métalangage? Autrement dit, posséderait-il les caractéristiques fondamentales qui définissent une sémiotique*?

- *b*) L'exclusion, d'autre part, de toutes les phrases métalinguistiques permettrait-elle d'obtenir un pur langage de dénotation*?

Ce sont là des questions auxquelles il est difficile de répondre positivement. Ce que l'on peut affirmer avec quelque certitude, c'est le caractère extrêmement complexe des langues naturelles, susceptible de contenir en leur sein nombre de micro-univers* produisant des discours* diversifiés et quasi autonomes*.

3.

Après avoir reconnu la richesse et l'importance des éléments métalinguistiques dans les langues naturelles, Z. S. Harris a postulé la possibilité, pour une langue donnée, de se décrire elle-même, la possibilité aussi, pour le linguiste, de construire une grammaire* comme une **métalangue**, à l'aide de matériaux situés dans la langue-objet. Une telle attitude a probablement laissé des traces dans la linguistique américaine et explique, pour une part, une certaine indifférence de la sémantique générative*,

par exemple, pour une conceptualisation rigoureuse du langage de description* qu'elle utilise.

4.

E. Benveniste considère, lui aussi, la métalangue comme « la langue de la grammaire », mais les conséquences qu'on peut tirer d'un tel constat sont tout à fait différentes. Si, au lieu de construire ex nihilo de nouvelles théories linguistiques, on veut assumer pleinement l'héritage de la grammaire comparative*, alors la réflexion sur les conditions de la comparabilité des langues oblige à admettre que les concepts grammaticaux, utilisés à cette fin, doivent transcender nécessairement les langues naturelles que l'on rapproche; la possibilité de la comparaison pose, de son côté, le problème de l'existence des universaux* du langage. Dans ce cas, le métalangage ne peut être qu'extérieur à la langue-objet, il doit être conçu comme un langage artificiel, comportant ses propres règles de construction. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter l'effort théorique de L. Hjelmslev pour qui le métalangage est une sémiotique, c'est-à-dire une hiérarchie* — non de mots ou de phrases — mais de définitions*, susceptible de prendre la forme soit du système* soit du procès* sémiotique. La construction hiérarchique aboutissant à l'inventaire des concepts derniers, non définissables (que l'on peut considérer comme des universaux hypothétiques*), une axiomatique* peut alors se constituer, à partir de laquelle la déduction* sera en mesure de produire la linguistique* comme un langage formel*, comme une « pure algèbre ».

5.

Ainsi conçu, le métalangage se présente alors comme un langage de description (au sens large et neutre de ce terme). Comme tel, il peut être représenté sous la forme de plusieurs **niveaux métalinguistiques** superposés, chaque niveau étant censé — dans la tradition de l'École polonaise — à la fois remettre en question et fonder le niveau immédiatement inférieur. Nous avons proposé naguère de distinguer trois niveaux : descriptif*, méthodologique* et épistémologique*, le dernier de ces niveaux contrôlant l'élaboration des procédures* et la construction des modèles*, le niveau méthodologique supervisant à son tour l'outillage conceptuel de la description stricto sensu.

6.

Il convient également de maintenir une distinction entre le métalangage et le **langage de représentation*** dont on se sert pour le manifester. On sait que divers modes de représentation — tels que la parenthétisation*, la représentation en arbre*, la réécriture*, etc. — sont homologables, qu'ils ne sont que des manières différentes de représenter le même phénomène, la même « réalité ». Tout se passe comme si ces langages de représentation se trouvaient, par rapport au métalangage, dans une relation comparable à celle des alphabets latin, grec ou arabe, par rapport à la langue naturelle écrite qu'ils traduisent.

7.

La problématique du métalangage, telle qu'elle a été résumée ci-dessus, s'inscrit dans un cadre limité : elle ne concerne que les langues naturelles, considérées comme des langues-objet, et le métalangage dont il s'agit est plus ou moins coextensif à la grammaire (ou à la théorie grammaticale). La sémiotique*, en tant que théorie de l'ensemble des « systèmes de significations », ne peut que dépasser ce cadre. C'est une constatation

banale, par exemple, de dire que les langues naturelles sont capables de parler non seulement d'elles-mêmes, mais aussi d'autres sémiotiques (peinture, musique, etc.). On voit que, dans ce cas, certaines zones, à l'intérieur des langues naturelles, doivent être considérées comme métalinguistiques, ou plutôt comme métasémiotiques, par rapport aux sémiotiques dont elles parlent. Le problème des **métalangages non scientifiques** se pose alors à la sémiotique, concurremment avec l'élaboration d'un **métalangage** (à vocation) **scientifique*** dont elle a besoin. L'ensemble des relations entre la linguistique et la sémiotique générale (ou sémiologie*) se trouve ainsi remis en question.

▸ **Niveau, Représentation, Sémiotique, Universaux.**

## Métaphore n. f.

### *Metaphor*

1.

Propre à la rhétorique*, la **métaphore** désignait une des figures* (appelées tropes*) qui « modifient le sens des mots ». Actuellement, ce terme est employé en sémantique lexicale ou phrastique pour dénommer le résultat de la substitution* — opérée sur un fond d'équivalence* sémantique —, dans un contexte donné, d'un lexème par un autre. La littérature consacrée à la problématique de la métaphore pouvant constituer à elle seule une bibliothèque, il est impossible d'en donner ici ne serait-ce qu'un aperçu succinct : on se contentera donc de quelques remarques relatives à son rôle et à son fonctionnement dans le cadre de la sémiotique discursive.

2.

Considérée du point de vue des « structures d'accueil », la métaphore apparaît comme un corps étranger (comme une « anomalie » dans la perspective génerativiste) dont la lisibilité reste toujours équivoque même si elle est garantie par le parcours discursif dans lequel il s'inscrit (les sèmes contextuels*, en l'intégrant, le constituent en sémème*) : le lexème métaphorique se présente comme une virtualité de lectures* multiples, mais suspendues par la discipline discursive, tout en provoquant cependant un effet de sens de « richesse » ou d' « épaisseur » sémantiques. (La rose, mise à la place de « jeune fille », sera lue, évidemment, comme « jeune fille », tout en développant pour un instant les virtualités de parfum, de couleur, de forme, etc.).

3.

Du point de vue de ses origines, la métaphore n'est évidemment pas une métaphore, mais un lexème quelconque; détachée de son contexte, elle est à considérer comme une figure* (nucléaire*) entraînant peut-être, lors de son transfert, quelques sèmes relevant de son contexte d'origine (mais non le sème contextuel *végétal*, par exemple, dans le cas du transfert de « rose », encore que ce point puisse être discuté). Cette translation des figures lexématiques rend compte du fait que le discours d'accueil a tendance à se développer en un discours figuratif*.

4.

Dans la perspective du parcours génératif* du discours, c'est la **métaphorisation** (et non la métaphore), en tant que procédure de production discursive, qui nous intéresse en premier lieu. R. Jakobson a eu raison d'attirer l'attention sur l'aspect paradigmatique* de cette procédure. En effet, la métaphorisation, en tant que substitution d'un individu sémiotique par un autre, pré-

suppose l'existence d'un paradigme de substitution. En ce sens, on peut dire que tous les sémèmes d'une langue, possédant au moins un sème commun (ou identique), constituent virtuellement un paradigme de termes substituables (ceci a permis à F. Rastier d'affirmer que ce sème itératif était constitutif d'une isotopie*). Cependant — et c'est là que la thèse jakobsonienne devient discutable — les relations paradigmatiques n'ont de sens que dans la mesure où elles sont justement créatrices de sens, autrement dit, créatrices — par des oppositions entre ce qui est retenu par le discours et ce qui en est exclu dans le cadre de chaque paradigme — de différences*, ce qui est la seule façon de concevoir, depuis F. de Saussure, la production et/ou la saisie de la signification*. On voit, au contraire, que la « fonction poétique » jakobsonienne consiste dans l'exploitation, par la procédure de substitution, non des paradigmes des différences, mais des paradigmes des ressemblances*, c'est-à-dire, en fait, dans l'abolition du sens (n'est-ce pas à cette totalisation du sens, à ce retour de la signification articulée au sens originel que tendent les « correspondances » baudelairiennes ?). Il se peut que le discours poétique vise, par ses redondances, l'abolition du sens; il n'y parvient pourtant pas grâce (ou à cause de) l'axe syntagmatique* qui maintient la signification en l'état, par l'élaboration d'isotopies figuratives.

5.

L'interprétation de la métaphorisation comme une substitution paradigmatique des figures, obtenue, sur une base sémique commune, par la suspension des autres sèmes de la même figure, permet de rendre compte, en même temps, des autres « anomalies » du fonctionnement sémantique de l'énoncé*. Le sème, on le sait, n'est pas un atome de sens, mais le terme* d'une catégorie* sémique : dès lors, la procédure de substitution qui, au lieu de reprendre le même sème, visera à imposer le sème contraire (ou contradictoire) appartenant à la même catégorie sémique, aura pour effet de produire une antiphrase* (on dit « mon grand » en s'adressant à un enfant, ou « roitelet » en parlant du plus petit des oiseaux). De même, les sèmes font partie de constructions hypotaxiques*, appelées sémèmes : si, lors de la procédure de substitution, le sème choisi comme opérateur de substitution est remplacé par un sème hypotaxique (ou hypérotaxique) appartenant au même sémème, le résultat de l'opération pourra être appelé métonymie* (sorte de métaphore déviante). Ce ne sont pas là, évidemment, des définitions « réelles », mais des indications quant à la manière de formuler les réponses que la sémantique peut apporter à la problématique des figures* de rhétorique.

6.

Du point de vue de la sémiotique discursive, ces procédures de substitution sémantique nous intéressent surtout en tant que connecteurs* d'isotopies. Si la métaphore fonctionne normalement dans le cadre de la phrase et peut être saisie et décrite dans ce contexte, elle ne devient un fait discursif que lorsqu'elle est prolongée ou « filée », autrement dit, lorsqu'elle constitue une isotopie figurative transphrastique. Dès lors, les procédures de substitution paradigmatique, que nous venons de passer en revue, se présentent comme des enclencheurs d'isotopies et, ensuite, à intervalles réguliers, comme des mainteneurs ou

connecteurs d'isotopies les reliant les unes aux autres, les isotopies figuratives renvoyant soit à d'autres isotopies figuratives, soit à des isotopies thématiques plus abstraites. En parlant d'une isotopie sémantique, considérée comme isotopie de base, on peut désigner, selon la nature de la connexion — métaphore, antiphrase, métonymie, etc. — les autres isotopies du discours comme métaphorique, antiphrastique, métonymique, etc.

▶ **Figure, Analogie, Poétique, Antiphrase, Isotopie, Connecteur d'isotopies.**

## Métasavoir n. m.

*Meta-knowledge*

A la différence du savoir qui porte sur le faire pragmatique* d'un sujet donné, le **métasavoir** est le savoir qu'un sujet a sur le savoir d'un autre sujet. Le métasavoir peut être soit transitif* (lorsqu'il s'agit du savoir que S1 peut avoir sur le savoir de S2 portant sur le faire de S2), soit réfléchi* (s'il s'agit du savoir de S1 portant sur le savoir de S2 relatif au faire pragmatique de S1).

▶ **Savoir.**

## Métasémème n. m.

*Metasememe*

A la différence des sémèmes* qui comportent une figure* sémique et une base classématique, les **métasémèmes** manifestent seulement des combinaisons* de sèmes contextuels (*cf.*, au niveau lexical, et en français, les conjonctions *et*, *ou*, les adverbes relationnels *plus*, *moins*, etc.).

▶ **Contexte.**

## Métasémiotique n. f.

*Meta-semiotics*

Dans les sémiotiques pluriplanes*, L. Hjelmslev distingue les sémiotiques connotatives* (non scientifiques) des **métasémiotiques** (qui sont des sémiotiques scientifiques); ces dernières sont :

- *a*) soit **scientifiques**, lorsque la sémiotique-objet dont elles traitent est une sémiotique scientifique (telles la logique, les mathématiques, la linguistique, etc.) : elles relèvent alors de la problématique du métalangage;

- *b*) soit **non scientifiques**, quand la sémiotique-objet n'est pas scientifique : en ce cas, Hjelmslev parle de sémiologies*; la métasémiotique non scientifique correspond à notre définition de la sémiotique.

▶ **Sémiotique, Métalangage, Sémiologie.**

## Métaterme n. m.

*Metaterm*

Toute relation*, prise comme axe* sémantique, est constitutive d'une catégorie* comportant au moins deux termes*. Cependant, la relation — considérée en elle-même — peut être prise comme terme : en contractant alors une relation avec un autre terme de même nature, elle se constituera en catégorie de niveau hiérarchiquement supérieur dont les termes-relations seront appelés, pour les distinguer des termes simples, **métatermes**. Ainsi, les relations de contrariété, qui caractérisent les axes des contraires et des subcontraires*, sont des **métatermes contraires**, constitutifs d'une catégorie de contradictoires*. De même, les relations de

complémentarité, par lesquelles se définissent les deixis* positive et négative, sont des **métatermes complémentaires**, constitutifs d'une catégorie des contraires.

▶ **Carré sémiotique, Contrariété, Complémentarité.**

## Méthode n. f.

*Method*

1.

On entend habituellement par **méthode** une suite programmée d'opérations* visant à obtenir un résultat conforme aux exigences de la théorie. Dans ce sens, le terme de méthode est quasi synonyme de celui de procédure; des méthodes particulières, explicitées* et bien définies, ayant une valeur générale, sont assimilables à des procédures de découverte*.

2.

La **méthodologie** — ou le **niveau méthodologique** de la théorie sémiotique — consiste alors dans l'analyse, visant à tester leur cohérence* interne, des concepts* opératoires (tels que élément, unité, classe, catégorie, etc.) et des procédures* (comme l'identification, la segmentation, la substitution, la généralisation, etc.) qui ont servi à produire la représentation* sémantique d'une sémiotique-objet. La méthodologie doit être distinguée de l'épistémologie destinée, elle, à tester le langage méthodologique.

▶ **Théorie, Sémiotique, Épistémologie**

## Métonymie n. f.

*Metonymy*

1.

Traditionnellement, la figure* de rhétorique, appelée **métonymie** (qui inclut le cas plus particulier de la synecdoque), désigne le phénomène linguistique selon lequel à une unité phrastique donnée est substituée une autre unité qui lui est « liée » (dans un rapport de contenant à contenu, de cause à effet, de partie au tout, etc.).

2.

Interprétée dans le cadre de la sémantique* discursive, la métonymie est le résultat d'une procédure de substitution* par laquelle on remplace, par exemple, un sème* donné par un autre sème hypotaxique* (ou hypérotaxique), les deux sèmes en question appartenant au même sémème*. De ce point de vue, on peut considérer la métonymie comme une métaphore « déviante » : C. Lévi-Strauss n'a pas été sans remarquer que, dans la pensée mythique, « toute métaphore s'achève en métonymie » et que toute métonymie est de nature métaphorique. Sa remarque s'interprète aisément si on tient compte du fait que, dans ces deux figures de rhétorique, se produit en effet un phénomène de substitution sur un fond d'équivalence* sémantique.

▶ **Métaphore.**

## Micro-univers n. m.

*Micro-universe*

Dans l'impossibilité où se trouve la sémantique* de décrire l'univers sémantique dans sa totalité — il serait, en effet, coextensif à toute la culture* d'une communauté ethnolinguistique —, on est obligé d'introduire le concept opératoire* de **micro-univers**, en entendant par là un ensemble sémantique, susceptible d'être articulé à sa base par une

catégorie* sémantique (celle de *vie/mort*, par exemple) et sous-articulé par d'autres catégories qui sont hyponymiquement* ou hypotaxiquement* subordonnées à la première. Un tel micro-univers est générateur de discours en lesquels il trouve son expression syntagmatique. C'est le concept d'isotopie* — entendue comme le faisceau de catégories communes à l'ensemble du discours — qui permet d'établir la correspondance entre un micro-univers et le discours qui le prend en charge : les catégories, constitutives de l'isotopie, peuvent être identifiées avec celles qui articulent taxinomiquement* le micro-univers.

▶ **Univers.**

## **Modalité** n. f.

### *Modality*

1.

A partir de la définition traditionnelle de la **modalité** entendue comme « ce qui modifie le prédicat » d'un énoncé, on peut concevoir la **modalisation** comme la production d'un énoncé dit modal, surdéterminant un énoncé descriptif*. L'approche inductive des modalités paraît peu convaincante : les inventaires de verbes modaux (et, éventuellement, des locutions modales) pouvant être toujours contestés et variant d'une langue naturelle à l'autre, il est raisonnable de considérer — dans une première approximation — que les deux formes d'énoncés* élémentaires (déclarés canoniques) que sont les énoncés de faire* et les énoncés d'état*, sont susceptibles de se trouver soit dans la situation syntaxique d'énoncés descriptifs, soit dans celle, hypérotaxique, d'énoncés modaux. Autrement dit, on peut concevoir : - *a*) le faire modalisant l'être (*cf.* la performance*, l'acte*); - *b*) l'être modalisant le faire (*cf.* la compétence*); - *c*) l'être modalisant l'être (*cf.* les modalités véridictoires*); et - *d*) le faire modalisant le faire (*cf.* les modalités factitives*). Dans cette perspective, le prédicat modal est d'abord définissable par sa seule fonction taxique, par sa visée transitive*, susceptible d'atteindre un autre énoncé en tant qu'objet.

2.

Deux conséquences découlent de cette prise de position. La première a trait à l'organisation syntaxique de l'énoncé-discours. Alors que la grammaire phrastique considère, non sans raison, comme essentielle pour l'analyse la reconnaissance de niveaux* de pertinence interprétés comme des degrés (ou des rangs) de dérivation*, nous pensons que l'existence des niveaux discursifs (ou des types de discours) peut être affirmée sur le plan transphrastique du fait de la récurrence* des **structures modales** (un palier modal surdéterminant un palier descriptif). Une nouvelle hiérarchie* syntagmatique, due non seulement aux structures hypotaxiques reliant les énoncés modalisés, mais aussi à une typologie des modalisations, peut être alors postulée comme un des principes de l'organisation syntaxique des énoncés-discours.

3.

La seconde conséquence concerne justement la typologie des modalisations. L'approche inductive étant peu sûre et d'une généralité insuffisante, seule une démarche hypothético-déductive a quelque chance de mettre un peu d'ordre dans les inventaires confus des modalités des langues naturelles. Les logiques modales, il est vrai, donnent l'exemple d'une approche comparable : après avoir reconnu un champ modal

problématique, elles y sélectionnent certaines « valeurs de vérité » — valeurs aléthiques ou déontiques, par exemple — et les posent axiomatiquement comme point de départ de leurs déductions et calculs. La démarche sémiotique est quelque peu différente, du fait qu'elle s'appuie d'abord sur un nombre assez élevé d'analyses concrètes, situées, de plus, sur le plan narratif qui transcende les organisations discursives des langues naturelles : ces études ont constamment montré le rôle exceptionnel que jouent, dans l'organisation sémiotique des discours, les valeurs modales de **vouloir***, **devoir***, **pouvoir*** et **savoir***, susceptibles de modaliser tout aussi bien l'être que le faire. D'un autre côté, la tradition saussurienne en linguistique, que N. Chomsky n'a d'ailleurs pas démentie (et qui, en philosophie, remonte très loin), nous a habitués à réfléchir en termes de modes d'existence* et de niveaux d'existence — existence virtuelle*, actuelle*, réalisée* — qui constituent comme autant d'instances jalonnant un parcours — interprétable comme une tension (G. Guillaume) — allant du point zéro à sa réalisation. On voit que la sémiotique, même si elle vise, à la manière de la logique, à installer, au beau milieu de sa théorie, par une déclaration axiomatique, une structure modale fondamentale, maintient le caractère hypothétique de sa quête, en cherchant des appuis empiriques et théoriques à son entreprise.

4.

La construction d'un modèle qui, par interdéfinitions successives, permettrait de rendre compte, en en subsumant les diverses articulations, de la structure modale fondamentale, n'en est qu'à ses débuts. Les critères d'inter-définition et de classification des modalités doivent être à la fois syntagmatiques* et paradigmatiques*, chaque modalité se définissant d'une part comme une structure modale hypotaxique et, d'autre part, comme une catégorie* susceptible d'être représentée sur le carré* sémiotique. Ainsi, en prenant en considération le parcours tensif menant à la réalisation, on peut grouper les modalités jusqu'ici reconnues selon le tableau suivant :

| MODALITÉS | virtualisantes | actualisantes | réalisantes |
|---|---|---|---|
| exotaxiques | DEVOIR | POUVOIR | FAIRE |
| endotaxiques | VOULOIR | SAVOIR | ÊTRE |

Selon la suggestion de M. Rengstorf, on désigne ici comme exotaxiques les modalités susceptibles d'entrer en relations translatives (de relier des énoncés ayant des sujets distincts) et comme endotaxiques les modalités simples (reliant des sujets identiques ou en syncrétisme*).

5.

Un autre critère classificatoire, à savoir la nature de l'énoncé à modaliser, permet de distinguer deux grandes classes de modalisations : celle du faire et celle de l'être. Ainsi, la structure modale de *devoir-faire*, dénommée prescription*, par exemple, s'oppose à celle de *devoir-être*, dénommée nécessité*, tout en gardant une affinité sémantique incontestable : on voit que, dans le premier cas, la modalisation en tant que relation prédicative porte davantage sur le sujet qu'elle « modalise », et que, dans le second, c'est l'objet (c'est-à-dire l'énoncé d'état) qui est « modalisé ». — A l'intérieur de ces deux classes de modalisations, il est probablement possible non seulement de prévoir des procès de modalisation,

formulables comme des suites ordonnées d'énoncés (une modalité actualisante présupposant une modalité virtualisante, par exemple), mais aussi de calculer les compatibilités et incompatibilités à l'intérieur de ces suites (le *devoir-faire* est compatible avec le *ne pas pouvoir ne pas faire*, alors que le *vouloir-faire* ne l'est pas avec le *ne pas savoir faire*). Une stratégie de la modalisation est, dans ces conditions, tout à fait concevable, qui permettrait l'élaboration d'une typologie des sujets et des objets (énoncés) modalisés.

▸ **Énoncé, Aléthiques** (modalités ∼), **Déontiques** (modalités ∼), **Épistémiques** (modalités ∼), **Véridictoires** (modalités ∼), **Factitivité, Pouvoir, Savoir, Devoir, Vouloir, Syntaxe narrative de surface.**

## Modèle n. m.

### *Model*

1.

Dans le sens hérité de la tradition classique, on entend par **modèle** ce qui est susceptible de servir d'objet d'imitation. Le modèle peut alors être considéré soit comme une forme idéale préexistante à toute réalisation plus ou moins parfaite, soit comme un simulacre construit permettant de représenter un ensemble de phénomènes. C'est dans cette dernière acception que le terme de modèle est utilisé en linguistique et, plus généralement, en sémiotique où il désigne une construction abstraite et hypothétique*, censée rendre compte d'un ensemble donné de faits sémiotiques.

2.

La construction des modèles se réalise dans la distance qui sépare le langage-objet du métalangage*. Par rapport à la sémiotique-objet, les modèles sont à concevoir comme des représentations* hypothétiques, susceptibles d'être confirmés, infirmés ou falsifiés*. D'un autre côté, ils relèvent de la théorie* sémiotique générale à partir de laquelle ils sont déduits* et qui contrôle leur homogénéité* et leur cohérence*. L'élaboration et l'utilisation des modèles se trouvent ainsi prises, comme dans un étau, entre les exigences de la théorie et la nécessaire adéquation* à l'objet de connaissance. C'est donc là, à ce niveau* que nous qualifions de méthodologique*, que se situe en principe l'essentiel du faire scientifique*; c'est cette double conformité des modèles qui leur donne un caractère hypothético-déductif*.

3.

Le concept de modèle risque cependant de perdre de sa consistance du fait de l'usage par trop étendu qui est fait de ce terme. Ainsi, lorsque N. Chomsky parle de trois modèles principaux en linguistique (le modèle de Markov, les modèles syntagmatique et transformationnel), le terme de modèle est équivalent à celui de grammaire*; de même, lorsque les génératives comparent le modèle standard ou élargi au modèle de la sémantique générative, il s'agit plutôt de schéma représentant l'économie* générale d'une théorie linguistique, que nous désignons, pour notre part, sous l'expression de parcours génératif*. En proposant de considérer comme **modèle constitutionnel** (ainsi précisé à l'aide d'un déterminant) la structure* élémentaire ab quo, à partir de laquelle on peut déduire et, progressivement, élaborer les éléments d'une morphologie et d'une syntaxe* fondamentale, nous avons cherché à souligner le caractère construit et déductif de la théorie sémiotique.

4.

Si le terme de modèle, employé dans ce sens très général, correspond, grosso modo, au concept hjelmslévien de **description***, les modèles partiels sont corrélativement homologables aux procédures*. La question, qui se pose alors, est celle de leur « bon usage ». Il est évident que les modèles, considérés comme des hypothèses falsifiables, jouent un rôle remarquable dans la mesure où ils se substituent, petit à petit, à l'intuition* du sujet du faire scientifique; ils peuvent également rendre d'appréciables services s'ils satisfont à l'exigence de la généralisation*, c'est-à-dire s'ils sont construits de telle manière que le phénomène exploré ne constitue qu'une variable d'un modèle capable de rendre compte de tout un ensemble de phénomènes comparables ou opposés. En revanche, la reproduction imitative de mêmes modèles risque de transformer une quête du savoir en une technologie sans imagination; l'emprunt et l'application à un même objet de connaissance de modèles hétérogènes* — ce qui n'est, hélas! que trop fréquent aujourd'hui — enlèvent toute cohérence théorique et, du même coup, toute signification au projet sémiotique.

# Monde naturel

## *Physical world*

1.

Nous entendons par **monde naturel** le paraître selon lequel l'univers se présente à l'homme comme un ensemble de qualités sensibles, doté d'une certaine organisation qui le fait parfois désigner comme « le monde du sens commun ». Par rapport à la structure « profonde » de l'univers, qui est d'ordre physique, chimique, biologique, etc., le monde naturel correspond, pour ainsi dire, à sa structure « de surface »; c'est, d'autre part, une structure « discursive » car il se présente dans le cadre de la relation sujet/objet, il est « l'énoncé » construit par le sujet humain et déchiffrable par lui. On voit ainsi que le concept de monde naturel, que nous proposons, ne vise rien d'autre si ce n'est de donner une interprétation sémiotique plus générale aux notions de référent* ou de contexte* extra-linguistique, apparues dans les théories linguistiques au sens strict.

2.

Le qualificatif **naturel**, que nous employons à dessein pour souligner le parallélisme du monde naturel avec les langues* naturelles, sert à indiquer son antériorité par rapport à l'individu : celui-ci s'inscrit dès sa naissance — et s'y intègre progressivement par l'apprentissage — dans un monde signifiant fait à la fois de « nature » et de « culture ». La nature* n'est donc pas un référent neutre, elle est fortement culturalisée (« L'homme, ayant grandi seul, saurait-il faire l'amour? » a été naguère le thème d'un fameux débat où les réponses de l'anthropologue et du psychanalyste ont été négatives) et, du même coup, relativisée (les ethnotaxinomies donnent des « visions du monde » différentes, par exemple). Ceci revient à dire que le monde naturel est le lieu d'élaboration d'une vaste sémiotique des cultures*.

3.

Il est évident que les rapports entre mondes naturels et langues naturelles sont étroits : les langues naturelles informent, notamment, et catégorisent* le monde extérieur, en procédant à son découpage. On aurait tort,

cependant, d'adopter l'attitude extrême qui consiste à affirmer que le monde naturel est un « monde parlé » et qu'il n'existerait, en tant que signification, que par l'application, faite sur lui, des catégories linguistiques : la zoosémiotique* fournirait aisément de nombreux contre-exemples. Il suffira seulement de noter que, contrairement aux langues naturelles, seules capables d'expliciter les catégories sémantiques abstraites (ou les universaux), les organisations sémiotiques, reconnues à l'intérieur du monde naturel, sont déterminées par le caractère implicite* de ces catégories. Par ailleurs, et surtout, le monde naturel est un langage figuratif, dont les figures* — que nous retrouvons dans le plan du contenu* des langues naturelles — sont faites des « qualités sensibles » du monde et agissent directement — sans médiation linguistique — sur l'homme.

4.

Le monde naturel, tout comme les langues naturelles, ne doit pas être considéré comme une sémiotique particulière, mais bien plutôt comme un lieu d'élaboration et d'exercice de multiples sémiotiques. Tout au plus, en supposant l'existence d'un certain nombre de propriétés communes à toutes ces sémiotiques, pourrait-on les traiter comme une macrosémiotique. Il serait prétentieux de vouloir esquisser une classification ou faire même un simple relevé des différentes sémiotiques du monde naturel. Néammoins, on peut déjà suggérer une première distinction entre les « visions significatives » et les « pratiques signifiantes », entre les significations qui parlent du monde tel qu'il paraît et les significations qui se rapportent à l'homme tel qu'il se comporte et signifie pour lui et pour les autres. Au premier groupe appartiendraient les ethnotaxinomies, les « sémiotiques des objets », celle des procès « naturels » (le nuage annonce la pluie, la mauvaise odeur signale la présence du diable, etc.) et, finalement, mais en partie seulement, la sémiotique de l'espace* qui cherche encore sa voie. Le second groupe serait au moins constitué par les vastes champs sémiotiques que sont la gestualité*, la proxémique*, etc., et, de façon générale, par les pratiques* sémiotiques que sont les comportements plus ou moins programmés, finalisés (a priori ou après coup) et stéréotypés des hommes, analysables comme des « discours » du monde naturel.

▶ **Sémiotique, Référent, Catégorisation, Culture, Univers.**

## Monème n. m.

*Moneme*

A. Martinet a proposé le terme de **monème** pour désigner le signe* linguistique minimal ou morphème (au sens américain), c'est-à-dire l'unité minimale de la première articulation (par opposition au phonème*, unité minimale de la seconde articulation).

▶ **Morphème, Articulation.**

## Monoplane (sémiotique ~) adj.

*Monoplanar semiotics*

Pour L. Hjelmslev, les sémiotiques **monoplanes** — ou systèmes de symboles* — sont celles qui ne comportent qu'un plan* de langage, ou du moins dont les deux plans seraient liés par une relation de conformité.

▶ **Sémiotique, Conformité.**

## Monosémémie (ou Monosémie) n. f.

*Monosememia* (neol.)

La **monosémémie** est la caractéristique des lexèmes* qui ne comportent qu'un seul sémème* et, éventuellement, des discours où prédominent de tels lexèmes. La monosémémie est une des conditions d'un métalangage bien construit.

▶ **Polysémémie, Métalangage.**

## Moralisation n. f.

*Moralization*

1.

Connotation* thymique* des actants-sujets de la narration, la **moralisation** a pour effet d'homologuer le terme *euphorie* avec le sujet, et le terme *dysphorie* avec l'anti-sujet (héros*/traître*). Ainsi conçue, elle caractérise un grand nombre de discours ethnolittéraires. Toutefois, la moralisation peut se déplacer de l'instance du texte vers celle de l'énonciataire*, et consister alors dans l'identification* euphorique de ce dernier avec l'un des sujets de la narration. Ce type de moralisation semble fréquent dans les discours sociolittéraires (romans policiers, romans en rose, courses de cyclisme, etc.).

2.

La même connotation thymique est susceptible de porter non plus sur les structures actantielles, mais sur les contenus investis eux-mêmes, et, dans ce sens, elle apparaît comme un des aspects du phénomène plus général qu'est l'axiologisation (portant sur les catégories du bien et du mal, euphorisant la deixis* positive et dysphorisant la deixis négative).

▶ **Thymique** (catégorie ~), **Axiologie.**

## Morphème n. m.

*Morpheme*

1.

Au sens traditionnel, le **morphème** est la partie d'un mot (ou d'un syntagme) qui indique sa fonction* grammaticale (ex. : désinence, affixe, préposition, cas, etc.) par opposition au sémantème* entendu comme la base lexicale (d'un mot). C'est ainsi que A. Martinet réserve le terme de morphème pour les éléments grammaticaux, et de lexème* pour la base lexicale : morphèmes et lexèmes constituant alors pour lui la classe des monèmes*.

2.

Dans l'analyse en constituants* immédiats, pratiquée en Amérique, les morphèmes sont les unités minimales de l'analyse grammaticale (unités qui composent les mots) ou, si l'on veut, les signes* minimaux (= monèmes, dans la terminologie de Martinet) porteurs de signification, au-delà desquels on entre dans l'analyse phonologique*. Dans cette perspective, on peut distinguer les **morphèmes lexicaux** (souvent appelés lexèmes) et les **morphèmes grammaticaux** (appelés quelquefois grammèmes*).

## Morphologie n. f.

*Morphology*

1.

Pour la linguistique du XIX^e siècle, la **morphologie** et la syntaxe* étaient les deux composantes de la grammaire*, la morphologie prenant en charge l'étude des « parties du discours », c'est-à-dire des unités ayant les dimensions des mots*, la

syntaxe s'occupant de leur organisation en ces unités plus vastes que sont les propositions* et les phrases*. Un tel partage des tâches a paru satisfaisant tant qu'il s'agissait principalement de l'étude des langues indo-européennes à systèmes flexionnels développés, où des homologations entre fonctions* syntaxiques et caractéristiques morphologiques (prédicat et verbe, sujet et nominatif, etc.) étaient fréquentes. C'est la remise en question du concept de mot, mais aussi le déplacement de l'intérêt vers les langues modernes ou exotiques, qui ont poussé la linguistique plus récente à éliminer la morphologie en tant que composante autonome du champ de ses préoccupations.

2.

Cependant, si le terme de morphologie, démodé, a peu à peu disparu de la littérature linguistique, le champ problématique qu'elle recouvrait n'en reste pas moins actuel. C'est d'abord la question des catégories* grammaticales, de nature paradigmatique, qui se manifestent syntagmatiquement soit dans des morphèmes* grammaticaux flexionnels soit sous forme de classes formées de morphèmes (prépositions, conjonctions, etc.); c'est aussi celle des **classes morphologiques** (certains syntagmes combinent, par exemple, des morphèmes lexicaux et des morphèmes grammaticaux, laissant prévoir des syntagmes à racine zéro et des syntagmes à flexion zéro) qui se pose pour la construction des grammaires catégorielles.

3.

Il suffit de comparer superficiellement quelques langues européennes (le russe et l'anglais ou, diachroniquement, le latin et le français) pour reconnaître l'existence de ce qu'on pourrait appeler des langues à dominance morphologique et d'autres, à dominance syntagmatique, pour se rendre compte que les mêmes catégories grammaticales sont susceptibles de se présenter tantôt sous forme de flexions casuelles, tantôt comme morphèmes grammaticaux indépendants, ou de se réaliser « prosodiquement » par un ordre* des mots obligatoire : tous ces modes de présence syntagmatique ne sont que des phénomènes de surface, explicitant les catégories grammaticales qui manifestent la face paradigmatique du langage. Il est intéressant de constater, à cet égard, que les langages artificiels (documentaires, par exemple) peuvent être répartis, du point de vue de leur construction, en deux grandes classes : ceux qui comportent une « morphologie » développée n'ont besoin que d'un petit nombre de relations syntaxiques, et, inversement, ceux dont le réseau relationnel est particulièrement dense, se satisfont d'une base morphologique (ou taxinomique) réduite : tout se passe comme s'il y avait là un phénomène de compensation.

4.

Aussi, en proposant de donner aux structures* sémiotiques ab quo (point de départ du parcours génératif*) la forme d'une syntaxe* fondamentale, nous y avons distingué une « morphologie » (représentée par le carré* sémiotique) et une « syntaxe » élémentaires, la première constituée en réseau taxinomique, autorisant les opérations de la seconde comme autant de sommations effectuées sur les termes des catégories de base. L'emploi — archaïsant — du terme de morphologie, loin de signifier un retour aux conceptions traditionnelles, est destiné à souligner la « réalité morphologique » que certains syntagmaticiens veulent ignorer

(en parlant, par ex., des « alphabets » et non des taxinomies).

5.

Il faut peut-être signaler, à toutes fins utiles, que le terme de « morphologie », employé par V. Propp, l'est dans un sens botanique et non linguistique : sa description du conte merveilleux russe ne comporte, en fait de « morphologie », qu'un paquet de « dramatis personae » (que nous avons articulé, en l'interprétant, en structure actantielle).

▶ **Catégorie, Syntaxe.**

## Mort n. f.

### *Death*

**Mort** est le terme négatif* de la catégorie* *vie/mort*, considérée comme hypothético-universelle* et susceptible, de ce fait, d'être utilisée comme une première articulation de l'univers* sémantique individuel. Tout comme la catégorie *culture/nature*, appelée à jouer le même rôle dans l'univers collectif, la catégorie *vie/mort* est dépourvue de tout autre investissement sémantique.

▶ **Vie, Univers, Structure.**

## Mot n. m.

### *Word*

1.

Pour le sémioticien, le terme de **mot** est un décepteur particulièrement actif de la linguistique. Ne réussissant pas à le définir, les linguistes ont tenté maintes fois de l'expulser de leur terminologie et de leurs préoccupations : chaque fois, il a su revenir, sous d'autres accoutrements, pour reposer les mêmes problèmes.

2.

En linguistique comparée*, issue des études effectuées sur les langues indo-européennes, le mot se présentait comme un donné évident des langues naturelles. A ce titre, il était l'objet de l'une des composantes de la grammaire*, la morphologie*, qui l'appréhendait comme faisant partie de telle ou telle classe* morphologique (ou partie du discours), comme porteur de marques des catégories* grammaticales, comme élément de base des combinaisons syntaxiques, etc.

3.

Les difficultés n'ont commencé, pour ainsi dire, qu'au moment où la linguistique a été amenée à prendre en charge des langues très différentes, autres que celles du type indo-européen, où le mot, pris comme unité de compte, ne trouvait que difficilement des correspondants à peu près équivalents : ainsi, dans les langues dites « agglutinantes », il n'existe pas de frontière entre le mot et l'énoncé et l'on y trouve ce qu'on appelle des « mots-phrases »; au contraire, dans les langues « isolantes », le mot se présente comme une racine. Le paradoxe, c'est que, pour montrer que le mot n'est pas une unité linguistique pertinente et universelle, on a justement défini ces langues comme ayant des « mots » d'un autre type. Il en ressort tout de même que le mot, tout en étant une unité syntagmatique, ne peut être appréhendé comme tel qu'à l'intérieur d'une langue ou d'un groupe de langues particulières.

4.

Aujourd'hui, certains linguistes cherchent à se débarrasser du concept de mot en proposant plus ou moins à sa place une nouvelle unité syntagmatique, la lexie* : ce nouveau concept, opératoire*, paraît acceptable; il n'empêche que la définition de la lexie pose comme condition

sa substituabilité à l'intérieur d'une classe de lexèmes* (ce qui nous rapproche, à nouveau, du mot comme classe morphologique).

5.

Une autre façon de faire l'économie du concept de mot consiste à construire la syntaxe phrastique, non plus à partir des classes morphologiques, mais des classes syntagmatiques, obtenues par l'analyse distributionnelle* (ou par les divisions successives du texte en ses parties, comme en glossématique*). Une telle analyse, qui commence par l'établissement des syntagmes* (nominal, verbal), aboutit, dans sa phase terminale, à la mise en place des « classes lexicales » (substantif, verbe, adjectif, etc.), sans vouloir (ou pouvoir) rendre compte de la manière dont le passage des unités d'un type à celles d'un autre a été aménagé (J. Lyons). Ainsi, en grammaire générative*, le concept de mot réapparaît sans y être invité.

6.

L'hiatus, que l'on rencontre entre les deux types d'organisation phrastique — « syntaxique » et « morphologique » — et que L. Hjelmslev a cherché à combler en donnant une définition nouvelle du concept de catégorie*, se manifeste, de manière plus évidente encore, entre les structures sémantiques et les structures lexicales (ces dernières étant encore très mal connues). Le passage des unes aux autres, auquel nous avons donné le nom de lexicalisation*, pourrait bien offrir un lieu privilégié pour de nouvelles procédures de génération et de transformation, susceptibles d'amener des solutions pour cette énigme qu'est le « mot ».

► **Morphologie, Occurrence. Classe, Catégorie, Lexicalisation, Typologie.**

# Motif n. m.

## *Motif*

1.

Employé en diverses disciplines (par exemple en histoire de l'art, avec Panofsky), le concept de **motif** a été mis particulièrement en avant par les études d'ethnolittérature où la tradition l'oppose généralement à celui de type (de conte), sans que l'on ait jamais pu donner une définition précise de ces deux notions. Si le type est conçu comme une succession de motifs, obéissant à une organisation narrative et discursive particulière, le motif en est un élément constituant que S. Thompson (connu, entre autres, pour son *Motif Index of Folk-Literature*) définissait au mieux comme « le plus petit élément du conte, susceptible de se retrouver tel quel dans la tradition populaire » : au niveau de la manifestation, ses limites restent pour le moins imprécises, car cette « unité » peut, à la limite, comme le reconnaissent les folkloristes eux-mêmes, constituer un microrécit parfaitement autonome, et donc entrer dans la classe des types.

2.

Malgré ces difficultés, on peut tout de même se demander si la reconnaissance, la description et la typologie des motifs ne constituent pas un champ de recherche dans le cadre plus général de la sémantique* discursive. Il s'agirait alors de procéder, sur le terrain, à la délimitation et à l'analyse de ces unités figuratives transphrastiques, constituées en blocs figés : des sortes d'invariants susceptibles d'émigrer soit dans des récits différents d'un univers culturel donné, soit même au-delà des limites d'une aire culturelle, tout en persistant malgré les changements de contextes

et des significations fonctionnelles secondes, que les environnements narratifs peuvent leur conférer. Ainsi, dans le conte populaire français, le motif « mariage » occupe des positions et joue des fonctions différentes (pouvant, par exemple, constituer l'objet de la quête d'un programme* narratif de base, ou, au contraire, servir de programme narratif d'usage).

3.

Le motif apparaît comme une unité de type figuratif*, qui possède donc un sens indépendant de sa signification fonctionnelle par rapport à l'ensemble du récit dans lequel il prend place. Si l'on considère la structure narrative du récit — avec ses parcours narratifs* — comme un invariant*, les motifs se présentent alors comme des variables, et inversement : d'où la possibilité de les étudier pour eux-mêmes en les considérant comme un niveau structurel autonome et parallèle aux articulations narratives. C'est dans cette perspective qu'on peut assimiler les motifs à des configurations* discursives aussi bien pour ce qui est de leur organisation interne propre (tant au plan sémantique que syntaxique) que pour ce qui a trait à leur intégration dans une unité discursive plus large.

4.

Les folkloristes n'ont pas manqué d'observer le caractère migratoire des motifs, non seulement d'une littérature ethnique à une autre ou de l'un de ses récits à l'autre, mais aussi parfois à l'intérieur d'un même conte : dans le cas, par exemple, où le sujet et l'anti-sujet sont successivement soumis à une même épreuve*, ou bien lorsque le même motif est employé pour plusieurs programmes narratifs d'usage, situés à des niveaux de dérivation* différents. D'où peut-être la possibilité d'interpréter, dans certains cas, l'existence des motifs par la récursivité* : ce n'est évidemment là qu'une simple suggestion dans une problématique particulièrement ardue (et encore inexplorée) dont l'importance n'en est pas moins décisive pour une analyse méthodique du niveau discursif de la théorie sémiotique*.

▶ **Configuration.**

## **Motivation** n. f.

### *Motivation*

1.

Dans la théorie saussurienne, le caractère arbitraire* du signe (c'est-à-dire de la relation entre le signifiant* et le signifié*) est affirmé, en niant en même temps son caractère **motivé**. L'opposition ainsi formulée remonte, en dernière instance, au problème de l'origine des langues* naturelles dont l'élaboration s'expliquerait, selon certains philosophes, par l' « imitation des sons de la nature », et dont les onomatopées seraient les témoins dans l'état actuel de leur développement. L'existence des onomatopées pose, en effet, le problème de l'analogie* entre la substance* sonore de la langue et les bruits ou cris « naturels ». Les interprétations qui en sont données situent l'imitation tantôt au niveau de la perception (*cf.* « cocorico »), tantôt à celui de la production sonore (« pouffer »). Toutefois, l'analogie, qui se situe au niveau de la substance, est transcendée au moment de l'élaboration de la forme* linguistique : ainsi, le chant du coq, pris en charge par tel ou tel système phonologique, est représenté par des formants* qui diffèrent d'une langue à l'autre; de même, les morphèmes « motivés »,

intégrés dans le système de l'expression*, obéissent aux contraintes générales des transformations diachroniques* et perdent leur caractère d'onomatopées. Plus intéressante est l'approche de P. Guiraud, par exemple, qui, par-delà les imitations servant à produire des morphèmes isolés (onomatopées), met en évidence l'existence de structures morphophonologiques, sortes de noyaux figuratifs de lexèmes (du type « tic »/ « tac »), susceptibles de produire des familles entières de mots et de les articuler, en même temps, au niveau sémantique, compte tenu des oppositions phonologiques (/i/ vs* /a/). — Ce qui importe au sémioticien, ce n'est pas de résoudre le problème de l'origine des langues naturelles, mais de déterminer, avec le plus de précision possible, les rôles respectifs de l'analogie et de la forme sémiotique dans l'économie des systèmes sémiotiques.

2.

Dans les remarques précédentes, il s'agissait des relations extrinsèques entre les signes et la réalité extralinguistique. Tout autre est le problème de la motivation considérée comme une relation intrinsèque entre le signe et les autres éléments relevant de la même sémiotique. Certains sémanticiens (Ullmann) vont jusqu'à classer ce genre de motivations en : - *a*) motivations phoniques (où l'on met à tort les onomatopées, mais où l'on pourrait ranger, par exemple, les relations entre les homophones, les rimes riches); - *b*) motivations morphologiques (les familles de dérivés); et - *c*) motivations sémantiques (relations entre « sens propre » et « sens figuré »). On confond, dans ce cas, deux choses différentes : les relations ainsi classées sont des relations structurelles « normales », constitutives de la sémiotique linguistique, et elles sont à distinguer du savoir portant sur l'existence de telle ou telle relation, que le sujet parlant (ou la communauté linguistique) peut avoir à un moment donné. Il s'agit là d'un phénomène métasémiotique, d'une attitude qu'une société a à l'égard de ses propres signes, phénomène qui relève donc d'une typologie des cultures* (*cf.* Lotman). La motivation, distinguée de l'analogie* (traitée en 1), est à verser dans la problématique des connotations* sociales : suivant les cultures, il est possible de reconnaître tantôt la tendance à « naturaliser » l'arbitraire en le motivant, tantôt à « culturaliser » le motivé en l'intellectualisant (R. Barthes).

► **Arbitraire.**

## Mouvement n. m.

*Movement*

Une analyse de la localisation spatio-temporelle, effectuée en fonction non seulement des énoncés d'état*, mais aussi de ceux de faire*, pourrait permettre l'introduction du concept de **mouvement** : interprétable comme passage d'un espace à un autre, d'un intervalle temporel à un autre, le mouvement serait susceptible de s'articuler en fonction de la directionnalité (mouvements qui, d'un espace ou d'un temps d'origine, aboutissent à un espace ou un temps de destination).

► **Localisation spatio-temporelle.**

## Mythique adj. (discours, niveau ~)

*Mythical*

1.

On qualifie de **mythique** une

classe de discours relevant de l'ethnolittérature, ou un niveau discursif sous-jacent et anagogique, reconnaissable lors de la lecture de son niveau pratique (qui se présente, lui, comme un récit d'actions avec les acteurs qui y sont impliqués).

2.

Dans son analyse structurale du mythe d'Œdipe, C. Lévi-Strauss considère que la lecture du niveau pratique (le mot n'est pas de lui) est horizontale (c'est-à-dire syntagmatique), alors que l'interprétation du niveau mythique est verticale, d'ordre paradigmatique, permettant de reconnaître, du fait de leur récurrence* dans le texte de surface, une organisation des contenus*, qui peut être formulée comme la mise en corrélation* de deux catégories* binaires de sèmes* contradictoires* ou contraires*. Une telle interprétation a permis de se rendre compte de l'existence, dans les profondeurs du discours, de structures sémiotiques comportant une syntaxe* et une sémantique* fondamentales; elle a fait perdre, en même temps, sa spécificité au discours mythique : des structures sémiotiques comparables régissent les discours poétiques, oniriques, etc. Dès lors, la dichotomie *pratique/mythique* cesse d'être opératoire : le niveau pratique s'identifie avec le plan figuratif* du discours, tandis que le niveau mythique correspond, dans le parcours génératif*, aux organisations sémiotiques profondes*.

3.

L'état actuel des recherches en typologie des discours ne permet pas de déterminer avec certitude les caractéristiques propres au discours mythique considéré comme « genre* ». Il semblerait, intuitivement, qu'un tel discours met en corrélation, au niveau profond, deux catégories sémantiques relativement hétérogènes qu'il traite comme si elles étaient deux schémas* d'un seul micro-univers*, et que sa syntaxe fondamentale consiste à asserter alternativement comme vrais les deux termes contraires* de cet univers de discours.

▶ **Pratique, Profonde** (structure ~ ).

## Mythologie n. f.

*Mythology*

1.

Par **mythologie,** on entend soit l'ensemble des mythes d'une communauté ethnolinguistique donnée, soit une discipline qui cherche à décrire, à analyser et à comparer les différents mythes.

2.

Récemment encore, la mythologie, en tant que discipline, s'est trouvée prise entre les ambitions démesurées et hâtives d'une mythologie universelle (Frazer) et l'affirmation de la spécificité de chaque mythologie — sinon de chaque mythe — où les préoccupations esthétiques n'étaient pas étrangères. La constitution d'une mythologie à vocation scientifique est liée à l'élaboration de la **mythologie comparée** par G. Dumézil (domaine indo-européen) et C. Lévi-Strauss (domaine amérindien). — L'exploitation de l'outillage méthodologique, mis au point par les sémiotiques narrative et discursive, est complémentaire et redevable des recherches comparatives.

▶ **Comparée** (mythologie ~ ), **Comparatisme, Mythique** (discours, niveau ~ ).

# N

## Narrateur/ Narrataire n. m.

*Narrator/narratee*

Lorsque le destinateur et le destinataire du discours sont explicitement installés dans l'énoncé* (tels le « je » et le « tu »), ils peuvent être appelés, selon la terminologie de G. Genette, **narrateur** et **narrataire**. Actants de l'énonciation* énoncée, ils sont des sujets, directement délégués, de l'énonciateur* et de l'énonciataire, et peuvent se trouver en syncrétisme avec un des actants de l'énoncé (ou de la narration), tels le sujet du faire pragmatique*, ou le sujet cognitif* par exemple.

▸ **Destinateur/Destinataire, Actant, Débrayage.**

## Narratif (parcours ∽) adj.

*Narrative trajectory*

1.

Un **parcours narratif** est une suite hypotaxique* de programmes* narratifs (abrégés en **PN**), simples ou complexes, c'est-à-dire un enchaînement logique où chaque PN est présupposé par un autre PN présupposant.

2.

Les PN sont des unités syntaxiques simples et les actants* syntaxiques (sujet de faire ou d'état, objet), qui entrent dans leur formulation, sont des sujets ou des objets quelconques : n'importe quel segment narratif, reconnaissable à l'intérieur d'un discours-énoncé, est, par conséquent, analysable en PN. Cependant, une fois inscrits dans un parcours narratif, les sujets syntaxiques sont susceptibles d'être définis — pour chacun des PN intégrés — par la position qu'ils occupent (ou qu'occupe le PN dont ils font partie) dans le parcours et par la nature des objets de valeur* avec lesquels ils entrent en jonction*. Dans une première approximation, on appellera rôle actantiel* cette double définition de l'actant syntaxique par sa position et par son être sémiotique : la définition de son « être sémiotique » correspond à son statut de sujet d'état* (en jonction avec les valeurs modales* ou les modes d'existence*), tandis que la définition par sa position dans le parcours signifie que le rôle actantiel n'est pas caractérisé seulement par le dernier PN réalisé et par la dernière valeur acquise (ou perdue), mais qu'il subsume l'ensemble du parcours déjà effectué, qu'il porte en lui l'augmentation (ou la déperdition) de son être; ce double caractère a ainsi pour

effet de « dynamiser » les actants et offre la possibilité de mesurer, à chaque instant, le **progrès narratif** du discours.

3.

Le parcours narratif comporte, par conséquent, autant de rôles actantiels qu'il y a de PN qui le constituent : dès lors, l'ensemble des rôles actantiels d'un parcours narratif peut être dénommé actant ou — pour le distinguer des actants syntaxiques des PN — actant fonctionnel (ou syntagmatique); ainsi défini, l'actant n'est pas un concept fixé une fois pour toutes, mais une virtualité subsumant tout un parcours narratif.

4.

Nous nous trouvons ainsi en présence d'une hiérarchie syntaxique où à chaque unité correspond un type actantiel défini : les actants syntaxiques, stricto sensu, sont des constituants des programmes narratifs, les rôles actantiels sont calculables à l'intérieur des parcours narratifs, alors que les actants fonctionnels relèvent du schéma narratif* d'ensemble.

5.

Le parcours narratif le mieux connu actuellement est celui du sujet*. Il peut se définir comme un enchaînement logique de deux types de programmes : le PN modal (dit programme de compétence*) est logiquement présupposé par le PN de réalisation (dit programme de performance*), que celui-ci se situe sur la dimension pragmatique* ou cognitive*. Le sujet fonctionnel, défini par un tel parcours, se décomposera éventuellement en un ensemble de rôles actantiels, tels le sujet compétent et le sujet performateur. A son tour, le sujet compétent sera constitué d'une suite cumulative de rôles actantiels que l'on dénommera, selon la dernière modalité acquise, sujet du vouloir, du pouvoir, sujet selon le secret* (non révélé), selon le mensonge*, etc.; quant au sujet performateur, il peut être victorieux (réalisé*) ou défait, sujet modalisé selon le *devoir-vouloir* (en vue de la réalisation des PN d'usage), etc. L'essentiel — on s'en rend bien compte — ne consiste pas à doter tous les rôles actantiels de dénominations appropriées, mais à disposer d'un instrument d'analyse permettant de reconnaître les sujets mobiles, en progression narrative, à la place des « caractères » ou des « héros » de la critique littéraire traditionnelle, d'envisager aussi, en transposant la problématique du sujet des discours verbaux vers les pratiques* sémiotiques sociales, la possibilité d'une sémiotique de l'action*.

6.

A ne considérer que la compétence modale des sujets, on est à même d'imaginer facilement, en prenant en considération les quatre modalités principales, une typologie des sujets compétents, qui reposerait à la fois sur le choix des modalités établissant tel ou tel parcours modal et sur l'ordre de leur acquisition. Une telle typologie (et la contribution de J.-C. Coquet dans ce domaine est particulièrement intéressante) devrait être ensuite relativisée, c'est-à-dire considérée comme un ensemble de dispositifs, variable selon les cultures* (dont la typologie serait facilitée par ce critère supplémentaire).

7.

Le segment performanciel de ce parcours narratif se présente, de son côté, de deux manières différentes : ou bien il donne lieu à une circulation des objets déjà existants, comportant des valeurs* visées investies (l'acquisition d'une voiture, par ex., investie de valeurs telles que

« évasion », « puissance »), ou bien, de manière plus complexe, il nécessite, à partir d'une valeur visée, la construction de l'objet dans lequel elle pourrait être investie (par exemple, la préparation, à partir de la valeur gustative préalablement posée, de la soupe au pistou).

8.

Deux autres parcours narratifs, prévisibles, sont actuellement en voie de reconnaissance, sans toutefois qu'une formulation satisfaisante puisse en être ici donnée. Il s'agit des deux instances, transcendantes* par rapport au parcours du sujet, qui ont pour fonction de l'encadrer : la première est celle du Destinateur* initial, source de toutes les valeurs, et, plus particulièrement, des valeurs modales (susceptibles de doter le Destinataire-sujet de la compétence nécessaire); la seconde est celle du Destinateur final, à la fois juge des performances du sujet dont il transforme le « faire » en un « être » reconnu*, et réceptacle de toutes les valeurs auxquelles ce sujet est prêt à renoncer. Que ces deux Destinateurs puissent se retrouver en syncrétisme* dans de nombreux discours, ne change rien à la problématique. — Transposés au niveau des pratiques* sémiotiques sociales, ces deux parcours narratifs autonomes — dont la saisie est encore intuitive — pourraient donner lieu à une sémiotique de la manipulation* et à une sémiotique de la sanction*.

► **Actant, Programme narratif, Narratif** (schéma ~).

## Narratif (schéma ~) adj.

*Narrative schema*

1.

La réflexion sur l'organisation narrative des discours a son origine dans les analyses que V. Propp a effectuées sur un corpus de contes merveilleux russes. Alors que la sémiotique soviétique des années 1960 s'est surtout attachée à approfondir la connaissance des mécanismes internes du fonctionnement des contes (E. Meletinsky et son équipe) et que les ethnologues américains (A. Dundes) et français (D. Paulme) cherchaient à interpréter le schéma proppien en vue de son application à des récits oraux d'autres ethnies (amérindiennes et africaines), la sémiotique française a voulu y voir, dès le début, un modèle, perfectible, pouvant servir de point de départ pour la compréhension des principes d'organisation de tous les discours narratifs. L'hypothèse selon laquelle il existe des formes universelles d'organisation narrative, a placé les recherches de Propp au cœur même des problèmes de la sémiotique naissante.

2.

Plus que la succession des trente et une fonctions*, par laquelle Propp définissait le récit oral et dont on voyait mal les principes logiques d'agencement, c'est l'itération de trois épreuves* — qualifiante*, décisive* et glorifiante* — qui est apparue comme la régularité qui, située sur l'axe syntagmatique, révélait l'existence d'un **schéma narratif canonique** : l'épreuve pouvait être alors considérée comme un syntagme* narratif récurrent, formellement reconnaissable, seul l'investissement sémantique — inscrit dans la conséquence* — permettant de les distinguer les unes des autres. Les analyses ultérieures et les progrès dans la construction de la grammaire narrative ont pu diminuer, par la suite, l'importance du rôle de l'épreuve, allant jusqu'à ne la considérer

que comme une figure* discursive de surface* : il n'empêche que la succession même des épreuves, interprétée comme un ordre de présupposition logique à rebours, semble régie par une intentionnalité* reconnaissable a posteriori, comparable à celle qui sert à rendre compte, en génétique, du développement de l'organisme. Si, aujourd'hui, les épreuves apparaissent plutôt comme des ornementations figuratives d'opérations logiques plus profondes*, leur emplacement les inscrit néanmoins dans les trois parcours narratifs* qui constituent la trame d'un schéma syntagmatique d'une grande généralité. En effet, le schéma narratif constitue comme un cadre formel où vient s'inscrire le « sens de la vie » avec ses trois instances essentielles : la qualification* du sujet, qui l'introduit dans la vie; sa « réalisation* » par quelque chose qu'il « fait »; enfin, la sanction* — à la fois rétribution et reconnaissance — qui seule garantit le sens de ses actes et l'instaure comme sujet selon l'être. Ce schéma est suffisamment général pour autoriser toutes les variations sur ce thème : considéré à un niveau plus abstrait et décomposé en parcours, il aide à articuler et à interpréter différents types d'activités, aussi bien cognitives que pragmatiques.

3.

D'autres régularités peuvent être reconnues en examinant le schéma proppien, qui ne sont plus d'ordre syntagmatique, mais paradigmatique. Projections, sur l'axe syntagmatique, de catégories paradigmatiques, elles peuvent être considérées, en première approximation, comme des syntagmes narratifs discontinus. Alors que les régularités syntagmatiques jouent sur la récurrence d'éléments identiques, les régularités paradigmatiques sont des itérations d'unités avec des structures ou des contenus inversés. Il en va ainsi de l'organisation contractuelle du schéma narratif. Les trois épreuves du sujet sont, pour ainsi dire, encadrées, à un niveau hiérarchiquement supérieur, par une structure contractuelle : à la suite du contrat* établi entre le Destinateur* et le Destinataire-sujet, celui-ci passe par une série d'épreuves pour remplir les engagements pris et se trouve, à la fin, rétribué par le Destinateur qui, ainsi, apporte lui aussi sa contribution contractuelle. A y regarder de plus près, cependant, on s'aperçoit que cet établissement du contrat prend place à la suite d'une rupture de l'ordre établi (c'est-à-dire d'un contrat social implicite qui vient d'être transgressé) : le schéma narratif se présente alors comme une suite d'établissements, de ruptures, de rétablissements, etc., d'obligations contractuelles.

4.

D'un autre côté, on s'est rendu compte que le récit proppien possédait une forte articulation spatiale et que les différents espaces correspondaient à des formes narratives distinctes (l'espace où s'accomplissent les épreuves, par exemple, n'étant pas le même que celui où est institué et sanctionné le contrat), les actants* — quant à eux — entretenant des relations spécifiques avec les espaces dont ils relèvent (le sujet, par exemple, ne pouvant se réaliser que dans un espace utopique* et solitaire). Cette articulation spatiale du schéma narratif — que nous avons pu considérer, au début, comme possédant le statut de syntagme narratif discontinu — a donné lieu à des recherches qui se poursuivent dans deux directions : d'un côté, l'examen plus approfondi de l'organisation spatiale

invite à considérer la spatialisation* comme une sous-composante relativement autonome des structures* discursives; de l'autre, la reconnaissance de variations corrélatives des espaces et des actants amène à voir dans les disjonctions* et conjonctions* successives un nouveau principe paradigmatique d'organisation narrative.

5.

Une dernière projection paradigmatique, la plus visible peut-être, correspond à la relation reconnaissable entre les deux fonctions proppiennes de « manque* » et de « liquidation du manque », qui permet, à la limite, d'interpréter le récit comme une succession de dégradations et d'améliorations (*cf.* les travaux de C. Bremond). A première vue, il s'agit, dans ce cas, de prendre en considération non plus l'activité des sujets, mais la circulation des objets* de valeur, les sujets de faire* n'apparaissant alors que comme de simples opérateurs destinés à exécuter un schéma de transferts d'objets préétabli. Ce n'est qu'en définissant les objets comme des lieux d'investissements de valeurs qui sont des propriétés des sujets d'état* et les déterminent dans leur « être », qu'on peut réinterpréter le schéma de transferts d'objets comme une syntaxe de la communication* entre sujets.

6.

Dans cette relecture du schéma proppien, le pas décisif a été fait avec la reconnaissance de la structure polémique* qui lui est sous-jacente : le conte merveilleux n'est pas seulement l'histoire du héros et de sa quête, mais aussi, de manière plus ou moins occulte, celle du traître* : deux parcours narratifs, ceux du sujet et de l'anti-sujet, se déroulent dans deux directions opposées, mais caractérisés par le fait que les deux sujets visent un seul et même objet de valeur : ainsi se dégage un schéma narratif élémentaire, fondé sur la structure polémique. A y regarder de plus près, cette structure conflictuelle n'est finalement qu'un des pôles extrêmes — l'autre étant la structure contractuelle — de la confrontation qui caractérise toute communication humaine : l'échange le plus paisible implique l'affrontement de deux vouloirs contraires et le combat s'inscrit dans le cadre d'un réseau de conventions tacites. Le discours narratif apparaît alors comme un lieu des représentations figuratives des différentes formes de la communication humaine, faite de tensions et de retours à l'équilibre.

7.

Le parcours narratif du sujet, qui semble constituer le noyau du schéma narratif, est encadré des deux côtés par une instance transcendante* où siège le Destinateur*, chargé de manipuler et de sanctionner le sujet du niveau immanent*, considéré comme Destinataire. La relation entre Destinateur et Destinataire est ambiguë : elle obéit, d'une part, au principe de la communication, que nous venons d'évoquer, et la structure contractuelle semble dominer l'ensemble du schéma narratif : la performance du sujet correspond à l'exécution des exigences contractuelles acceptées, et appelle la sanction en contrepartie; toutefois, les relations symétriques et égalitaires qui s'établissent ainsi entre Destinateur et Destinataire — et qui permettent de les traiter, dans le calcul syntaxique, comme des sujets S1 et S2 — sont en partie contredites par l'asymétrie de leurs statuts respectifs : le Destinateur — peu importe qu'il soit manipulateur, chargé de transformer, pour son

compte, le Destinataire en un sujet compétent, ou qu'il soit judicateur, établissant le pouvoir juste et le savoir vrai — exerce un faire factitif* qui le place dans une position hiérarchiquement supérieure par rapport au Destinataire. Mais cela ne suffit pas pour le définir : la flatterie, par exemple, en tant que configuration* discursive, met en scène un sujet S1 qui manipule S2; il n'en reste pas moins que S2 est, par définition, hiérarchiquement supérieur à S1. Plus que le pouvoir en exercice, c'est le pouvoir préétabli qui caractérise le statut hiérarchique du Destinateur : c'est par lui qu'il convient probablement de définir l'instance transcendante dans laquelle nous l'avons inscrit.

8.

Issu des généralisations successives à partir de la description de Propp, le schéma narratif apparaît donc comme un modèle idéologique de référence, qui stimulera encore longtemps toute réflexion sur la narrativité*. D'ores et déjà, il permet de distinguer trois segments autonomes de la syntaxe narrative que sont les parcours narratifs du sujet performant, du Destinateur-manipulateur et du Destinateur-judicateur, et d'envisager avec confiance les projets d'une sémiotique de l'action, d'une sémiotique de la manipulation et d'une sémiotique de la sanction. Cependant, on aurait tort de s'imaginer que la simple concaténation de ces trois parcours produit une unité syntaxique de dimensions plus larges — mais de même nature que ses constituants — qui serait le schéma narratif. Il existe, toutes proportions gardées, entre le schéma narratif, d'une part, et les parcours narratifs qu'on y rencontre, de l'autre, la même distance qu'entre les structures actantielles d'un énoncé et les classes syntagmatiques qui remplissent telle ou telle position actantielle : ainsi, la configuration discursive, identifiée comme parcours de la manipulation, peut correspondre à la « fonction » du Destinateur-manipulateur, mais elle se retrouvera, tout aussi bien, à l'intérieur du parcours du sujet performant (les règles spécifiques de ce genre de récursivité* sont loin d'être élaborées). On pourrait dire que c'est la stratégie* narrative qui ordonne les arrangements et les imbrications des parcours narratifs, alors que le schéma narratif est canonique en tant que modèle de référence, par rapport auquel les déviations, les expansions, les localisations stratégiques, peuvent être calculées.

▶ **Narratif** (parcours ~), **Narrativité, Manipulation, Sanction, Performance, Compétence, Contrat, Communication.**

## Narrativité n. f.

*Narrativity*

1.

A première vue, on peut appeler **narrativité** une propriété donnée qui caractérise un certain type de discours*, et à partir de laquelle on distinguera les **discours narratifs** des discours non narratifs. Telle est, par exemple, l'attitude de E. Benveniste qui oppose le récit historique (ou histoire) au discours (au sens restreint), en prenant comme critère la catégorie de la personne (la non-personne caractérisant l'histoire, la personne — le « je » et le « tu » — étant propre au discours) et, secondairement, la distribution particulière des temps verbaux.

2.

Sans engager ici le débat théorique — qui relève de la problématique de l'énonciation* —, il suffira de remarquer simplement que ces deux formes de discours n'existent presque jamais à l'état pur, qu'une conversation se prolonge presque automatiquement en récit de quelque chose, et que le récit risque, à tout moment, de développer un dialogue, etc. Aussi peut-on se ranger volontiers à l'avis de G. Genette qui, au lieu de distinguer deux classes indépendantes de discours, voit, dans ces deux types d'organisation, deux niveaux discursifs autonomes : au « récit » considéré comme le narré, il oppose le « discours » (au sens restreint) qu'il définit comme la manière de narrer le récit. En s'appuyant sur les distinctions proposées par Benveniste et Genette, nous adoptons une organisation relativement proche : le niveau discursif relève, pour nous, de l'énonciation*, alors que le **niveau narratif** correspond à ce qu'on peut appeler l'énoncé*.

3.

Quand on examine superficiellement le narré du discours, on s'aperçoit qu'il comporte souvent des récits d'événements, d'actions héroïques ou traîtresses, qu'on y trouve beaucoup de « bruit et de fureur » : les récits, considérés comme des descriptions d'actions enchaînées — récits folkloriques, mythiques, littéraires —, ont été, ne l'oublions pas, à l'origine des analyses narratives (Propp, Dumézil, Lévi-Strauss). Ces différentes approches ont déjà révélé, sous l'apparence d'un narré figuratif*, l'existence d'organisations plus abstraites et plus profondes, comportant une signification implicite et régissant la production et la lecture de ce genre de discours. La narrativité est ainsi apparue progressivement comme le principe même de l'organisation de tout discours narratif (identifié, dans un premier temps au figuratif) et non narratif. Car, de deux choses l'une : ou bien le discours n'est qu'une simple concaténation de phrases*, et alors le sens qu'il véhicule n'est dû qu'à des enchaînements plus ou moins hasardeux qui dépassent la compétence de la linguistique (et, plus généralement, de la sémiotique); ou bien il constitue un tout de signification, un acte de langage sensé et comportant sa propre organisation, son caractère plus ou moins abstrait ou figuratif étant lié à des investissements sémantiques de plus en plus forts et à des articulations syntaxiques de plus en plus fines.

4.

La reconnaissance d'une organisation discursive immanente (ou de la narrativité au sens large) ne peut que poser le problème de la compétence discursive (narrative). Les études folkloriques nous ont révélé depuis longtemps l'existence de formes narratives quasi universelles, transcendant en tout cas, et très largement, les frontières des communautés linguistiques. Même si elle n'est souvent qu'intuitive, l'approche des formes littéraires, des récits historiques ou des discours religieux, nous montre qu'il y a des « genres » ou des « types » de discours. Tout cela revient à dire que l'activité discursive repose sur un savoir-faire discursif qui ne le cède en rien au savoir-faire d'un cordonnier par exemple, autrement dit, qu'une **compétence* narrative** doit être présupposée si l'on veut rendre compte de la production et de la lecture des discours-occurrences, compétence qui peut être considérée — un peu métaphoriquement — comme une sorte d'intelligence syntagmatique (dont

le mode d'existence, à la manière de la « langue » saussurienne, serait virtuel*).

5.

La reconnaissance de la compétence narrative permet de poser plus clairement la question fondamentale dont dépendra la forme générale de la théorie sémiotique*, celle de la relation de dépendance entre les deux niveaux précédemment évoqués — celui des **structures narratives** (ou, mieux, sémio-narratives) et celui des **structures discursives** — dont la conjonction définit le discours en sa totalité. Si on considère que les structures discursives relèvent de l'instance de l'énonciation et que cette instance suprême est dominée par l'énonciateur*, producteur des énoncés narratifs, les structures sémio-narratives apparaîtront, dans ce cas, subordonnées aux structures discursives, comme le produit l'est au processus producteur. Mais on peut, tout aussi bien, prétendre le contraire — et c'est l'attitude que nous adopterons — en voyant dans les structures narratives profondes l'instance susceptible de rendre compte du surgissement et de l'élaboration de toute signification (et pas seulement verbale), susceptible aussi d'assumer non seulement les performances narratives, mais d'articuler également les différentes formes de la compétence discursive. Ces structures sémiotiques — que nous continuons d'appeler, faute d'un meilleur terme, narratives ou, mieux, sémio-narratives — sont pour nous le dépôt des formes signifiantes fondamentales; jouissant d'une existence virtuelle, elles correspondent, avec un inventaire élargi, à la « langue » de Saussure et de Benveniste, langue qui est présupposée par toute manifestation discursive et qui, en même temps, prédétermine les conditions de la « mise en discours » (c'est-à-dire les conditions du fonctionnement de l'énonciation). Les structures sémiotiques, dites narratives, régissent, pour nous, les structures discursives. — L'enjeu de ce choix est considérable : dans le cadre d'une théorie unifiée, il s'agit de concilier l'option générative (qui, dans sa formulation chomskyenne, n'est qu'une théorie de l'énoncé*) d'une part, et la théorie de l'énonciation (avec ce qu'on appelle la pragmatique* américaine) de l'autre. La grammaire générative* laisse, en effet, la problématique de l'énonciation (considérée comme « extra-linguistique ») en dehors de ses préoccupations. Les analyses de nombreux discours, auxquelles procède la sémiotique, soulèvent sans cesse, à l'intérieur des textes manipulés, la question de l'acte* — et de l'acte de langage en particulier — et de la compétence que présuppose l'accomplissement de l'acte. Le problème de la compétence et de la performance discursives (au sens strict) relève, pour nous, de la compétence narrative (ou sémiotique) générale : au lieu d'être soumis à un traitement « pragmatique », les modèles de la compétence peuvent et doivent être d'abord construits à partir des compétences « décrites » dans les discours, quitte à être extrapolées, par la suite, en vue d'une sémiotique de l'action* et de la manipulation*, plus générale.

6.

Dans le projet sémiotique, qui est le nôtre, la narrativité généralisée — libérée de son sens restrictif qui la liait aux formes figuratives des récits — est considérée comme le principe organisateur de tout discours. Toute sémiotique pouvant être traitée soit comme système*, soit comme procès*, les structures

narratives peuvent être définies comme constitutives du niveau profond* du procès sémiotique.

▶ **Diégèse, Énonciation, Génératif** (parcours ∼), **Syntaxe fondamentale, Syntaxe narrative de surface.**

## Nature n. f.

*Nature*

1.

La **nature** désigne, par opposition à l'artificiel ou au construit, le donné déjà là ou l'état dans lequel se situe l'homme dès sa naissance : en ce sens, on parlera des langues* naturelles ou du monde* naturel.

2.

Dans le cadre de l'anthropologie structurale, et tout particulièrement du système lévi-straussien, l'opposition *nature/culture* est difficile à définir dans la mesure où elle s'inscrit dans des contextes socio-culturels différents où elle désigne un rapport entre ce qui y est conçu comme relevant de la culture et ce qui y est censé appartenir à la nature. Dans cette perspective, la nature ne peut jamais être une sorte de donné premier, originaire, antérieur à l'homme, mais une nature déjà culturalisée, informée par la culture. C'est dans ce sens que nous avons repris cette dichotomie* en postulant qu'elle peut articuler le premier investissement élémentaire* de l'univers sémantique collectif*.

▶ **Culture, Univers sémantique.**

## Naturelle (sémiotique ∼) adj.

*Natural semiotics*

On entend par **sémiotiques naturelles** les deux vastes ensembles* signifiants (ou macrosémiotiques) que sont le monde* naturel et les langues* naturelles.

▶ **Sémiotique.**

## Nécessité n. f.

*Necessity*

1.

Selon L. Hjelmslev, la **nécessité** est un concept* non définissable, mais en même temps absolument indispensable pour définir la relation de présupposition*. Cette prise de position est tout à fait compréhensible du point de vue de la logique pour laquelle la nécessité fait partie des concepts postulables par déclaration axiomatique*.

2.

Du point de vue sémiotique, la nécessité peut être considérée comme la dénomination de la structure modale du *devoir-être* (où un énoncé modal régit un énoncé d'état). Elle est donc en relation de contrariété avec l'impossibilité* conçue comme le *devoir ne pas être*. En tant que concept de la logique, la nécessité est sémiotiquement ambiguë, car elle recouvre aussi la structure modale de *ne pas pouvoir ne pas être*.

▶ **Aléthiques** (modalités ∼), **Devoir.**

## Négatif (terme, deixis ∼) adj.

*Negative*

Pour les distinguer entre eux, dans l'usage courant, les deux termes* de l'axe des contraires* — s1 et s2 — sont appelés terme positif* et **terme négatif,** sans aucune connotation thymique*. La deixis*

à laquelle appartient le terme contraire négatif est corrélativement dénommée **deixis négative** : celle-ci inclut le terme subcontraire s1 dont on ne prend en considération, en ce cas, que sa deixis d'appartenance, et non — du fait qu'il est le contradictoire* de $\overline{s1}$ — sa deixis d'origine.

► **Carré sémiotique.**

## Négation n. f.

*Negation*

1.

La **négation** est, avec l'assertion, un des deux termes de la catégorie de transformation* (qui est considérée, à son tour, comme la formulation abstraite de la modalité* factitive). Définie, d'autre part, comme une des deux fonctions de l'énoncé de faire*, la négation régit les énoncés d'état* en opérant des disjonctions *entre sujets* et objets*.

2.

Du point de vue paradigmatique, la négation se présente comme l'opération qui établit la relation de contradiction* entre deux termes dont le premier, objet de la sommation négative, est rendu absent*, alors que le second, son contradictoire, acquiert une existence* « in præsentia ».

3.

Un grand nombre de discours narratifs semblent privilégier l'opération de négation en la considérant comme instauratrice de la narration (*cf.* la transgression de l'interdit* et l'installation du manque* dans le récit proppien). Ceci n'exclut évidemment pas l'existence de discours de destruction.

► **Assertion, Carré sémiotique, Syntaxe fondamentale.**

## Neutralisation n. f.

*Neutralization*

On désigne du nom de **neutralisation** la suppression de l'opposition distinctive* à l'intérieur d'une catégorie* sémantique, susceptible de se produire dans un contexte* syntagmatique donné, à condition toutefois qu'il existe un support catégorique définissant l'unité linguistique concernée. Ainsi, par exemple, en danois, l'opposition *voisé/non voisé* est neutralisée en finale de mot, car le maintien des phèmes *occlusif* et *dental*, communs aux phonèmes *d* et *t*, permet la reconnaissance, malgré la neutralisation, d'une unité-support appelée archiphonème. La neutralisation se rencontre tout aussi bien sur le plan de l'expression que sur celui du contenu (*cf.* « ils » qui subsume « Marie » et « Jean », à la suite de la neutralisation de la catégorie du genre) et peut être interprétée sémantiquement le plus souvent comme la manifestation de l'axe* sémantique à la place de l'un de ces termes*.

► **Syncrétisme, Suspension.**

## Neutre (terme ∽) adj.

*Neutral term*

Dérivé de la structure* élémentaire de la signification, le **terme neutre** se définit par la relation « et ... et », contractée, à la suite d'opérations* syntaxiques préalables, par les termes $\overline{s1}$ et $\overline{s2}$ situés sur l'axe des subcontraires*. Il revient à V. Brøndal d'avoir défini ce terme comme faisant partie du réseau relationnel constitutif des catégories* grammaticales (et non comme un

terme particulier de la catégorie du genre, par exemple).

▶ **Carré sémiotique, Complexe** (terme ~), **Terme.**

## Niveau n. m.

*Level*

1.

Par **niveau** on entend un plan horizontal qui présuppose l'existence d'un autre plan qui lui est parallèle. Il s'agit là d'un sémème* figuratif* abstrait* qui sert de concept opératoire en linguistique et en sémiotique, et qui s'identifie souvent, dans l'usage, à d'autres dénominations voisines, telles que plan, palier, dimension, rang, axe, etc. — Les différents niveaux peuvent être énumérés ou évalués à partir du plan de l'horizon sur l'axe vertical, soit dans le sens de la hauteur, soit dans celui de la profondeur : dans un cas, on parlera de **niveaux métalinguistiques** (métasémiotiques, métalogiques), dans l'autre on distinguera le niveau des structures profondes* et celui des structures de surface*. Toute connotation euphorique ou dysphorique qu'on y ajoutera est d'ordre métaphysique ou idéologique, et, comme telle, non pertinente en sémiotique.

2.

En linguistique dite structurale, le concept de niveau est strictement défini : étant donné qu'une langue naturelle est une sémiotique* et que toute sémiotique peut être décrite comme une hiérarchie*, le niveau (pour Benveniste) ou le rang (pour Hjelmslev) est constitué d'unités dérivées d'un même degré, définies par les relations qu'elles entretiennent entre elles (relations distributionnelles, selon Benveniste) et avec les unités de niveau supérieur (relations intégratives). On voit que le concept de niveau est fondamental pour la mise en place des procédures de description* et qu'il entre dans la définition de la pertinence* sémiotique : sans la distinction des niveaux d'analyse, étant donné la complexité des relations structurelles d'un objet sémiotique, aucune analyse cohérente ne serait possible.

3.

En grammaire générative*, la nécessité de distinguer les niveaux étant maintenue, le concept de niveau de réel devient opératoire* : l'espace qui sépare le plan des structures profondes de celui des structures de surface, y est conçu comme un parcours génératif*, jalonné de **niveaux de représentation** dont le nombre ne peut être déterminé à l'avance.

4.

La sémiotique a été progressivement amenée à reconnaître, grâce à ses analyses de discours narratifs, l'existence d'un tronc sémiotique commun, invariant et indépendant de ses manifestations* dans les langues particulières (langues naturelles ou sémiotiques non linguistiques*) : d'où, dans le cadre du parcours génératif* que nous proposons, une distinction entre le **niveau sémiotique** (profond) et le **niveau discursif** (plus superficiel). Ce tronc commun est susceptible, à son tour, de comporter des niveaux de profondeur différente : ainsi pour le seul niveau sémiotique, on distinguera le plan des structures sémiotiques profondes (syntaxe* et sémantique* fondamentales) et celui des structures sémiotiques de surface (syntaxe et sémantique narratives). De telles distinctions sont à la fois hypothétiques* et opératoires* : elles reflètent l'état et l'économie générale de la théorie sémiotique à un mo-

ment donné de son élaboration; tout en permettant des constructions plus raffinées et des formulations plus précises des niveaux de représentation pris séparément, elles admettent la possibilité de réduction ou de multiplication éventuelles du nombre des niveaux.

5.

La théorie sémiotique* doit être, à son tour, considérée comme un langage, comme une sémiotique particulière : son examen et son élaboration ne peut se passer de la reconnaissance des niveaux que l'on traitera séparément. On distinguera ainsi le **niveau du langage*-objet** (un ensemble* signifiant, saisi intuitivement auquel s'appliqueront des procédures d'analyse), le **niveau descriptif*** (où, sous forme de représentation sémantique, se trouve paraphrasé le langage-objet), le **niveau méthodologique*** (où sont élaborés les concepts et procédures permettant la construction du niveau de la représentation) et le **niveau épistémologique*** (où est testée la cohérence* du corps des concepts et évaluées les procédures de description et de découverte).

6.

En sémantique, les considérations sur la nature des sèmes* constitutifs de la forme du contenu*, nous ont amenés à distinguer dans l'univers signifiant (= système sémiotique considéré comme la paradigmatique du contenu) le **niveau sémiologique*** et le **niveau sémantique*** (au sens strict), le niveau sémiologique étant constitué d'unités minimales du contenu qui correspondent, dans la sémiotique du monde* naturel, aux unités minimales de l'expression, en les distinguant ainsi du niveau sémantique dont les unités de contenu sont abstraites* et nécessaires au fonctionnement et/ou à la construction de toute sémiotique. L'usage réservant de plus en plus le terme de niveau à l'axe syntagmatique des sémiotiques, il pourra être remplacé par celui de composante*; la terminologie naguère proposée ne paraissant d'ailleurs plus adéquate, il est souhaitable de dénommer le niveau sémiologique « composante figurative », et le niveau sémantique « composante abstraite » de la forme du contenu.

7.

En sémiotique discursive, il sera utile de distinguer parfois des **niveaux discursifs** qui fonctionnent soit comme des niveaux au sens structural dans la mesure où ils sont conjoints et reliés entre eux de manière organique, soit de façon autonome comme des discours*. L'illustration la plus simple nous est donnée dans l'organisation des discours tenus en sciences dites humaines : très souvent, dans ce cas, en effet, on y observe la présence de trois niveaux discursifs : un niveau objectif qui décrit les objets du savoir et les manipulations qu'ils subissent; un niveau cognitif, logiquement antérieur au niveau objectif et qui lui est hiérarchiquement supérieur; enfin un niveau référentiel qui vient supporter et comme justifier le discours objectif; chacun de ces trois niveaux étant susceptible de s'articuler en deux paliers hypotaxiquement reliés : un palier constatif et un palier modal*. Bien entendu, ce que nous dénommons ici « niveau discursif » correspondra ailleurs à un discours complet, parfaitement autonome : ainsi, le niveau objectif recouvre souvent un discours scientifique donné; le niveau référentiel permet, par exemple, dans le domaine littéraire, de justifier l'opposition entre le « réel » et le « fictif » (selon la véridiction* interne de ce type de dis-

cours); le niveau cognitif enfin peut devenir pratiquement indépendant dans les discours cognitifs*.

8.

En sociolinguistique, on emploie l'expression **niveau de langue** pour désigner les réalisations d'une langue naturelle, qui varient en fonction des classes ou des couches sociales qui l'utilisent. Cette problématique relève non d'une langue en tant que sémiotique, mais d'un système de connotation* sociale : le terme de niveau introduit donc ici une confusion supplémentaire, celui de registre* lui semble préférable.

9.

Hjelmslev parle de niveaux pour désigner les différents aspects sous lesquels une substance* sémiotique (substance de l'expression ou du contenu) peut être saisie en vue de la description. La substance phonique par exemple, sera appréhendée successivement au **niveau physiologique** (celui de l'articulation), au **niveau acoustique** (physique) et au **niveau de la psychophysiologie** de la perception : le terme d'instance* nous paraît préférable, en ce sens, à celui de niveau.

10.

Les autres emplois du terme de niveau relèvent le plus souvent de l'utilisation de la langue naturelle.

## Nœud n. m.

*Node*

1.

En grammaire générative*, **nœud** sert à désigner tout point de ramification de l'arbre à chacun des niveaux de dérivation*. Le nœud y est donc la représentation* de la relation discriminatoire* entre deux constituants* immédiats, relation reconnaissable grâce à la contiguïté linéaire.

2.

L. Tesnière définit le nœud comme l'ensemble relationnel, constitué par le terme régissant et tous ses subordonnés. « Mon vieil ami », par exemple, est un nœud constitué d'une part par « ami » qui est le régissant, et, de l'autre, par « mon » et « vieil » qui sont les termes subordonnés; ce nœud étant, à son tour, représenté par un stemma (ou arbre d'un type différent).

3.

La différence entre ces deux définitions du nœud réside en ce que chez N. Chomsky le nœud représente une relation binaire, fondée sur la linéarité* de l'énoncé. reconnaissable à chaque niveau pris séparément, alors que pour Tesnière il est un ensemble de relations hypotaxiques*, de type logique, comprenant tous les niveaux de dérivation. Ainsi le **nœud des nœuds,** qui est la phrase pour Tesnière, correspond, mais analysée selon des critères différents, à la description* structurale de la phrase.

► **Arbre.**

## Nomenclature n. f.

*Nomenclature*

La **nomenclature** est l'ensemble des termes monosémémiques* (ou bi-univoques), artificiellement forgés ou réduits à la monosémémie, qui sert à désigner les objets fabriqués (ou les parties de ces objets) et font partie d'un sociolecte.

► **Terme, Sociolecte.**

## Non-conformité n. f.

*Non-conformity*

On appelle **non-conformité** la relation* qui existe entre les deux plans (expression* et contenu*) d'un objet sémiotique, lorsqu'ils possèdent des articulations* paradigmatiques et/ou des divisions* syntagmatiques différentes. C'est elle qui permet de considérer alors cet objet comme une sémiotique biplane* (ou sémiotique tout court, selon L. Hjelmslev).

► **Conformité, Sémiotique.**

## Non linguistique (sémiotique ∽) adj.

*Non linguistic semiotics*

On qualifie parfois de **non linguistiques** — par opposition aux langues* naturelles (qu'on privilégie ainsi) — les sémiotiques* du monde naturel (telles que la « sémiotique des objets », la gestualité*, la proxémique*, etc.).

► **Monde naturel.**

## Non scientifique (sémiotique ∽) adj.

*Non scientific semiotics*

Selon L. Hjelmslev, une sémiotique est **non scientifique** si elle n'obéit pas au principe d'empirisme*.

► **Sémiotique.**

## Noologique adj.

*Noological*

1.

L'ensemble des catégories* sémiques qui articulent l'univers* sémantique peut être divisé en deux sous-ensembles, en prenant comme critère la catégorie *extéroceptivité/intéroceptivité*. C'est là un classement paradigmatique* permettant de distinguer les catégories figuratives* des catégories non figuratives (ou abstraites*).

2.

Cette même catégorie — *extéroceptivité/intéroceptivité* — peut être considérée, du point de vue syntagmatique*, comme une catégorie classématique* de caractère universel, qui autorise, du fait de sa récurrence, une distinction entre deux classes de discours (ou de deux dimensions d'un même discours manifesté) : ainsi un discours sera dit **noologique** s'il est sous-tendu par le classème *intéroceptivité*, et cosmologique* s'il est doté du classème *extéroceptivité*. Toutefois, pour être théoriquement satisfaisante, la dichotomie *noologique/cosmologique* paraît, dans l'état actuel des recherches sémiotiques, d'un rendement opératoire* assez faible, et la pratique sémiotique tend à lui substituer l'opposition entre les dimensions pragmatique* et cognitive* du discours.

3.

L'exemple suivant permet d'illustrer la différence entre les deux concepts opératoires de non figuratif (ou intéroceptif) et de cognitif (ou de noologique) : l'énoncé « un sac lourd » se trouve situé sur la dimension pragmatique et comporte des sèmes figuratifs; l'énoncé « une conscience lourde » est à inscrire sur la dimension cognitive : il com-

porte à la fois des sèmes non figuratifs (« conscience ») et figuratifs (« lourd »). Comme on le voit, la dimension cognitive est le lieu où peuvent se dérouler aussi bien des discours figuratifs que non figuratifs.

▶ **Intéroceptivité, Cosmologique, Pragmatique, Cognitif.**

## Norme n. f.

*Norm*

1.

En sociolinguistique*, on entend par **norme** un modèle construit à partir de l'observation, plus ou moins rigoureuse, d'usages sociaux ou individuels d'une langue* naturelle. Le choix de tel ou tel type d'usages en vue de la constitution de la norme repose sur des critères extra-linguistiques : langue sacrée, langue du pouvoir politique, prestige littéraire, etc. Cet ensemble d'usages est codifié sous forme de règles* — prescriptions et interdictions — auxquelles doit se conformer la communauté linguistique, et prend le nom de grammaire* (dénommée **grammaire normative** par les linguistes du XIXe siècle, par opposition à la grammaire descriptive* qui ne cherche qu'à rendre compte du fonctionnement de la langue, à l'exclusion de toute préoccupation déontique).

2.

Le besoin d'uniformisation des usages, propre aux sociétés modernes (enseignement, administration, etc.) impose souvent le choix délibéré d'une norme pour la constitution (ou l'affirmation) des langues nationales : ainsi apparaît la notion de langue standard, que l'on essaie de fonder sur des critères statistiques (le normal étant identifié à la « moyenne ») ou probabilitaires (le normal correspondant à ce qui est attendu dans un contexte donné). La grammaire normative réapparaît de nouveau : en évitant l'emploi de son épithète, devenue péjorative, elle maintient la confusion entre la structure* et la norme linguistiques, et contribue à créer une stylistique des écarts*.

3.

La confusion entre la norme sociolinguistique (dont l'origine et le maintien relèvent de l'exercice du pouvoir politique et/ou culturel) et les **contraintes*** sémiotiques (condition de la participation aux pratiques* sémiotiques de caractère social), conduit à considérer les langues naturelles — certaines idéologies aidant — comme des « machines de castration » ou comme les instruments d'un « pouvoir fasciste ». De tels excès métaphoriques ne sont pas à prendre au sérieux.

4.

La grammaire générative* réintroduit d'une certaine manière la notion de norme avec les critères de grammaticalité* et d'acceptabilité*. Toute une problématique, que L. Hjelmslev a cherché à élucider en analysant les concepts de schéma*, de norme, d'usage* et d'acte* linguistiques, réapparaît ainsi sous le couvert d'une nouvelle terminologie. Les apparences normatives de la grammaire générative sont encore soulignées du fait de l'utilisation d'un métalangage* qui opère en termes de règles : il est évident pourtant que les règles s'adressent, dans le cas de la grammaire normative, à l'usager de la langue, alors qu'elles sont destinées, en grammaire générative, à l'automate* ou, éventuellement, à l'analyse manuelle.

▶ **Contrainte, Écart, Grammaticalité, Acceptabilité, Rhétorique.**

## Notation symbolique

*Symbolic notation*

La **notation symbolique**, qui emploie sous forme d'un graphisme conventionnel (figures géométriques, lettres, abréviations, initiales, etc.) un ensemble de symboles, sert à la représentation* visuelle d'unités constitutives d'un métalangage*.

▶ **Symbole.**

## Nouménal adj.

*Noumenal plane*

Hérité de la tradition scolastique (reprise par Kant), le terme de **nouménal** — opposé à phénoménal* — s'emploie parfois comme synonyme de être (dans le cadre de la modalisation véridictoire* de l'être et du paraître) : on identifie ainsi le **plan nouménal** au plan de l'être.

▶ **Être, Immanence.**

## Noyau (ou Nucleus) n. m.

*Kernel, nucleus*

1.

On appelle **noyau**, **nucleus**, phrase ou proposition **nucléaire**, l'unité linguistique minimale constitutive de la phrase*, ou les éléments « primitifs » qui la constituent. Par tradition (qui remonte à Aristote) autant que par parti pris, on considère le plus souvent que la structure* de l'énoncé est binaire*, qu'il est constitué d'un sujet* et d'un prédicat*, d'un syntagme nominal et d'un syntagme verbal, d'un topique et d'un commentaire, etc.

2.

En sémantique, nous désignons comme noyau la partie invariable d'un lexème*, produisant, par l'adjonction de sèmes contextuels*, un ou plusieurs sémèmes*. Les sèmes* constitutifs du noyau sont souvent d'ordre extéroceptif* : d'où sa dénomination de **figure nucléaire**.

▶ **Énoncé, Figure.**



## **Objectif** adj.

### *Objective*

1.

On oppose parfois les **valeurs* objectives** aux valeurs subjectives*, dans la mesure où les premières sont considérées comme des propriétés « accidentelles », attribuables au sujet* par la prédication*, alors que les secondes lui seraient « essentielles ». Une telle distinction, héritée de la philosophie scolastique, correspond, dans certaines langues naturelles aux deux types de prédication : en français, à l'aide du verbe « avoir » dans le premier cas, et de la copule « être » dans le second.

2.

Le **discours objectif** est produit par l'exploitation maximale des procédures de débrayage* : celles du débrayage actantiel, qui consiste dans l'effacement de toute marque de présence du sujet énonciateur* dans l'énoncé* (tel qu'il est obtenu par l'emploi des sujets apparents du type « il est évident... », et de concepts abstraits en position de sujets phrastiques), celles aussi du débrayage temporel qui permet à la prédication d'opérer dans un présent atemporel. Un tel discours possède généralement un caractère taxinomique* prononcé.

3.

On entend par **objectivation** du texte, dans un certain type d'analyse qui vise la description du seul énoncé, l'élimination* des catégories* grammaticales (personne, temps, espace) qui renvoient à l'instance de l'énonciation*, marquant de ce fait la présence, indirecte, de l'énonciateur à l'intérieur de l'énoncé.

## **Objet** n. m.

### *Object*

1.

On désigne du nom d'**objet**, dans le cadre de la réflexion épistémologique, ce qui est pensé ou perçu en tant que distinct de l'acte de penser (ou de percevoir) et du sujet qui le pense (ou le perçoit). Cette définition — qui n'en est pas une — suffit pour dire que seule la relation* entre le sujet connaissant et l'objet de connaissance les fonde comme existants et distincts l'un de l'autre : attitude qui semble tout à fait conforme à l'approche structurale de la sémiotique. C'est dans ce sens qu'on parle de langage-objet ou de grandeur* sémiotique, en insistant sur l'absence de toute détermination

préalable de l'objet, autre que sa relation avec le sujet.

2.

Saisi en cette instance, l'objet n'est qu'une position formelle, il n'est connaissable que par ses déterminations qui sont, elles aussi, de nature relationnelle : il se construit par l'établissement des relations - *a*) entre lui et les autres objets, - *b*) entre lui, considéré comme un tout, et ses parties, et - *c*) entre les parties d'un côté et l'ensemble des relations établies précédemment de l'autre. Résultat de la construction effectuée par le sujet connaissant, l'**objet sémiotique** se réduit donc, comme le dit L. Hjelmslev, à « des points d'intersection de ces faisceaux de relations ».

3.

La procédure de débrayage* permet de projeter hors du sujet connaissant (ou sujet de l'énonciation*) et d' « objectiver » ces relations fondamentales de l'homme au monde, et la sémiotique* s'autorise d'en donner la représentation* sous forme d'énoncés* constitués de fonctions* (= relations) et d'actants* (sujets et objets). En tant qu'actants, les **objets syntaxiques** sont à considérer comme des positions actantielles, susceptibles de recevoir des investissements soit de projets des sujets (on parlera alors des **objets de faire**), soit de leurs déterminations **(objets d'état)**.

4.

Les sujets débrayés et installés dans le discours sont des positions vides qui ne reçoivent leurs déterminations (ou leurs investissements* sémantiques) qu'à la suite du faire* soit du sujet de l'énonciation lui-même (par la prédication*), soit du sujet délégué inscrit dans le discours : ces sujets sont donc traités comme des objets en attente de leurs déterminations qui peuvent être soit positives, soit négatives (s'ils sont définis comme dépourvus d'attributs énoncés). Ceci peut être représenté sous forme d'un énoncé d'état* qui indique la jonction* (conjonction* ou disjonction*) du sujet avec l'objet. L'objet — ou **objet de valeur** — se définit alors comme le lieu d'investissement des valeurs* (ou des déterminations) avec lesquelles le sujet est conjoint ou disjoint.

▶ **Sujet, Énoncé, Actant, Valeur.**

## Observateur n. m.

*Observer*

1.

On appellera **observateur** le sujet cognitif* délégué par l'énonciateur* et installé par lui, grâce aux procédures de débrayage*, dans le discours-énoncé où il est chargé d'exercer le faire réceptif* et, éventuellement, le faire interprétatif* de caractère transitif* (c'est-à-dire portant sur les actants* et les programmes* narratifs autres que lui-même ou son propre programme).

2.

Les modes de présence de l'observateur dans le discours sont variés :

- *a*) Il peut rester implicite* et n'est alors reconnaissable que grâce à l'analyse sémantique qui dévoile sa présence à l'intérieur d'une configuration* discursive. Ainsi, par ex., l'événement* se définit comme l'action* envisagée du point de vue de l'observateur. De même, les catégories aspectuelles* ne s'expliquent que par la présence de l'observateur qui se prononce implicitement sur le faire* du sujet au moment de sa conversion en procès*;

- *b*) L'observateur entrera parfois en syncrétisme avec un autre actant de la communication (le narrateur* ou le narrataire) ou de la narration : la structure de la provocation, par exemple, est le plus souvent considérée du point de vue du manipulé (qui exerce en même temps un faire interprétatif sur le programme du manipulateur);

- *c*) Le faire cognitif de l'observateur peut être reconnu par le sujet observé : un espace cognitif* nouveau se trouve ainsi constitué, susceptible de transformer (de dévier ou d'annuler) le programme primitif du sujet observé. Maître Hauchecorne, lorsqu'il s'aperçoit qu'il est observé au moment où il ramasse un bout de ficelle (Maupassant), instaure un nouveau programme narratif de simulation cognitive en « faisant semblant » de chercher et de trouver de l'argent. Une danse folklorique, installée sur la scène comme spectacle, cesse d'être une communication* participative à l'actant collectif et se transforme en un faire-voir adressé à l'observateur-public.

▶ **Cognitif, Théâtrale** (sémiotique ~), **Communication.**

## Occultation n. f.

### *Occultation*

1.

En sémiotique narrative, on désigne par **occultation** l'expulsion, hors du texte*, de toute marque de présence du programme* narratif du sujet S1, alors que le programme corrélé de S2 est amplement manifesté, ou inversement. Cette opération relève pour une part des contraintes imposées par la textualisation* linéaire des structures narratives, qui empêche la mise en discours de deux programmes concomitants. L'occultation doit être distinguée, toutefois, de ce phénomène plus général qu'est la mise en perspective. Alors que celle-ci n'exclut pas la manifestation partielle des programmes corrélés de S2 (qui apparaît comme l'opposant* ou l'anti-sujet des programmes de S1), l'occultation, effaçant toute manifestation de surface*, ne permet la lecture du programme corrélé qu'en tant qu'il peut être déduit comme contradictoire* (ou contraire*) du programme manifesté, c'est-à-dire qu'en tant qu'il est implicitement présent à un niveau structural plus profond*. Un exemple frappant de l'occultation est celui des Deux Amis (Maupassant) restés silencieux devant le déroulement ostentatoire du programme de l'officier prussien.

2.

L'occultation, qui permet la lecture du programme implicité comme le contradictoire du programme corrélé explicite*, ne doit pas être confondue avec la simple implicitation qui autorise la reconstitution des programmes antérieurs non explicités, grâce à la relation de présupposition* logique qui les relie au programme manifesté.

▶ **Perspective, Implicite.**

## Occurrence n. f.

### *Occurrence*

1.

**L'occurrence** est la manifestation* d'une grandeur* sémiotique à l'intérieur d'une syntagmatique*, ou la grandeur elle-même considérée dans sa manifestation singulière. Ce terme est d'usage courant en statistique linguistique où il sert d'unité de compte

pour le dénombrement d'un corpus*, alors que les « mots », qui sont des classes d'occurrences, sont des unités utilisées pour comptabiliser le vocabulaire*. Encore faut-il remarquer que les « mots » ainsi définis ne sont pas les mots au sens courant, car les formes verbales « aller », « va », « irait », par exemple, sont autant de « mots » au sens statistique.

2.

Une approche linguistique (et, plus généralement, sémiotique), qui prend comme point de départ le caractère occurrentiel du plan de l'expression* considéré dans sa matérialité et qui vise à construire des unités* linguistiques sans le secours d'un métalangage*, fait apparaître ici ses limites. La réduction* des occurrences en ces classes d'occurrences, que sont les « mots », nécessite la mise en place de procédures d'identification* ou de reconnaissance* de ce niveau le plus élémentaire* de l'analyse* : deux occurrences ne sont jamais identiques, du fait de la singularité de la prononciation ou du graphisme ; en partant du plan de l'expression, où sont situés les « mots », il est impossible, quoi qu'en pensent les distributionnalistes, de passer au plan des signes* où se trouvent les mots* (qui sont des signes biplanes*) : ainsi la construction du mot « aller », à partir de l'ensemble de ses variantes-mots, nécessite la mise à contribution de toute la morphologie du français.

3.

Le terme d'occurrence est à retenir pour désigner, par exemple, comme **discours-occurrence**, le discours considéré dans la singularité et l'unicité de sa manifestation, lorsqu'il s'agit de le distinguer du discours en tant que classe ou en tant que mode d'énonciation.

▶ **Récurrence.**

## Onomasiologie n. f.

*Onomasiology* (neol.)

On appelle **onomasiologie** la démarche qui, en sémantique lexicale, consiste à partir du signifié* (« concept » ou « notion ») pour en étudier les manifestations sur le plan des signes* ; elle est généralement opposée à la sémasiologie.

▶ **Sémantique, Sémasiologie.**

## Onomastique n. f.

*Onomastics*

Du point de vue de l'organisation interne du discours*, on peut considérer l'**onomastique** — avec ses anthroponymes*, ses toponymes* et ses chrononymes* — comme une des sous-composantes de la figurativisation. Censée conférer au texte* le degré souhaitable de la reproduction du réel, la composante onomastique permet un ancrage* historique visant à constituer le simulacre d'un référent* externe et à produire l'effet de sens « réalité ».

▶ **Figurativisation.**

## Opération n. f.

*Operation*

1.

Dans un sens général, on donne le nom d'**opération** à la description* qui satisfait aux conditions de la scientificité* (à ce que L. Hjelmslev appelle le principe d'empirisme*). Une suite ordonnée d'opérations est dénommée procédure.

2.

En un sens plus restreint, nous entendons par opération, au niveau

de la syntaxe fondamentale, le passage d'un terme* de la catégorie sémantique d'un état à l'autre (ou d'une position sur le carré* sémiotique, à une autre), effectué à l'aide d'une transformation* (assertion ou négation).

3.

On oppose aussi opération à manipulation*, en entendant par opération la transformation logico-sémantique de l'action de l'homme sur les choses, alors que la manipulation correspond à l'action de l'homme sur les autres hommes.

▶ **Procédure, Syntaxe fondamentale.**

## Opératoire (ou opérationnel) adj.

### *Operational*

Le qualificatif **opératoire** est employé avec trois acceptions différentes, mais non contradictoires :

- *a*) Un concept* ou une règle* sont dits opératoires lorsque, bien qu'insuffisamment définis et pas encore intégrés dans le corps des concepts et/ou dans l'ensemble des règles, ils permettent néanmoins d'exercer un faire scientifique apparemment efficace; appliqués aux concepts, **opératoire** et **instrumental** sont, dans cette acception, quasi synonymes;

- *b*) Au niveau d'une théorie déjà formalisée*, une règle est dite opératoire quand elle est explicite*, bien définie, et qu'un automate* est capable de l'exécuter;

- *c*) Une théorie* — la théorie sémiotique* par exemple — dans son ensemble est considérée comme opératoire si elle a prévu les procédures d'applicabilité.

▶ **Efficacité, Adéquation.**

## Opposant n. m.

### *Opponent*

Quand le rôle d'auxiliant négatif est pris en charge par un acteur* différent de celui du sujet de faire*, il est appelé **opposant** et correspond alors — du point de vue du sujet du faire — à un *non-pouvoir-faire* individualisé qui, sous forme d'acteur* autonome, entrave la réalisation du programme* narratif en question.

▶ **Auxiliant, Adjuvant.**

## Opposition n. f.

### *Opposition*

1.

Dans un sens très général, le terme d'**opposition** est un concept opératoire* qui désigne l'existence, entre deux grandeurs*, d'une relation* quelconque, suffisante pour permettre leur rapprochement, sans qu'on puisse toutefois, à ce stade, se prononcer sur sa nature. Le symbole . vs* (abréviation du latin « versus ») ou la barre oblique (/) représentent le plus souvent une telle relation.

2.

Dans un sens plus précis, le terme d'opposition s'applique à la relation du type « ou...ou » qui s'établit, sur l'axe paradigmatique*, entre les unités de même rang compatibles entre elles. L'axe paradigmatique est alors dit **axe des oppositions** (ou axe des sélections*, pour R. Jakobson) et se distingue ainsi de l'axe syntagmatique*, appelé axe des contrastes (ou axe des combinaisons*).

3.

Pour éviter toute confusion, il faut mentionner la terminologie de L. Hjelmslev qui réserve le terme de

relation pour le contraste et désigne du nom de corrélation la relation d'opposition : comme celle-ci est uniquement discriminatoire, le linguiste danois a prévu une typologie des relations spécifiques que les unités paradigmatiques entretiennent entre elles.

▶ **Contraste, Corrélation.**

## **Optimisation** n. f.

*Optimization*

1.

L'**optimisation** est l'application, aux procédures syntagmatiques*, du principe de simplicité*. Elle peut se manifester à différents niveaux d'analyse : elle consistera, par exemple, dans la réduction du nombre d'opérations* qu'exige une procédure d'analyse (en impliquant parfois, de ce fait, le choix de tel ou tel modèle*); elle apparaîtra aussi au moment du choix du système de représentation* métasémiotique (arbre*, parenthétisation*, etc.), considéré comme le plus approprié à l'objet d'analyse, etc.

2.

On peut désigner par l'expression **optimisation fonctionnelle** l'application du principe de simplicité à la programmation temporelle d'un programme* narratif complexe, telle qu'on la rencontre en recherche opérationnelle, en linguistique appliquée, en sémiotique de l'espace*, etc.

3.

On parle parfois d'**optimisation esthétique** à propos de faits discursifs tels que la réorganisation, conforme à la linéarité* du texte, de la programmation chronologique du schéma narratif*. En ce sens, l'optimisation serait à interpréter comme la recherche d'une conformité entre les dispositions textuelles et les structures idiolectales* et/ou sociolectales* dont relève l'acteur de l'énonciation*.

▶ **Programmation spatio-temporelle, Stratégie.**

## **Ordre** n. m.

*Order*

Le concept épistémologique d'**ordre**, dont le sens le plus général est celui d'une suite régulière de termes*, ne peut être précisé qu'à la suite d'interdéfinitions successives. Il intéresse la sémiotique dans deux de ses acceptions.

1.

L'ordre désigne, d'une part, la régularité de présence ou d'apparition d'un phénomène (d'une grandeur*) à l'intérieur d'une chaîne de phénomènes non définis. Si elle est reconnue, cette régularité devient significative et peut servir de point de départ pour une interprétation logico-sémantique du phénomène récurrent. L'ordre apparaît ainsi comme le principe explicatif de l'organisation, syntaxique et sémantique, de tout discours.

2.

Cependant, pour qu'une régularité puisse être identifiée dans la chaîne discursive, le phénomène récurrent doit se présenter, d'une certaine manière, comme discontinu*, et manifester, par rapport aux termes de son entourage, une relation asymétrique et transitive. Ainsi, par exemple, la saisie du rythme* présuppose non seulement la régularité d'apparition d'un même phénomène, mais aussi la présence d'au moins deux termes distincts, situés dans

un « ordre » de succession non réversible l'un par rapport à l'autre. C'est dans ce sens qu'on parle de l'**ordre des mots** (dans la phrase), en entendant par là qu'il est pertinent et significatif (dans « Pierre bat Paul », l'ordre fonctionne comme une catégorie de l'expression*, permettant de distinguer le sujet de l'objet). Pris dans cette acception, le concept d'ordre est un des postulats fondamentaux de l'analyse distributionnelle* : la principale critique qu'on peut lui adresser, c'est la confusion qu'il entretient entre l'orientation logique et l'ordre du signifiant*.

▶ **Transitivité, Orientation, Linéarité.**

## Orientation n. f.

### *Orientation*

1.

Concept intuitif, probablement non définissable, mais nécessaire pour fonder la métalogique ou la théorie sémiotique*, l'**orientation** recouvre plus ou moins les notions linguistiques de transitivité et de rection, et correspond partiellement à celui d'intentionnalité* en épistémologie.

2.

Pour préciser ce concept, on peut partir de l'expression métaphorique de L. Hjelmslev qui y voit « un mouvement logique » allant d'un terme régissant vers le terme régi; ce « mouvement » peut être défini par le caractère asymétrique et irréversible de la relation* entre deux termes* (la transitivité va, par exemple, du sujet « vers » l'objet, et non inversement). Une telle interprétation détermine les conditions nécessaires à la reconnaissance* de l'orientation, alors que l'explication qu'essaie d'en donner la logique (par « l'intensité » psychologique du premier terme ou par l'impact de sa « trace » dans le cerveau — B. Russel) reste plus floue et ne vaut pas mieux que la métaphore de Hjelmslev.

3.

Un exemple aidera à éclaircir quelque peu cette notion : deux grandeurs $x$ et $y$, situées sur l'axe de la verticalité, sont définies par la relation topologique qui les réunit, et qui est une relation symétrique, puisque les grandeurs peuvent échanger leurs positions sans modifier en rien la nature de leur relation. Cependant, si en parlant de ces deux grandeurs, on dit que « $x$ est au-dessus de $y$ », la relation reconnaissable entre les deux termes est asymétrique, la grandeur $y$ étant devenue le point de départ d'une **relation orientée** vers $x$ (tandis que l'ordre discursif va de $x$ à $y$). On peut dire, par conséquent, que l'orientation constitue un investissement supplémentaire et restrictif qui s'ajoute à la relation topologique existante. C'est dans le même sens qu'on distinguera la **transformation non orientée** (qui est une corrélation* entre deux unités relevant de deux systèmes* ou de deux procès* différents) de la **transformation orientée** (génétique ou historique) qui est irréversible.

▶ **Transitivité, Ordre, Transformation.**

## Originalité sémantique

### *Semantic originality*

1.

La notion d'**originalité**, qui n'apparaît, dans le contexte culturel français, que dans la première moi-

tié du XVIIIe siècle, est très difficile à cerner. Les efforts de la stylistique*, qui a cherché à la définir comme un écart* par rapport à la norme*, ne sont point concluants, faute d'une distinction claire des niveaux* du langage. La suggestion de Merleau-Ponty de considérer le style comme une « déformation cohérente » de l'univers* sémantique — et de chercher à reconnaître non plus les écarts de faits atomistes, considérés isolément en soi, mais des écarts de structures —, pour éclairante qu'elle soit, n'a pas eu de prolongements pratiques.

2.

Dans la perspective ainsi entrouverte, on peut tenter un premier pas, en définissant l'originalité, au niveau des structures sémantiques profondes*, comme la réponse spécifique qu'un individu ou une société donnent aux interrogations fondamentales, telles qu'elles peuvent être formulées à l'aide des catégories* de *vie/mort* et de *nature/culture*. On est ainsi amené à distinguer une **originalité idiolectale***, qui spécifie un acteur individuel, et une **originalité sociolectale*** qui relativise et particularise une culture*.

3.

A côté des deux axiologies* thématiques — individuelle et collective — mentionnées ci-dessus, à l'intérieur desquelles pourrait être calculé l'écart structural constitutif de l'originalité, une troisième axiologie, figurative, qui articule les quatre figures* des éléments « premiers » de la « nature » (eau, feu, air, terre), doit être prise en considération et homologuée avec les deux premières. En effet, l'exploitation, par un individu ou une société, de ces éléments figuratifs, et leur disposition particularisante sur le carré* sémiotique (le terme *mort* est homologué, par exemple, par Bernanos avec *eau*, et par Maupassant avec *terre*) constituent sans doute un critère important pour la reconnaissance de la « déformation cohérente ».

▶ **Univers sémantique, Structure, Idiolecte, Sociolecte, Écart.**

## Ouverture n. f.

*Opening*

Corrélatif au concept de clôture, l'**ouverture** (entendue dans un sens toujours relatif) caractérise tout système sémiotique articulé où le nombre des possibilités, offertes par la combinatoire*, dépasse largement celui des combinaisons* effectivement réalisées : on pourra dire ainsi que le schéma* d'un univers* sémantique est ouvert, alors que son usage* correspond à sa clôture.

▶ **Clôture.**

# P

## Paradigmatique
adj.

*Paradigmatic*

1.

Les termes de la dichotomie système*/procès*, de caractère universel, lorsqu'elle se trouve appliquée à la sémiotique, sont dénommés par Hjelmslev **paradigmatique** et syntagmatique*. Cette dichotomie est essentiellement et uniquement fondée sur le type de relation qui caractérise chacun de ses axes : les fonctions entre les grandeurs situées sur l'**axe paradigmatique** sont des « corrélations » (des disjonctions logiques du type « ou...ou »), tandis que celles qui ont leur place sur l'axe syntagmatique sont des « relations » (des conjonctions logiques du type « et... et »). La paradigmatique se définit ainsi comme le système sémiotique, constitué par un ensemble de paradigmes* articulés entre eux par des relations disjonctives : ceci lui confère, dans une première approximation, la forme d'une hiérarchie* de caractère taxinomique*.

2.

La paradigmatique peut être considérée comme la reformulation du concept saussurien de langue*, à ceci près toutefois que le système hjelmslévien n'est pas constitué de simples corrélations entre paradigmes et termes de chaque paradigme, mais de corrélations entre catégories* (définies en même temps par leur mode de comportement syntagmatique). Alors que pour Saussure, « l'assemblage des mots en phrases » relève de la parole*, la définition, à la fois paradigmatique et syntagmatique, de la catégorie rapproche la paradigmatique hjelmslévienne de la compétence* chomskyenne (qui contient les règles de formation des phrases).

3.

La sémiotique littéraire* fait grand cas de la **projection de l'axe paradigmatique** sur l'axe syntagmatique, procédé qui, selon R. Jakobson, caractériserait le mode d'existence d'un grand nombre de discours poétiques*. Le fait est que des termes en disjonction paradigmatique sont susceptibles d'apparaître en conjonction (coprésence) sur l'axe syntagmatique (on dira, par exemple, qu'une antiphrase* peut se manifester sous forme d'antithèse*). La généralisation et une formulation plus rigoureuse de cette intuition jakobsonnienne a mis en évidence le rôle des projections paradigmatiques dans l'organisation des discours narratifs, et particulièrement dans le schéma narratif*.

► **Paradigme.**

## Paradigme n. m.

*Paradigm*

1.

Le **paradigme** est une classe* d'éléments susceptibles d'occuper une même place dans la chaîne syntagmatique*, ou, ce qui revient au même, un ensemble d'éléments substituables les uns aux autres dans un même contexte*. Les éléments ainsi reconnus par le test de commutation* entretiennent entre eux des relations d'opposition* que l'analyse ultérieure peut formuler en termes de traits distinctifs*, les oppositions distinctives permettant à leur tour de constituer des sous-classes à l'intérieur d'un paradigme.

2.

Traditionnellement, le terme de paradigme servait à désigner les schémas de flexion ou d'accentuation des mots (déclinaison, conjugaison, etc.). Ce concept, élargi et redéfini, est utilisé pour la constitution non seulement des classes grammaticales, mais aussi des classes phonologiques et sémantiques.

## Paraître n. m.

*Seeming*

On appelle **paraître** le terme* positif du schéma* de la manifestation*, qui relève du carré* sémiotique sur lequel se trouve projetée la catégorie modale de la véridiction. Le terme de *paraître* est en relation de contrariété avec celui d'*être* (entendu, dans ce sens, comme terme positif du schéma de l'immanence*). La double opération, qui a pour effet l'assertion des termes de *paraître* et *être* produit le terme véridictoire complexe dénommé *vérité** (caractérisant un état dont on dit qu'il « paraît » et qu'il « est » en même temps).

▶ **Véridictoires** (modalités ~).

## Paralexème n. m.

*Paralexeme*

On peut appeler **paralexèmes** les unités du plan du contenu* dont les dimensions syntagmatiques*, sur le plan de l'expression*, sont plus larges que celles des lexèmes*, mais qui, paradigmatiquement*, sont substituables à l'intérieur d'une classe de lexèmes appropriés (« porte-drapeau », « moulin à café »); ce terme fait concurrence à celui de lexie, proposé par B. Pottier.

▶ **Lexie.**

## Paralinguistique adj.

*Paralinguistic*

On considère comme **paralinguistiques** des grandeurs* relevant des sémiotiques non linguistiques*, qui sont produites en concomitance avec les messages oraux ou graphiques des langues* naturelles. On range généralement, sous cette étiquette, d'une part, les phénomènes d'intonation*, de gestualité*, d'attitudes somatiques, etc., et, de l'autre, le choix des caractères, la mise en pages, etc. — Le terme de paralinguistique (ou même de **paralangage**) représente un point de vue étroitement linguistique qui, tout en reconnaissant l'existence d'autres pratiques sémiotiques, les considère comme secondaires ou accessoires.

▶ **Syncrétisme, Sémiotique.**

## Paraphrase n. f.

*Paraphrasing*

1.

La **paraphrase** est une opération métalinguistique* qui consiste à produire, à l'intérieur d'un même discours, une unité discursive qui soit sémantiquement équivalente à une autre unité produite antérieurement. En ce sens, un parasynonyme*, une définition* discursive, une séquence peuvent être considérés comme des paraphrases d'un lexème*, d'un énoncé* ou de tout autre segment discursif. Cette opération est à la fois une traduction* intralinguistique et une expansion* (qui relève de l'élasticité* du discours).

2.

La paraphrase se présente comme une activité « naturelle » (c'est-à-dire non scientifique) de substitution* (qui est une des bases du calcul logique et linguistique), et comme telle, elle relève de la dimension paradigmatique* du langage : un ensemble de paraphrases constitue, d'une certaine manière, une classe paradigmatique de « phrases ». Cependant, contrairement à ce qui se passe lors de la constitution des classes* morphologiques, syntaxiques ou syntagmatiques — où les critères de substituabilité choisis sont soit la distribution*, soit les catégories* grammaticales préalablement reconnues —, une classe de paraphrases a pour dénominateur commun une équivalence sémantique plus ou moins intuitivement postulée. On voit comment dans cette perspective, et dans le but de rendre compte de la sémantique à l'aide de la syntaxe, la grammaire générative* peut envisager une **grammaire de paraphrases** : une classe de paraphrases, caractérisée par une structure profonde* unique, permettrait de générer un ensemble de paraphrases correspondantes comme autant de structures de surface*, résultant du jeu des différentes transformations*. Dans une perspective proprement sémantique, on pourrait obtenir un résultat analogue en postulant une représentation* logico-sémantique commune à toutes les paraphrases.

3.

Il ne serait pas inutile de distinguer deux sortes de paraphrases :

- *a*) les **paraphrases substitutives** (ou dénotatives*) qui visent l'équivalence directe avec l'énoncé paraphrasé;

- *b*) les **paraphrases obliques** (en partie connotatives*) dont le contenu désambiguïse l'énoncé premier (par référence soit au contexte de l'énoncé, soit à l'instance de l'énonciation*).

4.

De manière plus générale, la paraphrase est à concevoir comme un des deux modes de la production et de la reconnaissance de la signification, et, plus précisément, comme le mode paradigmatique, par opposition au mode syntagmatique qui consisterait dans sa saisie en tant qu'intentionnalité*.

▶ **Élasticité du discours, Définition.**

## Parasynonymie n. f.

*Parasynonymy*

La **parasynonymie** (ou quasi-synonymie) est l'identité* partielle de deux ou plusieurs lexèmes*, reconnaissable du fait de leur substituabilité dans certains contextes* seulement. La synonymie totale ne peut être postulée qu'au niveau des sémèmes*.

▲ **Synonymie.**

## Paratopique adj.

*Paratopic space*

Sous-composante de l'espace topique*, et opposé à l'espace utopique* (où se réalisent les performances*), l'espace **paratopique** est celui où se déroulent les épreuves préparatoires ou qualifiantes*, où s'acquièrent les compétences* (tant sur la dimension pragmatique* que sur la dimension cognitive*).

▶ **Localisation spatio-temporelle.**

## Parcours n. m.

*Path* or *Process*

Peu utilisé jusqu'ici en sémiotique, le terme de **parcours** devrait progressivement s'imposer dans la mesure où il implique non seulement une disposition linéaire et ordonnée des éléments entre lesquels il s'effectue, mais aussi une perspective dynamique, suggérant une progression d'un point à un autre, grâce à des instances intermédiaires. C'est ainsi que nous parlons, par exemple, du **parcours narratif** du sujet ou du Destinateur, du **parcours génératif** du discours (qui s'établit entre les structures ab quo et les structures ad quem), des **parcours thématique et figuratif**.

▶ **Génératif** (parcours ~), **Narratif** (parcours ~), **Thématique, Figuratif.**

## Parenthétisation n. f.

*Bracketing*

La **parenthétisation**, comme utilisation de parenthèses, est une forme particulière de la représentation de l'analyse* en linguistique (et, de façon générale, en sémiotique), équivalente (homologable et traductible) à celle de la représentation en arbre. En ce sens, elle constitue une « écriture » homogène qui ne doit pas être confondue avec l'utilisation accidentelle ou spécifique de parenthèses dans un autre système de représentation (en grammaire générative*, par exemple, les parenthèses servent de symbole* pour signaler le caractère facultatif d'un constituant*).

▶ **Représentation, Arbre.**

## Parole n. f.

*Speech*

1.

Dans la dichotomie saussurienne, **parole** s'oppose à langue*, sans qu'il s'agisse pour autant d'un concept bien défini. En effet, comme cette dichotomie n'a été posée et développée par F. de Saussure que pour mieux circonscrire la notion de langue (seul objet, pour lui, de la linguistique), la parole apparaît, dès l'origine, comme une sorte de fourre-tout notionnel dont la force de suggestion a été néanmoins considérable lors des développements ultérieurs de la linguistique. La problématique, qui y était sous-jacente, a éclaté par la suite en une série de conceptualisations, variables d'une théorie à l'autre, de sorte que le concept de parole a cessé, aujourd'hui, d'être opératoire*.

2.

Les concepts suivants peuvent être considérés comme des réinterprétations partielles de la parole (au sens saussurien) :

- *a*) Le **procès*** (opposé au système*) qui est, pour L. Hjelmslev, une des deux manières d'être de l'univers structuré (ou structurable), et la **syntagmatique*** (opposée à la paradigmatique*) définie comme procès sémiotique, recouvrent un des aspects de la parole, au sens d'agencement des éléments de la langue en vue de la construction des phrases;

- *b*) Le **message*** (opposé au code*) reprend, dans la théorie de la communication*, la parole considérée comme le produit du code (mais sans tenir compte du processus de la production*);

- *c*) Le **discours*** (opposé à la langue), conçu par E. Benveniste comme la langue assumée et transformée par le sujet parlant, occupe, chez lui, une place comparable à celle de la parole chez Saussure. Toutefois, son insistance sur le rôle du sujet assumant la langue produit une nouvelle dichotomie, celle de l'énonciation* et de l'énoncé* : deux aspects complémentaires de la parole saussurienne;

- *d*) La **performance*** (opposée à la compétence*) correspond, dans la théorie générative*, au terme de parole, dans la mesure où elle insiste sur son aspect de réalisation* (à la différence de la langue, virtuelle*) : du même coup, elle situe l'activité formatrice de phrases du côté de la compétence;

- *e*) L'**usage*** (opposé au schéma*) correspond chez Hjelmslev, au « mécanisme psychophysique » de la parole selon Saussure, et, en subsumant tout ce qui, dans le langage, relève de la substance, s'oppose au schéma linguistique considéré comme forme*. Ainsi, la syntagmatique, en tant que forme, se range, de ce fait, du côté du schéma;

- *f*) La **stylistique*** (opposée à la linguistique) cherche finalement à exploiter tout ce qui, dans la parole, concerne l'usage individuel (et non l'activité de l'énonciateur* considéré comme « sujet parlant »), voire collectif.

▶ **Performance, Langue.**

## Perfectivité n. f.

*Perfectiveness*

La **perfectivité** est le sème* aspectuel, correspondant à l'aspect terminatif* du procès*, et actualisant* en même temps le terme — présupposé — duratif*. L'opposition perfectivité/imperfectivité est entièrement homologable à la dichotomie accompli/inaccompli.

▶ **Aspectualisation.**

## Performance n. f.

*Performance*

1.

Dans la théorie chomskyenne, le concept de **performance** fait pendant à celui de compétence* pour constituer une dichotomie comparable à celle de langue/parole chez Saussure. Le terme de performance est censé recouvrir l'instance de la mise en œuvre, de la réalisation* de la compétence, dans sa double tâche de production* et d'interprétation* des énoncés. A l'instar de la parole* saussurienne qui, définie négativement comme tout ce qui n'appartient pas à la langue*, seul objet de la linguistique, laissait le champ libre à toutes les interprétations et à toutes les spéculations, la performance est tout aussi équivoque et reste un lieu de perplexités. Envisagée du

point de vue strictement linguistique, l'étude de la performance présuppose la connaissance préalable de la compétence (en ce cas, de la grammaire achevée d'une langue) : autant dire qu'elle n'est qu'un projet d'avenir. Considérée comme production d'énoncés « dans les conditions réelles de la communication », c'est-à-dire comme l'ensemble des réalisations occurrentielles, la performance ne se laisse pas formuler en modèles linguistiques : bien au contraire, elle exige l'introduction de facteurs et de paramètres de nature extra-linguistique, d'ordre psychologique et sociologique par exemple, ce qui détruit ainsi l'unité de l'objet linguistique. On comprend dès lors que le champ problématique de la performance soit de plus en plus envahi par des conceptualisations portant sur l'acte* de langage ou sur l'énonciation*, tout à fait étrangères à la grammaire générative* (qui est une théorie du seul énoncé).

2.

Pour la sémiotique, la performance linguistique s'inscrit d'abord comme un cas particulier dans la problématique générale de la compréhension et de la formulation des activités humaines qu'elle rencontre décrites en d'innombrables exemplaires et sous des formes diverses dans les discours qu'elle a à analyser. Ainsi envisagée, la performance s'identifie, dans une première approche, à l'acte* humain que nous interprétons (en mauvais français) comme un « faire-être » et auquel nous donnons la formulation canonique d'une structure modale*, constituée d'un énoncé de faire* régissant un énoncé d'état*. La performance apparaît alors, indépendamment de toute considération de contenu (ou de domaine d'application) comme une transformation* produisant un nouvel « état de choses »; elle est toutefois conditionnée, c'est-à-dire surmodalisée, d'une part, par le type de compétence dont se trouve doté le sujet performateur et, de l'autre, par la grille modale du *devoir-être* (de nécessité* ou d'impossibilité*) qui est appelée à filtrer les valeurs destinées à entrer dans la composition de ces nouveaux « états de choses » (*cf.* le concept d'acceptabilité*).

3.

De façon générale, on distinguera deux sortes de performances, en tenant compte de la nature des valeurs* sur lesquelles elles portent (et qui sont inscrites dans les énoncés d'état) : celles qui visent l'acquisition des valeurs modales (c'est-à-dire des performances dont l'objet est l'acquisition de la compétence*, d'un savoir-faire, par exemple, lorsqu'il s'agit d'apprendre une langue étrangère), et celles qui sont caractérisées par l'acquisition ou la production des valeurs descriptives* (la confection de la soupe au pistou, par exemple).

4.

En restreignant davantage le sens, on réservera le terme de performance pour désigner l'une des deux composantes du parcours narratif* du sujet : la performance, entendue comme l'acquisition et/ou la production de valeurs descriptives, s'oppose à (et présuppose) la compétence considérée comme une suite programmée d'acquisitions modales. Dans ce cas, la restriction imposée est double : - *a*) on ne parlera de performance que si le faire du sujet porte sur des valeurs descriptives, et - *b*) que si le sujet de faire et le sujet d'état sont inscrits, en syncrétisme*, dans un seul acteur*. On remarquera alors que la **performance narrative** se présente comme un cas d'espèce du programme* narratif :

le syncrétisme des sujets, caractéristique de la performance, est loin d'être un phénomène général : la configuration du don*, par exemple, distingue le destinateur en tant que sujet de faire et le destinataire, sujet d'état.

5.

La performance, considérée comme le programme narratif du sujet compétent et agissant (par lui-même), peut servir de point de départ pour une théorie sémiotique de l'action* : on sait que tout programme narratif est susceptible d'expansion sous forme de programmes narratifs d'usage qui se présupposent les uns les autres dans le cadre d'un programme de base. Interprétée, d'autre part, comme structure modale du faire, la performance — appelée **décision**, lorsqu'elle est située sur la dimension cognitive*, et **exécution**, sur la dimension pragmatique* — permet d'envisager des développements théoriques ultérieurs.

▸ **Psychosémiotique, Acte, Narratif** (parcours ∼), **Programme narratif, Syntaxe narrative de surface.**

## Performatif (verbe ∼) adj.

*Performative verb*

1.

Dans la terminologie de J. L. Austin, et par opposition aux verbes constatifs (qui n'ont, selon lui, pour fonction que de décrire une situation, une action, etc.), les verbes **performatifs** seraient ceux qui non seulement décrivent l'action de celui qui les utilise, mais aussi, et en même temps, qui impliqueraient cette action elle-même. Ainsi, les formules « Je te conseille de... », « Je jure que... », « Je t'ordonne de... », réaliseraient l'action qu'elles expriment au moment même de l'énonciation*. E. Benveniste a repris cette thèse à son compte.

2.

Austin reconnaît que cette définition, donnée aux verbes performatifs, s'applique aussi bien à des expressions non performatives, par exemple dans le cas d'un ordre (« Faites la vaisselle ») ou d'une question : ici, la forme impérative ou interrogative constituerait un acte* de parole. C'est pourquoi, tout en demeurant dans le cadre restreint de la seule communication* verbale et de ses conditions d'exercice, Austin a été amené à élargir sa problématique en introduisant les concepts d'illocution* et de perlocution*.

3.

On notera toutefois que l'aspect performatif — sous quelque forme qu'Austin ait cru le reconnaître — n'est pas lié, en fait, à une forme linguistique particulière : il dépend essentiellement de certaines conditions relatives à la nature du contrat* énonciatif et à la compétence* modale des sujets impliqués dans la communication.

▸ **Énoncé, Fonction.**

## Périodisation n. f.

*Periodization*

1.

La **périodisation** est la segmentation* de la durée, effectuée à l'aide de critères extrinsèques et arbitraires.

Le découpage en « règnes » ou en « siècles » constitue ainsi des temporalités linéaires, par opposition aux temporalités cycliques que sont, par exemple, les « années » ou les « jours ».

2.

La périodisation désigne aussi la conversion*, lors de la programmation temporelle, des faire* en procès* duratifs* et leur disposition linéaire en fonction du programme* narratif de base. L'exécution d'un programme complet (la construction d'une automobile, par exemple) exige l'attribution, à chaque programme narratif d'usage, d'une période calculée en fonction du résultat final.

▶ **Temporalisation, Programmation spatio-temporelle.**

## Perlocution n. f.

*Perlocution*

Opposée, dans la terminologie de J. L. Austin, à la locution* et à l'illocution*, la **perlocution** n'est directement liée ni au contenu* propre de l'énoncé*, ni à sa forme linguistique : il s'agit là d'un effet second, tel celui que produit un discours électoral en suscitant l'enthousiasme, la conviction ou l'ennui; de même dans le cas où l'on pose une question à quelqu'un soit pour l'embarrasser, soit au contraire pour l'aider. A la différence de l'illocution où l'on produit un effet en disant, la perlocution produit un effet (sur l'interlocuteur ou l'interlocutaire) par le fait de dire. — Pour nous, la notion de perlocution relève ainsi en partie d'une sémiotique cognitive* et d'une sémiotique des passions; sous certains aspects, elle est à rapprocher de la pragmatique* (au sens américain), dans la mesure où elle est liée aux conditions de la communication linguistique.

▶ **Acte de langage.**

## Permissivité n. f.

*Permissiveness*

1.

La **permissivité** est la dénomination de l'un des termes de la catégorie* modale déontique, dont la définition syntaxique est la structure modale de *ne pas devoir ne pas faire*; elle présuppose l'existence de l'interdiction* dont elle est le terme contradictoire*.

2.

Lorsque, à l'intérieur de la compétence* modale du sujet, il existe une compatibilité entre son *vouloir-faire* et le *ne pas devoir ne pas faire* ou le *ne pas devoir faire* suggérés par le Destinateur*, la structure relationnelle entre le Destinateur et le Destinataire-sujet pourra être dénommée **contrat* permissif** (appellation quelque peu impropre, car elle recouvre aussi la modalité facultative*), par opposition au contrat injonctif*.

▶ **Déontiques** (modalités ~).

## Permutation n. f.

*Permutation*

La **permutation** est une procédure* comparable à celle de commutation, à ceci près que la relation constatée entre les changements qui interviennent sur les deux plans du langage, concerne non plus des échanges entre termes paradigmatiques, mais des transpositions à l'intérieur des syntagmes*.

▶ **Commutation.**

## Personnage n. m.

*Character*

Employé, entre autres, en littérature et réservé aux personnes humaines, le terme de personnage a été progressivement remplacé par les deux concepts — plus rigoureusement définis en sémiotique — d'actant et d'acteur.

▶ **Actant, Acteur.**

## Personnification n. f.

*Personification*

La **personnification** est un procédé narratif qui consiste à attribuer à un objet (chose, entité abstraite ou être non humain) des propriétés qui permettent de le considérer comme un sujet, autrement dit, qui consiste à le doter d'un programme* narratif à l'intérieur duquel il puisse exercer un faire*. La personnification semble caractériser un certain type de discours ethnolittéraire (le conte merveilleux, par exemple, où l'on rencontre des objets magiques, des animaux secourables, etc.).

▶ **Réification.**

## Perspective n. f.

*Perspective*

1.

A la différence du point de vue, qui nécessite la médiation d'un observateur*, la **perspective** joue sur le rapport énonciateur*/énonciataire, et relève des procédures de la textualisation*.

2.

Fondée sur la structure polémique* du discours narratif, la **mise en perspective** consiste, pour l'énonciateur, dans le choix qu'il est amené à faire dans l'organisation syntagmatique des programmes* narratifs, compte tenu des contraintes de la linéarisation* des structures narratives. Ainsi, par exemple, le récit d'un hold-up peut-il mettre en exergue le programme narratif du voleur ou celui du volé; de même, le récit proppien privilégie le programme du héros*, aux dépens de celui du traître*.

3.

Alors que l'occultation a pour effet d'éliminer totalement de la manifestation* le programme narratif du sujet au profit de celui de l'anti-sujet (ou inversement), la perspective conserve les deux programmes opposés, tout en privilégiant — par rapport à l'instance réceptrice de l'énonciataire — un des programmes qui est alors largement explicité, aux dépens de l'autre qui n'est manifesté que fragmentairement.

▶ **Point de vue, Focalisation, Occultation.**

## Persuasif (faire ∽) adj.

*Persuasive doing*

1.

Une des formes du faire cognitif*, le **faire persuasif** est lié à l'instance de l'énonciation* et consiste dans la convocation, par l'énonciateur*, de toutes sortes de modalités* visant à faire accepter, par l'énonciataire, le contrat* énonciatif proposé et à rendre ainsi la communication* efficace.

2.

Dans cette perspective, le faire persuasif peut être considéré comme une expansion — susceptible de

produire des programmes* narratifs modaux de plus en plus complexes — de la modalité dite factitive. La factitivité* pouvant viser tantôt l'être du sujet à modaliser, tantôt son faire éventuel, c'est sous ces deux aspects qu'on envisagera le faire persuasif.

3.

Dans le premier cas, le faire persuasif s'interprète comme un faire cognitif qui vise à faire accorder, par l'énonciataire, au procès sémiotique (ou à un quelconque de ses segments) — qui ne peut être reçu par lui que comme une manifestation* — le statut de l'immanence*, à lui faire inférer du phénoménal* au nouménal*. A partir du schéma de la manifestation (*paraître*/ *non-paraître*), on peut prévoir, dans une première approximation, quatre parcours susceptibles de conduire au schéma de l'immanence (*être*/*non-être*) : en partant du *paraître*, on peut « démontrer » soit l'*être*, soit le *non-être*; à partir du *non-paraître*, tantôt l'*être*, tantôt le *non-être*. Ce sont là, on le voit, des parcours d'ontologisation, visant à transformer la sémiotique en ontologique. C'est à l'intérieur de ces parcours que se construisent les programmes modaux, plus ou moins complexes, de persuasion.

4.

Dans le second cas, celui de la persuasion cherchant à provoquer le faire d'autrui, le faire persuasif inscrit ses programmes modaux dans le cadre des structures de la manipulation*. Les deux types de faire persuasif ont néanmoins ceci en commun que la persuasion manipulatoire ne peut monter ses procédures et ses simulacres que comme des structures de manifestation, appelées à affecter l'énonciataire dans son être, c'est-à-dire dans son immanence.

5.

L'analyse discursive devrait arriver sans trop de peine à distinguer différentes formes de **discours persuasifs** : aussi bien ceux qui se donnent comme tels (discours de conviction et de manipulation) que ceux qui affichent une visée autre (la quête ou la communication du savoir, par exemple) tout en comportant néanmoins, inscrits de manière plus ou moins explicite, des programmes* narratifs de persuasion avec des modèles de croire* et d'agir (discours scientifiques ou didactiques), ou que ceux qui incluent, sous forme d'énonciations* énoncées, des séquences persuasives plus ou moins autonomes.

▶ **Factitivité, Manipulation, Véridiction, Vraisemblable, Rhétorique.**

## Pertinence n. f.

*Relevance*

1.

Le concept de **pertinence** s'est imposé en linguistique grâce à l'École de Prague, lié qu'il est aux développements de la phonologie*. Il désigne d'abord la propriété d'un élément linguistique (le phonème*), qui le distingue des autres éléments comparables et le rend apte, par cela même, à servir à la communication (A. Martinet). Cette caractéristique est alors dénommée **trait pertinent** (= phème*).

2.

La reconnaissance du principe de pertinence introduit une différence de nature entre la substance* phonique dans laquelle se réalise une langue, et la forme* phonique qui relève d'une saisie de la différence* entre deux ou plusieurs réalisations données : d'où la distinction entre phonétique* et

phonologie. Désormais libéré de ses attaches à la substance, le concept de pertinence voit s'élargir son champ d'application à l'ensemble de la sémiotique.

3.

Dans ce sens général, on peut définir la pertinence comme une règle de la description* scientifique (ou comme une condition à laquelle doit satisfaire un objet sémiotique construit), selon laquelle ne doivent être prises en considération, parmi les nombreuses déterminations (ou les traits distinctifs*) possibles d'un objet, que celles qui sont nécessaires et suffisantes pour épuiser sa définition* : de la sorte, cet objet ne pourra pas être confondu avec un autre de même niveau, ni surchargé de déterminations qui, pour être discriminatoires, sont à reprendre seulement à un plan hiérarchiquement inférieur. La définition que nous proposons ainsi de la pertinence est intimement liée, on le voit, à la conception des niveaux* de langage (Benveniste) ainsi qu'à celle de la sémiotique* considérée comme une hiérarchie* (Hjelmslev).

4.

Dans un sens moins rigoureux, mais didactiquement acceptable, on entendra par pertinence la règle déontique, qu'adopte le sémioticien, de ne décrire l'objet choisi que d'un seul point de vue (R. Barthes), en ne retenant, par conséquent, en vue de la description, que les traits intéressant ce point de vue (qui, pour le sémioticien, est celui de la signification). C'est selon ce principe qu'on pratiquera, par exemple, dans une première approche, soit l'extraction* (à partir d'un corpus* donné) d'éléments* supposés pertinents pour l'analyse, soit, au contraire, l'élimination* de ce qui est jugé non pertinent.

▶ **Isotopie.**

## Phatique (activité, fonction ~) adj.

### *Phatic*

Il revient à Malinowski d'avoir cherché le premier à préciser la notion de **communion phatique** : à ses yeux, la communication* de l'information, telle qu'elle s'opère lors des échanges verbaux* entre humains, est un fait secondaire par rapport au désir d'établir et de maintenir la solidarité intersubjective et, plus généralement, la cohésion sociale, qui fondent la communion phatique grâce à laquelle on peut « parler de rien et de tout ». A sa suite, R. Jakobson a tenté d'introduire cet aspect de communicabilité en le formulant comme une fonction* particulière, la **fonction phatique** du langage. Acceptable tant qu'il s'agit d'une propriété générale du langage, la fonction phatique semble plus discutable quand il faut l'intégrer dans la structure de la communication : au lieu de parler de la fonction phatique comme de l'une de ses fonctions, il vaudrait mieux dire que c'est l'**intention phatique** qui, au contraire, fonde la communication, et que l'**acte phatique** doit être considéré d'abord comme un acte somatique* (comparable au regard ou aux gestes d'accueil et de bienvenue), et, comme tel, intégrable dans la proxémique (au sens large du terme).

▶ **Communication, Proxémique.**

## Phème n. m.

### *Pheme*

1.

B. Pottier a proposé le terme de **phème** pour désigner le trait distinctif* du plan de l'expression*, par

opposition au sème* (trait du plan du contenu*). Cette nouvelle dénomination est plus simple et permet d'établir une distinction utile entre les unités des deux plans* du langage.

2.

Un phème n'est, toutefois, que le terme-aboutissant de la relation constitutive d'une **catégorie* phémique** : c'est pourquoi il ne peut être considéré comme une unité* minimale que sur le plan, construit, du métalangage*, et ne relève d'aucune substance* (d'aucune « réalité »). En d'autres termes, une catégorie phémique n'est autre chose qu'une catégorie sémantique, utilisée en vue de la construction du plan de l'expression (ou, plus exactement, de sa forme).

3.

Ce caractère abstrait des catégories phémiques permet à R. Jakobson de postuler l'existence des universaux* phonologiques (ainsi que de la structure hiérarchique de ces catégories) : douze catégories phémiques binaires (telles que *compact/diffus*, *grave/aigu*, etc.) suffisent pour rendre compte de l'articulation du plan de l'expression de toutes les langues naturelles. Le postulat jakobsonien, malgré les diverses critiques auxquelles il a été soumis (les catégories ne sont pas nécessairement binaires, elles pourraient être redéfinies de manière plus simple, etc.), reste valable, à notre avis, ne serait-ce qu'à titre d'hypothèse* de travail, car il permet de mieux comprendre les principes qui semblent régir les organisations sémiotiques.

▶ **Phonologie, Phonème.**

## Phénoménal adj.

*Phenomenal*

Hérité de la tradition scolastique (reprise par Kant), le terme de **phénoménal** — opposé à nouménal* — peut être employé comme synonyme de paraître (vs. être*, dans le cadre des modalités véridictoires*) : ainsi assimilera-t-on le **plan phénoménal** au plan du paraître.

▶ **Paraître, Manifestation.**

## Philologie n. f.

*Philology*

1.

On entend actuellement par **philologie** l'ensemble des procédures qui ont pour but l'établissement d'un texte, c'est-à-dire sa datation, son déchiffrement, l'établissement de ses variantes, sa dotation d'un appareil référentiel facilitant la lecture et d'un appareil critique garantissant son authenticité. Il s'agit là d'un travail considérable et indispensable, qui constitue un préalable pour une éventuelle analyse du corpus*.

2.

Historiquement, la philologie a joué un rôle particulièrement important, se constituant, dès la Renaissance, comme la première des sciences humaines. Au XIX^e siècle, le terme de philologie a servi, parallèlement avec la grammaire, à dénommer ce que nous considérons aujourd'hui comme linguistique historique et comparative*.

## Phonème n. m.

*Phoneme*

1.

En tant qu'unité linguistique du plan de l'expression*, le **phonème** est une unité minimale, du fait qu'il est indécomposable (ou non segmen-

table) au niveau de la manifestation* syntagmatique (c'est-à-dire à la suite de la sémiosis* par laquelle sont réunis les deux plans du langage); en revanche, en tant que figure* du plan de l'expression, il est susceptible d'une analyse en unités plus petites, dites traits phonologiques ou phèmes*. Bien qu'à l'origine le phonème soit une unité construite à partir de considérations sur le signifiant* sonore des langues naturelles, les procédures de son élaboration ont une valeur générale, et peuvent être éventuellement appliquées à d'autres types de signifiants (graphique, par exemple) et à d'autres sémiotiques.

2.

Les linguistes de l'École de Prague (N. Troubetzkoy, R. Jakobson) et d'autres, comme A. Martinet, donnent du phonème une définition paradigmatique* : la procédure de commutation* leur permet de constituer le paradigme* en tant que classe de phonèmes (« pas », « bas », « tas », « sa », « va », etc. constitue un paradigme de consonnes commutables) : ceux-ci se différencient ensuite grâce aux oppositions partielles qu'on reconnaît entre eux et qu'on interprète comme des traits distinctifs* caractérisant chaque phonème particulier (*b* et *p*, dans « bas » et « pas », se différencient par le trait *voisé/non voisé*).

3.

L'École de Copenhague (L. Hjelmslev, K. Togeby) procède quelque peu différemment, car elle part de l'unité de l'expression maximale qu'est la syllabe où elle identifie ces deux types d'unités ou de catégories* que sont les voyelles et les consonnes, dont chacun constitue une classe de commutation, mais qui ne sont pas commutables entre eux (une voyelle, par exemple, n'étant pas commutable, dans le même environnement, avec une consonne) : le phonème se trouve ainsi doté d'une définition à la fois paradigmatique et syntagmatique.

4.

L'analyse distributionnelle* aboutit à peu près aux mêmes résultats en procédant à l'examen des différentes distributions des phonèmes : à partir d'un corpus* donné, il s'agit de reconnaître les environnements de chaque occurrence et de grouper ces diverses réalisations en un nombre fini d'ensembles. On constate alors que des phonèmes différents possèdent des distributions différentes et qu'un même phonème peut appartenir à des ensembles différents, etc. Il s'agit là d'une approche syntagmatique, indifférente aux préoccupations de l'École de Prague.

5.

Ces diverses méthodologies visent l'analyse du plan de l'expression considéré en soi, et cherchent à en rendre compte soit sous la forme d'un système* phonologique et/ou, éventuellement, d'une syntagmatique phonologique (la syllabe pouvant être considérée comme un « énoncé » du plan de l'expression). Toutefois, le problème se pose différemment si le plan de l'expression est envisagé uniquement du point de vue du rôle qu'il joue lors de la sémiosis où il fournit les formants* qui permettent la constitution des signes* (et tout d'abord des morphèmes*). On comprend dès lors que la grammaire générative*, pour laquelle la phonologie et la sémantique ne sont que des « servantes » de la syntaxe, ne s'intéresse à la composante phonologique que dans la mesure où elle est à même de lui fournir des formants permettant de réaliser les morphèmes lexicaux engendrés par la composante syntaxique. Tout se

passe alors comme si la théorie générative pouvait faire l'économie du concept de phonème en proposant la représentation des formants en tant que matrices de traits distinctifs, où chaque « emplacement » de phonème est caractérisé par la présence ou l'absence des traits phonologiques pertinents. Le concept de phonème s'y trouve occulté, mais non évacué.

▶ **Phonologie.**

## Phonétique n. f.

*Phonetics*

1.

La **phonétique** est une des disciplines de la linguistique*, consacrée à l'étude du plan de l'expression* des langues* naturelles : en tant qu'analyse de la substance* de l'expression, elle s'oppose à la phonologie (qui vise la forme* de l'expression). Forte d'un passé très riche — elle a pu élaborer sa méthodologie dans le cadre de la linguistique historique et comparative* —, la phonétique actuelle s'est complètement renouvelée grâce en particulier aux progrès techniques qui lui ont fourni un outillage expérimental perfectionné et diversifié. L'ascension triomphale des recherches syntaxiques, telle qu'on l'a observée dans les années 1960, a pu produire l'impression — complètement fausse — d'une phonétique « traditionnelle » et épuisée : c'est au contraire un domaine de recherches vivant, insuffisamment connu des sémioticiens.

2.

Selon les différentes instances* de saisie des phénomènes phoniques, on distingue :

- *a*) une **phonétique articulatoire** ou physiologique, qui s'intéresse aux modes de production des sons du langage, considérés comme des procès d'articulation*;

- *b*) une **phonétique acoustique** qui cherche à donner, en termes de physique acoustique, les définitions des articulations sonores;

- *c*) une **phonétique auditive** qui saisit les mêmes phénomènes, mais au niveau de la perception.

A peine commencée, l'homologation de ces procès et de leurs définitions pose des problèmes fondamentaux concernant la théorie sémiotique et risquant de remettre en question certains de ses postulats.

3.

Selon la nature des unités phonétiques étudiées, on peut opposer la **phonétique segmentale** (ou phonématique), opérant avec des unités correspondant aux dimensions des phonèmes*, à la **phonétique suprasegmentale** (ou prosodique) qui traite la matière sonore des unités syntagmatiques plus larges.

▶ **Phonologie, Prosodie.**

## Phonologie n. f.

*Phonology*

1.

Discipline linguistique qui a pour objet l'analyse du plan de l'expression* des langues naturelles, la **phonologie**, en tant qu'étude de la forme* de l'expression, s'oppose à la phonétique (qui s'attache à la substance* de l'expression). Élaboration à la fois théorique et pratique du saussurisme, la phonologie peut être considérée comme une des entreprises les plus significatives, réalisées dans le cadre du structuralisme* européen; elle a servi de modèle à la conception de la sémantique* dite structurale, mais aussi à la formulation rigoureuse de certaines dimensions de l'anthro-

pologie sociale (*cf.* les structures élémentaires de la parenté, étudiées par C. Lévi-Strauss). L'efficacité du modèle phonologique n'est pas encore épuisée, et il continue à jouer son rôle dans l'élaboration des sémiotiques particulières.

2.

La phonologie opère principalement avec deux sortes d'unités de l'expression : les phonèmes, qui sont des classes syntagmatiques obtenues par commutation* paradigmatique, et les catégories phémiques*, c'est-à-dire des catégories* sémantiques peu nombreuses qui établissent et précisent les relations oppositives entre les phonèmes membres de chacun des paradigmes. Les phonèmes se présentent alors comme les termes-aboutissants des catégories phémiques, ou, mieux, comme des points d'intersection des différentes relations qui constituent ces catégories. On voit que le **système phonologique** (aux niveaux phémique et phonématique) est bien une articulation de la forme de l'expression et, qu'à aucun moment, il ne se définit par la substance sonore, objet de la phonétique. C'est dire que le modèle phonologique est entièrement indépendant de sa manifestation dans telle langue ou dans telle sémiotique.

3.

La phonologie se divise en phonématique (ou phonologie segmentale) et en prosodie (étude des phénomènes suprasegmentaux).

▶ **Phonétique, Phonème, Phème, Prosodie.**

## **Phrase** n. f.

*Sentence*

1.

Traditionnellement, on définit la **phrase** comme une unité de la chaîne* syntagmatique, caractérisée, sémantiquement, par l'autonomie relative de sa signification et, phonétiquement, par la présence de démarcateurs de nature prosodique* (pauses et phrasés de modulation, majuscules et signes de ponctuation). Il est clair que la définition sémantique est intuitive (une phrase peut comporter plusieurs unités de sens, plusieurs propositions) et que les critères phonétiques restent incertains. Ces deux approches cherchent, en effet, à spécifier la phrase par autre chose que ce qu'elle est : une unité syntaxique.

2.

La linguistique structurale confère à la phrase son indépendance syntaxique. Ainsi, pour Bloomfield, la phrase, tout en étant construite à l'aide d'éléments constituants*, n'est pas elle-même constituant d'aucune autre unité plus large. De son côté, L. Hjelmslev définit la phrase comme la plus large unité syntaxique, possédant un caractère itératif à l'intérieur du texte* infini, et la considère comme seule susceptible d'être soumise à l'analyse*. Que la démarche soit ascendante et parte des éléments minimaux (Bloomfield) ou qu'elle soit descendante et procède par segmentation (Hjelmslev), le résultat est, dans les deux cas, comparable : la phrase apparaît comme une totalité coiffant une hiérarchie* syntaxique. En tant qu'unité supérieure, infranchissable, la phrase impose ses limites à la grammaire qui, de ce fait, ne peut être qu'une grammaire **phrastique**.

3.

Plus que les dimensions de la phrase, c'est son organisation interne qui la définit en même temps qu'elle fait problème : la structure binaire, bien qu'elle remonte à Aristote (avec la distinction sujet/prédicat)

et se soit maintenue solidement jusqu'à nos jours (Hjelmslev, Bloomfield, Chomsky), n'est pas nécessairement dans la « nature des choses », et ceci d'autant plus que la syntaxe est conçue aujourd'hui comme un langage construit à partir d'une axiomatique*. Autrement dit, la définition de la structure fondamentale de la phrase (son caractère binaire ou ternaire) est l'affaire d'un choix apriorique. Aussi, la détermination de la structure élémentaire de l'énoncé se substitue actuellement à la problématique de la phrase.

▸ **Énoncé.**

## Pivot narratif

*Narrative pivot point*

1.

Dans l'organisation syntagmatique* d'un récit* ou d'une séquence*, on peut désigner comme **pivot narratif**, parmi les différents programmes* narratifs successifs, celui qui occupe une place centrale du fait qu'il en entraîne d'autres par voie de conséquence. C'est ainsi, par exemple, que l'acquisition d'un savoir* (portant sur un programme pragmatique* antécédent) peut déclencher, par la compétence* cognitive qu'il instaure, un nouveau programme narratif (qui se déroulera sur la dimension pragmatique ou cognitive*). De même, dans le cadre de l'épreuve*, la confrontation* polémique peut être considérée comme pivot narratif, dans la mesure où elle est susceptible d'entraîner la domination* de l'un des protagonistes (la domination conduisant, à son tour, à l'attribution de l'objet* de valeur).

2.

Dans tous les cas, le pivot narratif n'est décelable comme tel que par une lecture à rebours, qui restitue, à partir de l'axe des consécutions (établi par la programmation* temporelle) l'axe des présuppositions*. Le concept de pivot narratif, on le voit, vise à dégager, sur une base logique, une hiérarchie* des programmes narratifs dans l'analyse d'un (segment de) récit donné.

## Plan n. m.

*Plane*

Terme figuratif* spatial, **plan** sert — depuis F. de Saussure et L. Hjelmslev — à désigner séparément les deux termes de la dichotomie *signifiant/signifié* ou *expression/contenu*, que réunit la fonction* sémiotique. La reconnaissance des plans du langage est un des postulats pour une définition de la sémiotique* (pour Hjelmslev, seules les sémiotiques biplanes* sont de « vraies » sémiotiques).

▸ **Planaire** (sémiotique ~).

## Planaire (sémiotique ~) adj.

*Planar semiotics*

Dans le cadre de la réorganisation conceptuelle à laquelle procède actuellement la sémiotique* générale, on commence à distinguer, à l'intérieur des sémiotiques visuelles, une **sémiotique planaire** qui se caractérise par son emploi d'un signifiant* bidimensionnel (à la différence de la sémiotique de l'espace*, par exemple, qui joue sur un signifiant tridimensionnel). Essayant de prendre ses distances au moins pour un temps, des sémiologies* qui se fondent essentiellement sur l'analogie* et l'iconicité* de l'image* (dont elles ne donnent finalement

qu'une transcription linguistique), la sémiotique planaire — qui traite aussi bien de la photographie, de l'affiche, du tableau, de la bande dessinée, du plan d'architecte, de l'écriture calligraphique, etc. — tente de mettre en place des catégories* visuelles spécifiques au niveau du plan de l'expression* avant d'envisager leur rapport à la forme du contenu*. Dans cette perspective, l'analyse de l'image fixe, par exemple, ne se réduit ni à un problème de dénomination (traduction verbale des objets « représentés », qui fait souvent appel à la dichotomie *dénotation/connotation*) ni à une simple saisie des parcours possibles, liés à la dimension prospective (les tentatives pour établir une « syntaxe visuelle » conforme au parcours du regard de l'observateur sont loin d'être probantes). L'intérêt d'une telle démarche, c'est de mettre à jour les contraintes générales que la nature d'un tel plan de l'expression impose à la manifestation de la signification ; c'est aussi de dégager les formes sémiotiques minimales (relations, unités), communes aux différents domaines visuels (partiellement évoqués ci-dessus), antérieurement aux postulats tout prêts (portant sur l'iconicité ou sur la nature des signes visuels, par exemple) que les théories esthétiques ou la tradition de chacun des « genres » en question sont toujours disposées à mettre en avant.

▶ **Iconicité, Image.**

## Pluri-isotopie n. f.

*Pluri-isotopy*

On entend par **pluri-isotopie** la superposition, dans un même discours, d'isotopies* différentes. Introduite par des connecteurs* d'isotopies, elle est liée aux phénomènes de polysémémie* : une figure plurisémémique, qui propose virtuellement plusieurs parcours figuratifs*, peut donner lieu — à condition toutefois que les unités figuratives, au niveau de la manifestation*, ne soient pas contradictoires* — à des lectures* différentes et simultanées.

▶ **Isotopie, Lecture, Sémantique discursive.**

## Pluriplane (sémiotique ⌢) adj.

*Pluri-planar semiotics*

Par **sémiotiques pluriplanes**, L. Hjelmslev entend les sémiotiques biplanes* dont au moins un des plans* est une sémiotique (dite sémiotique-objet) : tel est le cas des sémiotiques connotatives* (qui ne sont pas scientifiques) et des métasémiotiques* (à caractère scientifique).

▶ **Sémiotique.**

## Poétique n. f.

*Poetics*

1.

Au sens courant, la **poétique** désigne soit l'étude de la poésie, soit, en y intégrant la prose, la « théorie générale des œuvres littéraires ». Cette dernière acception, qui remonte à Aristote, a été reprise récemment par les théoriciens de la « science de la littérature » (Literaturwissenschaft) qui cherchent à généraliser ce qui n'était pendant longtemps qu'une « ethnothéorie » inscrite dans le cadre de la tradition gréco-romaine, et à mettre en évi-

dence en même temps la spécificité de cette forme d'activité linguistique. C'est ainsi que R. Jakobson — avec le formalisme* russe dont il est l'héritier et le représentant — sert de médiateur entre la littérature et la linguistique en distinguant, parmi les principales fonctions* du langage, la **fonction poétique** qu'il définit comme « l'accent... mis sur le message pour son propre compte ». Une telle intégration de la poétique dans la linguistique a pu donner bonne conscience aux recherches poétiques compromises par le romantisme; l'imprécision de ce concept, à son tour, a permis à certains de réintroduire, sous un nom rajeuni, des préoccupations esthétiques qui n'osent pas encore — question de mode — se présenter à visage découvert.

2.

Du point de vue sémiotique, les textes littéraires sont des manifestations occurrentielles du discours littéraire* qui relève, à son tour, d'une typologie générale des discours. Poser comme postulat de départ la littérarité* ou la **poéticité** d'une classe particulière de discours, c'est mettre la charrue avant les bœufs : il existe un fonds commun de propriétés, d'articulations et de formes d'organisation du discours qu'il faut explorer avant de chercher à reconnaître et à déterminer la spécificité d'un type particulier. Aussi la position de la poétique, considérée comme discipline apriorique sûre des caractéristiques de son objet, n'est-elle pas soutenable dans le cadre de la théorie sémiotique.

3.

Il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit du **fait poétique** au sens strict, c'est-à-dire d'un domaine sémiotique autonome, fondé sur la reconnaissance d'articulations parallèles et corrélatives qui engagent en même temps les deux plans — ceux de l'expression* et du contenu* — du discours. Cette « double articulation » (au sens non martinetiste) — dont la forme relâchée, distendue, est reconnaissable grâce aux régularités prosodiques de la versification, et qui atteint un degré de condensation exacerbée dans la poésie dite symboliste (ou dans certains textes sacrés) — ne suffit pourtant pas pour définir le discours poétique. La célèbre intuition jakobsonienne, selon laquelle le discours poétique correspondrait à la projection de l'axe paradigmatique* sur l'axe syntagmatique, a donné une impulsion nouvelle aux recherches poétiques (*Les Chats* baudelairiens de R. Jakobson et C. Lévi-Strauss marquent une date) : la suspension, lors de la lecture, des relations hypotaxiques* régissant le discours au profit des relations taxinomiques emphatiquement soulignées, a permis d'envisager des définitions possibles d'unités* et d'isotopies* poétiques, situées sur les deux plans du langage. En même temps, d'autres recherches ont mis en évidence l'existence d'une narrativité* poétique et de transformations* articulant le discours poétique à son niveau le plus profond*. Ainsi se précise le statut paradoxal du discours poétique : syntaxiquement, c'est un discours abstrait*, comparable de ce fait aux discours pratiqués en logique et en mathématiques; sémantiquement, c'est un discours figuratif*, et, comme tel, garant d'une forte efficacité communicative. Il n'est pas étonnant, dès lors, que l'effet* de sens qui s'en dégage soit, comme lorsqu'il s'agit du discours sacré, celui de la vérité.

▶ **Littéraire** (sémiotique ~), **Métaphore, Unité** (poétique).

## Point de vue

*Point of view*

On désigne généralement par l'expression **point de vue** un ensemble de procédés utilisés par l'énonciateur* pour faire varier l'éclairage, c'est-à-dire pour diversifier la lecture que fera l'énonciataire du récit pris dans son ensemble ou de certaines de ses parties. Cette notion est intuitive et trop complexe : des efforts théoriques successifs ont essayé d'en dégager certaines articulations définissables, telles que la mise en perspective et la focalisation; une meilleure connaissance de la dimension cognitive* des discours narratifs nous a également amenés à prévoir l'installation, à l'intérieur du discours, du sujet cognitif dit observateur.

▶ **Perspective, Focalisation, Observateur.**

## Polémique adj.

*Polemic*

1.

Au niveau de l'énoncé*, la multiplication d'analyses concrètes de discours narratifs a mis en relief l'existence d'un véritable principe **polémique** sur lequel repose l'organisation narrative : l'activité humaine, conçue sous forme de confrontations*, caractérise, dans une large mesure, l'imaginaire humain. Même dans les cas où la narrativité* n'est pas organisée comme un face à face de deux programmes* narratifs contraires* (ou contradictoires*), mettant en présence un sujet* et un anti-sujet, la figure de l'opposant* (animé ou inanimé) apparaît toujours comme une manifestation métonymique de l'anti-sujet. C'est dans ce sens qu'on peut parler de la **structure polémique**, propre à un très grand nombre de discours tant figuratifs qu'abstraits.

2.

Au niveau de l'énonciation*, la structure de la communication* intersubjective, qui repose sur un contrat implicite entre les participants, révèle l'existence d'une typologie virtuelle des « attitudes », c'est-à-dire des compétences* modales énonciatives, qui va des structures contractuelles « bienveillantes » (telles que l'accord mutuel, l'obéissance, etc.) aux structures polémiques « contraignantes » (en cas de provocation ou de chantage, par exemple).

3.

La reconnaissance de ce type de structures en sémiotique permet d'articuler et de formuler avec plus de précision la problématique plus générale — propre à l'ensemble des sciences sociales — à l'intérieur de laquelle s'opposent deux conceptions quasi inconciliables de la sociabilité : la vie sociale en tant que lutte (des classes) et compétition, et la société fondée sur l'échange et la cohésion sociale.

▶ **Contrainte, Contrat.**

## Polysémémie (ou, traditionnellement, Polysémie) n. f.

*Polysememia*

1.

La **polysémémie** correspond à la présence de plus d'un sémème à l'intérieur d'un lexème. Les lexèmes polysémémiques s'opposent ainsi aux lexèmes monosémémiques* qui ne comportent qu'un seul sémème (et qui caractérisent surtout les lexiques spécialisés : techniques, scientifiques, etc.). La polysémémie n'existe cependant — hormis le cas de pluri-

isotopie* — qu'à l'état virtuel (« en dictionnaire »), car la manifestation d'un lexème de ce genre, en l'inscrivant dans l'énoncé*, le désambiguïse*, en ne réalisant qu'un de ses sémèmes.

2.

La lexicographie oppose traditionnellement la polysémie à l'homonymie, en considérant comme homonymes les morphèmes* ou les mots distincts par leur signifié* et identiques par leur signifiant*. Selon la substance du signifiant, ils sont appelés homophones (« saint », « sein », « ceint ») ou homographes (« pie », oiseau, et « pie », pieux). En pratique, cette distinction entre un lexème polysémique et deux ou plusieurs lexèmes homonymes est difficile à maintenir, sa justification relevant le plus souvent de l'usage*. Du point de vue théorique, on peut néanmoins considérer que deux ou plusieurs lexèmes sont distincts mais homonymes, quand leurs sémèmes ne possèdent pas (ou plus) de figure nucléaire* commune.

► **Sémème, Lexème, Homonymie.**

## Ponctualité n. f.

*Punctuality*

1.

La **ponctualité** est le sème* aspectuel qui s'oppose, paradigmatiquement, à celui de durativité*; elle caractérise le procès* par l'absence* de durée. *Ponctualité/durativité* constituent ainsi une catégorie* aspectuelle.

2.

Du point de vue syntagmatique, la ponctualité peut marquer soit le commencement du procès (elle est dite alors inchoativité*), soit sa fin (on l'appellera alors terminativité*); avec la durativité, elle constitue une configuration* aspectuelle. L'absence de durée d'un procès neutralise l'opposition entre l'inchoatif et le terminatif.

► **Aspectualisation, Durativité.**

## Positif (terme, deixis ⌣) adj.

*Positive*

Les deux termes* de l'axe des contraires* — s1 et s2 — sont dits respectivement **positif** et négatif, sans que pour autant ces qualificatifs comportent une connotation thymique*, euphorisante ou dysphorisante. De même, les deux deixis* auxquelles ils appartiennent sont désignées, de manière simplement discriminatoire*, **deixis positive** et deixis négative. Dès lors, les subcontraires*, qui appartiennent chacun à une deixis différente, seront appelés positif ($\overline{s2}$) et négatif ($\overline{s1}$) d'après leur deixis de rattachement (et non, du fait que ce sont des contradictoires*, d'après leur deixis d'origine).

► **Carré sémiotique.**

## Position n. f.

*Position*

1.

En linguistique, la **position** désigne l'emplacement qu'un élément occupe dans la chaîne syntagmatique*, et qui lui confère certaines propriétés supplémentaires. On voit qu'érigée en procédure générale, l'étude des positions des éléments linguistiques correspond à celle des distributions*,

qui caractérise l'école de Bloomfield. En cherchant à concilier les points de vue paradigmatique et syntagmatique (la morphologie et la syntaxe), L. Hjelmslev introduit la notion de position dans sa définition de la catégorie* linguistique.

2.

En sémiotique poétique, l'**analyse positionnelle**, préconisée par J. Geninasca, a mis en évidence la possibilité d'une étude sémantique des textes, fondée sur la reconnaissance d'articulations positionnelles (rime*, rythme*) du signifiant*.

3.

La sémiotique narrative définit le rôle actantiel* à la fois par son investissement modal et par sa position dans le parcours narratif* du sujet. De ce fait, les personnages, loin d'être immuables et définis une fois pour toutes, se trouvent relativisés : le héros* ou le traître* ne sont tels que dans une position narrative définie.

▶ **Ordre, Syntagmatique.**

## Possibilité n. f.

*Possibility*

En tant que dénomination, la **possibilité** désigne la structure modale correspondant, du point de vue de sa définition syntaxique, au prédicat modal de *ne pas devoir* régissant l'énoncé d'état *ne pas être*. Dans le cadre des modalités aléthiques, elle présuppose, sur le carré* sémiotique, l'existence de l'impossibilité* dont elle est la négation. Comme terme de la logique, la possibilité dénomme aussi la structure modale de *pouvoir-être*, ce qui la rend sémiotiquement ambiguë.

▶ **Aléthiques** (modalités ~), **Devoir.**

## Postériorité n. f.

*Posteriority*

La **postériorité** est un des deux termes* de la catégorie* logico-temporelle *antériorité/postériorité* qui permet la construction du cadre de localisation temporelle des programmes* narratifs, lors de la procédure de temporalisation* du discours.

▶ **Localisation spatio-temporelle.**

## Pouvoir n. m.

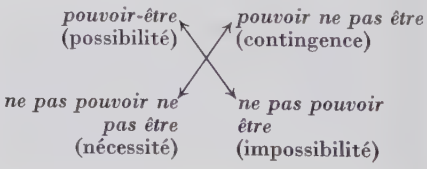
*Being able (to do* or *to be)*

1.

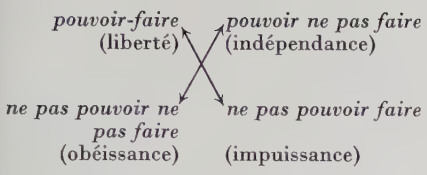
Le **pouvoir** peut être considéré, dans le cadre d'une théorie des modalités, comme la dénomination de l'un des prédicats possibles de l'énoncé modal* régissant un énoncé descriptif* (de faire* ou d'état*). Concept indéfinissable, il est néanmoins susceptible d'être interdéfini dans un système de valeurs modales choisi et postulé axiomatiquement.

2.

Les énoncés modaux étant par définition destinés à régir d'autres énoncés, deux structures* modales du pouvoir sont à considérer : celle qui comporte un énoncé d'état et qui est appelée par commodité le *pouvoir-être*, et celle qui a pour objet un énoncé de faire : le *pouvoir-faire*. A leur tour, ces deux structures peuvent être projetées sur le carré* sémiotique et produire des catégories modales correspondantes, soit :



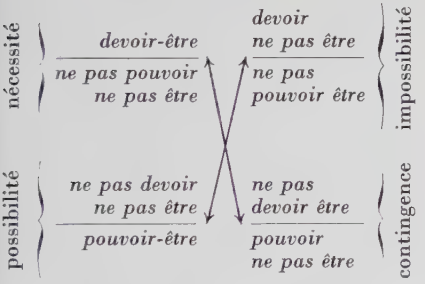
soit :




Les dénominations attribuées aux termes de chacune des catégories modales, bien que intuitivement motivées sur le plan sémantique, sont toutefois arbitraires par définition et peuvent être sans difficulté remplacées par d'autres, jugées plus appropriées.

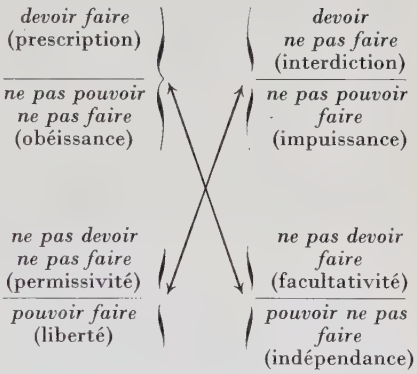
3.

Même si elles ne reposent que sur l'intuition sémantique, ces dénominations ne peuvent que mettre en évidence les affinités qui existent entre les structures modales du pouvoir et celles du devoir*. Ainsi, la confrontation des carrés sémiotiques de *devoir-être* et de *pouvoir-être* montre qu'une même dénomination, renvoyant au système des modalités aléthiques, subsume deux structures modales, celles de *devoir-être* et de *pouvoir-être*, les deux termes se trouvant chaque fois en relation de complémentarité* (c'est-à-dire l'un présupposant l'autre). Deux sortes d'interprétations sont alors possibles : ou bien les modalités aléthiques sont des termes complexes* subsumant les modalités du devoir et du pouvoir en relation de complémentarité (la nécessité, par exemple, serait un *ne pas pouvoir ne pas être* présupposant un *devoir-être*), ou bien il y a lieu de distinguer deux catégories modales autonomes et de construire deux logiques aléthiques, interdépendantes.




4.

Parallèlement, on peut envisager la confrontation des structures modales de *devoir-faire* et de *pouvoir-faire*. L'absence de dénominations communes n'y est pas moins suggestive :




Malgré la différence des dénominations — et peut-être à cause d'elle — le caractère complémentaire des termes relevant des deux catégories modales saute aux yeux : tout se passe comme si l'obéissance, par exemple, en tant que valeur modale définissant une certaine compétence du sujet, présupposait cette autre valeur modale qu'est la prescription. Bien plus, il semblerait même que la définition des relations hiérarchiques* de dominant/dominé ait besoin de tenir compte de cette complémentarité modale.

5.

Ceci nous amène à considérer les modalités de devoir et de pouvoir comme deux instances autonomes et complémentaires — l'une étant dite

virtualisante, l'autre actualisante — de la modalisation.

▸ **Modalité, Devoir.**

## Pragmatique
adj. n. f.

*Pragmatic(s)*

1.

L'examen des discours narratifs nous a amenés à distinguer, à un niveau superficiel, la dimension cognitive* et la **dimension pragmatique**, celle-ci servant en quelque sorte de référent* interne à celle-là. La dimension pragmatique, reconnue dans les récits, correspond en gros aux descriptions qui y sont faites des comportements somatiques* signifiants, organisés en programmes et reçus par l'énonciataire* comme des « événements », indépendamment de leur éventuelle utilisation au niveau du savoir* : les **objets pragmatiques** sont reconnaissables comme valeurs descriptives* (telles que les objets thésaurisables ou consommables), par opposition aux valeurs modales*. En ce sens, la pragmatique pourrait être homologuée à la troisième fonction* de G. Dumézil. C'est dans cette acception que l'on distinguera corrélativement le **faire* pragmatique** et le faire cognitif*, le **sujet pragmatique** et le sujet cognitif, les **performances** et **compétences pragmatiques** et cognitives.

2.

On voit l'écart qui sépare notre conception — qui prend en compte l'ensemble des activités humaines, telles qu'elles sont décrites dans les discours, en les articulant selon la dichotomie pragmatique/cognitif — de celle qui, outre-mer, s'est développée, tout particulièrement à partir des travaux de Ch. W. Morris. La **pragmatique,** au sens américain, vise essentiellement à dégager les conditions de la communication* (linguistique), telles, par exemple, que la manière, pour deux interlocuteurs, d'agir l'un sur l'autre. Pour nous, cette « pragmatique » du langage, qui a trait aux caractéristiques de son utilisation, constitue un des aspects de la dimension cognitive*, car elle concerne en fait la compétence* cognitive des sujets communicants, telle qu'on peut la reconnaître (et en reconstruire le simulacre) à l'intérieur des discours-énoncés : ainsi, le faire persuasif* et le faire interprétatif* ne constituent pas des paramètres « extra-linguistiques » comme pourrait le laisser entendre une certaine conception mécaniciste de la communication, mais entrent à part entière dans le processus de la communication — tel qu'il est envisagé par la sémiotique — où le destinateur* et le destinataire, par exemple, ne sont pas des instances vides (tels l'émetteur* ou le récepteur) mais des sujets compétents. Il va de soi que, dans la ligne même de la « pragmatique » américaine, une sémiotique de la communication « réelle » (en tant qu'objet descriptible) peut être élaborée en extrapolant en particulier les modèles de la sémiotique cognitive, issus de l'analyse des discours narratifs.

▸ **Cognitif, Savoir, Communication, Discours, Faire.**

## Pratique adj.

*Practical*

On qualifie de **pratique**, lors de la lecture d'un récit mythique, le niveau discursif de surface* qui se donne comme une narration simple d'actions relatives aux acteurs qui y

sont installés, par opposition au niveau mythique*, plus profond, sous-jacent au premier et qui, une fois explicité*, apparaît comme porteur de significations abstraites* (articulant les préoccupations fondamentales de l'homme et de la culture* à l'intérieur de laquelle il vit). A ce terme, susceptible de prêter à confusion, s'est progressivement substitué celui de **figuratif***.

▸ **Cosmologique** (dimension ~), **Mythique** (discours, niveau ~), **Figure.**

## Pratiques sémiotiques

*Semiotic practices*

1.

En partant de la définition du sens* comme intentionnalité* orientée, et en tenant compte de ce que les organisations sémiotiques se constituent à l'intérieur de ces deux macrosémiotiques* que sont les langues* naturelles et les mondes naturels, on appellera **pratiques sémiotiques** les procès sémiotiques reconnaissables à l'intérieur du monde naturel, et définissables de manière comparable aux discours* (qui sont des « pratiques verbales », c'est-à-dire des procès sémiotiques situés à l'intérieur des langues naturelles).

2.

Les pratiques sémiotiques (que l'on peut qualifier également de sociales) se présentent comme des suites signifiantes de comportements somatiques organisés, dont les réalisations vont des simples stéréotypes sociaux jusqu'à des programmations de forme algorithmique* (permettant éventuellement le recours à un automate*). Les modes d'organisation de ces comportements peuvent être analysés comme des programmes* (narratifs) dont la finalité n'est reconnaissable, à la limite, qu'a posteriori : par la suite, on utilisera, dans la mesure où elles s'y prêtent, les méthodes et procédures de l'analyse discursive. Dans ce sens, certaines descriptions de rituels et de cérémonials sont assez concluantes. — Le concept de pratique sémiotique recouvre, entre autres, les discours gestuels* et les stratégies proxémiques*, encore trop peu explorés. L'étude des pratiques sémiotiques ne constitue, peut-être, que les prolégomènes d'une sémiotique de l'action*.

▸ **Monde naturel, Discours.**

## Prédicat n. m.

*Predicate*

1.

On considère traditionnellement le **prédicat** comme une des fonctions* syntaxiques, constitutives de l'énoncé*. En tant que classe* syntaxique, le prédicat correspond plus ou moins (sans se confondre) au verbe (défini comme classe morphologique) ou au syntagme verbal (considéré comme classe syntagmatique). L'emboîtement, les uns dans les autres, de ces trois types d'unités linguistiques, constitue un des problèmes les plus ardus de toute théorie grammaticale.

2.

La définition du prédicat et la place qui lui est accordée dans l'économie de l'énoncé, dépendent de la conception de la structure de l'énoncé élémentaire que telle ou telle théorie linguistique déclare axiomatiquement comme vraie. La conception binaire, la plus tenace, remonte à l'Antiquité et, malgré

les variations terminologiques (sujet/prédicat, thème/rhème, thème/propos, etc.), repose globalement sur une opposition sémantique entre « ce dont on parle » et « ce que l'on en dit ». Il en résulte que pour toutes les grammaires de l'énoncé (qui ne tiennent pas compte de l'énonciation), la **prédication** apparaît comme un des éléments essentiels de l'acte de langage.

3.

Le choix apriorique de la nature binaire de l'énoncé s'accompagne, le plus souvent, d'une autre hypothèse, plus ou moins implicite, portant sur l'unicité de l'énoncé élémentaire, c'est-à-dire sur la conviction que tous les énoncés, quels qu'ils soient, sont réductibles à une forme élémentaire unique. C'est ainsi que la logique classique réduit l'ensemble des énoncés à la seule forme attributive (« Pierre est dormant »). Les théories linguistiques plus récentes — le distributionnalisme* (suivi en cela par la grammaire générative*) tout aussi bien que la glossématique* — ont cherché à évacuer ce problème soit en construisant une syntaxe fondée sur les classes syntagmatiques, soit en désémantisant — ou en maintenant la seule relation abstraite de présupposition* — le lien qui rattache le prédicat au sujet.

4.

En nous situant dans la lignée de L. Tesnière et de H. Reichenbach, nous concevons le prédicat comme la relation constitutive de l'énoncé, c'est-à-dire comme une fonction* dont les termes-aboutissants sont les actants* : du même coup nous distinguons deux types d'énoncés élémentaires (et deux sortes de relations-prédicats, constitutives de ces énoncés) : les énoncés de faire* et les énoncés d'état*.

▶ **Classe, Énoncé.**

# Prescription n. f.

## *Prescription*

Dénomination du terme positif de la catégorie* modale déontique, la **prescription** comporte, comme sa définition syntaxique, la structure modale de *devoir-faire*; elle constitue, avec son terme contraire, l'interdiction*, l'axe de l'injonction*. — En logique déontique, le terme de prescription est souvent remplacé par celui d'obligation; il s'agit là d'une inconséquence sémantique : l'obligation, subsumant aussi bien l'interdiction que la prescription, serait à considérer comme le parasynonyme d'injonction*.

▶ **Déontiques** (modalités ~), **Devoir.**

# Présence n. f.

## *Presence*

1.

Le concept de **présence** relève de la théorie de la connaissance et comporte, de ce fait, de fortes implications métaphysiques (présence « dans » la perception, ou « révélée » par la perception, présence « à l'esprit », etc.) : sa définition ontologique est à exclure de la théorie sémiotique.

2.

Dans la perspective sémiotique, on considérera la présence (l'« être-là ») comme une détermination attribuée à une grandeur* qui la transforme en objet de savoir* du sujet cognitif. Une telle acception, essentiellement opératoire*, établie dans le cadre théorique de la relation transitive* entre le sujet connaissant et l'objet connaissable, est très large : sont présents, en ce cas, tous les objets de savoir possibles,

et la présence s'identifie, en partie, avec la notion d'existence* sémiotique.

3.

L'opposition catégorielle *présence/absence* apparaît alors comme une possibilité de distinguer deux modes d'existence sémiotique. Ainsi, la reconnaissance d'un paradigme, par exemple, implique — à côté d'un terme présent **(in praesentia)** dans la chaîne syntagmatique — une existence absente **(in absentia)** des autres termes constitutifs du paradigme. L'existence « in absentia », qui caractérise l'axe paradigmatique*, correspond à une existence virtuelle*, tandis que l'existence « in praesentia », d'ordre syntagmatique*, est une existence actuelle* (il s'agit évidemment des modes d'existence des unités et des classes syntagmatiques, et non de ceux d'un mot-occurrence « réel », par exemple, qui ne manifeste, sous forme d'une graphie, que la substance de son signifiant).

▶ **Existence sémiotique, Présupposition.**

## Présupposition n. f.

### *Presupposition*

1.

Dans la langue courante, le terme de **présupposition** est ambigu, car il désigne soit l'acte de présupposer, soit un certain type de relation entre des termes, soit un des termes (le présupposé) auquel aboutit la relation. Utilisé par ailleurs en logique et en linguistique, ce concept a donné lieu, récemment, à des développements larges et profonds qu'il est impossible ici de retracer. Nous nous bornerons à préciser seulement l'apport de ce concept pour une typologie des relations fondamentales.

2.

En réservant la dénomination de présupposition à la seule relation*, on dira qu'elle désigne la relation que contracte le terme* **présupposant** avec le terme **présupposé**. Par terme présupposé, on entendra celui dont la présence* est la condition nécessaire de la présence du terme présupposant, alors que la présence du terme présupposant n'est pas la condition nécessaire de celle du terme présupposé. L'exemple, devenu classique, donné par L. Hjelmslev, est celui de la relation de présupposition, reconnue entre (en latin) « ab » (présupposant) et l'ablatif (présupposé) : la présence de l'ablatif ne nécessite pas celle de « ab ».

3.

Cet exemple peut aider à distinguer la présupposition de l'implication* (qui est une relation du type « si... alors ») : on dira que le latin « ab » implique l'ablatif, en entendant par là que, logiquement antérieur, il conditionne la présence de l'ablatif. En revanche, l'ablatif présuppose « ab », car, en tant que terme présupposé, il est logiquement antérieur à « ab », terme présupposant. On peut donc dire que les deux types de relations sont orientées*, mais dans des directions opposées. On remarquera, d'autre part, que la relation d'implication présuppose la relation de présupposition qui lui est antérieure; c'est dans la mesure où l'ablatif est le terme présupposé, et comme tel nécessaire, que l'implication « si... alors » peut s'exercer de plein droit; si tel n'était pas le cas, l'implication serait aléatoire.

4.

A côté de la **présupposition simple**, que nous venons d'évoquer, on

reconnaît une **double présupposition** (dite aussi **présupposition réciproque**) dans laquelle les deux termes sont à la fois présupposants et présupposés. L'absence de présupposition entre deux termes leur rend leur autonomie* : la relation, qu'ils contracteront entre eux, sera alors soit celle de combinaison*, sur l'axe syntagmatique, soit celle d'opposition sur l'axe paradigmatique.

5.

En sémiotique narrative, la lecture à rebours du récit* permet, par exemple, conformément au schéma narratif*, de mettre à jour un ordre logique de présupposition entre les différentes épreuves* : l'épreuve glorifiante* présuppose l'épreuve décisive*, et celle-ci, à son tour, présuppose l'épreuve qualifiante*. En d'autres termes, la logique du récit est orientée et va de l'aval vers l'amont, et non inversement comme certains seraient tentés de le croire. Dans cette perspective, et du point de vue de la production* du discours narratif, la conversion* de l'**axe des présuppositions** en axe des consécutions, qui caractérise la programmation* temporelle, est une des composantes de la performance de l'énonciateur*.

▶ **Présence, Carré sémiotique.**

## Privation n. f.

*Deprivation*

Située au niveau figuratif*, la **privation** — qui s'oppose paradigmatiquement à l'acquisition* — représente la transformation* qui établit la disjonction* entre le sujet* et l'objet* à partir de leur conjonction* antérieure; elle s'effectuera sur un mode soit transitif* (dépossession*), soit réfléchi* (renonciation*). Inscrite dans le schéma narratif*, la privation est la forme négative de la conséquence et peut être considérée, à ce titre, comme une des composantes possibles de cette figure discursive qu'est l'épreuve.

▶ **Communication, Conséquence, Épreuve.**

## Probabilité n. f.

*Probability*

En tant que dénomination de la structure modale de *ne pas croire ne pas être*, la **probabilité** est un des termes de la catégorie modale épistémique, où elle a l'improbabilité* comme terme contradictoire et l'incertitude* comme terme subcontraire.

▶ **Épistémiques** (modalités ~).

## Procédé stylistique

*Stylistic device*

Terme de stylistique, qui désigne la « manière d'opérer » de l'énonciateur* lors de la production* du discours, le **procédé stylistique** est reconnaissable — au moins intuitivement — à un certain niveau de surface* du texte. Cette notion reprend à son compte les anciennes figures* de rhétorique, tout en les rattachant à l'instance de l'énonciation*. L'absence de procédures de reconnaissance* de ces procédés, comme celle de toute description structurale permettant l'établissement de leur taxinomie, a été, jusqu'à présent, la raison principale de l'échec de la stylistique.

▶ **Stylistique.**

## Procédure n. f.

*Procedure*

1.

Dans la tradition hjelmslévienne, on entend par **procédure** une suite d'opérations* ordonnée, qui vise à épuiser la description* d'un objet sémiotique selon le niveau de pertinence* choisi. Une telle définition, théoriquement irréprochable, est trop générale pour être exploitée. Aussi applique-t-on le plus souvent le terme de procédure à des suites d'opérations limitées et/ou localisées, correspondant à une instance, à un segment ou à un micro-univers* donnés, qu'on cherche à soumettre à la description.

2.

On distinguera deux grands types de procédures : les **procédures analytiques*** (ou descendantes) partent d'un objet sémiotique considéré comme un tout et visent à établir les relations entre ses parties et le tout; les **procédures synthétiques** (ou ascendantes) partent généralement des éléments considérés comme indécomposables en reconnaissant qu'ils font partie d'unités plus larges.

3.

Dans la tradition américaine, on cherche à distinguer les **procédures de description*** des **procédures de découverte*.** On peut voir là deux sortes de problématiques — souvent confondues — d'ordre épistémologique : les procédures de description relèvent de la réflexion sur la construction des métalangages* et des systèmes de représentation* du faire scientifique, tandis que les procédures de découverte posent des problèmes relatifs à la valeur des théories* et à l'efficacité* des méthodologies*.

4.

C'est dans cette dernière perspective que la linguistique chomskyenne oppose aux procédures de découverte, considérées comme non pertinentes pour fonder et justifier les théories grammaticales, les **procédures d'évaluation**, susceptibles de les apprécier selon le principe de simplicité.

▶ **Description, Découverte, Métalangage, Représentation, Simplicité.**

## Procès n. m.

*Process*

1.

En cherchant à préciser la dichotomie saussurienne de langue/parole, L. Hjelmslev l'a interprétée comme un cas particulier d'une approche plus générale, par laquelle le sujet connaissant aborde l'objet à connaître, en l'envisageant soit comme système* soit comme **procès**. Le **procès sémiotique**, qui ne reprend qu'une partie des déterminations du concept flou de parole*, désigne alors, dans la terminologie hjelmslévienne, l'axe* syntagmatique du langage, et s'oppose au système sémiotique qui en représente l'axe paradigmatique.

2.

En sémiotique discursive, le terme de procès sert à désigner le résultat de la conversion* de la fonction narrative de faire*, conversion qui s'effectue grâce aux investissements complémentaires des catégories temporelles et surtout aspectuelles. Un tel procès peut être alors lexicalisé soit sous une forme condensée* (un simple verbe, par exemple), soit en expansion* (phrase, paragraphe, chapitre, etc.).

▶ **Syntagmatique, Aspectualisation, Temporalisation.**

# Production n. f.

## *Production*

1.

Dans le cadre des activités humaines, on peut opposer la **production** — conçue comme l'opération* par laquelle l'homme transforme la nature ou les choses — à la communication* qui a trait aux relations intersubjectives et qui, de ce fait, relève de la manipulation* (en tant qu'elle implique un faire-croire et un faire-faire).

2.

En sémiotique, la production est l'activité sémiotique, considérée comme un tout, et qui, située dans l'instance de l'énonciation*, aboutit à la formation de l'énoncé* (phrase ou discours). L'usage a tendance à confondre les termes de production et de génération (ou engendrement). Selon la grammaire générative*, la génération relève de la compétence* du sujet parlant (qui est à la fois, et indistinctement, émetteur* et récepteur*), alors que la production, caractéristique de la performance*, n'est le fait que du seul énonciateur*.

3.

On oppose souvent les **grammaires de production** aux grammaires de reconnaissance : tandis que celles-ci se situent idéalement à la place de l'énonciataire et opèrent l'analyse d'un corpus* d'énoncés, celles-là adoptent le point de vue de l'énonciateur et procèdent par synthèse*, visant à construire les phrases grammaticales à partir des éléments.

▶ **Opération, Communication, Génération, Énonciation, Acte de langage, Reconnaissance.**

# Profonde (structure ⌣) adj.

## *Deep structure*

1.

Les **structures* profondes** sont habituellement opposées, en sémiotique, aux structures de surface* (ou superficielles) : alors que celles-ci relèvent, soi-disant, du domaine de l'observable, celles-là sont considérées comme sous-jacentes à l'énoncé. On remarquera toutefois que le terme de **profondeur** est entaché de connotations idéologiques, du fait de l'allusion à la psychologie des profondeurs, et que son sens se rapproche souvent de celui d'authenticité.

2.

La profondeur est en même temps implicitement liée à la sémantique et suggère une certaine « qualité » de la signification et/ou la difficulté de son déchiffrement. Tout en admettant volontiers qu'il existe différents niveaux de signification (ou différentes isotopies*), il ne semble pas qu'on puisse réduire la problématique des structures profondes à la seule dimension sémantique, ni d'ailleurs lier l'interprétation* sémantique — comme le faisait la grammaire générative* standard — aux seules structures profondes.

3.

En linguistique, la distinction entre ces deux types de structures, due à la grammaire générative et transformationnelle, fait évidemment abstraction des sens (1) et (2), ci-dessus évoqués. Elle ne concerne que la dimension syntaxique* de la langue, et elle est fondée sur la relation de transformation* — ou d'une suite de transformations — reconnaissable (et explicitable sous forme de règles*) entre deux analyses d'une même phrase, dont la plus simple et la

plus abstraite est située au niveau profond. On voit bien qu'il ne s'agit pas, dans le cas des structures de surface, de phrases « réelles » ou réalisées*, alors que les structures profondes seraient seules virtuelles*. Les unes et les autres relèvent du modèle de la compétence* (ou de la langue*) et sont tributaires de la théorie linguistique qui les a formulées et du système formel* qui les a explicitées.

4.

Ceci nous conduit à dire que ces deux types de structures sont des constructions métalinguistiques* (« profond » et « surface » sont deux métaphores spatiales, relatives à l'axe de la verticalité) : elles servent à désigner, l'une la position de départ, l'autre le point d'aboutissement d'une chaîne de transformations, qui se présente comme un processus de génération*, comme un parcours génératif* d'ensemble, à l'intérieur duquel on peut distinguer autant d'étapes et de jalons qu'il est nécessaire pour la clarté de l'explication. Le caractère purement opératoire* de ces paliers structurels justifie d'ailleurs et autorise les remaniements et les remises en question que la théorie est amenée à y introduire.

5.

En sémiotique, l'utilisation de cette dichotomie s'inscrit nécessairement dans la théorie générale de la génération de la signification, et tient compte essentiellement à la fois du principe génératif selon lequel les structures complexes sont produites à partir de structures plus simples (*cf.* la combinatoire*), et du principe d' « accroissement du sens » selon lequel toute complexification des structures apporte un complément de signification. C'est pourquoi chaque instance du parcours génératif doit comporter les deux composantes syntaxique et sémantique (ce que la théorie générative élargie est sur le point d'admettre). La notion de profondeur étant relative, chaque instance de génération du discours renvoie à une instance « plus profonde » et ainsi de suite, jusqu'à la structure profonde par excellence qu'est la structure* élémentaire de la signification, point ab quo du parcours génératif.

▶ **Surface, Niveau, Structure.**

# Programmation spatio-temporelle

## *Spatio-temporal programming*

Du point de vue de la production du discours et dans le cadre du parcours génératif* global, les **programmations spatiale et temporelle** apparaissent comme des sous-composantes des procédures de spatialisation* et de temporalisation* (intégrées elles-mêmes, à leur tour, dans la discursivisation*) grâce auxquelles — entre autres — s'effectue la conversion* des structures narratives en structures discursives.

### A. Programmation spatiale

1.

En sémiotique discursive, on entend par **programmation spatiale** la procédure qui consiste, à la suite de la localisation* spatiale des programmes* narratifs, à organiser l'enchaînement syntagmatique* des espaces partiels.

2.

En sémiotique de l'espace*, la programmation spatiale s'effectue par la mise en corrélation des comportements programmés des sujets (de leurs programmes narratifs) avec les

espaces segmentés qu'ils exploitent (*cf.* cuisine + salle à manger; chambre + toilettes + w.c.). Une telle programmation est dite fonctionnelle lorsqu'elle vise l'optimisation* de l'organisation spatiale en fonction de programmes narratifs stéréotypés.

**B. Programmation temporelle**

1.

La principale caractéristique de la **programmation temporelle** est la conversion* de l'axe des présuppositions*, qui représente l'ordre logique de l'enchaînement des programmes narratifs, en axe des consécutions, donnant lieu ainsi à l'étalement temporel et pseudo-causal des actions racontées. Ainsi, étant donné un programme narratif (abrégé en **PN**) complexe (par exemple la préparation de la soupe au pistou), l'ordre narratif consiste, en partant du PN de base (attribution de la soupe aux convives), à remonter, par une chaîne de présuppositions logiques, d'un PN d'usage à un autre, jusqu'à l'état initial (caractérisé par la non-existence de la soupe et le projet de sa préparation). La programmation temporelle a pour effet d'inverser cet ordre et de lui substituer un ordre « chronologique » qui dispose les PN d'usage en consécution temporelle.

2.

Toutefois, la programmation temporelle ne se réduit pas à la seule disposition, sur la ligne temporelle, selon la catégorie de *antériorité/postériorité*, des divers PN. Elle implique, en outre, une mesure du temps en durées (en introduisant ainsi l'aspectualisation* qui transforme les faire* en procès*) : tous les PN d'usage sont évalués en tant que procès duratifs* pour être inscrits dans le programme temporel, de telle manière que l'aspect terminatif* de chaque procès corresponde au moment de l'intégration de chaque sous-programme dans le programme d'ensemble. Il s'agit donc là de la procédure de périodisation* des PN d'usage en fonction de la réalisation du PN de base.

3.

Étant donné que la temporalisation met en jeu non seulement la catégorie relationnelle *antériorité/postériorité* reliant les PN situés sur une seule ligne, mais aussi celle de la *concomitance* identifiant temporellement deux PN parallèles, la programmation temporelle tient compte de la possibilité de programmer en concomitance* deux ou plusieurs PN. La procédure utilisée alors est celle d'emboîtement* temporel qui permet d'inscrire, dans une durée plus longue une durée plus courte ou une ponctualité*. Un PN, installé dans la durée, ou bien laisse un laps d'« attente », c'est-à-dire de non-faire permettant d'exécuter un PN 2, ou bien permet d'installer, parallèlement, un sujet délégué* (un aide-cuisinier par exemple) exécutant simultanément le PN 2.

4.

La programmation temporelle ainsi exécutée offre une représentation chronologique de l'organisation narrative. Or, la chronologie n'est pas nécessairement rationnelle, elle comporte souvent des syntagmes programmés stéréotypés qui se maintiennent tels quels malgré le changement du PN de base. Dès lors, il est possible de concevoir des procédures d'optimisation* fonctionnelle des programmations temporelles, telles qu'elles sont pratiquées en recherche opérationnelle, mais aussi, encore imparfaitement, en linguistique appliquée, procédures qui explicitent le concept de simplicité* en syntagmatique.

5.

La programmation temporelle, qui aboutit à l'établissement d'une chronologie, ne doit pas être confondue avec la programmation textuelle (dans le cadre de la textualisation*) qu'effectue l'énonciateur* obéissant aux contraintes et profitant des libertés dues à la nature linéaire (temporelle ou spatiale) du texte*. S'il est contraint, par exemple, de programmer des concomitances comme des successions, il dispose, en revanche, d'une marge de liberté pour réorganiser la chronologie à sa guise (en opérant des anachronisations, et en aménageant des suspens, par exemple). Sous toutes réserves, on pourrait peut-être parler ici par analogie d'une optimisation esthétique (idiolectale ou sociolectale).

▶ **Spatialisation, Temporalisation, Localisation spatio-temporelle.**

# Programme narratif

## *Narrative program*

1.

Le **programme narratif** (abrégé en **PN**) est un syntagme* élémentaire de la syntaxe* narrative de surface, constitué d'un énoncé de faire* régissant un énoncé d'état*. Il peut être représenté* sous les deux formes suivantes :

PN = F [S1 → (S2 ∩ Ov)]
PN = F [S1 → (S2 ∪ Ov)]

où : F = fonction
S1 = sujet de faire
S2 = sujet d'état
O = objet (susceptible de subir un investissement sémantique sous forme de *v* : valeur)
[ ] = énoncé de faire
( ) = énoncé d'état
→ = fonction de faire (résultant de la conversion* de la transformation*)
∩ ∪ = jonction (conjonction ou disjonction) indiquant l'état final, la conséquence du faire.

Remarque : Pour plus de clarté la fonction « faire » est représentée pléonastiquement par les deux symboles : F et →.
Le programme narratif est à interpréter comme un changement d'état, effectué par un sujet (S1) quelconque, affectant un sujet (S2) quelconque : à partir de l'énoncé d'état du PN, considéré comme conséquence, on peut, au niveau discursif, reconstituer des figures* telles que l'épreuve*, le don*, etc.

2.

Une typologie des PN serait à établir en prenant successivement en considération les critères suivants :

- *a*) la nature de la jonction* : conjonction ou disjonction (correspondant à l'acquisition* ou à la privation* de valeurs);

- *b*) celui de la valeur investie : valeurs modales* ou descriptives* (et, à l'intérieur de celles-ci, valeurs pragmatiques* ou cognitives*);

- *c*) la nature des sujets en présence : ceux-ci sont soit distincts (pris alors en charge par deux acteurs* autonomes), soit présents en syncrétisme* dans un seul acteur : en ce dernier cas, le PN est alors appelé performance*.

3.

Le programme narratif sera parfois complexifié aux fins d'emphase*, c'est-à-dire pour produire l'effet de sens « difficulté », « caractère extrême » de la tâche. Deux procédures d'emphase sont relativement

fréquentes, spécialement en ethnolittérature : la duplication* (lorsque le PN est dédoublé, l'échec du premier étant suivi de la réussite du second), notée symboliquement PN ($\times$ 2), et la triplication* (où trois PN successifs ne diffèrent que par la « difficulté » croissante de la tâche) indiquée par PN ($\times$ 3).

4.

Un PN simple se transformera en PN complexe lorsqu'il exigera la réalisation préalable d'un autre PN : c'est, par exemple, le cas du singe qui, pour atteindre la banane, doit d'abord chercher un bâton. Le PN général sera alors appelé **PN de base**, tandis que les PN présupposés* et nécessaires seront dits **PN d'usage** : ceux-ci sont en nombre indéfini, lié à la complexité de la tâche à accomplir; on les notera comme PN (PNu 1, 2, ...), en indiquant par les parenthèses, comme en (3), le caractère facultatif de l'expansion.

5.

Le PN d'usage peut être réalisé soit par le sujet lui-même, soit par un autre sujet, délégué du premier : dans ce dernier cas, on parlera de **PN annexe**, symbolisé par PN (PNa) et reconnu comme appartenant à un niveau de dérivation* inférieur (l'installation du sujet de faire délégué* — être humain, animal ou automate — posant le problème de sa compétence*).

6.

C'est du PN de base choisi, c'est-à-dire essentiellement de la valeur dernière visée, que dépend la forme actualisée* du PN global, appelé à être mis en discours, c'est-à-dire, en premier lieu, temporalisé, aux fins de réalisation*. On voit ainsi comment un PN se transforme, par la mise en place de quelques procédures de complexification (formulables en règles*), en programmation opératoire. — On notera qu'au niveau discursif, les PN peuvent être explicites* ou rester implicites* : leur explicitation est une exigence de la syntaxe narrative de surface.

7.

Qu'il s'agisse d'un PN simple ou d'une suite ordonnée de PN (incluant des PN d'usage et, éventuellement, des PN annexes), l'ensemble syntagmatique ainsi reconnu correspond à la *performance* du sujet*, à condition toutefois que les sujets de faire et d'état soient en syncrétisme dans un acteur déterminé et que les sujets des PN annexes soient identiques au sujet du faire principal ou, du moins, délégués et régis par lui. Le PN, dit performance, en présuppose un autre, celui de la compétence* (le sujet du « faire-être » devant être, au préalable, modalisé par exemple comme sujet du *vouloir-faire* ou du *devoir-faire*). Dans cette perspective, la compétence apparaît comme un programme d'usage, caractérisé toutefois par le fait que les valeurs visées par lui sont de nature modale*. — La performance présupposant la compétence, une nouvelle unité syntaxique se dégage, qui résulte de leur enchaînement logique et leur est hiérarchiquement supérieure : nous lui donnons le nom de **parcours narratif**.

▶ **Syntaxe narrative de surface, Narratif** (schéma ~), **Narratif** (parcours ~).

## **Proposition** n. f.

*Clause*

1.

En grammaire traditionnelle, le terme de **proposition** est utilisé pour

désigner soit une unité syntaxique autosuffisante, et alors la proposition, dite indépendante, est identifiée à la phrase simple, soit une unité ayant la même structure, mais intégrée dans la phrase complexe (où la proposition principale régit les propositions subordonnées). Depuis L. Tesnière et N. Chomsky, la problématique de la phrase complexe a été résorbée par un mécanisme de production phrastique unique (*cf.* l'enchâssement*). Sur le plan terminologique, l'énoncé remplace avantageusement aussi bien le terme de phrase que celui de proposition.

2.

En logique, on entend par proposition un énoncé susceptible d'être dit vrai ou faux : une telle définition est restrictive (elle exclut, par exemple, les phrases interrogatives, impératives) et ne permet pas l'utilisation du terme de proposition comme synonyme d'énoncé.

▶ **Phrase, Énoncé.**

## Proprioceptivité n. f.

*Proprioceptiveness* (neol.)

Terme* complexe* (ou neutre*?) de la catégorie* classématique *extéroceptivité/intéroceptivité*, la **proprioceptivité** sert à classer l'ensemble des catégories sémiques, qui dénote le sémantisme* résultant de la perception qu'a l'homme de son propre corps. D'inspiration psychologique, ce terme est à remplacer par celui de thymie (porteur de connotations psychophysiologiques).

▶ **Thymique** (catégorie ~), **Extéroceptivité.**

## Prosodie n. f.

*Prosody*

1.

Sous-composante de la phonologie et/ou de la phonétique* (l'une et l'autre sont alors dites suprasegmentales), la **prosodie** se consacre à l'étude des unités du plan de l'expression*, qui dépassent les dimensions des phonèmes*. Ces unités suprasegmentales sont appelées généralement **prosodèmes.** L'inventaire des catégories* prosodiques est loin d'être achevé (on y inclut toutes sortes de phénomènes, tels que l'accentuation, l'intonation*, le bruit, les pauses, le débit, le rythme*, etc.) ; ce champ de recherche, encore insuffisamment exploré, pourrait être un des lieux de rapprochement entre les sémiotiques poétique et musicale.

2.

Le statut des prosodèmes n'est pas évident, mais il est clair qu'ils ne se satisfont pas de la seule fonction discriminatoire* qui caractérise les phonèmes. Certains d'entre eux apparaissent comme des catégories syntaxiques (l'intonation, par exemple, peut être considérée comme constituant* de phrase), morphosyntaxiques (l'accent, selon les langues, est capable d'avoir une fonction démarcative* de mots ou de syntagmes), ou morphologiques (l'accentuation de la première ou de la seconde syllabe de l'anglais « insult » le détermine respectivement comme substantif ou comme verbe).

3.

Leur statut proprement sémiotique fait également difficulté, car les prosodèmes ne semblent pas être des figures*, au sens hjelmslévien du mot, c'est-à-dire des unités du plan de l'expression*, mais bien plutôt des signes* biplanes semi-

motivés : ainsi, par exemple, si l'on distingue dans l'intonation une opposition du type *courbe montante/courbe descendante* sur le plan de l'expression, cette opposition est corrélée à une autre, située sur le plan du contenu, que l'on peut désigner comme *suspension/conclusion*. Les catégories prosodiques sont à rapprocher ainsi des catégories gestuelles ou picturales, par exemple.

▶ **Phonologie.**

## Protoactant n. m.

*Proto-actant*

La structure* étant le mode d'existence sémiotique élémentaire, tout actant est susceptible d'être projeté sur le carré sémiotique et d'être articulé ainsi en au moins quatre positions actantielles (actant, antactant, négactant, négantactant) : par rapport à la catégorie* actantielle qui se constitue ainsi, il sera appelé **protoactant**. On dira, par exemple, que le sujet* ou le destinateur* sont des protoactants lorsqu'ils manifestent dans le discours certaines de leurs positions actantielles telles que sujet et anti-sujet, destinateur et anti-destinateur.

▶ **Actant, Carré sémiotique.**

## Proxémique n. f.

*Proxemics*

1.

La **proxémique** est une discipline — ou plutôt un projet de discipline — sémiotique, qui vise à analyser les dispositions des sujets* et des objets* dans l'espace*, et, plus particulièrement, l'usage que les sujets font de l'espace aux fins de signification. Ainsi définie, elle apparaît comme un domaine problématique de la théorie sémiotique*, qui recouvre en partie la sémiotique de l'espace, mais aussi les sémiotiques naturelle*, théâtrale*, discursive*, etc.

2.

Les contours de ce champ problématique restent encore très incertains. Dans une première approche, la proxémique semble s'intéresser aux relations spatiales (de proximité, d'éloignement, etc.) qu'entretiennent les sujets entre eux, et aux significations non verbalisées qu'ils en retirent. Toutefois, lorsqu'il ne s'agit plus de sémiotiques naturelles (c'est-à-dire des comportements « réels » dans le monde), mais de sémiotiques artificielles ou construites (théâtre, liturgie, rituel, urbanisme, etc.), et qu'on est amené à prévoir une instance de l'énonciation*, les dispositions des objets, tout autant que celles des sujets, deviennent porteuses de sens.

3.

La proxémique ne saurait se satisfaire de la seule description des dispositifs spatiaux, formulés en termes d'énoncés d'état* ; elle doit envisager également les mouvements* des sujets et les « déplacements » d'objets, qui ne sont pas moins significatifs, car ils sont des représentations spatio-temporelles des transformations* (entre les états). Dès lors, la proxémique déborde les limites qu'elle s'est tracées et se voit obligée d'intégrer dans son champ d'analyse tout aussi bien les langages gestuels que les langages spatiaux.

4.

Indépendamment des limites que la proxémique se fixera elle-même, les procédures de **proxémisation** doivent être intégrées, d'ores et déjà, dans la composante de la sémiotique discursive, qu'est la spatialisation.

▶ **Spatialisation, Gestualité.**

# Psychosémiotique
n. f.

## *Psycho-semiotics*

1.

Il est bon de prévenir, dès l'abord, que le terme de **psychosémiotique**, ici proposé, ainsi que le domaine qu'il serait censé recouvrir, n'existent pas et ne constituent qu'un vœu pieux de la part du sémioticien. Une seule sémiotique particulière, la linguistique, se trouve depuis quelque temps couplée à la psychologie et constitue la **psycholinguistique** considérée, depuis les années 1950, comme une discipline autonome.

2.

Ce rapprochement de deux disciplines qui se sont élaborées de manière indépendante, visant à produire un nouveau champ scientifique autonome, repose sur une illusion, celle de l'interdisciplinarité. En effet, pour peu qu'on admette qu'une science se définit par ses méthodes d'approche et non par l'objet ou le domaine d'application, il faut être bien naïf pour prétendre que deux méthodologies, construites séparément, puissent être considérées comme compatibles et homologables, alors que déjà deux théories linguistiques et, a fortiori, deux théories psychologiques ne le sont pas entre elles, faute de pouvoir être traduites en un langage formel*, cohérent et unique. On sait qu'une étude entreprise par J.P. Boons et visant l'homologation d'une dizaine de rapports fournis par autant de sciences humaines et portant sur un seul et même village breton, a révélé la convergence maximale des disciplines concernées sur un mot qui leur est commun, le qualificatif « important», signe infaillible d'un haut degré de non-scientificité de ces discours. Il est évident qu'une alliance de la psychologie et de la linguistique ne peut avoir pour effet que la domination d'une discipline sur l'autre, ce qui donne lieu à des recherches qui portent soit sur la psychologie du langage, soit sur la linguistique psychologique.

3.

Dans une première phase, la psycholinguistique est apparue comme l'alliance assez réussie de la psychologie des comportements (le behaviorisme) et du structuralisme américain, les deux ayant au moins en commun leur asémantisme. La seconde période, qui se prolonge jusqu'à nos jours, commence avec l'avènement de la grammaire générative* qui se donne pour partenaire une psychologie beaucoup plus classique et tolérante (traitant de la perception, de la mémoire, de la personnalité, etc.). La linguistique générative avait, en effet, quelque chose à offrir à la psychologie : se réservant le domaine de la compétence* linguistique (dont la description construit la grammaire d'une langue), elle a cédé sans regret à la psycholinguistique celui de la performance*, en l'invitant à définir un double modèle de la production et de la perception du langage, modèle qui rendrait compte de la prise en charge, par le sujet parlant, du modèle de la compétence. Ainsi, tout comme F. de Saussure qui, après avoir défini la langue* comme le seul objet de la linguistique, avait jeté la parole* en pâture aux appétits psychologiques et sociologiques, N. Chomsky s'approprie la compétence, quitte à offrir sa performance aux interprétations les plus hétérogènes.

4.

Deux autres théories psychologiques — la psychologie génétique

de Piaget et la psychanalyse freudienne — ne semblent pas avoir été suffisamment mises à contribution par la psycholinguistique : l'importance — qui nous paraît excessive — attachée aux problèmes de l'« innéisme » n'y a pas laissé de place, ou très peu, pour une confrontation, méthodologiquement fondamentale, des approches génétique (qui caractérise ces deux formes de psychologie) et générative (qui est celle de la linguistique dominante).

5.

Quant aux rapports de la psychologie et de la sémiotique, ils semblent caractérisés, des deux côtés, par des certitudes épistémologiques et méthodologiques qui n'admettent que l'intégration, partielle ou totale, du domaine voisin dans le sien, sans concevoir la possibilité d'une collaboration durable. Ceci est particulièrement net dans le cas de la psychanalyse : bien que la *Traumdeutung* de Freud soit un travail remarquable d'analyse sémiotique avant la lettre, bien que les emprunts de Lacan à la linguistique (et à la sémiotique) ne soient pas négligeables, la psychanalyse se considère comme un champ de savoir totalisant, susceptible d'interpréter et d'absorber les données et les problématiques qu'elle rencontre sur son chemin. Elle ne le cède en rien, dans ce domaine, à la sémiotique qui, forte de son « anti-psychologisme » qu'elle a hérité de Saussure, n'est que trop prompte à dispenser ses « conseils » et à offrir ses services méthodologiques à tout venant. La situation ainsi créée est, somme toute, peut-être plus saine et plus claire que celle d'une fausse interdisciplinarité, la « psychologie du langage » et la « sémiotique psychologique », distinctes, restant chacune sur ses positions.

6.

La sémiotique est constamment amenée à empiéter sur le terrain traditionnellement réservé à la psychologie. Ainsi, sur le plan sémantique, ayant à préciser l'univers* sémantique comme un donné antérieur à toute analyse, elle ne peut se dispenser de distinguer l'univers individuel* en l'opposant à l'univers collectif*, de prévoir aussi, à titre d'hypothèse, des structures* axiologiques élémentaires (telles que les catégories de *vie/mort* et de *nature/culture*) permettant d'en entreprendre la description. De tels univers, considérés comme objets, peuvent être assumés et interprétés par des sujets* individuels ou collectifs, donnant lieu à des articulations particularisantes que sont les univers idiolectal* et sociolectal*. L'individuel et le social, le psychologique et le sociologique se trouvent, de ce fait, organisés, pour les besoins de la sémiotique, en concepts opératoires.

7.

Sur le plan syntaxique, d'autre part, les récents développements de la grammaire actantielle — mettant en lumière le dynamisme des rôles actantiels* et la variété des modalisations* des sujets — ont conduit la sémiotique à concevoir la « vie intérieure » de l'acteur nommé « personne » comme un champ d'exercices syntaxiques où un nombre assez élevé de sujets (syntaxiques) coexistent, se confrontent, exécutent des parcours et participent aux manœuvres tactiques et stratégiques, — vision que l'on peut rapprocher du spectacle que se donne (avec les « moi », les « sur-moi » et les « ça ») la psychanalyse.

8.

Il reste, finalement, un domaine

sémiotique encore inexploré — qui ne fut que suggéré par Hjelmslev —, celui des connotations* individuelles, c'est-à-dire d'un système de connotation (donnant lieu, probablement, à des procès connotatifs) qui, parallèlement aux connotations sociales, se trouve sous-tendu à nos discours en constituant, un peu à la manière des caractérologies d'autrefois, une typologie immanente des personnalités, des manières d'être, des registres, des voix et des timbres. C'est là qu'une **psychosémiotique**, prenant en charge de telles sémiotiques, avec leur mode de manifestation syncrétique*, pourrait trouver un champ d'expérimentation disponible.

# Punition n. f.

## *Punishment*

Inscrite dans le schéma narratif* canonique, la **punition** est la forme négative de la rétribution (qui, sur la dimension pragmatique*, fait partie du contrat*, explicite ou implicite, passé entre le Destinateur et le Destinataire-sujet), par opposition à sa forme positive qu'est la récompense*. Selon que la sanction pragmatique négative est exercée par un Destinateur social ou individuel, on pourra distinguer ces deux modes de punition que sont la justice* et la vengeance*.

▶ **Rétribution, Sanction.**

# Q

## Qualifiante (épreuve ~) adj.

*Qualifying test*

Figure discursive, rattachée au schéma narratif, l'**épreuve qualifiante** — située sur la dimension pragmatique* — correspond à l'acquisition* de la compétence (ou, plus précisément, des modalités* actualisantes du *savoir-faire* et/ou du *pouvoir-faire*) : elle est logiquement présupposée par l'épreuve décisive*. Du point de vue de la syntaxe* narrative de surface, l'épreuve qualifiante peut être considérée comme un programme* narratif d'usage, par rapport au programme narratif de base (correspondant à la performance*).

► **Épreuve, Compétence, Narratif** (schéma ~).

## Qualification n. f.

*Qualification*

1.

Dans un premier temps de la recherche, nous avions proposé de distinguer deux types de prédicats* : les **qualifications**, correspondant aux états* et déterminations des actants*, et les fonctions* entendues comme procès*; cette opposition étant fondée sur la catégorie* *statisme/dynamisme*. Dans cette perspective, l'analyse s'effectuait en deux directions et permettait de dégager, parallèlement et complémentairement, un **modèle* qualificatif** (de type taxinomique*) et un modèle fonctionnel (de caractère narratif), éventuellement convertibles l'un en l'autre.

2.

Toutefois, les éléments qualificatifs ainsi reconnus se présentaient comme des énoncés* à un seul actant (à la différence des énoncés fonctionnels qui établissaient une relation entre actants), contredisant ainsi le postulat général selon lequel toute relation* ne peut exister qu'entre au moins deux termes*. Un réexamen, devenu nécessaire, du concept d'énoncé élémentaire, nous a permis d'assimiler les énoncés qualificatifs aux énoncés d'état (que spécifie la jonction* du sujet* et de l'objet*), la qualification étant alors considérée comme la valeur* investie dans l'actant-objet.

3.

Dans le cadre du schéma narratif*, la qualification est la conséquence* de l'épreuve qualifiante* et s'identifie à l'acquisition de la compétence* modale (ou, plus précisément, aux modalités* actualisantes* que sont le savoir-faire et/ou le pouvoir-faire).

► **Fonction, Énoncé, Épreuve.**

## Quête n. f.

*Quest*

Terme figuratif*, qui désigne à la fois la tension entre le sujet* et l'objet de valeur visé, et le déplacement de celui-là vers celui-ci, la **quête** est une représentation spatiale, sous forme de « mouvement » et sur un mode duratif*, de l'actualisation (correspondant à une relation de disjonction* entre sujet et objet), et plus particulièrement, de la modalité du vouloir*; l'aspect terminatif* de la quête correspondra à la réalisation* (ou conjonction* entre sujet et objet).

▶ **Objet, Actualisation.**

# R

## Réalisation n. f.

*Realization*

Du point de vue des modes d'existence*, la sémiotique a été amenée à substituer à la catégorie* *virtuel/actuel*, l'articulation ternaire *virtuel/actuel/réalisé*, de façon à pouvoir mieux rendre compte de l'organisation narrative. Antérieurement à leur jonction*, sujets et objets sont en position virtuelle*. Avec la fonction* jonctive — et dans le cadre des énoncés d'état* — deux types de relations s'instaurent : ou bien il y a disjonction* entre sujets et objets, et, dans ce cas, on dira que ceux-ci sont actualisés; ou bien il y a conjonction*, et ils se trouvent réalisés. On entendra donc par **réalisation** la transformation* qui, à partir d'une disjonction antérieure, établit la conjonction entre le sujet et l'objet. — Selon que, au niveau actoriel, le sujet du faire est différent ou non du bénéficiaire, on aura soit une réalisation transitive* (figurativisée par l'attribution*), soit une réalisation réfléchie* (l'appropriation*). — On appellera **valeur réalisée** la valeur investie dans l'objet au moment (c'est-à-dire dans la position* syntaxique) où celui-ci est en conjonction avec le sujet.

► **Existence sémiotique, Actualisation, Valeur, Narratif** (schéma ∼).

## Récepteur n. m.

*Receiver*

1.

Dans la théorie de l'information*, le **récepteur**, opposé à l'émetteur, désigne, dans le processus de la communication*, l'instance où est reçu le message*; en ce sens le récepteur n'est pas nécessairement celui à qui le message doit être finalement transmis.

2.

En sémiotique, et pour tout genre de communication (verbale ou non), on emploie, dans une acception comparable, le terme de destinataire*, repris à R. Jakobson; dans le cas particulier de la communication verbale*, le récepteur (auquel peuvent se rattacher les concepts de lecteur* et d'auditeur*) sera appelé énonciataire*.

3.

Au-delà d'une simple question de terminologie, la différence entre la théorie de la communication et le point de vue sémiotique réside en ce que, dans le premier cas, le récepteur représente une position vide (ce qui est conforme à une perspective mécaniciste), tandis que, dans le second, le destinataire correspond à un sujet doté d'une compétence* et saisi à un moment donné de son devenir, dans une optique plus « dynamique » (ce qui

souligne le point de vue plus « humanisant » adopté par la sémiotique).

## Réceptif (faire ∽) adj.

*Receptive doing*

Dans la transmission du savoir*, le faire informatif **réceptif** caractérise l'activité du destinataire* (ou de l'énonciataire*), par opposition au faire émissif* qu'exerce le destinateur* (ou l'énonciateur*). Le faire réceptif — qui est soit **actif**, soit **passif** (*cf.* en français, les oppositions du genre « écouter »/« entendre », « voir »/« regarder ») — s'oppose, du point de vue modal*, au faire interprétatif* qui met en jeu les modalités épistémiques* et véridictoires*.

▶ **Informatif** (faire ∼).

## Réciproque (présupposition ∽) adj.

*Reciprocal presupposition*

La présupposition est dite **réciproque** quand la présence* de chacun des deux termes* est nécessaire à celle de l'autre. Dans la terminologie de L. Hjelmslev, elle est dénommée solidarité*.

▶ **Présupposition.**

## Récit n. m.

*Narrative*

1.

Mot du langage courant, le terme de **récit** est souvent utilisé pour désigner le discours narratif de caractère figuratif* (comportant des personnages* qui accomplissent des actions*). Comme il s'agit là du schéma narratif* (ou de l'un quelconque de ses segments) déjà mis en discours et, de ce fait, inscrit dans des coordonnées spatio-temporelles, certains sémioticiens définissent le récit — à la suite de V. Propp — comme une succession temporelle de fonctions* (au sens d'actions). Ainsi conçue de manière très restrictive (comme figurative et temporelle), la narrativité* ne concerne qu'une classe de discours.

2.

Face à la diversité des formes narratives, on a pu s'interroger sur la possibilité de définir le **récit simple**. A la limite, celui-ci se réduit à une phrase telle que « Adam a mangé une pomme », analysable comme le passage d'un état* antérieur (précédant l'absorption) à un état ultérieur (qui suit l'absorption), opéré à l'aide d'un faire (ou d'un procès*). Dans cette perspective, le récit simple se rapproche du concept de programme narratif.

3.

Au niveau des structures* discursives, le terme de récit désigne l'unité discursive, située sur la dimension pragmatique*, de caractère figuratif, obtenue par la procédure de débrayage* énoncif.

▶ **Figurativisation, Narrativité, Programme narratif, Unité** (discursive), **Diégèse.**

## Récompense n. f.

*Recompense*

Dans le schéma narratif* canonique, la **récompense** est la forme positive de la rétribution (qui, sur la dimension pragmatique*, fait par-

tie du contrat* — implicite ou explicite — passé entre le Destinateur et le Destinataire-sujet), par opposition à sa forme négative qu'est la punition*.

▶ **Rétribution, Sanction.**

## Reconnaissance n. f.

### *Recognition*

1.

Dans le sens le plus général, la **reconnaissance** est une opération cognitive par laquelle un sujet établit une relation d'identité* entre deux éléments dont l'un est présent* et l'autre absent* (ailleurs ou passé), opération qui implique des procédures d'identification permettant de discerner les identités et les altérités*. Ainsi en va-t-il, par exemple, lorsque l'identification s'effectue par la mémoire.

2.

J. Lyons distingue les grammaires de production* (comme la grammaire générative), de type synthétique (qui va de la grammaire au lexique), des **grammaires de reconnaissance** (ou grammaires descriptives) qui, fondées sur l'analyse d'un corpus d'énoncés, cherchent à dégager les propriétés formelles que ceux-ci manifestent : ces deux types d'approche, opérant de haut en bas, ou inversement, sont jugés, par lui, complémentaires.

3.

Située sur la dimension cognitive* des discours narratifs, la reconnaissance est une figure* discursive qui a été souvent définie, depuis Aristote, comme un énoncé informatif* ayant trait à la transformation* du non-savoir en savoir*. Toutefois, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que ce qui était désigné comme ignorance n'est pas réellement, dans un récit donné, une absence de savoir sur les événements ou les choses, mais un savoir qui n'est pas « correct » (une méconnaissance), un savoir qui consistera, par exemple, à considérer comme existantes (dans l'ordre de l'être*) des choses qui ne font que paraître* (tel un mirage), et inversement. Le pivot* narratif, d'ordre cognitif, appelé reconnaissance n'est pas le passage de l'ignorance au savoir, mais celui d'un certain savoir (erroné) à un autre savoir (vrai). — Dans le schéma narratif* canonique, la reconnaissance — opérée grâce à une marque* préalablement attribuée au héros — correspond à la sanction* cognitive du Destinateur : il s'agit ici d'une identification entre le programme* narratif exécuté par le sujet-héros et le système axiologique* du Destinateur (qui juge de la conformité de l'action du Destinataire-sujet). Du point de vue du héros, cette reconnaissance correspond à l'épreuve glorifiante*.

▶ **Savoir.**

## Récurrence n. f.

### *Recurrence*

La **récurrence** est l'itération d'occurrences (identifiables entre elles) à l'intérieur d'un procès* syntagmatique, qui manifeste, de façon significative, des régularités servant à l'organisation du discours-énoncé. La récurrence d'un certain nombre de catégories* sémiques, par exemple, institue une isotopie*; la récurrence, dans le discours, d'énoncés modaux régissant toujours, dans des conditions données, des énoncés descriptifs (ou déclaratifs), autorise la

construction d'un niveau* discursif modal autonome; etc. — Le terme de récurrence est à distinguer à la fois de celui de redondance (qui renvoie indirectement à un manque d'information*) et de celui de récursivité (qui spécifie la récurrence en tant qu'elle s'effectue, à l'intérieur d'une hiérarchie*, à des niveaux de dérivation* différents).

▸ **Occurrence, Ordre, Redondance, Récursivité.**

## Récursivité n. f.

*Recursiveness*

La **récursivité** est une propriété des langues naturelles (sinon d'autres sémiotiques), selon laquelle une unité* syntagmatique donnée peut se retrouver telle quelle, à l'intérieur d'une même hiérarchie*. à des niveaux de dérivation* différents (exemple : « la couleur des feuilles des arbres du jardin des voisins »). Selon la grammaire générative*, la récursivité est théoriquement infinie au niveau de la compétence*, mais se trouve limitée — du fait d'une plus ou moins grande acceptabilité* — au plan de la performance*. — Le concept de récursivité est encore peu exploité en sémiotique discursive : c'est pourtant dans ce cadre qu'on pourrait tenter d'interpréter, par exemple, les motifs*.

▸ **Élasticité du discours.**

## Redondance n. f.

*Redundance*

1.

Terme de la théorie de l'information, la **redondance** désigne, pour une quantité d'information donnée, l'écart entre le nombre minimal de signaux* (ou d'opérations d'encodage* et de décodage*) nécessaires à sa transmission, et celui — généralement de beaucoup supérieur — de signaux (ou d'opérations) effectivement utilisés. Sont considérés comme **redondants** les signaux superflus parce que répétés. Toutefois, la redondance se justifie du fait qu'elle facilite la réception des messages* malgré l'interférence des bruits.

2.

Du point de vue sémiotique, l'itération d'éléments donnés dans un même discours paraît significative, car elle manifeste des régularités qui servent à son organisation interne : aussi, le terme de récurrence, plus neutre, semble préférable à celui de redondance.

▸ **Information, Bruit, Récurrence.**

## Réduction n. f.

*Reduction*

La **réduction** est une des opérations d'analyse sémantique, qui fait partie de cette procédure plus générale qu'est la structuration. Elle consiste à transformer un inventaire d'occurrences* sémémiques, de nature parasynonymique*, en une classe construite et dotée, au niveau du langage de description, d'une dénomination arbitraire* (ou semi-motivée). La réduction ne peut être opérée que parallèlement à l'homologation qui contrôle l'appartenance de chacune des occurrences visées à la classe à construire en la catégorisant, c'est-à-dire en cherchant à reconnaître les termes contradictoires et contraires, appelés à faire partie d'une même structure qu'on cherche à décrire.

▸ **Structuration, Homologation.**

## Réductionisme n. m.

*Reductionism*

1.

Dans une perspective proprement scientifique, l'approche sémiotique pose la nécessité d'opérer, dans la manipulation des matériaux étudiés, des réductions qui permettent d'établir — conformément au principe de pertinence* — des niveaux* d'analyse homogènes*; de ce fait, se produit une perte de substance sémantique (qui pourra être prise en charge d'ailleurs lors d'analyses complémentaires) : à l'exemple du botaniste à qui nul ne saurait reprocher de mettre entre parenthèses, dans son travail, les aspects esthétique ou économique des fleurs qu'il étudie.

2.

On voit ainsi que l'accusation de **réductionisme,** souvent adressée à la sémiotique sous prétexte qu'elle est incapable d'épuiser, lors de ses analyses, la totalité du vécu ou du réel, n'est absolument pas pertinente sur le plan scientifique, car elle présuppose, ontologiquement, la connaissance de ce qu'est le « vécu » ou le « réel ». Les objecteurs ne se gênent pas d'ailleurs pour opérer eux-mêmes des réductions autrement inadmissibles, tel ce critique des *Masques* de C. Lévi-Strauss qui termine son article par : « Ce que cherche Lévi-Strauss, c'est sa mère. »

3.

La sémiotique se refuse à rendre compte de tout le matériau étudié, de toutes ses composantes, car elle ne retient que ce qui est pertinent à l'objet qu'elle se donne; quant à la « perception totalisante », à la « plénitude », elles ne sauraient relever d'une recherche scientifique (par nature analytique), situées qu'elles sont du côté des synthèses interprétatives dont — nous le reconnaissons volontiers — le besoin se fait parallèlement sentir.

▶ **Réduction.**

## Réécriture (système de ⌣) n. f.

*Rewriting system*

En grammaire générative*, le **système de réécriture,** qui met en œuvre des axiomes et des règles de construction d'expressions* bien formées, est un mode de représentation* du procès de dérivation*, aboutissant à une description* structurale de la phrase. Ainsi, par exemple, la règle de réécriture « P → SN + SV » est à lire comme une opération de substitution* par laquelle on remplace le symbole P par la suite « SN + SV ».

▶ **Règle.**

## Référence n. f.

*Reference*

1.

Au sens général, la **référence** désigne la relation orientée, le plus souvent non déterminée, qui s'établit (ou est reconnue) entre deux grandeurs* quelconques.

2.

Traditionnellement, le terme de référence dénomme la relation qui va d'une grandeur sémiotique vers une autre non sémiotique (= le référent), relevant, par exemple, du contexte* extra-linguistique. Dans cette perspective, la référence, qui unit le signe* de la langue naturelle à son « référent » (objet du « monde »), est dite arbitraire* dans le cadre de la théorie saussurienne, et motivée* (par la ressemblance, la conti-

guïté, etc.) dans la conception de Ch.S. Peirce. — Si on définit le monde du sens commun comme une sémiotique naturelle*, la référence prend la forme d'une corrélation* entre éléments, préalablement définis, de deux sémiotiques.

3.

Dans le cadre de la seule sémiotique linguistique, les références s'établissent tout aussi bien à l'intérieur de l'énoncé* (grâce en particulier aux procédures d'anaphorisation*) qu'entre l'énoncé et l'énonciation* (les déictiques*, par exemple, ne renvoient pas à des éléments fixes du monde naturel, ils n'ont de sens que par rapport aux circonstances de l'énonciation). Lorsque la référence s'instaure entre des discours différents, on parlera alors d'intertextualité*.

▶ **Référent, Monde naturel.**

## Référent n. m.

### *Referent*

1.

Traditionnellement, on entend par **référent** les objets du monde « réel », que désignent les mots des langues* naturelles. Le terme d'objet s'étant montré notoirement insuffisant, le référent a été appelé à recouvrir aussi les qualités, les actions, les événements réels ; par ailleurs, comme le monde « réel » semble encore trop étroit, le référent se doit d'englober aussi le monde « imaginaire ». La correspondance terme à terme entre l'univers linguistique et l'univers référentiel, qui est ainsi métaphysiquement présupposée, n'en reste pas moins incomplète : d'un côté, certaines catégories* grammaticales — et, surtout, les relations* logiques — n'ont pas de référent acceptable; de l'autre, tels déictiques* (pronoms personnels, par exemple) n'ont pas de référent fixe, renvoyant chaque fois à des objets différents. Ceci revient à dire qu'en partant de présupposés positivistes, considérés comme des évidences, il est impossible d'élaborer une théorie du référent satisfaisante, susceptible de rendre compte de l'ensemble des phénomènes considérés.

2.

C'est dans le cadre d'une telle conception pourtant que s'inscrivent deux tentatives qui ont cherché à intégrer le référent, la première dans la théorie saussurienne du signe*, la seconde dans la théorie de la communication*.

- *a*) Ogden et Richards proposent ainsi un modèle triangulaire, visant à rendre compte de la structure du signe : le symbole* (ou le signifiant*) est lié au référent non pas directement, mais par l'intermédiaire de la **référence** (ou le signifié*). Dans une telle interprétation, la référence, au lieu d'être conçue comme une relation*, est réifiée et se transforme en un concept — être hybride, ni linguistique, ni référentiel — dont l'expansion recouvre une classe de référents.

- *b*) Pour sa part, R. Jakobson, analysant la structure de la communication, y introduit le référent en l'identifiant au contexte* : celui-ci, nécessaire pour l'explicitation du message et saisissable par le destinataire*, est soit verbal*, soit susceptible de verbalisation (c'est-à-dire qu'il peut être linguistiquement explicité*). R. Jakobson reconnaît alors l'existence d'une **fonction* référentielle** (qui reprend le concept de représentation, de K. Bühler) du langage : l'énoncé-discours, une fois débrayé* (mis à la 3e personne),

sert à la description du monde, c'est-à-dire du référent.

3.

Le contexte linguistique — verbal ou verbalisable — devient ainsi le lieu de référence du texte, et les éléments particuliers de ce contexte sont alors nommés référents : employé en ce sens, le terme de référent est alors synonyme d'anaphorique*. C'est ici et c'est ainsi que s'instaure la problématique de la référence*, visant à décrire le réseau des références non seulement à l'intérieur de l'énoncé*, mais aussi entre celui-ci et l'instance de l'énonciation*.

4.

Pour établir un compromis entre l'autonomie du langage, proclamée par F. de Saussure, et l'évidence du monde « réel », chère aux positivistes, on se propose parfois de définir le référent comme étant constitué « des choses en tant qu'objets nommés ou signifiés par les mots » (J. Lyons), c'est-à-dire non des choses « en soi », mais des choses nommées ou nommables. Une telle attitude n'est pas exempte de contradictions : car, si l'on admet le principe de la catégorisation* du monde par le langage (*cf.* E. Benveniste et, surtout, Sapir-Whorf), c'est-à-dire le fait que les langues naturelles informent le monde et le constituent en « objets » distincts, comment peut-on alors, pour définir les signes dont sont constituées ces langues, se référer à ce monde qui est, en partie, le résultat de l'activité linguistique ?

5.

Une autre solution nous paraît possible : elle consiste à dire que le monde extra-linguistique, celui du « sens commun », est informé par l'homme et institué par lui en signification*, et qu'un tel monde, loin d'être le référent (c'est-à-dire le signifié dénotatif* des langues naturelles), est, au contraire, lui-même un langage* biplane*, une sémiotique naturelle* (ou sémiotique du monde* naturel). Le problème du référent n'est alors qu'une question de corrélation entre deux sémiotiques (langues naturelles et sémiotiques naturelles, sémiotique picturale et sémiotique naturelle, par exemple), un problème d'intersémioticité (*cf.* l'intertextualité*). Conçu ainsi comme sémiotique naturelle, le référent perd alors sa raison d'exister en tant que concept linguistique.

6.

Une telle prise de position permet de situer la question du référent des discours littéraires que l'on cherche souvent à définir par l'absence de référent ou par la correspondance avec un référent fictif ou imaginaire, la fiction spécifiant même ce genre de textes. D'un côté, l'impossibilité de définir le discours « réel » (dont les signes correspondraient aux objets du monde) exclut la définition du discours fictif : ces deux types de discours ne pouvant être caractérisés que par la véridiction* qui est une propriété intrinsèque du dire et du dit. De l'autre, tout discours (non seulement littéraire, mais aussi, par exemple, le discours juridique ou scientifique) se construit son propre **référent interne** et se donne ainsi un **niveau* discursif référentiel** qui sert de support aux autres niveaux discursifs qu'il déploie.

7.

Le problème qui se pose, lorsqu'on veut aborder le discours du point de vue génératif, n'est donc pas celui du référent donné à priori, mais de la **référentialisation** de l'énoncé, qui implique l'examen des procédures par lesquelles l'**illusion référentielle** — l'effet de sens « réalité » ou « vérité » —, proposée par R. Barthes

se trouve constituée. Parmi ces procédures, dont l'étude globale n'est pas encore entreprise, on peut noter, par exemple, l'ancrage* spatio-temporel (l'emploi de toponymes* et/ou de chrononymes* donnant l'illusion de la « réalité ») ou le débrayage* interne (qui référentialise le segment discursif à partir duquel le débrayage est effectué : *cf.* le passage du dialogue* au récit*, ou inversement).

▶ **Langue, Monde naturel, Contexte, Iconicité, Débrayage, Embrayage, Véridiction.**

## Réflexivité n. f.

### *Reflexivity*

Opposée à la transitivité, la **réflexivité** est un concept de sémiotique discursive, employé pour désigner le syncrétisme* de plusieurs rôles actantiels* lorsque ceux-ci sont pris en charge par un seul acteur*.

▶ **Transitivité.**

## Registre n. m.

### *Register*

Par souci de clarification et pour éviter une confusion supplémentaire dans le concept de niveau, on réservera le terme de **registre** (qui, au XVIII^e siècle, correspondait, dans la typologie des discours, au style*) pour dénommer ce que les sociolinguistes appellent généralement **niveau de langue,** c'est-à-dire les réalisations d'une langue* naturelle, qui varient en fonction des classes sociales. La question des registres n'est pas directement liée à la langue en tant que système sémiotique : elle renvoie plutôt au problème des connotations* sociales.

▶ **Niveau, Sociosémiotique.**

## Règle n. f.

### *Rule*

1.

La **règle** est l'expression métalinguistique* d'une structure modale déontique* (en tant que *faire-devoir-faire*) qui présuppose un sujet quelconque (ou neutre) donnant des instructions à un autre sujet (humain, ou machine) pour qu'il exécute certaines opérations cognitives consistant généralement dans le passage d'un état à un autre.

2.

Soit, par exemple, le cas du faire taxinomique* qui opère la segmentation* d'une unité syntagmatique, telle la phrase, en ses constituants* immédiats. Les résultats de ce faire peuvent recevoir, au niveau métalinguistique, une double représentation* :

- *a*) ils peuvent être considérés comme un état* résultant de l'analyse*, et être représentés comme une description* structurale de type taxinomique (P = SN + SV);

- *b*) mais le métalangage employé peut équivalemment viser à construire le simulacre de ce faire taxinomique en le représentant comme un procès de dérivation* : dans ce cas, la représentation aura alors, par exemple, la forme d'une **règle de réécriture*** (P $\longrightarrow$ SN + SV). A la relation d'inclusion, symbolisée par (=), correspond l'opération de dichotomisation avec son symbole ($\rightarrow$).

Les deux modes de représentation sont donc comparables : ils correspondent aux deux acceptions du mot description qui désigne tantôt le faire descriptif, tantôt son résultat.

3.

La formulation de la règle sous-tend implicitement une structure*

actantielle de la manipulation*, comportant deux sujets (liés entre eux par un rapport du type « maître »/ « élève »). Le problème épistémologique est de savoir quelles conditions de scientificité* doivent être satisfaites pour que les deux sujets de cette structure modale puissent être érigés en concepts, c'est-à-dire installés comme actants* à la fois abstraits et compétents. Le premier — le sujet scientifique — est censé représenter un savoir*-faire certain, et c'est là qu'on retrouve la problématique résumée par L. Hjelmslev sous le nom de principe d'empirisme*; le second doit être un sujet quelconque (homme ou machine), capable d'exécuter correctement et de reproduire à l'infini les instructions reçues : tel est le cas de l'automate*.

4.

Le faire taxinomique, représentable sous forme de règles, est dominé par le faire programmatique qui organise syntagmatiquement le premier en suites ordonnées de règles, appelées algorithmes*.

▶ **Norme.**

## Réification n. f.

### *Reification*

La **réification** est une procédure narrative qui consiste à transformer un sujet humain en objet, en l'inscrivant dans la position syntaxique d'objet* à l'intérieur du programme* narratif d'un autre sujet. Ce programme peut être en état d'actualisation* seulement (*cf.* la problématique de la « femme-objet ») ou complètement réalisé* (*cf.* la capture des deux amis, dans le conte de Maupassant); en ce dernier cas, il prive le sujet, devenu objet, de son faire et le transforme d'agent en patient (sur l'une ou l'autre des dimensions pragmatique* et cognitive*, ou sur les deux à la fois).

▶ **Personnification.**

## Relation n. f.

### *Relation*

1.

On peut concevoir la **relation** comme une activité cognitive qui établit, de manière concomitante, et l'identité* et l'altérité* de deux ou plusieurs grandeurs* (ou objets de savoir), — ou bien comme le résultat de cet acte. Une telle acception n'est cependant qu'une interdéfinition qui articule entre eux des universaux* sémiotiques, car les termes d'identité et d'altérité réclament, pour leur propre définition, la présence du concept, non définissable, de relation. Ce dernier n'en est pas moins fondamental pour la théorie sémiotique : c'est l'établissement (la production* et/ou la reconnaissance*) des relations et des réseaux relationnels, qui fonde les objets et les univers sémiotiques. L'organisation et la construction de tels objets ou de tels univers dépendra alors de la typologie* des relations, que la théorie sémiotique se choisira et posera comme un préalable de sa pratique.

2.

Ainsi, les deux axes* fondamentaux du langage — l'axe paradigmatique* et l'axe syntagmatique* — sont définis par le type de relation qui les caractérise : la relation « ou... ou » (appelée opposition*, ou corrélation* par L. Hjelmslev, ou sélection* par R. Jakobson) pour le paradigmatique; et la relation « et... et » (dite combinaison*, ou relation au sens strict par Hjelmslev, ou contraste* par A. Martinet) pour le syntagmatique.

3.

Une autre typologie des relations constitutives de la catégorie* sémantique (considérée comme unité sémiotique minimale) se superpose à la précédente : ce sont les relations de contrariété*, de contradiction* et de complémentarité*, qui, représentées sur le carré sémiotique, permettent de fonder une syntaxe* et une sémantique* fondamentales. Elles sont présentes sur les deux axes du langage : ainsi, par exemple, l'antiphrase*, figure paradigmatique articulée selon la contradiction, apparaît comme antithèse*, figure syntagmatique de même nature, dont les deux termes, au lieu de s'exclure, sont présents l'un à côté de l'autre.

▶ **Structure, Carré sémiotique, Syntaxe fondamentale.**

## Renonciation n. f.

### *Renunciation*

Située au niveau figuratif*, la **renonciation** caractérise la position du sujet* d'un énoncé d'état*, lorsqu'il se prive lui-même de l'objet* de valeur : elle correspond donc à la disjonction* réfléchie* de l'objet de valeur, effectuée à un moment quelconque du parcours narratif*. Avec la dépossession*, la renonciation est une des deux formes de la privation, qui peuvent être considérées, à titre de conséquence*, comme sous-composantes de l'épreuve*.

▶ **Actualisation, Privation.**

## Représentation n. f.

### *Representation*

1.

La **représentation** est un concept de la philosophie classique, qui, utilisé en sémiotique, insinue — de manière plus ou moins explicite — que le langage* aurait pour fonction d'être là à la place d'autre chose, de représenter une « réalité » autre. C'est là, on le voit, l'origine de la conception de la langue en tant que dénotation* : les mots n'étant alors que des signes, des représentations des choses du monde*. La fonction* dénotative ou référentielle* du langage n'est, dans la terminologie de R. Jakobson, qu'un habillage plus moderne de la **fonction de représentation** de K. Bühler.

2.

Les théories linguistiques et, plus généralement, sémiotiques, utilisent le terme de représentation en lui donnant un sens technique plus précis. Ainsi, par **représentation sémantique** ou **logico-sémantique,** on entendra la construction d'un langage de description* d'une sémiotique-objet, construction qui consiste, grosso modo, à joindre des investissements* sémantiques à des concepts interdéfinis et contrôlés par la théorie* (ou à interpréter* les symboles* d'un langage formel*). L'instance qui doit recevoir une représentation logico-sémantique — structures profondes* ou structures de surface*, par exemple — dépend de la façon dont chaque théorie conçoit le parcours génératif* global.

3.

On s'aperçoit cependant qu'un même niveau métalinguistique* est susceptible d'être représenté de différentes manières (arbre*, matrice*, parenthétisation*, règles* de réécriture, etc.) et que ces divers **systèmes de représentation** sont homologables, traduisibles les uns dans les autres : il conviendra donc de maintenir une distinction entre le métalangage et ses différentes représentations possibles.

▶ **Référent, Métalangage.**

## Représentativité
n. f.

*Representativity*

La **représentativité,** comme critère du choix d'un corpus, permet au descripteur de satisfaire au mieux au principe d'adéquation, sans qu'il ait à se soumettre à l'exigence d'exhaustivité*. La représentativité s'obtient soit par échantillonnage statistique, soit par saturation du modèle*.

▶ **Corpus.**

## Resémantisation
n. f.

*Resemantization*

A l'inverse de la désémantisation, la **resémantisation** est l'opération par laquelle certains contenus* partiels, préalablement perdus souvent au profit d'un signifié* global d'une unité discursive plus large, retrouvent leur valeur sémantique première. Ainsi, dans les *Deux amis* (de Maupassant), l'appellation « monsieur », qui les situe au début du conte dans leur statut social ordinaire (et qui est donc désémantisée), est employée, à la fin, tant par l'officier prussien (pour reconnaître, sans le vouloir ou le savoir, leurs hautes qualités humaines) que par Sauvage et Morissot — l'un à l'adresse de l'autre, et réciproquement — en signe de reconnaissance mutuelle de leur propre valeur.

▶ **Désémantisation.**

## Ressemblance n. f.

*Resemblance*

1.
La **ressemblance** est la saisie intuitive* d'une certaine affinité entre deux ou plusieurs grandeurs*, permettant de reconnaître entre elles, sous certaines conditions et à l'aide de procédures appropriées, une relation d'identité*. Toutefois, celle-ci (et l'opération d'identification qu'elle sous-entend) présuppose une altérité* préexistante (qui n'est que la formulation catégorielle de la différence). La saisie complexe et concomitante de la ressemblance et de la différence constitue ainsi le préalable épistémologique de l'apparition du sens.

2.
Sur le plan intuitif, la quête et l'enregistrement des ressemblances et différences définissent la première démarche de toute approche comparative*.

▶ **Différence, Identité.**

## Restriction n. f.

*Restriction*

A la différence de la généralisation*, la **restriction** consiste à limiter la portée ou l'étendue d'une règle, d'une procédure, etc., par un certain nombre de conditions particulières d'emploi; ce terme est à rapprocher de celui, plus large, de contrainte.

▶ **Contrainte.**

## Rétribution n. f.

*Retribution*

La **rétribution** est une figure* discursive qui, située sur la dimension pragmatique*, fait partie — à titre de composante — de la structure contractuelle qui caractérise le schéma narratif* : elle est la contrepartie donnée par le Destinateur au Destinataire-sujet, une fois que celui-ci a réalisé la performance* convenue

(explicitement ou implicitement) dans le cadre du contrat* initial. Si elle est positive, on parlera de récompense*, si elle est négative de punition* : dans l'un et l'autre cas, il s'agit de rétablir l'équilibre* narratif.

▸ **Sanction.**

## Rétrolecture n. f.

*Back-reading*

Si, au cours de l'analyse syntagmatique, opérant séquence* après séquence, certains éléments sont provisoirement mis entre parenthèses parce que ne semblant pas trouver d'emblée leur place dans l'organisation du discours examiné, la **rétrolecture**, effectuée en fonction de la fin, et grâce, en particulier, aux connecteurs d'isotopies subséquents, peut permettre de prendre en considération — eu égard aux résultats déjà obtenus — les éléments un moment délaissés : ce « retour en arrière » est donc à reconnaître comme une des formes possibles de la lecture (entendue, au sens sémiotique, comme la construction, à la fois syntaxique et sémantique, de l'énoncé-discours).

▸ **Connecteur d'isotopies, Lecture.**

## Revalorisation n. f.

*Revalorization*

Après la réalisation* (entendue comme conjonction* entre le sujet* et l'objet* de la quête*), l'objet est susceptible d'acquérir une nouvelle valeur* grâce à la modalité du savoir*, par exemple dans le cas où quelqu'un s'apprête à garder par tous les moyens ce qu'un autre envisage de lui prendre : la **revalorisation,** provoquée alors par le faire cognitif*, est ainsi liée à un nouveau *vouloir* et peut engendrer un nouveau programme* narratif.

## Rhétorique n. f.

*Rhetoric*

Liée à la tradition gréco-romaine (Aristote, Quintilien), consacrée par son intégration, à côté de la grammaire et de la dialectique, dans le trivium médiéval, et reprise dans l'enseignement officiel jusqu'au XIX^e siècle, la **rhétorique** se présente comme une sorte de théorie du discours préscientifique, marquée par le contexte culturel à l'intérieur duquel elle s'est développée. L'actuel regain pour la rhétorique s'explique par la réapparition, sous l'impulsion de la sémiotique, de la problématique du discours*. Bien qu'ils ne puissent, pour des raisons évidentes, être intégrés tels quels dans la sémiotique discursive, certains champs théoriques de l'ancienne rhétorique correspondent aux préoccupations actuelles et méritent d'être explorés.

1.

La prise en considération du discours comme un tout, la reconnaissance des « parties du discours » et de son organisation syntagmatique (« dispositio »), correspondent à nos soucis de segmentation* et de définition d'unités* discursives (plus larges que la phrase*). Toutefois, définie dès l'origine comme un « art de bien parler », comme un « art de persuader », la rhétorique n'est concernée que par une classe de discours, les discours persuasifs*. D'autre part, parce qu'elle s'est donné pour tâche d'élaborer des « règles de l'art », elle comporte un caractère normatif* prononcé (*cf.*

la grammaire normative, qui lui est parallèle).

2.

Une partie de la rhétorique, appelée « inventio », négligée jusqu'à maintenant, mériterait une étude approfondie. Dépréciée comme recueil de « lieux communs », elle pourrait être réexaminée comme un dépôt « en langue » et des principaux thèmes* discursifs et des configurations* discursives les plus générales, c'est-à-dire comme une « topique », comme une taxinomie sémantique fondamentale.

3.

Quant à l'« elocutio », elle est comme le lieu d'une taxinomie possible des figures* de rhétorique, aux dimensions, non plus du discours, mais de la phrase ou du mot. C'est cette partie que l'on cherche actuellement à rajeunir en premier lieu, en l'intégrant, comme composante stylistique*, dans la sémiotique discursive et textuelle. Malgré l'intérêt de l'entreprise, ses dangers sont évidents : résultat d'accumulations séculaires, l'inventaire des figures ne peut prétendre au statut d'une taxinomie cohérente, et, seule, une réévaluation complète, fondée sur la linguistique, permettra son intégration dans la théorie du discours. Un tel réexamen est tenté, de nos jours, par le Groupe $\mu$ de Liège, qui, s'appuyant sur la théorie linguistique de Hjelmslev, vise à constituer une nouvelle **rhétorique générale**.

▶ **Figure, Discours.**

## Rime n. f.

*Rhyme*

En sémiotique poétique, la **rime** correspond à la récurrence*, à intervalles réguliers, d'un segment de l'expression* (identique ou comparable), segment qui fait partie de deux formants* recouvrant deux unités de contenu* (lexèmes) distinctes : de ce fait, la différence sémantique est mise en évidence. La rime n'est donc pas une articulation* particulière du plan de l'expression, mais un phénomène relevant de la prosodie et engageant les deux plans du langage : c'est un prosodème qui ne met l'emphase sur l'identité des signifiants* que pour mieux souligner l'altérité des signifiés*. En établissant ainsi, grâce à ces « positions fortes », une organisation rythmique du discours poétique, la rime permet d'envisager la construction d'une sorte de syntaxe positionnelle (J. Geninasca).

▶ **Prosodie, Position.**

## Rôle n. m.

*Role*

1.

Le concept de **rôle** est d'autant plus difficile à préciser qu'il admet de multiples acceptions, selon ses domaines d'emploi. On retiendra seulement ici, à titre comparatif, le point de vue de la psychosociologie qui utilise ce terme pour désigner un modèle organisé de comportement, lié à une position déterminée dans la société, et dont les manifestations sont largement prévisibles. On peut sans doute rattacher à cette conception les « rôles narratifs » tels qu'ils sont effectivement proposés par C. Bremond (même si la définition initiale qu'il en donne est beaucoup plus large).

2.

En sémiotique narrative et discursive, le rôle a un caractère beaucoup plus formel et devient

synonyme de « fonction » (au sens courant du terme) : partiellement désémantisé, il n'est jamais employé qu'avec un déterminant. Ainsi, les **rôles actantiels** constituent le paradigme des positions syntaxiques modales, que les actants* peuvent assumer au long du parcours narratif*. Parallèlement, les **rôles thématiques** sont la formulation actantielle de thèmes ou de parcours thématiques.

▶ **Actantiel** (rôle, statut ~), **Thématique.**

## Rythme n. m.

*Rhythm*

Le **rythme** peut se définir comme une attente* (C. Zilberberg, après P. Valéry), c'est-à-dire comme la temporalisation*, à l'aide de l'aspectualité inchoative*, de la modalité* du *vouloir-être* appliquée sur l'intervalle récurrent entre groupements d'éléments asymétriques, reproduisant la même formation. Contrairement à l'acception courante de ce mot, qui y voit un arrangement particulier du plan de l'expression*, nous optons pour une définition du rythme qui le considère comme une forme signifiante, et donc de même nature que les autres phénomènes de prosodie*. Une telle conception dégage le rythme de ses attaches au signifiant* sonore (ce qui permet de parler de rythme en sémiotique visuelle, par exemple) et même au signifiant tout court (ce qui offre la possibilité de reconnaître un rythme au niveau du contenu*, par exemple).

▶ **Prosodie.**



## Sanction n. f.

### *Sanction*

1.

La **sanction** est une figure discursive, corrélative à la manipulation*, qui, inscrite dans le schéma narratif*, prend place sur les deux dimensions pragmatique* et cognitive*. En tant qu'elle est exercée par le Destinateur* final, elle présuppose en lui un absolu de compétence*.

2.

La **sanction pragmatique** est un jugement épistémique, porté par le Destinateur-judicateur sur la conformité des comportements et, plus précisément, du programme* narratif du sujet* performant, par rapport au système axiologique* (de justice, de « bonnes manières », d'esthétique, etc.), implicite ou explicite, tel du moins qu'il a été actualisé dans le contrat* initial. Du point de vue du Destinataire*-sujet, la sanction pragmatique correspond à la rétribution* : en tant que résultat, celle-ci est la contrepartie, dans la structure de l'échange*, appelée par la performance* que le sujet a réalisée conformément à ses obligations contractuelles; elle peut être de type positif (récompense*) ou négatif (punition*); dans ce dernier cas, selon que la punition est donnée par un Destinateur individuel ou social, la rétribution négative s'appellera vengeance* ou justice*. Ces diverses sortes de rétribution permettent de rétablir l'équilibre* narratif.

3.

En tant que jugement sur le faire*, la sanction pragmatique s'oppose à la **sanction cognitive** qui est un jugement épistémique sur l'être* du sujet et, plus généralement, sur les énoncés d'état* qu'il surdétermine grâce aux modalités véridictoires* et épistémiques*. (On pourrait situer ici le concept d'acceptabilité*, employé en grammaire générative, qui se présente comme un jugement épistémique, comparable à la sanction cognitive.) — Du point de vue du Destinataire-sujet, la sanction cognitive équivaut à la reconnaissance* du héros* et, négativement, à la confusion du traître*. La reconnaissance par le Destinateur est la contrepartie de l'épreuve glorifiante*, assumée par le Destinataire-sujet.

4.

En transposant au niveau des pratiques* sémiotiques sociales ce parcours narratif* qu'est la sanction, on doit pouvoir prévoir l'élaboration d'une **sémiotique de la sanction** (corrélative à une sémiotique de la manipulation* et à une sémiotique de l'action*).

► **Narratif** (schéma ~), **Narratif** (parcours ~).

# Savoir n. m.

## *Knowing*

1.

La communication* peut être considérée, d'un certain point de vue, comme la transmission du **savoir** d'une instance de l'énonciation à l'autre. Le savoir ainsi transféré — dont on ne peut rien dire, mais qu'on peut rapprocher intuitivement du concept de signification* — se présente d'abord comme une structure transitive* : il est toujours un savoir sur quelque chose, il est inconcevable sans l'**objet de savoir**. Ceci permet déjà de reconnaître dans le déroulement même du discours une dimension particulière sur laquelle se disposent les objets de savoir, formulables en termes d'énoncés descriptifs* et constituant les assises de ce qu'on peut appeler la dimension pragmatique*. D'un autre côté, le savoir se présente également comme un objet en circulation : on parlera donc de la production, de l'acquisition du savoir, de sa présence ou de son absence (le non-savoir), et même de ses degrés. En tant qu'objet, le savoir renvoie à l'instance de l'énonciation où se trouvent situés les sujets du savoir exerçant des activités cognitives* : la dimension cognitive du discours se superpose ainsi à sa dimension pragmatique.

2.

Ce retour à l'instance de l'énonciation* permet alors de concevoir le discours en tant que tel soit comme un faire, c'est-à-dire comme une activité cognitive, soit comme un être, comme un état de savoir. Dès lors, le **savoir-faire** apparaît comme ce qui rend possible cette activité, comme une compétence cognitive (que l'on peut interpréter comme une « intelligence syntagmatique », comme une habileté à organiser les programmations narratives), et le **savoir-être** comme ce qui sanctionne le savoir sur les objets et garantit la qualité modale de ce savoir, autrement dit, comme une compétence épistémique*. Selon la définition que nous avons donnée de la modalisation, le savoir apparaît comme une modalité* d'une portée très générale.

3.

Si le savoir recouvre, comme on le voit, l'instance de l'énonciation dans son ensemble, la procédure de débrayage*, rendant compte de l'installation, à l'intérieur du discours-énoncé, des structures de « l'énonciation énoncée », explique la profusion qu'on y rencontre de différents types de simulacres et de dispositifs cognitifs : installés par délégation*, divers sujets cognitifs s'y retrouvent, tels que narrateur* et narrataire, informateur* et observateur*, susceptibles d'assumer des positions d'acteurs* autonomes, d'entrer aussi en syncrétisme* actoriel avec différents actants* de la narration, ou de s'identifier seulement à des positions implicites. Une fois mis en place dans le discours, les sujets cognitifs y exercent des activités diverses : soit, par exemple, un faire émissif* ou réceptif* simple, soit, plus souvent, des faire cognitifs — persuasif* et interprétatif* — plus complexes, capables de développer des programmes entiers et même d'épuiser des dimensions discursives dans leur ensemble; finalement, les sujets cognitifs peuvent manipuler les objets de savoir (les énoncés de faire* et d'état*) en leur prêtant divers statuts véridictoires*, etc.

▶ **Cognitif, Métasavoir, Reconnaissance, Point de vue.**

## Schéma n. m.

*Schema*

1.

On utilise le terme de **schéma** pour désigner la représentation* d'un objet sémiotique réduit à ses propriétés essentielles.

2.

C'est ainsi que L. Hjelmslev a introduit l'expression de **schéma linguistique** comme substitut de la langue* saussurienne, en l'opposant à l'usage linguistique qui remplace avantageusement, à son avis, le concept de parole* jugé théoriquement non satisfaisant. Cette dichotomie, appliquée aux seules langues naturelles, peut être étendue aux autres sémiotiques : dans ce cas, le schéma (ou la forme*, au sens saussurien) est opposé à la substance*.

3.

Nous avons essayé d'exploiter la dichotomie schéma/usage en sémantique générale : si l'on désigne du nom de schéma la combinatoire* sémique ouverte dont dispose une culture comme d'un ensemble de virtualités, le terme d'usage servira alors à dénommer la combinatoire restreinte et fermée, c'est-à-dire l'ensemble des combinaisons (ou des expressions*) sémémiques telles qu'elles sont effectivement produites.

4.

Au sens strict, on appelle schéma une des dimensions* du carré sémiotique, celle qui réunit deux termes contradictoires*. On distingue un **schéma positif** (celui dont le terme premier appartient à la deixis* positive) et un **schéma négatif** (dont le terme premier est situé sur la deixis négative). La dénomination choisie à cet effet est semi-motivée, car elle renvoie à la conception de la forme sémiotique comme faite d'exclusions, de présences et d'absences.

▶ **Usage, Carré sémiotique.**
[Pour le **schéma narratif**, ▶ **Narratif** (schéma ~)].

## Scientificité n. f.

*Scientificness*

1.

La recherche scientifique est une forme particulière d'activité cognitive*, caractérisée par un certain nombre de précautions déontiques* — qu'on appelle conditions de **scientificité** — dont s'entoure le sujet connaissant pour l'exercer et, plus spécialement, pour réaliser le programme qu'il s'est fixé. L'attitude scientifique est à considérer, par conséquent, comme une idéologie*, c'est-à-dire comme une quête* du savoir, suivie du don* de cet objet* de valeur, ou, plutôt, de la renonciation* à cet objet au profit du Destinateur social. Le sujet de cette quête — comme de toute quête idéologique — est doté des modalités* du *vouloir-faire* et du *devoir-faire*, celle-ci prenant la forme d'une déontologie* scientifique. Ce qui distingue la recherche scientifique des autres activités cognitives, ce n'est pas tant sa soumission à une déontique, mais le contenu spécifique du *devoir-faire*.

2.

La recherche scientifique s'exprime sous la forme du discours scientifique, peu importe que ce soit un discours « intérieur » ou manifesté (oralement ou par écrit). En tant que tel, il peut être soumis à l'analyse sémiotique qui cherchera à en reconnaître la spécificité. On remarquera alors que si, en tant que faire cognitif*, il se définit comme un

procès producteur de savoir, en tant que faire-savoir il sera soumis à un éventuel énonciataire* et changera, de ce fait, de statut pour se présenter comme discours référentiel* (qui, après évaluation épistémique*, pourra servir de support à un nouveau discours cognitif, et ainsi de suite). Le sujet individuel de la recherche s'insère ainsi dans un enchaînement syntagmatique qui le transcende et qui se présente comme un discours scientifique social. Pour autant, ce dernier ne se définit pas comme un parcours historique (ce serait son interprétation génétique), mais comme un algorithme* finalisé a posteriori, le référentiel collectif étant la reconstruction d'une démarche idéale.

3.

La pratique scientifique, que nous venons d'esquisser très sommairement, comporte un point faible : c'est le moment et le lieu où le discours individuel cherche à s'inscrire dans le discours social, le moment où il est soumis à une appréciation épistémique avant d'être sanctionné et déclaré comme « dignus intrari » : des analyses, encore très partielles, du discours biologique, montrent déjà que l'essentiel de l'intercommunication entre savants qui travaillent sur des programmes partiels, consiste à s'interroger sur le degré de probabilité* ou de certitude* des résultats obtenus. C'est ce lieu d'incertitudes qui est couvert par la réflexion théorique sur les conditions de la scientificité.

4.

Une de ces conditions consiste à donner au discours scientifique une forme telle que le sujet scientifique, installé dans le discours-énoncé, puisse fonctionner comme un sujet quelconque (qui, comme actant*, recouvre une classe indéfinie d'acteurs* substituables), susceptible, à la limite, d'être remplacé par un automate*. Pour ce faire, il doit mettre en œuvre un langage « propre » (ou un métalangage*) dont les termes soient bien définis* et univoques*; en outre, il doit être doté d'un savoir-faire formulé en termes de procédures et/ou de règles* susceptibles d'être ordonnées en suites algorithmiques*, etc.

5.

Toutes ces précautions sont censées garantir le bon fonctionnement du discours scientifique : leur examen et leur organisation constituent une des tâches de l'épistémologie* générale des sciences et des théories propres à chaque domaine de recherche. Elles ne portent cependant que sur certains aspects de la scientificité : conditions satisfaisantes de la cohérence* du discours, elles sont loin, par exemple, de résoudre les problèmes relatifs à l'adéquation* des méthodes employées par rapport à l'objet à connaître (souci exprimé par L. Hjelmslev dans son principe d'empirisme*). Elles laissent surtout ouverte la question des relations entre le discours de la découverte* et celui de la recherche, entre les hypothèses* de nature largement intuitive* et leur vérification*.

▶ **Théorie, Métalangage, Empirisme.**

## Scientifique (sémiotique ~) adj.

*Scientific semiotics*

Pour L. Hjelmslev, est **scientifique** toute sémiotique qui est une opération (ou description*) conforme au principe d'empirisme : en fonction de ce critère, il distingue les sémiotiques scientifiques et les sémiotiques non scientifiques.

▶ **Sémiotique, Empirisme.**

## Secret n. m.

### *Secret*

Dans le carré sémiotique des modalités véridictoires, on désigne du nom de **secret** le terme complémentaire* qui subsume les termes *être* et *non-paraître* situés sur la deixis* positive.

▸ **Véridictoires** (modalités ~), **Suspension, Carré sémiotique, Marque.**

## Segmentation n. f.

### *Segmentation*

1.

On entend par **segmentation** l'ensemble des procédures de division du texte en segments, c'est-à-dire d'unités syntagmatiques provisoires qui, tout en se combinant entre elles (par des relations du type « et...et »), se distinguent les unes des autres par un ou plusieurs critères de découpage*, sans que l'on sache pour autant à quel niveau de pertinence* ceux-ci renvoient. C'est dire que la segmentation, de nature syntagmatique, ne permet pas, à elle seule, la reconnaissance* d'unités linguistiques ou, plus généralement, sémiotiques. Aussi les procédures d'ordre paradigmatique, telles que la commutation* ou la substitution*, sont convoquées en linguistique phrastique (et, plus particulièrement en phonologie*) : cette double approche garantit la définition d'unités propres à chaque niveau de langage. On notera toutefois que les unités obtenues par la segmentation ne sont pas les seules unités linguistiques possibles : il existe des unités discontinues (telle la négation française « ne...pas »); la phonologie se divise même en phonologie **segmentale** (traitant des phonèmes*) et suprasegmentale* (ou prosodie*).

2.

En linguistique discursive, la segmentation est à considérer comme une première démarche empirique, visant à décomposer provisoirement le texte* en grandeurs* plus maniables : les séquences* ainsi obtenues ne sont pas pour autant des unités* discursives établies, mais seulement des unités textuelles. La segmentation peut procéder par la recherche de démarcateurs* (la conjonction disjonctive « mais » par exemple), sorte de signaux qui indiquent l'existence d'une frontière entre deux séquences. Mais la procédure, de beaucoup la plus efficace, semble être la reconnaissance de disjonctions* catégorielles où l'un des termes de la catégorie* envisagée caractérise la séquence qui précède, et l'autre la séquence qui suit. Ainsi, on reconnaîtra des disjonctions spatiales (ici/ailleurs), temporelles (avant/après), thymiques* (euphorie/dysphorie), topiques (même/autre), actorielles (je/il), etc. L'inventaire des critères de segmentation est loin d'être exhaustif, et le degré de certitude de l'opération elle-même augmente avec le nombre de disjonctions concomitantes. Toutefois celles-ci ne se situent pas nécessairement au même endroit, et deux séquences, ainsi disjointes, peuvent souvent apparaître comme des aires d'isoglosses*, comparables aux zones dialectales à l'intérieur d'une langue.

3.

Si, dans la perspective de la lecture* ou de l'analyse*, la segmentation est une opération qui dégage ainsi des unités textuelles, elle pourra être considérée, du point de vue du parcours génératif*, comme une des procédures de textualisation*, qui découpe le discours en parties, établit

et dispose en succession les unités textuelles (phrases, paragraphes, chapitres, etc.), procède à l'anaphorisation*, etc., en tenant compte évidemment de l'élasticité* du discours.

▸ **Séquence, Textualisation.**

## Sélection n. f.

*Selection*

La **sélection** est le terme que donne L. Hjelmslev à la présupposition unilatérale quand celle-ci est reconnue dans la chaîne syntagmatique*. L'usage a tendance à généraliser ce terme, en l'appliquant également aux relations paradigmatiques*.

▸ **Unilatérale** (présupposition ~ ).

## Sémantème n. m.

*Semanteme*

1.

Le terme de **sémantème** appartient à une terminologie actuellement abandonnée, où il désignait la base lexicale d'un mot, par opposition au morphème* (comportant des informations grammaticales). Il est aujourd'hui remplacé, dans cette acception, par morphème lexical (ou lexème*). — Lorsqu'on veut parler de l'investissement* sémantique d'un morphème ou d'un énoncé*, antérieurement à son analyse*, il est préférable d'utiliser le terme de **sémantisme**.

2.

Le terme de sémantème a été récemment repris par B. Pottier pour dénommer, dans son système, le sous-ensemble de sèmes* spécifiques qui, avec le classème* (sous-ensemble de sèmes génériques) et le virtuème* (sous-ensemble de sèmes connotatifs*), constitue le sémème*.

## Sémanticité n. f.

*Semanticity*

A la différence de la linguistique générative* et transformationnelle pour laquelle la **sémanticité** d'un énoncé* correspond à la possibilité qu'il a de recevoir une interprétation sémantique (ce qui met en jeu une appréciation épistémique* de l'énonciataire*), on entendra par sémanticité — et d'un point de vue opératoire* — la relation de compatibilité qu'entretiennent deux éléments* du niveau sémantique (tels deux sèmes* ou deux sémèmes*), et grâce à laquelle ceux-ci peuvent être présents ensemble dans une unité hiérarchiquement supérieure : elle est un des critères non seulement de l'acceptabilité* mais également de l'interprétation sémantique.

▸ **Compatibilité, Acceptabilité, Interprétation.**

## Sémantique n. f.

*Semantics*

1.

Opposée tantôt au couple phonétique-phonologie, tantôt à la syntaxe (plus particulièrement en logique), la **sémantique** est une des composantes* de la théorie du langage (ou de la grammaire*).

2.

Au XIX^e^ siècle, la linguistique s'était surtout occupée de l'élaboration de la phonétique* et de la morphologie*; au XX^e^ siècle, comme par suite d'une inversion de tendances elle s'est chargée de développer avant tout la syntaxe* et la sémantique. En effet, ce n'est qu'à la fin du siècle dernier que M. Bréal, le premier, formule les principes d'une sémantique diachronique, appelée à étudier le changement du sens

des mots, en adaptant à la dimension sociale des langues naturelles l'outillage de l'ancienne rhétorique (et plus spécialement de la tropologie) et de la stylistique du XIX^e siècle.

3.

En abandonnant la dimension diachronique des recherches au profit d'une description synchronique des faits de signification, la sémantique se donne pour tâche — dans la première moitié du XX^e siècle — la reconnaissance et l'analyse des champs* sémantiques (ou notionnels, ou conceptuels). En partant des travaux de J. Trier qui pratiquait parallèlement les approches sémasiologique* et onomasiologique*, elle prend le nom de lexicologie (G. Matoré). Une telle **sémantique lexicale** garde néanmoins le mot* comme unité de base de ses analyses, et rejoint ainsi l'hypothèse de Sapir-Whorf, relative à la catégorisation* du monde à l'aide du dispositif lexical des langues naturelles. Cette approche, dont la visée est taxinomique*, ne donna pourtant — faute de critères relevant de la structure immanente du langage — que des résultats partiels et limités.

4.

C'est dans les années 1960 que l'utilisation du modèle phonologique* — reposant sur le postulat plus ou moins explicite du parallélisme des deux plans* du langage — a ouvert la voie à ce qu'on appelle communément la **sémantique structurale**. Considérant que le plan de l'expression* d'une langue est constitué d'écarts différentiels et qu'à ces écarts du signifiant* doivent correspondre des écarts du signifié* (interprétables comme des traits distinctifs* de la signification), cette nouvelle approche trouve là un moyen d'analyser les unités lexicales manifestes (morphèmes ou assimilées) en les décomposant en ces unités sous-jacentes, plus petites (dites parfois minimales), que sont les traits sémantiques ou sèmes*. Quels que soient les présupposés théoriques des linguistes engagés dans cette recherche (citons, en désordre, les noms de U. Weinreich, B. Pottier, A.J. Greimas, Apresjan, Katz et Fodor), et sans considérer les résultats — plus ou moins satisfaisants — obtenus individuellement par chacun d'eux, on ne peut nier que la sémantique structurale constitue une étape décisive : son acquis méthodologique a rendu possible une nouvelle réflexion sur la théorie de la signification et ouvert la voie à la sémiotique.

5.

Telle qu'elle est, la sémantique d'aujourd'hui semble avoir écarté les appréhensions de bon nombre de linguistes, cristallisées dans la fameuse formule de Bloomfield, selon laquelle le sens existe bien sans que pour autant on puisse en dire rien de sensé. En effet, si une certaine « matérialité » du signifiant* sert de garant pour une description scientifique, le plan du signifié* — qu'on ne pouvait que présupposer — échappait à une approche positive. Il a fallu que se produise une révolution des esprits — substituant aux certitudes d'une description des « faits » du langage l'idée que la linguistique n'est qu'une construction théorique, cherchant à rendre compte de phénomènes autrement (et directement) insaisissables —, pour que la sémantique puisse être admise et reconnue comme un langage construit, capable de parler du langage-objet. Encore faut-il préciser que le statut de la sémantique, en tant que métalangage*, divise, plus ou moins consciemment, les sémanticiens : à côté du projet exigeant d'un métalangage scienti-

fique auquel nous nous rattachons, le langage sémantique est souvent considéré comme une simple paraphrase en langue naturelle.

6.

Parmi les problèmes qui restent en suspens et que la sémantique est appelée à résoudre, signalons d'abord celui de la production sémique. On peut imaginer, théoriquement, qu'une vingtaine de catégories* sémiques binaires, considérées comme base taxinomique d'une combinatoire*, est susceptible de produire quelques millions de combinaisons sémémiques, nombre largement suffisant, à première vue, pour recouvrir l'univers sémantique coextensif à une langue naturelle donnée. Sans parler de la difficulté pratique d'établir une telle base d'universaux* sémantiques, un autre problème — non moins ardu — se pose lorsqu'il s'agit de préciser les règles de compatibilité et d'incompatibilité* sémantiques, qui président non seulement à la construction des sémèmes*, mais aussi à celles d'unités syntagmatiques plus larges (énoncé, discours). Aussi voit-on que l'analyse sémique* (ou componentielle) n'obtient de résultats satisfaisants qu'en pratiquant des descriptions taxinomiques limitées (susceptibles d'être étendues à la structuration* de champs sémantiques plus ouverts), et que l'idée de pouvoir disposer, pour l'interprétation sémantique, de matrices comparables à celles que la phonologie est susceptible de fournir pour sa propre interprétation, doit être abandonnée; finalement, la **sémantique linguistique** (générative ou logique, à la manière d'O. Ducrot) en est réduite à expliciter seulement d'éventuels universaux. Ainsi, la grande illusion des années 1960 — qui croyait possible de doter la linguistique des moyens nécessaires pour l'analyse exhaustive du plan du contenu des langues naturelles — a-t-elle dû être abandonnée, car la linguistique s'était ainsi engagée, sans toujours s'en rendre bien compte, dans le projet extraordinaire d'une description complète de l'ensemble des cultures, aux dimensions mêmes de l'humanité.

7.

Pour pouvoir dépasser la phase de son développement (ici brièvement retracé), la sémantique — telle que nous nous employons à l'élaborer dans le cadre du Groupe de Recherches sémiolinguistiques — doit satisfaire, semble-t-il, à au moins trois conditions principales :

- *a*) Elle doit être **générative**, conçue sous forme d'investissements de contenu progressifs, disposés sur des paliers successifs, allant des investissements les plus abstraits* vers les plus concrets* et figuratifs*, de telle sorte que chacun des paliers puisse recevoir une représentation* métalinguistique explicite*.

- *b*) Elle doit être **syntagmatique**, et non plus seulement taxinomique, cherchant ainsi à rendre compte, non des unités lexicales particulières, mais de la production et de la saisie des discours. Sur ce point, l'importance reconnue aux sèmes contextuels* dans la construction des sémèmes, nous permet de postuler l'hypothèse* suivante : les investissements sémantiques les plus profonds correspondent à des unités syntagmatiques dont les dimensions sont les plus larges et servent de base à l'établissement des isotopies* discursives; de la sorte, de nouvelles couches d'investissements donneront lieu alors à des spécifications de contenus, décomposant le discours en unités syntagmatiques plus petites pour aboutir finalement à des combinaisons sémémiques.

- *c*) La sémantique doit être **générale** : les langues* naturelles, tout comme les mondes* naturels, étant les lieux d'apparition et de production de sémiotiques multiples, on doit postuler l'unicité du sens et reconnaître qu'il peut être manifesté par différentes sémiotiques ou par plusieurs sémiotiques à la fois (dans le cas du spectacle, par exemple) : c'est pourquoi la sémantique relève d'une théorie générale de la signification*.

8.

Dans le cadre de la grammaire* sémiotique, telle que nous la concevons, on distinguera deux composantes complémentaires — syntaxique et sémantique — articulables sur deux niveaux de profondeur. Le parcours génératif* du discours comportera ainsi deux instances sémantiques, au niveau sémiotique ou narratif, celle d'une **sémantique fondamentale**, dotée d'une représentation logique abstraite, et celle d'une **sémantique narrative** dont les investissements s'inscrivent dans les moules de la syntaxe* narrative de surface. La représentation sémantico-syntaxique, qui en résulte, est celle des structures sémiotiques, susceptibles d'être prises en charge par l'instance de l'énonciation* en vue de la production du discours.

▶ **Contenu, Génératif** (parcours ~), **Sémantique fondamentale, Sémantique narrative, Sémantique discursive, Sémantique générative.**

## Sémantique (inventaire, niveau ~) adj.

*Semantic*

Par opposition à l'inventaire sémiologique* des catégories* sémiques qui, relevant du plan du contenu* des langues naturelles, correspondent à des figures* de l'expression* de la sémiotique naturelle*, l'inventaire **sémantique** (au sens strict du terme) est constitué de catégories qui n'ont aucun rapport avec le monde extérieur tel qu'il est perçu, et qui sont présupposées même par la catégorisation* du monde. Pour éviter toute confusion terminologique, nous proposons d'employer le qualificatif figuratif* pour remplacer sémiologique, et celui de **non figuratif** (ou **abstrait**) à la place de sémantique.

▶ **Intéroceptivité.**

## Sémantique discursive

*Discourse semantics*

1.

La mise en discours (ou discursivisation*) des structures sémiotiques et narratives, peut être définie, du point de vue syntaxique, comme un ensemble de procédures d'actorialisation*, de temporalisation* et de spatialisation*; du côté sémantique, parallèlement, de nouveaux investissements — que l'on cherchera à disposer sur plusieurs paliers — accompagnent cette réorganisation syntagmatique. Un exemple très simple aidera à préciser notre pensée. Supposons qu'il existe, au niveau des structures narratives, un programme* narratif dont l'actant-objet est investi par la valeur* « liberté » (valeur qui relève de la structure modale du pouvoir); cet objet étant inscrit comme disjoint du sujet, la valeur « liberté » constituera la visée du parcours

narratif* du sujet. Dès lors, l'inscription d'un tel parcours dans le discours peut donner lieu, par exemple, à sa spatialisation, et le parcours « liberté » pourra être thématisé, de ce fait, comme un parcours « évasion ». Cependant l'évasion reste encore un parcours abstrait* : de nouveaux investissements sont susceptibles de le figurativiser en le présentant, par exemple, comme un embarquement pour des mers lointaines. On dira donc qu'un parcours narratif donné peut être converti, lors de la discursivisation, soit en un parcours thématique*, soit, dans une étape ultérieure, en un parcours figuratif*, et l'on distinguera ainsi — compte tenu des deux procédures de thématisation* et de figurativisation* — deux grandes classes de discours : les discours non figuratifs (ou abstraits) et figuratifs.

2.

La distance qui sépare les deux niveaux discursifs est donc le lieu de conversions* sémantiques dont la complexité est variable. Ainsi, tel discours est susceptible d'exploiter un parcours thématique en le convertissant successivement en plusieurs parcours figuratifs : c'est le cas, fréquent, des paraboles de l'Évangile. Tel autre discours, au lieu de disposer les parcours figuratifs en succession, les superposera en simultanéité les uns sur les autres : ainsi en va-t-il dans les cas de pluri-isotopie* qui donnent lieu à des lectures* multiples d'un seul discours. C'est également à ce niveau que s'inscrit la prise en charge par le discours de nombreuses figures* et configurations* discursives (de caractère souvent itératif et migratoire) : il s'agit là d'un vaste domaine de recherche, encore très peu exploré, qui relève de la **sémantique discursive.**

3.

A l'intérieur du niveau figuratif du discours, il convient de distinguer les deux paliers de la figuration et de l'iconisation*. Alors que la figuration consiste dans la mise en place, le long du discours, d'un ensemble de figures* (*cf.* les figures nucléaires*, les schèmes de G. Bachelard, les dessins d'enfants, etc.), l'iconisation cherche, dans un stade plus avancé, à « habiller » ces figures, à les rendre ressemblantes à la « réalité », en créant ainsi l'illusion référentielle*. C'est également à ce niveau que prennent place les procédures onomastiques* qui correspondent, sur le plan sémantique, avec l'anthroponymie*, la chrononymie* et la toponymie*, aux trois principales procédures syntaxiques de la discursivisation (actorialisation, temporalisation, spatialisation).

4.

Dans l'état actuel des recherches sémiotiques, il est évidemment impossible de déterminer avec quelque certitude l'économie générale de la sémantique discursive. C'est pourquoi on ne peut ici indiquer que les grandes lignes d'un projet qui repose sur un certain nombre de postulats : le parcours génératif* du discours allant de l'abstrait vers le concret et le figuratif, il convient, méthodologiquement, de le décomposer en autant d'instances semi-autonomes qu'il faut, de manière à mieux saisir, à chaque étape, ses modes de production particuliers; d'autre part, le processus de génération dans son ensemble — et les investissements sémantiques que l'on reconnaît à chaque palier — constituent autant de restrictions* et de spécifications du discours qu'on tente de générer; l'ensemble des options successives et des sélections qui en découleront pourront alors

servir de base pour une typologie des discours.

▶ **Sémantique narrative, Thématisation, Figurativisation, Configuration, Génératif** (parcours ~).

# Sémantique fondamentale

## *Fundamental semantics*

1.

Complémentaire de la sémantique narrative, et constitutive, avec elle, de la composante* sémantique de la grammaire sémiotique (au niveau des structures sémiotiques), la **sémantique fondamentale** se définit par son caractère abstrait* du fait qu'elle correspond — avec la syntaxe* fondamentale — à l'instance ab quo du parcours génératif* du discours. Les unités qui l'instituent, sont des structures* élémentaires de la signification et peuvent être formulées comme des catégories* sémantiques, susceptibles d'être articulées sur le carré* sémiotique (ce qui leur confère un statut logico-sémantique et les rend opératoires).

2.

En principe, on considère qu'une seule catégorie sémantique est suffisante pour ordonner et produire, à la suite d'investissements* successifs à chaque instance générative, un micro-univers* de discours. Toutefois, deux catégories sémantiques distinctes, prises comme schémas* du carré sémiotique, peuvent tout aussi bien générer un discours novateur (analytique ou synthético-mythique). L'existence de discours non clôturés ou de discours incohérents ne contredit pas une telle conception: tout comme un discours à deux voix (dialogue*) ou un discours à plusieurs voix (débat de groupe) peut ne constituer qu'un seul univers de discours et devoir son organisation fondamentale à une seule catégorie (ou à un couple de catégories croisées), un seul discours manifesté peut être incohérent et relever de plusieurs univers de discours. — Sous certaines conditions déterminées, on peut également prévoir le cas où une seule catégorie (ou deux schémas croisés), régissant un micro-univers, domine d'autres catégories qui lui sont subordonnées ou même seulement coordonnées : un tel dispositif, de forme hiérarchique, prenant en charge un univers culturel donné, sera appelé épistémé*.

3.

Étant donné qu'un univers* sémantique peut s'articuler de deux manières : soit comme un univers individuel* (une « personne »), soit comme un univers social (une « culture »), il est possible de suggérer — à titre d'hypothèse* — l'existence de deux sortes d'universaux* sémantiques — la catégorie de *vie/mort*, et celle de *nature/culture* — dont l'efficacité opératoire semble incontestable.

4.

La sémantique fondamentale paraît, à ce niveau, comme un inventaire (ou une taxinomie?) de catégories sémiques, susceptibles d'être exploitées par le sujet de l'énonciation*, comme autant de systèmes axiologiques* virtuels* dont les valeurs ne s'actualisent qu'au niveau narratif, lors de leur jonction avec les sujets. Une telle structure axiologique élémentaire, d'ordre paradigmatique*, peut être syntagmatisée grâce aux opérations syntaxiques qui font effectuer à leurs termes des parcours prévisibles sur le carré sémiotique : la structure sémantique est donc

apte à recevoir, à ce plan, une représentation syntagmatique.

► **Génératif** (parcours ∼), **Sémantique, Structure** (élémentaire de la signification), **Épistémé, Univers sémantique.**

## Sémantique générative

*Generative semantics*

1.

Au moment où la grammaire générative* s'efforçait de situer la composante sémantique non plus au seul niveau des structures profondes, mais tout au long du parcours transformationnel, et donc de réconcilier la syntaxe et la sémantique (au départ, totalement séparées), la **sémantique générative** a renversé les données du problème en postulant que l'instance ab quo du parcours génératif* est constituée de formes logico-sémantiques à partir desquelles, par un jeu de transformations*, sont générées les formes de surface (la composante phonologique permettant ensuite de donner une représentation phonétique de l'énoncé) : du même coup, la question — épineuse en grammaire générative — de l'interprétation* sémantique a été résolue.

2.

L'exclusion d'une approche purement formelle au profit d'une option réellement sémantique, rapproche la sémantique générative de la sémiotique française. Même si le modèle présenté n'est encore qu'approximatif, il peut être comparé, par exemple, à notre propre conception du parcours génératif, et son organisation des structures profondes peut correspondre, en partie, au niveau profond de notre grammaire* sémiotique.

3.

Toutefois, même si la sémantique générative témoigne d'un intérêt positif pour les universaux*, ses recherches paraissent, à l'heure actuelle, très localisées, manquant surtout d'une théorie générale de la signification. D'autre part, à la différence de notre projet scientifique, la sémantique générative paraît refuser (ou, du moins marquer son indifférence pour) le métalangage* descriptif.

► **Génératif** (parcours ∼), **Générative** (grammaire ∼).

## Sémantique narrative

*Narrative semantics*

1.

Dans l'économie du parcours génératif*, la **sémantique narrative** est à considérer comme l'instance de l'actualisation* des valeurs. En effet, si le niveau fondamental, où s'inscrivent la syntaxe* et la sémantique* fondamentales, est destiné à articuler et à donner la forme catégorique au micro-univers* susceptible de produire les significations discursives, cet univers organisé reste encore celui des valeurs virtuelles* tant qu'il n'est pas assumé, pris en charge par un sujet. Le passage de la sémantique fondamentale à la sémantique narrative consiste donc essentiellement dans la sélection des valeurs disponibles — et disposées sur le (ou les) carré(s)* sémiotique(s) — et dans leur actualisation par leur jonction* avec les sujets de la syntaxe narrative de surface. Alors que le niveau fondamental se présente comme un dispositif axiologique,

susceptible de servir de base à la génération d'un éventail typologique de discours possibles, le niveau narratif de la sémantique est le lieu des restrictions imposées à la combinatoire, où se décide en partie le type de discours à produire.

2.

Le moule syntaxique où s'effectue l'investissement des valeurs sélectionnées est l'énoncé d'état*. Indépendamment de la nature de la valeur — qui peut être modale*, culturelle, subjective* ou objective* —, son inscription dans l'actant-objet en jonction avec le sujet définit ce dernier dans son « être » mobile, mobilisable en vue du programme* narratif qui le transformera. Si l'actualisation des valeurs érige ainsi les programmes narratifs en signification, le parcours narratif* constitue le cadre syntaxique de l'accumulation (non seulement additionnelle, mais aussi « mémorielle », comme en témoignera, au niveau de la sémantique discursive, le rôle thématique*) des valeurs.

▶ **Sémantique fondamentale, Syntaxe narrative de surface, Actualisation, Génératif** (parcours ~ ).

## Sémantisme n. m.

*Semanticism*

On désigne du nom de **sémantisme** l'investissement sémantique d'un morphème* ou d'un énoncé*, antérieurement à toute analyse.

▶ **Investissement sémantique.**

## Sémasiologie n. f.

*Semasiology*

Le terme de **sémasiologie** désigne, en sémantique lexicale, la démarche qui vise, en partant des signes* minimaux (ou des lexèmes*), la description des significations*. La sémasiologie est habituellement opposée à l'onomasiologie.

▶ **Onomasiologie, Sémantique.**

## Sème n. m.

*Seme*

1.

Le **sème** désigne communément l'« unité minimale » (comparable au trait pertinent* ou seulement distinctif* de l'École de Prague) de la signification* : situé au plan du contenu*, il correspond au phème*, unité du plan de l'expression*. En maintenant le parallélisme entre les deux plans du langage, on peut dire que les sèmes sont des éléments constitutifs de sémèmes*, tout comme les phèmes le sont de phonèmes*, et qu'un système sémantique peut être postulé — à titre d'hypothèse* — pour rendre compte du plan du contenu d'une sémiotique*, comparable au système phonologique dont les articulations constituent le plan de l'expression.

2.

Le sème n'est pas un élément atomique et autonome, il ne tire son existence que de l'écart différentiel qui l'oppose à d'autres sèmes. Autrement dit, la nature des sèmes est uniquement relationnelle, et non substantielle, et le sème ne peut se définir que comme terme*-aboutissant de la relation* qu'on instaure et/ou qu'on saisit avec au moins un autre terme d'un même réseau relationnel. C'est reconnaître ainsi que la **catégorie sémique** (= catégorie* sémantique qui sert à la

constitution du plan du contenu) est logiquement antérieure aux sèmes qui la constituent et que les sèmes ne peuvent être appréhendés qu'à l'intérieur de la structure* élémentaire de la signification. C'est en donnant un statut logique précis aux relations constitutives d'une telle structure (contradiction*, contrariété*, implication*) que l'on détermine le concept de sème et le rend opératoire*.

3.

Les sèmes n'étant que des termes, c'est-à-dire des points d'intersection et de rencontre de relations signifiantes (et ne correspondant que rarement à des réalisations lexicales en langue naturelle), doivent être dénommés, lors de la procédure d'analyse, de manière arbitraire* : *verticalité/horizontalité*, par exemple, sont des dénominations de caractère métalinguistique*, auxquelles il convient de donner une organisation cohérente : il ne s'agit pas ici de simples paraphrases* en langue naturelle. C'est là une position théorique qui oppose les sémioticiens (tels que nous-mêmes) aux sémanticiens génératives, et même à B. Pottier : l'analyse sémique* est pour nous une construction métalinguistique.

4.

La définition approximative du sème comme « unité minimale » du contenu, doit être remise en question non seulement dans son statut d'unité*, mais aussi d'unité « minimale ».

- *a*) Théoriquement, il est aisé d'imaginer que la combinatoire* d'une vingtaine de catégories sémiques (nombre comparable à celui des catégories phémiques mises à contribution par une langue naturelle quelconque) puisse produire une quantité de sémèmes telle qu'elle satisfasse entièrement aux besoins d'une langue naturelle ou de toute autre sémiotique. Les catégories sémiques, ainsi inventoriées, contiendraient sans aucun doute l'ensemble des universaux* du langage. C'est dans ce sens qu'on peut parler de sèmes en tant qu'unités minimales de la signification. On voit cependant qu'à défaut d'un inventaire complet des sèmes « primitifs », toute analyse sémique serait inopérante.

- *b*) Aussi, le caractère « minimal » du sème doit-il être entendu dans un sens très relatif, comme minimal par rapport au champ d'exploration choisi. Ainsi, en présence d'une terminologie de parenté donnée ou d'une classe syntagmatique de déterminatifs constitués en paradigme fermé, l'analyse sémique ne convoquera que le nombre minimal de traits différentiels (ou de catégories sémiques) nécessaires pour épuiser toutes les oppositions entre morphèmes examinés. Il en ira de même lors de l'analyse de la composante sémantique d'un discours ou d'une collection de discours. Le caractère minimal du sème (qui, ne l'oublions pas, est une entité construite) est donc relatif et repose sur le critère de la pertinence* de la description.

5.

L'examen des différentes catégories sémiques permet de distinguer plusieurs classes :

- *a*) les **sèmes figuratifs*** (ou extéroceptifs*) sont des grandeurs* du plan du contenu des langues* naturelles, qui correspondent aux éléments du plan de l'expression* de la sémiotique du monde* naturel, c'est-à-dire aux articulations des ordres sensoriels, aux qualités sensibles du monde;

-*b*) les **sèmes abstraits*** (ou intéroceptifs*) sont des grandeurs du contenu qui ne se réfèrent à aucune extériorité, mais qui, au contraire,

servent à catégoriser* le monde et à l'instaurer en signification : telles sont, par exemple, les catégories de *relation/terme*, *objet/procès*;

- *c*) les **sèmes thymiques*** (ou proprioceptifs*) connotent les microsystèmes sémiques selon la catégorie *euphorie/dysphorie*, en les érigeant, de ce fait, en systèmes axiologiques*.

6.

On peut distinguer deux modes d'organisation des ensembles sémiques :

- *a*) les structures **taxinomiques*** (ou systématiques) représentant l'organisation des catégories sémiques homogènes en hiérarchies* (fondées sur des relations hyponymiques*);

- *b*) les structures **morphématiques** résultant des articulations intégratives de sèmes provenant de différents microsystèmes et catégories sémiques, et apparaissant comme des figures* (dont les divers éléments entretiennent des relations hypotaxiques*).

C'est à la conception taxinomique et l'organisation sémique que renvoie la distinction établie par B. Pottier entre **sèmes génériques** et **sèmes spécifiques**; c'est à l'organisation morphématique que se réfère notre propre conception des **figures sémiques** (constitutives des noyaux* sémémiques).

7.

La mise en place de la combinatoire sémique produit un grand nombre de sémèmes qui ne sont pas pour autant de simples collections de sèmes, mais des constructions hypotaxiques, obéissant à un ensemble de règles de formation. A l'intérieur d'un sémème, on peut distinguer les **sèmes contextuels*** (que le sémème possède en commun avec les autres éléments de l'énoncé sémantique) et les **sèmes nucléaires*** qui caractérisent le sémème (et, éventuellement, le lexème dont il relève) dans sa spécificité.

► **Sémique** (analyse ~), **Structure, Carré sémiotique, Sémème.**

## Sémème n. m.

*Sememe*

1.

Dans la terminologie, proposée par B. Pottier, le **sémème** se définit comme l'ensemble des sèmes* reconnaissables à l'intérieur du signe* minimal (ou morphème*). L'unité de signification, ainsi délimitée, est composée de trois sous-ensembles sémiques : le classème* (les sèmes génériques), le sémantème* (les sèmes spécifiques), et le virtuème* (les sèmes connotatifs*).

2.

Par rapport à cette définition, notre propre conception du sémème se distingue sur plusieurs points fondamentaux :

- *a*) Alors que Pottier attribue au sémème la totalité des investissements* du signifié* d'un morphème, le sémème — pour nous — correspond à ce que le langage ordinaire entend par « acception », « sens particulier » d'un mot. Le sémème de Pottier correspond donc à notre lexème*, celui-ci étant constitué d'un ensemble de sémèmes (ensemble qui peut être, à la limite, monosémémique*) réunis par un noyau* sémique commun. Ainsi, le lexème « table » comporte, en plus du sémème désigné par les dictionnaires comme « surface plane supportée par un ou plusieurs pieds », d'autres sémèmes reconnaissables dans des expressions telles que « présider la table », « table d'écoute », « tables de la loi », « table de multiplication », etc.

Le lexème — en tant que réunion de sémèmes — est, on le voit, le résultat du développement historique d'une langue naturelle, alors que le sémème est un fait structurel, une unité du plan du contenu.

- *b*) Le sémantisme*, commun à plusieurs sémèmes recouverts par un même formant*, mais distinct des investissements sémiques des sémèmes contigus de la même chaîne*, constitue le noyau du sémème et assure sa spécificité sémantique (*cf.* les sèmes spécifiques de B. Pottier, ou sémantème). Ce noyau — ou figure sémique — est ce que le sémème possède en propre, le reste lui venant du contexte* (le plus souvent, de l'unité contextuelle minimale, constituée d'au moins deux sémèmes) et constituant sa base classématique*. Autrement dit, le sémème n'est pas une unité de signification délimitée par les dimensions du signe minimal; en immanence, ou « en langue », comme on dit, il n'est qu'une figure sémique : ce n'est qu'au moment de sa manifestation dans le discours que cette figure rejoint sa base classématique (constituée de sèmes contextuels) et sélectionne ainsi un **parcours sémémique** qui la réalise comme sémème, à l'exclusion d'autres parcours possibles, restés virtuels, mais susceptibles de produire, dans d'autres contextes discursifs, d'autres sémèmes d'un même lexème. A la décomposition du sémème en :

sémème = sémantème + classème

proposée par Pottier, notre analyse suggère de substituer une autre partition :

sémème =
figure sémique + base classématique,

deux formulations dont les fondements théoriques sont différents. (Nous laissons ouvert le problème du virtuème).

- *c*) La distinction ainsi faite entre le lexème (lié à son formant) et le sémème (unité résultant de l'articulation du seul plan du contenu), libère l'analyse sémantique des contraintes du signe* et permet de retrouver, sous des couvertures lexématiques différentes, des contenus sémémiques similaires ou comparables. En précisant à l'avance le niveau d'analyse que l'on considère comme pertinent, et en opérant la suspension* des oppositions sémiques jugées non pertinentes, on arrivera à passer de la parasynonymie* des sémèmes à la reconnaissance de leur synonymie*, et à constituer ainsi des classes de sémèmes (ou de **sémèmes construits**) réunissant bon nombre de sémèmes-occurrences dispersés dans le discours et appartenant à des lexèmes différents.

- *d*) Enfin, le sémème ne peut être considéré comme une collection de sèmes, produit d'une pure combinatoire. Il se présente comme une organisation syntaxique* de sèmes, et les figures sémiques contiennent souvent, de manière implicite, des structures actantielles (par exemple « donner » implique la présence d'au moins deux positions actantielles) et/ou des configurations* thématiques (« râler », par exemple, veut dire « émettre un bruit rauque, en parlant d'un mourant ») plus ou moins complexes.

▶ **Sème, Sémique** (analyse ~ ).

## **Sémiologie** n. f.

*Semiology*

1.

Le terme de **sémiologie**, qui se maintient, concurremment avec sé-

miotique*, pour désigner la théorie du langage et ses applications à différents ensembles* signifiants, remonte à F. de Saussure qui appelait de ses vœux la constitution, sous cette étiquette, de l'étude générale des « systèmes de signes ». Quant au domaine du savoir (ou du vouloir-savoir) que ces deux termes recouvrent, il s'est constitué d'abord en France, dans les années 1960, dans le cadre de ce qu'on appelle le structuralisme* français (autour des noms de Merleau-Ponty, Lévi-Strauss, Dumézil, Lacan, etc.), influencé, sur le plan linguistique, par les héritiers de Saussure : L. Hjelmslev et, dans une moindre mesure, R. Jakobson. Des deux termes, employés assez longtemps indifféremment, celui de sémiotique fut à un moment donné favorisé : on fonda ainsi l'Association internationale de Sémiotique; malgré cette institutionalisation, le terme de sémiologie, solidement implanté en France (parmi les disciples de R. Barthes et, en partie, de A. Martinet) et dans les pays latins, continue à être largement utilisé, et ce n'est que dans les années 1970 que le contenu méthodologique de la sémiologie et de la sémiotique s'est progressivement différencié, rendant significative l'opposition des deux désignations.

2.

Le projet sémiologique, dans la mesure où l'on a cherché à le développer dans le cadre restreint de la définition saussurienne (et en dehors de tout contact avec l'épistémologie des sciences humaines de l'époque) — le « système » excluant le procès sémiotique et, du coup, les pratiques signifiantes les plus diverses; l'étude des « signes », inscrite dans la théorie de la communication*, consistant dans l'application quasi mécanique du modèle du « signe linguistique », etc. — s'est vite réduit à fort peu de chose : à l'analyse de quelques codes artificiels de suppléance (*cf.* les analyses de Prieto, de Mounin), ce qui a fait apparaître la sémiologie comme une discipline annexe de la linguistique.

3.

Ce n'est pas dans cette formulation étriquée, mais dans la théorie du langage, considérée dans son ensemble, dont il a tracé les dimensions fondamentales, qu'il faut chercher les raisons de l'impact décisif de F. de Saussure sur le développement des études sémiologiques. Aussi, c'est dans sa formulation hjelmslévienne (*cf. Eléments de sémiologie* de R. Barthes, *Sémantique structurale* de A. J. Greimas) que le saussurisme s'est définitivement exprimé dans la sémiologie française. Or, Hjelmslev, tout en gardant le terme de Saussure, le dote d'une définition précise : il entend par sémiologie la métasémiotique* scientifique dont la sémiotique-objet n'est pas scientifique : de la sorte, il exclut du domaine de la sémiologie, d'une part, les sémiotiques connotatives, c'est-à-dire les langages de connotation*, et, de l'autre, les métasémiotiques qui ont pour sémiotique-objet des sémiotiques scientifiques (les langages logiques, par exemple).

4.

Ces subtilités terminologiques, en apparence futiles, nous semblent pourtant nécessaires pour servir de point de repère, car elles permettent de situer les options fondamentales qui ont présidé à la différenciation progressive de la sémiologie et de la sémiotique. Ainsi, par rapport à la définition hjelmslévienne de la sémiologie, l'« infidélité » première de R. Barthes, antérieure à ses *Eléments*, fut son intérêt pour la

dimension connotative du langage (*cf.* ses *Mythologies*), domaine exclu par Hjelmslev de la définition de la sémiologie et que nous renvoyons, d'une part, à la sociosémiotique* (pour les connotations sociales) et, de l'autre, à la psychosémiotique* (pour ce qui est des connotations individuelles). Ce ne fut évidemment pas une infidélité, mais une attitude fondamentale par rapport aux signes et aux langages, et l'on se souvient de l'effet de choc produit par l'originalité de cette démarche, et du résultat presque immédiat : la reconnaissance du droit de cité à une sémiologie ainsi présentée. Toutefois, cette approche oblique du langage laissait la part trop belle à l'intuition du descripteur (ou du scripteur) : le signifiant* des langages de connotation étant disséminé le long du discours, inaccessible à toute structuration directe, il ne pouvait être approché que par la postulation arbitraire et préalable du signifié*. Dans la mesure où elle n'était plus soutenue par une imagination soumise à une discipline conceptuelle rigoureuse, l'analyse sémiologique, d'inspiration connotative, ne pouvait aboutir qu'à une redondance de lieux communs, à moins d'aller chercher ailleurs ses fondements : soit dans une certaine forme de psychologie — et l'on voit alors la sémiotique-objet, non analysée, devenir le « signifiant » pour le psychanalyste, soit dans une certaine sociologie — et l'on a vu alors la sémiologie devenir la justification, après coup, d'une théorie des idéologies. Dès qu'on laisse les signifiés se choisir librement ses propres signifiants — et l'on ne voit pas comment une approche connotative conséquente pourrait faire autrement — on abandonne le postulat fondamental de la sémiotique, celui de la présupposition réciproque du signifiant et du signifié, qui en constitue la force et la spécificité.

5.

L'« infidélité » inverse — toujours par rapport à la définition hjelmslévienne de la sémiologie — a consisté à s'intéresser à la métasémiotique dont les sémiotiques-objets étaient déjà des sémiotiques scientifiques (c'est-à-dire les discours scientifiques et les langages formels), domaine abandonné par Hjelmslev aux logiciens et aux mathématiciens. Il ne s'agissait pas, évidemment, de se substituer à eux — bien que la différence des points de vue sémiotique et logique pourrait éventuellement révéler leur complémentarité — mais d'aller voir comment ils traitaient du problème particulièrement ardu, celui des métalangages* de description. Cette rencontre avec l'École viennoise de logique et ses prolongements anglo-saxons (qui définit la sémiotique comme la réunion des deux composantes : la syntaxe et la sémantique), comme avec l'École polonaise de mathématiques (qui développe la problématique de la hiérarchie des métalangages), ne fait que confirmer l'exigence hjelmslévienne d'une description métalinguistique « scientifique ». Il faut dire — de ce point de vue — que la sémiologie (au sens restreint que nous commençons à donner à ce terme) ne s'est jamais beaucoup intéressée aux problèmes de sémantique, traitant la description du signifié comme une simple question de paraphrase*. Or, pour échapper à une subjectivité incontrôlable, la paraphrase doit être réglementée, et la description paraphrastique du plan du signifié (d'une sémiotique) soumise à l'analyse : si elle se reconnaît comme construction, celle-ci se doit d'être cohérente et adéquate.

Il ne s'agit pas là, comme le prétendent certains, d'une domination indue de la linguistique sur la sémiologie, mais des conditions générales dans lesquelles s'exerce toute pratique à vocation scientifique. Le fossé se creuse ainsi entre la sémiologie pour laquelle les langues naturelles servent d'instruments de paraphrase dans la description des objets sémiotiques, d'une part, et la sémiotique* qui se donne pour tâche première la construction d'un métalangage approprié, de l'autre.

6.

Le dernier point de litige réside, enfin, dans l'évaluation des rapports entre la linguistique et la sémiologie/sémiotique. En apparence, la sémiologie récuse la primauté de la linguistique, en insistant sur la spécificité des signes et des organisations reconnaissables à l'intérieur des sémiotiques non linguistiques, alors que la sémiotique est considérée comme étroitement liée aux méthodes de la linguistique. En réalité — et ceci est particulièrement net dans le domaine des sémiotiques visuelles (v. sémiotique planaire*) — la sémiologie postule, de manière plus ou moins explicite, la médiation des langues naturelles dans le processus de lecture des signifiés appartenant aux sémiotiques non linguistiques (image, peinture, architecture, etc.), alors que la sémiotique la récuse. A partir du *Système de la mode*, le plus hjelmslévien des ouvrages de Barthes, où, pour décrire la sémiotique vestimentaire, il se sert de la médiation de la « mode écrite » (en considérant toutefois que c'est là une question de commodité, et non de directive méthodologique), on en arrive à concevoir la sémiologie de la peinture comme l'analyse du discours sur la peinture. Le malentendu remonte à l'époque où les théoriciens de la linguistique, tel R. Jakobson, luttant contre le psychologisme de la « pensée », exprimé par cet « outil » qu'est le langage, affirmait hautement le caractère indissoluble de ces deux « entités ». Reconnaître qu'il n'y a pas de langage sans pensée, ni de pensée sans langage, n'implique pas qu'on doive considérer les langues naturelles comme le seul réceptacle de la « pensée » : les autres sémiotiques, non linguistiques, sont également des langages, c'est-à-dire des formes signifiantes. Dès lors, le « senti », le « vécu », termes par lesquels nous désignons, par exemple, l'emprise sur nous des formes architecturales, ne sont que les signifiés de ces formes, dont un métalangage construit, plus ou moins adéquat, mais arbitraire, est censé rendre compte.

▶ **Sémiotique, Signe, Iconicité, Contenu.**

## Sémiologique (niveau ∽) adj.

### *Semiological level*

Dans une première formulation, le **niveau sémiologique**, par opposition au niveau sémantique*, était considéré comme constitué de sèmes* formateurs de figures* nucléaires, alors que le niveau sémantique fournissait au discours les sèmes contextuels* : les deux niveaux composaient ensemble l'univers signifiant. C'est la bivalence, inutile, du terme « sémantique » — l'univers* sémantique étant identifié à l'univers signifiant pris dans sa totalité, et le niveau sémantique ne prenant en compte que les catégories intéroceptives* de cet univers — qui nous a amenés à opérer une rectification terminologique : la « composante

figurative* » de l'univers sémantique remplace, de manière plus claire, l'ancien « niveau sémiologique ».

## Sémiosis n. f.

*Semiosis*

1.

La **sémiosis** est l'opération qui, en instaurant une relation de présupposition* réciproque entre la forme* de l'expression* et celle du contenu* (dans la terminologie de L. Hjelmslev) — ou entre le signifiant* et le signifié* (F. de Saussure) — produit des signes : en ce sens, tout acte* de langage, par exemple, implique une sémiosis — Ce terme est synonyme de fonction sémiotique.

2.

Par sémiosis, on peut également entendre la catégorie* sémique dont les deux termes constitutifs sont la forme de l'expression et celle du contenu (du signifiant et du signifié).

▶ **Signe, Fonction.**

## Sémiotique n. f.

*Semiotics*

Le terme de **sémiotique** s'emploie dans des sens différents, selon qu'il désigne (A) une grandeur* manifestée quelconque, que l'on se propose de connaître; (B) un objet de connaissance, tel qu'il apparaît au cours et à la suite de sa description*, et (C) l'ensemble des moyens qui rendent possible sa connaissance.

**A. Sémiotique-objet.**

1.

Il est clair que la définition courante de la sémiotique comme « système de signes » ne convient pas au sens (A), car elle présuppose déjà la reconnaissance* des signes* : en la remplaçant par « système de significations », on introduirait déjà le concept moins engagé de « signification »; en substituant enfin à « système » — qui est une notion théorique, précise et limitative — celui d'ensemble*, on peut proposer de définir, dans un premier temps, la sémiotique comme un ensemble signifiant que l'on soupçonne, à titre d'hypothèse*, de posséder une organisation, une articulation* interne autonome*. On dira aussi que tout ensemble signifiant, dès l'instant où l'on envisage de le soumettre à l'analyse*, peut être désigné comme une **sémiotique-objet** : cette définition est tout à fait provisoire, car elle n'est valable que dans le cadre d'un projet de description et présuppose, de ce fait, une métasémiotique* censée le prendre en charge. Les concepts d'ensemble signifiant et de sémiotique-objet ne sont d'ailleurs pas coextensifs : les résultats de l'analyse montreront parfois que seule une partie de l'ensemble signifiant est recouverte par la sémiotique construite, ou que, au contraire, celle-ci rend compte de plus de grandeurs que celles initialement prévues comme faisant partie de l'ensemble signifiant (v. Champ sémantique).

2.

Ces remarques préliminaires, en apparence futiles, prennent tout leur poids lorsqu'il s'agit de se prononcer sur le statut des sémiotiques dites naturelles* et sur la pertinence de la dichotomie entre ce qui est « naturel » et ce qui est « construit » : un tel problème engage d'ailleurs la théorie sémiotique dans son ensemble. — On entend par **sémiotiques naturelles** deux vastes ensembles signifiants : d'une part

les langues* naturelles, et, de l'autre, les « contextes* extra-linguistiques » que nous considérons comme des sémiotiques du monde* naturel. Elles sont dites « naturelles » parce que antérieures à l'homme — il baigne dans sa langue maternelle, il est projeté, dès sa naissance, dans le monde du sens commun — qui les subit, mais ne les construit pas. Cependant, la frontière entre ce qui est « naturellement » donné et ce qui est construit, est floue : le discours littéraire utilise telle langue naturelle, les logiques prennent leur départ dans les langues naturelles, et ce sont là pourtant, et indiscutablement, de véritables constructions. La sémiotique de l'espace* éprouve la même difficulté à distinguer l'espace « bâti » de l'espace « naturel » : le paysage « naturel » est évidemment un concept culturel et n'a de sens que par rapport à l'espace informé par l'homme. Contrairement donc à F. de Saussure et à L. Hjelmslev, pour qui les langues naturelles sont des sémiotiques parmi d'autres, les langues naturelles et le monde naturel nous paraissent comme de vastes réservoirs de signes, comme des lieux de manifestation de nombreuses sémiotiques. D'autre part, le concept de construction* doit également être révisé et revalorisé dans cette perspective : dans la mesure où la construction implique l'existence d'un sujet constructeur, une place doit être aménagée — à côté des sujets individuels — pour des sujets collectifs* (les discours ethnolittéraires ou ethnomusicaux, par exemple, sont des discours construits, quel que soit le statut que l'anthropologie génétique puisse attribuer aux sujets producteurs de tels discours). Il nous semble, dès lors, souhaitable de substituer à l'opposition *naturel/construit* (ou « artificiel ») celle de ***sémiotiques scientifiques/sémiotiques non scientifiques*** : on entendra ici par sémiotique scientifique — au sens large de ce qualificatif — une sémiotique-objet traitée dans le cadre d'une théorie sémiotique, explicite* ou implicite* (la construction d'un langage documentaire, par exemple, repose sur une théorie, même si celle-ci n'est que faiblement scientifique).

3.

Il devient dès lors indispensable de préciser le statut de ces **macro-sémiotiques** que sont les langues naturelles et les mondes naturels (ceux-ci au sens de « nature » informée par la « culture », ce qui les relativise et permet l'emploi du pluriel), à l'intérieur desquelles s'organisent des sémiotiques particulières. En premier lieu, il faut enregistrer les corrélations* qui existent entre les deux ensembles : ainsi l'affirmation selon laquelle le monde naturel est traduisible en langue naturelle, doit être interprétée comme la correspondance que l'on peut établir entre des unités relevant des deux types de sémiotiques (les phèmes* du monde naturel correspondent, sur le plan figuratif*, aux sèmes* des langues naturelles; les comportements somatiques sont « décrits » comme des procès* linguistiques, etc.). Il en résulte une certaine interpénétration de segments relevant des deux sémiotiques, reconnaissable sur le plan syntagmatique : les déictiques* linguistiques renvoient au contexte naturel, les segments gestuels remplacent des syntagmes verbaux, etc. En second lieu, l'affirmation selon laquelle les langues naturelles sont les seules dans lesquelles les autres sémiotiques sont traduisibles (alors que l'inverse est impossible) s'explique par deux sortes de raisons : du fait, d'abord, que les

figures du monde naturel sont sémantiquement codées dans les langues naturelles; et du fait, surtout, que ces dernières sont seules capables de lexicaliser et de manifester les catégories* sémantiques abstraites (ou les universaux*) qui restent généralement implicites dans d'autres sémiotiques.

4.

Les macrosémiotiques — langues et mondes naturels — sont ainsi pour nous les lieux d'exercice de l'ensemble des sémiotiques.

▶ **Langue, Monde naturel.**

**B. Typologie sémiotique.**

1.

Si, dans le sens (A), le terme de sémiotique sert à désigner un ensemble signifiant antérieurement à sa description, dans une nouvelle acception il est employé pour dénommer un objet de connaissance en voie de constitution ou déjà constitué : il s'agira alors d'une sémiotique-objet considérée soit comme projet de description, soit comme déjà soumise à l'analyse, soit enfin comme objet construit. Autrement dit, on ne peut parler de sémiotique que s'il y a rencontre entre la sémiotique-objet et la théorie sémiotique qui l'appréhende, l'informe et l'articule.

2.

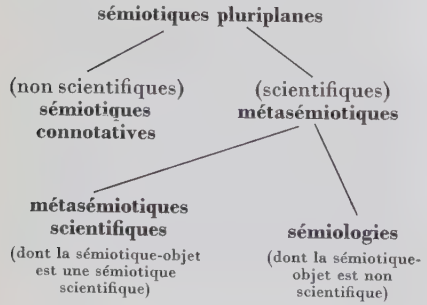
En nous inscrivant dans la tradition de L. Hjelmslev qui a été le premier à proposer une théorie sémiotique cohérente, nous pouvons accepter la définition qu'il donne de la sémiotique : il considère celle-ci comme une hiérarchie* (c'est-à-dire comme un réseau de relations, hiérarchiquement organisé) dotée d'un double mode d'existence paradigmatique et syntagmatique (et donc saisissable comme système* ou comme procès* sémiotiques), et pourvue d'au moins deux plans* d'articulation — expression* et contenu* — dont la réunion constitue la sémiosis*. Le fait que les recherches actuelles favorisent davantage, sous forme d'analyses de discours* et de pratiques* sémiotiques, l'axe syntagmatique et les procès sémiotiques, ne modifie en rien cette définition : on peut très bien imaginer qu'une phase ultérieure de la recherche soit consacrée à la systématisation des résultats acquis.

3.

A ces caractéristiques communes, essayons d'ajouter quelques traits plus spécifiques, pour ouvrir la voie à une **typologie des sémiotiques**. A l'heure actuelle, deux sortes de classifications sont implicitement ou tacitement acceptées : une distribution des sémiotiques, fondée sur les canaux* de la communication*, et une autre, basée sur la nature des signes reconnus. Aucune des deux ne correspond toutefois à notre définition de la sémiotique. La classification selon les canaux de transmission des signes (ou selon les ordres de sensations) repose sur la prise en considération de la substance* de l'expression : or, celle-ci n'est pas pertinente pour une définition de la sémiotique (qui est, en premier lieu, une forme*). La distribution selon la nature des signes, d'autre part, s'appuie sur les relations que ces signes (symboles*, icônes*, indices*, etc.) entretiennent avec le référent* : enfreignant le principe d'autonomie* (ou d'immanence*) des organisations sémiotiques, établi déjà par F. de Saussure, un tel critère ne peut être retenu, car lui aussi n'est pas pertinent. De toute façon, on peut se demander si, dans l'état d'avancement actuel des recherches sémiotiques, toute classification de ce genre n'est pas prématurée.

4.

La typologie des sémiotiques, proposée par L. Hjelmslev dans ses *Prolégomènes*, est de nature très différente. Pour éviter toute confusion, nous allons d'abord l'exposer de manière succincte, en l'accompagnant, ensuite, de nos propres observations. Cette typologie est fondée sur deux critères classificatoires : - *a*) la scientificité* (une sémiotique est dite scientifique quand elle est une description conforme au principe d'empirisme*), et - *b*) le nombre de plans* (de langage) dont une sémiotique est constituée. On distinguera ainsi les **sémiotiques monoplanes** (ou systèmes de symboles*, dans la terminologie de Hjelmslev) qui sont soit scientifiques (exemple : l'algèbre), soit non scientifiques (exemple : les jeux), les **sémiotiques biplanes** (ou sémiotiques proprement dites, pour Hjelmslev) qui, elles aussi, seront scientifiques ou non, et les **sémiotiques pluriplanes** qui sont des sémiotiques biplanes dont au moins un des plans est une sémiotique (dite sémiotique-objet) : le cas où un seul des deux plans est une sémiotique-objet est de loin le plus fréquent. — Les sémiotiques pluriplanes se subdivisent - *a*) selon qu'elles-mêmes sont scientifiques ou non, et - *b*) selon que leur sémiotique-objet est scientifique ou non. Le schéma suivant représente cette dernière distribution :




A cette classification se trouvent ajoutées deux autres sémiotiques : une **métasémiologie** et une **métasémiotique des sémiotiques connotatives,** qui ont respectivement pour tâche d'examiner les sémiologies et les sémiotiques connotatives.

5.

Pour comprendre, interpréter et évaluer une telle typologie, plusieurs remarques sont nécessaires :

- *a*) Par rapport aux classifications signalées plus haut, celle de Hjelmslev se distingue d'abord par l'introduction du critère de scientificité, c'est-à-dire par la nécessité absolue de disposer, en voulant parler de sémiotique, d'une théorie* explicite, appelée à en rendre compte, et — en outre — par l'utilisation, comme critère, des plans du langage (signifiant* et signifié* pris globalement), critère déjà inscrit dans la définition de la sémiotique, et, de ce fait, homogène (alors que la substance ou le référent introduisent des variables supplémentaires et hétérogènes). Ceci nous oblige à considérer la typologie proposée comme faisant partie d'une théorie d'ensemble : on peut rejeter la théorie en bloc, et non la classification seule.

- *b*) Pour homologuer la terminologie, on notera que notre définition de la sémiotique correspond, dans la typologie de Hjelmslev, à la **métasémiotique** dite **sémiologie** : tout ensemble signifiant, traité par la théorie sémiotique, devient une sémiotique.

- *c*) Les métasémiotiques scientifiques relèvent de la problématique des métalangages*, commune à la logique, à la mathématique, à la linguistique et à la théorie sémiotique.

- *d*) La mise à part des **sémiotiques monoplanes**, que Hjelmslev considère comme des systèmes de symboles en leur refusant la dignité de « sé-

miotiques », ne manque pas de faire difficulté. La définition qu'il en donne — elles seraient reconnaissables du fait de la conformité* des deux plans, de leur isomorphisme* et de leur isotopie*, de la correspondance terme à terme de leurs unités — ne veut pas nécessairement dire qu'elles ne comportent qu'un seul plan de langage, mais qu'elles se présentent comme une forme* signifiante (au sens saussurien, et non hjelmslévien). Une distinction pourrait d'ailleurs s'établir entre de telles sémiotiques monoplanes, selon le type de conformité reconnue : les langages formels* (ou systèmes de symboles) seraient, dans ce sens, « élémentaires », chaque élément, pris séparément, étant reconnaissable soit sur le plan de l'expression, soit sur celui du contenu (il sera dit alors « interprétable »), car la distinction entre éléments ne repose que sur la simple discrimination* (ce qui permet d'identifier ces langages au seul plan de l'expression); aux langages formels s'opposeraient alors les langages « molaires » ou semi-symboliques, caractérisés non plus par la conformité des éléments isolés, mais par celle des catégories* : les catégories prosodiques* et gestuelles, par exemple, sont des formes signifiantes — le « oui » et le « non » correspondent, dans notre contexte culturel, à l'opposition *verticalité/horizontalité* — tout aussi bien que les catégories reconnues dans la peinture abstraite ou dans certaines formes musicales. — L'enjeu d'une distinction entre les sémiotiques monoplanes interprétables et celles qui sont signifiantes est, on le voit, considérable.

- *e*) Le problème (lié d'ailleurs à celui de la dénotation*) des **sémiotiques connotatives**, laissées en dehors du champ de la scientificité, est également embarrassant. On devine très bien que la difficulté d'une description rigoureuse de ces langages de connotation* réside dans le fait qu'en procédant à partir de leur plan de l'expression, il est impossible de prévoir des connotations (dont le signifiant sera tantôt un trait de prononciation, tantôt le choix d'un lexème ou d'une tournure syntaxique, etc.) et, plus encore, d'en proposer une distribution hiérarchique (c'est-à-dire une sémiotique connotative). Aussi, les *Mythologies* de R. Barthes, pour ingénieuses et raffinées qu'elles soient, ne sont que des bribes connotatives et ne parviennent même pas à suggérer un système sous-jacent. — Ceci nous amène à dire qu'une approche inverse des langages de connotation doit être tentée, qui commencerait par élaborer une théorie de la connotation, à partir de laquelle on entreprendrait la description de systèmes connotatifs en s'appuyant sur le plan du contenu. Nous l'avons à peine esquissée en traitant des connotations sociales qui se présentent sous forme de taxinomies connotatives (langues « profane » et « sacrée », « interne » et « externe », « masculine » et « féminine », etc.) en ethnosémiotique*, ou de syntaxes connotatives (correspondant à une typologie des discours) en sociosémiotique*. Les recherches en ce domaine sont à peine commencées : à côté des connotations sociales, il existe, selon la suggestion de Hjelmslev, des connotations individuelles (correspondant plus ou moins à la caractérologie ancienne et moderne) dont nous avons à peine une vague idée.

- *f*) L'usage actuel a tendance à établir une distinction entre les **sémiotiques linguistiques** et les **sémiotiques non linguistiques**, en se référant à ces deux lieux privilégiés de la

manifestation des sémiotiques, que nous désignons — peut-être improprement — comme des **macro-sémiotiques** : les langues naturelles et les mondes naturels. On ne peut le faire qu'en postulant — à l'encontre de Hjelmslev pour qui une langue naturelle est une sémiotique comme une autre (dotée cependant d'un caractère privilégié) — un statut à part, spécifique, aux macro-sémiotiques, en considérant qu'elles sont susceptibles de contenir et de développer des sémiotiques autonomes (ce dont témoignent, par exemple, bon nombre d'analyses récentes, faites sur des discours juridiques, religieux, etc.) — Tout de suite, cependant, se pose le problème de la transgression de la frontière que nous venons d'établir, et ceci sous la forme des **sémiotiques syncrétiques*** — constituant leur plan de l'expression avec des éléments relevant de plusieurs sémiotiques hétérogènes — dont l'existence est immédiatement évidente. Si l'opéra ou le film se présentent d'emblée comme des exemples péremptoires de discours syncrétiques, on peut se demander si les langues naturelles — et plus particulièrement les discours oraux — ne constituent pas un élément seulement, essentiel certes, à côté d'autres données paralinguistiques* ou proxémiques*, d'une communication, elle aussi syncrétique.

- *g*) D'autres distinctions peuvent être enfin proposées, en tenant compte du parcours génératif* du discours. C'est ainsi qu'on opposera les discours figuratifs* et non figuratifs (ou abstraits), et, du même coup, des **sémiotiques figuratives** et **non figuratives** (étant donné que le discours n'est que la saisie d'une sémiotique en tant que procès), d'après le niveau de profondeur qui se trouve textualisé* et manifesté*. — Toutes ces distinctions et réorganisations, même si elles introduisent parfois quelque confusion dans le champ sémiotique, sont à considérer comme un signe de santé et de vitalité d'une sémiotique qui se veut un projet de recherche et une recherche en train de se faire.

▶ **Psychosémiotique, Sociosémiotique, Ethnosémiotique, Littéraire** (sémiotique), **Théâtrale** (sémiotique ~), **Planaire** (sémiotique).

**C. Théorie sémiotique.**

1.

Alors qu'au sens (B) la sémiotique était à concevoir comme la superposition adéquate* d'une sémiotique-objet et d'un langage de description, on peut maintenant l'envisager à la fois comme le lieu d'élaboration des procédures*, de construction* des modèles* et du choix des systèmes de représentation*, régissant le niveau descriptif* (c'est-à-dire le niveau métalinguistique méthodologique*), mais aussi comme le lieu de contrôle de l'homogénéité* et de la cohérence* de ces procédures et modèles, en même temps que de l'explicitation — sous forme d'une axiomatique* — des indéfinissables et du fondement de tout cet échafaudage théorique (c'est le niveau épistémologique* proprement dit). Dans cette perspective, la sémiotique sera entendue soit comme **sémiotique générale** (en insistant ainsi sur l'exigence qui lui est imposée de rendre compte de l'existence et du fonctionnement de toutes les sémiotiques particulières), soit comme **théorie sémiotique** dans la mesure où elle est appelée à satisfaire aux conditions de scientificité propres à toute théorie*, et où elle se définit, de ce fait,

comme un métalangage* (tout à la fois métasémiotique scientifique et métasémiologie, dans la terminologie de Hjelmslev).

2.

En principe, plusieurs théories sémiotiques — tout comme plusieurs grammaires génératives, par exemple — peuvent être élaborées : seule leur formalisation* permettrait éventuellement de les comparer et de les évaluer les unes par rapport aux autres. Une telle démarche comparative est, à l'heure actuelle, absolument impossible, car il n'existe pas encore de théorie sémiotique digne de ce nom : on rencontre, d'une part, des théories intuitives sans procédures opératoires* (où l'on se contente souvent de « professions de foi » péremptoires), et, de l'autre, des procédures parfois formalisées, mais qui ne reposent sur aucune théorie explicite. Ceci nous autorise à nous limiter ici à un bref exposé de ce que nous considérons comme les conditions générales d'une théorie sémiotique, en nous référant en même temps à notre propre projet théorique.

3.

La théorie sémiotique doit se présenter, d'abord, pour ce qu'elle est, c'est-à-dire comme une **théorie de la signification**. Son souci premier sera donc d'expliciter, sous forme d'une construction conceptuelle, les conditions de la saisie et de la production du sens. Ainsi, en se situant dans la tradition saussurienne et hjelmslévienne, selon laquelle la signification est la création et/ou la saisie des « différences », elle aura à réunir tous les concepts qui, tout en étant eux-mêmes indéfinissables, sont nécessaires pour établir la définition de la structure* élémentaire de la signification. Cette explicitation conceptuelle la conduit alors à donner une **expression formelle** des concepts retenus : considérant la structure comme un réseau relationnel, elle aura à formuler une axiomatique sémiotique qui se présentera essentiellement comme une typologie des relations (présupposition, contradiction, etc.), axiomatique qui lui permettra de se constituer un stock de définitions formelles, telles que, par exemple, celle de la catégorie* sémantique (unité minimale) et celle de la sémiotique elle-même (unité maximale), cette dernière incluant, à la manière de Hjelmslev, les définitions logiques de système (relation « ou...ou ») et de procès (relation « et...et »), de contenu et d'expression, de forme et de substance, etc. — L'étape suivante consistera dans la mise en place d'un **langage formel** minimal : la distinction entre les relations-états (la contradiction par exemple) et les relations-opérations (la négation, par exemple) lui permet de postuler les termes-symboles et les termes-opérateurs, ouvrant ainsi la voie à un calcul d'énoncés*. C'est alors seulement qu'elle aura à s'occuper du choix — ou du libre choix — des **systèmes de représentation** dans lesquels elle aura à formuler les procédures et modèles (le carré* sémiotique ou l'énoncé* élémentaire, par exemple). — Ces quelques indications ne sont destinées qu'à donner une idée générale de la démarche qui nous paraît s'imposer lors de la construction d'une théorie sémiotique : il est évident que les éléments de notre projet sémiotique se trouvent épars tout au long de cet ouvrage.

4.

A ces traits généraux d'une théorie sémiotique, s'ajoutent nécessairement d'autres options, plus spécifiques, dont dépendra néanmoins l'articulation de son économie globale. La

première d'entre elles est la **forme générative** qu'il convient de donner, à notre avis, à son déploiement, en entendant par là, au sens très large, la recherche de la définition de l'objet sémiotique, envisagé selon son mode de production. Cette démarche, qui conduit du plus simple au plus complexe, et du plus abstrait au plus concret, a l'avantage de permettre d'introduire, à des moments appropriés, un certain nombre d'acquis de la théorie linguistique, tels que les problématiques relatives à la « langue » (Benveniste) et à la « compétence » (Chomsky), mais aussi l'articulation des structures en niveaux selon leurs modes d'existence* virtuelle, actuelle ou réalisée. Ainsi, la génération sémiotique d'un discours sera représentée sous forme d'un **parcours génératif*** comportant bon nombre de niveaux et de composantes, distinctions qui ne sont peut-être que provisoires, opérationnelles, mais qui permettent de situer, les uns par rapport aux autres, les différents champs d'exercice de l'activité sémiotique.

5.

La seconde de nos options consiste à introduire, dans la théorie sémiotique, la question de l'**énonciation***, de la mise en discours de la langue (Benveniste) et des conditions spécifiques, explicitables, — dont s'occupe, d'une manière différente, la pragmatique* américaine — qui l'entourent. Aux structures sémiotiques profondes, situées « en langue » et dont se nourrit la « compétence », nous avons été amenés à adjoindre des structures moins profondes, discursives, telles qu'elles se construisent en passant par ce filtre qu'est l'instance de l'énonciation. — La théorie sémiotique doit être plus qu'une théorie de l'énoncé — comme c'est le cas de la grammaire générative — et plus qu'une sémiotique de l'énonciation, elle doit concilier ce qui paraît à première vue inconciliable, en les intégrant dans une théorie sémiotique générale.

▸ **Scientificité, Théorie, Génératif** (parcours ~), **Énonciation, Discours, Sémiologie.**

## Sémique (analyse ~) adj.

*Semic analysis*

1.

L'**analyse sémique** et l'**analyse componentielle** sont, le plus souvent, réunies ensemble, malgré leurs origines distinctes (l'une est européenne, l'autre américaine), leur développement autonome et leurs projets divergents (la première visant à rendre compte de l'organisation sémantique d'un champ lexical, la seconde à décrire le plus économiquement possible la terminologie de la parenté). Elles ont en commun d'être des procédures taxinomiques* qui cherchent à mettre à jour l'organisation paradigmatique* des faits linguistiques sur le plan sémantique*, en établissant des distinctions à l'aide de traits pertinents* (oppositions de sèmes* dans un cas, de « composants » ou éléments constituants, dans l'autre).

2.

L'**analyse sémique** peut être considérée, à juste titre, comme le prolongement de l'analyse distributionnelle*, mais avec l'apport de l'outillage sémantique : la classe des déterminants du substantif, par exemple, une fois établie grâce aux distributions*, sera traitée comme

un paradigme* fermé, constitué de ces sous-classes que sont les articles, les démonstratifs, les possessifs, etc., et qui ne peuvent être définies que par des oppositions sémiques; l'analyse ultérieure de ces sous-classes, prises une à une, permet de les articuler en catégories* grammaticales, etc.

3.

La complexité augmente si l'on veut traiter de la même manière les classes ouvertes (radicaux nominaux ou verbaux) : les critères, choisis pour délimiter une sous-classe formée de lexèmes, sont peu sûrs et souvent intuitifs (ainsi B. Pottier, qui inaugure ce genre d'analyse avec la taxinomie des « sièges », se réfère au concept vague de « champ d'expérience » dont il reconnaît la fragilité), et la nature des sèmes (« pour s'asseoir », « avec bras », « avec dossier », etc.), établissant les distinctions nécessaires fait problème. Le risque d'une telle approche — ses prolongements avec la classification des moyens de transport, par exemple, le montrent bien — consiste à glisser imperceptiblement de l'analyse d'un champ sémantique à celle d'un champ d'expérience (psychologique), pour aboutir finalement à la description d'un champ de « réalité » (physique).

4.

L'**analyse componentielle** choisit pour objet, au point de départ, un microsystème constitué, à l'intérieur des langues naturelles, par la terminologie de la parenté. Le caractère étrange, unique, de ce microsystème — dont le fonctionnement ne peut être comparé qu'à celui de la catégorie de la personne — présente pour l'analyse autant d'avantages que d'inconvénients. Les principaux avantages, qui assurent à l'analyse componentielle homogénéité* et rigueur, sont la nature purement paradigmatique de ce code* et son caractère purement sémantique et arbitraire* (l'ego, qui sert de point de référence à tout le système, ne peut être identifié à aucun être humain référentiel). En n'utilisant qu'un petit nombre de catégories sémiques — *consanguinité/alliance, latéralité/verticalité, rapprochement/éloignement* (calcul des degrés de parenté), etc. —, l'analyse componentielle réussit à construire un modèle taxinomique presque parfait. Mais son inconvénient majeur réside dans le caractère restreint de son champ d'applicabilité : les essais d'extrapolation hors de ce microsystème immanent — pour l'étude des ethnotaxinomies botanique, zoologique, etc., en ethnolinguistique — rencontrent des difficultés comparables à celles de l'analyse sémique.

5.

L'analyse sémique et componentielle, dans la mesure où elle se définit comme l'explicitation des relations paradigmatiques et l'établissement de taxinomies considérées comme résultats de la seule combinatoire*, apparaît comme une discipline autonome, avec sa propre spécificité, et, par contrecoup, avec un domaine d'application limité. L'élargissement de ce champ de recherche dépend, en grande partie, des progrès de la sémantique* elle-même, qui tardent à venir : celle-ci, en effet, élaborée à partir du modèle phonologique*, éprouve des difficultés à introduire dans ses analyses les principes d'organisation syntagmatique et syntaxique de l'univers* sémantique.

▶ **Sème, Taxinomie, Classification, Combinatoire, Ethnosémiotique, Sémantique.**

## Sens n. m.

### *Meaning*

1.

Propriété commune à toutes les sémiotiques*, le concept de **sens** est indéfinissable. Intuitivement ou naïvement, deux approches du sens sont possibles : il peut être considéré soit comme ce qui permet les opérations de paraphrase* ou de transcodage*, soit comme ce qui fonde l'activité humaine en tant qu'intentionnalité*. Antérieurement à sa manifestation sous forme de signification* articulée, rien ne saurait être dit du sens, à moins de faire intervenir des présupposés métaphysiques lourds de conséquence.

2.

L. Hjelmslev propose une définition opératoire* du sens, en l'identifiant au « matériau » premier, ou au « support » grâce auquel toute sémiotique, en tant que forme*, se trouve manifestée. **Sens** devient ainsi synonyme de « matière » (l'anglais « purport » subsumant les deux mots) : l'un et l'autre sont employés indifféremment en parlant des deux « manifestantes » du plan de l'expression* et du plan du contenu*. Le terme de substance est ensuite utilisé pour désigner le sens en tant que pris en charge par une sémiotique, ce qui permet de distinguer alors la substance du contenu de celle de l'expression.

▶ **Matière, Substance, Signification, Paraphrase, Intention.**

## Séquence n. f.

### *Sequence*

1.

En sémiotique narrative, il est souhaitable de réserver le nom de **séquence** pour désigner une unité textuelle, obtenue par la procédure de segmentation, en la distinguant ainsi des syntagmes, unités narratives, situées à un niveau plus profond*.

2.

La discrétion d'une séquence est assurée par la présence de démarcateurs* qui servent à en délimiter les frontières. La comparaison avec les séquences qui la précèdent et la suivent, permet d'établir des disjonctions* contrastives et de reconnaître ainsi soit ses propriétés formelles, soit ses caractéristiques sémantiques dénommables (en distinguant, dans le premier cas, des séquences descriptive, dialoguée, narrative, etc., et, dans le second, des séquences « promenade », « danse », « chasse », « rêverie », etc.) : les dénominations du premier genre visent à constituer une typologie d'unités discursives, celles du second se donnent comme des résumés approximatifs, d'ordre thématique, qui aident à se faire une idée de l'économie générale du discours examiné.

3.

Une séquence peut être subdivisée en unités* textuelles plus petites, ou segments, révélant ainsi l'existence d'une organisation interne. Le but d'une telle division* est la reconnaissance d'unités discursives dont les dimensions ne correspondront pas nécessairement au découpage en phrases ou en paragraphes, mais qui permettront la mise à jour d'énoncés ou de syntagmes narratifs sous-jacents. — Concept purement opératoire*, la séquence n'est donc pas coextensive au syntagme narratif.

▶ **Segmentation, Unité** (textuelle, discursive), **Syntagme, Chevauchement.**

## Shifter n. m.

### *Shifter*

**Shifter** est un mot anglais introduit par R. Jakobson et traduit, en français, par embrayeur (N. Ruwet). Une analyse plus poussée de ce concept, en référence à l'énonciation*, nous a amenés à distinguer les deux procédures différentes que sont le débrayage et l'embrayage.

► **Débrayage, Embrayage.**

## Signal n. m.

### *Signal*

1.

Dans la théorie de l'information*, on entend par **signal** toute unité qui, en obéissant aux règles d'un code*, entre dans la composition des messages*; dans le cas plus particulier de la communication linguistique, on voit que le signal pourrait équivaloir, par exemple, à ces unités du plan de l'expression* que sont les phonèmes*.

2.

L. Hjelmslev appelle signaux les unités de manifestation minimales des sémiotiques monoplanes* (qu'elles soient scientifiques — exemple : algèbre — ou non scientifiques : jeux).

3.

Pour certains (L. Prieto), le signal entre dans la catégorie plus générale des indices* : il se spécifierait alors par le fait qu'il est produit pour servir d'indice (et non par hasard) et que celui à qui l'indication est destinée puisse la reconnaître comme telle. Parmi les exemples souvent invoqués, citons les signaux routiers ou ceux de la marine.

4.

Si l'on admet, avec la linguistique d'inspiration saussurienne, que l'exclusion du référent* est un préalable nécessaire à l'exercice de toute sémiotique, on doit aussi reconnaître que le signal, comme l'indice, entre dans la catégorie des non-signes.

► **Message, Indice, Signe.**

## Signe n. m.

### *Sign*

1.

Le **signe** est une unité* du plan de la manifestation*, constituée par la fonction* sémiotique, c'est-à-dire par la relation de présupposition* réciproque (ou solidarité*) qui s'établit entre des grandeurs* du plan de l'expression* (ou signifiant*) et du plan du contenu* (ou signifié*), lors de l'acte de langage.

2.

Pour F. de Saussure qui a instauré la problématique du **signe linguistique**, celui-ci résulte de la réunion du signifiant et du signifié (qu'il identifie, dans une première démarche, à l'image acoustique et au concept). Bien que, par la suite, en développant sa théorie, il ait été amené à épurer ces deux notions en ne considérant le signifiant et le signifié qu'en tant qu'ils servent de constituants pour la forme* linguistique (comme le recto et le verso d'une feuille de papier), le terme de signe a été communément identifié pendant longtemps — et encore aujourd'hui — avec le **signe minimal**, c'est-à-dire le « mot » ou, plus rigoureusement, le morphème* (ou monème* pour A. Martinet). C'est dans ce sens qu'est utilisée la définition passe-partout de la langue comme « système de signes ».

3.

La contribution de L. Hjelmslev

à la théorie du signe est double :

- *a*) en présentant le signe comme le résultat de la sémiosis* s'effectuant lors de l'acte de langage, il montre que la dimension* des unités de manifestation n'est pas pertinente pour la définition du signe, autrement dit que, à côté des signes minimaux que sont les « mots », on peut aussi parler des signes-énoncés ou des signes-discours;

- *b*) en postulant pour chacun des deux plans du langage — expression et contenu — la distinction entre la forme* et la substance*, il est amené à préciser la nature du signe comme réunion de la forme de l'expression et de la forme du contenu (ainsi, sur le plan de l'expression, c'est la structure phonologique*, et non phonétique*, qui entre dans la constitution des signes).

4.

L'exercice du langage produit donc la manifestation sémiotique sous forme d'enchaînements de signes. L'analyse des signes, produits par l'articulation de la forme de l'expression et de celle du contenu, n'est possible que si les deux plans du langage sont d'abord dissociés pour être étudiés et décrits, chacun séparément. En d'autres termes, si l'analyse de la manifestation, visant la reconnaissance et l'établissement des signes minimaux, constitue un préalable nécessaire, l'exploration sémiotique ne commence vraiment qu'en deçà du signe minimal et doit être poursuivie pour chacun des plans du langage séparément, où les unités constitutives ne sont plus des signes, mais des figures*.

5.

Le sens extra- ou para-sémiotique du mot **signe** n'en existe pas moins et s'introduit parfois dans la littérature sémiotique ou linguistique. **Signe** désigne communément, dans ce cas, « quelque chose qui est là pour représenter autre chose ». Employé en sémiotique, il dénomme alors une forme de l'expression quelconque, chargée de traduire une «idée» ou une « chose » : ce qui correspond au concept de formant*. Une telle utilisation présuppose une conception particulière de la langue* conçue comme une réserve d'« étiquettes » destinées à être attachées à des objets préexistants, comme une nomenclature pure et simple (Hjelmslev).

6.

La linguistique anglo-américaine ou bien s'est très peu intéressée à la problématique du signe, influencée qu'elle était par le behaviorisme, ou bien a cherché, sous l'influence du positivisme, à introduire la notion de référent* dans la définition du signe, en construisant un modèle triangulaire de son interprétation (Ogden et Richards, à la suite de Ch. S. Peirce) : les trois angles en sont constitués par : - *a*) le symbole (= le signifiant, ou le représentamen pour Peirce), - *b*) la référence (= le signifié, ou l'interprétant de Peirce), et - *c*) le référent (la « réalité » dénotée, ou l'objet selon Peirce). La linguistique d'inspiration saussurienne, on le sait, considère l'exclusion du référent comme la condition nécessaire de son exercice.

7.

Le problème du référent élargit encore le fossé qui continue à séparer deux conceptions de la linguistique, et surtout de la sémiotique. Alors que l'analyse des signes n'est pour la sémiotique européenne qu'une étape à franchir vers la description des réseaux d'articulation des formes, la sémiotique américaine (T. Sebeok) tend à marquer un arrêt au niveau des signes et à procéder à leur classification qui est basée alors, pour une large part, sur le type de

relation que le signe entretient avec le référent (l'icône*, par exemple, se définit par une relation de ressemblance, l'indice* par une relation de contiguïté « naturelle », le signal* par une relation artificielle, etc.).

8.

Une autre distribution des signes, de caractère intrinsèque, paraît possible : elle les spécifierait d'après leur appartenance à tel ou tel type de sémiotique* (monoplane, biplane, pluriplane).

► **Signifiant, Signifié, Articulation, Référent, Sémiologie, Sociosémiotique.**

## Signifiant n. m.

### *Signifier*

1.

Par **signifiant** on entend l'un des deux termes constitutifs de la catégorie de sémiosis* où deux grandeurs* sont nécessaires, lors de l'acte de langage, pour produire une manifestation sémiotique. Une telle définition est formelle : seule la relation de présupposition* réciproque (ou solidarité*) définit respectivement les deux termes en jeu — signifiant et signifié* — à l'exclusion de tout autre investissement sémantique.

2.

Historiquement, et selon la manière dont on lit F. de Saussure, on entend par signifiant tantôt une des grandeurs constitutives du signe* minimal (ou morphème*), correspondant, dans la toute première approximation de Saussure lui-même, à l'« image acoustique », tantôt un plan* du langage, considéré dans son ensemble et recouvrant de ses articulations* la totalité des signifiés. C'est en partant de cette seconde conception du signifiant saussurien que L. Hjelmslev — en le dénommant plan de l'expression* — l'a défini comme un des deux plans constitutifs de toute sémiotique (ou de tout langage).

3.

On peut suivre Hjelmslev lorsqu'il montre que les concepts de signifiant et de signifié, du fait de la relation formelle qui les constitue, sont interchangeables, surtout quand il s'agit de sémiotiques pluriplanes*. Il n'en reste pas moins que dans le cas des sémiotiques biplanes (telles les langues naturelles, par exemple), le signifiant est senti par rapport au signifié, comme le plan externe du langage, comme extérieur à l'homme et relevant de l'univers naturel, se manifestant par ses qualités sensibles. Ainsi, que ce soit au niveau de la perception (audition, lecture, vision) ou à celui de l'émission par le sujet construisant son énoncé, le signifiant se trouve référentialisé et apparaît comme un donné du monde. Seule, une analyse plus approfondie du plan de l'expression arrive à montrer que le signifiant est, lui aussi, le résultat d'une construction de nature sémantique.

4.

Cet aspect « matériel » du signifiant ne peut que suggérer une classification des sémiotiques* selon la nature de la substance* du signifiant, c'est-à-dire selon les ordres sensoriels (ou les canaux* de communication) d'après lesquels sont rangées les qualités sensibles du monde. On parlera en ce sens de sémiotiques visuelles, olfactives ou tactiles, par exemple. Une telle classification ne nous renseigne pas cependant sur le mode d'existence et d'organisation du signifiant : les langues naturelles, la sémiotique musicale et le langage des bruits ne se définissent pas suffisamment par le signifiant sonore qu'ils

ont en commun, et leur spécificité, même sur ce seul plan, doit être recherchée ailleurs, dans le mode d'articulation* de la forme* du signifiant.

5.

Le terme de signifiant est utilisé par des non-linguistes (dans des textes d'inspiration psychanalytique, le plus souvent) pour désigner la « langue quotidienne » (notion on ne peut plus confuse). Comme tel, cet emploi n'est pas homologable avec la définition sémiotique du signifiant : tout au plus pourrait-on considérer alors le signifiant comme une sorte de « méta-signifiant » dans la mesure où la langue quotidienne, prise dans son ensemble, pourrait servir de signifiant à un nouveau plan du signifié : ceci, toutefois, ne serait possible que si les langues naturelles étaient vraiment dénotatives*, ne développant point en leur sein des sémiotiques secondes (religion, droit, morale, etc.).

▶ **Signifié, Expression, Signe.**

## Signification n. f.

### *Signification*

1.

La **signification** étant le concept clef autour duquel s'organise toute la théorie sémiotique, il n'est pas étonnant de le voir installé dans les différentes positions du champ problématique que la théorie se propose d'aménager. Ce n'est que progressivement, par la mise en place des définitions et des dénominations qui le recouvrent, que le terme de signification se trouve expulsé de ses positions initiales, tout en gardant ses emplois parasynonymiques dans l'usage quotidien. Nous allons en recenser quelques-uns.

2.

Comme tous les substantifs de cette sous-classe (*cf.* description, opération, etc.), la signification est susceptible de désigner tantôt le faire (la signification comme procès), tantôt l'état (ce qui est signifié), révélant ainsi une conception dynamique ou statique de la théorie sous-tendue. De ce point de vue, la signification peut être paraphrasée soit comme « production du sens », soit comme « sens produit ».

3.

On obtient une première délimitation du champ sémantique recouvert par la « signification » en l'opposant au « sens », c'est-à-dire en réservant ce dernier terme à ce qui est antérieur à la production sémiotique : on définira ainsi la signification comme le sens articulé*. Cela veut dire que le terme de signification est parfois employé pour désigner la « matière » au sens hjelmslévien, mais cette acception devrait être exclue du métalangage sémiotique.

4.

Conjointement avec celui de sens, le terme de signification est encore utilisé pour dénommer la substance* du contenu* : comme celle-ci est déjà sélectionnée en vue de la signification et présuppose l'existence de la forme du contenu, l'usage du terme de signification n'est pas incorrect, il est superflu. Il en va de même lorsque signification est employée comme synonyme du signifié* du signe ou du plan du contenu en général.

5.

La signification est aussi utilisée comme synonyme de sémiosis* (ou acte de signifier) et s'interprète alors soit comme la réunion du signifiant* et du signifié* (constitutive du signe*), soit comme la relation de présupposition* réciproque qui définit le signe constitué.

6.

Tous ces emplois étant déjà dotés d'étiquettes sémantiques particularisantes, nous réservons le terme de signification à ce qui nous paraît essentiel, c'est-à-dire à la « différence » — à la production et à la saisie des écarts — qui définit, d'après Saussure, la nature même du langage. Entendue ainsi comme la mise en place des relations — ou comme leur saisie — la signification s'inscrit, comme « sens articulé », dans la dichotomie *sens/signification* et subsume, en même temps, comme concept général, toutes les acceptions ci-dessus présentées.

7.

A cette définition axiomatisante de la signification, il faut en ajouter une autre, de caractère empirique, portant non plus sur sa « nature », mais sur les moyens de l'appréhender comme objet connaissable. On s'aperçoit alors que la signification n'est saisissable que lors de sa manipulation, au moment où, en s'interrogeant sur elle dans un langage et un texte donnés, l'énonciateur est amené à opérer des transpositions, des traductions* d'un texte dans un autre texte, d'un niveau de langage dans un autre, d'un langage, enfin, dans un autre langage. Ce faire paraphrastique* peut être considéré comme la représentation de la signification en tant qu'acte producteur, réunissant en une seule instance l'énonciataire-interprète (la signification n'étant pas une production ex nihilo) et l'énonciateur-producteur. En tant qu'activité cognitive programmée, la signification se trouve alors supportée et soutenue par l'intentionnalité*, ce qui est une autre manière de paraphraser la signification.

► **Sens, Contenu, Structure** (élémentaire de la signification).

# Signifié n. m.

## *Signified*

1.

Dans la tradition saussurienne, on désigne du nom de **signifié** l'un des deux plans* du langage (l'autre étant le signifiant*) dont la réunion (ou sémiosis*) lors de l'acte* de langage constitue des signes* porteurs de signification*. Le signifiant et le signifié se définissent par la relation de présupposition* réciproque : cette acception, de caractère opératoire*, satisfait la sémiotique qui s'interdit tout jugement ontologique sur la nature du « signifié ».

2.

La lecture du *Cours de Linguistique générale* de F. de Saussure a donné lieu à des interprétations diverses du signe. Procédant de façon didactique, le linguiste genevois commence par représenter le signe comme constitué d'une image acoustique (= signifiant) et d'un concept (= signifié). Arrêtée à cet endroit, la lecture a pour effet d'identifier le signe au morphème* et le signifié au lexème* : c'est réduire à peu de chose la novation saussurienne. La poursuite de la lecture conduit à une tout autre représentation du langage, développée sous forme métaphorique avec une feuille de papier dont le recto serait le signifiant et le verso, le signifié, les arabesques qui s'y trouvent tracées donnant une idée de la manière dont il faut concevoir la forme* linguistique. C'est à partir de cette seconde formulation, qui, en insistant sur le caractère indissoluble du lien entre le signifiant et le signifié et sur le fait qu'ils recouvrent la totalité du texte (et pas seulement les mots pris isolément), permet de pénétrer au cœur de la théorie saussurienne,

que L. Hjelmslev a adopté la dichotomie signifiant/signifié mais en termes de plans* du langage, en donnant au signifiant l'appellation de plan de l'expression, et au signifié celle de plan du contenu.

▶ **Contenu, Signe, Signifiant.**

## Simplicité n. f.

*Simplicity*

1.

L. Hjelmslev considère la **simplicité** comme un des trois critères — avec la cohérence* et l'exhaustivité* — de la scientificité d'une théorie*. A partir du postulat de simplicité, il déduit ensuite les deux autres principes — ceux de réduction* et d'économie* — auxquels doit obéir le faire scientifique.

2.

Dans la pratique sémiotique, l'application du principe de simplicité se traduit par la « simplification », c'est-à-dire par l'optimisation des procédures syntagmatiques, qui peut se manifester tantôt par la réduction du nombre d'opérations qu'exige une procédure d'analyse, tantôt par le choix de tel ou tel système de représentation* métalinguistique, etc.

▶ **Empirisme, Scientificité, Optimisation, Programmation spatio-temporelle.**

## Simulée (épreuve ∽) adj.

*Simulated test*

Lorsque le camouflage* — qui consiste à nier, en partant du vrai*, le terme *paraître* et à produire ainsi un état de secret* — est suivi d'une performance*, l'unité syntagmatique qui se constitue de cette manière est dite **épreuve simulée** : tel est, par exemple, le cas lorsque le rôle de l'anti-sujet est assumé par le destinateur* ou son délégué (exemple : le combat de l'Ange, dans la Bible, illustré par Delacroix, où Jacob affronte Dieu).

L'épreuve simulée semble affecter surtout l'épreuve qualifiante*.

▶ **Camouflage, Véridictoires** (modalités ∽), **Épreuve.**

## Sociolecte n. m.

*Sociolect*

1.

Par opposition tant à l'idiolecte*, qui désigne les activités sémiotiques d'un acteur individuel, qu'au dialecte*, qui renvoie à la différenciation (due à une répartition géographique des groupes humains) de ces mêmes activités considérées du point de vue social, le **sociolecte** caractérise le faire sémiotique dans ses relations avec la stratification sociale. Si l'on envisage les organisations d'une société donnée comme des phénomènes extra-sémiotiques, les configurations sémiotiques — qui leur correspondent — constituent la face signifiante de ces organisations, car elles disent ce par quoi la société, les classes, les couches ou groupements sociaux se distinguent les uns des autres. Les sociolectes sont ainsi des sortes de sous-langages reconnaissables par les variations sémiotiques qui les opposent les uns aux autres (c'est leur plan de l'expression*) et par les connotations* sociales qui les accompagnent (c'est leur plan du contenu*); ils se constituent en taxinomies* sociales, sous-jacentes aux discours sociaux. L'étude des

sociolectes relève d'une discipline particulière, la sociosémiotique*.

2.

Les variations sociolectales sont repérables tant au niveau de la surface lexicale (*cf.* les nomenclatures*, les terminologies*, etc.) qu'à celui des organisations discursives (l'écriture* est assimilable à un fait sociolectal, par opposition au style* d'ordre idiolectal). Au niveau des structures* sémantiques profondes*, l'**univers sociolectal** se caractérise à la fois par son emploi particulier de la catégorie *nature/culture* (en dotant l'univers* sémantique collectif* d'investissements hypotaxiques spécifiques) et par son articulation de la catégorie *vie/mort*, qui lui permet d'interpréter à sa façon l'univers sémantique individuel* : il s'agit là, en définitive, de rendre compte de l'attitude qu'une communauté socioculturelle adopte à l'égard des interrogations fondamentales qui lui sont posées.

▶ **Univers sémantique, Sociosémiotique, Idiolecte, Psychosémiotique.**

# Sociosémiotique

n. f.

## *Socio-semiotics*

1.

Dans le domaine qui serait éventuellement recouvert par le terme de **sociosémiotique**, ce n'est que la **sociolinguistique** qui peut prétendre au statut d'une discipline plus ou moins institutionnalisée. La tentative de rapprochement de deux disciplines — sociologie et linguistique — hétérogènes quant à leurs méthodologies, a donné lieu à des investigations que l'on peut grouper sommairement sous deux principaux aspects : - *a*) les recherches qui portent sur les covariances des structures linguistiques et des structures sociales, et - *b*) celles qui concernent la contexture sociale de la communication linguistique.

2.

L'étude des covariances, irréprochable en soi, ne manque pas de poser des problèmes lorsqu'on examine, d'un peu plus près, la nature des variables retenues. Tant qu'on met en relation les classes sociales traditionnelles (aristocratie, bourgeoisie, peuple) d'une part, et les registres* de langue de l'autre, le rapprochement est généralement accepté comme une évidence. Mais les critères utilisés pour établir la stratification sociale de nos sociétés industrielles (tels que les « modes de vie » : comportements vestimentaires, culinaires, habitat, etc.) paraissent relever, pour le sémioticien, de pratiques* signifiantes qui appartiennent à ce qu'il considère comme le vaste domaine des sémiotiques dites non linguistiques* : leur mise en corrélation avec les pratiques linguistiques est alors, pour lui, une question d'intertextualité* sémiotique et non d'interdisciplinarité sociolinguistique. D'un autre côté, les structures linguistiques, qui constituent la seconde variable de la corrélation, n'ont rien qui permette de les considérer comme « structures » : les marques grâce auxquelles on reconnaît le parler des « white collars » ou le dialecte new-yorkais sont disparates, relevant de tous les plans et niveaux du langage : n'étant pas structurables, ce sont plutôt des indices dispersés qui renvoient à autre chose que la langue considérée : à un langage de connotation* sociale.

3.

Des remarques analogues peuvent être formulées à propos de la mise

en relation du contexte social et de la communication linguistique. La sémiotique ne peut se satisfaire du concept de communication*, élaboré dans le cadre de la théorie de l'information où les deux instances de l'émission et de la réception seraient considérées comme des automates* chargés de la transmission d'informations neutres. La communication met en jeu des syncrétismes* sémiotiques complexes, où les attitudes somatiques, la gestualité, la proximité spatiale jouent un rôle considérable. Ses participants ne sont pas des automates mais des sujets compétents* : les présuppositions et les implications logiques qu'on peut tirer de l'analyse des messages échangés nous les montrent dotés de savoir-faire multiples, en possession de codes culturels nombreux. Dès lors, on peut se demander si les renseignements — insuffisants, sans doute, mais sûrs — que nous offre l'analyse de l'énoncé, ne nous éclairent pas davantage sur la nature de l'énonciation* que les paramètres sociologiques, tirés un peu au hasard et en nombre indéfini comme du chapeau d'un prestidigitateur. Dans l'un et l'autre cas — qu'il s'agisse de corrélations structurelles ou du statut de la communication — la cohérence méthodologique nous semble préférable aux ambitions interdisciplinaires, et ceci d'autant plus que cette cohérence sera mieux sauvegardée en inscrivant les problèmes linguistiques dans un cadre sémiotique plus général.

4.

Obligée, pour assurer ses premières démarches, de postuler l'existence d'un univers* sémantique, considéré comme la totalité des significations antérieurement à toute analyse, la sémiotique empiète immédiatement sur le « sociologique » en distinguant, arbitrairement, l'univers collectif* de l'univers individuel*; proposant ensuite, à titre d'hypothèse, les catégories* élémentaires de *culture/nature* et de *vie/mort*, comme susceptibles d'articuler, dans une première approche, ces deux univers, elle peut envisager de définir le **sociolecte*** comme la manière spécifique, propre à chaque société, d'interpréter et d'assumer tant l'univers collectif que l'univers individuel (c'est-à-dire d'expliciter, pour elle, ce qu'elle entend par culture et nature, par vie et mort). Une telle conceptualisation apriorique est destinée, on le voit, à donner une représentation de la culture* identifiée à « la société en tant que signification » et à rendre compte, en même temps, d'une éventuelle typologie des cultures comme du relativisme culturel ambiant.

5.

L'universalité de la culture et les spécificités culturelles constituent une des visées de la théorie sémiotique qui cherche à les atteindre et à les analyser systématiquement à travers la diversité des sémiotiques saisissables comme des axiologies* ou comme des idéologies*, et définissables comme des modèles d'action* et de manipulation*. A la sociosémiotique — dans la mesure où une telle distinction terminologique puisse avoir quelque utilité — serait réservé le vaste domaine des connotations* sociales, dont on indiquera brièvement certaines dimensions.

6.

Un premier niveau de connotation correspond à ce qu'on pourrait considérer comme une « épistémologie mythique », faite des attitudes qu'une société donnée adopte à l'égard de ses propres signes (J. Lotman, M. Foucault) et que l'on décèle aussi bien dans les discours qui

parlent des signes que dans ceux qui les analysent ou les interprètent, depuis les mythes d'origine du langage jusqu'aux philosophies du langage les plus récentes. On sait, par exemple, que les signes médiévaux sont métonymiques et renvoient à une totalité de sens, que les signes du XVIII^e siècle sont « naturels », que le signe saussurien est dit « bourgeois » par R. Barthes. On peut mettre en doute certaines de ces interprétations, d'autres peuvent enrichir la théorie sémiotique. Quoi qu'il en soit, il faut constater qu'il existe, dans le domaine linguistique, une relative indépendance du faire scientifique proprement dit par rapport aux théories du signe auxquelles il est néanmoins rattaché : tout se passe comme si l'activité à vocation scientifique, ayant atteint un seuil de maturation, se libérait progressivement des variations gnoséologiques qui sont censées la fonder.

7.

Un autre niveau de connotation, assez étroitement lié au premier, semble sous-tendre les discours et établir le mode et le degré de véridiction* qu'une société leur attribue : ce qui est « réalité » et ce qui n'est que « fiction », ce qui est une « histoire vraie » et ce qui n'est qu'une « histoire pour rire » (critères pour une classification des « genres » littéraires et pour une typologie des « mondes possibles ») relèvent d'une ontologie culturelle d'ordre connotatif.

8.

A ceci, il est aisé d'ajouter, tant qu'il s'agit de sociétés archaïques ou traditionnelles, une taxinomie de langages sociaux, fondée sur une dizaine de catégories discriminatoires (telle que « sacré »/« profane », « externe »/« interne », « masculin »/« féminin », « supérieur »/« inférieur », etc.), qui recouvre une morphologie sociale stable. L'avènement des macrosociétés fait éclater ces cadres rigides en un grand nombre de discours sociaux (la langue sacrée, par exemple, se diluant en discours religieux, philosophique, poétique, etc.) correspondant aux « clubs d'usagers » à entrée payante, mais en transformant aussi des morphologies de connotation fermées (où les sujets parlants sont liés à leurs langages) en syntaxes connotatives souples (chacun étant relativement libre de se choisir son langage selon les circonstances), et, plus encore, en de véritables stratégies de communication où les charges connotatives l'emportent souvent sur les contenus dénotatifs. Ce qui apparaît fréquemment, à la surface, comme une démocratisation de la société par le langage n'est en fait que la construction d'une nouvelle tour de Babel, d'autant plus dangereuse qu'elle laisse aux gens l'illusion de parler une seule et même langue.

9.

Comme pour combler le vide laissé par l'éclatement des langages, par la disparition, aussi, de toute une littérature ethnique, de nouvelles formes sémiotiques se développent qui tendent à raffermir la cohésion sociale ébranlée. Elles se manifestent sous la forme d'une **sociolittérature** dont la théorie des genres (policiers, westerns, courriers du cœur, horoscope, etc.) reste à élaborer, mais aussi par le biais de sémiotiques sociospectaculaires variées (matches, courses, tours, etc.) qui se rapprochent des objets syncrétiques complexes d'autrefois (telle la poésie chantée et dansée à la fois). Voilà un vaste domaine que la sociosémiotique, intéressée en même temps et par les moyens (les média) et par leur finalité sociale, pourrait

se charger de reconnaître et d'organiser.

▶ **Sémiotique, Connotation, Ethnosémiotique.**

## Solidarité n. f.

*Solidarity*

L. Hjelmslev a introduit le terme de **solidarité** pour dénommer la présupposition réciproque reconnue dans la chaîne* syntagmatique. L'usage a tendance à appliquer également ce concept aux relations paradigmatiques*.

▶ **Présupposition.**

## Somatique adj.

*Somatic*

1.

**Somatique** qualifie généralement l'acteur figuratif* (ou personnage) situé et agissant sur la dimension pragmatique* du discours. Le **faire* somatique** est soit pragmatique (s'il renvoie à une activité corporelle programmée), soit communicatif (le corps humain étant susceptible de signifier par des gestes, des attitudes, des mimiques, etc.). Il sera donc utile de distinguer, en ce dernier cas, la communication* somatique de la communication verbale*.

2.

Sous certaines conditions, qui restent à déterminer (lorsqu'un récit pragmatique — un récit de miracle dans l'Évangile, par exemple — est inséré dans un autre récit, plus large), le faire somatique est relaté (ou effectué) non seulement en fonction d'un but assigné (une guérison par exemple), mais aussi par rapport à un actant observateur* (le plus souvent implicite) censé lire et interpréter ce récit (ou ce comportement) érigé en signification. Un tel faire somatique, à la fois pragmatique et communicatif, provoque l'effet de sens « irréalité » et se lit sur la dimension cognitive* du discours.

▶ **Pragmatique, Gestualité.**

## Spatialisation n. f.

*Spatialization*

1.

Malgré la faveur dont jouit actuellement la notion d'espace*, le champ sémantique, recouvert par ce terme, reste ambigu et incertain. Différentes sémiotiques utilisent ce terme à leur gré, sans que se dégage pour autant un effort de réflexion comparative et d'ensemble.

2.

Dans le parcours génératif* global, la **spatialisation** apparaît comme une des composantes de la discursivisation* (de la mise en discours des structures sémiotiques plus profondes). Elle comporte, en premier lieu, des procédures de localisation* spatiale, interprétables comme des opérations de débrayage* et d'embrayage* effectuées par l'énonciateur* pour projeter hors de lui, et appliquer sur le discours-énoncé, une organisation spatiale plus ou moins autonome, qui sert de cadre pour l'inscription des programmes* narratifs et de leurs enchaînements. La spatialisation inclut, d'autre part, des procédures de programmation* spatiale, grâce auxquelles se réalise une disposition linéaire des espaces partiels (obtenus par les localisations), conforme à la programmation temporelle des programmes narratifs.

3.

La localisation spatiale, située

sur la dimension pragmatique* du discours, est à distinguer de la **spatialisation cognitive** qui consiste à investir de propriétés spatiales (*cf.* le « voir », l'« entendre », le « dire », le « toucher », etc.) les relations cognitives entre différents actants (entre sujets, mais aussi entre sujets et objets). L'analyse discursive, qui cherche à reconnaître et à ordonner de tels faits de spatialité, se voit autorisée, en retour, à instituer une dimension cognitive*, superposée à la dimension pragmatique, mais non homologable avec elle.

4.

La notion de spatialisation cognitive introduit la problématique de la proxémique*, discipline qui situe son projet en dehors de la sémiotique discursive. En cherchant à analyser les dispositions des sujets et des objets dans l'espace dans une perspective qui n'est plus celle de la description de la spatialité, mais de l'exploitation de l'espace aux fins de signification, la proxémique pose le problème des langages spatiaux qui utilisent les catégories spatiales pour parler d'autre chose que d'espace.

▶ **Espace, Discursivisation, Débrayage, Localisation spatio-temporelle, Programmation spatio-temporelle, Cognitif, Proxémique.**

## Stratégie n. f.

*Strategy*

1.

Emprunté pour une part à la théorie des jeux, le terme de **stratégie** s'introduit peu à peu en sémiotique où il recouvre un champ problématique aux contours encore bien vagues. Il faudrait tout d'abord distinguer la **stratégie discursive**, celle du sujet de l'énonciation* procédant à la mise en discours (ou discursivisation*) des structures narratives, de la **stratégie narrative** qui vise à élaborer des schémas narratifs* à partir desquels on peut envisager la génération des discours.

2.

La stratégie narrative semble comprendre, d'une part, la programmation* au sens large (c'est-à-dire l'établissement des programmes* narratifs complexes, qui porte sur la construction, la circulation et la destruction des objets* de valeur, ainsi que l'instauration des sujets délégués, chargés de l'exécution des programmes narratifs annexes), et, de l'autre, la manipulation* proprement dite (c'est-à-dire l'exercice du « faire-faire » qui amène les anti-sujets à construire et à réaliser les programmes narratifs voulus en réalité par les sujets). Dans ces deux directions, la stratégie empiète sur les instances de la syntaxe* narrative, qui traitent de la mise en place et du fonctionnement des parcours narratifs*. Il conviendrait peut-être de réserver ce terme à l'instance supérieure et dernière de l'organisation narrative, en y situant l'examen des modes d'articulation, entre elles, de ces unités syntaxiques, aux larges dimensions, que sont les parcours narratifs*.

▶ **Narratif** (parcours ~).

## Structuralisme n. m.

*Structuralism*

1.

Le **structuralisme** désigne soit, au sens américain, les achèvements de l'École de Bloomfield, soit, au sens européen, les prolongements de l'effort théorique des travaux des Écoles

de Prague et de Copenhague, reposant sur les principes saussuriens. L'incompatibilité fondamentale entre ces deux perspectives repose sur la façon d'envisager le problème de la signification* : alors que pour Bloomfield la syntaxe n'est que le prolongement de la phonologie (les phonèmes forment des morphèmes, les morphèmes des phrases) sans que le sens* n'intervienne à aucun moment, le structuralisme européen distingue, à la suite de Saussure, les deux plans du signifiant* et du signifié* dont la conjonction (ou sémiosis) produit la manifestation. On comprend que les attaques de N. Chomsky, par exemple, contre le formalisme*, ne s'appliquent pas à la conception européenne.

2.

Le structuralisme se présente surtout (et peut-être à tort : v. langue) comme une taxinomie*, que Chomsky semble considérer comme déjà achevée en linguistique : il est tout de même évident que les fondements taxinomiques sont insuffisants dans la grammaire générative*.

3.

Sous le nom de **structuralisme français**, on range en général tout un ensemble de recherches d'inspiration linguistique, effectuées au cours des années 1960 et qui portent sur différents domaines des sciences humaines. A cause de ses succès, il est malheureusement devenu, très rapidement, une sorte de philosophie à la mode : comme tel, il fut attaqué, accusé de totalitarisme, de statisme, de réductionnisme*, etc.

4.

En tant qu'attitude scientifique, le structuralisme conserve sa valeur. Il se caractérise soit par la recherche des structures immanentes*, soit par la construction de modèles* : dans l'un et l'autre cas, il maintient le principe selon lequel l'objet de connaissance visé est la relation* (ou la structure*), et non les termes* ou les classes*. La valeur heuristique* du structuralisme reste entière et l'attitude qui le spécifie est tout à fait comparable à celle qui anime les sciences de la nature, par exemple. — C'est à partir du mouvement structuraliste que la sémiotique* a pu se développer, au moment même où elle débordait le cadre trop étroit de la linguistique*.

► **Sémiologie.**

## Structuration n. f.

*Structuring*

La **structuration** est une des procédures d'analyse sémantique, qui comporte, d'une part, la réduction des occurrences sémémiques parasynonymiques en classes, et, de l'autre, l'homologation des catégories* sémiques (ou des oppositions sémémiques) reconnues. Reposant sur le postulat selon lequel l'univers* sémantique est structurable (ou possède une structure immanente* sous-tendue), la structuration exige l'établissement préalable de niveaux* d'analyse homogènes* et doit comporter l'interdéfinition des éléments structurés, en termes de relations* logiques.

► **Réduction, Homologation.**

## Structure n. f.

*Structure*

**A. Sens général.**

1.

Sans entrer dans les controverses philosophiques et idéologiques que

continue de provoquer la notion de **structure,** il convient de préciser les éléments constitutifs de la définition de ce concept, en la situant dans le cadre de la linguistique* structurale qui a réussi à lui donner un caractère opératoire*. En reprenant, dans ses grandes lignes, la formulation qu'en a donnée L. Hjelmslev, on considérera la structure comme une entité autonome de relations* internes, constituées en hiérarchies*. Pour expliciter cette définition, reprenons-en un à un tous les éléments :

- *a*) Une telle conception implique la priorité accordée aux relations aux dépens des éléments* : une structure est d'abord un réseau relationnel, dont les intersections constituent les termes.

- *b*) Le réseau relationnel, qui définit la structure, est une hiérarchie, c'est-à-dire une grandeur* décomposable en parties qui, tout en étant reliées entre elles, entretiennent des relations avec le tout qu'elles constituent.

- *c*) La structure est une entité autonome, ce qui veut dire que, tout en entretenant des relations de dépendance et d'interdépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie, elle est dotée d'une organisation interne qui lui est propre.

- *d*) La structure est une entité, c'est-à-dire une grandeur dont le statut ontologique n'a pas besoin d'être interrogé et doit, au contraire, être mis entre parenthèses, afin de rendre le concept opératoire.

Ainsi, la question de savoir si les structures sont immanentes* à l'objet examiné ou si elles sont des constructions* résultant de l'activité cognitive du sujet connaissant, pour fondamentale qu'elle soit du point de vue philosophique, est à exclure des préoccupations proprement sémiotiques. De même, les présupposés philosophiques, qui sous-tendent la conception de la structure — et qui se manifestent surtout dans la manière d'envisager les relations entre structure et fonction* et de définir cette dernière — en lui donnant tantôt une coloration légèrement mécaniciste (Bloomfield) ou phénoménologique (Hjelmslev), tantôt quelque peu organiciste (Benveniste), enrichissent plutôt l'outillage épistémo-méthodologique sans nuire à son caractère opératoire.

2.

Une telle conception de la structure constitue un arrière-plan pour la théorie sémiotique*, une « attitude scientifique » à partir de laquelle s'esquissent les démarches du chercheur. Considérée en soi, la structure n'est la propriété spécifique ni de la sémiotique, ni même des sciences humaines prises dans leur ensemble. A quelques ajustements près, on pourrait dire qu'elle est impliquée dans tout projet ou toute démarche à visée scientifique. C'est surtout la difficulté qu'éprouvent les sciences de l'homme à passer du stade d'« opinions » à celui de « disciplines », qui a amené la linguistique, à un moment critique de sa maturation, à expliciter les principes sur lesquels repose son propre faire. Ajoutons par ailleurs qu'une telle définition de la structure n'est pas directement opératoire : de type trop général, elle s'applique à tout ensemble qu'on soupçonne organisé ou qu'on a l'intention d'organiser. Définie comme réseau relationnel, la structure renvoie au concept de relation* et présuppose, pour être efficace en sémiotique, une typologie des relations. Considérée comme réseau, elle ne nous renseigne ni sur son ampleur, ni sur sa complexité : le problème d'organisations structu-

relles minimales, de **structures élémentaires***, se pose tout naturellement, car elles seules peuvent permettre de comprendre les modes d'existence et de fonctionnement d'ensembles plus complexes.

▶ **Relation, Hiérarchie, Fonction.**

**B. Structure élémentaire de la signification.**

1.

Si l'on accepte de définir la structure comme un « réseau relationnel », la réflexion sur la **structure élémentaire** doit porter d'abord sur une seule relation, considérée comme une relation simple. En posant, dans le même cadre définitionnel, que les « objets du monde » ne sont pas connaissables en eux-mêmes, mais uniquement par leurs déterminations (ou leurs propriétés) et que, d'autre part, celles-ci ne peuvent être reconnues que comme des valeurs* (c'est-à-dire relativement les unes par rapport aux autres), nous sommes amenés à postuler que c'est la relation seule qui institue les « propriétés »; ces dernières, à leur tour, servent de déterminations pour les objets et les rendent connaissables. Une telle relation, dite élémentaire*, se présente néanmoins sous un double aspect : elle fonde la « différence » entre les valeurs, mais la différence, pour avoir du sens, ne peut que reposer sur la « ressemblance » qui situe les valeurs l'une par rapport à l'autre. Ainsi interprétée, la relation, qui fonde la structure élémentaire, inclut les deux définitions de l'axe syntagmatique* (relation « et... et ») et de l'axe paradigmatique* (relation « ou... ou ») du langage. Définie comme la relation qui établit au moins deux termes-valeurs, la structure élémentaire est à considérer, d'une part, comme un concept réunissant les conditions minimales de la saisie et/ou de la production de la signification*, et, de l'autre, comme un modèle* contenant la définition minimale de tout langage (ou, plus généralement, de toute sémiotique*) et de toute unité sémiotique : elle se présente ainsi comme un lieu de convergence de la réflexion gnoséologique et de la postulation épistémologique d'une axiomatique* ultérieure.

2.

Le concept de structure élémentaire ne peut devenir opératoire que si celle-ci est soumise à une interprétation et à une formulation logiques. C'est la typologie des relations élémentaires (contradiction*, contrariété*, complémentarité*) qui ouvre la voie à de nouvelles générations de termes interdéfinis, et qui permet de donner une représentation* de la structure élémentaire sous forme de carré* sémiotique.

3.

Ainsi formulée, la structure élémentaire peut être considérée comme un modèle* constitutionnel, et ce à double titre : comme modèle d'organisation de la signification (c'est son aspect morphologique* ou taxinomique) et comme modèle de production* (son aspect syntaxique*). En tant que structure profonde*, elle fonde ainsi le niveau de la syntaxe* fondamentale.

4.

La structure élémentaire doit être envisagée, d'autre part, comme un lieu d'investissement* et d'information (ou mise en forme) des contenus : les contenus, syntaxiques ou sémantiques (stricto sensu), projetés sur le carré, sont susceptibles de s'articuler en positions prévisibles et de se constituer en catégories* sémantiques. Ainsi, par exemple, tout actant* peut « éclater » et donner lieu à une catégorie actantielle (actant,

antactant, négactant, négantactant).

5.

Une catégorie sémantique, ainsi obtenue, pourra servir de base à un ensemble de sous-articulations hypotaxiques*, de plus en plus fines, et recouvrir, de ce fait, un micro-univers* sémantique, générateur de discours. Certaines catégories — abstraites et très générales — peuvent être considérées, à titre d'hypothèse*, comme des universaux* sémantiques, c'est-à-dire comme des **structures axiologiques élémentaires** : on dira que la catégorie *vie/mort* articule les univers individuels*, et la catégorie *nature/culture* les univers collectifs*. A ces deux structures élémentaires, on ajoutera, à cause de sa grande généralité, la **structure axiologique figurative*** qui articule, en forme de carré, les quatre « éléments de la nature » (feu, eau, air, terre).

6.

La structure élémentaire, en tant que modèle d'articulation, trouve sa principale utilisation au niveau des structures profondes et abstraites. Elle y joue le rôle de procédure de description* (et, éventuellement, de découverte*), permettant de représenter les faits sémiotiques antérieurement à la manifestation* (et, pour les langues naturelles, à la lexicalisation*). Aussi, l'application quasi mécanique de ce modèle aux phénomènes de surface ne constitue le plus souvent qu'une caricature des procédures sémiotiques. Cela ne veut pas dire pourtant que les articulations élémentaires n'apparaissent pas à la surface*, au niveau des signes-morphèmes par exemple; mais les catégories n'y lexicalisent que rarement l'ensemble de leurs termes possibles : elles présentent à la manifestation des formes variées qui pourront être saisies comme des articulations binaires (masculin/féminin, par exemple), ternaires (amour/haine/indifférence, par exemple), etc.

▶ **Carré sémiotique.**

**C. Formes structurelles.**

1.

A côté du sens précis qu'on vient de reconnaître au terme de structure, l'usage quotidien a imposé une acception plus générale qui correspond plus ou moins à celle qu'on attribue à articulation, organisation, dispositif, mécanisme, etc., et qui insiste sur le caractère relationnel — supposé ou établi — des ensembles ou des objets sémiotiques en question. Aussi, pour introduire plus de clarté dans la disposition des matériaux de ce dictionnaire, nous avons jugé bon de réunir ici un ensemble d'expressions assez disparate, d'usage courant, en les dotant chacune de quelques explications sommaires et de renvois (qui permettent d'approfondir telle ou telle question).

2.

*Structures actantielles et actorielles.*

La distinction, établie à partir de la notion intuitive de personnage* (ou de dramatis persona de V. Propp), entre actant* et acteur* n'a pas manqué d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la théorie sémiotique. L'actant, unité syntaxique de la grammaire narrative de surface, une fois mis sur le parcours narratif*, s'est décomposé en un ensemble de rôles actantiels*; l'acteur, unité discursive, a été redéfini comme l'incarnation, le lieu d'investissement, dans le discours, à la fois d'au moins un rôle actantiel et d'au moins un rôle thématique*. Dès lors, le dispositif actantiel — ensemble d'actants pris en charge par la grammaire narrative en vue de la génération du discours — s'est révélé non isomorphe par rapport à l'organisation actorielle telle

qu'elle se constitue au niveau discursif du même texte (la modalité du *pouvoir-faire*, par exemple, se présentera sous forme d'un acteur indépendant, tel un objet magique, ou sera intégrée au sujet-héros, comme propriété intrinsèque). A partir de telles observations, on peut parler de **structures actorielles**, caractéristiques de tel ou tel type de discours : la structure actorielle sera objectivée (et socialisée) quand le dispositif actoriel est caractérisé par la mise en place d'un nombre élevé d'acteurs indépendants; elle sera dite, au contraire, subjectivée (ou psychologisée) si le nombre d'acteurs présents dans le discours, est réduit et se résume, à la limite, en un seul acteur subsumant un grand nombre de rôles actantiels (donnant lieu à une dramatisation intérieure, intense, bien connue en psychanalyse).

▶ **Actant, Actantiel** (rôle ~), **Actorialisation, Acteur.**

3.

*Structures aspectuelles et catégorielles.*

Située au niveau sémiotique profond, la grammaire narrative utilise une logique catégorielle, fondée sur le caractère discret* des unités, et sur celui, discontinu, des états* (un objet du monde est « noir » ou « non noir » sans transition). Les structures narratives, ainsi formulées, se trouvent, lors de la discursivisation*, temporalisées et reçoivent, de ce fait, des investissements aspectuels complémentaires : aux transformations* logiques du niveau profond*, correspondent donc, au niveau discursif, des « changements » diachroniques dont on peut rendre compte à l'aide des catégories aspectuelles (articulant les sèmes de ponctualité*, durativité*, inchoativité*, perfectivité*, etc.). Une telle conception des **structures aspectuelles** permet, par conséquent, de réconcilier l'« histoire » et la « structure », et de concevoir les mécanismes de conversion* des **structures catégorielles** en structures aspectuelles (temporelles), et inversement.

▶ **Temporalisation, Aspectualisation.**

4.

*Structures modales.*

L'examen un peu plus approfondi des catégories modales (vouloir, devoir, pouvoir, savoir) a montré que leur caractère de « terme régissant » ne permettait pas leur formulation indépendamment du « terme régi », autrement dit, qu'on ne pouvait point parler de *vouloir* ou de *pouvoir*, mais seulement de *vouloir-faire* ou de *vouloir-être*, de *pouvoir-faire* ou de *pouvoir-être*, etc. La modalité* faisant partie intégrante de l'énoncé de faire* ou de l'énoncé d'état* qu'elle surdétermine, il convient donc de parler, en syntagmatique*, de **structures modales**, alors qu'en paradigmatique les modalités peuvent être considérées comme catégories* modales.

▶ **Modalité.**

5.

*Structures narratives et discursives.*

Cette distinction correspond aux deux niveaux de profondeur, que nous considérons comme les instances fondamentales du parcours génératif* global, aboutissant à la production du discours. L'expression de **structures narratives** ou, mieux, de structures **sémionarratives**, est alors à comprendre dans le sens de structures sémiotiques profondes* (qui président à la génération du sens et comportent les formes générales de l'organisation du discours) : elles se distinguent des **structures discursives** (au sens restreint), situées à un niveau plus superficiel, qui orga-

nisent, à partir de l'instance de l'énonciation*, la mise en discours (ou discursivisation*) des structures narratives. D'un autre côté, par structures narratives (au sens restreint), on désigne souvent la seule syntaxe* narrative de surface : cette confusion provient du fait que certaines « grammaires » ou « logiques » du récit, conçoivent sous une forme plus ou moins comparable, le niveau le plus profond de la narrativité.

▶ **Narrativité, Syntaxe narrative de surface, Génératif** (parcours ∼).

6.

*Structures polémiques et contractuelles.*

Différentes analyses textuelles sont arrivées à la conclusion — généralisable, semble-t-il — que tout discours comporte, au moins implicitement, une structure de confrontation*, mettant en présence au moins deux sujets. Cette confrontation prend souvent la forme d'affrontement — somatique ou cognitif — et l'on pourra alors parler de **structures polémiques***, ou celle de transaction : la structure, organisant le discours, sera dite ainsi **contractuelle**. Ces deux formes, qui correspondent, on le voit, au niveau des théories sociologiques, aux concepts de « lutte des classes » et de « contrat social », se retrouvent ensemble dans les structures de la manipulation*. D'un autre côté, la structure polémico-contractuelle du discours à un seul énonciateur* permet de comprendre et d'interpréter la communication dialoguée* comme un discours à deux voix.

▶ **Polémique, Contrat.**

7.

*Structures profondes et superficielles.*

La distinction entre **structures profondes*** et **structures de surface*** est toute relative, car la théorie sémiotique peut prévoir, selon ses besoins, sur le parcours génératif* global, autant de niveaux* de profondeur qu'elle veut. Ainsi, pour nous, les structures discursives apparaissent comme des structures de surface par rapport aux structures sémionarratives, plus profondes. Cependant, nous utilisons cette dichotomie surtout pour établir une distinction, à l'intérieur des structures sémiotiques (auxquelles nous donnons la forme d'une grammaire*), entre deux niveaux de profondeur : entre la grammaire fondamentale (profonde) et la grammaire narrative au sens strict (superficielle), la première étant de nature logico-sémantique, la seconde de nature anthropomorphe*.

▶ **Profonde** (structure ∼), **Surface** (structure de ∼), **Grammaire, Génératif** (parcours ∼).

8.

*Structures sémionarratives.*

Le fait que la théorie sémiotique ne se développe que de manière progressive et parfois sinueuse, ne manque pas de créer certaines confusions terminologiques. Il en est ainsi, par exemple, du concept de narrativité* qui, appliqué d'abord à la seule classe des discours figuratifs* (récits*), s'est révélé comme un principe organisateur de tout discours. L'expression « structures narratives » a vu, de ce fait, son contenu se transformer pour désigner finalement, par opposition aux structures discursives, le tronc génératif profond, commun en principe à toutes les sémiotiques* et à tous les discours, lieu d'une compétence sémiotique générale. Une substitution terminologique, lente, se produit alors : l'expression **structures sémionarratives** remplace petit à petit

celle de « structures narratives » au sens large.

▶ **Narrativité, Grammaire, Génératif** (parcours ~).

9.

*Structures systématiques et morphématiques.*

L'organisation sémique de l'univers* sémantique emprunte, à première vue, deux formes différentes : d'une part, celle de systèmes sémiques, c'est-à-dire de sous-articulations hyponymiques* de caractère paradigmatique, ne comportant que des sèmes homogènes, et, de l'autre, celle des morphèmes sémiques qui, eux, apparaissent comme des organisations d'objets signifiants (comparables à des sémèmes*), utilisant des sèmes* hétérogènes (relevant de plusieurs systèmes sémiques) et reliés entre eux par des relations hypotaxiques* de nature syntagmatique. Cette distinction nous paraît suffisamment importante pour être mentionnée ici, car elle permet probablement de rendre compte du fonctionnement de ces figures* que sont la métaphore* et la métonymie*, comme de la relation de contiguïté.

## Style n. m.

### *Style*

1.

Le terme de **style** relève de la critique littéraire et il est difficile, sinon impossible, d'en donner une définition sémiotique. Alors qu'au XVIII^e siècle, le style était lié à une approche sociolectale* et correspondait, dans la typologie des discours, au concept sociolinguistique de registre*, il devient, au XIX^e siècle, la caractéristique personnelle d'un écrivain et se rapproche de la conception actuelle de l'univers idiolectal.

2.

Dans ses premiers écrits, Roland Barthes a cherché à définir le style en l'opposant à l'écriture : d'après lui, le style serait l'univers idiolectal, régi et organisé par notre catégorie thymique* *euphorie/dysphorie* (= un ensemble d'attractions et de répulsions) qui lui serait sous-tendue. Alors que la notion d'écriture a eu le succès que l'on sait, celle de style ne semble pas avoir été exploitée et approfondie depuis lors.

▶ **Idiolecte, Écriture.**

## Stylistique n. f.

### *Stylistics*

1.

La **stylistique** est un domaine de recherches, qui s'inscrit dans la tradition de la rhétorique*, mais qui ne s'est affirmé en France qu'à la fin du XIX^e siècle. Se réclamant tantôt de la linguistique, tantôt des études littéraires, la stylistique n'a pas réussi à s'organiser en discipline autonome. Elle s'efforce généralement de reconnaître et de classer les **procédés* stylistiques**, faits textuels comparables aux figures* de rhétorique. Toutefois, c'est l'interprétation même de ces procédés qui fait difficulté et suscite des divergences à l'intérieur même de la stylistique :

- *a*) Les procédés stylistiques peuvent être étudiés en synchronie et réunis en « système des moyens d'expression d'une langue donnée » : ce « système » se donne alors comme sous-jacent à la manifestation linguistique des phénomènes de sensibilité, d'affectivité; il s'agit ici de la **stylistique linguistique** telle que la conçoit Ch. Bally.

- *b*) En partant de la conception du style* comme « style de l'auteur »,

on peut considérer l'ensemble des procédés, répertoriés et analysés à l'intérieur d'une œuvre, comme rendant compte de la « vision du monde » de son auteur; une telle interprétation donne déjà une idée de ce que peut être une **stylistique littéraire**, représentée par L. Spitzer, par exemple.

2.

Ces deux approches rencontrent cependant une difficulté méthodologique majeure au niveau de la reconnaissance* — qui ne serait plus intuitive — des procédés stylistiques, et de leur évaluation (permettant de distinguer les plus significatifs, ou les plus « importants »). Une stylistique descriptive, fondée sur la définition du procédé comme écart* (par rapport à la norme*), fait alors son apparition. L'écart peut être reconnu soit par des méthodes statistiques appliquées à plusieurs textes (et, principalement, du point de vue du vocabulaire*) : c'est la **stylistique statistique** de P. Guiraud, — soit en faisant confiance à l'informateur-lecteur « normal » (« le Français moyen intelligent », selon la proposition de M. Riffaterre). Incapable, en l'état actuel de ses recherches, de définir la norme d'un discours littéraire, décevante par les résultats médiocres qu'elle a pu obtenir, la **stylistique des écarts** a été abandonnée par ses propres promoteurs qui essaient maintenant d'élaborer une **stylistique structurale** (M. Riffaterre), plus proche des préoccupations sémiotiques.

3.

En sémiotique, on qualifiera de **stylistiques** les faits structurels, relevant tout aussi bien de la forme du contenu* que de celle de l'expression* d'un discours, qui se trouvent situés au-delà du niveau de pertinence* choisi pour la description* (qui, donc, ne les prend pas en considération). Étant donné, en effet, la complexité de l'organisation tant syntaxique que sémantique des textes (surtout littéraires), l'analyste est obligé, pour des raisons stratégiques, d'adopter un seul point de vue et de mettre ainsi une limite à sa description, en laissant au moins provisoirement de côté une multitude d'autres faits textuels. La frontière entre le sémantique et le stylistique est, par conséquent, d'ordre opératoire* et non catégoriel.

▶ **Style, Procédé stylistique, Extraction.**

## Subcontrariété n. f.

*Subcontrariety*

La **subcontrariété** désigne la relation de contrariété* que contractent les termes contradictoires* — s1 et s2 — des deux termes contraires primitifs — s1 et s2 —, dans le cadre du modèle constitutionnel*. Du point de vue de l'**axe des subcontraires**, ainsi constitué, les termes contradictoires sont alors dits **subcontraires**, l'un par rapport à l'autre.

▶ **Carré sémiotique.**

## Subjective (valeur ⌣) adj.

*Subjective value*

On appelle **valeurs subjectives** les propriétés « substantielles » du sujet*, qui lui sont attribuées par la prédication* à l'aide de la copule « être* », par opposition aux valeurs objectives, « accidentelles », attribuables, dans de nombreuses langues naturelles, par le verbe « avoir » et ses parasynonymes.

▶ **Objectif.**

# Substance n. f.

## *Substance*

1.

Dans la terminologie de L. Hjelmslev, on entend par **substance** la « matière » ou le « sens » dans la mesure où ils sont pris en charge par la forme* sémiotique en vue de la signification*. En effet, matière* et sens*, qui sont synonymes pour le linguiste danois, ne sont exploités que dans un de leurs aspects, en tant que « supports » de signification, pour servir de substance sémiotique.

2.

Le « sens » accède à la signification du fait de son articulation* en deux formes distinctes, correspondant aux deux plans* du langage : le plan de l'expression* comporte ainsi une forme et une **substance de l'expression** et le plan du contenu*, une forme et une **substance du contenu**.

3.

Par rapport à la forme sémiotique, qui est un invariant*, la substance sémiotique doit être considérée comme une variable* : cela revient à dire qu'une forme peut être manifestée par plusieurs substances (phonique ou graphique, par exemple), alors que l'inverse n'est pas vrai. Pour dissiper tout malentendu, nous dirons qu'une seule « matière » phonique, par exemple, est susceptible de servir de substance sémiotique à plusieurs formes (langages verbal et musical, par exemple), ce qui exclut la possibilité pour une substance de se prévaloir de plusieurs formes à la fois.

4.

Une seule et même substance, en tant qu'objet connaissable, comporte plusieurs instances* de saisie et d'analyse : c'est ainsi que la substance de l'expression sera appréhendée soit au niveau de l'articulation physiologique, soit au niveau acoustique, soit au niveau de l'audition psychophysiologique. Il en sera de même pour la substance du contenu qui, pour la commodité de l'approche, peut être considérée comme située au niveau de l'énonciateur* ou à celui de l'énonciataire.

5.

Si, pour Hjelmslev, la forme est constitutive du schéma* sémiotique, la substance, envisagée comme « l'ensemble d'habitudes d'une société », est recouverte par le concept d'usage* sémiotique (ou linguistique). En tirant les conséquences ultimes de la conception hjelmslévienne des langages de connotation*, on pourrait dire que les connotations sociales ne sont que des articulations sémiotiques d'une substance donnée. Dans cette perspective, on rendrait compte ainsi des « interprétations » de la substance de l'expression lorsqu'on parle du « symbolisme des voyelles » ou de la « texture » et de la « fibrure » comme catégories de la peinture dite concrète.

6.

Il faut souligner cependant — Hjelmslev lui-même insiste sur ce point — que la distinction entre la forme et la substance est toute relative et dépend, en définitive, du niveau de pertinence choisi en vue de l'analyse. Cette opposition, indiscutablement féconde, ne saurait être hypostasiée car elle conduirait jusqu'à la distinction de deux sémantiques — formelle et substantielle — inconciliables.

▶ **Forme, Sens, Matière, Instance.**

## Substituée (épreuve ~) adj.

*Substituted test*

Par épreuve **substituée**, on entendra celle où un affrontement violent, par exemple, est remplacé, d'un commun accord, par un combat plus réduit (la lutte de David et Goliath à la place de leurs armées respectives), ou simplement symbolique (une partie d'échecs à la place d'une vraie bataille, dans le Mahâbhârata); ou inversement. La substitution effectuée ne change rien à l'organisation narrative.

▸ **Substitution, Épreuve.**

## Substitution n. f.

*Substitution*

1.

Si la commutation* repose sur le principe d'après lequel à tout changement de l'expression doit correspondre un changement du contenu, et inversement, la **substitution** peut se définir comme son contraire, l'échange entre les membres du paradigme de l'un des deux plans du langage n'entraînant pas un échange parallèle sur l'autre plan. La substitution permet ainsi de reconnaître les variables* dans le cadre d'une structure d'invariances; c'est grâce à elle, également, que peut être posé correctement, sur le plan du contenu, le problème de la synonymie* et de la parasynonymie*.

2.

Le calcul logique peut être dit tautologique, précisément parce qu'il repose sur le principe de substitution, tel qu'il est employé, par exemple, par N. Chomsky dans la procédure de dérivation* pour la description* structurale de la phrase.

3.

En sémiotique narrative, on rencontre des phénomènes de substitution, qu'il s'agisse, par exemple, de la **substitution des sujets** (soit à l'intérieur de l'actant collectif* syntagmatique, où différents sujets se relaient dans l'exécution d'un programme* narratif unique, soit entre deux programmes narratifs corrélés et inverses, ce qui permet de rendre compte d'un « renversement de situation ») ou de celle des objets.

▸ **Commutation, Substituée** (épreuve ~).

## Sujet n. m.

*Subject*

1.

Situé au confluent de diverses traditions — philosophique, logique et linguistique —, le concept de **sujet** est d'un maniement difficile et donne lieu à de multiples ambiguïtés. Aussi ne retiendra-t-on ici que deux points de vue principaux sous lesquels il est le plus souvent envisagé.

- *a*) On parle fréquemment du sujet comme de ce qui est « soumis » (étymologiquement) à la réflexion ou à l'observation, comme ce dont il s'agit, par opposition à ce que l'on en dit (prédicat*). Telle est l'acception usuelle en logique classique : le sujet y est situé à l'intérieur d'un énoncé objectivé et traité comme une grandeur* observable, susceptible de recevoir les déterminations que le discours lui attribue. L'extrapolation et l'application d'un tel **sujet logique** à la linguistique donne des résultats plus ou moins satisfaisants : la linguistique se voit obligée, en effet, d'introduire, à côté du sujet logique, un **sujet apparent** (« **Il** est vrai que... »),

un **sujet grammatical** (dans « Rien n'est beau que le vrai », « le vrai » étant le sujet logique, il faut postuler, pour « rien », le statut de sujet grammatical), etc.

- *b*) Pour une autre tradition, plus philosophique, le terme de sujet renvoie à un « être », à un « principe actif » susceptible non seulement de posséder des qualités, mais aussi d'effectuer des actes. C'est le sens qui lui est conféré en psychologie ou en sociologie, et auquel on peut rattacher les notions de **sujet parlant** en linguistique, et de **sujet connaissant** (ou **épistémique**) en épistémologie. En excluant toutefois les particularités individuelles, capables de caractériser le sujet dans le hic et nunc, l'épistémologie cherche à le définir comme un lieu abstrait* où se trouvent réunies les conditions nécessaires garantissant l'unité de l'objet* qu'il est susceptible de constituer. Une telle conception est à la base de l'idée que la linguistique se fait du sujet de l'énonciation* (ou de son simulacre, installé dans le discours).

2.

Certains linguistes (Tesnière) et logiciens (Reichenbach) ont cherché à dépasser ces deux points de vue (incompatibles entre eux) en inversant la problématique : au lieu de partir du sujet pour le doter ensuite de déterminations et d'activités, ils ont postulé la priorité de la relation* (« verbe » ou « fonction ») dont le sujet ne serait que l'un des termes-aboutissants. Dans cette perspective, il devient inutile de définir le sujet « en soi », sa valeur étant déterminée par la nature de la fonction* constitutive de l'énoncé*. Une grammaire actantielle s'est ainsi affirmée capable de dépasser les définitions substantielles du sujet dont elle relativise le statut.

3.

Dans le cadre de l'énoncé élémentaire, le sujet apparaît donc comme un actant* dont la nature dépend de la fonction dans laquelle il s'inscrit. L'apparition de la linguistique discursive nous oblige, toutefois, à postuler l'existence, à côté de ce **sujet phrastique**, d'un **sujet discursif** qui, tout en étant susceptible d'occuper, à l'intérieur des énoncés-phrases, des positions actantielles diverses (c'est-à-dire également celles de non-sujet), réussit à maintenir, grâce surtout aux procédures d'anaphorisation*, son identité* tout au long du discours (ou d'une séquence discursive).

4.

Cette inadéquation entre sujets phrastiques et sujets discursifs (et, plus généralement, entre les actants des deux sortes) est une des raisons, parmi d'autres, qui amène le sémioticien à se donner une représentation* logico-sémantique du fonctionnement du discours, capable de rendre compte — sous forme d'énoncés élémentaires canoniques — des phénomènes à la fois phrastiques et discursifs. Aux deux types d'énoncés élémentaires — énoncé d'état* et énoncé de faire* — correspondent, par conséquent, deux sortes de sujets : les **sujets d'état**, caractérisés par la relation de jonction* avec les objets* de valeur (à rapprocher de la définition substantielle formulée dans 1- *a*), et les **sujets de faire**, définis par la relation de transformation* (plus proches de la notion de sujet évoquée en 1 - *b*).

5.

La reconnaissance de deux dimensions* distinctes des discours conduit, d'autre part, à établir une distinction entre les **sujets pragmatiques*** et les **sujets cognitifs*** : ils se spécifient par la nature des valeurs* qui les

définissent en tant que sujets d'état, et par le mode de faire — somatique et pragmatique d'un côté, cognitif de l'autre — qui est le leur. Cette opposition semble d'autant plus opératoire* qu'elle peut rendre compte de l'existence d'une catégorie particulière d'actants — appelés, faute de mieux, sujets cognitifs — que l'énonciateur* délègue et installe souvent dans le discours pragmatique (représentés par les « on » désignant l'opinion publique, par exemple, ou en syncrétisme avec certains actants de la narration, dotés, de ce fait, d'un savoir* particulier).

6.

La syntaxe* — dite narrative — dont relèvent les **sujets syntaxiques** (ainsi définis et provisoirement classés, en attendant que les progrès de la sémiotique discursive introduisent des distinctions plus raffinées) et qui permet la reconnaissance de ces unités syntaxiques plus larges que sont les programmes* narratifs et les configurations* narratives, ne doit pas être confondue avec le schéma narratif*, modèle hypothétique d'une organisation générale de la narrativité*, qui cherche à rendre compte des formes à l'aide desquelles le sujet conçoit sa vie en tant que projet, réalisation et destin. Un tel sujet — qu'on appellera **sujet sémiotique** — ne peut qu'éclater paradigmatiquement, comme tout protoactant*, en au moins quatre positions prévisibles sur le carré* sémiotique : le schéma narratif se définit, en premier lieu, en effet, comme une structure polémique* et/ou contractuelle*, impliquant l'apparition, à côté ou, plutôt, en face du **sujet**, d'un **anti-sujet** qu'il a à affronter. D'autre part, le schéma narratif prévoit, pour tout **sujet performateur***, une instance d'acquisition de la compétence* qui est de nature modale* : selon la nature de la compétence, dont ils sont dotés, une typologie des **sujets compétents** est envisageable : J.-C. Coquet, par exemple, note symboliquement les quatre sujets correspondants aux quatre positions du carré sémiotique : « je + », « je — », « on » et « ça »; une telle typologie des sujets, qui n'en est qu'à ses débuts, semble particulièrement prometteuse.

▶ **Actant, Objet, Valeur.**

## Suprasegmental adj.

### *Suprasegmental*

On appelle phonologie* et/ou phonétique* **suprasegmentales** la partie de ces disciplines qui se consacre à l'étude des faits, relevant du plan de l'expression*, qui dépassent les limites des unités de ce plan, obtenues par segmentation* (phonèmes* et, éventuellement, syllabes) : il s'agit de ces phénomènes que sont, par exemple, l'intonation* ou l'accentuation. — La phonologie et/ou phonétique suprasegmentale est plus généralement dénommée prosodie.

▶ **Prosodie.**

## Surface (structure de ⌣) n. f.

### *Surface structure*

1.

Intuitivement choisie en fonction de l'énoncé qui se présente d'abord comme un donné n'offrant que sa « surface » — sous laquelle on peut retrouver une organisation sous-jacente plus profonde* (susceptible de rendre compte des articulations superficielles apparentes) —, la notion de **surface** n'est pas une invention

très heureuse, car la définition précise que la grammaire générative* donne des **structures de surface** est très éloignée de cette première intuition. C'est, par excellence, l'exemple d'une dénomination* mal motivée* qui, malgré la reconnaissance du caractère arbitraire de toute dénomination, ne manque pas d'introduire un peu plus de confusion, surtout dans les milieux paralinguistiques qui s'en servent.

2.

La structure de surface ne se définit que par rapport à la structure profonde, et une phrase de surface est la forme qui résulte d'une transformation* — ou d'une suite de transformations — opérée sur son organisation profonde. On voit que des deux phrases « La police a arrêté le bandit » et « Le bandit a été arrêté par la police » — entre lesquelles se situe une transformation passive —, la première relève de la structure profonde, la seconde de celle de surface, alors que, dans le sens (1), elles sont toutes les deux « à la surface ». Dire, d'autre part, que ces phrases « relèvent » de telle ou telle structure, signifie simplement que leurs organisations syntaxiques* seules — et non les phrases réalisées* elles-mêmes — appartiennent à des types structurels dénommés « profond » et « superficiel », et ceci antérieurement à l'interprétation phonologique qui rendra possible la sémiosis*. La surface ne doit donc pas être confondue avec la manifestation*.

3.

Le concept de surface est corrélatif à celui de profondeur : lorsque, par exemple, la sémantique générative* exclut le niveau des structures profondes en postulant, à leur place, l'existence de formes logico-sémantiques, génératrices des énoncés, le concept de structure de surface s'évanouit en même temps.

4.

En sémiotique, on utilise les termes de surface et de profondeur dans leur sens relatif pour désigner simplement le degré d'avancement du parcours génératif* qui va des structures* élémentaires de la signification à la production de l'énoncé-discours. Ainsi, le niveau de la syntaxe anthropomorphe* est plus superficiel que celui des structures logico-sémantiques sous-jacentes, le niveau thématique* plus profond que le niveau figuratif*.

▶ **Niveau, Profonde** (structure ~), **Génératif** (parcours ~).

## Suspension n. f.

### *Suspension*

1.

En tant que figure de l'ancienne rhétorique, la **suspension** consiste dans la création d'un écart entre le topique de l'énoncé, renvoyé à la fin de celui-ci, et son annonce allusive, située au début.

2.

Pour la sémiotique, la suspension apparaît comme un des « ressorts dramatiques » du discours narratif. Quoique sa théorie soit loin d'être élaborée, il semble qu'elle se manifeste d'abord comme la projection de catégories* paradigmatiques sur l'axe syntagmatique du discours. Ainsi, par exemple, l'apparition, dans le récit, de la fonction* proppienne de « création du manque », produit un suspens, une attente* de la fonction « liquidation du manque ». La procédure semble plus fine et plus complexe encore, lorsque, par exemple, la suspension de la modalisation épistémique fait apparaître, à un moment donné,

un faire informatif* neutre, provoquant ainsi une « inquiétude » de l'énonciataire*, laissé dans l'ignorance du statut véridictoire du savoir reçu. Dans d'autres cas — celui de l'isotopie du secret*, par exemple —, la difficulté réside dans la reconnaissance des marques* du secret, c'est-à-dire de l'allusion qui insinue que le *non-paraître* cache néanmoins un *être* : il est évident que sans ces marques le secret n'existerait pas.

▶ **Syncrétisme, Neutralisation.**

## Symbole n. m.

### *Symbol*

1.

Pour L. Hjelmslev, le **symbole** est une grandeur* de sémiotique monoplane*, susceptible de recevoir une ou plusieurs interprétations*. Par opposition aux sémiotiques biplanes*, le linguiste danois réserve ainsi le nom de **systèmes de symboles** aux sémiotiques monoplanes. En tant que non-signe, le symbole se différencie donc du signe, grandeur des sémiotiques bi- ou pluriplanes*.

2.

On peut retenir l'expression de **symbole molaire** (appelé aussi par Hjelmslev, mais de manière impropre, semble-t-il, **symbole isomorphe**) pour dénommer, dans le sens que F. de Saussure donne à symbole, une grandeur — éventuellement inscrite dans un texte de sémiotique biplane, mais y possédant un statut autonome — qui n'est susceptible, dans un contexte socioculturel donné, que d'une seule interprétation et qui, contrairement au signe, n'admet pas une analyse ultérieure en figures* (exemple : la balance, symbole de la justice). De tels symboles peuvent être inventoriés, mais ne constituent pas, à vrai dire, des systèmes de symboles.

3.

C'est dans un sens comparable que Ch.S. Peirce définit le symbole comme fondé sur une convention sociale, par opposition à l'icône* (caractérisée par une relation de ressemblance avec le référent*) et à l'indice* (fondé sur une relation de contiguïté « naturelle »). — Ogden et Richards, de leur côté, tentent une synthèse maladroite entre la conception saussurienne du signe* et la définition traditionnelle du symbole : dans leur modèle triangulaire, le symbole correspond au signifiant* saussurien, la référence au signifié*, tandis que le référent* dénote la « réalité ».

4.

Dans ses emplois non linguistiques et non sémiotiques, le terme de symbole admet des définitions multiples et variées, telles que « ce qui représente autre chose en vertu d'une correspondance analogique » ou « absence faite présence », etc. Dans tous ces cas, sa nature de signe n'est pas mise en cause, les déterminations complémentaires qui y sont ajoutées renvoyant tantôt au caractère pluri-isotope* du discours, tantôt aux mécanismes encore mal explorés de la connotation*, etc. L'emploi de ce terme syncrétique et ambigu est à éviter provisoirement en sémiotique.

5.

En métasémiotique* scientifique, le symbole est un graphisme conventionnel (utilisant des figures géométriques, des lettres, etc.) qui sert à dénommer de manière univoque* une classe de grandeurs*, un type de relation* et/ou d'opération*. La **notation symbolique** est à considérer comme un outillage visuel de repré-

sentation* d'unités constitutives d'un métalangage*. — Au sens restreint, le terme de symbole s'applique, en premier lieu, aux représentants des classes de grandeurs : on dit ainsi qu'un ensemble fini de symboles (de *a* à *z*, par exemple) constitue l'alphabet* (qui correspond plus ou moins à la « morphologie » traditionnelle). La notation algébrique et logique nous a habitués à utiliser les lettres comme des symboles de classes, les figures (signes d'égalité, de multiplication, etc.) étant réservées à la représentation des relations et des opérations; ces dernières sont parfois appelées **symboles opératoires**. — Dans le cas de la représentation en arbre*, les **symboles non terminaux** servent à étiqueter les nœuds* de tous les niveaux, à l'exception du dernier dont les **symboles**, dits **terminaux**, peuvent être remplacés par des items lexicaux grâce à l'application des règles d'insertion lexicale. Les ramifications de l'arbre, de leur côté, sont assimilables à des symboles opératoires, chargés de représenter les opérations de concaténation et de dérivation*. — On voit ainsi que la définition hjelmslévienne du symbole en tant que grandeur de sémiotique monoplane (en 1) rejoint celle des grandeurs de métasémiotique scientifique.

▶ **Signe, Représentation.**

## Synchronie n. f.

### *Synchrony*

1.

Le terme de **synchronie** a été proposé par F. de Saussure, par opposition à diachronie, pour dénommer la simultanéité comme critère de réunion — en vue d'études systématiques — d'un ensemble de faits linguistiques qui constituent ainsi un état* de langue.

2.

La synchronie a été un concept opératoire*, dans la mesure où elle a permis de fonder celui de système* linguistique (conçu comme une hiérarchie* relationnelle, dont le fonctionnement est assuré par sa propre organisation interne). S'il a été ainsi utile pour penser le système, le concept de synchronie ne l'est plus pour l'analyser. Cette notion, en effet, est aussi imprécise que celle de présent, par exemple. Une métaphore, inventée par le sujet parlant au moment même où il parle, est-elle un phénomène d'ordre synchronique ou diachronique? Un état de langue — donc une synchronie — dure plusieurs centaines d'années et comporte des transformations* internes (dénommées conversions* par L. Hjelmslev) nombreuses et variées. La linguistique d'aujourd'hui opère en achronie, le concept de synchronie n'étant plus opératoire.

▶ **Diachronie, Achronie.**

## Syncrétisme n. m.

### *Syncretism*

1.

On peut considérer le **syncrétisme** comme la procédure (ou son résultat) qui consiste à établir par superposition une relation entre deux (ou plusieurs) termes ou catégories hétérogènes, en les couvrant à l'aide d'une grandeur* sémiotique (ou linguistique) qui les réunit. Ainsi, lorsque le sujet d'un énoncé de faire* est le même que celui d'un énoncé d'état* (c'est le cas du programme* narratif de l'acquisition*, par opposition à l'attribution* où les deux sujets correspondent à des acteurs*

différents), le rôle actantiel qui les réunit est le résultat d'un syncrétisme. — Dans la phrase « Ève donne une pomme à Adam », le sujet phrastique « Ève » représente le syncrétisme des actants* sujet et destinateur. Le syncrétisme, ainsi obtenu, est lié à la mise en place d'une unité linguistique (sujet phrastique) qui appartient à un niveau de génération* plus superficiel que celui des actants : il s'agit donc d'un **syncrétisme a posteriori**. Au contraire, lorsqu'on définit, par exemple, l'instance de l'énonciation comme le lieu d'une indistinction originelle du « je-ici-maintenant », l'énonciation* est à considérer comme un **syncrétisme a priori**.

2.

En un sens plus large, seront considérées comme **syncrétiques** les sémiotiques* qui — tels l'opéra ou le cinéma — mettent en œuvre plusieurs langages de manifestation; de même, la communication verbale n'est pas seulement de type linguistique, elle inclut également des éléments paralinguistiques* (comme la gestualité ou la proxémique), sociolinguistiques, etc.

▶ **Neutralisation, Suspension, Sémiotique, Implicite.**

## Synonymie n. f.

*Synonymy*

1.

On entend généralement par **synonymie** la relation d'identité* que seraient susceptibles de contracter deux ou plusieurs grandeurs* (appelées alors **synonymes**) du plan du contenu*. Cette relation, entre deux lexèmes* par exemple, serait vérifiable par le test de substitution* : en ce cas, les deux lexèmes seraient substituables dans tous les contextes, montrant ainsi que les sèmes contextuels* — qui entrent dans la composition de leurs sémèmes* — sont identiques. Or, des vérifications nombreuses, et généralisables jusqu'à preuve du contraire, attestent la seule existence d'une **synonymie partielle** : deux verbes (« craindre » et « redouter », par exemple) sont substituables dans certains contextes, à l'exclusion des autres. Au niveau des lexèmes, on ne pourra donc parler que de parasynonymie*, ce qui corrobore d'ailleurs l'affirmation de F. de Saussure, selon laquelle dans la langue il n'y a que des différences.

2.

Le problème de la synonymie se pose différemment au niveau de ces unités sémantiques que sont les sémèmes* : si on considère qu'un lexème peut avoir autant de sémèmes qu'il y a de parcours contextuels possibles (ou de sèmes contextuels différents), alors on est en droit de soutenir, en reprenant notre exemple, que, si les lexèmes « craindre » et « redouter » ne sont pas synonymes, il existe au moins un sémème de « craindre » identique à au moins un sémème de « redouter » (du fait que ces deux lexèmes sont substituables dans une classe de contextes). Tout en restant fidèle au principe saussurien, la sémantique peut alors se libérer des contraintes que lui impose la diversité des formants* (qui recouvrent les lexèmes) et envisager la construction des sémèmes comme des unités de contenu, susceptibles d'être manifestées dans différents lexèmes. Si l'on ne rencontre qu'une parasynonymie lexématique, il y a au moins une **synonymie sémémique**.

▶ **Sémème, Lexème, Parasynonymie.**

## **Syntagmatique** adj.

### *Syntagmatic*

1.

Tout objet connaissable pouvant être saisi sous deux aspects fondamentaux — soit en tant que système*, soit comme procès* —, le terme de **syntagmatique** sert à désigner le procès lorsque l'objet en question est de nature sémiotique. Par opposition à l'axe paradigmatique* qui se définit par les relations du type « ou... ou » qu'entretiennent entre elles les grandeurs qui peuvent y être reconnues, l'**axe syntagmatique** est caractérisé, dans une première approche, comme un réseau de relations du type « et... et ».

2.

Il nous faut insister sur la nature purement relationnelle de la syntagmatique afin de désambiguïser ce concept qui souffre de confusions regrettables. Identifiée parfois à la parole* saussurienne, la syntagmatique est considérée comme la réalisation* de la langue*, c'est-à-dire comme dotée d'un mode d'existence* différent, plus « réel » que la paradigmatique : tel n'est certainement pas le cas. La syntagmatique est souvent définie, d'autre part, par la linéarité* qui n'est qu'un mode de manifestation, temporelle ou spatiale, de la structure logico-relationnelle — et, de ce fait, atemporelle et aspatiale — qu'est la syntagmatique. La relation « et... et » est finalement confondue avec la notion de contiguïté « matérielle », alors qu'elle ne doit être interprétée que comme la coprésence de grandeurs à l'intérieur d'un énoncé (phrase ou discours); de son côté, la contiguïté (l'ordre* des mots) correspond à une des contraintes réglementées concernant le plan de l'expression (de la phonologie suprasegmentale*). On sait le rôle éminent que le syncrétisme des notions de linéarité et de contiguïté joue dans l'analyse distributionnelle*.

3.

C'est sur ce fond, constitué par le réseau relationnel de coprésence (ou de combinaisons*), que s'élaborent des relations syntagmatiques plus précises et plus contraignantes. Ainsi, Hjelmslev distingue trois types de relations possibles, en reconnaissant, à côté de la simple combinaison, les relations de sélection* (où la présence d'un terme présuppose celle de l'autre, mais non inversement) et de solidarité* (où les deux termes se présupposent mutuellement). Une telle typologie élémentaire conduit alors à la reconnaissance et à la formulation d'unités* syntagmatiques (ou syntagmes*), définissables par les relations que les éléments constituants entretiennent entre eux et avec l'unité qui les subsume. La syntagmatique apparaît dès lors comme une hiérarchie* relationnelle, disposée en niveaux* de dérivation* successifs.

4.

Tout procès présupposant l'existence d'un système sémiotique, il n'est pas possible de parler de sémiotiques qui seraient de pures syntagmatiques, ne serait-ce que parce que le discours, quel qu'il soit, tout en possédant une organisation syntagmatique, s'inscrit dans une intertextualité* et se trouve donc en corrélation avec d'autres discours. La difficulté d'établir, à l'heure actuelle, une typologie* des discours vient de l'insuffisance de nos connaissances : de cette lacune, on ne saurait inférer l'absence de réseaux paradigmatiques.

► **Syntagme, Paradigmatique, Linéarité, Axe.**

## Syntagme n. m.

*Syntagm*

1.

On désigne du nom de **syntagme** une combinaison* d'éléments coprésents dans un énoncé* (phrase ou discours), définissables, outre la relation de type « et... et » qui permet de les reconnaître, par des relations de sélection* ou de solidarité* qu'ils entretiennent entre eux, d'une part, et par la relation hypotaxique* qui les relie à l'unité supérieure qu'ils constituent. Les syntagmes sont obtenus par la segmentation* de la chaîne syntagmatique, l'établissement des relations entre les parties et les totalités segmentables ayant pour effet de transformer cette chaîne en une hiérarchie* syntagmatique. L'analyse syntagmatique se trouve épuisée lorsque les éléments ultimes, constitutifs d'un syntagme, ne sont plus segmentables et ne peuvent plus être considérés comme des syntagmes : l'analyse paradigmatique prend alors la relève de la description syntagmatique.

2.

Le concept de syntagme, doté d'une définition purement relationnelle, est applicable à tous les plans du langage et aux unités de dimensions variées. Ainsi, la syllabe, par exemple, est un syntagme du plan de l'expression, où le noyau syllabique est considéré comme l'élément présupposé en relation avec les éléments périphériques, présupposants. De même, on parlera de **syntagmes narratifs**, constitués de plusieurs énoncés* narratifs se présupposant les uns les autres (par exemple l'épreuve*). Toutefois, l'usage le plus répandu tend à limiter l'emploi de ce terme au seul domaine syntaxique : dans le cadre de l'analyse distributionnelle*, syntagme sert à désigner les constituants* immédiats de la phrase, qui sont dénommés respectivement syntagme nominal (SN) et syntagme verbal (SV).

▶ **Syntagmatique.**

## Syntaxe n. f.

*Syntax*

1.

En logique, la **syntaxe** est opposée à (et complémentaire de) la sémantique. En sémiotique, syntaxe et sémantique* sont les deux composantes* de la grammaire* sémiotique.

2.

Du point de vue linguistique, la syntaxe est traditionnellement considérée comme l'une des deux parties — l'autre étant la morphologie* — constitutives de la grammaire : dans cette perspective, la morphologie est l'étude des unités qui composent la phrase*, tandis que la syntaxe s'attache à décrire leurs relations et/ou l'établissement des règles de leur construction.

3.

Cette conception de la syntaxe a été bouleversée par la remise en question du statut de la morphologie* dans l'économie d'une grammaire. Les langues indo-européennes, dont s'est occupée principalement la linguistique du siècle dernier, étant de type flexionnel, les classes morphologiques (substantifs, verbes, adjectifs, etc.) y tenaient une place primordiale et pouvaient être considérées, sans inconvénient, comme des unités de base pour des descriptions syntaxiques. L'élargissement du champ d'études à d'autres types de langues naturelles a révélé l'existence de trois sortes de classes susceptibles d'être prises comme unités du calcul syntaxique : à côté des classes mor-

phologiques, il existe en effet des classes « syntaxiques » (ou fonctions* syntaxiques, telles que sujet, prédicat, épithète, etc.) et des classes « syntagmatiques » (groupes nominal et verbal, déterminant/déterminé, etc.). Dès lors, deux solutions s'offraient aux théoriciens : la première consistait en un effort de synthèse pour chercher à construire des unités syntaxiques, dotées de déterminations satisfaisant aux exigences posées par l'existence des trois types de classes (c'est essentiellement L. Hjelmslev qui s'y est employé) ; la seconde, c'est de prendre une option fondamentale, lors de la construction d'une théorie grammaticale, en faveur de tel ou tel type d'unités de base, quitte à chercher à résoudre les problèmes que posent les autres classes à un niveau hiérarchiquement inférieur : c'est ainsi qu'on rencontre des grammaires (et des syntaxes) syntagmatiques (par exemple la grammaire générative* qui a opté pour des classes distributionnelles* syntagmatiques), des grammaires catégorielles (opérant avec des classes morphologiques) élaborées par des logiciens tels que Ajdukiewicz, Bar-Hillel, etc., et des grammaires proprement syntaxiques (*cf.* la syntaxe structurale de Tesnière, mais aussi notre syntaxe actantielle).

4.

Le statut d'une syntaxe ne peut être déterminé que par rapport à la sémantique avec laquelle elle constitue une sémiotique (ou une grammaire). Une observation superficielle permet de distinguer, à l'intérieur d'une même proposition, les relations sémantiques des relations syntaxiques : ainsi, dans le syntagme « le dossier de la chaise », « dossier » régit syntaxiquement « chaise », alors que, sémantiquement, c'est pour ainsi dire l'inverse. Autrement dit, les relations syntaxiques (hypotaxiques) s'établissent entre les classes syntaxiques, indépendamment de leurs investissements sémantiques et constituent ainsi une organisation (une structure syntaxique) autonome. — Un autre problème se pose alors, de savoir si les relations syntaxiques sont de nature sémantique (si elles sont signifiantes) ou si elles sont dépourvues de sens. Deux attitudes s'opposent ici. Les **syntaxes formelles** sont élaborées sans aucune référence à la signification : les symboles* *a*, *b*, *c*, d'un langage formel* ne se distinguent les uns des autres que de manière discriminatoire*, et leur caractère discret* repose sur un « sens négatif » (*a* n'est pas *b*). Tout comme l'organisation des phonèmes* d'une langue naturelle, une syntaxe formelle peut être considérée, toutes proportions gardées, comme relevant de la forme de l'expression (au sens hjelmslévien). Les **syntaxes conceptuelles**, au contraire, reconnaissent les relations syntaxiques comme signifiantes (comme relevant de la forme du contenu), même si elles sont abstraites et assimilables aux relations logiques. Pour la théorie sémiotique, il s'agit donc là d'une option fondamentale : alors que les unités-symboles d'une syntaxe formelle constituent un alphabet* (c'est-à-dire un inventaire quelconque, appelé parfois, improprement, « structure ») régi ensuite par un ensemble de règles* opératoires, les unités de la syntaxe conceptuelle sont organisées en taxinomie* (une sorte de morphologie élémentaire) à l'intérieur de laquelle s'effectuent les opérations syntaxiques. La syntaxe sémiotique, que nous proposons, est à la fois actantielle (donc syntaxique, au sens strict) et conceptuelle.

5.

La syntaxe, aussi bien traditionnelle que récente (avec ses prolongements génératif et transformationnel) est essentiellement une syntaxe de la phrase, n'étudiant que les combinaisons, les substitutions et les équivalences situées à l'intérieur de cette unité syntagmatique à dimensions limitées. Cependant, les recherches sur la narrativité* ont montré non seulement l'existence d'organisations syntagmatiques plus vastes, transphrastiques, mais aussi leur universalité, ces organisations s'avérant caractéristiques de l'ensemble des communautés ethnolinguistiques. D'un autre côté, la grammaire transformationnelle a bien montré — mais sans en tirer toutes les conséquences — qu'à une phrase de surface, par exemple, peuvent correspondre deux ou plusieurs phrases du niveau profond : ce qui signifie que les dimensions de la phrase ne constituent pas des limites infranchissables de l'exploration d'organisations syntagmatiques. Finalement, l'approche générative permet de concevoir la syntaxe comme une architecture à étages dont chacun peut être doté d'une formulation syntaxique propre, des règles de conversion* (forme particulière d'homologation*) permettant de passer d'un étage à l'autre. Tout ceci constitue des conditions favorables pour des recherches — multiples et variées — visant l'élaboration d'une **syntaxe**, non plus phrastique, mais **discursive**.

6.

L'état d'avancement des recherches en sémiotique — analyses particulières et réflexions théoriques — nous permet de concevoir la grammaire sémiotique comme un projet en voie de réalisation : même si ses différentes composantes sont encore inégalement développées, l'économie d'ensemble et les contours d'une telle théorie sont suffisamment précis. Ainsi, on y distingue une **composante syntaxique** et une composante sémantique*, chacune d'elles étant susceptible d'être formulée sur deux niveaux de profondeur. La syntaxe sémionarrative comporte donc un niveau profond, celui de la **syntaxe fondamentale**, et un niveau de surface où prend place la **syntaxe narrative** (au sens strict).

▶ **Morphologie, Fonction, Grammaire, Génératif** (parcours ~), **Syntaxe fondamentale, Syntaxe narrative de surface, Syntaxe discursive, Syntaxe textuelle.**

## Syntaxe discursive

*Discourse syntax*

La **syntaxe discursive** étant, à l'heure actuelle, en voie d'élaboration, il est impossible de fixer, de manière définitive, le statut des unités et des opérations qu'elle comporte. Aussi avons-nous préféré en proposer les grandes lignes sous forme de procédures qui entrent en jeu, au niveau de l'instance de l'énonciation*, au moment de la production du discours : ces procédures, auxquelles nous avons donné le nom de **discursivisation**, aboutissent, grâce aux mécanismes de débrayage* et d'embrayage*, à la constitution d'unités* discursives dont la typologie et les relations mutuelles devront faire l'objet de recherches approfondies. Nous avons distingué trois sous-composantes dans la discursivisation : l'actorialisation*, la temporalisation* et la spatialisation*, qui, en tant que procédures, permettent d'inscrire les structures

narratives (de nature logique) dans des coordonnées spatio-temporelles et d'investir les actants dans des acteurs discursifs. Une telle articulation de la syntaxe discursive — même si elle n'est que provisoire — a l'avantage de prévoir à l'avance l'emplacement des problématiques et des recherches à effectuer : ainsi, par exemple, on peut profiter de l'expérience (et, peut-être, de certains acquis) des constructeurs de logiques temporelles pour formuler, de manière plus précise, la composante temporelle de cette syntaxe (et éviter ainsi le désarroi des chercheurs qui voient les catégories temporelles utilisées à tort et à travers); de même, la sous-composante spatiale constitue certainement un lieu de rencontre pour différentes approches relatives à la spatialité, et éparpillées sur l'ensemble du champ sémiotique (par exemple langages spatiaux, proxémique, gestualité, sémiotique de l'espace, etc.).

▶ **Discursivisation, Génératif** (parcours ∼).

# Syntaxe fondamentale

## *Fundamental syntax*

1.

La **syntaxe fondamentale** constitue, avec la sémantique* fondamentale, le niveau profond de la grammaire* sémiotique et narrative. Elle est censée rendre compte de la production, du fonctionnement et de la saisie des organisations syntagmatiques, appelées discours, qui relèvent des sémiotiques aussi bien linguistiques que non linguistiques : elle représente donc l'instance ab quo du parcours génératif* de ces discours.

2.

Une telle syntaxe comporte une sous-composante taxinomique* (qui correspond à l'alphabet* des langages formels*) et une sous-composante opératoire (ou syntaxique, au sens strict). Ces deux aspects d'une syntaxe qui cherche à rendre compte à la fois et du mode d'existence et du mode de fonctionnement de la signification, peuvent être illustrés par un exemple naïf : le terme de « contradiction » désigne en même temps une relation entre deux termes, et la négation d'un terme qui provoque l'apparition de l'autre.

3.

Le modèle taxinomique correspond aux conditions épistémologiques nécessaires à la reconnaissance de la structure* élémentaire de la signification; il est, en même temps, formulé en termes de logique qualitative (ou logique de la compréhension*) et reçoit sa représentation* sous forme de carré* sémiotique (d'autres modes de représentation sont tout aussi possibles); il constitue ainsi une sorte d'espace organisé, comportant des termes interdéfinis sur lesquels pourront s'effectuer les opérations syntaxiques qui donnent lieu soit à des combinaisons taxiques nouvelles (termes dérivés et complexes), soit à des suites syntaxiques ordonnées.

4.

Les **opérations syntaxiques** fondamentales, appelées transformations*, sont de deux sortes : la négation* et l'assertion*. Si la négation sert essentiellement à produire des termes contradictoires*, l'assertion est capable de réunir les termes situés sur les axes des contraires* et des subcontraires*. Alors que le modèle taxinomique, en tant que schéma relationnel préexistant, permet de circonscrire le champ d'exer-

cice des opérations (de production et/ou de saisie du sens), celles-ci se constituent en suites, non seulement dans le sens de leur orientation*, mais aussi du fait de leur capacité « mémorielle » (la dénégation*, par exemple, n'est pas une simple négation, mais la négation d'une assertion antérieure) : c'est là un trait essentiel qui distingue la syntaxe sémiotique de la syntaxe logique.

5.

La syntaxe fondamentale ainsi conçue est purement relationnelle, à la fois conceptuelle et logique : les symboles-termes de sa taxinomie sont définis comme des intersections de relations, les opérations, à leur tour, ne sont que des actes* établissant des relations. Elle est, par conséquent, logiquement antérieure à la syntaxe* narrative de surface, formulée en termes d'énoncés* comportant des actants* et des fonctions*.

▸ **Carré sémiotique, Assertion, Négation, Syntaxe narrative de surface, Génératif** (parcours ∼).

## Syntaxe narrative de surface

*Narrative surface syntax*

1.

La **syntaxe narrative de surface** (ou syntaxe narrative, proprement dite) est une instance du parcours génératif*, obtenue, à l'aide d'un ensemble de procédures (formulables en règles), à partir de la syntaxe* fondamentale. Le problème de la construction de ce niveau est double : il s'agit à la fois de prévoir quelle sera la forme générale de cette instance, et de tenir compte de son homologation avec la syntaxe fondamentale qui seule permettra d'expliciter les règles de conversion* de l'une à l'autre.

2.

Contrairement à la syntaxe fondamentale où il s'agit d'un ensemble d'opérations effectuées sur des termes, la forme générale de la syntaxe de surface est celle d'une manipulation d'énoncés*. En recourant à une image analogique, qui n'est que partiellement juste, on pourrait dire que le passage du niveau syntaxique profond à celui de surface correspond, grosso modo, à celui de la logique des classes à la logique des propositions.

3.

La construction d'un modèle syntaxique implique un certain nombre d'options théoriques (épistémologiques et méthodologiques) dont dépend, en définitive, la forme qui en sera donnée. La première de ces options réside dans le choix des unités que la syntaxe sera appelée à manipuler : alors que les grammaires catégorielles choisissent les classes* morphologiques, les grammaires transformationnelles les classes syntagmatiques (empruntées d'ailleurs à l'analyse distributionnelle), nous avons opté pour les classes syntaxiques (traditionnellement appelées fonctions* syntaxiques) que nous considérons comme hiérarchiquement supérieures aux précédentes, en laissant à des niveaux syntaxiques plus superficiels — tels ceux de discursivisation* et de textualisation* — le soin de prévoir l'intégration des classes morphologiques et syntagmatiques.

4.

La seconde option n'est pas moins décisive : il s'agit de concevoir la structure syntaxique la plus simple et de définir ainsi la forme à donner à l'énoncé* élémentaire. Contraire-

ment à la tradition, qui remonte à Aristote, et qui postule la binarité* de la structure élémentaire (sujet/prédicat, syntagmes nominal/verbal), notre conception de l'énoncé est relationnelle : en assumant l'héritage hjelmslévien, mais en nous référant aussi à Tesnière et Reichenbach, entre autres, nous considérons l'énoncé comme une expansion relationnelle du prédicat* : en tant que fonction*, celui-ci projette, comme termes-aboutissants de la relation, les « fonctifs » que nous désignons comme actants*. L'énoncé narratif élémentaire se définira donc, pour nous, comme une relation-fonction entre au moins deux actants.

5.

Une telle conception de l'énoncé élémentaire permet alors de formuler le principe sur lequel reposent les procédures de conversion de la syntaxe fondamentale à la syntaxe narrative : aux relations (qui constituent la base taxinomique de la structure syntaxique profonde) et aux opérations-transformations (qui s'effectuent sur cette base), correspondent, au niveau plus superficiel, des « états » et des « faire », formulés en **énoncés d'état*** et **énoncés de faire***, les énoncés de faire régissant les énoncés d'état, tout comme les transformations opèrent sur des relations.

6.

La structure, constituée par un énoncé de faire régissant un énoncé d'état, est appelée programme* narratif (abrégé en PN) : elle sera considérée comme l'unité élémentaire* opératoire* de la syntaxe narrative. Le PN peut être interprété, en mauvais français, comme un « faire-être » du sujet, comme l'appel à l'existence sémiotique d'un nouvel « état de choses », comme génération (saisissable tant au niveau de la production qu'à celui de la lecture) d'un nouvel « être sémiotique ». La distinction qu'on établira ensuite, entre le faire* pragmatique et le faire cognitif, permettra de dédoubler les PN en les situant tantôt sur la dimension* pragmatique, tantôt sur la dimension cognitive de la narrativité.

7.

Les programmes narratifs, qui peuvent être simples ou complexes (intégrant éventuellement un nombre indéfini de PN d'usage), et appelés alors PN de base, se trouvent complexifiés du fait de la reconnaissance des **énoncés modaux** qui régissent des énoncés de faire. Si le programme narratif, en tant que « faire-être » du sujet, doit être considéré comme sa performance*, les modalités — telles celles du *vouloir-faire* ou du *pouvoir-faire* — apparaissent comme des conditions nécessaires pour la réalisation de cette performance, constituant ainsi ce que l'on peut désigner comme la compétence* modale du sujet. On voit, dès lors, que tout PN de faire présuppose logiquement un PN modal, comme toute performance présuppose la compétence. Un tel programme élargi — susceptible d'intégrer d'autres éléments facultatifs — prendra alors le nom de parcours narratif* du sujet.

8.

La reconnaissance de la structure polarisée — polémique ou contractuelle — du discours narratif impose à la syntaxe narrative la nécessité de tenir et de rendre compte de la présence et des relations mutuelles d'au moins deux sujets, avec les programmes et parcours narratifs qui leur sont propres. Une telle syntaxe apparaît alors comme une **syntaxe de la communication*** entre sujets (ou comme une syntaxe de

transferts d'objets, les acquisitions pragmatiques, cognitives ou modales de l'un des sujets pouvant être considérées comme autant de pertes pour l'anti-sujet).

9.

Ce ne sont là, évidemment, que des formes élémentaires de la syntaxe narrative, telle que nous la concevons au stade actuel du développement des recherches sémiotiques. Les formes de l'organisation narrative du discours sont certainement plus complexes, encore que mal connues. Il est clair que la syntaxe narrative aura à développer les bases théoriques d'une stratégie* des programmes et parcours narratifs, qui seule permettra de manipuler des « masses narratives » de dimensions plus larges et de plus grande complexité. Le but à atteindre, assez curieusement, paraît consister à remplir, à l'aide d'une typologie de programmes stratégiques, la distance qui sépare les formes élémentaires déjà reconnues du schéma narratif*, élaboré — par généralisations successives — comme une sorte de canon, à partir des découvertes de V. Propp.

10.

Nous avons naguère insisté sur le caractère anthropomorphe* de la syntaxe narrative, qui la distingue de la syntaxe fondamentale, logique et abstraite*. En effet, que l'on considère la conception de l'énoncé élémentaire (qui n'est que la formulation syntaxique de la relation fondamentale de l'homme-sujet au monde-objet), ou celle des programmes narratifs qui s'interprètent comme des transformations des choses par l'homme (qui se trouve, du même coup, transformé lui-même), — ou que l'on pense à la dimension communicative* de la narrativité, qui correspond au concept général de l'échange intersubjectif, — tout semble montrer que, génétiquement, la syntaxe narrative de surface est la source originante de tout procès sémiotique. C'est le maintien strict du principe génératif, à l'opposé de la conception génétique, qui nous oblige à considérer cette instance comme plus superficielle par rapport à la syntaxe fondamentale.

▶ **Énoncé, Actant, Fonction, Programme narratif, Performance, Compétence, Narratif** (parcours ~), **Narratif** (schéma ~), **Syntaxe fondamentale, Génératif** (parcours ~).

# Syntaxe textuelle

## *Textual syntax*

On peut réunir sous le nom de **syntaxe textuelle** l'ensemble des procédures de **textualisation** (c'est-à-dire de la mise en texte du discours), telle qu'elle est susceptible d'intervenir à tout instant du parcours génératif* (niveau profond ou de surface, discours non figuratif ou figuratif, etc.). La textualisation consistant dans la réunion du discours (situé sur le plan du contenu*) avec le plan de l'expression* qui lui est attribué (réunion appelée sémiosis*), le discours doit se soumettre à des contraintes que lui impose la nature — spatiale ou temporelle — du signifiant employé. Parmi les procédures qui relèvent de ces contraintes, mentionnons la linéarisation*, la segmentation* (constitutive des unités* textuelles que sont les paragraphes, les phrases), l'anaphorisation*, etc.

▶ **Textualisation, Génératif** (parcours ~).

## Synthèse n. f.

*Synthesis*

Par opposition à l'analyse qui part de l'objet sémiotique à décrire, considéré comme un tout de signification*, on entend par **synthèse** — dans la tradition hjelmslévienne — les procédures qui le considèrent d'abord comme partie constitutive d'une unité hiérarchiquement* supérieure ou comme individu appartenant à une classe*, et qui cherchent, de manière récurrente, à atteindre progressivement la totalité de l'ensemble dans lequel il s'inscrit. Ainsi, les procédures qui posent d'abord des éléments discrets*, pour obtenir ensuite leurs combinaisons* ou leurs expressions*, sont dites **synthétiques** (ou parfois ascendantes), par opposition aux procédures analytiques (ou descendantes).

▶ **Analyse.**

## Système n. m.

*System*

1.

Le **système** est l'un des deux modes d'existence — complémentaire de celui de procès* — des univers structurés ou structurables. Pour L. Hjelmslev, ce concept est de portée universelle et dépasse non seulement le cadre de la linguistique, mais aussi celui de la sémiotique; aussi désigne-t-il du nom de paradigmatique* le système sémiotique.

2.

Pour F. de Saussure, le terme de système lui permet de définir le concept de langue* (= « système de signes »), dans la mesure où, traditionnellement, il dénomme un tout cohérent dont les éléments dépendent les uns des autres. Saussure a enrichi le concept de langue-système en le considérant d'abord comme un ensemble de champs associatifs (reformulés actuellement en termes de paradigme*) dont les termes entretiennent entre eux des « rapports associatifs » mettant en évidence les ressemblances qui les unissent et les différences qui les opposent. Chaque terme d'un paradigme se définit donc négativement par tout ce qu'il n'est pas, en s'opposant à l'ensemble des autres termes, alors que le support des ressemblances, ce qui réunit tous les termes d'un paradigme, n'est qu'un trait différentiel par lequel le paradigme dans son ensemble s'oppose à un autre paradigme. Le concept de système est alors épuré : la langue cesse d'être un ensemble d'éléments interdépendants pour devenir un **système de relations** (différentielles et oppositives). En passant, on voit qu'il y a deux lectures possibles de Saussure : la première consiste à enregistrer et à organiser les concepts qui servent de point de départ à sa réflexion (par exemple « la langue est un système de signes »; le signifiant et le signifié sont les deux faces d'un mot-signe); la seconde, à tirer toutes les conséquences, parfois implicites, de cette réflexion.

3.

Étant donné que la langue, en tant que système, constitue un ensemble stratifié, qu'elle comporte deux plans* (expression* et contenu*) et que chacun d'eux fait apparaître à son tour des niveaux d'articulation* (niveau des phonèmes* et des phèmes*, des sémèmes* et des sèmes*), on peut y reconnaître des **sous-systèmes** relativement auto-

nomes qu'on appellera systèmes phonologique et phémique, sémémique et sémique. On voit que la définition initiale de Saussure, relative à la langue comme système de signes, ne concerne que la strate la plus apparente, celle des signes-morphèmes*.

# T

## Taxinomie n. f.

*Taxonomy*

1.

Conçue traditionnellement comme « théorie des classifications », la **taxinomie** s'applique actuellement à la classification* elle-même, c'est-à-dire aux procédures d'organisation systématique des données observées et décrites.

2.

En identifiant un peu rapidement la démarche taxinomique avec une certaine conception — vieillie — de la science (dont le but ultime serait l'observation et le classement des faits comme en botanique ou en zoologie traditionnelles), N. Chomsky s'est élevé contre la linguistique distributionnelle* en l'accusant d'être uniquement taxinomique, et de ne viser, par ces procédures, que le classement hiérarchique des unités linguistiques. Cette critique, qui a eu, en son temps, un retentissement certain, sans être fausse, repose à la fois sur une conception restrictive, étriquée, du faire taxinomique, et sur le manque d'envergure — dans son projet scientifique — de l'analyse distributionnelle elle-même, enfermée dans ses certitudes formalistes.

3.

L'analyse du discours à vocation scientifique (dans les sciences sociales) a révélé que l'activité cognitive qui s'y déploie consiste, pour une large part, dans le **faire taxinomique** : il s'agit là d'une construction, à l'aide des identités* et des altérités* reconnues, d'objets sémiotiques (éléments*, unités*, hiérarchies*), qui constitue un véritable préalable à l'élaboration d'un métalangage* scientifique; d'ailleurs l'examen de ce type de discours a bien montré que le degré d'avancement de telle ou telle discipline est fonction des progrès taxinomiques qui y sont réalisés. Dès lors, la critique s'inverse d'elle-même et peut être retournée contre la grammaire générative* à laquelle on reprochera ses insuffisances taxinomiques, son manque d'intérêt pour l'analyse sémantique préalable des concepts qu'elle utilise, comme son peu de rigueur en matière de métalangage : cette carence se retrouve tout aussi bien d'ailleurs en sémantique générative qu'en logique philosophique. D'un autre côté, si les critiques génératives adressées à l'analyse distributionnelle sont pertinentes, elles ont tort cependant de la considérer comme un des sommets des réalisations en linguistique : la construction de modèles hypothétiques de caractère explicatif, substituable aux procédures taxinomiques, a été largement pratiquée, et avec succès, par la linguistique comparative*.

4.

Les procédures taxinomiques, telles qu'elles ont été examinées et critiquées par Chomsky, étaient appliquées en fait, dans le cadre de l'analyse distributionnelle, essentiellement sur l'axe syntagmatique* du langage : le classement hiérarchique y reposait sur la distribution*, c'est-à-dire sur l'ordre positionnel des unités linguistiques. Or, la taxinomie est d'abord un principe d'organisation paradigmatique*, négligé par les distributionnalistes. Ceci explique pourquoi l'analyse sémique* — ou, en Amérique, l'analyse componentielle* — ou les études d'ethnotaxinomies, qui connaissent un essor certain en anthropologie culturelle, se sont développées en dehors de tout contact avec la grammaire générative et transformationnelle. Il y a là tout un ensemble de domaines — avec les procédures qui y sont utilisées — qui constituent le champ des **recherches taxinomiques** proprement dit.

5.

En ethnolinguistique, certains anthropologues américains (H.C.Conklin) emploient le terme de taxinomie en un sens restreint, pour désigner une hiérarchie paradigmatique dont tous les nœuds* sont constitués de lexèmes* effectivement réalisés dans la langue naturelle soumise à la description, et dont les seules relations prises en compte sont les oppositions* purement discriminatoires* entre lexèmes de même niveau et les inclusions entre lexèmes de niveaux différents. Une telle taxinomie est donc une classification qui vise à décrire un corpus* de lexèmes et qui n'accepte d'utiliser comme étiquettes* de l'arbre* (qui sert à la représenter) que des lexèmes de ce corpus : il s'agit là d'une **taxinomie lexicale**.

6.

A la différence des taxinomies lexicales, les **taxinomies sémiques** sont des hiérarchies élaborées non plus en tenant compte de la catégorisation* lexématique du monde, mais d'un réseau d'oppositions sémiques* (ou de traits distinctifs*) sous-jacent à la manifestation linguistique. Une taxinomie sémique se présente comme une combinatoire* dont certaines expressions* seulement (ou certains nœuds dans la représentation en arbre) sont manifestées au niveau des signes linguistiques : ce qui lui donne l'avantage — précieux pour nous — de pouvoir servir de modèle* pour une étude comparative de plusieurs ethnotaxinomies.

▶ **Classification, Ethnosémiotique, Sème, Sémique** (analyse ~ ).

# Temporalisation

n. f.

*Temporalization*

1.

Comme la spatialisation* et l'actorialisation*, la **temporalisation** est une des sous-composantes de la discursivisation (ou syntaxe discursive), et relève, comme elles, de la mise en œuvre des mécanismes de débrayage* et d'embrayage* (qui renvoient à l'instance de l'énonciation*).

2.

La temporalisation consiste en un ensemble de procédures qui peuvent être groupées en plusieurs sous-composantes. On distinguera d'abord la **programmation temporelle**, dont la principale caractéristique est la conversion* de l'axe des présupposi-

tions* (ordre logique de l'enchaînement des programmes* narratifs) en axe des consécutions (ordre temporel et pseudo-causal des événements). Par ailleurs, la **localisation temporelle** (ou temporalisation, au sens strict), qui utilise les procédures de débrayage et d'embrayage temporels, segmente et organise les successions temporelles en établissant ainsi le cadre à l'intérieur duquel s'inscrivent les structures* narratives. Enfin, l'**aspectualisation** transforme les fonctions* narratives (de type logique) en procès* qu'évalue le regard d'un actant observateur* installé dans le discours-énoncé.

3.

La temporalisation consiste, comme son nom l'indique, à produire l'effet de sens « temporalité », et à transformer ainsi une organisation narrative en « histoire ».

▶ **Débrayage, Discursivisation, Programmation spatio-temporelle, Localisation spatio-temporelle, Aspectualisation.**

## Tensivité n. f.

*Tensiveness* (neol.)

La **tensivité** est la relation que contracte le sème duratif* d'un procès* avec le sème terminatif* : ce qui produit l'effet de sens « tension », « progression » (exemple : l'adverbe « presque », ou l'expression aspectuelle « sur le point de »). Cette relation aspectuelle surdétermine la configuration aspectuelle et la dynamise en quelque sorte. Paradigmatiquement la tensivité s'oppose à la détensivité*.

▶ **Aspectualisation.**

## Terme n. m.

*Term*

1.

Si l'on considère que toute sémiotique n'est qu'un réseau de relations* (ou qu'une langue naturelle, par exemple, n'est faite que de différences), les **termes** ne peuvent être définis que comme des points d'intersection de différentes relations. Ainsi l'examen de la structure* élémentaire de la signification montre bien que tout terme du carré* sémiotique est un point d'intersection des relations de contrariété*, de contradiction* et de complémentarité*. D'autre part, la représentation* d'un réseau relationnel en arbre* révèle que les termes qui correspondent aux points d'embranchement sont en même temps et les « aboutissants » des relations et les relations elles-mêmes qui, considérées à un niveau hiérarchiquement supérieur, se présentent comme des termes (les fonctions de L. Hjelmslev jouant le rôle de fonctifs) : seuls, les **terminaux** d'une taxinomie* ne sont que des termes au sens strict.

2.

Les points d'intersection des relations que sont les termes peuvent être lexicalisés (c'est-à-dire dotés d'étiquettes* qui les dénomment) ou non : une langue naturelle, en tant que sémiotique, offre d'immenses possibilités de lexicalisation, du fait qu'elle est une combinatoire*. — Une deuxième définition de **terme** est dès lors possible : le terme est la dénomination* (l'étiquette) d'un point d'intersection de relations (ou d'un croisement à l'intérieur d'un réseau relationnel), dénomination qui s'effectue par la procédure de lexicalisation*.

3.

La lexicalisation des termes sera dite « naturelle » (dans le cas, par exemple, des ethnotaxinomies) ou « artificielle » : dans ce dernier cas, les termes-étiquettes constitueront soit une terminologie* de caractère métalinguistique*, soit une nomenclature*.

▶ **Relation, Carré sémiotique, Arbre, Lexicalisation.**

## Terminal adj.

### *Terminal*

1.

On appelle symboles **terminaux** ceux qui dénotent, à la suite de l'analyse syntagmatique, les classes* morphologiques (ou « lexicales », telles que nom, verbe, adjectif, etc.) relevant du dernier niveau de dérivation*.

2.

Sont dits parfois **terminaux** les lexèmes* situés au niveau le plus bas d'une hiérarchie* taxinomique* d'ordre paradigmatique, et effectivement réalisés dans la langue naturelle étudiée.

▶ **Symbole, Terme.**

## Terminativité n. f.

### *Terminativeness*

La **terminativité** est un sème aspectuel signalant l'achèvementd'un procès*; il fait partie de la configuration aspectuelle *inchoativité/durativité/terminativité*, et sa reconnaissance permet de présupposer l'existence de la configuration tout entière. Au niveau de la syntaxe sémiotique de surface*, le sème *terminativité* peut signaler la réalisation* d'un faire*.

▶ **Aspectualisation.**

## Terminologie n. f.

### *Terminology*

1.

On appelle **terminologie** un ensemble de termes, plus ou moins définis, constitutifs, pour une part, d'un sociolecte. Une terminologie dont les termes sont interdéfinis et les règles de construction explicites*, est susceptible de se transformer en métalangage.

2.

En anthropologie, on utilise l'expression **terminologie des structures de parenté** pour distinguer la taxinomie* des termes lexicalisés (= les lexèmes*) servant à désigner l'ensemble des rôles dont est constituée la structure de parenté dans une communauté linguistique donnée, de celle qui peut être construite à partir de l'analyse des discours sociaux tenus à leur propos (ou des comportements somatiques observés). Les deux taxinomies — celle des rôles explicitement dénommés et celle des rôles thématiques* implicites — ne sont pas nécessairement homologables, les derniers ayant pu subir une recatégorisation historique.

▶ **Terme, Nomenclature, Métalangage, Sociolecte, Taxinomie.**

## Texte n. m.

### *Text*

1.

Considéré en tant qu'énoncé*, le **texte** s'oppose au discours*, d'après la substance* de l'expression* — graphique ou phonique — utilisée pour la manifestation du procès linguistique. Selon certains linguistes (R. Jakobson), l'expression orale —

et, par conséquent, le discours — est le fait premier : l'écriture* ne serait qu'un dérivé, une traduction de la manifestation orale. Pour d'autres (L. Hjelmslev), au contraire, le point de vue génétique n'est pas pertinent, une forme sémiotique étant susceptible d'être manifestée par différentes substances.

2.

Le terme de texte est souvent pris comme synonyme de discours, surtout à la suite de l'interpénétration terminologique avec les langues naturelles qui ne possèdent pas l'équivalent du mot discours (français et anglais). Dans ce cas, la sémiotique textuelle ne se distingue pas en principe de la sémiotique discursive. Les deux termes — texte et discours — peuvent être indifféremment appliqués pour désigner l'axe* syntagmatique des sémiotiques non linguistiques* : un rituel, un ballet peuvent être considérés comme texte ou comme discours.

3.

L. Hjelmslev utilise le terme de texte pour désigner la totalité d'une chaîne linguistique, illimitée du fait de la productivité du système. C'est la reconnaissance et le choix des unités* de dimensions maximales, récurrentes dans le texte, qui permet d'entreprendre leur analyse* et détermine, par exemple, le type de linguistique (ou de grammaire) qui pourra être construite : si l'unité récurrente adoptée est la phrase*, la linguistique, élaborée pour en rendre compte, sera dite phrastique; le choix du discours* comme unité maximale récurrente du texte donnera lieu à la construction d'une linguistique discursive.

4.

Le terme de texte est parfois employé au sens restrictif, lorsque la nature de l'objet choisi (œuvre d'un écrivain, ensemble de documents connus ou de témoignages recueillis) lui imposent des limites : dans ce sens, texte devient synonyme de corpus*.

5.

Aux sens (3) et (4), le texte désigne une grandeur* considérée antérieurement à son analyse*. Or, on sait que l'analyse présuppose toujours le choix d'un niveau de pertinence* et ne cherche à reconnaître qu'un certain type de relations*, à l'exclusion d'autres, également possibles à déterminer (substance* ou forme*, syntaxe* ou sémantique*, etc.). Il en résulte ainsi une nouvelle définition, selon laquelle le texte n'est constitué que des éléments sémiotiques conformes au projet théorique de la description*. C'est dans cette acception qu'on parlera, par exemple, du texte énoncif (obtenu à la suite de l'élimination* des marques* de l'énonciation*). C'est encore dans ce sens qu'il est possible d'interpréter le « texte comme productivité » (J. Kristeva), concept qui subsume l'ensemble des opérations de la production* et des transformations du texte, et qui cherche à tenir compte, en même temps, des propriétés sémiotiques de l'énonciation et de l'énoncé.

6.

Lorsque le parcours génératif* est interrompu, il donne lieu à la textualisation* (linéarisation* et jonction avec le plan de l'expression*) : le texte, obtenu par cette procédure, équivaut à la représentation* sémantique du discours et peut — dans la perspective de la grammaire générative* — servir de niveau profond* aux structures linguistiques génératrices des structures linguistiques de surface*.

▶ **Discours, Unité** (textuelle), **Textualisation.**

# Textualisation n. f.

## *Textualization*

1.

La **textualisation** est l'ensemble des procédures — appelées à se constituer en syntaxe* textuelle — qui visent à constituer un continu discursif, antérieurement à la manifestation du discours dans telle ou telle sémiotique (et, plus précisément, dans telle ou telle langue naturelle). Le texte*, ainsi obtenu, s'il est manifesté comme tel, prendra la forme d'une représentation* sémantique du discours.

2.

En tant que représentation sémantique, ce texte est indifférent aux modes de manifestation* sémiotiques qui lui sont logiquement ultérieurs. Ainsi, par exemple, le texte d'une bande dessinée revêtira la forme soit de « légendes » soit de « vignettes ». De même, le texte d'un corpus ethnolittéraire sera homogène malgré le caractère plurilingue de sa manifestation, dans la mesure, évidemment, où il recouvre une aire culturelle reconnue. Le texte théâtral, de son côté, subsume l'ensemble des langages de manifestation (intonation, gestualité, proxémique, jeux de lumières, etc.) auxquels il a recours.

3.

Le texte se définit ainsi par rapport à la manifestation qu'il précède, et uniquement par rapport à elle; il n'est pas l'aboutissement du parcours génératif* total, considéré comme passage du simple au complexe, de l'abstrait* au figuratif*. La textualisation constitue, au contraire, un arrêt de ce parcours, à un moment quelconque du processus, et sa déviation vers la manifestation. Ainsi, lorsqu'on veut donner une représentation de l'un ou l'autre des niveaux du parcours génératif (de la grammaire profonde, de la grammaire de surface, de l'instance figurative, etc.), on procède nécessairement à la textualisation de ce niveau (c'est-à-dire des données d'analyse de ce plan).

4.

Au moment où elle s'effectue, la textualisation rencontre un certain nombre de contraintes et bénéficie d'avantages que lui confèrent les propriétés caractéristiques du texte lui-même. La principale contrainte paraît être la linéarité* du discours, mais elle est, en quelque sorte, compensée par son élasticité*. La linéarité du texte est déterminée par la nature du signifiant* qu'il aura à rencontrer lors de la manifestation : elle sera temporelle (pour les langues orales, par exemple) ou spatiale (écriture, peinture, etc.). L'élasticité du texte, de son côté, se définit par l'aptitude du discours à mettre à plat les hiérarchies sémiotiques, c'est-à-dire à disposer en succession des segments relevant des niveaux très divers d'une sémiotique donnée (un débat, par exemple, peut s'inscrire dans le discours sous la forme du lexème « discussion », mais aussi à l'aide d'une phrase complexe ou d'une séquence dialoguée). Il s'agit là, lorsqu'on tire le meilleur parti de la linéarité ou qu'on exploite les possibilités offertes par l'élasticité du discours, de la textualisation, au sens strict de ce terme.

5.

La linéarisation du texte doit être distinguée de sa temporalisation*. On sait, par exemple, que le calcul algébrique, qui n'est pas de nature temporelle, demande à être linéarisé en vue de sa représentation manifestée. Sans aller aussi loin, on peut donc distinguer une **programmation textuelle** proprement dite (c'est ainsi

que deux programmes* narratifs concomitants seront nécessairement disposés en succession linéaire) de la programmation* temporelle (ou mise en ordre chronologique des divers programmes) : ces deux types de programmation laissent toutefois une marge stratégique dans l'organisation des discours et relèvent de la compétence* discursive de l'énonciateur*. Il en est de même, d'ailleurs, de l'exploitation de l'élasticité du discours, qui renvoie au même type de compétence. Ces deux formes d'intervention de l'énonciateur constituent donc les procédures de textualisation (au sens large du mot), procédures auxquelles on peut rattacher, par exemple, l'anaphorisation*, et qui, sous un certain angle, paraissent plus ou moins coextensives aux préoccupations de l'ancienne rhétorique*.

▶ **Génératif** (parcours ~), **Linéarité, Élasticité du discours.**

## Théâtrale (sémiotique ~) adj.

*Semiotics of the theater*

1.

Dans un sens restrictif — celui qu'adopte actuellement la « sémiologie du théâtre » — le discours théâtral est d'abord le texte*, sorte de partition offerte à des exécutions variées; c'est aussi un discours à plusieurs voix, une succession de dialogues*, érigée en genre littéraire. Dans cette perspective, la **sémiotique théâtrale** fait partie de la sémiotique littéraire* dont elle partage les préoccupations. L'organisation narrative, sous-jacente à la forme dialoguée, obéit aux mêmes principes, et, seule, la structure discursive de surface constituerait la spécificité du texte théâtral.

2.

A l'opposé, il est une autre conception, tout aussi exclusive de la théâtralité, selon laquelle relève de la sémiotique théâtrale tout ce qui se passe sur la scène au moment du spectacle, c'est-à-dire tous les langages de manifestation qui concourent à la production du sens, à l'exception du texte verbal lui-même; cette approche globale semble plus prometteuse : toutefois, on ne voit pas la raison qui justifierait la mise à l'écart de l'un des langages de manifestation, celui de la langue naturelle.

3.

La difficulté soulevée est à la fois théorique et pratique : il s'agit de concilier la présence de signifiants* multiples avec celle d'un signifié* unique. Autrement dit, faut-il, par exemple, analyser séparément chacun des langages de manifestation : gestualité orale (intonation), visuelle (mimiques, attitudes, gesticulations), proxémique (mise en scène des acteurs, des objets et des décors), programmation chromatique (jeux de lumière, etc.) et, enfin, le discours verbal à plusieurs voix, — et procéder alors à la réunion des résultats obtenus par ces analyses partielles, ou bien, au contraire, effectuer une segmentation* en simultanéités du discours théâtral complexe? Chaque langage de manifestation possède-t-il un signifié autonome, ou ne fait-il que concourir, par une contribution partielle, à l'articulation d'une signification commune et globale? L'exemple de la sémiotique cinématographique, qui hypostasie la manifestation visuelle aux dépens des langages qui se coarticulent parallèlement, montre l'enjeu de ces choix préalables. — L'hypothèse, retenue par certaines recherches

actuelles, est celle de la possibilité d'une construction de l'objet théâtral qui, situé au niveau des structures* sémiotiques sous-jacentes, serait susceptible de rendre compte et/ou de générer le **spectacle** manifesté par tous les langages.

4.

Le terme de spectacle que nous employons pour désigner le discours théâtral recouvre cependant un champ sémiotique beaucoup plus vaste : à côté du théâtre proprement dit, il comprend également l'opéra et le ballet, le cirque, les courses, les matches, les « spectacles » de la rue, etc. La définition du spectacle comprend alors, du point de vue interne, des caractéristiques telles que la présence d'un espace* tridimensionnel clos, la distribution proxémique*, etc., tandis que, du point de vue externe, elle implique la présence d'un actant observateur* (ce qui exclut de cette définition les cérémonies, les rituels mythiques, par exemple, où la présence de spectateurs n'est pas nécessaire). — On voit que, dans la réorganisation actuelle de son champ conceptuel qu'entreprend la sémiotique générale en se libérant progressivement des conventions et des habitudes anciennes, la place d'une **sémiotique spectaculaire** est toute indiquée.

▶ **Proxémique, Gestualité, Communication.**

## Thématique adj.

*Thematic*

1.

Dans le cadre de la sémantique* discursive, le **parcours thématique** est la manifestation isotope* mais disséminée d'un thème*, réductible à un rôle thématique.

2.

On entend par **rôle thématique** la représentation, sous forme actantielle*, d'un thème* ou d'un parcours thématique (le parcours « pêcher », par exemple, peut être condensé ou résumé par le rôle de « pêcheur »). Le rôle thématique est obtenu à la fois par - *a*) la réduction d'une configuration* discursive à un seul parcours figuratif* (réalisé ou réalisable dans le discours) et, au-delà, à un agent compétent qui le subsume virtuellement; et - *b*) par la détermination de sa position* dans le parcours de l'acteur, position qui permet de fixer au rôle thématique une isotopie précise (parmi toutes celles sur lesquelles il peut virtuellement s'inscrire). — La conjonction de rôles actantiels* et de rôles thématiques définit l'acteur*.

3.

Le concept de **recatégorisation thématique**, proposé par L. Panier (dans ses recherches de sémiotique biblique), peut servir à désigner les transformations de contenu* que subissent les rôles thématiques (de caractère socio-taxinomique) d'un discours narratif lors de son déroulement. Ainsi, par exemple, contrairement à ce qui se passe dans le conte proppien où les parcours thématiques des acteurs sont conformes, jusqu'au bout, à leurs rôles (par lesquels ils sont souvent dénommés : « père », « fils », « roi », etc.), les textes évangéliques mettent en place, au point de départ, des rôles sociaux, religieux ou familiaux, qui sont appelés à subir, dans la progression narrative, une « recatégorisation » thématique qui manifeste leur être véritable aux dépens de leur paraître initial.

▶ **Thème, Thématisation, Sémantique discursive, Rôle, Acteur.**

## Thématisation n. f.

*Thematization*

1.

En sémantique* discursive, la **thématisation** est une procédure — encore très peu explorée — qui, prenant en charge les valeurs* (de la sémantique* fondamentale) déjà actualisées (en jonction* avec les sujets*) par la sémantique narrative, les dissémine en quelque sorte, de manière plus ou moins diffuse ou concentrée, sous forme de thèmes*, dans les programmes* et parcours narratifs*, ouvrant ainsi la voie à leur éventuelle figurativisation*. La thématisation peut soit se concentrer davantage sur les sujets*, les objets* ou les fonctions*, soit au contraire se répartir également sur les différents éléments de la structure narrative concernée.

2.

Procédure de conversion* sémantique, la thématisation permet aussi de formuler différemment, de manière toujours abstraite*, une même valeur. Ainsi, par exemple, la valeur « liberté » peut être thématisée — eu égard aux procédures de spatialisation* et de temporalisation* de la syntaxe* discursive — soit comme « évasion spatiale » (et figurativisée, à un stade ultérieur, comme embarquement pour des mers lointaines), soit comme « évasion temporelle » (avec des figures* du passé, de l'enfance, etc.).

▶ **Thème, Thématique, Sémantique discursive.**

## Thème n. m.

*Theme*

1.

En sémantique* discursive, on peut définir le **thème** comme la dissémination, le long des programmes et parcours narratifs, des valeurs* déjà actualisées (c'est-à-dire en jonction* avec les sujets*) par la sémantique narrative.

2.

Du point de vue de l'analyse, le thème peut être reconnu sous la forme d'un **parcours thématique** qui est un étalement syntagmatique d'investissements thématiques partiels, concernant les différents actants et circonstants de ce parcours (dont les dimensions correspondent à celles des programmes narratifs) : la thématisation opérée pouvant être soit davantage concentrée sur les sujets, les objets ou les fonctions, soit plus ou moins également répartie sur les éléments de la structure narrative.

3.

Si l'on arrive à réunir le sémantisme* disséminé tout au long du parcours thématique et si on le condense, à l'aide d'une dénomination appropriée, comme l'ensemble des propriétés du sujet effectuant ce parcours (exemple : le parcours « pêcher » résumé en « pêcheur »), on obtient un rôle thématique* qui n'est rien d'autre que la thématisation du sujet de faire, maître de son programme narratif.

▶ **Thématisation, Thématique.**

## Théorie n. f.

*Theory*

1.

On entend habituellement par **théorie** un ensemble cohérent d'hypothèses, susceptibles d'être soumises à la vérification : hypothèse*, cohérence* et vérification* sont les termes clés pour une définition du concept de théorie, et servent de critère de

reconnaissance pour distinguer ce qui est réellement théorie de ce qui se proclame tel.

2.

Une théorie est censée « rendre compte » d'un objet de connaissance. Nous faisons nôtre ici le point de vue de C. Bernard qui oppose la théorie au système* : alors que ce dernier n'est soumis qu'à la seule cohérence logique, la théorie exige en outre d'être soumise à la vérification (qui correspond, pour C. Bernard, à l'expérimentation). Certes, la notion de vérification peut varier d'une théorie à l'autre, on peut lui substituer, par exemple, des procédures de falsification* ou les exigences d'adéquation* : il n'en reste pas moins que la confrontation entre le « formulé » et le « donné » est une condition sine qua non de toute théorie.

3.

Le fait que la théorie soit un ensemble d'hypothèses ne justifie pas que celles-ci soient éparpillées dans des conceptualisations différentes. Bien au contraire, elle cherche à les rassembler en un corps d'hypothèses générales, en remontant aussi haut (ou en descendant aussi bas) que possible, par présuppositions* successives, de manière que ses postulats tiennent compte à la fois des considérations de la gnoséologie (de la théorie de la connaissance, au sens philosophique de ce terme) — [ainsi la théorie sémiotique* se réfère à la relation fondamentale entre le sujet connaissant et l'objet de connaissance, et cherche à préciser les conditions générales de la saisie et de la production du sens] — et des exigences de l'épistémologie* scientifique qui l'aide à formuler ces hypothèses dernières en une axiomatique* simple (sous forme de structures* élémentaires de la signification, par exemple, dans le cas de la théorie sémiotique).

4.

C'est entre cet ensemble d'hypothèses non démontrables et déclarées démontrées (ou, ce qui est à peu près équivalent, le corps des concepts fondamentaux non définissables), d'une part, et le lieu de la confrontation de la théorie avec le donné (ou de son adéquation, lors de l'application) de l'autre, que se situe le vaste chantier de la construction d'une théorie. La première démarche, largement intuitive, consiste — à partir d'un objet posé comme connaissable (le langage-objet, en sémiotique) — à élaborer d'abord un langage de description*, et à le justifier ensuite à l'aide d'un langage méthodologique* pour retrouver finalement le niveau épistémologique* où les concepts, indéfinissables, et les hypothèses, non démontrables, devront être organisés en une axiomatique. De telles opérations explicitent la théorie et lui donnent la forme d'une **hiérarchie de métalangages***. C'est alors seulement que commencera la seconde phase de l'élaboration de la théorie, celle de la formalisation*, c'est-à-dire de la transcription dans un langage formel* : à partir de l'axiomatique déjà formulée, elle effectuera, par déduction, un parcours en sens inverse, garantissant ainsi la cohérence de la théorie et testant son adéquation. Cette seconde démarche donne à la théorie son statut **hypothético-déductif.**

5.

Si la formalisation d'une théorie paraît un bon moyen pour tester sa cohérence, elle n'intervient, en principe, qu'après coup, alors que la théorie est déjà conceptualisée. Il faut donc distinguer l'épreuve de cohérence de la construction cohérente de la théorie elle-même, qui

s'accomplit par les procédures d'interdéfinitions des concepts et par la superposition des niveaux métalinguistiques qui s'interrogent, s'analysent et se testent les uns les autres. La construction des différentes logiques, notamment, est caractérisée par l'apriorisme axiomatique qui les rend souvent inaptes à un emploi en sémiotique.

6.

Il ressort de tout cela qu'une théorie est un langage construit d'un type particulier, susceptible de faire l'objet d'une analyse sémiotique : on peut envisager, par exemple, une typologie des théories d'après leur mode de construction. Si on considère la théorie comme une hiérarchie de concepts et de leurs définitions, on reconnaîtra qu'elles prennent soit la forme de systèmes*, soit celle de procès* sémiotiques : dans le premier cas, la théorie aura l'allure taxinomique* (les concepts s'interdéfinissant par spécifications et inclusions), dans le second, la forme syntaxique (ou syntagmatique), les relations interconceptuelles relevant de la présupposition*. Le passage d'une formulation à l'autre est envisageable sous certaines conditions : la reprise de l'analyse distributionnelle* par la grammaire générative* en est un exemple.

7.

Nous avons présenté, en (4), la construction d'une théorie comme une démarche en deux temps, la construction conceptuelle et métalinguistique étant présupposée par la formalisation. En pratique — et, plus précisément, dans le domaine linguistique — les choses sont beaucoup moins claires : de nombreux efforts de théorisation restent le plus souvent au stade intuitif* de préconceptualisation; d'autres s'arrêtent à la préformalisation, d'autres enfin, plaçant la charrue avant les bœufs, se précipitent pour construire une théorie formalisée, peu soucieux de l'élaboration et de l'explicitation des concepts. La construction d'une théorie est une tâche de longue haleine : la linguistique comparative* a mis une centaine d'années, de Bopp à Saussure, pour se constituer en théorie cohérente.

▶ **Métalangage, Formalisation, Hypothèse.**

## Thymique (catégorie ⌣) adj.

### *Thymic category*

1.

Catégorie* classématique* dont la dénomination est motivée par le sens du mot **thymie** — « humeur, disposition affective de base » (*Petit Robert*) —, la **catégorie thymique** sert à articuler le sémantisme* directement lié à la perception qu'a l'homme de son propre corps. Elle entre, comme terme complexe* (ou neutre*?), dans l'articulation de la catégorie qui lui est hiérarchiquement supérieure, celle de *extéroceptivité/intéroceptivité* employée pour classer l'ensemble des catégories sémiques d'un univers* sémantique.

2.

La catégorie thymique s'articule, à son tour, en *euphorie/dysphorie* (avec *aphorie* comme terme neutre) et joue un rôle fondamental dans la transformation des micro-univers* sémantiques en axiologies : en connotant comme euphorique une deixis* du carré* sémiotique, et comme dysphorique la deixis opposée, elle provoque la valorisation positive et/ou négative de chacun des termes

de la structure* élémentaire de la signification.

▶ **Proprioceptivité, Extéroceptivité, Axiologie.**

## Topique (espace ~) adj.

*Topic space*

Eu égard à un programme* narratif donné, défini comme une transformation* située entre deux états* narratifs stables, on peut considérer comme espace **topique** le lieu où se manifeste syntaxiquement cette transformation, et comme espace hétérotopique les lieux qui l'englobent, en le précédant et/ou en le suivant. Une sous-articulation de l'espace topique distinguera éventuellement l'espace utopique (où s'effectuent les performances*) et l'espace paratopique (réservé à l'acquisition des compétences*) : à l'« ici » (espace topique) et « là » (espace paratopique), s'oppose ainsi l'« ailleurs » (espace hétérotopique).

▶ **Localisation spatio-temporelle.**

## Toponyme n. m.

*Toponym*

Les **toponymes,** comme désignation des espaces* par des noms propres, font partie de la sous-composante onomastique de la figurativisation. Joints aux anthroponymes* et aux chrononymes*, ils permettent un ancrage* historique visant à constituer le simulacre d'un référent externe et à produire l'effet de sens « réalité ».

▶ **Onomastique, Figurativisation, Référent.**

## Totalité n. f.

*Totality*

1.

En philosophie, la **totalité** est considérée comme un des concepts fondamentaux de la pensée : c'est ainsi que Kant la classe, sous la rubrique de la quantité, parmi les douze catégories de l'entendement.

2.

En sémiotique, la totalité peut être envisagée d'abord comme un concept indéfinissable, qui relève de l'inventaire épistémologique* des universaux*. Elle sert, par exemple, à définir l'univers* comme la totalité de ce qui existe, à définir aussi, dans une première approximation, le discours comme un tout de signification, etc.

3.

Considérée comme faisant partie de l'articulation sémantique générale de la quantité*, la totalité peut être traitée soit comme une catégorie* s'articulant, selon V. Brøndal, en ces deux termes contraires que sont l'intégral (totus) et l'universel (omnis), soit comme une sous-articulation du premier de ces termes, qui peut être formulé comme le terme complexe*, permettant d'appréhender la totalité sous deux aspects à la fois : comme grandeur discrète, distincte de tout ce qu'elle n'est pas (unus) et comme grandeur entière, saisie dans son indivisibilité (totus). Il faut néanmoins reconnaître que la réflexion sémantique sur les universaux quantitatifs demande encore à être approfondie.

## Traduction n. f.

*Translation*

1.

On entend par **traduction** l'activité

cognitive qui opère le passage d'un énoncé* donné en un autre énoncé considéré comme équivalent.

2.

La traductibilité apparaît comme une des propriétés fondamentales des systèmes sémiotiques et comme le fondement même de la démarche sémantique : entre le jugement existentiel « il y a du sens » et la possibilité d'en dire quelque chose, s'intercale en effet la traduction; « parler du sens », c'est à la fois traduire et produire de la signification*.

3.

On reconnaît généralement aux langues* naturelles un statut privilégié par rapport aux autres sémiotiques du fait qu'elles sont seules susceptibles de servir de langues d'arrivée, lors du processus de traduction, à toutes les autres sémiotiques, alors que le contraire n'est que rarement possible. Ainsi, on dira que les langues naturelles sont des macrosémiotiques* dans lesquelles se traduisent ces autres macrosémiotiques que sont les mondes* naturels, ainsi d'ailleurs que les sémiotiques construites à partir des mondes naturels (telles que la peinture, la musique, etc.). D'autre part, si les langues naturelles se traduisent les unes dans les autres, elles fournissent également le matériel nécessaire pour les constructions métalinguistiques* leur permettant de parler d'elles-mêmes (*cf.* la paraphrase*).

4.

De telles considérations, pour valables qu'elles soient dans leur principe, ont conduit néanmoins à hypostasier les langues naturelles et à affirmer parfois, de manière plus ou moins explicite, que si ces dernières fournissaient des signifiés, c'étaient en fait des signifiés des autres sémiotiques qui, elles, n'étaient que de purs signifiants (le monde, la peinture, par exemple, ne signifieraient qu'en tant qu'ils sont verbalisables). La reconnaissance du statut privilégié des langues naturelles n'autorise pas leur réification en tant que lieux du « sens construit » : la signification est d'abord une activité (ou une opération de traduction) avant d'être son résultat.

5.

C'est en tant qu'activité sémiotique que la traduction peut être décomposée en un faire interprétatif* du texte ab quo, d'une part, et un faire producteur du texte ad quem, de l'autre. La distinction de ces deux phases permet alors de comprendre comment l'interprétation du texte ab quo (ou l'analyse implicite ou explicite de ce texte) peut déboucher soit sur la construction d'un métalangage* qui cherche à en rendre compte, soit sur la production (au sens fort de ce terme) du texte ad quem, plus ou moins équivalent — du fait de la non-adéquation des deux univers figuratifs* — du premier.

## **Traître** n. m.

### *Villain*

L'examen du conte merveilleux proppien a montré que celui-ci n'est pas un tout homogène, qu'il est en réalité un récit* double, organisé suivant une structure polémique* : parallèlement aux épreuves* réalisées par le héros*, se dessine une autre histoire, celle de l'anti-sujet, du **traître**. Du point de vue proprement syntaxique, le récit introduit ainsi deux parcours narratifs*, opposés et complémentaires (comme dans un système clos de valeurs où ce qui est donné à l'un l'est aux dépens de l'autre, ce qui est enlevé à l'un l'est

au profit de l'autre) — ceux du héros et du traître — qui ne se distinguent en réalité que par leur connotation euphorique* ou dysphorique moralisante : ainsi, le traître proppien, surdéterminé négativement, est en tout point comparable au Petit Poucet qualifié de héros et qui joue sur des épreuves déceptives*.

▶ **Sujet, Héros, Narratif** (schéma ~), **Moralisation.**

## Transcendance n. f.

### *Transcendance*

Du point de vue du Destinataire* (-sujet), l'état de **transcendance** correspond à sa participation à l'être même du Destinateur. Dans le cadre des récits populaires, en effet, le Destinateur est posé comme établi dans un **univers transcendant** (où les dons sont censés ne jamais diminuer la quantité des biens disponibles, postulée comme inépuisable), par opposition au Destinataire-sujet appartenant à l'univers immanent. Du même coup, étant donné l'asymétrie du rapport destinateur/destinataire, la transmission, entre eux, des objets* de valeur n'obéit plus au principe des systèmes clos de valeurs (où ce qui est acquis par l'un l'est aux dépens d'un autre), mais à celui de la communication* participative.

▶ **Immanence.**

## Transcodage n. m.

### *Transcoding*

On peut définir le **transcodage** comme l'opération (ou l'ensemble des opérations) par laquelle un élément ou un ensemble* signifiant sont transposés d'un code* dans un autre, d'un langage* dans un autre langage. Si le transcodage obéit à certaines règles de construction déterminées, selon un modèle scientifique, il pourra équivaloir alors à un métalangage.

▶ **Traduction, Métalangage.**

## Transfert n. m.

### *Transfer*

Situés au niveau figuratif*, les **transferts d'objets** correspondent, au plan de la syntaxe* narrative de surface, aux opérations de conjonction* et de disjonction*; étant donné qu'ils appellent l'intervention de sujets de faire* et qu'ils donnent lieu, de ce fait, à des acquisitions* et, corrélativement, à des privations (car, dans un système clos de valeurs, ce qui est donné à l'un l'est au dépens d'un autre, ce qui est pris à l'un l'est au profit de l'autre), les transferts d'objets peuvent être interprétés comme une syntaxe de la communication entre sujets.

▶ **Communication.**

## Transformation n. f.

### *Transformation*

1.

On peut entendre par **transformation**, de manière très générale, la corrélation* (ou son établissement) entre deux ou plusieurs objets sémiotiques : phrases, segments textuels, discours, systèmes sémiotiques, etc. — De par ses origines, le terme de transformation renvoie, dans la tradition européenne, au comparatisme* linguistique, alors que, dans le contexte américain, il se réfère aux procédures élaborées en mathématiques : d'où, en sémiotique surtout, des confusions et des malentendus fréquents.

2.

Du point de vue du domaine de leur exercice, on distinguera, indépendamment de leur nature intrinsèque, les **transformations intertextuelles** (établies entre deux ou plusieurs objets sémiotiques — paradigmatiques ou syntagmatiques — autonomes*) et les **transformations intratextuelles.** Ces dernières sont de deux sortes : - *a*) les transformations situées au niveau des structures* sémiotiques profondes, et - *b*) celles que l'on établit ou reconnaît entre les niveaux profonds* et ceux de surface* d'un objet sémiotique. Par souci de simplification et en suivant l'exemple de T. Pavel, nous désignerons les transformations intertextuelles **L-transformations** (formulées et pratiquées par Lévi-Strauss et ses disciples), les transformations intratextuelles horizontales **G-transformations** (qu'il nous revient de définir : infra 5), et les transformations intratextuelles verticales **C-transformations** (chomskyennes et post-chomskyennes).

3.

Parmi les transformations intertextuelles, il faut d'abord mettre à part les transformations proppiennes. Après avoir décrit la « morphologie » du conte merveilleux russe, V. Propp a essayé de replacer son modèle narratif sur la dimension historique, en cherchant à reconnaître les transformations qu'il est susceptible de subir au cours de son évolution. Outre le caractère fort discutable des paramètres d'évolution historique qu'il propose pour cela (le merveilleux est antérieur au rationnel, l'héroïque à l'humoristique, le cohérent à l'incohérent) et qui en font des **transformations orientées***, les transformations décrites par Propp sont locales (elles n'affectent qu'une classe d'équivalences correspondant à un sous-segment de sa « fonction »), isolées (la transformation qui se produit à un endroit du texte n'affecte pas les autres positions syntagmatiques) et superficielles (elles se situent au niveau des variantes de surface). Un exemple — la maison du donateur, représentée en surface comme une chaumière dans la forêt sur pattes de poules et qui tourne « se transforme » en chaumière qui, toutes choses restant égales, ne tourne pas — suffit pour se rendre compte de l'imprécision et de l'inefficacité de telles « transformations » : même dans une perspective atomiste, elles ne sauraient être rapprochées des changements historiques décrits, au XIX^e^ siècle, sous forme de « lois phonétiques ».

4.

Le concept de transformation, tel qu'il a été progressivement élaboré et appliqué par C. Lévi-Strauss, possède au contraire une valeur heuristique* certaine. Recouvrant des phénomènes linguistiques fort complexes et divers, il ne prétend pas, de l'aveu même de son auteur, à une formulation précise et homogène. Aussi ne pourrons-nous en donner que les principales caractéristiques. La transformation lévi-straussienne s'inscrit dans le cadre du comparatisme* linguistique dont on aurait tiré les conséquences ultimes :

- *a*) Ainsi, le mythe, par exemple, ne se définit, d'après lui, ni comme une forme idéale, ni comme un prototype historiquement ou logiquement antérieur à toutes ses variantes, mais comme une **structure de transformations** (ou de corrélations formelles) qu'entretiennent entre elles toutes les variantes, connues ou inconnues, réalisées ou non, de ce mythe : l'interprétation freudienne du mythe d'Œdipe n'est ainsi qu'une des variantes de ce

mythe, en relation de transformation avec les autres variantes.

- *b*) Ainsi définis, les mythes entretiennent des relations de transformation — à un niveau supérieur — avec d'autres mythes (les mythes de l'origine du feu « se transforment » en mythes de l'origine de l'eau; ceux du feu culinaire en mythes d'origine de la viande consommable, etc.) pour constituer finalement des « systèmes mythiques » clos et circulaires (la lecture continue des transformations mythiques ramène le lecteur à son point de départ).

- *c*) Les transformations ne sont ni locales ni isolées — comme chez Propp —, mais concomitantes : celle qui affecte un segment du texte (relevant d'une classe paradigmatique d'équivalences*) entraîne, dans des conditions qui restent à préciser, la transformation concomitante d'un autre segment textuel (appartenant à une autre classe d'équivalences); la concomitance enregistrée permet, on le voit, d'envisager la possibilité d'une définition formelle du syntagme* narratif.

5.

Les transformations que nous reconnaissons, pour notre part, dans le cadre de la sémiotique narrative, sont intratextuelles et syntagmatiques : elles complètent, sans les contredire, les transformations lévi-straussiennes qui sont intertextuelles mais paradigmatiques. Situées au niveau des structures* sémiotiques profondes, elles sont considérées comme des opérations* logiques. Sur le plan logico-sémantique, elles se définissent comme le passage d'un terme à l'autre du carré* sémiotique, tel qu'il s'effectue grâce aux opérations de négation* et d'assertion*; sur le plan narratif, plus superficiel, elles correspondent à des opérations de conjonction* et de disjonction* entre sujets d'état* et objets* de valeur : ce sont là des transformations élémentaires. Si l'on conçoit le discours narratif — et peut-être le discours en général — comme « quelque chose qui se passe », c'est-à-dire comme un parcours qui mène d'un état initial à un état final, un **algorithme* de transformation** doit pouvoir rendre compte de ce parcours : le discours apparaîtra alors comme une suite de transformations. — Pour éviter toute ambiguïté, tout en réservant le terme de transformation pour ces opérations logiques **horizontales**, nous désignons du nom de conversions* (qui se rapprochent, sans s'identifier, des transformations de type chomskyen) les reformulations **verticales** des structures, auxquelles donnent lieu le passage d'un niveau de profondeur sémiotique à un autre.

6.

Dans le cadre typologique ainsi constitué, on peut essayer de situer les transformations de la grammaire générative* : abstraction faite de leur caractère plus ou moins formel*, et en ne les considérant que du point de vue de la théorie* conceptuelle, on peut dire d'elles qu'elles sont intratextuelles, verticales, orientées (allant des structures profondes* aux structures de surface*) et paradigmatiques (elles se situent, en effet, à l'intérieur de cette classe paradigmatique qu'est la phrase). En tant que conversion des structures profondes en structures de surface (ou passage d'un indicateur* syntagmatique à un autre indicateur dérivé), les transformations se présentent ici sous forme de règles* de réécriture, qui n'interviennent qu'après les règles syntagmatiques et s'effectuent sur les suites produites par celles-ci (dans la mesure, évidemment, où, selon leur analyse struc-

turelle, elles admettent des transformations). On distingue traditionnellement les transformations **facultatives** et **obligatoires**, et, d'autre part, les transformations **unaires** (singulières) et **binaires** (généralisées, dans le cas d'enchâssement* et de coordination), selon qu'elles concernent une ou deux suites engendrées par la base*. — Les transformations chomskyennes ont un statut difficile à préciser, et ceci pour plusieurs raisons :

- *a*) ce sont des règles « supplémentaires » par rapport aux règles syntagmatiques;

- *b*) elles sont souvent de nature hétérogène (une règle syntagmatique en elle-même peut devenir « transformationnelle » de par sa position dans la grammaire);

- *c*) l'ordre même des règles (ou leur mise en algorithme) fait parfois problème, comme le souligne J. Lyons, et on se trouve obligé de bouleverser les structures profondes pour sauvegarder le système transformationnel.

▶ **Syntaxe fondamentale, Assertion, Négation, Faire.**

## Transitivité n. f.

### *Transitivity*

1.

En grammaire traditionnelle, un verbe est dit **transitif** lorsque, en sa qualité de prédicat, il est susceptible d'avoir un objet (ou un complément d'objet), autrement dit lorsque le verbe n'est que le lieu de transition qui va du sujet à l'objet. Quelle que soit la difficulté à interpréter et à dénommer ce concept de « procès » — il peut être utilement comparé à l'orientation* en logique ou à l'intentionnalité* en philosophie —, l'existence d'une relation « dynamique », comportant un strict minimum d'investissement sémantique, constitutive de tout énoncé* doit être nécessairement postulée, antérieurement à toute construction de syntaxe actantielle. C'est en posant d'abord la **relation de transitivité** qu'on peut, ensuite, par investissement complémentaire, procéder à la distinction des prédicats de transformation* et de jonction*, comme à la mise en place de deux formes canoniques d'énoncés élémentaires : les énoncés de faire* et les énoncés d'état*.

2.

Sur le plan discursif* qui voit apparaître les structures actorielles, le terme de **transitif**, par opposition à celui de réfléchi*, sert à distinguer l'autonomie actantielle des acteurs* de leurs syncrétismes* actantiels. Ainsi, dans la phrase « Pierre déplace une pierre », on a deux actants*, sujet et objet, investis dans deux acteurs distincts : la relation entre les actants sera dite alors transitive. En revanche, dans l'énoncé « Le déplacement de Pierre », les deux actants — sujet et objet — se trouvent en syncrétisme à l'intérieur d'un seul acteur (Pierre déplace lui-même) : la relation sera qualifiée ici de réfléchie. Il en va de même de la relation de savoir*, qui sera dite transitive ou réfléchie selon que les sujets entre lesquels s'établit la communication sont ou non des acteurs distincts (on distinguera ainsi, par exemple, le savoir sur les autres du savoir sur soi-même).

▶ **Orientation, Intention.**

## Transphrastique adj.

### *Transphrastic*

Un énoncé* est dit **transphrastique**

quand il dépasse les limites d'une phrase*.

## Triplication n. f.

### *Triplication*

La **triplication**, à l'intérieur du schéma narratif*, d'un même programme* narratif, est une procédure fréquente en ethnolittérature. Le programme ainsi triplé est souvent soumis à des variations* figuratives*, mais comporte, en principe, une graduation de difficultés, permettant de l'interpréter comme une expression emphatique de la globalité. La triplication intervient généralement au moment de l'acquisition* de la compétence* par le sujet* : n'étant qu'un procédé mécanique, elle ne saurait être confondue avec la succession des trois programmes narratifs qui visent l'obtention de modalités* distinctes (celles du *vouloir-faire*, du *savoir-faire* et du *pouvoir-faire*).

▶ **Duplication.**

## Tromperie n. f.

### *Deceipt*

A la différence du camouflage* qui vise à déplacer le destinataire* de la position cognitive* du vrai* à celle du secret*, la **tromperie** tend à l'amener du vrai au mensonge* : elle correspond donc à cette configuration* discursive qu'est l'épreuve déceptive.

▶ **Déception.**

## Trope n. m.

### *Trope*

En rhétorique*, on entend traditionnellement par **tropes** les figures qui se situent au niveau lexématique, telles la métaphore ou la métonymie* : à ces « figures de mots » s'opposent, entre autres, les « figures de pensée » (litote, antiphrase*, etc.), « de diction » (diérèse, contrepèterie...) ou « de construction » (parataxe, ellipse, etc.).

▶ **Figure, Métaphore.**

## Typologie n. f.

### *Typology*

1.

Par **typologie** on entend un ensemble de procédures permettant de reconnaître et d'établir des corrélations* entre deux ou plusieurs objets sémiotiques, ou leur résultat (qui prend la forme d'un système corrélationnel construit). Ce concept peut être rapproché de celui de classification*, avec, toutefois, une différence : alors que la classification vise la construction d'une hiérarchie*, la typologie cherche à confronter les hiérarchies entre elles.

2.

Les typologies peuvent être **partielles** — lorsqu'elles reposent sur le choix d'un petit nombre de critères de comparaison (corrélations entre tel type d'unités situées à un niveau d'analyse donné) —, ou **générales** — quand deux ou plusieurs objets sémiotiques sont corrélés entre eux, à la suite d'analyses homogènes, en tenant compte de toutes les unités, de tous les niveaux ou plans sémiotiques. Dans ce dernier cas, le **modèle typologique**, subsumant tous les objets corrélés, donne en même temps la définition* achevée de chacun d'eux et permet de considérer l'un comme la transformation* de l'autre, et inversement.

3.

La linguistique s'est préoccupée, dès le XIXe siècle, d'élaborer une

typologie des langues naturelles. Divers essais ont été tentés, fondés sur des critères de comparabilité différents. Le plus connu est la typologie fondée sur la diversité des formulations de l'unité morpho-syntaxique appelée « mot » : les langues où l'unité « mot* » s'identifie au seul radical sont dites isolantes ; celles où le « mot » est constitué d'une simple juxtaposition du radical et d'un ou de plusieurs affixes, sont qualifiées d'agglutinantes ; celles enfin où le « mot » ne peut être défini que comme la combinaison du radical et des flexions, sont dites langues flexionnelles. La critique d'une telle typologie a déjà été faite : la définition du mot*, sur laquelle elle s'appuie, est imprécise et incohérente : ainsi, différents types de « mots » peuvent se retrouver dans la même langue naturelle. Cette typologie est cependant commode et est restée d'usage courant jusqu'à nos jours.

4.

De telles typologies peuvent être dites **structurales** dans la mesure où elles ne reposent que sur des critères intrinsèques et formels et ne tiennent pas compte de la clôture des inventaires des unités comparées : elles se distinguent donc des typologies **génétiques** qui, élaborées par la linguistique comparative*, comportent des restrictions particulières.

5.

En sémiotique, le problème de l'établissement de typologies se pose en particulier au niveau des cultures*, tel qu'il peut être pris en charge par la sociosémiotique*, à celui aussi des discours* et des genres* où les classifications actuellement en usage reposent sur la reconnaissance des connotations* sociales et non sur des critères internes, d'ordre strictement sémiotique.

► **Classification, Sociosémiotique, Discours.**

# U

## Unilatérale (présupposition ~) adj.

*Unilateral presupposition*

La présupposition est dite **unilatérale** (ou simple) si la présence* d'un terme* est nécessaire à celle de l'autre, mais non réciproquement. Dans la terminologie de L. Hjelmslev, elle est dénommée sélection*.

► **Présupposition.**

## Unité n. f.

*Unit*

1.

On entend par **unité** sémiotique (ou linguistique) une classe* de grandeurs*, située sur l'axe* syntagmatique* du langage, construite à l'aide des procédures de segmentation* et caractéristique de chaque plan, niveau ou degré de dérivation de ce langage. Les grandeurs, reconnues intuitivement comme des occurrences* appartenant à un même texte, doivent être identifiées* les unes aux autres par le test de substitution* pour être déclarées comme variantes* d'une seule et même classe. Les unités — en tant que classes — sont des êtres sémiotiques construits* et ne relèvent donc plus de la sémiotique-objet (comme c'est le cas des occurrences), mais du métalangage descriptif. Alors que les occurrences d'un texte sont, théoriquement, en nombre infini, les unités-classes sont en nombre fini et peuvent être utilisées comme éléments* pour de nouvelles opérations métalinguistiques. — La procédure fort complexe, que nous venons sommairement d'évoquer, peut paraître oiseuse à ceux parmi les chercheurs en sciences sociales dont les disciplines ne se posent pas la question du métalangage* scientifique, ou à ceux parmi les linguistes praticiens qui vivent confortablement sur l'acquis méthodologique des générations qui les ont précédés. En effet, s'il existe aujourd'hui plusieurs théories grammaticales et si le débat qui se poursuit entre elles est possible, c'est parce que, si les unes et les autres reposent, en partie, sur des options qui privilégient tel ou tel type d'unités, elles reconnaissent toutes comme pertinente la question de la construction des unités elles-mêmes.

2.

Les unités sont propres à chacun des plans du langage : ainsi les morphèmes*, par exemple, sont des unités du plan des signes*, les phonèmes, de celui de l'expression*, les sémèmes, du plan du contenu. Les signes ou « unités signifiantes » peuvent être alors distingués des phonèmes et des sémèmes qui, comme

articulations d'un seul plan du langage, sont à considérer comme des « unités non signifiantes » (ou figures*, dans la terminologie de Hjelmslev). — D'autre part, les unités de chaque plan possèdent une organisation hiérarchique* et des dimensions inégales : le morphème, signe minimal, fait partie de signes plus larges tels que la phrase ou le discours; le phonème entre dans la composition des syllabes, etc. La dépendance hiérarchique des unités les unes par rapport aux autres fait partie, par conséquent, de la définition de l'unité.

3.

Le caractère construit des unités sémiotiques nous autorise à les définir comme des unités discrètes*, c'est-à-dire comme distinctes les unes des autres à l'intérieur de leurs combinaisons* syntagmatiques, et comme opposables les unes aux autres sur l'axe paradigmatique. Cette dernière caractéristique permet alors la reconnaissance de ces « unités » paradigmatiques, à la fois plus petites et de nature différente, que sont les catégories* (phémiques et sémiques). En effet, l'opposition de « bas » et « pas » montre que les deux grandeurs ne sont pas substituables et n'appartiennent pas, en tant que variantes* libres, à une seule et même unité-classe; mais cette opposition, créatrice d'une différence de sens, peut s'interpréter comme due à la présence de la catégorie phémique *voisé/non voisé* : les unités *b* et *p*, en tant que phonèmes, sont, par conséquent, décomposables (mais non plus syntagmatiquement) en phèmes. Ainsi, le caractère discret de l'unité sémiotique n'implique pas son intégrité. On voit, d'autre part, que les catégories sont logiquement antérieures aux unités et que le postulat de Saussure, selon lequel la langue n'est faite que de différences, se vérifie d'une autre manière.

4.

Cependant, si les querelles d'écoles font souvent apparaître comme inconciliables les approches syntagmatique et paradigmatique en ce qui concerne la définition des unités sémiotiques, il n'est peut-être pas impossible de montrer la corrélation qui existe entre les oppositions paradigmatiques et les distributions* complémentaires que l'on rencontre sur l'axe syntagmatique. Pour reprendre l'exemple déjà utilisé, on voit que l'opposition *voisé/non voisé*, qui définit celle des phonèmes *b* et *p*, est liée à la position contextuelle de ces phonèmes (à l'initiale, suivis d'une voyelle et, éventuellement, de la voyelle *a*) et qu'une position contextuelle différente (à la finale, dans certaines langues naturelles par exemple) est susceptible de « neutraliser* », comme on dit, cette opposition. En d'autres termes, une sous-classe d'occurrences-variantes d'une unité, appelée variante* combinatoire, peut être dotée d'une définition paradigmatique qui la spécifie ou, ce qui revient au même, une catégorie paradigmatique apparaît, dans la chaîne syntagmatique, en distribution complémentaire. Cette constatation pouvant être généralisée et étendue aux autres plans du langage, on comprend le souci de Hjelmslev de doter sa définition de la catégorie de déterminations syntagmatiques complémentaires. Bien plus : une telle approche convergeante — à la fois paradigmatique et syntagmatique — se révèle féconde dans les recherches comparatives* (non seulement linguistiques, mais surtout mythologiques et folkloriques, où l'établissement d'**unités narratives** est particulièrement ardu) :

très souvent un segment narratif ne peut être reconnu comme la transformation* d'un autre segment que si leur substitution provoque la transformation parallèle d'un autre segment qui lui est contextuellement lié.

5.

C'est en partant du même principe de la complémentarité des articulations paradigmatiques et syntagmatiques, qu'on peut essayer de donner une définition plus rigoureuse de l'**unité poétique**, en reconnaissant qu'il s'agit là d'une unité syntagmatique dont les relations hypotaxiques* (celles qui instituent des hiérarchies à l'intérieur de la chaîne syntagmatique) seraient mises entre parenthèses au profit des seules relations paradigmatiques (de type taxinomique), seules retenues lors de la lecture. L'unité poétique serait donc une sorte d'emphase* paradigmatique, avec pour effet d'occulter les relations syntagmatiques, ce qui rendrait compte de l'intuition de R. Jakobson pour qui le poétique résiderait dans la projection de l'axe paradigmatique sur l'axe syntagmatique.

6.

Le problème des unités de base apparaît comme capital lors de la construction de la composante syntaxique de la grammaire* (ou de la sémiotique). Trois sortes d'unités-classes — les classes morphologiques, syntaxiques (ou fonctions*) et syntagmatiques (au sens strict) — peuvent être choisies comme éléments en vue de la description syntaxique, et donnent lieu à trois types de grammaire distincts. Sans prendre ici parti pour l'une d'elles, il suffira de noter que le principe d'analyse distributionnelle* n'est pas nécessairement lié à la forme syntagmatique (prenant comme unités les classes de distribution) de la syntaxe : les classes morphologiques (substantif, verbe, etc.) et syntaxiques (sujet, prédicat, etc.) comportent, elles aussi, leurs propres distributions et sont à interpréter comme des variantes combinatoires.

7.

La sémiotique discursive ne peut que rencontrer, à un moment de son développement, le problème de l'établissement des **unités discursives**. Alors que la segmentation du texte vise l'établissement des séquences*, c'est-à-dire d'**unités textuelles** provisoires, qui permettent d'entreprendre l'analyse et de chercher à y reconnaître les différents modes et formes d'organisation (pouvant relever aussi bien des structures* narratives que discursives), les **unités discursives** (dont les limites, au plan de la manifestation, correspondront ou non à celles des séquences) doivent être considérées comme des unités sémiotiques, susceptibles d'être dotées d'une définition formelle, conforme aux articulations du texte établies par la discursivisation* (ou la mise en discours) des structures sémiotiques (de caractère narratif). De ce point de vue, les unités discursives sont des unités énoncées, reconnaissables et définissables par des modes particuliers de l'énonciation discursive.

8.

La critique littéraire a reconnu depuis longtemps, intuitivement, l'existence de telles unités discursives, en distinguant, par exemple, le dialogue*, la description*, le récit*, le discours indirect libre, etc. A notre connaissance, aucun effort de théorisation n'a été encore entrepris pour doter ces unités de définitions appropriées et pour les situer dans le cadre général d'une description des discours. Or, l'examen plus attentif

des procédures de débrayage* et d'embrayage* — un des mécanismes essentiels de l'énonciation* et, par conséquent, de la discursivisation — a mis en évidence la possibilité d'établir une typologie rigoureuse d'unités discursives en prenant comme critères, d'une part, les modes ou les formes de débrayage et d'embrayage, et, de l'autre, les principaux types de discours déjà reconnus. Ainsi, les unités discursives énoncées seront distinguées selon leur mode de production, telle qu'elle s'effectue soit par débrayage simple ou débrayage suivi d'embrayage, soit par débrayage énonciatif ou énoncif, soit enfin par débrayage et/ou embrayage actantiel et/ou temporel et/ou spatial. D'autre part, les unités seront reconnues en tenant compte de ce que ces différentes procédures peuvent porter soit sur la dimension pragmatique* ou cognitive* du discours, soit — dans le cas de dimension cognitive — sur le discours persuasif* ou interprétatif*, soit enfin, du point de vue des investissements sémantiques, sur le discours figuratif* ou non figuratif.

9.

Ce bref inventaire de critères de classification et de définition d'unités discursives n'a pas la prétention d'être exhaustif : il ne voudrait que suggérer la possibilité d'une nouvelle dimension pour des études discursives (au sens restreint de ce terme). Aussi nous contentons-nous de ne donner en ce dictionnaire que quelques définitions d'unités bien connues, telles que récit, dialogue, commentaire (pour des exemples plus nombreux, se reporter à *Maupassant* de A. J. Greimas). L'intérêt des recherches en ce domaine ne consiste pas seulement dans la possibilité de procéder à un nouveau découpage du discours pris dans son ensemble : ainsi, les unités discursives ne constituent pas un dispositif linéaire, produit en succession, mais peuvent être considérées comme des transformations les unes des autres (le « dialogue » devenant « discussion narrée », le « discours direct » se transformant en « indirect libre », etc.); en certains cas, on leur reconnaîtra une fonction de référentialisation (le « récit » qui se développe en « dialogue », constitue le référent* interne de ce dialogue, et, inversement, le « dialogue », à partir duquel se déclenche le « récit » apparaît comme une situation de communication référentielle); de même, il n'est peut-être pas impossible de chercher à établir des relations entre unités discursives et unités narratives (la « description » par laquelle débute *La Ficelle* de Maupassant, par exemple, correspond, au niveau narratif, à la construction de l'actant* collectif); etc. Finalement, on voit qu'une telle typologie, menée à bien, déboucherait éventuellement sur une typologie des discours.

▶ **Débrayage, Embrayage.**

## Univers n. m.

### *Universe*

1.

Au sens général, **univers** désigne « l'ensemble de tout ce qui existe ». Dans cette acception, le concept d'univers inclut celui de monde qui comporte un minimum de propriétés énoncées (*cf.* le monde* naturel) : l'ensemble des mondes possibles constitue l'univers.

2.

En sémiotique, on appellera **univers sémantique** la totalité* des

significations, postulée comme telle antérieurement à son articulation* (*cf.* la « nébuleuse » de Saussure). Un tel univers est doté d'une existence* sémiotique, ce qui exclut tout jugement ontologique, et implique, au contraire, son inscription, en tant qu'objet visé, dans la structure qui relie le sujet connaissant à l'objet de connaissance. De ce point de vue, on distinguera l'**univers individuel** et l'**univers collectif**.

3.

Dans un sens plus restreint, l'univers sémantique peut être défini comme l'ensemble des systèmes de valeurs*. Ne pouvant être appréhendé comme signifiant que grâce à des articulations différenciatrices, l'univers sémantique nous oblige à postuler, à titre d'hypothèse, des structures* axiologiques élémentaires qui, en leur qualité d'universaux*, permettent d'en entreprendre la description* : on dira que l'univers individuel est articulable, dans son instance ab quo, selon la catégorie* *vie*/*mort*, alors que l'univers collectif l'est selon celle de *nature*/*culture*. Ces deux types d'univers restent abstraits* à ce niveau : ils sont susceptibles d'être figurativisés* en homologuant l'une ou l'autre de leurs catégories fondamentales avec la structure figurative élémentaire (que nous définissons comme la projection sur le carré* sémiotique, des quatre « éléments » de la nature : feu, air, eau, terre).

4.

Les deux univers, individuel et collectif, figurativisés ou non, sont susceptibles d'être assumés, interprétés et articulés de manière particulière, soit par un individu, soit par une société. Le résultat de telles productions sélectives et restrictives sera appelé, dans le premier cas, **univers idiolectal*** (et correspondra à ce qu'on entend généralement par « personnalité ») et, dans le second, **univers sociolectal*** (correspondant à telle ou telle « culture »). Ces définitions se situent au niveau sémantique profond et peuvent servir de point de départ pour des analyses sémantiques ultérieures qui utiliseront, par exemple, le concept opératoire d'épistémé* (définie comme une hiérarchie axiologique clôturée).

5.

L'analyse de l'univers sémantique en tant qu'il est recouvert par une langue naturelle donnée (et, de ce fait, coextensif au concept de culture*) étant impossible à envisager dans sa totalité, le concept de **micro-univers*** sémantique, considéré comme englobant et produisant une classe particulière de discours, s'est substitué à celui d'univers dans la pratique sémiotique. La notion de micro-univers est comparable à celle d'**univers de discours** (d'origine logique), sans pourtant s'identifier à elle : le micro-univers est censé rendre compte de l'organisation sémantique du discours, alors que l'univers de discours représente le souci légitime de constituer la contextualité globale (tant paradigmatique que syntagmatique) d'un énoncé (dont les dimensions sont celles de la phrase*). Le micro-univers est le lieu d'exercice de la seule composante sémantique, alors que l'univers de discours contient en même temps les implications et les présuppositions syntaxiques. Finalement, l'univers de discours comporte les références au monde « extérieur », alors que le micro-univers est autosuffisant et n'admet que des intertextualités* et des syncrétismes sémiotiques.

▶ **Totalité, Structure** (élémentaire), **Idiolecte, Sociolecte, Micro-univers, Psychosémiotique.**

# Universaux n. m. pl.

## *Universals*

1.

En linguistique, on entend généralement par **universaux** les concepts, catégories ou traits, considérés comme communs à toutes les langues naturelles existantes. Une telle définition repose sur une interprétation erronée du principe d'exhaustivité* et n'est donc pas satisfaisante : les quelque 3 000 langues connues n'ont pas toutes été décrites et ne l'ont pas été selon les mêmes méthodes; d'autre part, un tel corpus ne comprend pas les langues disparues ni celles qui se constitueront à l'avenir. Les recherches portant sur les caractéristiques communes aux langues naturelles ne sont pas pourtant inutiles, mais elles ne visent que la généralisation*, sans pouvoir affirmer l'universalité de tel ou tel élément.

2.

Le problème des universaux se pose déjà autrement avec l'avènement de la sémiotique, du fait qu'elle établit une distinction entre les **universaux de langage** — communs à toutes les sémiotiques, qu'elles soient linguistiques ou non linguistiques —, et les **universaux des langues naturelles** qui, outre les propriétés communes, ont des caractéristiques propres (telles que la double articulation*, la linéarité* de la chaîne syntagmatique, etc.).

3.

Tout en cherchant à dépasser la problématique relative au caractère immanent* ou construit* des structures sémiotiques — à savoir si les universaux sont « découverts » ou « inventés » par le sémioticien — on ne peut s'empêcher de percevoir un lien étroit entre, d'une part, les conditions nécessaires et suffisantes de l'existence d'une sémiotique (que l'on est censé retrouver en « observant » l'objet de connaissance) et, de l'autre, les concepts dont on se sert lors de la construction de la théorie sémiotique (ou linguistique). Ainsi, les génératives ont été amenés, dans leur pratique, à constater qu'on ne peut parler d'universaux qu'au niveau des structures profondes*, alors que l'analyse des structures de surface invite à reconnaître des spécifications de plus en plus nombreuses et des différences entre les langues (même aussi proches syntaxiquement l'une de l'autre que le français et l'anglais) de plus en plus notables. L'apparition de la sémantique* générative est, de ce point de vue, doublement significative : sur le plan théorique, cette nouvelle approche postule un niveau profond, de nature logico-sémantique (garant de son universalité), et, sur le plan pratique, elle organise l'activité linguistique comme une sorte de quête des universaux.

4.

La question des universaux se présente donc comme un problème de métalangage* : répondre aux questions : comment, avec quels matériaux, quelles hiérarchies et quelles certitudes on construit un métalangage, c'est déjà esquisser la configuration générale des universaux sémiotiques. Aussi, lorsque N. Chomsky propose de distinguer les **universaux formels** (portant sur des types de relations et de règles) des **universaux substantifs** (concernant les éléments et les catégories), il fait deux choses à la fois : il situe bien le problème des universaux comme un problème spécifique du métalangage formel*, et il pose implicitement la nécessité d'un « méta-métalangage », capable d'analyser le métalangage : car le critère qui l'autorise à recon-

naître deux classes d'universaux (et que nous identifions à la catégorie *relation/terme* que nous considérons comme universelle) est hiérarchiquement supérieur au niveau métalinguistique où il situe les universaux.

5.

Tout se passe donc comme si le métalangage, lieu de séjour des universaux utilisés par telle ou telle théorie sémiotique (ou tel ou tel langage formel, logique ou mathématique), était dominé par un « méta-métalangage » (ou métalogique) apte à les examiner, à les réduire éventuellement à des catégories plus simples, à tester leur cohérence*. Les logiciens polonais ont bien montré toutefois qu'une telle architecture de « méta-métalangages » peut être poursuivie — théoriquement — jusqu'à l'infini. Force est, par conséquent, de l'arrêter à un moment donné par une démarche axiomatique*. Il est curieux de constater que L. Hjelmslev, dont le constructivisme était tempéré par son attachement au principe d'empirisme*, a pu dire qu'« une opération avec un résultat est appelée universelle, et ses résultantes universelles, si on **affirme** qu'une opération peut être effectuée sur n'importe quel objet » (*Prolégomènes*, Définition 32). A l'intérieur d'une théorie, on le voit — et Chomsky ne le contredirait pas — les universaux sont établis par déclaration axiomatisante, ce qui laisse en suspens le problème des « méta-universaux » tels que *assertion/négation*, qu'implique l'acte axiomatique.

6.

La tâche de la sémiotique générale est double : elle se doit de construire la théorie sémiotique et, pour ce faire, d'arrêter à un moment donné — aussi abstrait et aussi profond que possible — l'échafaudage métalinguistique; d'autre part, elle ne peut manquer à une de ses obligations qui est la quête des « méta-universaux ». Ainsi s'explique l'apparent paradoxe selon lequel les universaux, en tant qu'« objets » sur lesquels s'exerce la visée sémiotique, sont de nature sémantique (et, comme tels, susceptibles d'être soumis à l'analyse sémantique) et qu'en même temps ils puissent être considérés comme formels (désémantisés) et servir ainsi de matériaux aux constructions syntaxiques et logiques.

7.

En suivant en cela Hjelmslev, on peut considérer que l'analyse sémantique d'un métalangage consiste, pour chaque concept, à établir sa définition et à le décomposer ensuite en un certain nombre de concepts constitutifs plus abstraits : la définition de chacun de ces nouveaux concepts, suivie de décompositions plus profondes et plus abstraites, constitue ainsi une hiérarchie conceptuelle qui aboutit nécessairement, à un moment donné, à la reconnaissance des derniers concepts non définissables. L'inventaire épistémologique* des indéfinissables (tels que « relation », « opération ») équivaut ainsi à une première liste d'universaux sémantiques. — On remarquera, à titre d'exemple, que c'est la procédure que nous avons utilisée pour établir le cadre de la structure* élémentaire de la signification; et ce n'est que dans un second temps, par une démarche nouvelle, qu'après avoir dégagé une typologie des relations élémentaires (relations « et... et » et « ou... ou », contrariété, contradiction, complémentarité), nous avons déclaré ces relations et opérations (assertion/négation) comme universelles, frayant ainsi la voie à une formalisation ultérieure.

8.

En suivant le développement de telle ou telle composante de la théorie sémiotique, le sémioticien peut être amené à déclarer (avec plus ou moins de certitude*, — car elle est graduable et non catégorielle) comme universelles telles ou telles catégories ou opérations propres à la composante en question. Ainsi R. Jakobson a pu proposer de considérer comme des **universaux phonologiques*** une douzaine de catégories phémiques binaires. De même, pour stimuler l'opérativité de la composante sémantique, nous considérons comme des universaux « ad hoc » les catégories *vie/mort* et *culture/nature*, jugeant qu'elles sont aptes à servir de point de départ à l'analyse d'univers* sémantiques.

## Univocité n. f.

*Unequivicalness*

1.

Opposée à l'équivocité ou à l'ambiguïté*, l'**univocité** est, selon un sens courant, la caractéristique d'une dénomination* lorsqu'elle n'a qu'une seule acception, quel que soit le contexte* où elle figure. En sémiotique, et compte tenu de la dichotomie signifiant/signifié*, on parlera ainsi de la **bi-univocité**, propre aux termes monosémémiques*, qui est une des conditions indispensables pour la bonne construction d'un métalangage* et, plus généralement, de tout discours scientifique.

2.

Dans la mesure où, face à un langage donné, on reconnaît que ses deux plans* (expression et contenu) ont la même structure et présentent une **relation univoque** (selon laquelle, au sens usuel du terme, un élément entraîne toujours le même corrélatif entre les fonctions* et les termes d'un plan et ceux de l'autre plan), on peut affirmer alors que ces deux plans sont conformes* et qu'on est en présence d'une sémiotique monoplane* (jeux d'échecs, algèbre); au cas contraire, il s'agit d'une sémiotique biplane* (exemple : langue naturelle) ou pluriplane*.

▸ **Monosémémie, Sémiotique.**

## Usage n. m.

*Use*

1.

En essayant de préciser la dichotomie saussurienne langue/parole, L. Hjelmslev a proposé de dénommer schéma linguistique la langue et de désigner par **usages linguistiques** certains aspects essentiels du concept de parole* (où les héritiers de Saussure ont vu tantôt l'axe syntagmatique du langage, tantôt les manifestations stylistiques individuelles). L'usage linguistique, considéré comme l'ensemble des habitudes linguistiques d'une société donnée, se trouve alors défini comme la substance* (à la fois de l'expression* et du contenu*) qui manifeste le schéma linguistique (ou la langue).

2.

Si un univers* sémantique quelconque est articulable à l'aide des règles d'une combinatoire*, l'ensemble des expressions* virtuelles qu'elle est susceptible de produire peut être considéré comme le schéma de cet univers, alors que les expressions effectivement réalisées et manifestées correspondront à son usage : le schéma sera dit alors ouvert, par opposition à l'usage qui en est la clôture.

▸ **Schéma, Parole.**

## Utopique (espace ~) adj.

*Utopic space*

Sous-composante de l'espace topique, et opposé à l'espace paratopique* (où s'acquièrent les compétences*), l'espace **utopique** est celui où le héros* accède à la victoire : c'est le lieu où se réalisent les performances* (lieu qui, dans les récits mythiques, est souvent souterrain, céleste ou subaquatique).

▶ **Topique** (espace ~), **Localisation spatio-temporelle.**

# V

## **Valeur** n. f.

### *Value*

1.

Le terme de **valeur** est employé, avec des acceptions fort variées, dans différentes disciplines : en linguistique, en logique, en économie politique, en axiologie, en esthétique, etc. La théorie sémiotique voudrait en rapprocher les différentes définitions et les concilier en leur attribuant des positions appropriées dans son économie générale.

2.

C'est à F. de Saussure que revient le mérite d'avoir introduit le concept de **valeur linguistique** : en constatant que le sens ne réside que dans les différences saisies entre les mots, il pose le problème de la signification* en termes de valeurs, relatives, se déterminant les unes par rapport aux autres; ceci a permis l'élaboration du concept de la forme* du contenu* (L. Hjelmslev) et son interprétation comme un ensemble d'articulations* sémiques. En linguistique, la valeur peut être, dès lors, identifiée au sème* pris à l'intérieur d'une catégorie* sémantique (et représentable à l'aide du carré* sémiotique). — C'est dans un sens relativement proche de son acception linguistique que le terme de valeur est employé en esthétique (critique picturale). — L'expression **valeur de vérité**, utilisé en logique, pour désigner le caractèr que possède un énoncé d'être vra ou faux, est à interpréter, dans l même sens, comme une organisatio de valeurs modales* sous forme d catégorie sémantique; elle est toute fois trop restrictive, car elle n s'applique qu'aux seules modalité véridictoires* et ne tient pas compt du développement des logiques mo dales; en fait, toute logique es déterminée par le choix apriorique d'une catégorie modale (déontique* aléthique*, etc.) qui lui sert d morphologie* de base.

3.

Une catégorie sémantique, repré sentée à l'aide du carré sémiotique correspond à l'état neutre, descriptif des valeurs investies : eu égard leur mode d'existence*, on dira qu'i s'agit, à ce niveau, de **valeur virtuelles***. Leur axiologisation* n'ap paraît qu'avec l'investissement com plémentaire de la catégorie thy mique* qui connote comme eupho rique la deixis* positive, et comm dysphorique, la deixis négative. Cett catégorie étant d'ordre propriocep tif*, l'investissement thymique n'es concevable que dans la mesure o telle ou telle valeur — articulé par le carré — est mise en relatio avec le sujet*. Cela revient à dir que les valeurs ne sont axiologisée

— et, de virtuelles, deviennent des **valeurs actualisées*** — que quand elles sont versées dans les cadres qui leur sont prévus à l'intérieur des structures narratives de surface* et, plus précisément, quand elles sont investies dans les actants-objets* des énoncés d'état*. Dans cette instance, les valeurs restent actuelles tant qu'elles sont disjointes des sujets qui ne sont alors que des sujets selon le vouloir* : la conjonction* avec l'objet de valeur, effectuée au profit du sujet, transforme la valeur actuelle en **valeur réalisée***.

4.

On peut aussi distinguer deux grandes classes de valeurs : les **valeurs descriptives** (objets consommables et thésaurisables, plaisirs et « états d'âme », etc.) et les **valeurs modales*** (vouloir, pouvoir, devoir, savoir-être/faire) : alors que les premières relèvent de la troisième fonction* de G. Dumézil, les secondes relèvent de la problématique des deux grandes fonctions de souveraineté. Les valeurs descriptives peuvent être divisées, à leur tour, en **valeurs subjectives*** (ou « essentielles », conjointes fréquemment au sujet, dans les langues naturelles, par la copule « être ») et **valeurs objectives*** (ou « accidentelles », attribuées souvent au sujet à l'aide du verbe « avoir » ou de ses parasynonymes).

5.

La reconnaissance de programmes* narratifs complexes a amené la sémiotique narrative à distinguer les **valeurs d'usage** des **valeurs de base** : la banane qu'essaie d'atteindre le singe est une valeur de base, alors que le bâton qu'il ira chercher pour exécuter ce programme ne sera pour lui qu'une valeur d'usage.

6.

Le discours narratif se présente souvent sous la forme d'une circulation d'objets de valeur : son organisation peut alors être décrite comme une suite de **transferts* de valeurs**. Un mode particulier et complexe de transfert est celui de l'échange* des valeurs : une telle opération implique, au cas où les valeurs échangées ne sont pas identiques, leur évaluation préalable; un contrat fiduciaire* s'établit ainsi entre les sujets participant à l'échange, contrat qui fixe la **valeur d'échange** des valeurs en jeu.

## **Validation** n. f.

### *Validation*

On entend par **validation** le résultat positif des procédures de vérification*, c'est-à-dire lorsque l'hypothèse* de travail ou le modèle* élaboré s'avère conforme aux données de l'expérience; en ce sens, ce terme est synonyme d'adéquation*. Pour L. Hjelmslev, qui privilégie la démarche déductive*, il ne saurait y avoir de validation au niveau de la théorie*, car celle-ci ne dépend pas de l'expérience : le « donné » ne confirme (ou infirme) que l'applicabilité de la théorie.

▶ **Vérification, Adéquation.**

## **Variable** adj.

### *Variable*

Un terme* est dit **variable** si sa présence* n'est pas la condition nécessaire de celle d'un autre terme avec lequel il est en relation*, et qui est dit invariant (ou constante). En ce sens, on peut reconnaître que le terme variable est le terme présupposant, tandis que l'invariant est le terme présupposé.

▶ **Invariant, Présupposition.**

## Variante n. f.

### *Variant*

1.

De façon générale, sont appelées **variantes** les grandeurs* qui apparaissent dans un même texte, et que l'on juge identiques l'une à l'autre (en disant intuitivement qu'il s'agit alors d'un « même » mot ou d'une « même » phrase). L'identification* des variantes relève ainsi de la procédure de réduction* qui permet de construire, à partir des occurrences*, des unités linguistiques (ou, plus généralement, sémiotiques) en tant que classes*. En principe, les variantes sont reconnaissables du fait que leur substitution* sur un des plans* du langage ne provoque pas de changement sur l'autre plan.

2.

On distingue deux sortes de variantes : les **variantes combinatoires** (ou « contextuelles », ou « liées ») — que Hjelmslev propose d'appeler **variétés** — sont des grandeurs qui contractent une relation de présupposition* réciproque avec celles situées sur la même chaîne syntagmatique; les **variantes libres** (dites aussi « stylistiques »), dénommées **variations** par Hjelmslev, ne sont ni liées au contexte, ni présupposantes ou présupposées.

3.

Ces distinctions — et les procédures qui les supportent — ont été d'abord élaborées en phonologie (où elles ont provoqué, entre autres, un débat sur la neutralisation*); introduites ensuite en grammaire (où les variantes combinatoires sont dites en distribution* complémentaire), elles furent généralisées par Hjelmslev qui a insisté sur leur applicabilité à l'analyse des figures* du contenu* : les sémèmes d'un lexème, par exemple, pourraient être considérés comme des variantes combinatoires. Dans une perspective générative, les unités linguistiques, tendant vers la manifestation*, procéderaient d'abord à une dispersion en variantes combinatoires pour se réaliser en variantes libres.

▶ **Classe, Unité.**

## Vengeance n. f.

### *Vengeance*

Comme la justice*, la **vengeance** est une forme de la rétribution* négative (ou punition), exercée sur la dimension pragmatique*, par un Destinateur* doté d'un *pouvoir-faire* absolu : elles se différencient toutefois par le fait qu'elles font appel, la première à un Destinateur social, la seconde à un Destinateur individuel.

▶ **Punition, Sanction.**

## Verbal adj.

### *Verbal*

1.

Complémentaire et opposé au faire pragmatique* qui concerne les rapports de l'homme aux objets du monde, le faire* communicatif a trait aux relations intersubjectives et met en jeu soit des objets pragmatiques, soit des objets cognitifs*. Dans ce dernier cas, et selon le canal utilisé, il prendra la forme **verbale** ou somatique (gestes, mimiques, attitudes, etc.). A son tour, le faire communicatif verbal se subdivise, selon le signifiant (phonique ou graphique) employé, en oral et écrit.

2.

Dans les discours narratifs, le **plan verbal**, qui prend forme, par

exemple, dans le dialogue*, pourra être considéré comme une expression figurative* de la dimension cognitive*.

▶ **Somatique, Faire.**

## Véridiction n. f.

### *Veridiction*

1.

La théorie classique de la communication* s'est toujours intéressée à la transmission « correcte » des messages*, à la conformité du message reçu par rapport au message émis, le problème de leur vérité n'étant alors que celui de leur adéquation eu égard à ce qu'ils ne sont pas, c'est-à-dire à leur référent*. En postulant l'autonomie, le caractère immanent* de tout langage, et, du même coup, l'impossibilité du recours à un référent externe, la théorie saussurienne a contraint la sémiotique à inscrire parmi ses préoccupations non pas le problème de la vérité, mais celui du dire-vrai, de la **véridiction**.

2.

L'intégration de la problématique de la vérité à l'intérieur du discours énoncé peut être interprétée d'abord comme l'inscription (et la lecture) des marques de la véridiction, grâce auxquelles le discours-énoncé s'affiche comme vrai ou faux, mensonger ou secret. Ce dispositif véridictoire, tout en assurant sur ce plan une certaine cohérence discursive, ne garantit aucunement la transmission de la vérité qui dépend exclusivement des mécanismes épistémiques* montés, aux deux bouts de la chaîne de la communication, dans les instances de l'énonciateur* et de l'énonciataire, ou, mieux, de la coordination convenable de ces mécanismes. Le *croire-vrai* de l'énonciateur ne suffit pas, on s'en doute, à la transmission de la vérité : l'énonciateur a beau dire, à propos de l'objet de savoir qu'il communique, qu'il « sait », qu'il est « certain », que c'est « évident », il n'est pas assuré pour autant d'être cru par l'énonciataire : un *croire-vrai* doit être installé aux deux extrémités du canal de la communication, et c'est cet équilibre, plus ou moins stable, cette entente tacite de deux complices plus ou moins conscients que nous dénommons **contrat* de véridiction** (ou contrat énoncif).

3.

On voit toutefois que le bon fonctionnement de ce contrat dépend, en définitive, de l'instance de l'énonciataire pour qui tout message reçu, quel que soit son mode véridictoire, se présente comme une manifestation* à partir de laquelle il est appelé à lui accorder tel ou tel statut au niveau de l'immanence* (à statuer sur son *être* ou son *non-être*). C'est ici qu'apparaissent diverses attitudes épistémiques collectives, culturellement relativisées, concernant l'interprétation véridictoire des discours-signes. C'est ainsi que certaines sociétés exploitent, par exemple, la matérialité du signifiant* pour signaler le caractère anagogique et vrai du signifié* (la récitation recto tono des textes sacrés, la distorsion rythmique des schémas d'accentuation, par exemple, insinuent l'existence sous-jacente d'une voix autre et d'un discours « vrai » qu'elle tient). D'un autre côté, la réification du signifié (la constitution, dans le discours juridique, par exemple, du référent* interne implicite, qui produit l'impression que les normes juridiques sont fondées sur une « réalité ») se présente comme un

moyen pour valoriser le dire-vrai du discours. D'autres procédures discursives contribuent, elles aussi, à produire le même effet : ainsi, le dialogue*, inséré dans un discours narratif donné, référentialise ce dernier, alors que le récit « fictif », débrayé* à partir de ce dialogue, rend « réelle » la situation du dialogue. La création des illusions référentielles, on le voit, sert toujours à la production des effets* de sens « vérité ». — Ce qui est vrai pour le signifiant et le signifié pris séparément, l'est aussi lorsqu'il s'agit de l'interprétation métasémiotique de la vérité des signes* eux-mêmes. Ainsi, l'approche dénotative (N. Chomsky) ou connotative (R. Barthes) du langage reposent sur deux « mythologies » et deux interprétations différentes de la relation reconnue entre le langage en tant que manifestation (ou, éventuellement, « représentation ») et l'immanence (le référent « vrai ») qu'il manifeste : dans le premier cas, le langage est censé coller innocemment aux choses, dans le second il constitue un écran mensonger, destiné à cacher une réalité et une vérité sous-jacentes.

4.

Face à ce relativisme culturel qui engendre divers systèmes de **connotations* véridictoires,** s'esquisse une reformulation de la problématique de la « vérité » : du fait qu'il n'est plus considéré comme la représentation d'une vérité qui lui serait extérieure, le discours ne peut plus se contenter de la simple inscription des marques de la véridiction. La « vérité », pour être dite et assumée, doit se déplacer vers les instances de l'énonciateur et de l'énonciataire. L'énonciateur n'est plus censé produire des discours vrais, mais des discours produisant un effet de sens « vérité » : de ce point de vue, la production de la vérité correspond à l'exercice d'un faire cognitif particulier, d'un *faire paraître vrai* que l'on peut appeler, sans aucune nuance péjorative, le faire persuasif*.

5.

Exercé par l'énonciateur, le faire persuasif, n'a qu'un seul but : la recherche de l'adhésion de l'énonciataire, conditionnée par le faire interprétatif* que celui-ci exerce à son tour : du même coup, la construction du simulacre de vérité, tâche essentielle de l'énonciateur, est tout autant liée à son propre univers axiologique qu'à celui de l'énonciataire et, surtout, à la représentation que se fait ce dernier de l'univers de l'énonciateur. On comprend alors que, dans de telles conditions, au concept de vérité se trouve de plus en plus substitué — dans la réflexion épistémologique — celui d'efficacité*.

6.

On aurait tort, toutefois, de lier les problèmes de la véridiction à la structure de la communication intersubjective. L'énonciateur et l'énonciataire sont pour nous des actants* syntaxiques qui peuvent être — et le sont souvent — subsumés syncrétiquement par un seul acteur, le sujet de l'énonciation (ou le sujet parlant). La persuasion et l'interprétation, le *faire-croire* et le *croire-vrai* ne sont alors que des procédures syntaxiques, susceptibles de rendre compte d'une « quête intérieure de la vérité », d'une « réflexion dialectique », appelée ou non à être manifestée sous forme de discours à vocation scientifique, philosophique ou poétique.

▶ **Véridictoires** (modalités ~), **Épistémiques** (modalités ~), **Persuasif** (faire ~), **Interprétatif** (faire ~), **Communication, Sociosémiotique.**

## Véridictoires (modalités ⌣) adj.

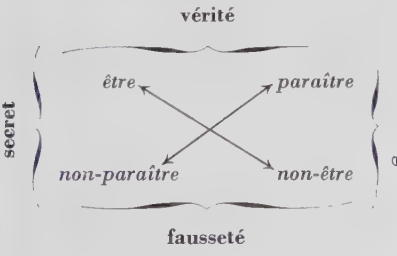
*Veridictory modalities* (neol.)

1.

Lorsque un énoncé d'état* est susceptible de surdéterminer et de modifier un autre énoncé d'état, le premier correspond à un énoncé modal : son prédicat existentiel ne porte pas sur « l'état de choses » décrit par le second énoncé, mais sur la seule validité de son prédicat qui est la relation de jonction*. Sur le plan actantiel, il est nécessaire de distinguer, pour chaque énoncé, deux sujets indépendants : un sujet modal et un sujet d'état (le sujet producteur de l'énoncé d'état le soumettant à la sanction d'un autre sujet). Sur le plan actoriel, un seul sujet de l'énonciation*, considéré comme un acteur* syncrétisant et subsumant les actants énonciateur* et énonciataire, accomplit par intermittence les deux actes producteurs.

2.

Le prédicat modal — l'être de l'être — qui peut être considéré comme la forme débrayée* du *savoir-être*, est susceptible d'être traité comme une catégorie* modale et projeté sur le carré* sémiotique :




La **catégorie de la véridiction** est constituée, on le voit, par la mise en corrélation de deux schémas* : le schéma *paraître/non-paraître* est appelé manifestation*, celui de *être/non-être* immanence*. C'est entre ces deux dimensions de l'existence que se joue le « jeu de la vérité » : inférer, à partir de la manifestation, à l'existence de l'immanence, c'est statuer sur l'être de l'être.

3.

La catégorie de la véridiction se présente ainsi comme le cadre à l'intérieur duquel s'exerce l'activité cognitive de nature épistémique* qui, à l'aide de différents programmes modaux, vise à atteindre une position véridictoire, susceptible d'être sanctionnée par un jugement épistémique définitif.

▶ **Modalité, Véridiction.**

## Vérification n. f.

*Verification*

1.

Condition sine qua non de toute théorie* (de type hypothético-déductif), la **vérification** est l'ensemble des procédures par lesquelles les hypothèses* de travail sont confrontées aux données de l'expérience : ainsi, dans le domaine des sciences de la nature, l'expérimentation, à laquelle on a le plus souvent recours pour observer la conformité ou la non-conformité entre la théorie et le « donné », permet de confirmer, d'infirmer, ou de corriger les modèles* établis.

2.

En sciences dites humaines, la vérification s'avère souvent problématique, d'autant plus que certains modèles sont difficilement vérifiables : d'où parfois une surabondance — dans le discours à visée scientifique — des modalisations épistémiques*. Au

mieux, on se satisfera du principe d'adéquation* qui régit le rapport de la théorie à son application; au pire, on en sera réduit à des procédures de falsification (*cf.* les contre-exemples qui émaillent les discours des générativistes).

3.

En sémiotique, et d'un point de vue opératoire*, la vérification peut se réaliser soit par saturation du modèle (alors qu'une partie du corpus* a servi à l'élaboration du modèle, l'autre sert à sa confirmation), soit par sondages (où l'on ne retient de la seconde partie du corpus que quelques tranches jugées intuitivement* représentatives).

4.

La vérification peut porter non seulement sur le rapport du « construit » au « donné », mais aussi sur l'organisation interne d'une théorie déjà élaborée : c'est ainsi que la vérification de la cohérence* pourra s'effectuer au niveau épistémologique*.

► **Adéquation, Falsification, Validation.**

## **Vérité** n. f.

### *Truth*

La **vérité** désigne le terme complexe* qui subsume les termes *être* et *paraître* situés sur l'axe des contraires* à l'intérieur du carré sémiotique des modalités véridictoires. Il n'est pas inutile de souligner que le « vrai » est situé à l'intérieur du discours, car il est le fruit des opérations de véridiction : ce qui exclut ainsi toute relation (ou toute homologation) avec un référent* externe.

► **Véridictoires** (modalités ~), **Véridiction, Carré sémiotique.**

## **Vie** n. f.

### *Life*

1.

**Vie** est le terme positif* de la catégorie* sémantique *vie/mort* que nous proposons de considérer comme hypothético-universelle, estimant qu'elle est susceptible de fournir une première articulation de l'univers* sémantique individuel, correspondant à la catégorie *culture/nature* (pour l'univers sémantique social). En ce sens, *vie/mort*, dont l'axe* sémantique peut être dénommé « existence », est à considérer comme une structure* élémentaire thématique.

2.

La catégorie *vie/mort* est susceptible d'être connotée par la catégorie thymique*. Leur homologation canonique consiste dans le couplage des termes positifs *vie* + *euphorie* et négatifs *mort* + *dysphorie*, mais la prise en charge idiolectale* de ces catégories permet d'envisager une combinatoire d'homologations possibles (*vie* + *dysphorie* ou *vie* + *aphorie*, par exemple) qui déterminera l'originalité* sémantique.

► **Univers, Structure, Universaux, Thymique** (catégorie ~), **Originalité sémantique.**

## **Virtualisation** n. f.

### *Virtualization*

1.

Dans le cadre des modes d'existence* sémiotique, la catégorie *virtuel/actuel* permet de caractériser le rapport du système* au procès*, de la langue* à la parole*. A l'opposé de l'existence actuelle, propre à l'axe syntagmatique du langage,

l'**existence virtuelle** caractérise l'axe paradigmatique : il s'agit d'une existence « in absentia ».

2.

Du point de vue de la sémiotique narrative — qui a été conduite à substituer au couple *virtualisation/actualisation*, l'articulation ternaire *virtualisation/actualisation/réalisation* —, la **virtualisation** correspond au fait de poser des sujets* et des objets* antérieurement à toute jonction* (ou inversement de supprimer purement et simplement cette relation) : il reviendra à la fonction* — et dans le cadre des seuls énoncés d'état* — d'opérer par disjonction* leur actualisation, et par conjonction* leur réalisation*.

▶ **Actualisation, Existence sémiotique, Valeur.**

## Virtuème n. m.

*Virtueme*

Dans la terminologie de B. Pottier, le sémème* — équivalent à notre lexème* — comporte :

- *a*) au plan dénotatif, des sèmes* spécifiques (ou sémantèmes*) et des sèmes génériques (ou classèmes*);
- *b*) au plan connotatif, le **virtuème** défini comme l'ensemble des sèmes connotatifs, propres à un individu, à un groupe social ou à une société.

Une telle distribution nous semble faire particulièrement difficulté dans la mesure où elle présuppose que soit déjà résolu le problème de la dénotation* et de la connotation*, et que, corrélativement, soient déjà mises en place les procédures d'analyse pour la reconnaissance* (pas seulement intuitive) de ces deux niveaux du langage.

▶ **Sème, Sémème, Dénotation, Connotation.**

## Vocabulaire n. m.

*Vocabulary*

Le **vocabulaire** est la liste exhaustive des mots* d'un corpus* (ou d'un texte) par opposition au lexique entendu comme l'inventaire de toutes les lexies* d'un état de langue naturelle. Toutefois, le terme de « mot » — qu'on remplace parfois par vocable — reste encore ambigu, indépendamment des difficultés que soulève sa définition. C'est pourquoi le vocabulaire peut être soit la somme de tous les mots-occurrences d'un texte, soit la somme des classes d'occurrences* (réunissant toutes les occurrences identifiables), soit enfin l'ensemble des mots-étiquettes, subsumant toutes les formes grammaticales (par exemple « aller », « irai », « va »).

▶ **Lexique, Lexie, Mot.**

## Vouloir n. m.

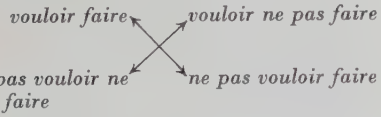
*Wanting*

1.

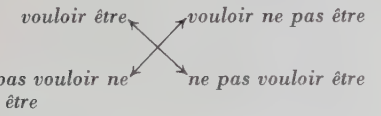
Le **vouloir** est la dénomination choisie pour désigner un des prédicats de l'énoncé modal régissant soit un énoncé de faire*, soit un énoncé d'état*. La définition de cet investissement du prédicat étant impossible, son statut sémantique ne peut être déterminé qu'à l'intérieur d'une taxinomie de prédicats modaux et en fonction des organisations syntaxiques dans lesquelles il peut apparaître. Le vouloir, tout comme le devoir*, semble constituer un préalable virtuel, conditionnant la production d'énoncés de faire ou d'état.

2.

Suivant le type d'énoncé qu'il régit, l'énoncé modal de *vouloir* est constitutif de deux structures modales que l'on peut désigner, par commodité, comme le *vouloir-faire* et le *vouloir-être*. La catégorisation* de ces structures, obtenue par leur projection sur le carré* sémiotique, permet de produire deux **catégories modales volitives**, soit :




soit :




Cependant, alors que les logiques manipulant la modalité du devoir — la logique déontique* et la logique aléthique* — utilisent les dénominations déjà établies par l'usage et correspondant, en sémiotique, aux différentes positions occupées par les structures modales de même nature sur le carré sémiotique, une **logique volitive** (ou boulestique), bien que prévisible, n'est point là pour fournir sa terminologie aux dénominations sémiotiques. La psychanalyse, d'autre part, dont les préoccupations correspondraient le mieux à ce projet sémiotique, est bien connue pour sa résistance à l'élaboration d'un métalangage* à vocation scientifique. Il serait souhaitable que la théorie sémiotique prenne en charge l'articulation logico-sémantique de ce champ problématique.

► **Modalité, Devoir, Désir.**

# Vraisemblable n. m.

## *Verisimilitude*

1.

Employée en sémiotique littéraire*, la notion de **vraisemblable** relève de la problématique plus générale de la véridiction* (du dire vrai) discursive, et fait partie de l'appareil conceptuel de la théorie de la littérature non scientifique, appelée à rendre compte des productions littéraires européennes de l'âge moderne. De ce point de vue, son utilisation pour l'analyse des discours littéraires, sortant du contexte culturel ainsi délimité, est à exclure comme l'expression d'un européo-centrisme inadmissible; son emploi à l'intérieur de ce contexte culturel n'est à envisager qu'à la suite d'une redéfinition qui situerait le vraisemblable comme une variable typologique dans le cadre du modèle général de la véridiction discursive.

2.

En tant que concept intra-culturel, le vraisemblable est lié à la conception du discours — et, de manière plus générale, du langage dans son ensemble — comme représentation plus ou moins conforme à la « réalité » socioculturelle. Il s'agit là de l'attitude qu'adopte une culture par rapport à ses propres signes, attitude métasémiotique d'ordre connotatif*, que certains considèrent comme un des principaux paramètres permettant d'envisager l'élaboration d'une typologie des cultures*. Le vraisemblable concerne alors plus spécialement l'organisation syntagmatique des discours dans la mesure où celle-ci « représente » les enchaînements stéréotypés — et attendus par l'énonciataire* — des événements et des actions, de leurs buts et de leurs moyens. A

l'intérieur d'une telle conception, le vraisemblable sert de critère véridictoire pour évaluer les discours narratifs de caractère figuratif (et pas uniquement les seuls discours littéraires), à l'exclusion des discours normatifs (juridique, esthétique, etc.), des discours scientifiques et, plus généralement, des discours à dominance non figurative et abstraite* (discours philosophique, économique etc.). On voit, d'autre part, que, dans cette perspective, le discours vraisemblable n'est pas seulement une représentation « correcte » de la réalité socioculturelle, mais aussi un simulacre monté pour *faire paraître vrai* et qu'il relève, de ce fait, de la classe des discours persuasifs*.

▶ **Véridiction.**

## Vs

Abréviation du latin « versus » (= contre), **vs** est un symbole* conventionnel, utilisé pour désigner la relation d'opposition* quand elle n'est pas encore déterminée. On emploie également, dans le même sens et plus fréquemment, la barre oblique : /.

# Z

## Zoo-sémiotique n. f.

*Zoo-semiotics*

Les langages animaux (au nombre de quelque 600), caractérisés — dans leurs formes primitives — par une communication à l'aide de signaux*, mais pouvant atteindre une certaine complexité tant dans leur articulation syntagmatique (chez les oiseaux, par exemple) que paradigmatique (chez les abeilles), constituent le champ des recherches de la **zoo-sémiotique.** En intégrant les études portant sur l'organisation des sociétés animales, mais aussi sur l'apprentissage du symbolisme chez les primates, la zoo-sémiotique est appelée à former un véritable domaine sémiotique, autonome et prometteur.

► **Langage.**

# BIBLIOGRAPHIE

# BIBLIOGRAPHIE SEMIOTIQUE

## INDICATIVE[1]

[A moins d'erreurs de notre part, ne seront pas ici généralement mentionnés les articles repris par leur auteur dans l'un ou l'autre de ses ouvrages ultérieurs. D'un autre côté, ne figurent pas ici les traductions en langues étrangères des livres ou articles cités. Enfin, cette bibliographie prend surtout en considération - sauf notables exceptions - les textes en langue française, plus aisément consultables]

*Actes du colloque d'Albi "Langages et signification"* (publication annuelle collective - depuis 1980 - d'au moins 300 à 400 pages, sous la direction de G.Maurand, professeur émérite de l'Université de Toulouse - Le Mirail). A consulter spécialement les numéros suivants : *Pouvoir et dire*, 1983 ; *Le rythme*, 1984 ; *Argumentation et valeurs*, 1985 ; *Écriture, traduction*, 1986 ; *Le conte*, 1987 : *Nouvelles recherches en grammaire*, 1988 ; *Le texte et l'image*, 1989 ; *La lecture des textes*, 1990 ; *Le dialogue*, 1991 ; *Poésie et modernité*, 1992.

*Actes Sémiotiques - Documents* (publiés de 1979 à 1987) : 12 numéros par an. EHESS/CNRS. Cette série - dirigée par A.J.Greimas et réalisée concrètement par E.Landowski - a examiné des objets sémiotiques très variés et abordé différentes problématiques du plus haut intérêt dans beaucoup de domaines ; on en retrouvera les références sous les noms des auteurs, car il s'agit essentiellement de monographies. Les *Actes Sémiotiques - Documents* ont été relayés (en 1989), dans une présentation nouvelle, par les *Nouveaux Actes Sémiotiques* (voir à ce titre), dirigés par H.Quéré et réalisés par J.Fontanille et E.Landowski.

---

1. Cette bibliographie, fort restreinte, a été établie par Joseph Courtés à la date du 1° janvier 1993 : elle essaie de tenir compte non seulement de l'état des recherches sémiotiques en 1979 (date de la première parution de ce dictionnaire), mais aussi des travaux les plus récents (jusqu'en 1992).

*Actes Sémiotiques - Bulletin* (publiés de 1978 à 1987, sous la direction de A.J.Greimas) : 4 numéros thématiques par an, réalisés par les membres de l'École Sémiotique de Paris (ou Groupe de Recherches Sémio-linguistiques). EHESS/CNRS. N° 1 : *Sémiotique générale* ; 2-3 : *Sémiotique littéraire* ; 4-5 : *Sémiotique visuelle* ; 6 : *Pour une sémiotique des passions* ; 7 : *Sémiotique didactique* ; 8 : *Sémiotique du domaine religieux* ; 9 : *Sémiotique des passions* ; 10 : *Sémiotique de l'architecture* ; 11 : *Productions 1978-1979* ; 12 : *Le rapport scientifique* ; 13 : *Métalangage, terminologies et jargons* ; 14 : *Les universaux du langage I* ; 15 : *La dimension cognitive du discours* ; 16 : *Problématique des motifs* ; 17 : *Le carré sémiotique* ; 18 : *Parcours et espaces* ; 19 : *Les universaux du langage II* ; 20 : *La figurativité* ; 21 : *La sanction* ; 22 : *Bibliographie sémiotique* ; 23 : *Figures de la manipulation* ; 24 : *Aspects de la conversion* ; 25 : *Explorations stratégiques* ; 26 : *La figurativité II* ; 27 : *Sémiotiques syncrétiques* ; 28 : *Sémiotique musicale* ; 29 : *Bibliographie sémiotique II* ; 30 : *Polémique et conversation* ; 31 : *Le discours de l'éthique* ; 32 : *Sémiotique et prospectivité* ; 33 : *Procédures de découverte* ; 34 : *L'actant collectif* ; 35 : *Regards sur l'esthétique* ; 36 : *L'intelligence artificielle* ; 37 : *Variations publicitaires* ; 38 : *Autour d'un dictionnaire* ; 39 : *Les passions* ; 40 : *Intelligence artificielle II* ; 41 : *La subjectivité au cinéma* ; 42 : *Sémiotique didactique* ; 43 : *Quatre thèses* ; 44 : *L'art abstrait*.

[Étant donné le nombre - et parfois la brièveté - des contributions de ces numéros thématiques, on ne retrouvera pas dans cette bibliographie restreinte les articles qui devraient normalement être rapportés à leurs auteurs et figurer sous leurs noms].

ADAM J.-M., *Le récit*, P.U.F, 1984, 3° éd. 1991.

ADAM J.-M., *Le texte narratif*, Nathan, 1985.

ADAM J.-M. et PETITJEAN A., *Le texte descriptif*, Nathan, 1989.

ALEXANDRESCU S., *Logique du personnage*, Mame, 1974.

ANSCOMBRE J.-C. et DUCROT O., *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Pierre Mardaga, 1983.

APRESJAN J.D., *Principles and Methods of Contemporary Structural Linguistics*, La Haye, Mouton, 1973.

ARNOLD M., "Ordinateur, sémiotique et "Machine molle", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1980, n° 18.

ARRIVÉ M., *Les langages de Jarry*, Klincksieck, 1972.

ARRIVÉ M., *Lire Jarry*, Bruxelles, Complexe, 1976.

ARRIVÉ M., "Le concept de symbole", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 25 (1981) et 36 (1982).

ARRIVÉ M. et COQUET J.-C., (sous la dir. de), *Langages* n° 31 ("Sémiotiques textuelles"), Larousse 1973.
ARRIVÉ M. et COQUET J.-C.,(sous la dir. de) *Sémiotique en jeu : à partir et autour de l'œuvre d'A.J.Greimas*, Hadès-Benjamins, 1987.
ARRIVÉ M., GADET F., GALMICHE M., *La grammaire d'aujourd'hui. guide alphabétique de linguistique française*, Flammarion, 1986.
ASSIS DA SILVA I., "Une lecture de Velasquez", *Actes Sémiotiques-Documents*, n° 19, 1980.
AUSTIN J.L., *Quand dire c'est faire*, Seuil, 1970 (traduction).

BALDINGER K. *Teoria semantica : Hacia una Semantica Moderna*, Colecion Romania 12, Madrid, Alcala, 1970.
BALLABRIGA M., "Un poète sémioticien", *Champs du signe*, n° 1, P.U.M., 1991.
BALLABRIGA M., "Étude sémantique d'un texte de Michel Deguy", *Champs du signe*, n°2, P.U.M., 1992.
BARTHES R., *Mythologies*, Seuil, 1957.
BARTHES R. "Éléments de sémiologie", *Communications*, n° 4, Seuil, 1964.
BARTHES R., *Le degré zéro de l'écriture*, Gonthier, 1964.
BARTHES R. "Rhétorique de l'image", *Communications*, n° 4, 1964.
BARTHES R., *S/Z*, Seuil, 1970.
BARTHES R., *L'aventure sémiologique*, Seuil, 1985.
BASTIDE F., "Approche sémiotique d'un texte de sciences expérimentales", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1979, n° 7.
BASTIDE F., "La démonstration", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1981, n° 28.
BASTIDE F., "Les logiques de l'excès et de l'insuffisance", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1986, n° 79-80.
BASTIDE F., "Le traitement de la matière", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1987, n° 89.
BAUDRILLARD J. *Le système des objets*, Gallimard, 1968.
BAYLON C, FABRE P., *Initiation à la linguistique*, Nathan, 1975.
BAYLON C, FABRE P., *La sémantique*, Nathan, 1978.
BENVENISTE E., *Problèmes de linguistique générale*, Gallimard, tome 1 : 1966 ; tome 2 : 1974.
BERRANDONNER A., *Éléments de pragmatique linguistique*, Minuit, 1981.
BERTIN J., *La sémiologie graphique*, Mouton, 1969.
BERTRAND D., "Du figuratif à l'abstrait, chez Zola", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1982, n° 39.
BERTRAND D., "Narrativité et discursivité", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1984, n° 59.

BERTRAND D., *L'espace et le sens : Germinal d'Émile Zola*, Hadès-Benjamins, 1985.
BLANCHÉ R., *Structures intellectuelles*, Vrin, 1966.
BLANCO D., "Figures de l'énonciation cinématographique", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1987, n° 90.
BONIN S., *Initiation à la graphique*, Ed. Épis, 1975.
BORDRON J.-F., *Descartes. Recherches sur les contraintes sémiotiques de pensée discursive*, P.U.F, 1989.
BORDRON J.-F., voir **Sémiotiques.**
BOREL M.J., GRIZE J.-B., MIEVILLE D., *Essai de logique naturelle*, Berne, Peter Lang, 1983.
BORILLO M., *Informatique pour les sciences de l'homme*. Bruxelles, Pierre Mardaga, 1984.
BOUDON P., "L'abduction et le champ sémiotique". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1985, n° 67.
BRANDT P. A., "Quatre problèmes de sémiotique profonde". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1986, n° 75.
BRANDT P. A., "La charpente modale du sens". *Poetica et analytica*. avril 1988.
BRÉAL M., *Essai de sémantique*. Hachette. 1897 : rééd. Gérard Monfort,1982.
BREMOND C., *Logique du récit*, Seuil, 1973.
BRONDAL V., *Essais de linguistique générale*. Copenhague. 1943.
BRONDAL V., "Omnis et totus" et A.J.GREIMAS "Les indéfinis". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1986, n° 72.
BÜHLER K, "Die Axiomatik der Sprachwissenschaften". *Kant Studien*, 1933, vol. 38.
BÜHLER K, *Sprachtheorie*, Jena, 1934.

CALAME C., "Énonciation : véracité ou convention littéraire ?". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1982, n° 34
CALAME C., "Illusions de la mythologie". *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1990, n° 12.
CALVINO I., "Comment j'ai écrit un de mes livres". *Actes sémiotiques - Documents*, n° 51 (1984).
CAPPELLO S., *Le réseau phonique et le sens*. Cooperativa Libraria Universitaria Editrice, Bologna, 1990.
CARTON F., *Introduction à la phonétique du français*. Bordas, 1974.
CERVONI J., *L'énonciation*, P.U.F, 1987.
CHABROL C. , *Le récit féminin*. La Haye. Mouton. 1971.
CHABROL C. (sous la dir. de), *Sémiotique narrative et textuelle*, Larousse, 1973.
CHARAUDEAU P., *Langage et discours*, Hachette, 1983.

CHARAUDEAU P., *Grammaire du sens et de l'expression*, Hachette, 1992.

CHEVALIER J.-C. et alii, *Grammaire Larousse du français contemporain*, Larousse, 1964.

CHISS J.-L., FILLIOLET J., MAINGUENEAU D., *Linguistique française*, Hachette, tome 1 : 1977 ; tome 2 : 1978.

CHOMSKY N. *Structures syntaxiques*, Seuil, 1969 (traduction).

CHOMSKY N. *Aspects de la théorie syntaxique*, Seuil, 1971 (traduction).

COLIN M., "La grande syntagmatique revisitée", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, Trames, Presses Universitaires de Limoges (PULIM), n° 1, 1989.

***Communications*** , Seuil, revue thématique. Voir spécialement les n° 4 : *Recherches sémiologiques* ; 8 : *Analyse structurale du récit* ; 11 : *Le vraisemblable* ; 13 : *Les objets* ; 15 : *L'analyse des images* ; 16 : *Recherches rhétoriques* ; 27 : *Sémiotique de l'espace* ; etc. Cette revue met généralement en jeu une approche proprement sociologique, même si certains numéros peuvent avoir recours à la sémiotique.

COQUET J.-C., *Sémiotique littéraire*, Mame, 1973.

COQUET J.-C., "Le sujet énonçant", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1979, n° 3.

COQUET J.-C. (sous la dir. de) *Sémiotique : l'École de Paris*, Hachette, 1982.

COQUET J.-C., "La bonne distance", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1984, n° 55.

COQUET J.-C., *Le discours et son sujet*, Klincksieck, tome 1 : 1984, tome 2 : 1985.

COQUET J.-C., "Linguistique et sémiologie", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1987, n° 88.

COQUET J.-C., voir **Sémiotiques.**

COQUET M., "Le discours plastique d'un objet ethnographique", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 44 (1983).

COSERIU E., *Teoria del Lenguaje y Lingüistica General*, Madrid, Gredos, 1962.

COSERIU E., *Texlinguistik. Eine Einführung*, Tübingen, Narr, 1981.

COSERIU E., "Les procédés sémantiques dans la formation des mots", *Cahiers F. de Saussure*, n° 35, 1982.

COSTA DE BEAUREGARD R. - *Nicholas Hilliard et l'imaginaire élisabéthain, 1547-1619* , Éditions du CNRS, 1991.

COURTÉS J., "Actes 10,1 - 11,8 comme système de représentations mythiques", in *Exégèse et herméneutique* , Paris, Seuil (avec R.Barthes, P.Ricoeur, A.Vergote et alii), 1971.

COURTÉS J., "De la description à la spécificité du conte populaire merveilleux français", *Ethnologie française* , 1972, II, 1-2.

COURTÉS J. *Lévi-Strauss et les contraintes de la pensée mythique*, Paris, Mame, 1973.

COURTÉS J. "L'organisation fondamentale de la séquence 'mariage' dans le conte populaire merveilleux français", in F.Nef éd., *Structures élémentaires de la signification*, Bruxelles, Complexe,1975.

COURTÉS J. *Introduction à la sémiotique narrative et discursive* , Paris, Hachette, 1976. Préface de A.J. Greimas.

COURTÉS J. (avec A.J.Greimas) "The cognitive dimension of narrative discourse", *New Literay History* , University of Virginia, USA, 1976, VII. Traduction française sous le titre "Les points de vue dans le récit", revue *Voies livres*, Lyon, n° 63 (juillet 1992).

COURTÉS J. "La séquence du mariage dans le conte populaire merveilleux français", *Ethnologie française* , 1977, VII, 2.

COURTÉS J. ,"Rhétorique et sémiotique : de quelques divergences et convergences", *Revue des sciences religieuses*, Université de Strasbourg, 1978, tome 52, n° 3-4.

COURTÉS J, - (avec A.J. Greimas) "Cendrillon va au bal : remarques sur les rôles et les figures dans la littérature orale", in *Systèmes de signes : hommage à G.Dieterlen* , Paris, Hermann, 1978.

COURTÉS J. "La lettre dans le conte populaire merveilleux français : contribution à l'étude des motifs", *Documents de recherche* du Groupe de Recherches Sémio-linguistiques (GRSL), EHESS/CNRS, 1979, n° 9 (= 1° partie ) et n° 10 (= 2° partie) ; 1980, n° 14 (= 3° partie).

COURTÉS J. (avec A.J.Greimas) *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage* , tome 1, Paris, Hachette, 1979.

COURTÉS J. "Quelque chose qui ressemble à un ordre", in A.J.Greimas et E.Landowski éd., *Introduction à l'analyse du discours en sciences sociales* , Paris, Hachette, 1979.

COURTÉS J. "Deux niveaux du discours : le thématique et le figuratif", contre-note à F.Rastier, "Le développement du concept d'isotopie", *Documents de recherche* du GRSL, EHESS/CNRS, 1981, n° 29.

COURTÉS J. (avec A.J.Greimas) "Semiotika ir jos Kaimynès", *Moslas, jo metodai ir Kalba* , Lithuanie, Vilnius, URSSS, 1981.

COURTÉS J. "Motif et type dans la tradition folklorique : problèmes de typologie", *Littérature* , n° 45, 1982.

COURTÉS J. "L'objet du croire dans La ficelle de G. de Maupassant" (Communication au Colloque international du CNRS "Le savoir et le croire", Albi, 27-31 juillet 1981), *Actes du colloque d'Albi*

*Langages et signification*, Université de Toulouse - Le Mirail, 2° tome, 1982.

- repris en français dans *Cahiers roumains d'études littéraires*, 3, 1982, Bucarest, Ed. Univers.

COURTÉS J. "Sentiments d'estime et de mésestime : du lexique à la sémantique", in *Degrés, revue de synthèse à orientation sémiologique* (Bruxelles),1984, n° 37.

COURTÉS J. "Pour une sémantique des traditions populaires", *Actes Sémiotiques - Documents*, GRSL, EHESS/CNRS, VII, 1985, n° 65.

COURTÉS J. - (avec A.J.Greimas) *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, tome 2 *(Compléments, débats, propositions)* , Paris, Hachette, 1986.

COURTÉS J. *Le conte populaire : poétique et mythologie* , Presses Universitaires de France, Paris, 1986.

COURTÉS J. *Sémantique de l'énoncé : applications pratiques* , Paris, 1989, Hachette.

COURTÉS J. *Analyse sémiotique du discours : de l'énoncé à l'énonciation* , Hachette, 1991.

COURTÉS J. (avec A.J.Greimas) "Les points de vue dans le récit", in *Voies Livres* , Lyon, n° v 63 (juillet 1992).

COURTÉS J. "Du signifié au signifiant : étude d'une bande dessinée de B.Rabier", in *Nouveaux Actes Sémiotiques* , 1992, n° 21-22, P.U.L.I.M., (Presses Universitaires de Limoges).

COURTÉS J. "Statut actuel de la 'sémiotique' en France", in *Cahiers Interdisciplinaires des Sciences du Langage* (C.I.L.S.), Université de Toulouse-Le Mirail, mai 1993.

CULIOLI A., *Théorie des opérations prédicatives et énonciatives*, tome 1, Ophrys, 1991.

DARRAULT I., "Pour une approche sémiotique de la thérapie psychomotrice", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 8 (1979).

DARRAULT I., voir **Sémiotiques.**

DAVALLON J. "L'espace de la 'lecture' dans l'image", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1983, n° 49.

DAVIDSEN O., "Le contrat réalisable", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1983, n° 46.

de CERTEAU M., "Le parler angélique", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1984, n° 54.

***Degrés*** *, revue de synthèse à orientation sémiologique*, Bruxelles.

DELÉDALLE G., *Théorie et pratique du signe*, Payot, 1979.

DELORME J. "Savoir, croire et communication parabolique", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1982, n° 38.
DELORME J. (sous la dir. de), *Parole, figure, parabole*. Presses universitaires de Lyon, 1987.
DESCLÉES J.-P., "Représentation des connaissances", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 69-70 (1985).
DÉTIENNE M., *Les jardins d'Adonis*, Gallimard. 1972.
DÉTIENNE M., *Dionysos mis à mort*, Gallimard, 1977.

***Documents de travail et pré-publications***, publiés par le Centre international de sémiotique et de linguistique, Urbino, Italie, (plus de 170 numéros parus .concernant des objets sémiotiques différents et présentant des problématiques fort variées).
DREYFUS H., *Intelligence artificielle : mythes et limites*. Flammarion, 1984.
DUBOIS J. (sous la dir. de) *Dictionnaire de linguistique*. Larousse. 1973.
DUCHET J.-L., *La phonologie*, P.U.F, Que sais-je ?, 1981.
DUCROT O., *La preuve et le dire*, Mame, 1973.
DUCROT O., *Les échelles argumentatives*. Minuit. 1980.
DUCROT O., *Le dire et le dit*, Minuit, 1984.
DUCROT O. et TODOROV T., *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Seuil, 1972.
DUMÉZIL G., *Mythe et épopée*, Gallimard. 3 tomes (I. 1968 ; II, 1971 ; III, 1973)
DUMÉZIL G., *Loki*, Flammarion 1986.

ECO U., *La structure absente*, Mercure de France, 1984.
ECO U., *Lector in fabula*, Grasset, 1985.
ECO U., "Notes sur la sémiotique de la réception". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1987, n° 81.
ECO U., *Sémiotique et philosophie du langage*. P.U.F. 1988.
ECO U., *Le signe*, éd. Labor, 1988.
ECO U., *Les limites de l'interprétation*, Grasset, 1992.

***Eidos, Bulletin international de sémiotique de l'image***. Laboratoire de linguistique de l'Université de Tours
ESCARPIT R., Théorie *générale de l'information et de la communication*, Hachette, 1976.
*Espace : construction et signification*. ouvrage collectif, éditions de la Villette, 1984.
EVERAERT-DESMEDT N., *La communication publicitaire*, Louvain, Cabay, 1984.

EVERAERT-DESMEDT N., *Sémiotique du récit*, 2° édition, Bruxelles, de Boeck, 1987.

EVERAERT-DESMEDT N. , *Le processus interprétatif : introduction à la sémiotique de Ch.S Peirce*, Liège, éd. P. Mardaga, 1990.

EXCOUSSEAU J.-L., "Objectivité et subjectivité en physique", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1985, n° 66.

FABBRI P., "Pertinence et adéquation", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1992. n° 19.

FAUCONNIER G, *Espaces mentaux*, Minuit, 1984.

FLOCH J.-M., "Des couleurs du monde au discours poétique", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 6, 1979.

FLOCH J.-M., "Sémiotique plastique et langage publicitaire", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1981, n° 26.

FLOCH J.-M., *Petites mythologies de l'œil et de l'esprit*, Hadès-Benjamins, 1985.

FLOCH J.-M., *Les formes de l'empreinte*, Périgueux, Pierre Fanlac, 1986.

FLOCH J.-M., "La génération d'un espace commercial", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1987, n° 87

FLOCH J.-M., *Sémiotique, marketing et communication. Sous les signes, les stratégies*, P.U.F, 1990.

FODOR J. A. *La modularité de l'esprit*, Minuit, 1986 (traduction).

FONTANILLE J., "Le désespoir", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1980, n° 16.

FONTANILLE J., "Une topique narrative anthropomorphe", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1984, n° 57.

FONTANILLE J., *Le savoir partagé*, Hadès-Benjamins, 1987.

FONTANILLE J., *Les espaces subjectifs*, Hachette, 1989.

FONTANILLE J., "Les passions de l'asthme", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, Trames, Presses Universitaires de Limoges, n° 6, 1989.

FONTANILLE J. (sous la dir. de), *Le discours aspectualisé*, P.U.L.I.M.-Benjamins, 1991.

FONTANILLE J. , voir *Nouveaux Actes Sémiotiques*.

FOUCAULT M., *Les mots et les choses*, Gallimard, 1966.

FRESNAULT-DERUELLE P., *La bande dessinée. Essai d'analyse sémiotique*, Hachette, 1972.

FRESNAULT-DERUELLE P., *Discours et récits par la bande*, Hachette, 1977.

FRESNAULT-DERUELLE P., *L'image manipulée*, Edilig, 1983.

FRESNAULT-DERUELLE P., *Les images prises au mot*, Paris, Edilig, 1989.

FUCHS C., LE GOFFIC P., *Les linguistiques contemporaines, repères théoriques*, Hachette, 1992.

GALMICHE M., *Sémantique générative*, Larousse, 1975.
GENETTE G., *Figures I* (1966), *II* (1969), *III* (1972), Seuil.
GENINASCA J., "Du bon usage de la poêle et du tamis", *Actes Sémiotiques- Documents*, n° 1, 1979.
GENINASCA J., *Les Chimères de Nerval*, Larousse, 1973.
GENINASCA J., "Pour une sémiotique littéraire". *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 83 (1987).
GENINASCA J., "Le regard esthétique". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1984, n° 58.
GENINASCA J., "Le discours en perspective". *Nouveaux Actes Sémiotiques*, P.U.L.I.M., 1990, n° 10-11.
GLEASON H. A., *Introduction à la linguistique*, Larousse, 1969.
GREIMAS A.J., "L'actualité du saussurisme". *Le Français moderne*, 3, 1956.
GREIMAS A.J., "Les problèmes de la description mécanographique". *Cahiers de lexicologie*, 1, 1958.
GREIMAS A.J., *Sémantique structurale*, Larousse, 1966 : rééd. P.U.F, 1986.
GREIMAS A.J., "Comment définir les indéfinis?". *Études de linguistique appliquée*, n° 2, 1963.
GREIMAS A.J., "Le problème des ad'dâd et les niveaux de signification", in J.Berque et J.P.Charney éd. *L'ambivalence dans la culture arabe*, Anthropos, 1967.
GREIMAS A.J., *Dictionnaire de l'ancien français*, Larousse, 1968.
GREIMAS A.J., *Du sens*, Seuil, 1970.
GREIMAS A.J., "Sémiotique", in *Grande Encyclopédie Larousse*, 1974.
GREIMAS A.J. (avec J.Courtés) "The cognitive dimension of narrative discourse", *New Literay History* . University of Virginia, USA, 1976, VII. Traduction française sous le titre "Les points de vue dans le récit", revue *Voies livres*, Lyon, n° 63 (juillet 1992).
GREIMAS A.J., *Sémiotique et sciences sociales*, Seuil, 1976.
GREIMAS A.J., "Les acquis et les projets", préface à J.Courtés, *Introduction à la sémiotique narrative et discursive*, Hachette, 1976.
GREIMAS A.J., *Maupassant, la sémiotique du texte*, Seuil, 1976.
GREIMAS A.J. (avec F.NEF), "Essai sur la vie sentimentale des hippopotames in T.A. van Dijk et J. Petöfi éd., *Grammars and descriptions*, Berlin, de Gruyter, 1977.

GREIMAS A.J., "Description et narrativité", suivi de : "A propos du jeu", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1980, n° 13.

GREIMAS A.J. *Du sens II*, Seuil, 1983.

GREIMAS A.J., "Sémiotique figurative et sémiotique plastique", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 60 (1984).

GREIMAS A.J., *Des dieux et des hommes : études de mythologie lithuanienne*, P.U.F, 1985.

GREIMAS A.J., "Les indéfinis", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1986, n° 72.

GREIMAS A.J., *De l'imperfection*, Périgueux, Pierre Fanlac, 1987.

GREIMAS A.J. et COURTÉS J., "Cendrillon va au bal : remarques sur les rôles et les figures dans la littérature orale", *Systèmes de signes : hommage à G.Dieterlen*, Hermann 1978.

GREIMAS A.J. (sous la dir. de), *Essais de sémiotique poétique*, Larousse, 1972.

GREIMAS A.J. et COURTÉS J., *Sémiotique, dictionnaire raisonné de la théorie du langage*, Hachette, tome 1 : 1979 ; tome 2 : 1986.

GREIMAS A.J. et COURTÉS J., "The cognitive dimension of narrative discourse", *New Literary History*, University of Virginia, USA, VII, 1976, p. 443-447. Traduction française sous le titre "Les points de vue dans le récit", revue *Voies livres*, Lyon, n° 63 (juillet 1992).

GREIMAS A. J. et FONTANILLE J., *Sémiotique des passions. Des états de choses aux états d'âme*, Seuil, 1991.

GREIMAS A.J. et LANDOWSKI É(sous la dir. de), *Introduction à l'analyse du discours en sciences sociales*, Hachette, 1979.

GREIMAS A.J. et LANDOWSKI É, "Pragmatique et sémiotique", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1983, n° 50.

GREIMAS A.J. et KEANE T., *Dictionnaire du moyen français*, Larousse, 1992.

GREVISSE M., *Le bon usage*, Duculot, 12° éd., 1986.

GRICE H.P., "Logique et conversation", *Communications*, n° 30 (1979).

GRIZE J.-B., PIERAUT-LE BONNIEC G., *La contradiction*, P.U.F, 1983.

GRIZE J.-B., Logique et langage, Ophrys, 1990.

GROUPE D'ENTREVERNES, *Signes et paraboles*, Seuil, 1977.

GROUPE D'ENTREVERNES, *Analyse sémiotique des textes*, Presses universitaires de Lyon, 1979.

GROUPE μ, *Traité du signe visuel : pour une rhétorique de l'image*, Seuil, 1992.

GUEURET A., *L'engendrement d'un récit. L'évangile de l'enfance selon saint Luc*, Cerf, 1983.

GUIRAUD P., *La sémiologie*, P.U.F, Que sais-je ?, 1983.

HAGÈGE C., *La grammaire générative. Réflexions critiques*, P.U.F, 1976.
HAGÈGE C., *La structure des langues*, P.U.F, Que sais-je ?, 1986.
HALLIDAY M.A.K., *Explorations in the Functions of Language*, Londres, Arnold, 1973.
HALLIDAY M.A.K., "Intonation et rythme", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1985, n° 61.
HAMMAD M., "L'architecture du thé", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 84-85 (1987).
HAMMAD M., "La privatisation de l'espace", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, Trames, Presses Universitaires de Limoges, n° 4-5, 1989.
HAMON P., *Introduction à l'analyse du descriptif*. Hachette, 1981.
HATON J.-P., HATON M.-C., *L'intelligence artificielle*, P.U.F. Que sais-je ?, 1989.
HEGER K., *Monem, Wort, Satz und Text*, Niemeyer, 1976.
HELBO A., (sous le dir. de) *Le champ sémiologique, perspectives internationales*, Bruxelles, Complexe, 1979.
HÉNAULT A., *Les enjeux de la sémiotique*, P.U.F. 1979.
HÉNAULT A., *Narratologie, sémiotique générale*, P.U.F. 1983.
HÉNAULT A., *Histoire de la sémiotique*, P.U.F, "Que sais-je", 1992.
HÉNAULT A., *La sémiotique*, P.U.F. "Que sais-je", 1993.
HJELMSLEV L., *Le langage*, Minuit, 1966.
HJELMSLEV L., *Prolégomènes à un théorie du langage*, Minuit, 1968.
HJELMSLEV L., *Essais linguistiques*, Minuit, 1971.
HJELMSLEV L., *Nouveaux essais*, P.U.F, 1985.

JACQUEMET M., "Autour de la petite phrase de Vinteuil", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1991, n° 15-16.
JAKOBSON R., *Essais de linguistique générale*, Minuit, 1963.
JAKOBSON R, LÉVI-STRAUSS C., "*Les Chats* de Baudelaire", *L'homme*, II, 1, 1962.
JAUSS H.R., *Pour une esthétique de la réception*, Gallimard, 1978.

KALINOWSKI G., "Vérité analytique et vérité logique", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1982, n° 40.
KALINOWSKI G., *Sémiotique et philosophie*, Hadès-Benjamins, 1985.
KATZ J.J., *Semantic theory*, New-York, Harper and Row, 1972.
KEANE T., "Figurativité et perception", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1991, n° 17.
KERBRAT-ORECCHIONI C., *La connotation*, Presses universitaires de Lyon, 1977.

KERBRAT-ORECCHIONI C., *L'énonciation de la subjectivité dans le langage*, Colin, 1980.
KERBRAT-ORECCHIONI C., *L'implicite*, Colin, 1986.
KLEIBER G., La *sémantique du prototype*, P.U.F, 1990.

LANDOWSKI É., *La société réfléchie*, Seuil, 1989.
LANDOWSKI É., voir *Nouveaux Actes Sémiotiques*.
(Greimas A.J. et) LANDOWSKI É. (sous la dir. de), *Introduction à l'analyse du discours en sciences sociales*, Hachette, 1979.

*Langages* , revue thématique, Larousse. Voir spécialement les n° 6 : *La glossématique*, 17 : *L'énonciation* ; 22 : *Sémiotique narrative : récits bibliques* ; 31 : *Sémiotiques textuelles* ; 37 : *Analyse du discours* ; 43 : *Modalités : logique, linguistique et sémiotique* ; 70 : *La mise en discours* ; 80 : *De l'énonciation au lexique* ; 86 : *Actualité de Bröndal* ; 87 : *Sémantique et intelligence artificielle* ; 98 : *L'hyponymie et l'hyperonymie* ; 103 : *L'objet, sens et réalité* ; 107 : *Sémiologie et histoire des théories du langage*, etc.

[Étant donné le nombre - et parfois la brièveté - des contributions de ces numéros thématiques, on ne retrouvera pas dans cette bibliographie restreinte les articles qui devraient normalement être rapportés à leurs auteurs et figurer sous leurs noms].

*Langue française* , revue thématique, Larousse. Voir spécialement les n° 2 : *Le lexique* ; 3 : *La stylistique* ; 4 : *La sémantique* ; 7 : *La description linguistique des textes littéraires* ; 43 : *Dictionnaire, sémantique et culture* ; 61 : *Sémiotique et enseignement du français* ; 63 : *Pour une histoire sociale de la linguistique* ; 86 : *Sur les compléments circonstanciels*, etc.

[Étant donné le nombre - et parfois la brièveté - des contributions de ces numéros thématiques, on ne retrouvera pas dans cette bibliographie restreinte les articles qui devraient normalement être rapportés à leurs auteurs et figurer sous leurs noms].

LERAT P., *Sémantique descriptive*, Hachette, 1983.
LÉVI-STRAUSS C. , *Anthropologie structurale*, Plon, 1958.
LÉVI-STRAUSS C., *Le cru et le cuit*, Plon, 1964.
LÉVI-STRAUSS C., *Du miel aux cendres*, Plon, 1966.
LÉVI-STRAUSS C., *L'origine des manières de table*, Plon, 1968.

LÉVI-STRAUSS C, *L'homme nu*, Plon, 1971.
LÉVI-STRAUSS C., *Anthropologie structurale deux*, Plon, 1973.
LÉVI-STRAUSS C., *Le regard éloigné*, Plon, 1983.
LÉVI-STRAUSS C., *Histoire de Lynx*, Plon, 1991
LINDEKENS R., *Essai de sémiotique visuelle*, Klincksieck, 1977.
LOTMAN I. et OUSPENSKI B., *Sémiotique de la culture russe*, Lausanne, L'âge d'homme, 1990.
LOTMAN I., *La structure du texte artistique*. Gallimard, 1973.
LYONS J., *Linguistique générale*, Larousse, 1970.
LYONS J., *Éléments de sémantique*, Larousse. 1978.
LYONS J., *Sémantique linguistique*. Larousse. 1980.

MAINGUENEAU D., *Initiation aux méthodes de l'analyse du discours*. Hachette, 1976.
MAINGUENEAU D., *Approche de l'énonciation en linguistique française*, Hachette, 1981.
MAINGUENEAU D., *Nouvelles tendances en analyse du discours*, Hachette, 1987.
MAINGUENEAU D., *Éléments de linguistique pour le texte littéraire*. Bordas, 2° éd., 1990.
MAINGUENEAU D., *L'énonciation en linguistique française*. Hachette, 1991.
MALMBERG B., *La phonétique*. P.U.F. Que sais-je ?. 1968.
MALMBERG B., *Analyse du langage au XX° siècle*. P.U.F. 1983.
MARIN L., *Sémiotique de la Passion. Topiques et figures*. Aubier-Cerf, 1971.
MARIN L., *Le récit est un piège*, Minuit, 1978.
MARSCIANI F., "Parcours passionnels de l'indifférence". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1984, n° 53.
MARTIN R., *Pour une logique du sens*, P.U.F, 1983.
MARTINET A., *Éléments de linguistique générale*. Colin. 1970.
MARTINET A., *Syntaxe générale*, Colin, 1985.
MARTINET A., (sous la dir. de). *Le langage*. Gallimard. 1968.
MARTINET A., (sous la dir. de). *La linguistique. guide alphabétique*. Denoël, 1969.
MAURAND G., "Le corbeau et le renard", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 17 (1980).
MAURAND G. (sous la dir. de), *Actes du colloque d'Albi "Langages et signification"* (voir à ce titre), avec une vingtaine de contributions personnelles dont les plus connues portent sur les *Fables* de La Fontaine.
MAURAND G. *Lire LA FONTAINE*. Toulouse, Cals, 1992.
MAUSS M., *Sociologie et anthropologie*. P.U.F, 1950.

METZ C., *La signification au cinéma*, Klincksieck, tome 1 : 1968 ; tome 2 : 1972.

METZ C., *Langage et cinéma*, Larousse, 1974.

MOLINIÉ G., *Éléments de stylistique française*, P.U.F, 1986.

MOLINIÉ G., *La stylistique*, coll. "Que sais-je ?" P.U.F, 1989.

MORRIS C., *Foundations of the Theory of Signs*, University of Chicago Press, 1938.

MOUNIN G., *Introduction à la sémiologie*, Minuit, 1970.

MOZEJKO D.T., "Énoncé et énonciation chez O.Paz", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1984, n° 52.

NATTIEZ J.-J., *Fondements d'une sémiologie de la musique*, UGE, 1975.

NEF F. (sous la dir. de ), *Structures élémentaires de la signification*, Bruxelles, Complexe, 1976.

***Nouveaux Actes Sémiotiques*** : 6 numéros par an, de nature monographique, publiés par les Presses de l'Université de Limoges (P.U.L.I.M.). Ils ont pris le relais (depuis janvier 1989) des anciens *Actes Sémiotiques - Documents* ; cette nouvelle série - dirigée désormais par H.Quéré et réalisée concrètement par J.Fontanille et E.Landowski - examine des objets sémiotiques très variés et aborde différentes problématiques du plus haut intérêt dans la plupart des domaines ; on en retrouvera les références sous les noms des auteurs.

OGDEN C. K., RICHARDS I.A., *The Meaning of Meaning*, Londres, Routledge et Kegan Paul, 1923.

*On believing / De la croyance : approches épistémologiques et sémiotiques*, ouvrage collectif, Berlin, Walter de Gruyter, 1983.

OUELLET P., "Signification et sensation", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1992, n° 20.

PANIER L., "La 'vie éternelle' : une figure", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1983, n° 45.

PANIER L., *Récit et commentaires de la tentation de Jésus au désert*, Cerf, 1984.

PANIER L., *La naissance du Fils de Dieu : sémiotique et théologie discursive , lecture de Luc 1-2*, Cerf, 1991.

PANOFSKY E., *Architecture gothique et pensée scolastique*, Minuit, 1967.

PANOFSKY E., *L'œuvre d'art et ses significations : essai sur les "arts visuels"*, Gallimard, 1969.

PARRET H., "Éléments pour une typologie raisonnée des passions", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1982, n° 37.

PARRET H., RUPRECHT H.G. éd, *Exigences et perspectives de la sémiotique : recueil d'hommages pour A.J.Greimas*, Amsterdam/Philadelphie, John Benjamins, 1985, 2 volumes comportant 77 contributions originales, qui traitent des sujets les plus divers, mais relevant tous de la problématique sémiotique ; elles sont l'oeuvre, pour la plupart, des plus éminentes personnalités étrangères (dont : S.Agosti, I.Calvino, U.Eco, K.Heger, D.Hymes, P.Maranda, S.Marcus, E.Meletinsky, J.Pelc, R.Posner, C.Segre, V.N.Toporov, etc.) et françaises (dont M.Arrivé, J.Berque, M. De Certeau, J.Cuisenier, J.Delorme, L.Marin, C.Morazé, B.Pottier, P.Ricoeur, etc.) : par manque de place, elles ne peuvent malheureusement figurer sous leurs auteurs respectifs dans cette bibliographie.

PATTE D. "Carré sémiotique et syntaxe narrative". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1981, n° 23.

PAVEL T., "Modèles génératifs en linguistique et en sémiotique". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1980, n° 20.

PAVEL T., *Le mirage linguistique*, Minuit, 1988.

PEIRCE C.S., *Écrits sur le signe*, Seuil, 1978.

PERELMAN C., OLBRECHTS-TYTECA, *La nouvelle rhétorique. Traité de l'argumentation*, P.U.F, 1958.

PERROT J., *La linguistique*, P.U.F, Que sais-je ?, 1983.

PETITOT J., *Morphogénèse du sens I*, P.U.F, 1985.

PETITOT J., THOM R., "Sémiotique et théorie des catastrophes", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 47-48 (1983).

PIAGET J., *Le structuralisme*, P.U.F, Que sais-je ?, 1968.

PIAGET J., *Essai de logique opératoire*, Dunod, 1972.

PICOCHE J., *Précis de lexicologie française*, Nathan, 1977.

PORCHER L., *Introduction à la sémiotique des images*, CREDIF, 1976.

POSNER R., "Signification et usage". *Actes Sémiotiques - Documents*, 1984, n° 56.

POTTIER B. *Linguistique générale*, Klincksieck, 1974.

POTTIER B. *Sémantique et logique*, Delarge, 1976.

POTTIER B., *Théorie et analyse en linguistique*, Hachette, 1987 : 2° éd. corrigée, 1992.

POTTIER B., *Sémantique générale*, P.U.F, 1992.

POTTIER B. (sous la dir. de), *Le langage*, Centre d'étude et de promotion de la lecture, 1973.

POZZATO M.-P., "Le monde textuel". *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1991, n° 18.

PRANDI M., *Grammaire philosophique des tropes*, Minuit, 1992.

PRIETO L.J., *Messages et signaux*, P.U.F, 1966.

PROPP V., *Morphologie du conte*, Seuil, Points, 1970.
PROPP V., *Les racines historiques du conte merveilleux*, Gallimard, 1983.

QUÉRÉ H., "Sens linguistique et ré-interprétation", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1981, n° 24.
QUÉRÉ H., "Symbolisme et énonciation", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1983, n° 43.
QUÉRÉ H., "La publicité par la bande", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 78 (1986).
QUÉRÉ H., "L'affiche électorale : positions et parcours", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1989, n° 2.
QUÉRÉ H., *Intermittences du sens*, Paris, P.U.F, 1992.
QUÉRÉ H., voir *Nouveaux Actes Sémiotiques*.

RASTIER F., *Essais de sémiotique discursive*, Mame, 1973.
RASTIER F., *Sémantique interprétative*, P.U.F, 1987.
RASTIER F., *Sens et textualité*, Hachette, 1989.
RASTIER F., "La triade sémiotique, le trivium et la sémantique linguistique", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, P.U.L.I.M., 1990, n° 9.
RASTIER F., *Sémantique et recherches cognitives*, P.U.F, 1991.
RECANATI F., *Les énoncés performatifs*, Minuit, 1981.
RÉGIS L., "Le scarifié et le tatoué", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1985, n° 64.
REICHENBACH H., *Elements of Symbolic Logic*, New-York, Macmillan, 1976.
REY A., *Théorie du signe et du sens*, tome 1 et 2, Klincksieck, 1973 et 1976.
REY A., *Le lexique : images et modèles*, Colin, 1977.
RICOEUR P., "La grammaire narrative de Greimas", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 15 (1980).
RICOEUR P., *Temps et récit II*, Seuil, 1984.
RICOEUR P., "Entre herméneutique et sémiotique", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1990, n° 7.
RUPRECHT H.G., "Du formant intertextuel", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1981, n° 21.

SACRÉ J., "Pour une définition sémiotique du maniérisme et du baroque", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 4, 1979.
SAUDAN A., "Analyse sémiotique de l'affaire A.Moro", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1983, n° 41.

SAUSSURE F. de, *Cours de linguistique générale*, Payot,(1972) 1985.
SEARLE J., *Les actes de langage*, Hermann, 1972 (traduction).
SEARLE J., *Sens et expression*, Minuit, 1982 (traduction).
SEBEOK T.A. (sous la dir. de), *Encyclopedic Dictionary of Semiotics* (3 vol.), Berlin/New-York, Amsterdam, Mouton, de Gruyter.

***Semiotica*** , revue de l'Association internationale de sémiotique.
*Sémiotique de l'espace*, ouvrage collectif, Denoël/-Gonthier, 1979.

***Sémiotique et bible***, revue du Centre d'analyse du discours religieux (CADIR, Lyon), dirigée par L. Panier.

[Étant donné la multitude - et parfois la brièveté - des contributions de ces numéros thématiques, on ne retrouvera pas dans cette bibliographie restreinte les articles qui devraient normalement être rapportés à leurs auteurs et figurer sous leurs noms].

***Sémiotiques*** , revue bisannuelle, de nature thématique (comme les anciens *Actes Sémiotiques - Bulletin*), complémentaire des *Nouveaux Actes Sémiotiques* (présentant des monographies) : elle est publiée sous la responsabilité de J.-Cl. Coquet chez Didier-Erudition, avec le concours de l'INALF/CNRS : n° 1 (1991) dirigé par P.Stockinger : "Représentation des connaissances et analyse lexicales" : n° 2 (1992) dirigé par J.-F.Bordron : "Sémantique, ontologie et vérité" : n° 3 (1992) dirigé par Ivan Darrault et J.-P.Klein : "Le langage en péril : pathologie du discours".

[Étant donné le nombre - et parfois la brièveté - des contributions de ces numéros thématiques, on ne retrouvera pas dans cette bibliographie restreinte les articles qui devraient normalement être rapportés à leurs auteurs et figurer sous leurs noms].

SEMPRINI A., "Métro, réseau, ville (essai de sémiotique topologique", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, P.U.L.I.M., 1990, n° 8.
SOURIAU E., *Les deux cent mille situations dramatiques*, Flammarion, 1950.
STOCKINGER P., "Prolégomènes à une théorie de l'action", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 62 (1985).
STOCKINGER P., "La nation", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1987, n° 86.
TAMBA-MECZ I., *La sémantique*, P.U.F, Que sais-je ?, 1988.
TARASTI E., *Myth and music*, La Haye, Mouton, 1979.

TARASTI E., CASTELLANA M., PARRET H., "De l'interprétation musicale", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 42 (1983).
TESNIÈRE L., *Éléments de syntaxe structurale*, Klincksieck, 2° éd. 1969.
THOM R., *Paraboles et catastrophes*, Flammarion, 1983.
THOM R., *Esquisse d'un sémiophysique*, Interéditions, 1988.
THURLEMANN F., "L'admiration dans l'esthétique du XVII° siècle", *Actes Sémiotiques - Documents*, n° 11 (1980).
THURLEMANN F., *Paul Klee : analyse sémiotique de trois peintures*, Lausanne, L'âge d'homme, 1982.
TOELLE H., "Les quatre éléments dans le Coran : l'Au-delà", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1991, n° 13.
TRIER J., *Der Deutsche Wortschatz im Sinnbezirk des Verstandes (Die Geschichte eines Sprachlichen Feldes)*, Vol. 1, Heidelberg, Carl Winter, 1931.
TROUBETZKOY N.S., *Principes de phonologie*, Klincksieck, 1976.
TUTESCU M., *Précis de sémantique française*, Klincksieck, 1975.

URBAIN J.-D., "Idiologues et polylogues : pour une sémiotique de l'énonciation", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, 1991, n° 14.

VANDELOISE C., *L'espace en français*, Seuil, 1986.
VIGNAUX G., *Le discours acteur du monde. Énonciation, argumentation et cognition*, Ophrys, 1988.

WEINREICH U, *Explorations in semantic theory*, La Haye, Mouton, 1971.
WEINRICH H., *Le temps*, Seuil, 1973.
WITTGENSTEIN L., *Tractatus logicus-philosophicus*, suivi de *Investigations philosophiques*, Gallimard, 1961.

YUCEL T., "Le récit et ses coordonnées spatio-temporelles", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1982, n° 35.
ZEMSZ A., "Dessins des Indiens Tchikao, Yanomami, et Piaroa", *Documents de travail*, Urbino, n° 35 (1974).
ZEMSZ A., "Les optiques cohérentes", *Actes Sémiotiques - Documents*, 1985, n° 68.
ZILBERBERG C., *Une lecture des Fleurs du mal*, Mame, 1972.
ZILBERBERG C., "Tâches critiques", *Actes sémiotiques - Documents* , n° 2, 1979.

ZILBERBERG C., *Essai sur les modalités tensives*, Amsterdam, John Benjamins, 1981.

ZILBERBERG C., *Raison et poétique du sens*, P.U.F, 1988.

ZILBERBERG C., "Modalités et pensée modale", *Nouveaux Actes Sémiotiques*, Trames, Presses Universitaires de Limoges, n° 3, 1989.

# INDEX


Absence : 1
Abstrait : 1
Acceptabilité : 1-2
Accompli : 2
Achronie : 2
Acquisition : 2
Actant : 3-4
Actantiel (rôle, statut -) : 4
Acte : 5
Acte de langage : 5-7
Acteur : 7-8
Action : 8
Actorialisation : 8-9
Actualisation : 9-10
Adéquation : 10
Adjuvant : 10
Affirmation : 10-11
Agrammaticalité : 11
Agresseur : 11
Aléthiques (modalités -) : 11-12
Algorithme : 12
Alphabet : 13
Altérité : 13
Ambiguïté : 13
Analogie : 13-14
Analyse : 14
Anaphore : 14-15
Ancrage : 15
Antériorité : 15
Anthropomorphe (syntaxe -) : 15-16
Anthroponyme : 16
Anti-destinateur : 16
Anti-donateur : 16
Antiphrase : 16
Antithèse : 16-17
Antonymie : 17
Aphorie : 17
Appropriation : 17
Arbitraire : 18-19
Arbre ou Graphe arborescent : 19-20
Archilexème : 20
Armature : 20
Articulation : 20-21
Asémanticité : 21
Aspectualisation : 21-22
Assertion : 23
Attente : 23-24
Attribution : 24
Auditeur : 24
Automate : 24
Autonomie : 24-25
Auxiliant : 25
Avoir : 25
Axe : 25
Axiologie : 25-26
Axiomatique : 26

Base : 27
Binarité : 27-28
Biplane (sémiotique -) : 28
Bruit : 28

Camouflage : 29
Canal : 29
Carré sémiotique : 29-33
Catalyse : 33
Cataphore : 33
Catégorie : 33-35
Catégorisation : 35
Certitude : 35
Chaîne : 35
Champ sémantique : 35-36
Charge sémantique : 36
Chevauchement : 36

Chrononyme : 36
Classe : 36-37
Classème : 37
Classification : 37-38
Clôture : 38-39
Code : 39-40
Cognitif : 40-42
Cohérence : 42
Collectif : 43
Combinaison : 43
Combinatoire : 43-44
Commentaire : 45
Communication : 45-48
Commutation : 48
Comparatisme : 49-50
Comparative ou Comparée (linguistique -) : 50
Comparée (mythologie -) : 51
Compatibilité : 52
Compétence : 52-55
Complémentarité : 55
Complexe (terme -) : 55-56
Componentielle (analyse -) : 56
Composante : 56
Compréhension : 56
Conative (fonction -) : 56-57
Concept : 57
Concomitance : 57-58
Concret : 58
Condensation : 58
Condition : 58
Configuration : 58-60
Conformité : 60
Confrontation : 60-61
Conjonction : 61-62
Connecteur d'isotopies : 62
Connotation : 62-64
Conséquence : 64
Constante : 64
Constituant : 64-65
Constitutionnel (modèle -) : 65
Construction : 65
Contenu : 65-66
Contexte : 66-67
Contingence : 67
Continu : 67
Contradiction : 67-68
Contrainte : 68-69
Contrariété : 69
Contraste : 69
Contrat : 69-71
Conversion : 71-72
Cooccurrence : 72-73
Coréférence : 73
Corpus : 73-75
Corrélation : 75
Cosmologique : 75-76
Crainte : 76
Créativité : 76
Croire : 76-77
Culture : 77-78

Débrayage : 79-82
Décepteur : 82
Déception : 83
Décision : 83
Décisive (épreuve -) : 83
Décodage : 83-84
Découpage : 84
Découverte (procédure de -) : 84-85
Déduction : 85
Définition : 85-86
Déictique : 86-87
Deixis : 87
Délégation : 87
Démarcateur : 87-88
Dénégation : 88
Dénomination : 88-89
Dénotation : 89
Densité sémique : 89-90
Déontiques (modalités -) : 90
Déontologie : 90
Dépossession : 90-91
Dérivation : 91
Désambiguïsation : 91
Descriptif : 91-92
Description : 92-93
Désémantisation : 93

Déséquilibre : 93
Désignation : 93
Désir : 93-94
Destinateur/Destinataire : 94-95
Détensivité : 95
Devoir : 95-97
Diachronie : 97-98
Dialogue : 98-99
Dichotomie : 99
Dictionnaire : 99
Diégèse : 99
Différence : 100
Dimension : 100
Dimensionnalité : 100-101
Discontinu : 101-102
Discours : 102-106
Discret : 106
Discriminatoire : 107
Discursivisation : 107-108
Disjonction : 108
Disqualification : 108
Distinctif : 108-109
Distinction : 109
Distribution : 109-110
Division : 110
Domination : 110
Dominance : 110
Don : 111
Donateur : 111
Duplication : 111
Durativité : 111-112
Dysphorie : 112

Écart : 113-114
Échange : 114
Économie : 114-115
Écriture : 115
Effacement : 116
Effet de sens : 116
Efficacité : 116
Élasticité du discours : 116-117
Élément : 117
Élémentaire : 117-118
Élimination : 118
Ellipse : 118
Emboîtement : 118-119
Embrayage : 119-121
Emetteur : 121
Émissif (faire -) : 122
Emphase : 122
Empirisme : 122
Encatalyser : 122-123
Enchâssement : 123
Encodage : 123
Engendrement : 123
Énoncé : 123-125
Énonciateur/Énonciataire : 125
Énonciation : 125-128
Ensemble : 128
Entité linguistique : 128
Épistémé : 128-129
Épistémiques (modalités) : 129-130
Épistémologie : 130
Épreuve : 131
Équilibre : 131-132
Équivalence : 132
Espace : 132-134
État : 134
Ethnosémiotique : 134-136
Étiquette : 136
Etre : 136
Euphorie : 136
Événement : 136-137
Évidence : 137
Exécution : 137
Exhaustivité : 137-138
Existence sémiotique : 138-139
Expansion : 139
Explicite : 139-140
Expression : 140
Expressive (fonction -) : 140
Extension : 140-141
Extéroceptivité : 141
Extraction : 141

Factitivité : 143-144
Facultativité : 144

Faire : 144-145
Falsification : 145
Fausseté : 145
Fiduciaire (contrat, relation -) : 146
Figuratif : 146
Figurativisation : 147-148
Figure : 148-149
Focalisation : 150
Fonction : 150-153
Formalisation : 153-154
Formalisme : 154
Formant : 154
Forme : 155
Formel : 156

Généralisation : 157
Génératif (parcours -) : 157-160
Génération : 161-162
Générative (grammaire -) : 162-164
Genre : 164
Gestualité : 164-166
Glorifiante (épreuve -) : 166-167
Glossématique : 167
Grammaire : 167-168
Grammaticalité : 168
Grammème : 168
Grandeur : 169

Herméneutique : 171
Héros : 171
Hétérogénéité : 172
Hétérotopique (espace -) : 172
Heuristique : 172
Hiérarchie : 172
Histoire : 173
Historique (grammaire -) : 173-174
Homogénéité : 174
Homologation : 174
Homonymie : 175
Hyponymique/Hypéronymique : 175
Hypotaxique/Hypérotaxique : 175
Hypothèse : 176

Iconicité : 177-178
Identité : 178-179
Idéologie : 179-180
Idiolecte : 180
Illocution : 180
Image : 181
Immanence : 181-182
Imperfectivité : 182
Implication : 182
Implicite : 182-184
Impossibilité : 184
Improbabilité : 184
Inaccompli : 184
Incertitude : 185
Inchoativité : 185
Incompatibilité : 185
Indicateur ou (marqueur) syntagmatique : 185-186
Indice : 186
Individuation : 186-187
Individuel : 187
Induction : 187
Informateur : 188
Informatif (faire -) : 188
Information : 188-189
Injonction : 189
Instance : 189-190
Intention : 190
Intercalation : 190
Interdiction : 190-191
Interlocuteur/Interlocutaire : 191
Intéroceptivité : 191
Interprétatif (faire -) : 192
Interprétation : 192-193
Intertextualité : 194
Intonation : 194-195
Intuition : 195
Invariant : 195
Inventaire : 195

Investissement sémantique : 196
Isoglosse : 196
Isomorphisme : 197
Isotopie : 197-199
Itérativité : 199-200

Jonction : 201
Justice : 201

Langage : 203-204
Langue : 205-206
Lecteur : 206
Lecture : 206-207
Lexème : 207-208
Lexicalisation : 208
Lexicographie : 208-209
Lexicologie : 209
Lexie : 209-210
Lexique : 210
Linéarité : 210-211
Linguistique : 211-212
Littéraire (sémiotique -) : 213-214
Littérarité : 214
Localisation spatio-temporelle : 214-217
Locuteur : 217
Locution : 217

Macrosémiotique : 219
Manifestation : 219-220
Manipulation : 220-222
Manque : 222
Marque : 222-223
Matière : 223
Matrice : 223
Mensonge : 223
Message : 223-224
Métalangage : 224-226
Métaphore : 226-228
Métasavoir : 228
Métasémème : 228
Métasémiotique : 228
Métaterme : 228-229
Méthode : 229
Métonymie : 229
Micro-univers : 229-230
Modalité : 230-232
Modèle : 232-233
Monde naturel : 233-234
Monème : 234
Monoplane (sémiotique -) : 234
Monosémémie (ou Monosémie) : 235
Moralisation : 235
Morphème : 235
Morphologie : 235-237
Mort : 237
Mot : 237-238
Motif : 238-239
Motivation : 239-240
Mouvement : 240
Mythique (discours, niveau -) : 240-241
Mythologie : 241

Narrateur/Narrataire : 242
Narratif (parcours -) : 242-244
Narratif (schéma -) : 244-247
Narrativité : 247-250
Nature : 250
Naturelle (sémiotique -) : 250
Nécessité : 250
Négatif (terme, deixis -) : 250-251
Négation : 251
Neutralisation : 251
Neutre (terme -) : 251-252
Niveau : 252-254
Noeud : 254
Nomenclature : 254
Non-conformité : 255
Non linguistique (sémiotique -) : 255
Non scientifique (sémiotique -) : 255
Noologique : 255-256
Norme : 256
Notation symbolique : 257

Nouménal : 257
Noyau (ou Nucleus) : 257

Objectif : 258
Objet : 258-259
Observateur : 259-260
Occultation : 260
Occurrence : 260-261
Onomasiologie : 261
Onomastique : 261
Opération : 261-262
Opératoire (ou opérationnel) :262
Opposant : 262
Opposition : 262-263
Optimisation : 263
Ordre : 263-264
Orientation : 264
Originalité sémantique : 264-265
Ouverture : 265

Paradigmatique : 266
Paradigme : 267
Paraître : 267
Paralexème : 267
Paralinguistique : 267
Paraphrase : 268
Parasynonymie : 268
Paratopique : 269
Parcours : 269
Parenthétisation : 269
Parole : 269-270
Perfectivité : 270
Performance : 270-272
Performatif (verbe -) : 272
Périodisation : 272-273
Perlocution : 273
Permissivité : 273
Permutation : 273
Personnage : 274
Personnification : 274
Perspective : 274
Persuasif (faire -) : 274-275
Pertinence : 275-276
Phatique (activité, fonction -) : 276
Phème : 276-277
Phénoménal : 277
Philologie : 277
Phonème : 277-279
Phonétique : 279
Phonologie : 279-280
Phrase : 280-281
Pivot narratif : 281
Plan : 281
Planaire (sémiotique -) : 281-282
Pluri-isotopie : 282
Pluri-plane (sémiotique -) : 282
Poétique : 282-283
Point de vue : 284
Polémique : 284
Polysémémie (ou, traditionnellement, Polysémie) : 284-285
Ponctualité : 285
Positif (terme, deixis -) : 285
Position : 285-286
Possibilité : 286
Postériorité : 286
Pouvoir : 286-288
Pragmatique : 288
Pratique : 288-289
Pratiques sémiotiques : 289
Prédicat : 289-290
Prescription : 290
Présence : 290-291
Présupposition : 291-292
Privation : 292
Probabilité : 292
Procédé stylistique : 292
Procédure : 293
Procès : 293
Production : 294
Profonde (structure -) : 294-295
Programmation spatio-temporelle : 295-297
Programme narratif : 297-298
Proposition : 298-299
Proprioceptivité : 299
Prosodie : 299-300

Protoactant : 300
Proxémique : 300
Psychosémiotique : 301-303
Punition : 303

Qualifiante (épreuve -) : 304
Qualification : 304
Quête : 305

Réalisation : 306
Récepteur : 306
Réceptif (faire -) : 307
Réciproque (présupposition -) : 307
Récit : 307
Récompense : 307-308
Reconnaissance : 308
Récurrence : 308-309
Récursivité : 309
Redondance : 309
Réduction : 309
Réductionisme : 310
Réécriture (système de - ) : 310
Référence : 310-311
Référent : 311-313
Réflexivité : 313
Registre : 313
Règle : 313-314
Réification : 314
Relation : 314-315
Renonciation : 315
Représentation : 315
Représentativité : 316
Resémantisation : 316
Ressemblance : 316
Restriction : 316
Rétribution : 316-317
Rétrolecture : 317
Revalorisation : 317
Rhétorique : 317-318
Rime : 318
Rôle : 318-319
Rythme : 319

Sanction : 320
Savoir : 321
Schéma : 322
Scientificité : 322-323
Scientifique (sémiotique -) : 323
Secret : 324
Segmentation : 324-325
Sélection : 325
Sémantème : 325
Sémanticité : 325
Sémantique : 325-328
Sémantique (inventaire, niveau -) : 328
Sémantique discursive : 328-330
Sémantique fondamentale : 330-331
Sémantique générative : 331
Sémantique narrative : 331-332
Sémantisme : 332
Sémasiologie : 332
Sème : 332-334
Sémème : 334-335
Sémiologie : 335-338
Sémiologique (niveau -) : 338-339
Sémiosis : 339
Sémiotique : 339-346
Sémique (analyse -) : 346-347
Sens : 348
Séquence : 348
Shifter : 349
Signal : 349
Signe : 349-351
Signifiant : 351-352
Signification : 352-353
Signifié : 353-354
Simplicité : 354
Simulée (épreuve -) : 354
Sociolecte : 354-355
Sociosémiotique : 355-358
Solidarité : 358
Somatique : 358
Spatialisation : 358-359
Stratégie : 359
Structuralisme : 359-360
Structuration : 360

Structure : 360-366
Style : 366
Stylistique : 366-367
Subcontrariété : 367
Subjective (valeur -) : 367
Substance : 368
Substituée (épreuve -) : 369
Substitution : 369
Sujet : 369-371
Suprasegmental : 371
Surface (structure de -) : 371-372
Suspension : 372-373
Symbole : 373-374
Synchronie : 374
Syncrétisme : 374-375
Synonymie : 375
Syntagmatique : 376
Syntagme : 377
Syntaxe : 377-379
Syntaxe discursive : 379-380
Syntaxe fondamentale : 380-381
Syntaxe narrative de surface : 381-383
Syntaxe textuelle : 383
Synthèse : 384
Système : 384-385

Taxinomie : 386-387
Temporalisation : 387-388
Tensivité : 388
Terme : 388-389
Terminal : 389
Terminativité : 389
Terminologie : 389
Texte : 389-390
Textualisation : 391-392
Théâtrale (sémiotique -) : 392-393
Thématique : 393
Thématisation : 394
Thème : 394
Théorie : 394-396
Thymique (catégorie -) : 396-397
Topique (espace -) : 397
Toponyme : 397
Totalité : 397
Traduction : 397-398
Traître : 398-399
Transcendance : 399
Transcodage : 399
Transfert : 399
Transformation : 399-402
Transitivité : 402
Transphrastique : 402-403
Triplication : 403
Tromperie : 403
Trope : 403
Typologie : 403-404

Unilatérale (présupposition -) : 405
Unité : 405-408
Univers : 408-409
Universaux : 410-412
Univocité : 412
Usage : 412
Utopique (espace -) : 413

Valeur : 414-415
Validation : 415
Variable : 415
Variante : 416
Vengeance : 416
Verbal : 416-417
Véridiction : 417-418
Véridictoires (modalités -) : 419
Vérification : 419-420
Vérité : 420
Vie : 420
Virtualisation : 420-421
Virtuème : 421
Vocabulaire : 421
Vouloir : 421-422
Vraisemblable : 422-423
Vs : 423

Zoo-sémiotique : 424

289077

Imprimé en France par I.M.E. - 25110 Baume-les-Dames
Dépôt légal n° 4187-04/1993
Collection n° 12 - Edition n° 01
**14/4853/9**

TRENT UNIVERSITY
0 1164 0369417 1

HU

Linguistique

## Sémiotique
### dictionnaire raisonné de la théorie du langage

Lors de la parution de ce dictionnaire, Michel Arrivé, professeur à l'Université de Paris-Nanterre, déclarait qu'avec ce "monumental" ouvrage, la sémiotique se donnait "un incomparable instrument de travail". Selon J.-C. Coquet, professeur à Paris VIII, il s'agit là d'un "ouvrage sans équivalent dans son domaine", dont "la présentation paradigmatique (en 645 articles) met remarquablement en lumière à la fois le degré d'avancement de la théorie et l'étendue de la pratique qui la valide". Les nombreuses traductions, à l'étranger, de ce livre témoignent d'une reconnaissance internationale incontestée.

Le texte original, ici repris *ne varietur*, est complété par une bibliographie indicative et par un index. Ces ajouts sont dus à **Joseph Courtés**, professeur à l'université de Toulouse - Le Mirail.

9 782010 206481

**14/4853/9**
Imprimé en France
S.S.O.L. — PARIS